
French edition

Coste, Pierre

1931

Le Grand Saint Du Grand Siecle Monsieur Vincent, vol 1

Follow this and additional works at: https://via.library.depaul.edu/coste_frbio

Recommended Citation

Le Grand Saint Du Grand Siecle Monsieur Vincent, vol 1.
https://via.library.depaul.edu/coste_frbio/5

This Article is brought to you for free and open access by the Coste, Pierre at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in French edition by an authorized administrator of Via Sapientiae. For more information, please contact digitalservices@depaul.edu.

LE GRAND SAINT DU GRAND SIECLE

Monsieur VINCENT

par

PIERRE COSTE

Prêtre de la Mission

Volume I

DESCLEE DE BROUWER et Cie, EDITEURS

PARIS

AU
TRES HONORE PERE VERDIER
SUPERIEUR GENERAL
DE LA CONGREGATION DE LA MISSION
ET
DE LA COMPAGNIE DES FILLES DE LA CHARITE
QUI N'A CESSE D'ENCOURAGER
L'AUTEUR DE CET OUVRAGE
HOMMAGE DE PIETE FILIALE.

INTRODUCTION

*Lettre de M. François Verdier, supérieur général de la
Congrégation de la Mission, à l'auteur.*

.....

Paris, 19 juillet 1931, fête de saint Vincent de Paul.

(Pages 7 à 14)

AVANT-PROPOS

Notre but, en publiant cet ouvrage, est de donner une vie complète et vraie de saint Vincent de Paul.

Ce ne sera donc pas une de ces biographies qui se contentent de raconter les faits les plus saillants d'une existence, effleurant à peine les autres, ou même les laissant entièrement dans l'ombre. Nous étudierons son activité dans tous les domaines où elle s'est exercée, sans rien exclure, sans négliger les éléments nouveaux apportés, dans les livres ou les articles de revue, par les écrivains qui l'ont rencontré sur leur chemin.

Vie complète, par conséquent, mais aussi vie critique, c'est-à-dire dégagée des légendes qui auraient pu s'y glisser avec le temps, comme il s'en glisse dans toutes les vies des saints. La tendance au panégyrique et l'amour du merveilleux sont des défauts fréquents parmi les hagiographes. Ils rendent difficiles la tâche du véritable historien en l'obligeant à démêler, dans la somme des faits racontés, ceux qui répondent à la réalité de ceux qui sont le fruit de l'admiration ou de l'imagination, et à rejeter impitoyablement ces derniers, au risque de blesser la piété des faibles.

Pour rester dans la voie du vrai, nous n'aurons pas de guide plus sûr que saint Vincent de Paul lui-même, dont les écrits et les discours remplissent treize volumes in-8°, et ses contemporains, ses collaborateurs immédiats surtout, dont Abelly, auteur de sa première vie (1), a recueilli et conservé les témoignages.

1. *La vie du Vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul*, par Abelly, Paris 1664, 3 vol. in-4°.

Presque tous ses biographes ont suivi une même méthode : l'ordre chronologique jusqu'au temps des fondations et, dans la suite, l'ordre des matières. Il n'y en a pas d'autre possible ; une fois les oeuvres établies, il faut les prendre et les suivre une à une, à moins de se résigner à sacrifier les vues d'ensemble ; ce qui présenterait de trop graves inconvénients.

Une oeuvre historique sérieuse ne peut se passer de références : il importe que le lecteur soit mis en mesure de juger par lui-même, si bon lui semble, du bien-fondé des affirmations qu'on lui apporte. On lui en donne les moyens par les références et les citations. C'est dans ce but que nous les avons multipliées. Les citations tirées des lettres ou des paroles de saint Vincent ont cet autre avantage d'établir un contact plus direct avec ce dernier et, par voie de conséquence, d'aider à le mieux connaître.

En un mot, nous avons cherché à faire une oeuvre complète, critique, méthodique, solide ; y avons-nous réussi ? Le lecteur jugera.

CHAPITRE I

ENFANCE ET JEUNESSE (1581-1605).

Année et lieu de naissance ; nom et prénom ; la famille : le baptême ; le village natal ; usages et occupations ; Buglose ; premières charités ; premières études à Dax ; premières ordinations ; études de théologie à Toulouse ; mort du père ; voyage à Saragosse ; pensionnat de Buzet ; les ordres sacrés ; la première messe ; la cure de Tilh ; pèlerinage à Rome ; grades.

Le concile de Trente clôtura ses travaux en 1563, après avoir rappelé quelle était la doctrine catholique sur les points contestés par les protestants et pris les mesures qu'exigeait le maintien de la discipline dans l'Eglise. Tandis qu'il s'occupait ainsi d'endiguer les progrès de la Réforme, le sang français coulait abondamment dans la plus implacable des luttes fratricides. Catholiques et huguenots s'entr'égorgeaient, la haine dans le coeur, sous l'oeil effrayé d'un roi faible et indécis, qui, influencé alternativement par l'un et l'autre parti, ne savait à qui se donner.

Dans le Béarn, Jeanne d'Albret, mère d'Henri de Navarre, le futur Henri IV, avait plus de volonté qu'Henri III ; mais cette volonté poursuivait sans relâche le triomphe du protestantisme, qui étendit ses ravages dans le diocèse de Dax, dont faisait alors partie la ville d'Orthez. Des bandes armées, au service des religionnaires, s'avancèrent jusqu'aux portes de Dax, accumulant les ruines sur leur passage ; les églises furent démolies, les monastères pillés, les prêtres mis à mort (1).

1. *Revue Catholique d'Aire et de Dax*, 1874, p. 104 ; *Histoire des troubles survenus en Béarn dans le XVIe et la moitié du XVIIe siècles*, par Poeydavant, Pau, 1819-1821. 3 vol. in-8°, t. I, p. 381.

Ces tristes scènes de désordre étaient encore présentes à toutes les mémoires quand Dieu, prenant en pitié l'Eglise de France, lui envoya celui qui, par sa sainteté et son génie organisateur, devait contribuer plus que personne, pendant le XVIIe siècle, au rétablissement du culte et au relèvement de la discipline.

Vincent de Paul vint au monde la même année que Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, le 24 avril 1581, dans un petit village des environs de Dax qui porte aujourd'hui son nom (1) et portait alors celui de Pouy. Si l'on en juge par l'âge que lui donnèrent, au lendemain même de son décès, la *Gazette de France* (2), le rimeur Loret (3), l'inscription apposée, par l'ordre de René Alméras, second supérieur général de la Congrégation de la Mission, sur la dalle de pierre placée à l'entrée du caveau de l'église de Saint-Lazare, il serait né en 1576, et c'est cette date qu'ont adoptée unanimement, à la suite d'Abelly, son premier biographe, tous ceux qui ont écrit sa vie. En face de telles autorités et à défaut d'acte de baptême, l'usage des registres de catholicité étant encore inconnu à Pouy, il ne faut rien moins que les affirmations claires, répétées et toujours concordantes du serviteur de Dieu, de 1628 à 1660, jointes aux témoignages de ses contemporains, pour autoriser le choix d'une autre date.

Il serait difficile de dire à quelles préoccupations obéirent ceux qui, après sa mort, le vieillirent tout à coup de cinq ans : leur bonne foi fut-elle surprise, ou voilèrent-ils la vérité pour éviter le scandale de ceux qui auraient pris la peine de compter combien d'années s'étaient

écoulées entre sa naissance et ses ordinations (4) ?

1. Saint-Vincent-de-Paul (Landes).

2. Numéro du 2 octobre 1660.

3. *La Muse historique*, 2 octobre 1660.

4. *La vraie date de naissance de saint Vincent de Paul*, par P. COSTE dans le *Bulletin de la Société de Borda*, 1922.

Sur le lieu natal, tous les historiens étaient d'accord lorsque, en 1887, l'Espagnol Feliù y Perez soutint, avec une assurance digne d'une meilleure cause, que Vincent de Paul était du pays où ont pris naissance saint Ignace de Loyola, saint François Xavier, sainte Thérèse et tant d'autres saints illustres (1). Son argumentation était faible, mais, le patriotisme aidant, elle lui gagna des adhérents parmi ses compatriotes.

Succès peu mérité, car, pour démontrer sa fausseté, les preuves surabondent. Vincent de Paul se dit français (2), gascon (3), diocésain de l'évêque de Dax (4), natif de Pouy (5) ; or, qui savait mieux que lui le lieu de sa naissance ? Même langage dans les pièces officielles : lettres d'ordination (6), actes des rois (7), bulles des Papes (8), documents épiscopaux (9) et autres(10). Au procès de béatification, nul désaccord entre témoins. Pendant trois siècles, entre tous les historiens, qu'ils soient français ou espagnols, règne, sur cette question, la plus complète unanimité. Et c'est en 1887 que l'on s'aperçoit que Vincent de Paul est né, non à Pouy, en France, mais à Tamarite de Litera, en Aragon ; et cela, sur la foi de deux lettres d'inconnus ; l'une de 1830, l'autre de 1831, pleines de faussetés évidentes et d'assertions gratuites ; et aussi pour des motifs aussi futiles que ceux-ci : à Pouy on n'a pas son acte de naissance ; les noms de son père et de sa mère sont espagnols ; s'il était français, il ne serait pas allé étudier à Saragosse.

La commune de Pouy a toujours revendiqué l'honneur

-
1. *San Vicente de Paul y su mission social*, par Arthur Loth. Obra traducida y anotada por B. Feliù y Perez, Barcelone, 1887. La thèse forme l'appendice.
 2. *Saint Vincent de Paul, Correspondance, Entretiens, Documents*. Paris, 1920-1925, 14 vol. in-4°, t. II, p. 235.
 3. *Ibid.*, t. II, p. 68.
 4. *Ibid.*, t. XI, p. 329 ; t. XIII, p. 43
 5. *Ibid.*, t. XIII, p. 62.
 6. *Ibid.*, t. XIII, p. 1-7.
 7. *Ibid.*, p. 215.
 8. *Ibid.*, p. 258.
 9. *Ibid.*, p. 41, 208, 272.
 10. *Ibid.*, p. 17, 20, 66, 213, 222, 225.

d'avoir donné naissance à saint Vincent de Paul, et aucune localité ne peut le lui disputer. On y a conservé longtemps avec une pieuse vénération la maison de Ranquine, où il vint au monde. Quand, en 1682, la chaumière tomba de vétusté, une croix fut plantée sur ses ruines. La chambre natale, restée seule debout, grâce à des travaux de consolidation, s'écroula, à son tour, avant 1700. On éleva sur son emplacement un oratoire, dont les murs touchaient ceux de la nouvelle maison de Ranquine, demeure des de Paul, hôtes de l'ancienne. A l'époque de la canonisation, pour répondre à la dévotion des fidèles, on bâtit, quelques mètres plus loin, une chapelle plus spacieuse. Elle disparut à son tour après plus d'un siècle ; et sur le sol qui la portait, s'éleva la chapelle où vont prier aujourd'hui les pèlerins (1). Cette chapelle est comme le centre d'une petite cité que le public appelle Berceau de Saint-Vincent-de-Paul, et qui a comme habitants des orphelins et des orphelines, des vieillards des deux sexes, un groupe d'apprentis, un séminaire d'enfants et de jeunes gens animés du désir de se faire missionnaires, tous placés sous la direction de prêtres de la Mission ou de Filles de la Charité. Pour eux ont été édifiés les vastes bâtiments disposés des deux côtés et en arrière de la chapelle. En avant, sur une place commune, s'élèvent le chêne séculaire, millénaire a-t-on dit, à l'ombre duquel le jeune Vincent vint plus d'une fois se reposer, et la maison de Ranquine, qui, durant la seconde moitié du XIXe siècle, passa pour être sa maison natale. Aujourd'hui, après la découverte des dépositions faites à Pouy, lors du procès de béatification (2), l'illusion n'est plus possible.

Dans sa position première, la maison était sur le bord de la route, tournée vers elle ; elle fut quelque peu rapprochée de la chapelle en 1864, si peu qu'une partie des

1. *Le Berceau de saint Vincent-de-Paul*, [par S. SERPETTE] in-8°, p. 12 et suiv. ; *Histoire de la maison de Ranquine avant le XIXe siècle*, par P. COSTE, dans le *Bulletin de la Société de Borda*, 1906, p. 334 et suiv.

2. Elles ont été publiées par S. Serpette, *op. cit.*, p. 13 et suiv.

deux emplacements est commune, et orientée vers le nord, par raison de symétrie. Bien qu'elle se soit peut-être éloignée du lieu sur lequel reposait la maison natale, on peut dire avec certitude qu'elle n'en est pas distante de plus de quatre ou cinq mètres.

Les de Paul eurent là leur demeure jusqu'aux approches de la grande Révolution. Ils l'habitaient peut-être longtemps avant la naissance de saint Vincent, car le nom est ancien dans le pays ; plusieurs habitants de Pouy le portaient en 1509 (1).

Il y aurait une étude intéressante à faire sur l'origine des noms de famille (2). Parmi ces noms, beaucoup ne furent d'abord que des noms de lieu. On recevait au baptême le nom d'un saint, Jean, Pierre, François ; et comme ce nom était celui de plusieurs, on le faisait suivre, pour déterminer les individus, du nom de la maison qu'ils habitaient ou de la terre qu'ils cultivaient, en intercalant la particule *de, du, de la*. Avec le temps, les noms ainsi ajoutés devinrent des noms de famille ; ils s'attachèrent aux personnes et les suivirent dans leurs divers déplacements. A Pouy, dans les registres de catholicité, tous les habitants, même les plus humbles, avaient, au XVIIIe siècle, un *de* ou un *du* devant leur nom. On peut présumer que le nom *de Paul* a cette origine, d'autant plus qu'il y avait anciennement au quartier de Buglose la maison *Paul*, et, à mi-chemin, sur la route qui va du Berceau à Buglose, le ruisseau de *Paul*. Les ancêtres éloignés de saint Vincent avaient peut-être habité cette maison ou les bords de ce ruisseau ; de là le nom qu'ils ont légué à leurs descendants.

La grande Révolution fut funeste aux particules : ou elle les fit disparaître, ou elle les unit au nom. En règle générale, les noms monosyllabiques se les assimilèrent. Le nom *de Paul* n'avait pas attendu la fin du XVIIIe siècle

1. Voir S. SERPETTE, *op. cit.*, p. 8.

2. Voir A. DAUZAT, *Les noms de personnes*, 2e éd., Paris, 1925, in-8°.

pour devenir *Depaul* en un mot. Saint Vincent écrivit ainsi son nom, et, ce faisant, il se conformait à une tradition de famille, conservée jusqu'à nos jours. Il est curieux de constater toutefois qu'autour de lui, parmi ses confrères, ses amis, ses correspondants, nul ne l'imita, et que lui-même, dans la traduction latine de son nom, séparait les deux syllabes (1). Abelly se soumit à l'usage courant, et tous les historiens à sa suite. Ce biographe rapporte (2) que, plus tard, à Paris, Vincent de Paul se faisait appeler *M. Vincent* tout court, pour ne pas donner le change sur son origine roturière. A Pouy, cette précaution n'eût pas été nécessaire.

Son père, Jean de Paul (3), et sa mère, Bertrande de Moras, n'étaient pas, comme certains l'ont cru (4), des nobles ruinés, mais d'honnêtes et laborieux cultivateurs, possesseurs d'une maison et de quelques arpents de terre. A une pauvre vieille, qui lui demandait plus tard l'aumône, prétextant qu'elle avait été la servante de "Madame sa mère", saint Vincent répondit : "Ma bonne femme, vous me prenez pour un autre ; ma mère n'a jamais eu de servante, ayant elle-même servi, et étant la femme et moi le fils d'un pauvre paysan (5)."

Les deux époux eurent six enfants : Jean, Bernard, Vincent, Gayon, Marie, qui, après son mariage, alla s'établir près de l'église, à la maison Paillole, et une autre Marie, surnommée Claudine, qui épousa un jeune homme

1. Saint Vincent de Paul, t; IV, p. 67, 98, 457, 511, etc.

2. La Vie du Vénérable Serviteur de Dieu Vincent de Paul, Paris, 1664. 3 vol. in-8°, t. III, chap. XIII, p. 199. On s'étonnera peut-être que nous citions la première édition aujourd'hui très rare, et non la dernière (Paris, Gaume 1891, 3 vol.. in-8°), répandue un peu partout. La raison en est que l'édition de 1891 n'est pas pleinement conforme à celle de 1664. Il vaut mieux que le lecteur ait le texte primitif sous les yeux et non un texte retouché.

3. C'est ainsi que le nomme ABELLY (op. cit., t. I, chap. II, p. 7) ; Collet dit Guillaume DE PAUL (La vie de Saint Vincent de Paul, Nancy, 1748. 2 vol. in-4°, t. I, p. 5). Notons qu'à Pouy les Jean étaient nombreux et les Guillaume très rares, s'il y en avait.

4. Oscar DE POLI, Recherches sur la famille de saint Vincent de Paul, Paris (s. l. n. d.), in-8°.

5. ABELLY, op. cit.. I. III, chap. XIII, sect. I, p. 204.

du nom de Grégoire. Vincent était le troisième. Tous, sauf Jean, vivaient encore en 1626 (1).

Vincent de Paul reçut le baptême dans l'église de son village, située à moins d'un kilomètre de Ranquine, entre la route nationale et l'Adour. On lui donna le nom de Vincent, peut-être parce que son parrain ou sa marraine le portait, peut-être aussi par dévotion pour saint Vincent de Xaintes, martyr, premier évêque de Dax et premier patron du diocèse, saint très honoré dans le pays. Le premier jour de septembre, ce saint était fêté solennellement dans toutes les paroisses, mais nulle part avec autant d'éclat qu'à Saint-Vincent-de-Xaintes, près Dax, où se déroulait une procession majestueuse, suivie par les populations des environs. Contrairement à la tradition de Dax, le martyrologe romain fait mourir saint Vincent de Xaintes en Espagne ; c'est pour cela sans doute que plus tard Vincent de Paul, si toutefois Abelly ne se trompe pas (2), écrira dans ce pays pour avoir des renseignements sur son saint patron.

Il avait aussi une particulière dévotion envers saint Vincent Ferrier, dont il parle fréquemment dans ses entretiens et qu'il aimait à invoquer (3).

Le jour anniversaire du baptême ne cessa d'être, pour lui, un jour de reconnaissance et de prières. Chaque année, raconte Abelly (4), quand ce jour revenait, il se mettait à genoux devant sa communauté et suppliait ses confrères de lui pardonner les scandales qu'il prétendait leur avoir donnés, et de l'aider à obtenir de Dieu le pardon des péchés de toute sa vie.

L'église dans laquelle le petit Vincent fut porté après sa naissance, n'était autre, croyait-on, que la vieille église paroissiale démolie vers 1913. Lorsque, en entrant, les

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 62.

2. *Op. cit.*, t. III, chap. III, sect. III, p. 23.

3. *Op. cit.*, t. III, chap. IX, p. 94.

4. *Ibid.*, t. III, chap. XIII, sect. I, p. 206.

fidèles voyaient, à gauche, au-dessus de la vieille cuve en fer battu qui servait de baptistère, l'inscription gravée, par les soins du curé, sur une table de marbre, pour indiquer qu'en ce lieu saint Vincent de Paul avait reçu le baptême, nul ne doutait de la vérité du fait, et on se plaisait à penser que dans cet édifice un saint avait prié, appris les éléments de la doctrine chrétienne et fait sa première communion.

Suivant l'usage du temps, le cimetière touchait l'église ; il était, comme aujourd'hui, dans le terrain qui voisine le mur latéral placé du côté de l'épître. Là furent ensevelis le père, la mère, les frères et les soeurs de Vincent de Paul ; là il vint s'agenouiller pieusement quand plus tard les circonstances le ramenèrent au village natal. Du cimetière, l'oeil aperçoit la vaste plaine de l'Adour avec ses troupeaux, ses bois, ses ruisseaux, ses marécages.

Le dimanche, toute la maison de Ranquine allait aux offices, car la foi était vivace et les pratiques religieuses en honneur. Sur semaine, tout le monde travaillait : les uns accompagnaient les parents aux champs, les autres conduisaient les troupeaux.

La table était frugale. "Au pays dont je suis, dira plus tard saint Vincent (1), on est nourri d'une petite graine appelée millet, que l'on met cuire dans un pot ; à l'heure du repas, elle est versée dans un vaisseau (2), et chacun de la maison vient autour prendre sa réfection et va, après, à l'ouvrage." Le vin et le cidre étaient alors d'usage courant comme boissons (3).

La famille possédait sans doute ce que possède tout petit propriétaire dans le pays : une basse-cour bien remplie, des vaches, des brebis et d'autres animaux domestiques. Combien de fois saint Vincent n'a-t-il pas

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 84.

2. Vaisseau, vase.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 481.

répété à ceux qui lui donnaient des marques d'estime, qu'il avait gardé les bestiaux durant sa jeunesse, ou même, sans craindre la crudité du mot, qu'il était un vulgaire "porcher" !

Suivant l'usage des petits pâtres d'alors, il allait nu-pieds, sur les chemins poudreux, les yeux fixés sur le troupeau confié à ses soins et portant avec lui dans son sac des provisions pour ses repas. Revenait-il toujours au logis le soir à la nuit tombante? Il semble que non, car à Persin de Montgaillard, futur évêque de Saint-Pons, qui lui parlait un jour du manoir familial, le château de Montgaillard, saint Vincent répondit, pensant qu'il s'agissait du village de ce nom situé près de Saint-Sever, à cinquante kilomètres de Pouy : "Je le connais bien ; j'ai gardé les bestiaux dans ma jeunesse et je les menais de côté-là." (1) C'est que les gras pâturages n'abondaient pas sur le terrain sablonneux et marécageux des environs de Dax ; il fallait aller les chercher sur le sol plus fertile de la Chalosse.

Dans les sorties fréquentes auxquelles l'obligeait la garde des troupeaux, l'enfant rencontra sans doute plus d'une fois sur son chemin Buglose, quartier de la commune de Pouy, que quatre kilomètres séparent de la maison de Ranquine. Là s'élève aujourd'hui un magnifique sanctuaire dédié à Marie et fréquenté par de nombreux pèlerins. Buglose n'était alors, de l'aveu de tous, qu'un lieu désert ou quasi désert, plein de marécages, qui en rendaient le séjour insalubre, sans prêtre, sans chapelle, sans pèlerinage.

Le premier historien de Notre-Dame de Buglose, Raymond Mauriol, prêtre de la Mission et directeur du sanctuaire, raconte en 1726 (2) qu'il y avait anciennement en

1. Témoignage de l'évêque de Saint-Pons lui-même dans sa lettre postulatoire du 10 janvier 1705. Cf. COLLET, *op. cit.*, t. II, p. 195.

2. *Histoire de la Sainte Chapelle et des miracles de N.-D. de Buglose*, Bordeaux, 1726, in-18, p. 1 et suiv.

cet endroit "une espèce d'oratoire" fort fréquenté par les fidèles, dans lequel se trouvait la statue de la Vierge qui s'y vénère encore aujourd'hui, et méritait déjà, par les merveilles qu'elle opérait, le nom de statue miraculeuse. Quand les bandes fanatiques de Jeanne d'Albret, conduites par Montgomeri, s'approchèrent de Dax, vers 1570, des fidèles cachèrent la statue dans un marais. Ils étaient bien inspirés, car les huguenots vinrent à Buglose et démolirent l'oratoire. Le temps passa ; ceux qui connaissaient le secret de la cachette moururent, et il fallut un hasard providentiel, ou plutôt un miracle, pour retrouver le précieux trésor.

En 1620, un pâtre, étonné de voir un de ses boeufs se retirer toujours à l'écart dans un marais et s'arrêter au même endroit, eut la curiosité de le suivre. Quelle ne fut pas sa surprise de se trouver devant une belle statue de la Sainte Vierge, proprement nettoyée, par la langue du boeuf, de la boue qui la recouvrait! Il fait part de sa découverte ; on accourt ; des malades sont rendus à la santé ; la nouvelle se répand ; la piété populaire donne au quartier le nom de Buglose (langue de boeuf) ; l'évêque de Dax fait lui-même une enquête, avec quelques chanoines, sur les miracles opérés ; il ordonne que la statue soit portée sur un chariot à l'église paroissiale de Pouy ; mais, ô miracle ! voici qu'après quelques pas, les boeufs, arrivés sur l'emplacement de l'ancien oratoire, refusent d'avancer ; on descend la statue, et en ce lieu est bâtie une chapelle, que l'évêque bénit lui-même solennellement en 1622.

Ce récit de Mauriol, reproduit dans un livre à fort tirage, réédité et répandu à profusion parmi les pèlerins, est devenu le récit courant. Les pieux fidèles qui le lisent ou l'entendent, ignorent qu'il a été publié longtemps après les événements et que d'autres écrivains, beaucoup plus anciens, racontent les faits différemment. La facilité avec laquelle Mauriol sème partout le merveilleux pour rendre plus vénérable le sanctuaire dont il avait la garde

n'est guère propre à donner bonne opinion de ses qualités d'historien.

On chercherait vainement un texte ancien sur Notre-Dame de Buglose ; avant 1630, aucun écrit n'en parle. Les itinéraires des pèlerins mentionnent le prieuré de Poymartet, qui n'en est pas loin ; les comptes de Jean Bauffès, évêque de Dax (1375-1391), ne passent sous silence, à propos des licences de quête qui lui sont accordées, aucun des pèlerinages de la région ; un rôle des décimes de 1509, et les états des impôts mis sur le diocèse de Dax en 1576 et en 1588 (1) énumèrent toutes les églises jusqu'aux plus petites ; nulle part, Notre-Dame de Buglose n'apparaît. M. l'abbé Gabarra, qui s'est tout particulièrement occupé de la question, écrivait en 1874 : "Nous avons eu la patience de parcourir dans la volumineuse collection Doat, que possède la Bibliothèque nationale, tous les testaments des seigneurs du pays aux XIII^e, XIV^e, XV^e et XVI^e siècles : ce sont les vicomtes de Tartas, les sires d'Albret, des prêtres quelquefois, de pieuses et nobles femmes, qui ont déposé l'expression de leurs dernières volontés. Des paroisses qui entourent Buglose, aucune n'est oubliée : Dax, Tartas, Pontonx, Lier, Lalucque, surtout Notre-Dame de Dubiela reçoivent des legs nombreux. Pense-t-on que seule Notre-Dame de Berglosse ou Burglosse ait été laissée dans un oubli dédaigneux et impossible (2) !"

La conclusion de tout ceci, c'est que, si l'on veut être vrai au sujet de Notre-Dame de Buglose, il faut savoir être modeste. De l'aveu des archéologues, la statue est de la première partie du XVI^e siècle, ou même des der-

1. Original aux archives de la Mission.

2. *Pontonx et le prieuré de St-Caprais* dans la *Revue Catholique d'Aire et de Dax* 1874, p. 76. Sur cette question de Notre-Dame de Buglose, il y a intérêt à consulter encore le *Bulletin de la Société de Borda*, 1895, p. LXXVI ; et 1896, p. XXXIII et XLII ; *l'Histoire des évêques de Dax* par l'abbé DEGERT, Paris, in-8°, p. 313-317 ; et divers articles de la *Revue de Gascogne : Historiens et Origine de Buglose*, 1882, p. 371-383 ; *Origine de Buglose*, 1892, p. 289 et suiv. ; *Un ancien pèlerinage : Buglose*, par M. DEGERT, 1892, p. 22-33, 123-142, 174-181 ; 1923, p. 27-37, 117-128.

nières années du XVe, non en son entier toutefois, car la tête présente les caractéristiques du XVIIe. Les origines du pèlerinage de Buglose en 1620 s'expliquent-elles par la découverte providentielle de cette statue dans un marais ? Des témoignages contemporains tendent à l'établir. Mais, à coup sûr, il faut regarder comme légendaires l'intervention du boeuf et les autres circonstances du récit courant. L'histoire racontée par Mauriol se retrouve, presque identique, à l'origine de cinquante autres pèlerinages de France.

Pour mériter toute la confiance des fidèles, Notre-Dame de Buglose n'a pas besoin d'une très haute antiquité et d'une auréole de légende. Le sanctuaire le plus célèbre de France n'est-il pas un des plus récents ? L'origine d'un lieu de pèlerinage relève de l'histoire, non de la piété.

Si Pouy avait eu son pèlerinage avant la fin du XVIe siècle, sans aucun doute le jeune Vincent serait allé s'agenouiller souvent devant la madone de Buglose. La grande dévotion qu'il aura plus tard pour Marie nous permet de le supposer.

A une tendre piété l'enfant unissait une grande charité. Son jeune coeur s'apitoyait déjà sur les misères des autres : il prenait sur sa nourriture pour apaiser leur faim, puisait pour eux dans le sac de farine qu'il rapportait du moulin, tirait de sa bourse, pour les mettre dans leur main, les quelques liards qu'il avait peu à peu amassés. Sa charité grandissait en même temps que ses moyens de faire le bien. A l'âge de douze ou treize ans, ses économies s'élevèrent un jour à trente sous ; jamais il n'avait été si riche. Trente sous, c'était alors, pour un pâtre, une petite fortune. Un mendiant se présente ; Vincent n'hésite pas : les trente sous passent de sa bourse dans la main du malheureux. (1)

1. ABELLY, *op. cit.*, t. I, chap. II, p. 9.

Si le coeur était bon, l'esprit était vif et ouvert. Le père résolut de lui faire apprendre le latin. Un parent, Etienne de Paul, prieur de l'hôpital-prieuré de Poymartet, établi à une lieue de Pouy pour servir d'abri aux pèlerins de Saint-Jean de Compostelle, vivait à l'aise des fruits de son bénéfice (1), et, si c'est le prieur dont parle Collet dans sa Vie de saint Vincent de Paul (2), trouvait encore le moyen d'aider ses frères. Vincent, prêtre, serait de même la providence de sa famille. Les dépenses qu'exigeait son éducation seraient donc largement compensées. Tel est peut-être le calcul que, dans sa tête de paysan, se faisait Jean de Paul. Il se trompait grandement, car Vincent se montrera toujours vis-à-vis des siens d'un désintéressement admirable. Il s'estimera heureux de les savoir dans l'obligation de travailler la terre pour gagner leur vie, et, s'il lui arrive de les secourir pendant la Fronde, alors que les malheurs des temps les avaient réduits à l'aumône, ce sera, non de son argent, mais de l'argent donné par un ami à leur intention ; il refusera d'intervenir en leur faveur devant les tribunaux pour les protéger contre la diffamation ou leur éviter une condamnation infamante, et résistera même aux sollicitations qui lui seront faites de porter un neveu à étudier en vue de l'état ecclésiastique (3).

Il y avait à Dax, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui l'hôtel des postes, un couvent de Cordeliers. Ces religieux tenaient pension. Ils recevaient, moyennant soixante livres par an, les enfants de la campagne auxquels les parents désiraient procurer une certaine instruction. Une porte de communication permettait de pénétrer de chez eux dans le collège, qui traînait depuis trente ans une existence languissante sous le poids de difficultés sans cesse renaissantes. Le collège dépendait-il des Cordeliers, ou y avait-il avec eux simple rapport de

1. S. SERPETTE, *op. cit.*, p. 9.

2. *Op. cit.*, t. I, p. 7.

3. Abelly, *op. cit.*, t. III, chap. XIX, p. 291 et suiv.

voisinage? Son historien, M. l'abbé Lahargou, embrasse la seconde solution. "L'institution, écrit-il (1), manquait de régularité et de stabilité. Elle était livrée au hasard, parce qu'elle n'était pas aux mains d'une corporation, qui a sur les individus doués de la meilleure volonté l'avantage énorme de moins subir le contre-coup des calamités publiques et d'échapper, par sa durée, aux atteintes de la mort. Les régents s'y succédaient au hasard de la vie d'aventures qui souvent les entraînait dans son courant. On les retenait au passage sans trop savoir ce qu'ils valaient, comme ce Denis Rousset, cité devant la Chambre du Conseil pour recevoir des admonestations et des exhortations à mieux faire son devoir qu'il ne l'a déjà fait. On prenait des ecclésiastiques et des laïques suivant l'occasion et faute d'avoir la liberté du choix."

Sur le séjour de Vincent au collège, nous ne connaissons qu'un incident ; lui-même le rapporta un jour à Madame de Lamoignon. "Je me souviens qu'une, fois, lui dit-il, au collège ou j'étudiais, on vint me dire que mon père, qui était un pauvre paysan, me demandait. Je refusai de lui aller parler ; en quoi je fis un grand péché." (2) Et complétant sa confession, il ajoutait devant ses missionnaires : "Etant petit garçon, comme mon père me menait avec lui dans la ville, j'avais honte d'aller avec lui et de le reconnaître pour mon père, parce qu'il était mal habillé et un peu boiteux."(3) Sentiments répréhensibles sans doute, mais que nous sommes heureux de connaître, car ils nous laissent deviner quels combats dut soutenir celui qui les avait en lui, pour atteindre à cette prodigieuse humilité dont la suite de sa vie donnera de si nombreux exemples.

Vincent avait une belle intelligence, un esprit souple et fin. Ses progrès furent rapides, si rapides même que M. de Comet, avocat à Dax et juge de Pouy, le prit chez

1. *Le collège de Dax*, par M. LAHARGOU, Paris, 1909, in-8°, p. 5.

2. *Processus ne pereant probationes*, f° 916, v° et 917.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. XII, p. 432.

lui, sur la recommandation du Père gardien des Cordeliers, et lui confia l'éducation de ses enfants, tout en lui laissant le temps de suivre les leçons du collègue. C'était donner à Vincent le moyen de continuer ses études sans être à charge à son père. Il accepta.

La chronologie des premières années de Vincent de Paul est très difficile à établir. D'après Abelly, Vincent avait douze ans environ quand il entra au collège ; il resta quatre ans chez les Cordeliers et cinq ans chez M. de Comet. Saint Vincent, de son côté, assure avoir habité la campagne jusqu'à l'âge de quinze ans (1), ou plutôt, en interprétant son langage d'après ses habitudes de parler, jusqu'à sa quinzième année. Il aurait donc quitté Pouy en 1595. Comme, d'autre part, nous en avons la preuve, ses études théologiques à Toulouse commencèrent en 1597 (2), son séjour à Dax n'aurait pas dépassé la durée de deux ans.

Quoi qu'il en coûte de dire que le premier biographe a été mal informé, mieux vaut lui donner tort qu'à saint Vincent. D'ordinaire, l'enfance d'un grand homme est la partie la moins connue de sa vie, celle où la légende s'introduit le plus facilement ; ses actes ne s'imposent pas encore à l'attention de ses contemporains, qui ignorent ce que sera son avenir ; et quand plus tard on veut écrire sa vie, les faits sont déjà dans le lointain. Les témoins immédiats, s'il en reste, étaient des enfants quand ils ont vu ; ce sont des vieillards quand on les interroge ; deux circonstances propres à diminuer la valeur de leur témoignage, surtout quand il s'agit de menus faits ou de faits précis, comme le sont des dates, et qu'ils regardent une tierce personne. Les témoins qui prétendent savoir par ouï dire sont, plus encore, sujets à caution. S'il est,

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p.81.

2. Ce fut, en effet, en 1604 qu'il devint bachelier en théologie, après sept ans d'études théologiques à l'Université, attestées par un document officiel.

dans la jeunesse de saint Vincent, un fait important qui aurait dû rester gravé dans les mémoires, c'est sa captivité en Barbarie ; or, on l'avait si bien oubliée à Pouy et à Dax, que lorsque M. de Saint-Martin découvrit, dans des papiers de famille, la lettre qui la relatait, ce fut une révélation.

Nous ignorons avec quel souci d'exactitude fut menée l'enquête qui permit au chanoine de Saint-Martin de composer les mémoires envoyés à Paris, mémoires dont Abelly s'est servi pour composer les premiers chapitres de la vie de saint Vincent ; bien plus, nous constatons dans leur contenu un bon nombre d'inexactitudes (1) ; il serait imprudent d'accepter comme vrai ce qu'ils nous disent quand nous manquons de moyens de contrôle, à plus forte raison quand saint Vincent les contredit.

Vincent aurait donc étudié au collège de Dax deux ans seulement ; il y aurait fait sa cinquième et sa quatrième ; et l'on comprend mieux ainsi pourquoi il s'appelait plus tard, par humilité, un ignorant, un écolier de quatrième, assertion inintelligible s'il y avait passé neuf ans.

Pendant ces deux années, M. de Comet avait remarqué avec plaisir les heureux progrès du jeune homme dans la piété. Il pensait que Dieu l'appelait à la carrière ecclésiastique et il l'encourageait dans cette voie. Vincent, de son côté, était convaincu que c'était sa vocation. Avec la permission du chapitre de Dax, dont le siège était vacant, il se rendit à Bidache, aujourd'hui du diocèse de Bayonne, et reçut dans l'église collégiale, le 20 décembre 1596, des mains de Salvat Diharse, évêque de Tarbes, la tonsure et les ordres mineurs (2).

Vincent aurait pu, comme tant d'autres, faire ses études de théologie sans quitter son pays ; mais il avait

1. En particulier sur N.-D. de Buglose, les dates des ordinations, la vacance du siège de Dax en 1600.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 1, 2.

l'ambition de la science et comprenait que, sous la direction des maîtres savants et expérimentés de quelque Université célèbre, ses progrès seraient plus rapides ; il savait aussi que les grades lui donneraient droit de prétendre à certaines dignités ecclésiastiques et, en lui facilitant la possession d'un bénéfice, le mettraient plus vite à l'abri des nécessités de la vie. Les deux Universités les plus proches de Dax étaient celles de Bordeaux et de Toulouse ; mais la dernière seule avait une faculté de théologie ; c'est là que Vincent se rendit, avec, comme seules ressources, l'argent qu'avait rapporté à son père la vente d'une paire de boeufs.

L'Université de Toulouse était fréquentée par des milliers d'étudiants, accourus de toutes les parties de la France et même de l'étranger. Les chaires se donnaient au concours. La faculté de théologie en comptait sept : trois de fondation royale ; les quatre autres, chez les Carmes, les Dominicains, les Augustins et les Bernardins. Certains cours étaient suivis par plusieurs centaines d'auditeurs.

Comme les autres villes universitaires, Toulouse avait ses collèges, où les étudiants vivaient ensemble, soumis à des règlements plus ou moins sévères. Ceux de Narbonne, Saint-Martial, Périgord, Maguelone, Pampelune, Saint-Raymond, Mirepoix, Foix et Secondat avaient eu pour fondateurs des hommes d'Eglise. Le collège de Foix, né des libéralités du célèbre cardinal Pierre de Foix, l'emportait sur les autres par "sa belle bâtisse, la précision de son règlement, la splendeur de sa dotation et la variété du recrutement de ses collégiats". (1) Sur les vingt-cinq bourses dont il disposait, l'une d'elles revenait de droit à un écolier du diocèse de Dax. Vincent de Paul n'eut pas l'heureuse chance d'être boursier, les difficultés matérielles contre lesquelles il se débattit pendant son séjour

1. *Le Ville centenaire de l'Université de Toulouse*, par le P. Paul DUDON dans les *Etudes*, 20 juin 1929, t. 199, p. 732.

à Toulouse nous le disent clairement. S'il fut, dès son arrivée dans cette ville, l'hôte du collège de Foix, ce qui ne semble pas impossible, il dut payer pension.

Les étudiants de l'Université, réunis par provinces d'origine, constituaient un bureau avec président et vice-président à sa tête, ou, pour employer le langage du temps, avec prieur et sous-prieur. Ces groupements, opposés les uns aux autres, avaient de fréquentes querelles et ces querelles dégénéraient souvent en combats à main armée. Aussi l'autorité universitaire sévissait-elle avec la plus grande énergie. La simple énumération des documents relatifs à l'Université, qu'a publiée René Gadave (1), montre avec quelle facilité les écoliers indociles récidivaient. Les années que Vincent passa à Toulouse ne furent pas des moins troublées ; qu'on en juge (2) :

" 3 décembre 1599. Arrêt du Parlement bannissant de Toulouse pour cinq ans les prieurs des nations de Bourgogne et de Languedoc ; condamnant un étudiant à 50 écus pour port d'armes ; ordonnant d'instruire contre plusieurs autres ; enjoignant aux Capitouls de saisir au corps les contrevenants de jour et de nuit.

" 21 juin 1602. Arrêt du Parlement interdisant aux écoliers de porter des armes, à peine d'être pendus ou étranglés. Il sera planté une potence, à cet effet, dans la rue de la Pomme.

" 20 mars 1603. Les écoliers multiplient leurs excès et exigent les bienvenues, même des étrangers non écoliers. Certains gentilshommes allemands, visitant la ville, allèrent aux écoles de droit et furent arrêtés par des écoliers de Bourgogne et de Lorraine, qui exigèrent d'eux la bienvenue. Un Capitoul alla aux Etudes avec le guet et y trouva le recteur de Maran, et deux ou trois cents écoliers armés. Le Parlement donna ordre de saisir les chefs des nations et d'informer sur le vol commis contre

1. *Les documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse et spécialement de sa faculté de droit civil et canonique* (1229-1789) par René GADAVE. Toulouse, 1910, in-8°.

2. p. 202 et suiv.

les Allemands ; mais les Capitouls, ayant perquisitionné dans les logis, ne purent saisir aucun Bourguignon et s'emparèrent seulement de deux Lorrains, qu'ils durent élargir, faute de charges.

” Novembre 1603. Nouvelle insolence des écoliers touchant les bienvenues. Le sénéchal du Puy se trouvant à vêpres en l'église Saint-Sernin, les écoliers de France et de Languedoc lui réclamèrent la bienvenue ; les chanoines accoururent pour réprimer le scandale ; les Capitouls prévenus arrivèrent, mais les écoliers s'enfuirent et on n'en put saisir aucun..

” 5 décembre 1603. Arrêt du Parlement interdisant le port d'armes aux écoliers ; 1500 livres d'amende aux logeurs qui recevront des écoliers armés et ne les dénonceront pas ; défense aux étudiants d'aller dans les logis où descendent les étrangers pour exiger d'eux la bienvenue.

” 20 avril 1604. Délibération des Capitouls, ordonnant, en présence des insolences commises par les écoliers, de perquisitionner en leur logis et dans les collèges ; injonction à leur logeur de saisir leurs armes, de déclarer leurs noms et de dénoncer ceux qui seront prieurs, sous-prieurs ou trésoriers de nation.”

Le 10 mai, ordre est donné d'arrêter les prieurs.

Les arrêts du Parlement et les sévérités des Capitouls ne calment pas l'insolence des écoliers. Malgré l'affichage des règlements de police, malgré l'incarcération des principaux meneurs, malgré de nouvelles défenses de tenir des assemblées ou de porter des armes, les jeunes turbulents continuent leurs désordres ; ils vont même jusqu'à tremper leurs mains dans le sang d'un officier municipal.

Au moment où M. Céléry, Capitoul, intervient pour réprimer des troubles sur la place Saint-Etienne, deux écoliers de Champagne, Firmin et Claude de Rousselet, le tuent. Les meurtriers sont, pour ce crime, condamnés à mort par les Capitouls. Le Parlement a pitié de leur jeunesse ; il commue cette peine en cinq ans de bannisse-

ment et deux cents livres d'amende. Avant de quitter la ville, ils doivent faire amende honorable à genoux, en chemise, pieds nus, tête nue, la hart au col, dans la grand'chambre, en présence des Capitouls.

Tel est le milieu scolaire dans lequel vivait Vincent de Paul. Qu'il se soit constamment tenu à l'écart des désordres, on ne saurait en douter. Il était venu pour travailler, non pour passer joyeusement son temps. C'était, d'ailleurs, dans la faculté de droit, et non dans celle de théologie, à laquelle il appartenait, que se trouvaient les écoliers les plus indisciplinés.

Dès la première année de son séjour à Toulouse, une pénible épreuve vint le frapper : Dieu lui enleva son père. Ce père, qui l'avait tant aimé, demandait, par testament, daté du 7 février 1598, que la famille n'épargnât aucun sacrifice pour l'aider à continuer ses études. C'était le désir de tous, de la mère surtout. Mais, par un sentiment de délicatesse, Vincent ne voulut pas consentir que les siens, si éprouvés par la disparition de celui qui était leur meilleur soutien, fissent quelque sacrifice pour lui ; s'accommoder des privations des autres n'allait pas à son caractère (1). Quand ses ressources seront épuisées, il gagnera sa vie comme il pourra.

Il est difficile de comprendre que, dans l'état de gêne où il se trouvait, le jeune homme ait quitté l'Université de Toulouse pour celle de Saragosse, et, à peine arrivé, ait repris le chemin de Toulouse. Avant de croire à la réalité de ce voyage, dont parlent les mémoires envoyés de Dax au premier biographe (2), on aimerait à savoir sur quel fondement l'affirmation repose. Vincent, suppose Collet (3), aurait trouvé l'Université de Saragosse pleine du bruit des disputes des écoliers sur la science

1. ABELLY, *op. cit.*, t. I, chap. III, p. 12 ; COLLET, *op. cit.*, t. I, p. 13.

2. *Op. cit.*, t. I, chap. III, p. 10.

3. *Op. cit.*, t. I, p. 9.

moyenne et les décrets prédéterminants, et c'est ce qui aurait hâté son retour en France ; hypothèse assez peu vraisemblable, imaginée pour expliquer un fait moins vraisemblable encore.

Quand le jeune étudiant vit que sa bourse était vide, il accepta une petite institution à Buzet, petite localité située à trente kilomètres de Toulouse, sur les confins du Tarn et de la Haute-Garonne (1). Là étaient reçus de jeunes pensionnaires, qu'il instruisait lui-même. Ses qualités d'éducateur furent si bien appréciées que des élèves lui furent envoyés de Toulouse même et que des gentilshommes des environs lui confièrent leurs enfants. Si l'on s'en rapporte à Collet (2), deux petits-neveux de Jean de la Valette, grand-maître de l'Ordre de saint-Jean de Jérusalem, furent au nombre des pensionnaires.

Tant de succès lui permit de mettre de côté ; et, au bout d'un certain temps, il se vit en mesure de transférer sa pension à Toulouse, où il avait hâte de revenir pour suivre les cours de la faculté de théologie.

Vincent de Paul avait d'autres préoccupations que ses études. Dieu le voulait prêtre et, degré par degré, le jeune clerc s'approchait du sacerdoce. Salvat Diharse, évêque de Tarbes, l'ordonna sous-diacre dans sa cathédrale, le 19 septembre 1598, et diacre trois mois après, le 19 décembre, en vertu de dimissoires datés du 10 septembre et du 11 décembre.

-
1. C'est bien ce Buzet, Buzet-sur-Tarn, et non celui du Lot-et-Garonne, que désignent expressément Abelly (op. cit., t. I, chap. III, p. 12) et Collet, (op. cit., t. I, p. 9 et 14) et on a peine à comprendre la controverse qui s'est élevée à ce sujet. (Cf. *Où saint Vincent de Paul dit-il sa première messe?* par Tamizey de LARROQUE dans la *Revue de Gascogne*, 1890, p. 197-199 ; *Ordination et première messe de saint Vincent de Paul*, par P. COSTE dans la même revue novembre 1908, p. 513-518 ; *Pèlerinage à Notre-Dame de Grâce en l'honneur de saint Vincent de Paul*, par l'abbé MAFFRE, 1856, in-18, p. 71 et suiv. ; *Histoire de Notre-Dame d'Ambrus*, par l'abbé Jean DUBOIS, Agen, 1898, p. 58-63). L'opinion que Vincent de Paul aurait eu comme élèves les enfants d'Hérard de Grossolles, seigneur de Buzet en Condomois, part d'une confusion ; elle a été émise pour la première fois par l'abbé Maffre lui-même, qui, tout en patronnant Buzet-sur-Tarn, a ainsi donné à ses adversaires une arme pour le combattre.
 2. *Op. cit.*, t. I, p. 10. Collet s'appuie sur les mémoires du chanoine de Saint-Martin, qui n'ont aucune autorité.

Le 13 septembre 1599, il se fit délivrer par l'évêque de Dax les lettres dimissoriales pour la prêtrise, avec l'intention évidente de recevoir cet ordre sacré aux quatre-temps suivants. Pour quel motif attendit-il un an encore et s'adressa-t-il au vieil évêque de Périgueux, François de Bourdeille, plutôt qu'à l'évêque d'un diocèse plus proche de Toulouse ou à son évêque d'origine ? Rien n'autorise même une conjecture. Il fut élevé au sacerdoce, le 23 septembre 1600, à Château-l'Evêque, près de Périgueux, dans la chapelle dépendante de la maison de campagne du prélat (1).

Le jeune prêtre n'avait pas vingt ans. Cette dérogation à des prescriptions canoniques rappelé par le concile de Trente et recommandées par de nombreux conciles provinciaux, étonne toujours ceux qui, de nos jours, voient avec quelle scrupuleuse fidélité les règles de l'Eglise sont observées, surtout en pareille matière. Les temps ne sont pas tous les mêmes ; les habitudes, du XXe siècle ne sont pas celles du XVIe ; pour comprendre les faits, il faut les mettre dans leur milieu et non dans le nôtre.

Les décisions du concile de Trente n'ont pas, d'un coup de baguette magique, renouvelé subitement l'Eglise de France ; elles sont restées longtemps lettre morte. C'est surtout au XVIIe siècle, grâce aux grands réformateurs qui ont fondé l'Oratoire, Saint-Nicolas, Saint-Sulpice, Saint-Lazare, que la transformation s'est opérée. Parmi les documents qui renseignent le mieux sur l'état de la France à la fin du XVIe siècle, peu sont aussi intéressants que la lettre écrite au Pape Clément VIII, le 8 septembre 1597, par le cardinal de Médicis, légat a latere en France. Nous y lisons ces mots : "Sur cent quarante évêchés, il y en a quarante-trois dépourvus de titulaires. Plusieurs prélats qui étaient enclins au schisme, sont revenus. Il n'y en a pas beaucoup d'intelligents ; la plus grande partie ne se rasant jamais ; ils sont très

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 7.

négligents pour les ordinations, et de là viennent tant de prêtres ignorants et mendiants, sans titre, tant de personnes entrées dans les ordres avant l'âge et sans préparation, surtout parmi les religieux, parce qu'on n'y prend aucune attention, du moment où ils ont la permission du supérieur. Comme ils sont prêtres, ils confessent, sans autre approbation de l'Ordinaire. Parmi les évêques, quelques-uns sont taxés de simonie, et je crois qu'il y en a quelque chose, mais on ne peut si rapidement éclaircir ce point (1)."

Le mal fut long à guérir. Le 21 juillet 1609, dans une lettre au nonce de France (2), le cardinal secrétaire d'Etat s'étonnait du grand nombre de prêtres français ordonnés avant l'âge canonique et avec de faux dimissoires, qui écrivaient à Rome pour demander l'absolution de leur faute. Dans sa réponse, le nonce reconnut l'abus et proposa les remèdes. "Dès les premiers jours de ma nonciature, écrit-il le 28 août (3), par les demandes émanées de ceux qui croyaient que j'avais le pouvoir de les absoudre, j'ai pu constater l'étendue de ce mal en France et me rendre compte qu'un nombre infini de clercs tombaient sous la censure."

Sébastien Zamet, nommé évêque de Langres en 1615, trouva dans son diocèse "jusqu'à deux cents clercs promus aux ordres sacrés avant l'âge légitime et qui avaient exercé les fonctions de ces ordres (4).

Dans combien d'autres diocèses la discipline avait-elle subi le même relâchement et les abus étaient-ils devenus des habitudes tellement invétérées qu'on ne pensait même plus à ce qu'elles avaient de contraire aux lois ecclésiastiques! Il est regrettable que la question des ordina-

1. Arch. du Vatican. Lettere di Francia, t. XLV, p. 126, cité par Henri de l'Épinois. *Les derniers jours de la Ligue* dans la *Revue des Questions historiques*, 1883, XXXIV, p. 111.

2. Arch. Vatic., Bibliot. Pia 301, Reg. de Lettere de Seg^{ra} di Stato al nunzio di Francia, 1607-1609.

3. Arch. Vat., t. LIII, p. 255. Le texte est en italien.

4. *Sébastien Zamet*, par Louis PRUNEL, 1912, in-8°, p. 96.

5. Les lettres dimissoriales du 13 septembre 1599, notons-le en passant, contiennent la formule courante :
...tanquam idoneo, sufficienti, legitimae

tions prématurées en France avant la réforme du clergé n'ait pas encore été traitée ; ce travail aurait montré par des faits précis combien on cédaient facilement aux abus, même dans les milieux les plus sains.

Si Vincent de Paul n'était pas en règle avec le concile de Trente, dont les canons disciplinaires ne furent, d'ailleurs, adoptés en France qu'en 1615, il ne lui manquait ni la vertu ni la science ni la maturité de jugement requises. Les jours qui suivirent le 23 septembre furent des jours de préparation à sa première messe. Il tremblait à la pensée de son indignité. Pour être plus tranquille, il choisit une chapelle isolée et ne voulut avec lui qu'un prêtre pour l'assister et un clerc pour le servir. Abelly ignore en quel jour et en quel lieu se fit cette sainte action (1). Une ancienne tradition, signalée par Collet, ou plutôt par son confrère Vieillescases, auquel il se réfère (2), porte que cette messe fut dite à Buzet, de l'autre côté du Tarn, dans une chapelle de la Sainte Vierge, sur la montagne et au milieu des bois (3).

Sur la recommandation de M. de Comet, l'évêque de Dax accorda au nouveau prêtre la cure de Tilh, une des meilleures du diocèse. Cette décision à peine prise, un ecclésiastique, nommé Saint-Soubé, l'attaqua. en cour de Rome. Plutôt que de s'engager dans un procès, dont l'issue aurait pu lui être défavorable, Vincent préféra renoncer à ses droits.

aetatis et bene intitulato reperto, bien qu'alors, même en acceptant la date de naissance donnée par Abelly (24 avril 1576), saint Vincent n'eût pas encore 24 ans accomplis. On ne changeait pas la formule usuelle pour ceux qui n'étaient pas en règle sur ce point.

1. *Op. cit.*, t. I, chap. III, p. 11.

2. *Op. cit.*, t. I, p. 14.

3. La description de Collet pourrait s'appliquer à deux chapelles : l'une, N.-D. de Grâce, sur la paroisse de Buzet ; l'autre, N.-D. de Remoulle, sur la paroisse de Mezens. Un extrait de testament, conservé au château de Mezens, nous montre que la tradition dont parle M. Vieillescases visait plutôt N.-D. de Remoulle. Une note marginale, signée du nom de celui qui était curé de Mezens en 1746 et 1768, porte, en effet ces mots se référant à N.-D. de Remoulle : "où on croit que le nouveau saint nommé Vincent de Paul a dit sa première messe." Ajoutons que N.-D. de Remoulle n'existe plus et que l'autel a été transporté à N.-D. de Grâce immédiatement après la Révolution.

C'est peut-être à cette occasion qu'il fit son premier voyage dans la capitale du monde chrétien, où il nous dit lui-même être allé sous le pontificat de Clément VIII, mort en 1605 (1). Son séjour dans la ville éternelle remplit son âme de douces émotions. "O Monsieur, écrivait-il plus tard à l'un de ses confrères, récemment arrivé en ce lieu (2), que vous êtes heureux de marcher par-dessus la terre où ont marché tant de grands et saints personnages! Cette considération m'émua tellement lorsque je fus à Rome, il y a trente ans, que, quoique je fusse chargé de péchés, je ne laissai point de m'attendrir, même jusqu'aux larmes, ce me semble."

De retour de Rome, où il resta fort peu de temps, la durée de ses vacances peut-être, il reprit ses études, tout en continuant de diriger son petit pensionnat. Le 12 octobre 1604, après sept ans de théologie furent signées les lettres qui le déclaraient bachelier et celles qui lui donnaient le droit d'expliquer le Maître des Sentences (3). Plus tard, il prendra à l'Université de Paris la licence en droit (4). Ce sont les deux seuls grades que Vincent de Paul ait obtenus ; il ne s'en reconnaît jamais d'autres, et le frère Chollier, archiviste de Saint-Lazare, n'apporta que ces deux diplômes au procès de béatification (5). C'est donc à tort qu'Abelly le fait encore licencié en théologie (6), et la Gallia Christiana docteur en la même matière (7). Ce qui fait la gloire d'un saint, ce n'est pas le nombre de ses titres universitaires, mais la noblesse de son caractère et l'excellence de ses vertus.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 316, 468 ; t. X, p. 365, 593 ; t. XII, p. 347.

2. *Ibid.*, t. I, p. 114.

3. L'Université de Toulouse délivra à Vincent de Paul trois lettres, datées du même jour, 12 octobre 1604: les premières attestaient qu'il avait sept ans d'Études théologiques ; les secondes lui conféraient le titre de bachelier ; les troisièmes lui permettaient d'expliquer le Maître des Sentences. On les trouva dans sa chambre après sa mort.

4. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 60.

5. *Summarium*, p. 5.

6. *Op. cit.*, l. III, chap. XIII, p. 199.

7. Paris, 1720, t. II, col. 1403.

Une fois bachelier, Vincent de Paul enseigna-t-il, comme il en avait le droit, le second livre des Sentences, qui traite des anges, de la création, de la grâce, du péché, du libre arbitre, sujets intéressants et ardu à la fois, qui passionnaient encore grandement les théologiens au commencement du XVIIe siècle, ou donna-t-il tout son temps à la direction de son pensionnat? Les bacheliers en théologie qui voulaient accomplir leur stage réglementaire de deux ans commençaient leurs leçons vers la Toussaint. Il se peut que le nouveau gradué soit entré dans cette voie ; si cela est, il fut obligé de l'abandonner avant d'en voir le terme.

Des circonstances extraordinaires ne tardèrent pas à lui montrer que l'homme n'est pas maître de son avenir, qu'une volonté supérieure domine la sienne. Après s'être élevé, par son savoir-faire, des rangs les plus humbles à une situation enviée, Vincent de Paul va bientôt tomber dans la plus triste des conditions. Dieu le permettait ainsi pour lui faire connaître la profondeur des misères humaines, au soulagement desquelles il se consacra plus tard.

CHAPITRE I I

VINCENT DE PAUL A TUNIS, AVIGNON, ROME (1605-1608).

Legs ; voyage à Marseille ; combat sur mer ; captivité ; délivrance ;
Pierre Montorio, vice-légat d'Avignon ; Rome ; retour en France.

Quand s'ouvrit l'année 1603, le jeune professeur de Toulouse pouvait regarder l'avenir d'un oeil confiant. Son pensionnat prospérait ; les dettes qu'il avait contractées pour l'établir sur un bon pied diminuaient. Tout marchait pour le mieux, quand une affaire urgente l'appela dans la ville de Bordeaux. Faut-il établir une corrélation entre ce voyage et l'offre d'un siège épiscopal que lui aurait faite, a-t-on dit, le duc d'Epéron, oncle de deux de ses pensionnaires (1) ? Ce qu'il y a de sûr, car Vincent de Paul lui-même l'avoue, c'est que l'affaire était très avantageuse pour lui, qu'elle allait lui occasionner de grosses dépenses (2) et qu'il trouvera plus tard quelque "témérité" à la dévoiler (3).

Au retour de Bordeaux, il apprit qu'une vieille femme de Toulouse lui léguait tout son bien. Ce fut le point de départ d'une série d'aventures qui devait se terminer

-
1. ABELLY, *op. cit.*, t. I, chap. IV, p. 14. Le duc d'Epéron ne devint gouverneur de Guyenne qu'en 1622; mais il se pourrait qu'il eût fait en 1605 un séjour plus ou moins prolongé dans son magnifique château de Cadillac, près Bordeaux, comme cela lui arrivait de temps à autre.
 2. Saint Vincent multipliait les dettes. Les cent ou cent vingts écus qu'il reçut après sa captivité ne pouvaient en couvrir qu'une partie, minime peut-être. (*Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 12.)
 3. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 2-3.

par la captivité à Tunis. Rien ne vaut le récit pittoresque qu'il nous en a lui-même laissé.

"Vous avez pu savoir, Monsieur, comme trop averti de mes affaires, écrivait-il à M. de Comet le 24 juillet 1607 (1), comme je trouvai, à mon retour de Bordeaux, un testament fait à ma faveur par une bonne femme vieille de Toulouse, le bien de laquelle consistait en quelques meubles et quelques terres que la chambre mi-partie (2) de Castres lui avait adjugés pour trois ou quatre cents écus qu'un méchant mauvais garnement lui devait ; pour retirer partie duquel, je m'acheminai sur le lieu pour vendre le bien, comme conseillé de mes meilleurs amis et de la nécessité que j'avais d'argent, pour satisfaire aux dettes que j'avais faites et grande dépense que j'apercevais qu'il me convenait faire à la poursuite de l'affaire que ma témérité ne me permet de nommer.

Etant sur le lieu, je trouvai que le galant avait quitté son pays pour une prise de corps que la bonne femme avait contre lui pour la même dette, et fus averti comme il faisait bien ses affaires à Marseille et qu'il y avait de beaux moyens. Sur quoi mon procureur conclut (comme aussi, à la vérité, la nature des affaires le requérait) qu'il me fallait acheminer à Marseille, estimant que, l'ayant prisonnier, j'en pourrais avoir deux ou trois cents écus. N'ayant point d'argent pour expédier cela, je vendis le cheval que j'avais pris de louage à Toulouse, estimant le payer au retour, que l'infortune fit être aussi retardé que mon déshonneur est grand pour avoir laissé mes affaires si embrouillés ; ce que je n'aurais fait si Dieu m'eût donné aussi heureux succès en mon entreprise que l'apparence me le promettait. Je partis donc sur cet avis, attrapai mon homme à Marseille, le fis emprisonner et m'accordai à trois cents écus, qu'il me bailla comptant."

Combien le saint Vincent d'alors ressemble peu à celui de plus tard! Il se disposait à repartir par voie de terre

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 3.

2. Chambre composée de catholiques et de protestants en nombre égal.

quand un gentilhomme, qui logeait dans son hôtellerie, lui proposa d'aller ensemble en bateau jusqu'à Narbonne. On était à la fin de juillet. Le temps était beau, le voyage serait moins chaud, moins long et moins coûteux ; pourquoi ne pas accepter?

Il est vrai, ces avantages n'allaient pas sans inconvénients. Le plus gros était la rencontre possible d'un navire turc et les risques d'un combat sur mer, avec danger pour la vie ou la liberté. Les ports des Etats barbaresques étaient alors des repaires de pirates redoutables qui avaient toute liberté d'écouler chez eux le fruit de leurs vols et de leurs brigandages. Sur leurs navires légers, rapides et bien armés, les corsaires sillonnaient la Méditerranée et s'aventuraient même sur l'Océan Atlantique jusqu'en pays breton. Ils se postaient de préférence près des ports ou près des routes qu'aimaient à suivre les vaisseaux marchands, et attendaient là, des jours entiers, la proie convoitée.

Leur audace allait plus loin. Ils descendaient sur terre, pillaient et emmenaient en captivité les paisibles habitants qu'ils surprenaient. Pour se protéger, les Provençaux avaient établi çà et là des tours de guet, d'où les vigies examinaient, jour et nuit, l'horizon et annonçaient l'approche des corsaires par le son d'une cloche ou des signaux lumineux.

La France avait fait souvent des représentations au sultan, auprès duquel elle entretenait un ambassadeur ; toujours en vain ; les Turcs de Barbarie étaient sourds aux ordres venus de Constantinople, qu'ils fussent ou non transmis par un envoyé extraordinaire. C'est que ces déprédations étaient, pour eux, très fructueuses. Quand le capitaine revenait triomphalement à son port d'attache, les mâts pavoisés, c'était fête : ses canons tonnaient, ceux du port lui répondaient, et la population, accourue sur les quais, acclamait les vainqueurs (1).

1. Cf. Abel BOUTIN, *Anciennes Relations commerciales et diplomatiques de la France avec la Barbarie*. Paris, 1902, in-8°.

Au moment où Vincent de Paul se disposait à quitter Marseille, le danger était plus grand que jamais, car la foire de Beaucaire s'était ouverte le 22 juillet, et vers cette ville, marché central des marchés du Levant, voguaient chaque jour un nombre prodigieux de barques, venues des divers ports méditerranéens. L'occasion était bonne pour les pirates barbaresques, et ils le savaient. Ils se cachaient de leur mieux le long des côtes, non loin des embouchures du Rhône, et fondaient sur la barque imprudente qui osait s'aventurer sans escorte. Confiant sans doute en ses moyens de défense, le capitaine du navire qui portait Vincent de Paul, commit cette imprudence. Il en fut durement puni. Laissons parler son jeune passager.

"Le vent nous fut aussi favorable qu'il fallait pour nous rendre, ce jour, à Narbonne, qu'était faire cinquante lieues, si Dieu n'eût permis que trois brigantins (1) turcs qui côtoyaient le golfe du Lion pour attraper les barques qui venaient de Beaucaire, où il y avait foire que l'on estime être des plus belles de la chrétienté, ne nous eussent donné la charge et attaqués si vivement que, deux ou trois des nôtres étant tués et tout le reste blessé, et même moi, qui eus un coup de flèche, qui me servira d'horloge tout le reste de ma vie, n'eussions été contraints de nous rendre à ces félons et pires que tigres, les premiers éclats de la rage desquels furent de hacher notre pilote en cent mille pièces pour avoir perdu un des principaux des leurs, outre quatre ou cinq forçats que les nôtres leur tuèrent. Ce fait, nous enchainèrent, après nous avoir grossièrement pansés, poursuivirent leur pointe, faisant mille voleries, donnant néanmoins liberté à ceux qui se rendaient sans combattre, après les avoir volés. Et enfin, chargés de marchandises, au bout de sept ou huit jours, prirent la route de Barbarie, tanière et spelonque de voleurs, sans avertir du Grand Turc, où étant arrivés, ils nous exposèrent en vente, avec procès-verbal de notre

1. Petites galères très rapides à une seule voile.

capture, qu'ils disaient avoir été faite dans un navire espagnol, parce que, sans ce mensonge, nous aurions été délivrés par le consul que le roi tient de delà pour rendre libre le commerce aux Français.

"Leur procédure en notre vente fut qu'après qu'ils nous eurent dépouillés tout nus, ils nous baillèrent à chacun une paire de braies, un hoqueton de lin, avec une bonnette, nous promenèrent par la ville de Tunis, où ils étaient venus expressément pour nous vendre. Nous ayant fait faire cinq ou six tours par la ville, la chaîne au col, ils nous ramenèrent au bateau, afin que les marchands vissent voir qui pourrait bien manger et qui non, pour montrer comme nos plaies n'étaient point mortelles ; ce fait, nous ramenèrent à la place, où les marchands nous vinrent visiter, tout de même que l'on fait à l'achat d'un cheval ou d'un boeuf, nous faisant ouvrir la bouche pour visiter nos dents, palpant nos côtes, sondant nos plaies et nous faisant cheminer le pas, trotter et courir, puis tenir des fardeaux, et puis lutter pour voir la force d'un chacun et mille autres sortes de brutalités."

Cette scène honteuse se reproduisait souvent, puisque, au début du XVIIe siècle, la régence de Tunis avait, à elle seule, sept mille esclaves chrétiens (1).

Vincent de Paul fut acheté par un pêcheur. Comme la mer lui était contraire, il fut revendu deux mois après, en septembre, "à un vieillard, médecin spagirique, souverain tireur de quintessences, homme fort humain et traitable." Ce savant, raconte l'esclave, "avait travaillé cinquante ans à la recherche de la pierre philosophale, et en vain quant à la pierre, mais fort heureusement à autre sorte de transmutation des métaux. En foi de quoi, je lui ai vu souvent fondre autant d'or que d'argent

1. *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, par Pierre DAN, Paris, 1649, in-8°, p. 285.

ensemble, les mettre en petites lamines, et puis mettre un lit de quelques poudres, puis un autre de lamines et puis un autre de poudres, dans un creuset, ou vase à fondre, des orfèvres, le tenir au feu vingt-quatre heures, puis l'ouvrir et trouver l'argent être devenu or ; et plus souvent encore congeler ou fixer de l'argent vif en fin argent, qu'il vendait pour donner aux pauvres. Mon occupation était à tenir le feu à dix ou douze fourneaux ; en quoi, Dieu merci, je n'avais plus de peine que de plaisir."

Evidemment le vieil alchimiste n'avait pas encore découvert le secret de la fabrication de l'or. L'état de la science n'était pas assez avancé pour permettre une telle invention. Avait-il recours à quelque supercherie, ou était-il lui-même dupe des apparences? Il serait difficile de répondre.

Le vieillard cultivait la médecine aussi bien que l'alchimie. Il avait trouvé, pour combattre la gravelle, un remède d'une souveraine efficacité. Se souvenant que M. de Comet, son protecteur, était mort de cette maladie, Vincent de Paul eut la curiosité de savoir comment son maître procédait ; il l'interrogea et réussit à se faire agréer pour préparer et administrer les ingrédients.

Après sa mise en liberté, au lieu de garder ce secret pour lui, ce qui lui aurait donné de l'importance et procuré des profits pécuniaires, il s'empessa de le divulguer, dans l'intérêt des malades, et M. de Comet jeune sera le premier renseigné (1).

La recette ne s'est pas perdue, si, du moins, nous sommes exactement renseignés par un manuscrit de l'hospice de Marans (Charente-Inférieure), dans lequel on peut lire : "Remède de saint Vincent de Paul contre la gravelle. Prenez térébenthine de Venise, deux onces ; turbith blanc, deux onces ; mastic, galanga, girofle, canelle cubée, de chacun demi-once. Empâtez le tout,

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 7 ; t. VI, p. 601.

ensemble avec demi-livre de miel blanc et une pinte d'eau de vie la plus forte. Laissez le tout en digestion quelque temps, puis la distillez. Il faut prendre, le matin, à jeun la quatrième partie d'une cuillère et observer de l'emplir d'eau de bourrache ou de buglosse ; en prendre autant de fois que l'on voudra, parce qu'elle ne peut être nuisible ; au contraire, elle est très bonne pour la santé, et la principale opération est pour les urines. C'est pourquoi on n'y est point obligé de garder d'autre régime de vivre, sinon qu'il ne faut manger qu'une heure après ; et on peut aller à ses affaires ordinaires. On en verra l'expérience. Ce grand serviteur de Dieu l'a appris en Barbarie, lorsqu'il y était captif."

L'esclave, plein d'admiration pour la science de son maître, s'instruisait à son école. Il apprit de lui "mille... belles choses géométriques", dont la simple liste nous aurait vivement intéressés. Dans ses lettres, Vincent de Paul n'en signale vaguement que deux : un miroir et une sorte d'instrument parlant ou, pour reproduire les termes mêmes de son récit, "le commencement, non la totale perfection du miroir d'Archimède", et "un ressort artificiel pour faire parler une tête de mort". L'étonnant physicien, qui était aussi un fervent disciple de Mahomet, plaçait son curieux instrument dans une tête de mort "pour séduire le peuple... disant que son dieu Mahomet lui faisait entendre sa volonté par cette tête."

Ces impostures révoltaient Vincent de Paul. Après sa libération, sa plume laissera échapper le mot que répétait alors intérieurement son esprit : "Ce misérable!" (1)

Ce qui l'indignait encore plus, c'étaient les tentatives de séduction dont il était personnellement l'objet. "Il m'aimait fort, raconte-t-il (2), et se plaisait fort de me discourir de l'alchimie et plus de sa loi, à laquelle il

1. *Saint Vincent de Paul*, t. 1, p. 15.

2. *Ibid.*, p. 6.

faisait tous ses efforts de m'attirer, me promettant force richesses et tout son savoir."

A l'or qu'il croyait voir et à la science qu'on lui apprenait, Vincent préférait encore la liberté. "Dieu, continue-t-il, opéra toujours en moi une croyance de délivrance par les assidues prières que je lui faisais et à la Vierge Marie, par la seule intercession de laquelle je crois fermement avoir été délivré." En attendant le jour heureux où il aurait la joie de revoir sa patrie, jour encore lointain, l'esclave acceptait patiemment son épreuve.

La renommée du prodigieux savant vint jusqu'au Grand Sultan Achmet 1er, qui eut la curiosité de le voir et le désir de le prendre à son service. Le vieillard dut obéir ; mais son chagrin fut si grand qu'il tomba malade et succomba pendant le trajet.

Son neveu, "vrai anthropomorphite", eut Vincent de Paul dans sa part d'héritage. Il le revendit peu après, de peur de le perdre sans profit. Le bruit s'était répandu, en effet, que, à la suite du traité passé, le 20 mai 1604, entre Henri IV et Achmet 1er, François Savary de Brèves, ambassadeur de France à Constantinople, était sur le point d'arriver à Tunis pour demander la libération des esclaves chrétiens, la restitution des prises faites par les corsaires sur les Français et l'abolition du droit de visite.

La nouvelle était vraie. L'ambassadeur mit pied à terre à Tunis le 17 juin 1606 et entama des pourparlers qui durèrent jusqu'au mois d'août. Ses démarches n'aboutirent qu'à la mise en liberté de soixante-douze esclaves qui partirent avec lui le 24 du même mois (1).

Vincent de Paul restait. Son nouveau maître, un Niçois, du nom de Guillaume Gautier, prêtre et religieux cordelier, avait renié Jésus-Christ pour recouvrer la liberté (2).

1. *Relation des voyages de Monsieur de Brèves tant en Grèce, Terre Sainte et Egypte qu'aux royaumes de Tunis et d'Alger, ensemble un traité fait l'an 1604*, par Jacques DU CASTEL, son secrétaire. Paris, 1628, in-4°.

2. Nous lisons dans le *Journal historique et recherches pour servir à l'histoire d'Avignon*, ouvrage manuscrit de Joseph-Laurent Drapier (Musée

L'apostasie l'avait délivré de l'esclavage. Et maintenant il vivait dans la montagne en compagnie de ses trois femmes, heureux, semblait-il, mais poursuivi peut-être par le souvenir de sa chute. Le pays était désert et la chaleur étouffante. L'esclave, occupé, tout le long du jour, à cultiver la terre sous un soleil brûlant, rentrait à la maison, le soir, épuisé de fatigue. Mais, si les forces du corps le trahissaient parfois, le courage ne l'abandonnait pas.

Ce courage avait sa source dans la confiance en la Sainte Vierge. Marie, il l'avait appris dès ses plus tendres années, n'abandonne pas ceux de ses enfants qui la prient dans le malheur. Et il la priait tous les jours, et tous les jours il lui semblait entendre dans son coeur la voix de la Mère du ciel, qui répondait à ses gémissements par les mots : "Courage! l'heure de la délivrance approche."

Vincent de Paul avait vingt-six ans. En lui s'unissaient les charmes de la jeunesse et de l'intelligence. Deux des femmes de son maître se sentent attirées invinciblement vers lui. Par sa religion, la première appartenait au schisme grec. Douée d'un "bel esprit", elle trouvait dans les conversations de l'esclave un attrait qu'elle se plaisait à goûter le plus souvent possible. La seconde, née dans le mahométisme, ne résista pas davantage à la séduction qu'exerçait le jeune homme.

"Curieuse qu'elle était de savoir notre façon de vivre, écrit Vincent de Paul, elle me venait voir tous les jours aux champs où je fossoyais, et, après tout, me commanda de chanter louange à mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodo cantabimus in terra aliena* des enfants d'Is-

Calvet d'Avignon, ms. 2562, f°344) : "Monsieur Vincent de Paul, missionnaire apostolique, fit faire l'abjuration à un ministre nommé Guillaume Gautier, qui avait été prêtre et religieux cordelier, entre les mains de Mgr. Pierre Montorio, vice-légat d'Avignon, dans l'église Saint-Pierre. M. Vincent de Paul a été canonisé dans la suite."

Il est assez vraisemblable que Drapier donne ce renseignement d'après le registre des délibérations du chapitre de Saint-Pierre, ou du moins d'après un texte très ancien. Notons toutefois le mot "ministre", qu'il semble avoir ajouté de lui-même. la plupart des abjurations étant de protestants, il aura cru que celle-ci était de même nature.

raël captifs en Babylone me fit commencer, avec la larme à l'oeil, le psaume *Super flumina Babylonis* et puis le *Salve Regina* et plusieurs autres choses ; en quoi elle prit autant de plaisir que la merveille en fut grande. Elle ne manqua point de dire à son mari, le soir, qu'il avait eu tort de quitter sa religion, qu'elle était extrêmement bonne, pour un récit que je lui avais fait de notre Dieu, et quelques louanges que je lui avais chantées en sa présence ; en quoi, disait-elle, elle avait un si divin plaisir qu'elle ne croyait point que le paradis de ses pères et celui qu'elle espérait fût si glorieux ni accompagné de tant de joie que le plaisir qu'elle avait, pendant que je louais mon Dieu, concluant qu'il y avait quelque merveille."

Les reproches de cette femme réveillèrent, dans l'âme du renégat, des remords que jusque-là il avait peut-être réussi à étouffer. L'horreur de son apostasie lui apparut plus clairement que jamais. Mais, si maintenant il jetait bas le turban, c'était la mort certaine. Que faire? Il prit le parti de fuir. Il s'en ouvrit, le lendemain, à son esclave et tous deux attendirent patiemment. une occasion propice.

Cette attente dura dix mois. Leurs préparatifs terminés dans le plus grand secret, ils montèrent sur un "petit esquif", traversèrent la Méditerranée et, le 28 juin 1607, abordèrent à Aiguesmortes. On devine, la joie de Vincent de Paul quand enfin, à l'abri de tout danger, il put fouler de nouveau la terre de France, qu'il avait quittée deux ans auparavant.

Le lendemain, Avignon devait célébrer avec solennité la fête des saints Apôtres Pierre et Paul ; et peut-être le vice-légat, Pierre Montorio, consentirait-il à recevoir, ce jour-là, l'abjuration du renégat. Cette pensée décida les voyageurs à quitter Aiguesmortes sans s'y arrêter. Leur espoir ne fut pas déçu : le 29 juin, dans l'église

Saint-Pierre, le prélat donna publiquement à l'apostat l'absolution de sa faute (1).

Cet acte accompli, Vincent de Paul songea qu'au pays natal sa mère le pleurait depuis deux ans, et que ce serait pour elle, une grande consolation d'apprendre avec quelle sollicitude la divine Providence avait veillé sur lui. Sa pensée se reporta aussi sur M. de Comet le jeune, son bienfaiteur, auquel l'unissaient les liens de la reconnaissance.

Il prit la plume pour leur écrire. Nous n'avons plus la première de ces lettres ; la seconde, datée du 24 juillet, s'achève sur ces mots : "Mondit seigneur le vice-légat nous a retenus tous deux pour nous mener à Rome, où il s'en va tout aussitôt que son successeur à la trienne (2), qu'il acheva le jour de la saint Jean, sera venu. Il a promis au pénitent de le faire entrer à l'austère couvent des *Fate bene fratelli*, où il s'est voué, et à moi de me faire pourvoir de quelque bon bénéfice. Il me fait cet honneur de me fort aimer et caresser, pour quelques secrets d'alchimie que je lui ai appris, desquels il fait plus d'état, dit-il, que si *Io gli avessi dato un monte di oro*, parce qu'il y a travaillé tout le temps de sa vie et qu'il ne respire autre contentement. Mondit seigneur, sachant que je suis homme d'église, m'a demandé d'envoyer quérir les lettres de mes ordres, m'assurant de me faire du bien et très bien pourvoir de bénéfice."

Vincent de Paul et le vice-légat d'Avignon avaient, on le voit, l'esprit plus large et plus éclairé que beaucoup de leurs contemporains, pour qui l'alchimie était une pratique diabolique. Dans les longs extraits qu'il donne de la lettre à M. de Comet, le premier biographe de saint Vincent n'ose citer les passages relatifs à l'alchimie. Au procès de béatification, l'avocat de la Cause eut à démon-

1. Les registres des délibérations du chapitre de Saint-Pierre au XVIIe siècle n'existent plus ; celui du siècle suivant mentionne incidemment, à la date du 29 juin 1775, l'abjuration du 29 juin 1607.

2. Les vice-légats d'Avignon étaient nommés pour trois ans ; de là ce mot.

trer, devant les objections de ses adversaires, qu'il y a une alchimie scientifique, dans laquelle le démon n'intervient d'aucune manière.

Pendant son séjour dans la ville d'Avignon, Vincent de Paul fut l'hôte du vice-légat. Ses dépenses n'y furent pas élevées, car il avait "la table et le bon oeil de Monseigneur" ; avec les cent ou cent vingt écus que lui avait donnés le renégat converti, il lui était facile d'y subvenir. Les objets curieux qu'il avait apportés de Barbarie lui permettaient de faire des cadeaux. Des "deux pierres de Turquie" qui figuraient dans sa collection, toutes deux taillées par la nature "en pointe de diamant", il en prit une pour l'envoyer à M. de Comet.

S'il ne manquait pas d'argent, il ne manquait pas non plus de créanciers. Sa première pensée fut de se dépouiller de tout pour ne pas les faire attendre plus longtemps. Cédant toutefois aux instances et aux raisons de ses amis, il remit à plus tard le paiement de ses dettes (1).

Les lettres d'ordination qu'il avait demandées à M. de Comet lui arrivèrent non munies du sceau de l'évêque de Dax ; cet oubli les rendait inutiles (2). Il écrivit de nouveau à son bienfaiteur pour avoir une autre copie bien en règle.

Cette seconde lettre, datée du 28 février 1608, partait de Rome, où il était arrivé vraisemblablement dans le courant de l'année précédente. "Mon état, dit-il, est... tel... que je suis en cette ville de Rome, où je continue mes études, entretenu par Monseigneur le vice-légat qui était d'Avignon, qui me fait l'honneur de m'aimer et désirer mon avancement, pour lui avoir montré force belles choses curieuses que j'appris, pendant mon esclavage, de ce vieillard turc à qui je vous ai écrit que je fus vendu, du nombre desquelles curiosités est le commencement, non la totale perfection, du miroir d'Archimède ; un

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 12.

2. *Ibidem*, p. 16.

ressort artificiel pour faire parler, une tête de mort ; de laquelle ce misérable se servait pour séduire le peuple, leur disant que son dieu Mahomet lui faisait entendre sa volonté par cette tête, et mille autres choses géométriques que j'appris de lui ; desquelles mondit seigneur est si jaloux qu'il ne veut pas même que j'accoste personne, de peur qu'il a que je l'enseigne, désirant avoir, lui seul, la réputation de savoir ces choses, lesquelles il se plaît de faire voir quelquefois à Sa Sainteté et aux cardinaux.

"Cette sienne affection et bienveillance donc me fait promettre, comme il me l'a promis aussi, le moyen de faire une retirade honorable, me faisant avoir, à ces fins, quelque honnête bénéfice en France ; à quoi m'est nécessaire extrêmement une copie de mes lettres d'ordres, signée et scellée de Mgr d'Ax (1), avec un témoignage de mondit seigneur, qu'il pourrait retirer par une enquête sommaire de quelques-uns de nos amis, comme l'on m'a toujours reconnu vivant en homme de bien, avec tout les autres petites solennités à ce requises. C'est ce que mondit seigneur m'exhorte, tous les jours, de retirer."

Voilà ce qu'écrivait Vincent de Paul à M. de Comet. Cette lettre et la précédente ont leur histoire, qu'il est intéressant de connaître. Des mains de leur destinataire, elles passèrent, avec les papiers de famille, dans celles de Catherine de Comet, épouse de Jean de Saint-Martin ; puis elles dormirent dans quelque tiroir jusqu'au jour où, cinquante ans après, en 1658, M. de Saint-Martin-d'Agès eut la joie de les découvrir, non en même temps, mais à quelques jours d'intervalle. L'oubli s'était si bien fait sur la captivité de saint Vincent que tout le monde ignorait ou du moins que personne ne connaissait avec certitude cet incident de sa jeunesse. La première lettre, à peine trouvée, fut montrée aux parents et aux amis. Le chanoine de Saint-Martin, oncle de Saint-Martin-

1. Ancienne forme de Dax.

d'Agès, crut que Vincent serait ravi de relire lui-même ces pages de sa jeunesse ; il en prit une copie et la lui expédia.

A la réception de cette pièce, le saint homme éprouva autant de peine que de surprise : son humilité fut offusquée de la divulgation possible de faits dont il ne parlait jamais à personne. Aussi s'empressa-t-il d'écrire au chanoine de Saint-Martin pour lui demander l'original. De crainte qu'une fois entre les mains de saint Vincent le précieux document ne fût détruit, son secrétaire, le frère Ducournau, se permit de glisser un billet dans le pli envoyé à Dax. Sur son conseil, la lettre, ou plutôt les lettres, car une seconde découverte avait suivi, furent adressées à Jean Watebled, supérieur du collège des Bons-Enfants, qui les passa aux assistants du saint.

Le Frère Ducournau les lut et remercia aussitôt. "Monsieur, écrivit-il au chanoine de Dax dans le courant du mois d'août (1), j'ai reçu commandement de vous écrire de la part de MM. Portail, Dehorgny et Alméras, que vous connaissez, en attendant qu'ils puissent le faire eux-mêmes, pour vous remercier très humblement des lettres que vous leur avez communiquées. Ils ne voudraient pour rien au monde ne les avoir pas reçues, parce qu'elles contiennent des choses qui donneront un jour un surcroît de lustre à la sainte vie de la personne qui les a écrites. Aucun de nous n'avait jamais su d'une manière certaine qu'il eût été en Barbarie, et encore moins qu'il eût converti son patron. Pour moi, Monsieur, j'admire la conversion de cet apostat, l'humilité de son esclave, l'assurance qu'il sentait en son âme d'avoir la liberté, et la grâce qu'il avait de se faire aimer des Turcs, qui sont inhumains, particulièrement du médecin qui lui enseigna tant de beaux secrets. Mais je vous avoue que j'admire

encore plus la force qu'il a eue de ne jamais dire un seul

1. Notice manuscrite du frère Ducournau. (Archives de la Mission.) Ce n'est donc pas en 1660, comme Collet le prétend (*op. cit.*, t. I, p. 23), que M. de Saint-Martin envoya l'original à Paris.

mot de toutes ces choses à pas un de la compagnie, quoiqu'il ait eu cent et cent fois l'occasion d'en parler en conférant de l'assistance des captifs, qu'il a entreprise depuis douze ou quinze ans. Il nous a dit bien souvent qu'il était fils d'un laboureur, qu'il avait gardé les pourceaux de son père et fait d'autres choses humiliantes ; mais il s'est toujours tenu devant nous sur celles qui pourraient tourner à son honneur, comme d'avoir été esclave, pour n'avoir pas l'occasion de dire le bien qui s'en est suivi (1)."

Après avoir ainsi exprimé sa joie de la découverte des deux lettres à M. de Comet, le Frère Ducournau ajoute qu'il n'est pas satisfait. Sa curiosité s'est éveillée. Ce qu'il vient d'apprendre lui donne l'envie de connaître davantage. Il y a tant de points obscurs dans la jeunesse de Vincent de Paul ! De nouvelles recherches ne permettront-elles pas de voir enfin derrière le voile qui les cache ? Il l'espère. Continuons la lecture de sa lettre.

"Vous nous avez découvert un trésor caché en nous envoyant ces lettres et vous consolerez grandement ces messieurs, si vous pouvez leur en envoyer encore d'autres, quand bien même elles ne contiendraient rien de fort remarquable. Ils voudraient bien savoir comment il se sépara du légat d'Avignon qui le mena à Rome, ce qu'il fit à cette cour-là, où il alla en sortant d'Italie, en quel temps il vint à Paris et pourquoi, en quelle année et en quel lieu il a été fait prêtre.

"Et si vous savez, Monsieur, quelques autres particularités de sa jeunesse, vous nous obligerez de nous en informer. Il ne nous parle jamais de lui-même que pour

1. Ce silence de saint Vincent est également attesté par le frère Robineau (ms. déjà mentionné) et par ABELLY (*op. cit.*, I, I, chap. IV, p. 19 ; I, III, chap. XIX, p. 296). Il ne faut donc pas prendre au sérieux Raymond des Mortiers, qui affirmait en 1705, au procès de béatification, tenir de saint Vincent lui-même le récit de la captivité. Ce missionnaire, reçu à Saint-Lazare en 1655, à l'âge de 21 ans, était tout jeune prêtre, peut-être même simple clerc, quand saint Vincent mourut. On ne peut raisonnablement supposer que saint Vincent lui ait révélé un secret dont il ne disait mot à ses secrétaires eux-mêmes. Il est plus naturel de supposer qu'à la distance de 45 ans, les connaissances acquises dans la jeunesse se brouillaient dans la mémoire du vieillard.

se confondre, et jamais pour manifester les grâces que Dieu lui a faites, ni celles que sa divine bonté a départies à d'autres par son moyen.

"Si ces deux lettres étaient tombées entre ses mains, jamais personne ne les aurait vues. Et ces messieurs ont jugé à propos de les retenir et de ne pas lui en parler, et même, afin qu'il ne sache pas que nous les avons, ils ont supprimé la vôtre, estimant que vous n'en aurez pas de déplaisir, comme ils vous en supplient très humblement. Que s'il vient à vous demander de nouveau les siennes, vous pourrez alors lui écrire que vous les lui avez adressées et que vous êtes bien fâché qu'il ne les ait pas reçues. Nous sommes nous-mêmes bien fâchés de le priver de la consolation qu'il aurait de lire ses anciennes histoires et de se voir jeune en sa vieillesse ; mais il a fallu se résoudre à cela ou à perdre les originaux ; ce qui aurait été encore plus fâcheux."

Vincent de Paul attendit longtemps. Enfin, le 18 mars 1660, six mois avant sa mort, qu'il sentait proche, il renouvela ses instances. "Monsieur, écrivait-il à son ami (1), je vous conjure, par toutes les grâces qu'il a plu à Dieu de vous faire, de me faire celle de m'envoyer cette misérable lettre qui fait mention de la Turquie. Je parle de celle que M. d'Agès a trouvée parmi les papiers de M. son père. Je vous prie derechef, par les entrailles de Jésus-Christ Notre-Seigneur, de me faire au plus tôt la grâce que je vous demande (2)."

1. *Saint Vincent de Paul*, t. VIII, p. 271.

2. La captivité de saint Vincent de Paul à Tunis a été contestée dans ces derniers temps par M. Grandchamp. Ses deux opuscules sur cette question (*La prétendue captivité de saint Vincent de Paul à Tunis*) ne mettent pas en cause l'authenticité des deux lettres qui sont la source du récit connu, mais bien la véracité de leur auteur. Il y a relevé une douzaine de points qui semblent contraires aux habitudes des corsaires ou des esclaves, ou même frisent l'impossibilité.

Ce qui l'a surtout frappé, c'est le silence complet dans lequel s'est enfermé saint Vincent le reste de sa vie sur son esclavage, silence attesté, nous en avons déjà fait la remarque, par les contemporains. Cent fois le bon saint a eu l'occasion, soit quand il envoyait ses missionnaires en Barbarie, soit quand il recevait la visite d'esclaves libérés, soit encore quand, dans ses entretiens, il apitoyait ses auditeurs sur le malheureux sort des esclaves, de parler des deux années de son séjour

On ne saurait se faire plus suppliant. Le vénéré vieillard ne se doutait pas que les deux lettres étaient à Saint-Lazare. Elles y restèrent jusqu'au 13 juillet 1789, jour où cette maison fut pillée par la populace. La première était, quelque temps après, dans les mains de Pelletier de Saint-Fargeau, puis dans celles de son collègue Carnot. Elle passa dans la collection de M. de la Bouisse-Rochefort. Dans un de ses catalogues, M. Laverdet, marchand d'autographes à Paris, l'offrait aux acheteurs, en 1854, au prix de 500fr. ; il ne la vendit pas, mais l'échangea contre des manuscrits de Montesquieu. Madame Joseph Fillon, de Fontenay-le-Comte l'acquiesça à son tour et la légua à Benjamin Fillon, qui la donna aux Filles de la Charité de l'hôpital, où elle se trouve, encore de nos jours.

La seconde lettre était en vente en 1860 chez Laverdet.

sur les côtes barbaresques. Il aurait pu, sans relater les circonstances qui pouvaient tourner à son éloge, dire simplement : "J'ai été réduit à la pire condition, celle d'esclave." C'était là, pour lui, un moyen de s'humilier et de s'avilir. Et pourtant il s'est tu. De la part d'un homme qui aimait à rappeler ce qu'il y avait de bas dans son passé, un tel silence étonne.

Et non seulement il s'est tu, mais, quand M. de Saint-Martin découvrit la première lettre, il s'acharna sur elle, la traita de misérable, la demanda pour la détruire. Pourquoi donc tenait-il tant à ce que ne restât aucune trace de sa captivité ?

De plus, les découvertes de son maître l'alchimiste ne laissent pas de déconcerter. L'état des sciences physiques et chimiques n'était pas assez avancé pour permettre d'obtenir de pareils résultats. Passons sur la transmutation des métaux ; ce n'était peut-être qu'une apparence, une supercherie. Mais comment expliquer la parole donnée à la tête de mort au moyen d'un ressort ?

M. Grandchamp ne considère pas ces objections comme "des preuves absolues". Il laisse une place au doute, si minime soit-elle.

C'est prudent. La thèse opposée à la sienne ne peut s'appuyer que sur l'authenticité des lettres elles-mêmes, mais cette preuve est extrêmement forte ; quels motifs saint Vincent aurait-il eu de mentir effrontément à son bienfaiteur et à sa famille elle-même ? Il écrivait à sa mère, ne l'oublions pas, en même temps qu'à M. de Comet ; s'il a voulu tromper l'un, il fallait bien qu'il trompât l'autre. Or rien ne nous autorise à douter de sa franchise et de sa droiture.

Son roman, puisque roman on suppose, aurait-il pour but, comme on a dit, "de masquer une faute d'adolescent sans ressources, remuant et agité, comme étaient beaucoup de jeunes prêtres de ce siècle turbulent" ? Non ; nous savons, par le manuscrit du fonds Calvet, qu'il était alors : un prêtre à la recherche des âmes pour les ramener à Dieu ; il venait de convertir un ministre huguenot et d'assister à l'abjuration, le 29 juin 1607, dans l'église Saint-Pierre d'Avignon. S'il avait eu besoin de cacher quelque chose de son passé, était-il nécessaire qu'il élevât un échafaudage de faussetés et jetât à la face d'êtres qu'il aimait le plus au monde tant et tant de mensonges !

M. Bodin, prêtre de la Mission et curé de Loos (Nord), l'acheta, vers 1895, à Lille et l'offrit à la maison-mère de sa congrégation, qui la possède toujours.

Il est temps de revenir à l'auteur de ces lettres. En attendant ses lettres d'ordination, Vincent, hôte de Pierre Montorio, se perfectionnait à Rome dans la connaissance des sciences ecclésiastiques et de la langue italienne. Il donnait aussi libre cours à sa piété. Comme lors de son premier séjour, il dut fondre plus d'une fois en larmes, au souvenir des scènes touchantes de l'antiquité chrétienne que ces lieux lui rappelaient. Sa situation de fortune était bonne. Sa seconde lettre à M. de Comet laisse supposer qu'il n'attendit pas son retour en France pour payer ses dettes (1). Nous ne savons rien sur ses relations, mais nous pouvons être sûrs qu'il en noua beaucoup, et des meilleures, car il était très liant et Montorio recevait sans doute de nombreux visiteurs de marque. Ainsi s'écoula l'année 1608.

Elle n'était pas encore arrivée à son terme que Vincent de Paul quittait Rome pour aller à Paris. Abelly nous dit qu'il eut mission du cardinal d'Ossat (1bis), ambassadeur de France auprès du Souverain Pontife, d'entretenir Henri IV d'une affaire secrète qu'il eût été imprudent de traiter par écrit (2).

Son récit contient au moins une erreur, car le cardinal d'Ossat était mort le 13 mars 1604. Peut-être même est-il erroné tout à fait. Toutes les recherches effectuées à Paris pour élucider ce point d'histoire n'ont donné aucun résultat ; pas un document ne parle de cette prétendue mission diplomatique du jeune prêtre. Mettre en doute un fait de cette nature, ce n'est, d'ailleurs, pas enlever grand'chose à une vie aussi remplie que le fut celle de saint Vincent de Paul.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 15.

1bis. Arnaud d'Ossat, mort en 1604, n'a pas pu connaître Vincent en 1608. «Cardinal et diplomate, le plus fidèle soutien à Rome de la politique de Henri IV». Sa correspondance avec ce roi fut publiée : Arnaud d'Ossat, *Lettres au roy Henry le Grand et à Monsieur de Villeroy, depuis l'année 1594 jusques à l'année 1604*. À Paris, par Joseph Bouillerot, 1624. In 4° de 313-445-[20] pages. En vente dans le catalogue de décembre 2001 de la Librairie Historique Jean Clavreuil, rue Saint André des Arts, Paris, n° 198, p. 37, avec la notice. «Cette correspondance est des plus intéressante pour l'histoire de cette période. L'ouvrage est considéré comme un classique en diplomatie».

2. *Op. cit.*, I, I, chap. V, p. 20.

CHAPITRE III

PREMIERES ANNEES DU SEJOUR DE SAINT VINCENT A PARIS (1609-1613).

Direction de M. de Bérulle ; accusation de vol ; lettre à sa mère ;
chez la reine Marguerite de Valois ; l'abbé de Saint-Léonard-de-Chaumes ;
tentation d'un docteur ; l'hôpital de la Charité ; l'Oratoire ; la cure de Clichy.

Dès son arrivée à Paris, saint Vincent loua, au quartier Saint-Germain-des-Prés, une modeste chambre, que, par économie, il partageait avec un compatriote, le juge de paix de Sore (1).

Un jeune ecclésiastique, doué de toutes les qualités que la grâce et la nature peuvent déverser dans une âme, faisait alors l'admiration de la capitale. A sa voix, des protestants portant des noms illustres avaient abjuré leurs erreurs, et de pieuses et nobles femmes avaient quitté le monde pour prendre le voile chez les Carmélites, qu'il venait d'introduire lui-même en France. De Pierre de Bérulle, car c'est de lui qu'il est question, le cardinal du Perron disait : "S'il s'agit de convaincre les hérétiques, amenez-les-moi ; s'il s'agit de les convertir, présentez-les à M. de Genève ; mais, s'il s'agit de les convaincre et de les convertir tout ensemble, adressez-les à M. de Bérulle." Vincent de Paul fit sa connaissance, subit son ascendant et le choisit pour directeur.

A cette heure où l'épreuve allait de nouveau fondre sur lui, épreuve plus terrible peut-être que l'esclavage,

1. ABELLY, *op. cit.*, t. 1, chap. V, p. 21. Sore, petite localité des Landes.

il avait besoin d'un sage conseiller. Un jour de l'année 1609, retenu au lit par une indisposition, il commanda un remède, que le pharmacien lui fit apporter par son garçon. Celui-ci, cherchant un verre dans une armoire, vit une bourse qui contenait quatre cents écus. Le malade ne le regardait pas ; le juge était sorti de grand matin ; la tentation était forte ; le garçon y céda. Etonné, au retour, de ne plus retrouver son argent, le juge questionna Vincent de Paul, qui certifia ne l'avoir pas pris et ne l'avoir pas vu prendre. Cette réponse l'exaspéra. Il entra dans une violente colère, obligea le saint homme à quitter son logis, pour ne plus y revenir, ternit sa réputation auprès de ses connaissances et lui fit signifier un monitoire.

Le temps n'apaisa pas la haine du juge. Quelques jours après, sachant Vincent en compagnie de M. de Bérulle, alors supérieur de l'Oratoire, et de quelques personnes, de piété, il s'approcha de lui et le traita tout haut de voleur et d'hypocrite. A quoi l'accusé répondit très calme : "Dieu sait la vérité."

Six ans s'écoulèrent (1) ; le voleur fut arrêté à Bordeaux pour d'autres méfaits. Pressé de remords, il fit venir le juge de Sore, avoua son larcin et promit de restituer. La haine du juge se changea aussitôt en sentiment d'admiration ; il écrivit à son ancien ami une lettre touchante, pleine de regrets et lui dit qu'il viendrait, s'il le fallait, se jeter à genoux devant lui pour recevoir l'absolution de sa faute.

Ce fait montre combien était grande déjà la vertu de Vincent de Paul. Elle avait toutefois bien des progrès à faire pour s'élever au degré qu'elle atteindra plus tard. L'idée de son avancement ne cessait de le poursuivre ; avoir un bénéfice et par là de bons revenus, puis se retirer

1. Le dernier éditeur d'Abelly fait dire à saint Vincent (t. 1, p. 42) "au bout de six mois" ; c'est une distraction ; car la première édition porte bien "au bout de six. ans".

dans son pays natal auprès de ses parents, à cela se bornait son idéal, comme on le voit par la lettre qu'il adressait à sa mère le 17 février 1610. "L'assurance que M. de Saint-Martin m'a donnée de votre bon portement, lui dit-il, m'a autant réjoui que le séjour qu'il me faut encore faire en cette ville pour recouvrer l'occasion de mon avancement (que mes désastres m'ont ravi) me rend fâché pour ne vous pouvoir aller rendre les services que je vous dois ; mais j'espère tant en la grâce de Dieu, qu'il bénira mon labeur et qu'il me donnera bientôt le moyen de faire une honnête retirade, pour employer le reste de mes jours auprès de vous. J'ai dit l'état de mes affaires à M. de Saint-Martin, qui m'a témoigné qu'il voulait succéder à la bienveillance et à l'affection qu'il a plu à M. de Comet nous porter ; je l'ai supplié de vous communiquer le tout. J'eusse bien désiré savoir l'état des affaires de la maison, et si tous mes frères et soeurs et le reste de nos autres parents et amis se portent bien, et notamment si mon frère Gayon est marié et à qui ; d'ailleurs, comment vont les affaires de ma soeur Marie, de Paillole, et si elle vit toujours et fait une même maison avec son beau-frère Bertrand. Quant à mon autre soeur, j'estime qu'elle ne peut être qu'à son aise, tant qu'il plaira à Dieu la tenir accompagnée. Je désirerais aussi que mon frère fit étudier quelqu'un de mes neveux ; mes infortunes et le peu de service que j'ai encore pu faire à la maison, lui en pourront, possible, ôter la volonté ; mais qu'il se représente que l'infortune présente présuppose un bonheur à l'avenir."

A cette date du 17 février 1610, la situation de Vincent de Paul ne semble pas bien brillante. Il vit pauvrement à Paris ; il pleure la mort récente de M. de Comet le jeune, mais se console à la pensée que ses parents trouveront un autre soutien en la personne de M. de Saint-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. 1, p. 18.

Martin, époux de Catherine de Comet (1). Il espère pourtant, et cet espoir est sa force.

Quelques jours après qu'il eut écrit cette lettre, la reine Marguerite de Valois, fille d'Henri II, épouse répudiée d'Henri IV, permettait à Vincent de Paul de prendre rang parmi ses conseillers et ses aumôniers (2). Cette princesse habitait, depuis 1606, le magnifique hôtel qu'elle venait de se faire construire sur le terrain compris aujourd'hui entre la rue Visconti, la rue de Seine, le quai Malaquais, la rue des Saints-Pères et la partie de la rue Jacob qui borne l'hôpital de la Charité. Sur ce vaste emplacement s'élevaient trois corps de bâtiments, avec entrée principale rue de Seine. De grands jardins, ordonnés avec grâce, descendaient jusqu'à la rivière.

La reine Marguerite, femme d'un esprit fin et délicat, intrigante et légère, aussi éprise de dévotion que d'art et de littérature, partageait son temps entre les occupations mondaines et les pratiques pieuses. Son hôtel était le rendez-vous de savants, de gens de lettres, d'artistes, avec lesquels elle se plaisait à discuter. Porchères et Vauquelin des Yveteaux s'y rencontraient avec Garnier et le moraliste Pithard. Les officiers de sa maison avaient un nom : c'était Pibrac, son chancelier ; le poète François de Maynard et de Presne-Porget, ses secrétaires ; Scipion Dupleix et Antoine le Clerc de la Forêt, ses maîtres des requêtes ; Savaron, son conseiller ; Philippe Cospéan, évêque d'Aire, son aumônier principal ; Charron et Coëffeteau, ses prédicateurs ; Baudoin, son lecteur. Afin de satisfaire son goût pour la musique, la reine faisait souvent venir des troupes de joueurs de violons et de luths.

Sa piété égalait sa mondanité. Elle communiait trois fois la semaine, entendait tous les jours une messe haute et deux messes basses, allait prier tous les samedis dans la crypte Notre-Dame de l'église Saint-Victor. A la suite

1. Renseignement communiqué par M. l'abbé Foix, curé de Laurède (Landes)

2. Son nom paraît pour la première fois avec ces titres dans un document daté du 17 mai 1610. (*Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 8.)

d'un voeu, elle fit bâtir, en mars 1608, près de sa demeure, sur un terrain pris aux Frères de la Charité, qu'elle dédommagea, une chapelle circulaire, surmontée d'un dôme, dite Chapelle des Louanges. Comme ce voeu avait été inspiré par l'exemple de Jacob (1), elle voulut que la consécration de l'autel rappelât le souvenir du patriarche hébreu. Des Augustins déchaussés furent chargés de la chapelle. La reine leur imposa l'obligation de chanter deux à deux, jour et nuit, sans discontinuer, des hymnes et des cantiques de sa composition ou composés par son ordre. Elle éleva, le long du Chemin du Pré-aux-Clercs (rue Jacob), entre le chemin de la Noue (rue Bonaparte) et la rue Saint-Pierre (rue des Saints-Pères), un vaste monastère, qui s'appela monastère de la Trinité.

Ces moines ne tardèrent pas à perdre les bonnes grâces de la reine, qui les congédia en 1613, sous prétexte qu'ils ne chantaient pas bien, ni assez longuement, et appela, pour prendre leur place, les Augustins réformés de la province de Bourges.

Les libéralités de la reine Marguerite allaient le plus souvent à ceux qui étaient dans le besoin. Elle pourvoyait à l'entretien de cent pauvres et de quarante prêtres anglais. Au jour anniversaire de sa naissance et aux quatre grandes fêtes solennelles de l'année, elle faisait l'aumône de cent sous d'or aux malheureux. Quand arrivait la semaine sainte, elle visitait les hôpitaux, y distribuait de trois à quatre mille couvertures et donnait souvent une grosse somme pour marier les filles pauvres (2).

Telle était la princesse qui chargeait Vincent de Paul de la distribution de ses aumônes, car tel était bien l'office de l'aumônier. Il habitait, lui aussi, rue de Seine, tout près du palais de la reine, dans une maison qui portait pour enseigne l'image de saint Nicolas (3). Il avait

1. Livre de la Genèse, XVIII, 20-22.

2. *Histoire de Marguerite de Valois*, par Leo DE SAINT-PONCY, Paris, 1887, 2 vol. in-12. Voir encore sur ses aumônes Arch. Nat., KK 180, f° 111, V°.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 13, 14, 19. Cette maison "renfermait un jeu de paume en 1622. Elle fut achetée, le 22 février 1663, par les

pour voisins les principaux officiers de Marguerite de Valois, avec lesquels il s'était lié, et ce fut vraisemblablement par leur entremise, surtout par celle de son ami Charles de Fresne, secrétaire de la reine, qu'il entra dans la maison de cette princesse, à laquelle appartenaient déjà, comme aumôniers, Philippe Cospéan, évêque d'Aire, le P. Coëffeteau et cinq ou six autres ecclésiastiques moins connus.

Ses vœux n'étaient qu'en partie exaucés ; ils le furent pleinement le jour où lui fut accordé le bénéfice si longtemps désiré ; ce fut bien peu de temps après. Le 17 mai 1610, Hurault de l'Hôpital, archevêque d'Aix, lui céda l'abbaye de Saint-Léonard-de-Chaumes, de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Saintes, moyennant une pension annuelle de 1.200 livres (1).

Les revenus de l'abbaye étaient considérables sur le papier ; en fait, ils se réduisaient à peu de chose, car le prélat céda surtout au nouvel abbé, sans que celui-ci s'en doutât peut-être, des droits litigieux et une série de procès à soutenir. Une fois en possession de son bénéfice, Vincent de Paul ne songea plus à retourner au pays natal, où l'attendait sa mère ; il était retenu à Paris par ses fonctions d'aumônier de la reine Marguerite ; peut-être aussi son directeur lui fit-il comprendre que son devoir était de travailler jusqu'à la fin de ses jours au salut des âmes, au lieu d'aller chercher près de sa famille un poste de repos ou de demi-repos. Son idéal s'élevait au fur et à mesure de ses progrès dans la vertu, et ces progrès eux-mêmes se faisaient plus rapides avec l'épreuve.

exécuteurs testamentaires du cardinal Mazarin, et une partie de son emplacement a été comprise dans la nouvelle issue de la rue Mazarine." (*Topographie historique du vieux Paris, Région du faubourg Saint-Germain*, par A. BERTY et TISSERAND, in-4°, Paris, 1876, p. 248.)

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 8 et 37.

Au nombre des ecclésiastiques de la maison de la reine se trouvait un docteur célèbre, d'une science et d'une piété remarquables, polémiste habile et redouté des protestants, précédemment théologal dans un diocèse, auquel Marguerite de Valois l'avait arraché pour le placer près d'elle. Ses fonctions lui laissaient beaucoup de temps libre. L'oisiveté lui fut funeste. Des doutes contre la foi assaillirent son esprit ; les blasphèmes les plus horribles contre Jésus-Christ lui venaient en pensée et, à chaque instant, l'idée de se jeter par la fenêtre le hantait ; au premier mot du Pater, mille spectres effrayants s'agitaient sous ses yeux. A force de multiplier les actes de désaveu de sa tentation, il en était venu à ne pouvoir plus en produire un seul.

Vincent de Paul, auquel il s'ouvrit, lui interdit toute prière, même l'office divin et la célébration de la sainte messe, et lui conseilla de se contenter, pour exprimer sa foi, de diriger sa main ou un doigt vers Rome ou vers une église. Le pauvre docteur ne put résister à la violence qu'il se faisait ; il tomba malade ; l'épuisement de son corps affaiblit l'énergie de sa volonté et la rendit moins apte à subir le choc de la tentation.

Vincent de Paul, non content de prier pour lui, s'offrit en victime à sa place. Dieu ne tarda pas à l'exaucer. Le malade sentit ses doutes tomber ; une éclatante lumière remplaça subitement les ténèbres et il mourut, le coeur débordant de reconnaissance pour une si grande grâce.

Vincent de Paul, au contraire, trembla pour sa foi ; plus il priait et se mortifiait, plus il sentait que la nuit envahissait son âme. De guerre lasse, il écrivit les articles du Credo et plaça la feuille de papier sur son coeur ; puis il convint avec Dieu que, lorsqu'il appliquerait la main sur sa poitrine, ce geste équivaldrait à un acte de foi. Il résolut, de plus, de servir Notre-Seigneur en ses pauvres et commença, dès lors, à rendre visite aux malades de l'hôpital de la Charité, situé tout près de sa demeure.

Tout fut inutile. Après trois ou quatre ans de tortures indicibles, il promit à Dieu de consacrer le reste de ses jours au service des pauvres. Cette résolution dissipa aussitôt la tentation, et ce fut pour la vie ; jamais plus il ne sera troublé sur ce sujet ; les vérités de la foi resteront toujours, pour son esprit, aussi indiscutables que les vérités les plus évidentes, parce que basées sur la parole même de Dieu (1).

L'hôpital que Vincent de Paul prenait ainsi l'habitude de visiter était de date toute récente. Marie de Médicis, épouse de Henri IV, avait fait venir de Florence, en 1601, quatre Frères de Saint-Jean-de-Dieu pour ouvrir l'hôpital Saint-Jean-Baptiste de la Charité, qui devint l'hôpital des Frères de la Charité et, par abréviation, l'hôpital de la Charité. Elle loua d'abord, pour eux, un local au chemin de la Noue ou rue Bonaparte, puis l'acheta le 4 février 1605. D'importantes réparations venaient d'y être faites quand Marguerite de Valois leur demanda la maison et leur céda en échange l'hôtel de Sansac, dont l'entrée se trouvait rue Saint-Pierre, aujourd'hui rue des Saints-Pères. La rue tirait son nom d'une chapelle voisine de l'hôtel et dédiée au chef des Apôtres. La reine Marguerite en fit don

aux frères le 27 août 1611. Poussant même plus loin sa générosité, elle mit bas l'édifice déjà vieux et de trop petites dimensions, et posa, en 1613, la première pierre d'une chapelle plus ample, qui fut placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste et inaugurée au mois de juillet de l'année 1631 (2).

Au temps où Vincent de Paul commençait ses visites aux malades de l'hôpital de la Charité, l'établissement était donc encore à l'état rudimentaire ; tout était à créer. Les frères de Saint-Jean-de-Dieu faisaient appel aux personnes charitables et recevaient avec reconnaissance des secours. L'aumônier de la reine Marguerite n'était pas riche ; il donnait quand même.

1. ABELLY, *op. cit.*, t. III, chap. XI, sect. I, p. 116.

2. *L'hôpital de la Charité*, par Fernand Gillet, Montévrain, 1900, in-8°.

Un jour, c'était le 19 octobre 1611, la fortune lui sourit : Jean Latanne, maître particulier des monnaies de la ville de Paris, lui remit en toute propriété une somme de 15.000 livres. Le lendemain, cet argent n'était plus au saint prêtre ; il en avait fait cadeau à l'hôpital de la Charité, par "dévotion et affection" à cette demeure des pauvres, pour donner aux frères le moyen "de traiter et panser les pauvres malades" et aussi pour les aider à payer les constructions faites et à faire (1).

Vincent de Paul, on le voit, n'était déjà plus en 1611 tel que le peint la lettre qu'il écrivait à sa mère l'année précédente. Sa vertu s'était élevée bien haut, et cette ascension ne s'arrêtera pas. Le mérite en revient en grande partie à M. de Bérulle.

Nous avons des raisons de croire que saint Vincent, tout en conservant son domicile rue de Seine, près du palais de la reine Marguerite (2), fit quelque séjour au logis de son directeur, près du couvent des Carmélites, et qu'il eut la bonne fortune de s'y rencontrer avec un jeune clerc d'une haute vertu, qui sera plus tard leur émule dans l'oeuvre de la réforme du clergé, Adrien Bourdoise, fondateur des Nicolaïtes (3).

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 14.

2. Trois actes, datés des 17 mai 1610, 20 octobre 1611 et 7 décembre 1612 (*Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 13, 14, 19), donnent à saint Vincent ce même domicile.

3. *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, par le P. Louis BATTEREL (Arch. Nat. M. 220) ; *La vie du Vénérable Serviteur de Dieu Messire Adrien Bourdoise* [par Courtin], ms. 1698, p. 99 (Bibliot. maz.) ; ABELLY, *op. cit.*, t. I, chap. VI, p. 24. Batterel prétend que Bérulle demeurait avec Vincent de Paul et d'autres ecclésiastiques "dans une espèce de communauté, dans le dehors du monastère des Carmélites".

Après avoir dit que saint Vincent entra "chez les RR. PP. de l'Oratoire, qui le reçurent en leur maison non pas pour être agrégé à leur sainte compagnie, mais pour se mettre un peu à l'abri des engagements du monde et pour mieux connaître les desseins de Dieu sur lui, Abelly ajoute qu'il resta "deux ans en cette retraite" et que "pendant ce temps-là, le R. P. Bourgoing, pour lors curé de Clichy, ayant eu dessein de quitter cette cure pour entrer en la congrégation de l'Oratoire..., le R. Père de Bérulle porta M. Vincent à accepter la résignation qui lui fut faite de cette cure".

En écrivant ces lignes, Abelly n'a pas remarqué que la fondation de l'Oratoire a suivi et non précédé la démission du P. Bourgoing et l'acceptation de la cure de Clichy par saint Vincent ; il oublie qu'entre cette fondation (11 novembre 1611) et la prise de possession de cette cure (2 mai 1612),

Un ancien biographe de ce grand serviteur de Dieu raconte à ce sujet une anecdote curieuse, mais dont l'authenticité ne semble pas à l'abri de toute objection (1).

Plusieurs mois avant la fondation de l'Oratoire, Bérulle, Vincent de Paul et Bourdoise, alors simple clerc, cherchaient un jour ensemble les moyens les plus efficaces pour redonner à l'Eglise de France son ancienne splendeur. Après quelques observations, ils convinrent tous trois de s'adresser au Père des lumières par une retraite de dix jours, accompagnée de jeûnes et de pénitences extraordinaires.

La retraite achevée, ils échangèrent les réflexions qui leur étaient venues en pensée dans la solitude et le recueillement.

M. de Bérulle parla le premier.

Si la terre est inondée de maux, dit-il, si le démon y est puissant, c'est parce que Dieu n'y est pas connu comme il devrait l'être. Dissipons ces ténèbres, chassons cette ignorance ; pour cela, j'estime qu'il faudrait former une Compagnie de prêtres savants et vertueux qui, à l'imitation des apôtres, se répandraient en tous lieux, pour annoncer les vérités de la foi.

- C'est bien là le vrai remède, reprit Vincent de Paul. J'ajouterai que le mal est plus grand dans les campagnes, où les âmes sont laissées à l'abandon. Les paysans ne sont pas instruits de leurs devoirs religieux ; beaucoup passent leur vie dans les vices infâmes, qu'ils n'osent avouer en confession par honte, par crainte ou par insouciance coupable ; d'où vient qu'ils tombent par milliers dans les enfers. La fondation d'une congrégation, composée d'ouvriers spécialement destinés à défricher cette

il n'y a même pas un intervalle de six mois ; il laisse entendre, ce qui est faux, que le saint avait abandonné son domicile pour habiter chez M. de Bérulle.

1. Courtin s'appuie, au sujet de cette retraite, sur la parole de M. Barat, membre de la communauté de Saint-Nicolas, qui en aurait entendu le récit de la bouche même de M. Bourdoise (*Ibid.*, p. 700).

vigne inculte du Père de famille par des missions, sous le bon plaisir des évêques, serait une oeuvre d'un grand mérite, d'un fruit incomparable, très agréable à Dieu et très utile à l'Eglise.

- Le mal signalé n'est que trop réel, ajouta M. de Bérulle. J'ai quelque pressentiment que Dieu vous choisira vous-même pour former cette congrégation de missionnaires (1). Et vous, M. Bourdoise, vous avez aussi votre mot à dire sur le sujet qui nous occupe ; quel serait, à votre avis, le meilleur moyen pour que la religion refleurisse en France ?

- Messieurs, répondit M. Bourdoise, je vous ai écoutés avec beaucoup d'édification. Les remèdes que vous avez proposés sont excellents ; mais, me semble-t-il, il serait bon de les compléter. J'ai été confirmé dans une résolution qui ne quitte pas mon esprit depuis mon enfance. Je voudrais pouvoir amener les ecclésiastiques des paroisses à se réunir dans une même maison pour vivre ensemble, sous l'observance d'une règle conforme à leur état. Ils édifieraient le public par leurs bons exemples, aideraient les curés, instruiraient la jeunesse par les petites écoles, les peuples par des entretiens familiers et des catéchismes, administreraient les sacrements avec piété et révérence. Ces communautés seraient un milieu favorable pour la formation et l'instruction professionnelle des candidats au sacerdoce, en attendant l'érection des séminaires, tels que le concile de Trente les prescrit. Elles fourniraient au curé tous les auxiliaires dont il a besoin pour le service spirituel de la paroisse, l'enseignement des enfants et l'entretien de l'église. Ces prêtres seraient tous, par leurs exemples et leurs instructions, les soutiens de la foi et de la morale. Sans eux, les missions seraient inutiles. Inutiles, parce qu'elles ne réus-

1. Abelly rapporte, lui aussi cette prédiction (l. I, chap. VI, p. 24). Notons ici toutefois que lors des démarches faites en cour de Rome pour son approbation, la congrégation de la Mission compta M. de Bérulle parmi ses principaux adversaires.

siraient pas : c'est en vain que l'on plante la vigne, si elle n'est cultivée, ou que l'on ensemence un champ, si auparavant la terre n'est bien labourée et préparée. Inutiles, parce que, donneraient-elles des fruits, ces fruits ne tarderaient pas à se gâter.

M. de Bérulle et Vincent de Paul écoutaient avec admiration celui qui prononçait ces paroles, étonnés de voir tant de maturité et de sagesse dans un simple clerc. Ils le supplièrent de rester avec eux pour travailler ensemble à poser les fondements de la réforme que tous trois estimaient nécessaire (1).

Nul doute, continue Courtin, qu'ils n'eussent dès lors l'espoir de pouvoir concilier leurs points de vue. Après quelques mois de travail en commun, comme les divergences continuaient toujours, M. de Bérulle, pressé d'agir, prit ses dispositions pour la fondation de l'Oratoire. Il loua une maison, y établit une chapelle domestique et fit appel à ceux de ses amis qui étaient disposés à le suivre. Bourdoise voulait rester du clergé séculier ; Vincent de Paul se sentait la vocation de travailler au salut des pauvres gens des champs et craignait de trouver dans une société de prêtres savants peu de goût pour cette oeuvre. Bourdoise se retira. Saint Vincent suivit-il cet exemple, ou continua-t-il de vivre sous le toit de M. de Bérulle, comme précédemment ? Courtin se tait là-dessus, parce que ce détail n'entraîne pas dans son sujet. Mais Abelly laisse entendre qu'il partagea quelque temps la vie commune des premiers membres de l'Oratoire comme hôte, non comme confrère.

Ce fut le 11 novembre 1611 que M. de Bérulle rassembla dans sa nouvelle demeure du Petit-Bourbon, au lieu où s'élève de nos jours le Val-de-Grâce, ses cinq premiers

1. Si le narrateur avait tout ignoré de ce que furent les vies de M. de Bérulle, de saint Vincent de Paul et de M. Bourdoise après 1611, il est vraisemblable que ses personnages auraient parlé différemment. Le récit de ce colloque est évidemment quelque peu influencé par des souvenirs qui se superposent.

disciples : Jean Bence et Jacques Gastaud, docteurs de Sorbonne ; Paul Métezeau ; François Bourgoing, curé de Clichy ; et Pierre Caron, curé de Beaumont (1).

Avant de quitter sa cure, M. Bourgoing l'avait résignée, sur le conseil de M. de Bérulle, en faveur de Vincent de Paul. L'acte est daté du 13 octobre 1611 (2). Quand Rome l'approuva, le 12 novembre, Bourgoing était déjà près de Bérulle. Il semble que le nouveau curé aurait dû se rendre sans retard à son poste. Les circonstances ne le permirent pas sans doute, puisqu'il n'en prit possession que six mois après.

Le 2 mai 1612, dans l'après-midi, il se présenta devant la porte de l'église, montra à Thornas Gallot, notaire de la curie épiscopale, l'acte authentique de sa nomination (3), approuvé à Rome, et demanda, suivant l'usage, la libre entrée de l'édifice. Introduit, il prit le goupillon, jeta de l'eau bénite, s'agenouilla devant le crucifix, puis devant le maître-autel, qu'il baisa et toucha ; baisa et toucha également le missel posé dessus ; toucha le tabernacle et les fonts baptismaux ; s'assit ensuite, au chœur, dans le siège réservé au curé ; sonna les cloches ; se rendit enfin au presbytère, où il entra et d'où il sortit. Les formalités exigées par le cérémonial étant accomplies, Thomas Gallot publia et notifia cette prise de possession, et, comme personne ne réclamait, il en donna acte au nouveau curé, sur sa demande.

Le Clichy de 1612 débordait largement le territoire que la commune occupe au XXe siècle. Au nord, il allait jusqu'aux bords de la Seine ; à l'est, il touchait les paroisses du Saint-Ouen et de Saint-Pierre de Montmartre ; au sud, celles de la Madeleine, de la Ville-l'Evesque et de Saint-Roch ; à l'ouest, celle de Villiers. Il englo-

1. *Le Père de Bérulle et l'Oratoire*, par l'abbé HOUSSAYE. Paris, 1874, in-8°.

2. COLLET, *op. cit.*, t. II, p. 36, en note.

3. L'acte de prise de possession est sur parchemin ; l'original se trouve aux archives de la Mission. Le *Messenger de saint Vincent de Paul*, organe de la paroisse de Clichy, en a donné, en avril 1911, la transcription, la reproduction photographique et un petit commentaire.

bait les neuf dixièmes du territoire qui forme aujourd'hui le XVII^e arrondissement, un dixième du XVIII^e, presque la moitié du VIII^e et une faible partie du IX^e. Du côté de Paris, ses limites seraient représentées approximativement par un tracé qui, partant de la porte des Ternes, suivrait l'avenue de ce nom, la rue du Faubourg-Saint-Honoré, la rue de la Boétie, la rue de la Pépinière, la rue Saint-Lazare, la rue Blanche, la rue Marcadet, l'avenue de Saint-Ouen et le boulevard Bessière. Du curé de Clichy dépendait le prêtre qui desservait la chapelle de Monceaux. Diminué en 1699 par la création d'une paroisse au Roule, en 1790 par l'extension de Paris, en 1830 et en 1867 par l'érection de Batignoles-Monceaux et de Levallois-Perret en communes, Clichy fut finalement enserré dans ses limites actuelles.

Sa population se composait en grande partie de paysans pauvres, religieux et d'une grande simplicité de moeurs ; l'ensemble montait à six cents âmes environ. Tous étaient catholiques.

Vincent de Paul fut le modèle des pasteurs. Il catéchisait les enfants, secourait les pauvres, soulageait les malades, consolait les affligés, réconciliait les ennemis, bref se faisait tout à tous pour gagner tout le monde à Jésus-Christ.

C'est dans le coeur de Jésus-christ que s'entretenait son amour pour le prochain. Aussi avait-il avant tout le culte du divin Maître. Dès les premiers temps de son séjour à Clichy, l'état de vétusté de l'église, sa pauvreté, peut-être aussi son exigüité, le touchèrent, et il conçut la pensée de la rebâtir. La générosité de riches parisiens lui fournit de quoi réaliser son projet. Les fonts baptismaux encore en usage à Clichy portent la date de 1612. Les travaux durèrent longtemps ; ils ne se terminèrent que la semaine sainte de l'année 1630 (1). Les vitraux étaient d'une grande richesse ; ils furent brisés par de

1. *Histoire de Clichy-la-Garenne*, par LECANU, Paris, 1848, in-12, p. 211.

gros grêlons le 11 juillet 1823 (1). L'église est toujours debout. La chaire actuelle est, croit-on, celle du haut de laquelle le saint curé prêchait. On montre encore dans une petite chapelle un crucifix devant lequel il se serait souvent agenouillé.

Le culte de Jésus ne va pas sans celui de Marie. Comme tous les saints, Vincent de Paul aimait la Reine du ciel et s'estimait heureux de voir cet amour partagé autour de lui. Il établit dans sa paroisse la confrérie du Rosaire, alors très répandue. Chaque réunion lui donnait l'occasion de louer la Sainte Vierge, et il le faisait de tout son coeur.

Une école cléricale fut formée par ses soins. Douze jeunes enfants y étaient instruits dans les sciences sacrées et s'exerçaient à la pratique de la vertu. De ce nombre était un étudiant d'une vingtaine d'années dont il s'occupait déjà avant d'être curé de Clichy et qu'il logeait sous son toit. Ce jeune homme s'appelait Antoine Portail. Un jour, comme des personnes étrangères à la localité s'étaient jetées sur lui pour le maltraiter, des habitants de Clichy se portèrent à son secours et s'emparèrent d'un des assaillants, qui fut conduit en prison. Le charitable curé intercédait en faveur du prisonnier et obtint sa délivrance. Fort probablement, il ne le laissa partir, c'était dans ses habitudes, qu'après l'avoir confessé et obtenu de lui la promesse de vivre honnêtement et chrétiennement (2).

La parole, les exemples, les travaux du saint curé produisirent leurs fruits. Un savant religieux, docteur en Sorbonne, disait un jour : "Je m'employais... à prêcher ce bon peuple de Clichy, dont il était curé ; mais j'avoue que je trouvai ces bonnes gens qui universellement vivaient comme des anges, et qu'à vrai dire j'apportais la lumière au soleil" (3).

Aussi, dans sa vieillesse, Vincent de Paul ne se rappelait-

1. LECANU, *op. cit.*, p. 212, note 1.

2. Cahier manuscrit du Frère Robineau. (Arch. de la Mission.)

3. ABELLY, *op. cit.*, t. I, chap. VI, p. 26.

il les beaux jours de Clichy qu'avec une profonde émotion. "J'ai été curé des champs, racontait-il dans une conférence. J'avais un si bon peuple et si obéissant à faire ce que je lui demandais, que, lorsque je leur dis qu'il fallait venir à confesse les premiers dimanches du mois, ils n'y manquaient pas ; ils y venaient et se confessaient, et je voyais de jour en jour le profit que faisaient ces âmes. Cela me donnait tant de consolation et j'en étais si content que je me disais à moi-même : Mon Dieu ! que tu es heureux d'avoir un si bon peuple. Et j'ajoutais : Je pense que le Pape n'est pas si heureux qu'un curé au milieu d'un peuple qui a si bon coeur. Et un jour Monseigneur le cardinal de Retz me demandait : Eh bien ! Monsieur, comment êtes-vous ? Je lui dis : Monseigneur, je suis si content que je ne le vous puis dire. - Pourquoi ? - C'est que j'ai un si bon peuple, si obéissant à tout ce que je lui dis, que je pense en moi-même que ni le Saint-Père, ni vous, Monseigneur, n'êtes si heureux que moi" (1).

Nulle part, le curé de Clichy ne goûtait plus de bonheur que le dimanche, dans l'église, en voyant ses paroissiens chanter les offices liturgiques avec goût et entrain. "J'entendais avec admiration, dira-t-il plus tard, ces paysans qui entonnaient les psaumes, ne manquant pas d'une seule note (2)."

Ce ne fut pas sans un vrai serrement de coeur que, près d'un an après son installation à Clichy, Vincent de Paul reçut de M. de Bérulle le conseil de remettre sa paroisse aux mains d'un vicaire, pour aller remplir dans la famille de Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères, les fonctions de précepteur. Il obéit avec la docilité d'un enfant.

Absent, le curé continua de diriger sa paroisse, où il revenait aussi souvent que ses nouvelles occupations le lui permettaient.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 646.

2. *Ibid.*, t. XII, p. 339.

Muni de la permission donnée par l'archevêque de Paris le 22 septembre 1623, il établit la confrérie de la Charité dans son église, quelques jours après, et l'unit à celle du Rosaire (1). Le 9 octobre suivant, il baptisait Claude Gilbert, que Dieu appellera au sacerdoce (2). L'année suivante, jour pour jour il recevait dans son église avec le cérémonial accoutumé, entouré de Grégoire le Coust, son vicaire, et de Pierre Pasquier, chapelain en la chapelle de Monceaux, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, qui venait pour la visite pastorale. Le prélat visita l'église et la sacristie et trouva que tout était propre et en bon ordre. La paroisse comprenait alors trois cents communicants et une centaine de confirmés ; aucun hérétique n'y habitait. "L'office divin y est célébré dignement, déclare le procès-verbal (3), le catéchisme y est enseigné, les registres sont à jour, aucune plainte n'a été entendue ni du peuple contre le curé et les autres prêtres, ni du curé contre le peuple."

Il se passait parfois un temps considérable sans que l'on vit Vincent de Paul à Clichy, car les devoirs de sa charge le retinrent des mois entiers hors Paris. Dans une de ces occasions, son vicaire lui écrivait "que MM. les curés ses voisins désiraient fort son retour et que tous les bourgeois et habitants le désiraient pour le moins autant". "Venez donc, Monsieur, ajoutait-il, venez tenir votre troupeau dans le bon chemin où vous l'avez mis, car il a grand désir de votre présence (4)."

1. LEBOEUF, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, nouv. éd., par Hippolyte COCHERIS. Paris, 1870, t. IV, p. 118 ; LECANU, *op. cit.*, p. 211.

2. Registre de catholicité, mairie de Clichy.

3. Arch. nat., Z 10 241.

4. ABELLY, *op. cit.*, chap. VI, p. 26. Tout en faisant aux pasteurs un devoir de la résidence, le concile de Trente admet le cas d'une absence légitime (*Sessio VI de Reformatione, cap. II*). L'article 27 du règlement spirituel composé par la Chambre ecclésiastique des états généraux de 1614 (*Mémoire du clergé*, Paris, 1763, t. III, p. 334) traduit ainsi la pensée du concile : "Seront les curés obligés de faire la résidence qu'ils doivent en leur cure. Que si quelqu'un, pour quelque juste cause, se trouve dispensé légitimement de résider, il sera tenu de mettre en son lieu un vicaire suffisant avec un entretien honnête, au gré de l'Ordinaire et avec son expresse approbation."

Vincent de Paul n'abandonnera définitivement la cure de Clichy qu'en 1626, en un temps où ses occupations toujours grandissantes ne lui permettront plus de prendre soin de sa paroisse (1). Il la résignera en faveur de Jean Souillard, moyennant la modique somme de quatre cents livres, payables en quatre ans, à raison de cent livres chaque année (2).

Le nouveau théâtre où l'avait appelé, vers 1613, le P. de Bérulle convenait peu à ses goûts ; enfant d'obéissance, il conforme sa volonté à celle de son directeur, qui représentait, pour lui, la volonté de Dieu (3).

-
1. On a cru longtemps, sur la foi d'ABELLY, (*op. cit.*, I. I, chap. VI, p. 27), que saint Vincent n'avait gardé la cure de Clichy que jusqu'à son entrée dans la maison de Philippe-Emmanuel de Gondi, c'est-à-dire pendant environ un an. Il est démontré aujourd'hui qu'il est resté curé jusqu'en 1625 ou 1626, plutôt jusqu'en 1626. (Cf. *Fin d'une erreur historique. Saint Vincent de Paul treize ans curé de Clichy, de 1612 à 1625*, par L. BRETAUDEAU, Clichy, in-12, s. d. ; *Saint Vincent de Paul, curé de Clichy*, par P. Coste, dans la *Revue de Gascogne*, juin 1912, p. 241-256.)
 2. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 85.
 3. Quelques jours après avoir quitté sa cure, saint Vincent aurait écrit à un ami, d'après l'abbé LECANU (*op. cit.*, p. 184), combien ce départ lui avait coûté et la peine ressentie par ses ouailles. Cette lettre est également signalée par MAYNARD (*Saint Vincent de Paul*, 4 vol. in-12, Paris, 1886, I. I, chap. IV, p. 83). Jusqu'à preuve du contraire nous la croyons apocryphe. Maynard l'a sans doute empruntée à Lecanu. Quant à celui-ci il s'est probablement servi d'un artifice littéraire pour nous dire que saint Vincent laissa de profonds regrets dans sa paroisse.

CHAPITRE IV

PREMIER SEJOUR CHEZ LES GONDI (1613-1617)

Les Gondi ; occupations ; duel ; grave maladie de Madame de Gondi et de saint Vincent ;
le canonicat d'Ecouis ; résignation de l'abbaye de Saint-Léonard-de-Chaume ;
mission de Folleville.

Au début du XVII^e siècle, Antoine de Gondi, membre d'une des premières familles de Florence, s'établit comme banquier à Lyon, où il épousa Marie-Catherine de Pierre-Vive, d'origine piémontaise. La reine Catherine de Médicis, florentine comme lui, lui donna la charge de maître d'hôtel du dauphin, le futur Henri II, et choisit Marie-Catherine pour gouvernante des enfants de France. Le fils aîné, Albert de Gondi, marquis de Belle-Isle, fut général des galères, duc et pair, gouverneur de Provence, de Nantes, de Metz et du pays messin, maréchal de France et généralissime des armées du roi. Son mariage avec Catherine de Clermont, fille du baron de Retz (1), fit passer dans la famille la terre de Retz, érigée depuis en duché. Il conseilla la Saint-Barthélemy ; ce qui ne l'empêcha pas plus tard d'être un des plus chauds partisans d'Henri IV, même avant l'accession de celui-ci au trône de France.

Pierre de Gondi, frère d'Albert, embrassa la carrière ecclésiastique et y fut comblé d'honneurs. Il gouverna les diocèses de Langres (1565-1568) et de Paris (1568-1616), devint confesseur de Charles IX, aumônier de la

1. Retz, pays de l'ancienne France comprenant l'arrondissement de Paimboeuf et une partie de celui de Nantes.

reine Elisabeth d'Autriche, chef du Conseil, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit et mourut cardinal. Quand les infirmités lui rendirent trop lourd le poids de l'administration diocésaine, il s'en déchargea sur son neveu, Henri de Gondi, fils d'Albert, qui lui fut donné comme coadjuteur en 1598.

A la mort de l'oncle, le coadjuteur monta sur le siège de Paris ; il reçut lui-même le chapeau de cardinal en 1618 et prit le nom de cardinal de Retz.

Malgré son importance, la capitale de la France n'était qu'un simple évêché de la province ecclésiastique de Sens. Paris fut érigé en archevêché en l'année 1622, quand Jean-François de Gondi prit la succession d'Henri de Gondi, son frère, dont il était précédemment le coadjuteur. A l'exemple de ses deux prédécesseurs, il eut près de lui, comme coadjuteur, un membre de sa famille. Son choix tomba sur son trop célèbre neveu Jean-François-Paul de Gondi, plus connu sous le nom de cardinal de Retz..

Jean-François-Paul de Gondi avait pour père Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, marquis des îles d'Or (1), baron de Montmirail (2), de Dampierre (3) et de Villepreux (4), général des galères et lieutenant-général du roi ès mers du Levant, second fils du maréchal Albert de Gondi et frère du premier cardinal de Retz et du premier archevêque de Paris. Le comte de Joigny possédait à un haut degré les qualités que l'on apprécie à la cour : une belle prestance, de la bravoure, de la distinction dans les manières et une grande aménité de caractère. Les amis qu'il fréquentait le plus assidument étaient les ducs de Guise et de Chevreuse, MM. de Créqui et de Bassompierre. "Je ne crois pas, écrit dans ses Mémoires le second cardinal de Retz (5), qu'il y eût au monde un meilleur coeur

1. Aujourd'hui îles d'Hyères.

2. Chef-lieu de canton dans la Marne.

3. Petite localité de l'Aube.

4. Petite localité de Seine-et-Oise.

5. Ed. Hachette, 1870, t. I, p. 89.

que celui de mon père, et je puis dire que sa trempe était celle de la vertu (1)."

Philippe-Emmanuel de Gondi affectionnait par-dessus tout sa pieuse et noble épouse Françoise-Marguerite de Silly, fille aînée d'Antoine de Silly, comte de Rochepot, damoiseau de Commercy, souverain d'Euville, et de Marie de Lannoy, dame de Folleville. Il eut été difficile de trouver femme plus vertueuse. Sa vivacité naturelle la portait à des impatiences qu'elle ne tardait pas à regretter. Sitôt qu'elle s'était oubliée, elle s'agenouillait, même devant ses domestiques, et demandait pardon (2). Son principal défaut était la tendance aux scrupules, et de ce défaut son confesseur souffrait plus qu'elle-même.

Trois fils leur furent donnés. Pierre, né en 1602 (2), qui devint duc de Retz par son alliance avec sa cousine germaine Catherine de Gondi, eut, après son père, la charge de général des galères, se signala dans plusieurs combats, conspira contre Richelieu, fut un des adversaires de Mazarin et mourut en Bretagne le 20 avril 1676, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Au second fils, Henri, était réservé le siège épiscopal de Paris. Il le savait et se promettait de devenir cardinal pour passer avant son aîné. Un malheureux accident l'empêcha de voir la réalisation de ses projets ambitieux. Il mourut en 1622, d'un coup de pied de cheval, pendant une partie de chasse, à peine âgé de dix ou onze ans.

Cette fin prématurée changea la destinée du troisième fils, Jean-François-Paul, dont on avait songé à faire un chevalier de Malte et qui dut, pour complaire à ses parents, entrer dans l'état ecclésiastique et se préparer aux ordres.

Il avait reçu le baptême, le 20 septembre 1613, au château de Montmirail, dans la Brie champenoise, où

1. La maison des Gondi a eu ses historiens à savoir CORBINELLI (*Histoire généalogique de la maison de Gondi*, Paris, 1705, 2 vol. in-4°) et CHANTELAUZE (*Saint Vincent de Paul et les Gondi*, Paris, 1882, in-8°).

2. *Saint Vincent de Paul*, t. IX p. 576.

3. En 1606 dit JAL (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 2^e édit., 1872).

sa mère résidait depuis quelques mois. Nous ne savons si saint Vincent était déjà entré dans la maison paternelle, car son premier biographe se contente de fixer comme date "environ l'an 1613". Philippe-Emmanuel de Gondi habitait sur la paroisse Saint-Eustache, rue Neuve-des-Petits-Champs (1). Bien qu'il menât un grand train de maison, il était surchargé de dettes et il fallut recourir à la générosité de son frère le premier cardinal de Retz pour satisfaire ses créanciers (2). Le premier de ses enfants avait onze ans ; le second, un ou deux ; le troisième n'était pas né ou venait de naître. C'était donc pour Pierre de Gondi seul que, vers 1613, le général des galères demandait un précepteur.

Nul ne pouvait mieux convenir que Vincent de Paul. On lui confiait la formation intellectuelle, morale et religieuse de l'enfant. La mère ne lui cachait pas qu'elle préférerait voir les siens marcher dans les sentiers de la vertu que dans le chemin des honneurs. Les enseignements et les exemples du saint précepteur, son esprit de méthode et sa patience angélique portèrent leurs fruits : Pierre de Gondi grandit en science et en sagesse. Il resta toute sa vie profondément religieux. S'il ne sut pas se prémunir plus tard contre la passion de l'intrigue, c'est qu'alors les tendances héréditaires de son tempérament n'étaient pas contrebalancées par les sages conseils d'un saint.

Vincent de Paul était encore chargé des domestiques de la maison : c'est lui qui les instruisait et les disposait à recevoir les sacrements, aux approches des fêtes solennelles. Il était l'arbitre de leurs différends, apaisait leurs querelles, les visitait dans leurs maladies ; sur tous il exerçait une influence salutaire, qui grandissait avec la confiance commune.

1. C'est du moins là qu'il avait sa demeure le 5 janvier 1615 (Arch. nat. Y 156, f° 213 V°) et le 29 octobre 1616 (*Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 37).

2. Arch. nat. Y 156, f° 213 V°.

A ces occupations du dedans s'ajoutaient celles du dehors. Le saint prêtre n'oubliait pas qu'il était curé de Clichy et que ce titre lui imposait des devoirs. Rien d'important ne s'y faisait sans son assentiment ; les comptes de la fabrique lui étaient soumis ; il y allait souvent prêcher, visiter les malades, administrer les sacrements, entretenir les oeuvres.

Quand Monsieur et Madame de Gondi se trouvaient dans leurs résidences de Joigny, de Montmirail ou de Villepreux, il prenait en main les intérêts spirituels des populations de ces localités et remplissait toutes les fonctions curiales. Au milieu des pauvres gens des champs, il se sentait plus à sa place que dans les magnifiques demeures des grands. Il avait pour pratique de demander à tous une revue générale des fautes de leur vie passée, moyen excellent pour les bien connaître et assurer la tranquillité de leur conscience ; ainsi se dévoilaient bien des cas réservés, pour l'absolution desquels il demandait des pouvoirs aux Ordinaires. Nous avons encore la lettre qu'il écrivit, à cet effet, le 20 juin 1616, au vicaire général de Sens, dans le diocèse duquel se trouvait Joigny (1).

Dans ses moments libres, Vincent de Paul vivait retiré dans sa chambre "comme dans une chartreuse", et là, seul devant Dieu, il travaillait, il réfléchissait. Dans cette grande maison, fréquentée par une société brillante et mondaine, s'il avait senti en lui la soif de l'ambition, il aurait eu l'occasion de faire d'utiles connaissances et de se ménager de hautes protections. Il était loin le temps où il songeait à son "avancement" ; l'avancement de la gloire de Dieu était le seul qui le préoccupât. A la société des grands et aux conversations oisives des salons il préférait la solitude et le silence. L'isolement, du reste, convenait mieux à son tempérament "bilieux et mélancolique". Monsieur et Madame de Gondi, tout en louant

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 20.

sa discrétion et sa retenue, en éprouvaient parfois quelque peine, car ils craignaient que cette attitude ne provint de l'ennui (1).

Nul dans la maison ne leur montrait plus d'attachement, plus de respect, plus de docilité. Dans le général des galères, le saint précepteur avait pris l'habitude de voir Notre-Seigneur, et, dans son épouse, la Sainte Vierge (2) ; ce qui ne l'empêchait pas, au besoin, de leur donner de charitables avis.

Comme tant de seigneurs de son temps, Philippe-Emmanuel de Gondi mettait la question d'honneur au-dessus de l'obéissance aux lois de l'Eglise. Un jour, avant d'aller se battre en duel avec un seigneur de la cour, qui avait provoqué et tué un de ses proches parents, il vint assister à la messe dans sa chapelle pour se recommander à Dieu. A la fin de la messe, quand Vincent de Paul se vit seul avec le général des galères, qui continuait à prier à genoux, il se jeta à ses pieds. "Monseigneur, lui dit-il, permettez-moi, s'il vous plait, qu'en toute humilité je vous dise un mot. Je sais de bonne part que vous avez dessein de vous aller battre en duel ; mais je vous dis, de la part de mon Sauveur, que je vous ai montré maintenant et que vous venez d'adorer, que, si vous ne quittez ce mauvais dessein, il exercera sa justice sur vous et sur toute votre postérité."

Là-dessus, le saint prêtre partit. Ses paroles eurent l'effet qu'il attendait. Philippe-Emmanuel de Gondi, touché par la grâce, abandonna son projet. Sur le conseil de ses amis, il se retira, quelque temps, avec sa famille, dans ses terres de Picardie pour oublier son chagrin. Celui qu'il voulait tuer fut exilé hors de France (3).

Vincent de Paul eut, en toutes circonstances, une conduite si digne qu'il gagna l'estime des deux époux. M. de

1. ABELLY, *op. cit.*, l. III, chap. XII, p. 177.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p.8, t. X, 387.

3. ABELLY, *op. cit.*, t. I, chap. VII, p. 30 ; *Saint Vincent de Paul*, t. XI, p. 28 ; *Bibliothèque oratorienne*, t. I, p. 428.

Gondi disait de lui au lendemain de sa mort : "Ce que j'ai admiré entre les vertus de ce cher défunt a été son humilité, sa charité et sa grande prudence en toutes choses. Jamais je n'ai ni remarqué, ni entendu dire qu'il ait fait aucune faute contre ces vertus, quoiqu'il ait demeuré dix ou douze ans avec moi. Jamais je n'ai su qu'il ait eu le moindre défaut ; c'est pourquoi je l'ai toujours tenu pour un saint (1)."

Madame de Gondi lui demanda, dès 1614 ou 1615, de se charger de la direction de sa conscience, et, comme le saint prêtre hésitait ou même refusait, elle fit intervenir le P. de Bérulle et gagna ainsi sa cause. Si le confesseur fut profondément édifié de la délicatesse de cette âme d'élite, qui abhorrait l'ombre même du péché, il eut beaucoup à souffrir de sa tendance aux scrupules. Elle le voulait près d'elle dans sa maison, dans ses voyages. Était-il absent, elle craignait qu'un accident, une maladie le lui ravit et elle hâtait son retour. Pour combattre cet attachement excessif, Vincent de Paul la mit en rapport avec un excellent directeur d'âmes, de l'ordre des Récollets, auquel elle s'adressait quand le confesseur habituel n'était pas là (2). Il estima que le meilleur remède était de détourner la pieuse dame de trop penser à elle-même, en l'appliquant aux oeuvres de charité. Celle-ci prit l'habitude de visiter et de servir les malades de ses terres et d'assister de ses aumônes les malheureux ; et cette habitude devint vite un plaisir. Sa santé frêle et délicate ne put tenir aux fatigues qu'elle s'imposait. Arrêtée par une extrême faiblesse, elle comprit un peu tard que le zèle doit être accompagné de prudence.

Vincent de Paul lui-même fut pris, en 1615, d'une grave maladie qui lui laissa aux jambes les infirmités dont il souffrit le reste de sa vie (3).

1. COLLET, *op.cit.*, t. II, p. 88.

2. ABELLY, *op. cit.*, l. I, chap. IX, p. 36.

3. COLLET, *op. cit.*, t. I, p. 46.

Ce fut peut-être à cause de son état de santé que, devenu trésorier et chanoine du chapitre d'Ecouis, au diocèse de Rouen, aujourd'hui d'Evreux, grâce à M. de Gondi, collateur de ce bénéfice, il délégua un procureur pour en prendre possession à sa place le 27 mai 1615. La cérémonie terminée, les chanoines en rendirent compte au général des galères : "Monseigneur, nous avons reçu vos lettres et exécuté le contenu d'icelles. Nous envoyons à M. Vincent, précepteur de messieurs vos enfants, un extrait de nos registres du chapitre, qui lui servira d'acte de prise de possession à la trésorerie et chanoinie auxquelles il vous a plu le pourvoir. Dieu veuille lui donner la grâce d'accomplir ce que vous attendez de lui pour le bien et la décoration de votre église !"

Et les bons chanoines d'ajouter avec une pointe de malice toute normande : "La présence des bénéficiers fasse que le service divin soit accompli avec plus d'honneur en votre église, où nous continuerons à supplier la bonté divine de vous assister de sa grâce, ensemble Madame et Messieurs vos enfants, demeurant, Monseigneur, vos très humbles orateurs et serviteurs !"

Dès qu'il le put, Vincent de Paul se rendit à Ecouis. "Le 16 septembre 1615, dit le registre de l'ancienne collégiale, Maître Vincent de Paul, prêtre, bachelier en théologie, se présenta en personne pour faire le serment de fidélité et recevoir l'*osculum pacis* ; ce qui se devait nécessairement avant qu'un chanoine, ayant pris possession par procureur, pût porter l'habit au chœur. En conséquence, Vincent prêta serment, signa la promesse de remplir ses charges ; mais, obligé de demeurer à Paris, il demanda et obtint de se donner un suppléant ; après quoi il reçut le baiser de paix et invita la compagnie à dîner pour le lendemain, jour de la dédicace d'Ecouis, *pro suo jucundo adventu*, suivant la coutume de ce chapitre".

Le trésorier reprit le chemin de la capitale et ne revint plus. En lui accordant l'autorisation de se donner un

suppléant, les chanoines comptaient sans le zèle de Pierre de Rocherolles, baron de Pont-Saint-Pierre-Marigny, et co-patron de la collégiale. Ce seigneur assembla le chapitre le 20 avril 1616 et lui représenta que "la fondation de ladite église et collège était enfreinte en un point qui en menaçait la ruine entière, à savoir la résidence actuelle de tous les chanoines en général ; à quoi contrevenaient les sieurs Desmay, doyen ; Paoul, trésorier ; et Blondel, chanoine" ; il le somma en conséquence, "au nom de Dieu, de procéder à cette affaire d'un même pied que lui".

Le chapitre n'avait qu'à s'exécuter. Il ordonna aux délinquants de venir rendre compte de leur conduite au prochain chapitre général, le lundi de la Pentecôte. Au jour fixé, Desmay et Blondel comparurent ; seul le trésorier manquait à l'appel ; mais une lettre du général des galères expliquait les motifs de son absence. On serait curieux de savoir comment l'affaire se termina ; malheureusement, les documents font défaut (1).

Il est probable que Vincent de Paul ne resta pas longtemps chanoine d'Ecouis. Il abandonna même, le 29 octobre 1616, l'abbaye de Saint-Léonard-de-Chaumes, qu'il possédait depuis cinq ans (2). Les bénéfices, qu'il recherchait tant quelques années auparavant, lui pesaient davantage au fur et à mesure qu'il comprenait mieux l'importance des devoirs des bénéficiers et la nécessité de la résidence pour les bien remplir. S'il gardait encore la cure de Clichy, c'est que la proximité de ce lieu lui permettait de s'occuper de ses ouailles.

Personne n'était moins fait que Vincent de Paul pour mener la vie sédentaire des chanoines ; il lui fallait la vie active du missionnaire. Quand les Gondi allaient dans leurs châteaux de province, son bonheur était de reprendre contact avec les villageois et de s'occuper de leurs âmes.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 19 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 37.

A Gannes, petite localité située dans le domaine des Gondi, à treize kilomètres du château de Folleville (1), se mourait, en janvier 1617, un paysan d'une soixantaine d'années que torturait une conscience en mauvais état et qui passait néanmoins, aux yeux de tous, pour un homme de bien. Il voulut voir Vincent de Paul, qui avait accompagné Madame de Gondi à Folieville. Le saint prêtre accourut et conseilla une confession générale.

Une fois délivré de ses fautes, le malade ne se possédait plus de joie. "Ah! Madame, dit-il à Madame de Gondi trois jours avant sa mort, j'étais damné si je n'eusse fait une confession générale, à cause de plusieurs gros péchés dont je n'avais pas osé me confesser." Et Madame de Gondi, étonnée, ne put se contenir. "Ah! Monsieur, qu'est-ce que cela ? Qu'est-ce que nous venons d'entendre ? s'écria-t-elle, tournée vers son aumônier. Il en est sans doute ainsi de la plupart de ces pauvres gens. Ah! si cet homme, qui passait pour homme de bien, était en état de damnation, que sera-ce des autres qui vivent plus mal ? Ah! Monsieur Vincent, que d'âmes se perdent! Quel remède à cela ?"

Ce remède, Dieu le lui suggéra. Ecoutez Vincent de Paul lui-même. "Le jour de la conversion de saint Paul, qui est le 25, cette dame me pria de faire une prédication en l'église de Folleville pour exhorter les habitants à la confession générale ; ce que je fis. Je leur en représentai l'importance et l'utilité, et puis je leur enseignai la manière de la bien faire ; et Dieu eut tant d'égard à la confiance et à la bonne foi de cette dame (car le grand nombre et l'énormité de mes péchés eussent empêché le fruit de cette action), qu'il donna la bénédiction à mon discours ; et toutes ces bonnes gens furent si touchés de Dieu qu'ils venaient tous pour faire leur confession générale. Je continuai de les instruire et de les disposer aux sacrements et commençai de les entendre, mais la presse fut si grande

1. Localité de la Somme.

que, ne pouvant plus y suffire avec un autre prêtre qui m'aidait, Madame envoya prier les Révérends Pères jésuites d'Amiens de venir au secours. Elle en écrivit au Révérend Père recteur, qui y vint lui-même ; et n'ayant pas eu le loisir d'y arrêter que fort peu de temps, il envoya, pour y travailler en sa place, le R. P. Fourché, de sa même Compagnie, lequel nous aida à confesser, prêcher et catéchiser, et trouva, par la miséricorde de Dieu, de quoi s'occuper. Nous fûmes ensuite aux autres villages qui appartenait à Madame en ces quartiers-là, et nous fîmes comme au premier. Il y eut grand concours, et Dieu donna partout la bénédiction. Et voilà le premier sermon de la Mission et le succès que Dieu lui donna le jour de la Conversion de saint Paul ; ce que Dieu ne fit pas sans dessein en un tel jour (1)."

Le jour où il prononçait ces paroles devant ses missionnaires, Vincent de Paul ne pouvait tout dire. Une autre considération avait poussé Madame de Gondy à conseiller la pratique des confessions générales. Il la fit connaître plus tard, dans son entretien du 25 janvier 1655. "Deux choses murent Madame la générale à faire faire des confessions générales à ce pauvre peuple, dont il y en a une, si je le dis à la Compagnie, je noterai quelque famille. Le dirai-je, ô mon Dieu!" Et après une courte pause, il continua : "Toutefois oui, il faut que je le dise, pource qu'aussi bien il n'y a plus personne de cette famille-là ; ils sont tous morts, et le curé dont je vais parler, aussi ; et j'ai appris qu'encore un de ses parents, qui était un fort homme de bien et qui me vint voir, il y a quelque temps, ici, est aussi mort depuis peu, qui est le dernier qui restait de cette famille. Or, le fait est que feu madite dame, se confessant un jour à son curé, elle fit attention qu'il ne lui donnait point l'absolution. Il marmottait quelque chose entre ses dents, et fit ainsi encore d'autres fois qu'elle se confessa à lui ; ce qui la mit un

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XI, p. 4.

peu en peine ; de sorte qu'elle pria un jour un religieux qui l'alla voir, de lui bailler par écrit la forme (1) de l'absolution ; ce qu'il fit ; et cette bonne dame, retournant à confesse, pria ledit sieur curé de prononcer sur elle les paroles de l'absolution contenues en ce papier ; ce qu'il fit ; et elle continua de le faire ainsi les autres fois suivantes qu'elle se confessa à lui, lui donnant son papier, pource qu'il ne savait pas les paroles qu'il fallait prononcer, tant il était ignorant ; et me l'ayant dit, je pris garde et fis plus particulière attention à ceux à qui je me confessai, et trouvai qu'en effet cela était vrai et que quelques-uns ne savaient pas les paroles de l'absolution (2)."

Les confessions générales, préparées par les exercices d'une mission, remédiaient aux conséquences fâcheuses de cet état de choses. A la vue des merveilleux résultats obtenus en quelques jours, Madame de Gondi conçut le projet de laisser un fonds de 16.000 livres à la communauté qui accepterait de donner des missions sur toutes ses terres de cinq en cinq ans. Après en avoir parlé au R. P. Charlet, provincial des jésuites, qui déclina l'offre, sur l'ordre de son supérieur général, comme ne rentrant pas dans les fins de l'Institut, Vincent de Paul se tourna du côté de M. Bourdoise, puis du Père de Bérulle, qui ne crurent pas devoir accepter, eux non plus. Devant ces refus, Madame de Gondi fit de cette fondation l'objet d'une clause testamentaire en faveur de Vincent lui-même, auquel elle laissait le choix du lieu de la mission et des moyens.

On verra plus loin comment le saint prêtre répondit aux intentions de la pieuse fondatrice. L'institution de la congrégation de la Mission est la conséquence du sermon de Folleville ; elle en est sortie comme l'arbre sort de la semence. Aussi le jour de la Conversion de saint Paul fut-il toujours, pour saint Vincent et les siens, un jour de reconnaissance envers Dieu.

1. *Forme*, formule.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XI, p. 169.

La mission de Folleville montra clairement à Vincent de Paul ce que Dieu attendait de lui. Alors que, dans les villages, tant d'âmes risquaient leur salut éternel, faute de prêtres pour les instruire, convenait-il qu'il passât la plus grande partie de son temps dans le cercle étroit d'une famille, pour donner des leçons à un ou deux enfants ? Après une lutte longue et terrible, Dieu l'avait délivré de tentations contre la foi, à la suite de la résolution qu'il avait prise de consacrer le reste de ses jours au service des pauvres ; ses fonctions de précepteur se conciliaient-elles avec cet engagement et n'y avait-il pas lieu de craindre un retour de la tentation s'il ne s'éloignait de la demeure des Gondi ?

Son départ présentait d'autres avantages : il le mettrait à l'abri des sentiments de vanité auxquels l'exposaient les marques d'estime et de respect qu'on lui témoignait chez le général des galères, couperait court à l'attachement que Madame de Gondi avait pour lui et permettrait de donner aux enfants un précepteur doué des qualités requises pour cette fonction, qualités qu'il ne croyait pas posséder lui-même.

Mû par ces considérations, Vincent de Paul se rendit auprès du P. de Bérulle, lui exposa les raisons qu'il avait d'aller travailler, loin de Paris, au salut des pauvres gens de la campagne et, avec sa docilité habituelle, attendit la décision. Le général de l'Oratoire ne put s'empêcher de voir dans cette démarche un effet de la Providence, car il cherchait justement un prêtre zélé pour une petite paroisse de la Bresse, Châtillon-les-Dombes. Ce prêtre, Dieu le lui envoyait ; il l'accepta.

(p. 92 blanche)

CHAPITRE V

SAINT VINCENT DE PAUL, CURE DE CHATILLON-LES-DOBES (1617)

Etat de la paroisse ; prise de possession de la cure ; zèle du nouveau curé ; conversions ;
fondation de la première confrérie de la Charité ; retour à Paris.

La petite ville de Châtillon, aujourd'hui Châtillon-sur-Chalaronne, du nom de la rivière qui la traverse, s'étend magnifiquement dans une vallée riante et fertile, entrecoupée de bois, de prairies et de coteaux plantés de vignes, au pied d'une éminence, sur laquelle s'élèvent, à demi ruinées, les tours d'un antique château fort appelé autrefois Castellum Dumbarum, château des Dombes.

Là vivait une population laborieuse de 2.000 âmes, qui, sous le double rapport religieux et moral, laissait fort à désirer. Après le traité de Lyon (1601), qui enleva la Bresse à la maison de Savoie, et surtout après l'achat, par le maréchal Lesdiguières, de la seigneurie de Pont-de-Veyle, où les huguenots avaient un temple (1613), le protestantisme y recruta des adeptes, de préférence dans la classe élevée.

Le clergé de Châtillon, composé de six ecclésiastiques âgés, qui remplissaient les fonctions de chapelains, ne faisait rien pour enrayer la propagande des religionnaires ; il la favorisait, au contraire, par ses habitudes, qui n'avaient rien de sacerdotal. La présence de jeunes personnes sous leur toit donnait un aliment facile aux langues médisantes. Les contemporains nous disent qu'ils s'attablaient dans les cabarets, se mêlaient aux jeux publics,

exigeaient une rétribution pour le plus petit service spirituel, même pour l'administration du sacrement de pénitence, obligeaient les enfants à se confesser publiquement devant leurs camarades (1). Ils s'abaissaient même, écrit Collet (2), à des pratiques, traditionnelles sans doute, mais si ridicules que tout historien sérieux aurait honte de les décrire (3).

Châtillon avait pour seigneurs temporels les chanoines-comtes de Lyon. On ne les y voyait qu'au temps où le curé devait leur payer son tribut annuel de cinq cent livres.

Le procès-verbal de l'enquête de 1614 note que l'église Saint-André était en bon état, mais que le pavé n'était pas uni. Cette église était vaste et il fallait qu'elle le fût pour posséder, outre le maître-autel, quinze chapelles et quatre autels particuliers. Les maréchaux-ferrants avaient leur chapelle, dédiée à saint Eloi, patron de leur confrérie ; les cordonniers se réunissaient dans celle de Saint-Crépin. Un des autels de la tribune attirait particulièrement les fidèles ; il était dédié au crucifix. Tous ces sanctuaires avaient leurs revenus et dépendaient d'un patron, qui désignait le prébendier.

L'Hôtel-Dieu tombait en ruines ; il était habité en 1614 par trois malades et six petits enfants.

Ce fut une grosse nouvelle quand on apprit aux habitants que Denis de Marquemont, archevêque de Lyon, viendrait, le 5 mai 1614, visiter la paroisse. On le reçut

-
1. Après la mort de saint Vincent, deux enquêtes furent faites à Châtillon l'une en 1664, l'autre en 1665, en vue de prendre des renseignements sur le séjour du saint curé dans la paroisse. On interrogea les vieillards et on dressa devant notaires des mémoires sur les faits recueillis. Un de ces mémoires a été publié dans *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 45.
 2. *Op. cit.*, t. I, p. 62.
 3. Ce tableau, que nous empruntons au mémoire du 7 août 1665, semble peut-être un peu chargé si on le met en regard du procès-verbal de la visite du cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, en 1614. (cf. *Les visites pastorales en Dombes en 1614 et en 1654*, par Ph. CORDENOD dans le *Bulletin de la Société Gorini*, juillet 1906, p. 296.) Le mardi 6 mai 1614, le prélat donnait la communion dans l'église de Châtillon pendant une heure et demie et la confirmation pendant trois heures environ. Il note que "lesdits sociétaires et curés disent tous les jours matines, laudes et autres heures canoniales, vêpres et complies à haute voix en ladite église."

magnifiquement. M. de la Bastie, gouverneur de la ville, alla au-devant de lui, accompagné de trois ou quatre gentilshommes et de la population tout entière. Dès sa descente de voiture, le curé, Jean Séraud, docteur en théologie, chanoine de Saint-Nizier et futur custode de Sainte-Croix de Lyon, lut un compliment. Puis, sous le dais, précédé des fidèles, le prélat marcha jusqu'à l'église Saint-André, sur des chemins tapissés de rameaux.

Peut-être faut-il faire remonter à cette visite pastorale le désir de donner à la paroisse un curé exceptionnellement zélé, prêt à lutter contre les abus. Ce qui semblerait l'indiquer, c'est que deux Oratoriens, les Pères Bourgoing et Métezeau, avaient accompagné l'archevêque à Châtillon et que la demande, adressée à M. de Bérulle, de choisir et d'envoyer en cette localité un prêtre vraiment digne de ce nom, émanait du P. Jean Bence, supérieur de l'Oratoire de Lyon.

Quoi qu'il en soit, Vincent de Paul reçut la proposition et il accepta. La paroisse allait enfin posséder un curé capable de relever les ruines qui s'accumulaient depuis un demi-siècle.

Vincent quitta la maison des Gondi au mois de juillet de l'année 1617 (1), prétextant un petit voyage, sans se soucier du qu'en-dira-t-on, mais le coeur brisé à la pensée de la douleur qu'allaient éprouver Monsieur et Madame de Gondi. De passage à Lyon, il vit le Père Bence pour recevoir ses conseils et se renseigner sur la situation. Il apprit que le presbytère de Châtillon était en réparation (2) et qu'en attendant le moment de s'y installer, il trouverait une cordiale hospitalité chez un riche calviniste

1. C'est la date proposée par ABELLY (*op. cit.*, t. I, chap. IX, p. 37). Remarquons toutefois que, dans son rapport sur le séjour de saint Vincent à Châtillon, Charles Démia dit qu'il arriva "environ le carême de l'année 1617". (*Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 47.) L'opinion d'Abelly semble de beaucoup la plus probable..

2. COLLET écrit (*op. cit.*, t. I, p. 54) que "la maison curiale était presque ruinée". D'autre part nous savons, par le procès-verbal de la visite de 1614, que le presbytère était "en assez bon état".

de l'endroit, Jean Beynier, pour lequel le Père Métezeau lui donna un mot de recommandation (1).

A peine le nouveau pasteur eut-il pris contact avec sa paroisse qu'il fut effrayé des ravages considérables faits dans son troupeau par l'immoralité et l'hérésie. Il estima qu'il y aurait du travail pour deux prêtres et revint à Lyon chercher un collaborateur. La Providence lui adressa un docteur en théologie, originaire de la Bresse, Louis Girard, prêtre d'une vertu éprouvée, qui devint son vicaire.

Vincent de Paul fut installé, le premier août, avec les formalités d'usage, d'abord à l'église Saint-Martin de Buénans, puis à l'église Saint-André de Châtillon. Bien que Châtillon ne fût que l'annexe de Buénans, il s'y établit et en fit la paroisse principale. Comme à Clichy, il s'imposa un règlement et invita son vicaire à s'y assujettir : lever à cinq heures ; après avoir fait eux-mêmes leurs chambres, tous deux s'adonnaient à l'oraison pendant une demi-heure ; l'Office et la messe se disaient à heure marquée. "Il n'y avait, ni fille ni femme qui servissent la maison, écrit Collet (2) ; Vincent ne le voulut pas souffrir, et la belle-soeur de son hôte, pour ne pas troubler un si bel ordre, eut la générosité de s'y conformer la première."

Et Collet ajoute plus loin, sur le témoignage du baron de Chastenai : "Il était vêtu très simplement ; il portait toujours l'habit long et les cheveux fort courts ; il s'éloignait absolument de tous ces usages profanes auxquels les mauvais ecclésiastiques donnent le nom de modes, et les saints canons celui de mondanités."

La réforme la plus urgente était celle des prêtres chapelains. Vincent de Paul s'y appliqua si bien que ces

1. Ce même Jean Beynier fut un des trois témoins qui assistèrent le nouveau curé de Châtillon lors de la prise de possession de la cure. Ce n'est pas sans un certain étonnement que nous constatons aujourd'hui des relations d'intimité entre un hérétique et un curé catholique.

2. *Op. cit.*, t. I, p. 62.

ecclésiastiques se réunirent en communauté et prirent des habitudes de piété et de travail.

Son temps était partagé en deux parts : une pour les visites, la visite des malades surtout ; l'autre pour l'étude et l'église, où l'attiraient Dieu et les âmes. Le pieux curé recevait tant de monde à son confessionnal qu'on était souvent obligé de l'en arracher à l'heure des repas. Pour se rendre plus utile, il apprit la langue du pays. Son heureuse mémoire le mit très vite en mesure d'enseigner le catéchisme aux enfants.

Il montait régulièrement en chaire les dimanches et les jours de fête, et ses prédications, toujours à la portée des plus petits, avaient cette onction qui pénètre et qui gagne.

L'entretien de la propreté de l'église et l'ordre dans les cérémonies furent l'objet de ses préoccupations constantes. Pour honorer les deux saints qu'il considérait comme ses deux patrons, saint Vincent et saint Paul, il fonda deux messes à perpétuité le jour de leur fête. Les habitants constataient avec étonnement qu'il était toujours satisfait des honoraires qu'on lui offrait.

La compagnie des enfants lui plaisait. "Le saint curé, racontait plus tard l'un d'eux, ne passait presque pas de jour sans me parler de l'aumône."

Sa vertu inspirait tant de vénération qu'on lui attribuait le pouvoir d'obtenir des miracles. Une femme enceinte, tombée malade et abandonnée des médecins, sentait que ses douleurs se calmaient chaque fois qu'il venait chez elle. Elle recouvra la santé, grâce, pensait-elle, aux prières de saint Vincent.

La ville de Châtillon fut transformée en moins de quatre mois (1). Les réjouissances des jours de fête, à Châtillon comme ailleurs, consistaient en danses et autres

1. On comptait à Châtillon 900 communicants en 1614 (procès-verbal de la visite de 1614, f° 264), 1500 en 1656 (procès-verbal de la visite de 1656 f° 286). Le nombre des familles protestantes était tombé à 12 1684. (Cf. CORDENOD, *op. cit.*, p. 29, d'après un registre manuscrit conservé à Pont-de-Veyle.)

divertissements dangereux pour la jeunesse. A sa parole, ces abus disparurent.

De toutes les conversions qu'il opéra, celle qui fit le plus de bruit fut la conversion du comte de Rougemont, seigneur originaire de Savoie, qui s'était retiré au château de Chandée (1) en 1601, lors de la réunion de la Bresse à la France. Comme la plupart des seigneurs de la cour, où il avait passé la plus grande partie de sa vie, il avait la passion du duel. Tout le monde craignait de se mesurer avec lui, car il excellait à manier l'épée. Attiré par la réputation du nouveau curé de Châtillon, il voulut le connaître. Il sortit de la première entrevue gagné et prêt à lui confier la direction de son âme..

En peu de temps, sa transformation fut complète. Le plus difficile pour lui fut de renoncer à la pratique du duel. Il y parvint par un acte héroïque, dont le souvenir remplit toujours saint Vincent d'admiration. Ecoutons-en le récit de la bouche de ce dernier.

"J'ai connu un gentilhomme de Bresse, nommé M. de Rougemont, qui avait été un franc éclaircilleur (2). C'était un grand homme, bien fait, qui s'était trouvé souvent aux occasions, en étant prié par d'autres gentilshommes, ou lui-même appelant en duel ceux qui n'allaient pas droit avec lui. Il me l'a dit et il n'est pas croyable combien il a battu, blessé et tué de monde. Enfin Dieu le toucha si efficacement qu'il entra en lui-même et, connaissant l'état malheureux où il était, il résolut de changer de vie, comme il fit. Depuis ce changement, ayant demeuré quelque temps en la façon commençante et en son progrès, il alla si avant qu'il demanda à Monseigneur de Lyon de tenir le Saint Sacrement en sa chapelle pour y pouvoir honorer Notre-Seigneur et mieux entretenir sa

1. Situé en Bugey, paroisse d'Arenc.

2. *Eclaircilleur*, duelliste. Le verbe éclaircir s'employait dans le sens de fourbir. "Commenceront à fourbir leurs bachines et à esclarchir leurs espées", a écrit Froissard (Chron. VIII, 183. Kerv.).

piété, qui était singulière et connue de tout le monde ; ce qui me donna un jour le désir de l'aller voir en sa maison, où il me raconta les pratiques de sa dévotion et, entr'autres, celle de son détachement des créatures. Je suis assuré, me disait-il, que, si je ne tiens à cela, je me porterai à Dieu, qui est mon unique prétention ; et, pour cela, je regarde si l'amitié d'un tel seigneur, d'un tel parent, d'un tel voisin m'arrête ; si c'est l'amour de moi-même qui m'empêche d'aller ; si ce sont mes biens ou la vanité qui m'attachent ; si ce sont mes affaires ou mes plaisirs qui me retardent ; et quand je m'aperçois que quelque chose me détourne de mon souverain bien, je prie, je coupe, je tranche, je me fais quitte de ce lien ; ce sont là mes exercices.

Il me dit particulièrement ceci, je m'en suis toujours ressouvenu, qu'un jour, allant en voyage, comme pour l'ordinaire il s'occupait de Dieu, il s'examina si, depuis le temps qu'il avait renoncé à tout, il lui était resté ou survenu quelque attache ; il parcourut ses affaires ses biens, ses alliances, sa réputation, les grandeurs, les menus amusements du coeur humain ; il tourne, il vire, il tombe sur son épée. Pourquoi la portes-tu ? pense-t-il. Comment en souffrirais-je la privation ? Quoi! quitter cette chère épée, qui m'a si bien servi en tant d'occasions et qui, après Dieu, m'a tiré de mille dangers! Si on m'attaquait encore, je serais perdu sans elle, mais aussi il peut t'arriver quelque querelle où tu n'auras pas la force, portant une épée, de ne pas t'en servir et tu en offenseras Dieu derechef. Que ferai-je, ô mon Dieu? dit-il ; un tel instrument de ma honte et de mon péché est-il capable de me tenir au coeur? Je ne trouve que cette épée seule qui m'embarrasse ; oh! je ne serai plus si lâche que de la porter!.

Et, en ce moment, se trouvant vis-à-vis d'une grosse pierre, il descend de son cheval, prend cette épée, bat sur cette pierre, et tic et tac et tic et tac ; enfin il la rompt et la met en pièces et s'en va.

Il me dit que cet acte de détachement, brisant cette chaîne de fer, qui le tenait captif, lui donna une liberté si grande, que, bien que ce fût contre l'inclination de son coeur, qui aimait cette épée, jamais plus il n'avait eu affection à chose périssable ; il ne tenait plus qu'à Dieu seul (1)."

Le comte vendit sa terre de Rougemont ; avec les 30.000 écus qu'il en retira, il fonda plusieurs monastères et fit d'abondantes aumônes aux pauvres. S'il n'avait tenu qu'à lui, il se serait défait de même de son château de Chandée. "Ce bon seigneur, écrit le P. Desmoulins (2), était comme ennuyé de posséder ce bien, quoiqu'il ne semblât en être que le fermier et pour le faire valoir au profit des pauvres. Sur quoi, il me dit un jour, les larmes aux yeux : ah! mon Père, que ne me laisse-t-on faire et pourquoi faut-il que je sois toujours traité de seigneur et que je possède tant de biens? M. Vincent, qui le gouvernait pour lors, le tenait, disait-il, dans cette contrainte. Que s'il me lâchait la main, je vous assure, mon Père, que devant qu'il fût un mois, le comte de Rougemont ne posséderait pas un pouce de terre. Il s'étonnait comment un chrétien pouvait rien garder, voyant le Fils de Dieu si pauvre sur la terre."

Vincent de Paul avait bien raison de défendre à son pénitent de vendre le château de Chandée, car personne ne pouvait en faire un meilleur usage que lui. Ce château devint à la fois monastère de religieux, hospice et hôpital. Le comte le remplit de pauvres et de malades et mit auprès d'eux des ecclésiastiques pour les instruire.

Il allait lui-même visiter et servir les malades établis sur ses terres et, quand il ne le pouvait, il envoyait un domestique. Il passait tous les jours trois ou quatre heures en oraison, à genoux, sans aucun appui et tête nue, dans sa chapelle privée, devant le Saint Sacrement.

La passion du Sauveur était le sujet préféré de ses médi-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XII, p. 231.

2. ABELLY, *op. cit.*, l. I, chap. XII, p. 51.

tations. Il envoya aux Pères de l'Oratoire autant d'écus que Notre-Seigneur avait reçu de coups dans sa flagellation.

Une longue et cruelle maladie lui donna l'occasion de pratiquer une autre vertu, la patience. Sur le point de rendre le dernier soupir, il demanda de revêtir l'habit de capucin, dans lequel il mourut.

Le curé de Châtillon détacha également des créatures, pour les attacher à Dieu, deux jeunes dames de condition, très riches et très mondaines, qui ne rêvaient que danses, festins et jeux : Françoise Baschet de Mizériac, épouse de Gomard, seigneur de la Chassigne ; et Charlotte de Brie, dame du Bioley, épouse de Cajot, seigneur de Brunand. Le premier sermon du nouveau curé les fit entrer en elles-mêmes et prendre la résolution de renoncer aux amusements du monde pour penser plus sérieusement à leur âme. Elles furent ses collaboratrices les plus fidèles dans les oeuvres de charité.

Les hérétiques eux-mêmes se laissèrent gagner par saint Vincent. Une conversion à laquelle il tenait beaucoup, c'était celle du jeune et riche calviniste qui lui donnait l'hospitalité. Chez Jean Beynier, ce n'était pas seulement la foi qui manquait, c'était aussi la pureté des moeurs. Le curé s'insinua peu à peu dans son amitié, réussit à modérer ses débauches, puis fit entrer la lumière de la foi dans son esprit, malgré les efforts désespérés des ministres, qui travaillaient en sens contraire.

"Ce qui a semblé plus remarquable en cette conversion de moeurs aussi bien que de créance, écrit le P. Desmoulins (1), alors supérieur de l'Oratoire de Mâcon, est que, Dieu s'étant servi de M. Vincent pour la faire, il en laissa néanmoins tout l'honneur à ceux qui n'y avaient aucune autre part que d'avoir assisté à l'abjuration et donné l'absolution ; laquelle bien qu'il l'eût pu donner, suivant

1. ABELLY, *op. cit.*, l. I, chap. XI, p. 48.

l'ordre de M. de Marquemont, archevêque de Lyon, son humilité ne lui permit pas d'en recevoir l'honneur qu'il voulut déférer à d'autres."

Le nouveau converti résolut de garder le célibat toute sa vie ; il donna des métairies à deux ou trois personnes qui ne lui demandaient rien, pour les dédommager des torts que son père pouvait leur avoir causés, dépensa beaucoup pour les pauvres et les oeuvres de piété et laissa par testament plusieurs legs pieux, entr'autres un capital pour l'établissement à Châtillon d'une maison de capucins.

Jean Beynier avait comme beau-frère un des officiers qui commandaient les gens d'armes du duc de Montpensier. Garron, c'était son nom, appartenait, lui aussi, à la religion réformée et s'en faisait gloire. Déjà indigné de la conversion de Jean Beynier, il laissa éclater toute sa colère le jour où lui fut annoncé que ses enfants, gagnés à leur tour, avaient le désir d'embrasser la foi catholique. Il menaça de les déshériter, fit agir sur eux leurs amis et les ministres, et alla jusqu'à traduire le curé de Châtillon devant la Chambre de l'Edit (1) à Grenoble.

Tout fut inutile. La grâce de Dieu acheva son oeuvre. Un de ses enfants abjura le calvinisme, à Montpellier, entre les mains de l'évêque de cette ville ; les autres renoncèrent publiquement à leurs erreurs à Châtillon même. Le père mourut de douleur ; l'aîné entra chez les capucins (2) ; la fille prit l'habit des ursulines ; ceux qui restèrent dans le monde furent des modèles de piété et de charité.

Nous avons encore la lettre qu'un de ces derniers adressait à Vincent de Paul le 27 août 1646 : "Voici, lui disait-il, l'un de vos enfants en Jésus-Christ, qui a recours à votre bonté paternelle, dont il a ressenti autrefois les effets, lorsque, l'enfantant à l'Eglise par l'absolution de

1. Ou Chambre mi-partie. Ces chambres instituées par l'édit de Nantes, étaient composées par moitié de catholiques et de protestants.

2. Le Père Scolastique Garron..

l'hérésie, que votre charité lui donna publiquement en l'église de Châtillon-les-Dombes, l'année 1617, vous lui enseignâtes les principes et les belles maximes de la religion catholique, apostolique et romaine, en laquelle, par la miséricorde de Dieu, j'ai persévéré et espère de continuer le reste de ma vie. Je suis ce petit Jean Garron, neveu du sieur Beynier, de Châtillon, en la maison duquel vous logiez pendant que vous fîtes séjour audit Châtillon. Je vous supplie de me donner le secours qui m'est nécessaire pour m'empêcher de rien faire contre les desseins de Dieu. J'ai un fils unique qui, après avoir achevé ses classes, a formé le dessein de se faire jésuite. C'est le fils le plus avantageé des biens de la fortune qui soit en toute cette province. Que dois-je faire ? Mon doute procède de deux choses... Je crains de faillir et j'ai cru que vous me feriez la grâce de donner vos avis là-dessus à l'un de vos enfants, qui vous en supplie très humblement. Vous agréerez que je vous dise que, dans Châtillon, l'association de la Charité des servantes des pauvres est toujours en vigueur."

L'association charitable dont parle ici Jean Garron, était l'oeuvre de Vincent de Paul. Il l'avait établie un mois après son arrivée à Châtillon (1) ; voici dans quelles circonstances.

"Etant auprès de Lyon, en une petite ville où la Providence m'avait appelé pour être curé, disait-il un jour aux Filles de la Charité (2), un dimanche, comme je m'habillais pour dire la sainte messe, on (3) me vint dire qu'en une maison écartée des autres, à un quart de lieue de là, tout le monde était malade, sans qu'il restât une seule personne pour assister les autres, et toutes dans une nécessité qui ne se pouvait dire. Cela me toucha sensiblement le coeur. Je ne manquai pas de les recommander au prône

1. Très probablement le 20 août.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 243.

3. Madame de la Chassaigne.

avec affection, et Dieu, touchant le coeur de ceux qui m'écoutaient, fit qu'ils se trouvèrent tous émus de compassion pour ces pauvres affligés.

"L'après-dînée, il se fit assemblée chez une bonne demoiselle de la ville pour voir quel secours on leur pourrait donner, et chacun se trouva disposé à les aller voir et consoler de ses paroles et aider de son pouvoir.

Après les vêpres, je pris un honnête homme, bourgeois de la ville, et nous mêmes de compagnie en chemin d'y aller. Nous rencontrâmes sur le chemin des femmes qui nous devançaient et, un peu plus avant, d'autres qui revenaient. Et comme c'était en été et durant les grandes chaleurs, ces bonnes femmes s'asseyaient le long des chemins pour se reposer et se rafraîchir. Enfin, mes filles, il y en avait tant que vous auriez dit des processions. Comme je fus arrivé, je visitai les malades et allai quérir le Saint Sacrement pour ceux qui étaient les plus pressés, non pas à la paroisse du lieu, car ce n'était pas une paroisse, mais cela dépendait d'un chapitre dont j'étais le prieur. Après donc les avoir confessés et communiés, il fut question de savoir comment on pourrait secourir leur nécessité. Je proposai à toutes ces bonnes personnes que la charité avait animées à se transporter là, de se cotiser, chacun une journée, pour faire le pot, non seulement pour ceux-là, mais pour ceux qui viendraient après."

Les bonnes personnes dont parle ici Vincent de Paul nous sont connues. C'étaient Florence Gomard, femme du châtelain ; Mlle de la Chassaigne ; Philiberte des Hugonnières ; une fille d'Ennemond Prost ; Denyse Beynier, femme de Claude Bouchour ; une fille de la dame Perra et la dame Colette.

Le curé les réunit le mercredi 23 août pour rechercher avec elles les moyens de porter secours aux pauvres et aux malades de la paroisse. Il fut convenu qu'elles formeraient une association à cet effet, s'occuperaient, chacune son jour, à tour de rôle, "d'aider le corps et l'âme" de ceux qu'elles jugeraient ensemble mériter assistance : "le

corps en le nourrissant et en le faisant médeciner ; et l'âme en disposant à bien mourir ceux qui tendront à la mort, et à bien vivre ceux qui guériront".

"Et pource que la Mère de Dieu étant invoquée et prise pour patronne aux choses d'importance, continue le compte-rendu (1), il ne se peut que tout n'aille à bien et ne redonde à la gloire du bon Jésus, son Fils, lesdites dames la prennent pour patronne et protectrice de l'oeuvre."

Après trois mois d'expérience, Vincent de Paul dressa un règlement détaillé, dont on a retrouvé l'original en 1839 dans les archives de la mairie de Châtillon (2).

L'association s'appellera *Confrérie de la Charité* ; et ses membres, *Servantes des pauvres* ou *de la Charité*. Elle aura pour patron Jésus-Christ lui-même et pour devise : *Soyez miséricordieux comme mon Père est miséricordieux ; ou, Venez, les bien-aimés de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde, pource que j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai été malade et vous m'avez visité ; car ce que vous avez fait aux moindres de ceux-ci, vous me l'avez fait à moi-même*. On y recevra vingt femmes vertueuses, mariées ou non, du consentement de leur famille. Elles éliront une prieure, une assistante, une trésorière, un procureur et deux gardes-meubles. Seul le procureur sera pris hors de la confrérie ; ce sera "quelque pieux et dévot ecclésiastique ou un bourgeois de la ville affectionné au bien des pauvres". La confrérie ne s'occupera que des malades "vraiment pauvres", choisis par la prieure, de l'avis de l'assistante ou de la trésorière.

Suivent les prescriptions relatives à la manière d'assister et de nourrir les malades, aux enterrements, aux

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIV, p. 125.

2. Le manuscrit contient, en vingt-quatre pages, le règlement provisoire, le règlement définitif, l'approbation de l'archevêché de Lyon et le procès-verbal de l'érection. Il est exposé dans la chapelle des Filles de la Charité de Châtillon. Le procès-verbal seul est de la main de saint Vincent. On trouve le texte de ces pièces dans *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 433 et suiv. ; et t. XIV, p. 125, en note.

réunions, à l'administration du temporel, à la reddition des comptes, à l'élection et à la déposition des officières. Puis viennent quelques lignes sur la manière dont les servantes des pauvres doivent se comporter entr'elles, et le détail des pratiques de piété qu'elles auront à suivre pour leur sanctification personnelle.

Ces pages admirables seraient à citer tout entières. Un pauvre était-il admis à recevoir les soins de la confrérie, on allait le visiter ; on lui donnait une chemise blanche, s'il n'en avait pas ; on le disposait à la confession et à la communion pour le lendemain ; on lui apportait un crucifix, "afin que, jetant parfois les yeux dessus, il considérât ce que le Fils de Dieu avait souffert pour lui". Il recevait encore les meubles et ustensiles de cuisine qui lui étaient nécessaires.

Voici l'heure du repas qui approche. "Celle qui sera en jour, dit le règlement,... apprêtera le dîner, le portera aux malades, en les abordant les saluera gaiement et charitablement, accommodera la tablette sur le lit, mettra une serviette dessus, une gondole (1) et une cuillère et du pain, fera laver les mains aux malades et dira le Benedicite, trempera le potage dans une écuelle et mettra la viande dans un plat, accommodant le tout sur ladite tablette ; puis conviera le malade charitablement à manger, pour l'amour de Jésus et de sa sainte Mère ; le tout avec amour, comme si elle avait à faire à son fils ou plutôt à Dieu, qui impute fait à lui-même le bien qu'elle fait aux pauvres. Elle lui dira quelque petit mot de Notre-Seigneur ; en ce sentiment, tâchera de le réjouir, s'il est fort désolé ; lui coupera parfois sa viande ; lui versera à boire ; et l'ayant ainsi mis en train de manger, s'il a quelqu'un auprès de lui, le laissera et en ira trouver un autre pour le traiter en la même sorte, se ressouvenant de commencer toujours par celui qui a quelqu'un avec lui et de finir par ceux qui sont seuls, afin de pouvoir être auprès d'eux plus longtemps."

1. Petit vase à boire sans pied ni anse.

Le malade recevait : à midi, un quarteron de mouton ou de veau bouilli, que remplaçait, les dimanches et les jours de fête, la poule au pot ; le soir, un rôti, ou, deux ou trois fois la semaine, de la viande hachée ; à chaque repas, du pain à discrétion, et, s'il n'avait pas de fièvre, une demi-chopine de vin. Le menu différait les jours maigres. On tenait compte des besoins de ceux à qui il fallait une alimentation spéciale.

Ces soins ne réussissaient pas toujours à rétablir les malades. Quand la mort avait frappé sa victime, les membres de la confrérie assistaient, aux funérailles, "tenant en cela place de mères, qui accompagnent leurs enfants au tombeau", et, au besoin, se chargeaient des frais des obsèques.

Les servantes des pauvres se réunissaient le troisième dimanche de chaque mois. Dans ces assemblées, écrit saint Vincent, "elles s'admonesteront charitablement des fautes survenues au service des pauvres, le tout néanmoins sans bruit ni confusion et avec le moins de paroles que faire se pourra".

En l'absence de l'archevêque de Lyon, Thomas de Mescatin-la-Faye, official et grand vicaire, approuva le règlement. On était au 24 novembre. Quinze jours après, le "jour de l'Immaculée Conception de la Vierge Mère de Dieu", le curé de Châtillon procéda solennellement à l'érection de la confrérie dans la chapelle de l'hôpital (1), en présence du peuple. Après avoir expliqué en chaire le but de l'association, il pria les personnes qui désiraient en faire partie de s'avancer. Onze femmes se présentèrent. Après la sortie du public, les membres de la confrérie procédèrent, devant trois prêtres chapelains et un notaire royal, à l'élection des officières et du procureur, qui fut Jean Beynier.

1. En 1614, Mgr de Marquemont avait trouvé cette chapelle "toute ruinée, le couvert prêt à tomber, toute délavée, les vitres ôtées et toute en déplorable état". Elle n'a disparu qu'en 1903, lors de la construction de l'asile des vieillards. Elle ne servait plus au culte depuis la grande Révolution.

Le 12 décembre, nouvelle réunion. On décida que la charge de trésorière serait dédoublée.

Coïncidence curieuse, l'archevêque qui, par son Vicaire général, venait d'ériger canoniquement la première confrérie de la Charité, avait, la même année, refusé aux Filles de la Visitation établies dans son diocèse l'autorisation de sortir de leur monastère pour la Visite des pauvres, bien que ce fût là une des fins principales de leur institut (1). Il estimait que les communautés de femmes

1. Telle n'est pas de nos jours l'opinion des Visitandines d'Annecy, (cf. *Oeuvres de saint François de Sales*, t. XXI de l'éd. Mackey, préface ; *Saint François de Sales étudié dans ses lettres*, Lyon, 1924 ; *La Visitation Sainte-Marie*, Paris, 1924, in-12, p. 55 et suiv.), ni celle de M. l'abbé Francis Vincent, qui écrivait, en 1925, dans son article *Autour de saint François de Sales* de la *Revue d'Apologétique*, 1er mars 1925, p. 677 : "Une légende à laquelle on a trop longtemps donné crédit est définitivement exécutée par la magistrale préface des Visitandines d'Annecy. Il ne faudra plus croire désormais, comme l'ont fait Mgr Bougaud et Amédée de Margerie, que saint François de Sales a été dans l'établissement de la Visitation, le précurseur en quelque sorte de saint Vincent de Paul et qu'il a esquissé une première ébauche de l'Institut des Filles de la Charité. La Visitation fut, dès l'origine et dans la pensée du fondateur, un ordre essentiellement contemplatif. Dès avant sa fondation et même deux années avant, l'évêque de Genève annonce à la baronne de Chantal que ses futures filles consacreront la *meilleure partie* de leur temps à la *contemplation*. La visite des malades, dont on a fait état d'une manière si abusive, ne fut jamais, même aux premières heures de l'Ordre nouveau, qu'une sorte de hors d'oeuvre imaginé par le saint pour donner au monde le moyen de respirer le parfum des vertus nées du cloître. On ne remarque pas assez généralement que, dans chaque monastère deux religieuses seulement vauquaient à la fois à ce service actif. Rien là qui ressemble à la mission des Filles de la Charité. Sans doute notre saint dira plus tard qu'il dut *défaire* ce qu'il avait voulu faire. Mais, ce disant, il ne visera pas l'activité extérieure de ses filles, il songera seulement au noble rêve qu'il avait fait de grouper des âmes retenues dans le service de Dieu par l'unique lien de l'amour, rêve auquel il dut renoncer, sur les instances de l'archevêque de Lyon, pour adopter les vœux solennels et l'exacte clôture."

M. l'abbé Vincent n'aurait pas ainsi parlé s'il avait lu : *L'Esprit de saint François de Sales, recueilli de divers écrits de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley*, par M***, docteur de Sorbonne [Pierre Collot], Paris, 1727, in-8°, p.188-189 ; *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 102 ; *Vie de Mademoiselle Le Gras*, par GOBILLON, in-12, Paris, 1676, p. 166 ; *Histoire chronologique de tout l'Ordre de la Visitation de Sainte-Marie*, ms. 2430 de la biblioth. Maz., p. 10, 19-20, 101-102 ; *Histoire de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie*, f^{os} 117 V°, 214, 304, 316, 328, 358, 360, ms. 857 de la biblioth. mun. de Lyon (ms. très ancien, qui provient à n'en pas douter, d'un monastère de la Visitation.)

L'ancienneté appartient à l'opinion que M. l'abbé Vincent combat, non à celle qu'il défend ; à ses affirmations contentons-nous d'opposer les paroles de saint François de Sales lui-même : "Je ne sais pourquoi chacun me dit l'instituteur et le fondateur des Filles de la Visitation... J'ai fait ce que je voulais défaire et défait ce que je voulais faire.

" - Qu'entendez-vous par là ?" lui disais-je. (C'est Camus qui interroge).

doivent se renfermer dans la vie contemplative et laisser aux femmes du monde les oeuvres extérieures de charité. Saint François de Sales, qui avait vu plus juste que lui, ne put triompher des préjugés de son temps. En approuvant la Charité de Châtillon, Denis de Marquemont posait, bien malgré lui, les premières assises de l'association des Filles de la Charité, qui reprendra, on le verra plus loin, le premier dessein du saint évêque de Genève.

Peu de temps après sa fondation, la confrérie préserva Châtillon, par sa sage prévoyance, des rigueurs d'une famine extraordinaire. Elle loua un grenier, y déposa une grande quantité de blé, donnée par ses membres ou quêtée dans la localité et les environs, et put, sur cette réserve, faire vivre les indigents.

La famine disparut pour faire place à la peste. Les servantes des pauvres combattirent ce nouveau fléau avec le même zèle. Près de Châtillon furent dressées des cabanes, où l'on prépara des vivres pour les pauvres et des remèdes pour les malades, vivres et remèdes que l'on portait aux chaumières sans souci du danger. Ceux qui montrèrent le plus de dévouement en ces circonstances furent trois convertis de saint Vincent : Jean Beynier,

- C'est, me repartit-il, que je n'avais dessein que d'établir une seule maison à Annecy, de filles et de femmes veuves, sans voeux et sans clôture, dont l'exercice fût de vaquer à l'exercice et au soulagement des pauvres malades abandonnés et destitués de secours, et à d'autres oeuvres de piété et de miséricorde, tant spirituelle que corporelle. Et maintenant c'est un Ordre fermé, vivant sous la règle de S. Augustin, avec voeux et clôture, chose incompatible avec le premier dessein, dans lequel elles ont vécu quelques années de sorte que le nom de la Visitation, qui leur est demeuré, ne leur convient plus. Ainsi je serai plutôt leur parrain que leur instituteur, puisque mon institution a été comme destituée. Vous n'ignorez pas que Monseigneur l'archevêque de Lyon a été la cause principale après Dieu de ce changement ; ainsi ce serait lui qu'il faudrait appeler leur fondateur. Si j'ai dressé leurs constitutions conformes à leur règle, ce n'a été que par commission du Saint-Siège, qui me commanda d'ériger en monastère la maison d'Annecy, sur la forme de laquelle les autres se sont établies depuis en divers lieux." (*L'esprit de saint François de Sales recueilli de divers écrits de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley*, [par Pierre COLLOT], Paris, 1727, in-8°, p.188-189). Déjà en 1639-1641 avait paru *L'Esprit du B. François de Sales, recueilli des écrits et lettres de J. P. Camus*, par L. D. P., 6 vol. in-8°, Paris. La Bibliothèque nationale ne possédant que trois volumes, nous n'avons pu vérifier si le passage ci-dessus s'y trouvait.

l'épouse du seigneur de la Chassaigne et celle du seigneur de Brunand.

Vincent de Paul n'était plus là pour diriger la confrérie. Après un séjour de cinq mois à Châtillon, il avait quitté ses paroissiens pour revenir dans la famille du général des galères.

A son départ de Paris, il n'avait osé annoncer lui-même à Madame de Gondi que son intention était de ne plus revenir. Une fois à Châtillon, il informa le général des galères, alors en Provence, de sa résolution, basée, disait-il, sur son peu d'aptitude pour l'emploi de précepteur.

Philippe-Emmanuel de Gondi prévint aussitôt son épouse. "Je suis en désespoir, lui disait-il, d'une lettre que m'a écrite M. Vincent et que je vous envoie pour voir s'il n'y aurait pas encore quelque remède au malheur que ce serait de le perdre. Je suis extrêmement étonné de ce qu'il ne vous a rien dit de sa résolution et que vous n'en ayez point eu d'avis. Je vous prie de faire en sorte par tous moyens que nous ne le perdions point ; car, quand le sujet qu'il prend serait véritable, il ne me serait de nulle considération, n'en ayant point de plus forte que celle de mon salut et de mes enfants ; à quoi je sais qu'il pourra un jour beaucoup aider, et aux résolutions que je souhaite plus que jamais pouvoir prendre et dont je vous ai bien souvent parlé. Je ne lui ai point encore fait de réponse et j'attendrai de vos nouvelles auparavant. Jugez si l'entremise de ma soeur de Ragny, qui n'est pas loin de lui, sera à propos ; mais je crois qu'il n'y aura rien de plus puissant que M. de Bérulle. Dites-lui que, quand bien M. Vincent n'aurait pas la méthode d'enseigner la jeunesse; qu'il peut avoir un homme sous lui, mais qu'en toutes façons je désire passionnément qu'il revienne en ma maison, où il vivra comme il voudra, et moi un jour en homme de bien, si cet homme-là est avec moi."

Madame de Gondi reçut cette lettre le jour de l'Exal-

tation de la Sainte Croix. Elle en fut affligée au point de ne pouvoir retenir ses larmes et d'en perdre l'appétit. "Je ne l'aurais jamais pensé, écrivait-elle à une personne de confiance, M. de Bérulle peut-être. M. Vincent s'était montré trop charitable envers mon âme pour m'abandonner de la sorte. Mais Dieu soit loué! Je ne l'accuse de rien, tant s'en faut. Je crois qu'il n'a rien fait que par une spéciale providence de Dieu et touché de son saint amour ; mais de vérité, son éloignement est bien étrange. Je confesse de n'y voir goutte. Il sait le besoin que j'ai de sa conduite et les affaires que j'ai à lui communiquer ; les peines d'esprit et de corps que j'ai souffertes manque d'assistance ; le bien que je désire faire en mes villages, qu'il m'est impossible d'entreprendre sans son conseil. Bref, je vois mon âme en un très pitoyable état. Vous voyez avec quel ressentiment M. le général m'a écrit ; que mes enfants dépérissent tous les jours ; que le bien qu'il faisait à ma maison et à sept ou huit mille âmes qui sont en mes terres, ne se fera plus. Quoi! ces âmes ne sont-elles pas aussi bien rachetées du sang précieux de Notre-Seigneur que celles de Bresse? Ne lui sont-elles pas aussi chères? De vrai, je ne sais comme M. Vincent l'entend. Mais cela me semble assez considérable pour faire mon possible de le ravoïr. Il ne cherche que la plus grande gloire de Dieu, et je ne le désire pas contre sa sainte volonté ; mais je le supplie de tout mon coeur de me le redonner. J'en prie sa divine Mère et je l'en prierais encore plus fortement si mon intérêt particulier n'était pas mêlé avec celui de M. le général, de mes enfants, de ma famille et de mes sujets."

La pieuse dame remua ciel et terre, elle usa de tous les moyens, naturels et surnaturels, pour obtenir le retour du curé de Châtillon à Paris. Elle s'adressa d'abord à Vincent lui-même. "Je n'avais pas tort, lui écrivit-elle, de perdre votre assistance, comme je vous ai témoigné tant de fois, puisqu'en effet je l'ai perdue. L'angoisse où j'en suis m'est insupportable sans une grâce de Dieu tout

extraordinaire, que je ne mérite pas. Si ce n'était que pour un temps, je n'aurais pas tant de peine ; mais, quand je regarde toutes les occasions où j'aurai besoin d'être assistée par direction et par conseil, soit en la mort, soit en la vie, mes douleurs se renouvellent. Jugez donc si mon esprit et mon corps peuvent longtemps porter ces plaintes. Je suis en état de ne rechercher ni recevoir assistance d'ailleurs, parce que vous savez bien que je n'ai pas de liberté pour les besoins de mon âme avec beaucoup de gens. M. de Bérulle m'a promis de vous écrire et j'invoque Dieu et la Sainte Vierge de vous redonner à notre maison pour le salut de toute notre famille et de beaucoup d'autres, vers qui vous pourrez exercer votre charité. Je vous supplie encore une fois, pratiquez-la envers nous, pour l'amour que vous portez à Notre-Seigneur, à la volonté duquel je me remets en cette occasion, bien qu'avec grande crainte de ne pouvoir pas persévérer. Si, après cela, vous me refusez, je vous chargerai devant Dieu de tout ce qui m'arrivera et de tout le bien que je manquerai à faire faute d'être aidée. Vous me mettez au hasard d'être, en des lieux, bien souvent privée des sacrements, pour les grandes peines qui m'y arrivent et le peu de gens qui sont capables de m'y assister. Vous voyez que M. le général a le même désir que moi, que Dieu seul lui donne par sa miséricorde. Ne résistez pas au bien que vous pouvez faire, aidant à son salut, puisqu'il est pour aider un jour à celui de beaucoup d'autres. Je sais que, ma vie ne servant qu'à offenser Dieu, il n'est pas dangereux de la mettre en hasard ; mais mon âme doit être assistée à la mort. Souvenez-vous de l'appréhension où vous m'avez vue en ma dernière maladie en un village. Je suis pour arriver, en un pire état ; et la seule peur de cela me ferait tant de mal que je ne sais si, sans grande disposition précédente, elle ne me ferait pas mourir."

Madame de Gondi recommanda son affaire aux principales communautés religieuses de Paris et envoya un

messenger à Châtillon dans les premiers jours d'octobre. C'était un intime ami du saint, Charles du Fresne, l'ancien secrétaire de la reine Marguerite de Valois, devenu secrétaire du général des galères. Il partit chargé de lettres ; il y en avait du cardinal de Retz, évêque de Paris, de M. de Bérulle, de Madame de Gondi, de ses enfants, de ses proches parents, des principaux officiers de sa maison, de docteurs, de religieux et de beaucoup d'autres personnes de condition et de piété. Le P. de Bérulle ne demandait pas à Vincent de Paul de revenir ; il se contentait de lui décrire la peine de Madame de Gondi et le pria de réfléchir sur ce qu'il avait à faire.

La lecture de ces lettres, les raisons et les supplications de Charles du Fresne ébranlèrent le curé de Châtillon. Toutefois, comme Dieu s'était servi du P. Bence pour le conduire dans cette localité, il ne voulut prendre aucun parti sans avoir l'avis du supérieur de l'Oratoire de Lyon. Le P. Bence lui conseilla de retourner à Paris, de voir le P. de Bérulle et d'autres personnes de confiance et de suivre la ligne de conduite qui lui serait tracée.

Vincent de Paul s'inclina. Il annonça lui-même sa détermination à M. de Gondi, alors à Marseille, et à son épouse, qui attendait avec une impatience fébrile le retour de Charles du Fresne.

Le général des galères lui répondit le 13 octobre : "J'ai reçu, depuis deux jours, celle que vous m'avez écrite de Lyon, où je vois la résolution que vous avez prise de faire un petit voyage à Paris sur la fin de novembre, dont je me réjouis extrêmement, espérant de vous y voir en ce temps-là, et que vous accorderez à mes prières et aux conseils de tous vos bons amis le bien que je désire de vous. Je ne vous en dirai pas davantage, puisque vous avez vu la lettre que j'écris à ma femme. Je vous prie seulement de considérer qu'il semble que Dieu veut que, par votre moyen, le père et les enfants soient gens de bien."

Vincent de Paul comprit qu'une fois à Paris, il lui serait

difficile de se dégager. Aussi fit-il ses adieux à ses paroissiens comme s'il ne devait plus les revoir. La dernière exhortation qu'il leur adressa fut des plus touchantes : il leur affirma qu'il était venu à Châtillon avec l'intention de vivre et de mourir parmi eux, mais qu'il devait se laisser conduire par la Providence ; puis il se recommanda à leurs prières et leur promit de ne pas les oublier devant Dieu.

La stupeur fut générale. Des sanglots répondirent à ses adieux. Seuls les hérétiques furent dans la joie. "Vous perdez le soutien et la meilleure pierre de votre religion", disaient-ils aux catholiques. Le curé distribua aux pauvres ses provisions, ses habits, son linge. Tout le monde aurait voulu un souvenir et l'on vit plusieurs personnes disputer à un pauvre homme, nommé Julien Caron, le chapeau qu'il avait reçu de son curé.

Le jour du départ fut un jour de deuil pour toute la paroisse. Les habitants accompagnèrent bien loin la voiture qui portait leur pasteur ; ils ne revinrent sur leurs pas que lorsqu'elle fut hors de vue.

Vincent de Paul arriva dans la capitale le 23 décembre. Sans perdre de temps, il alla prendre conseil du P. de Bérulle et d'autres amis, et il se présenta le lendemain au logis de Madame de Gondi, "qui le reçut comme un ange du ciel" (1). Ce qu'il dit à la pieuse femme, on le devine. Les pauvres gens des champs étaient dans une nécessité extrême ; c'était son devoir de les secourir ; il ne pouvait, sans risquer son salut, rester dans les villes, où les prêtres abondaient, alors que les habitants des campagnes vivaient dans un lamentable abandon.

La générale des galères comprit que la résolution de l'humble prêtre serait irrévocable si elle ne faisait des concessions. Elle reconnut que ce désir d'évangéliser les paroisses les plus abandonnées venait du ciel, mais lui fit remarquer qu'il pourrait fort bien le réaliser en restant

1. ABELLY, *op. cit.*, t. I, chap. IX, p. 45.

l'aumônier de sa maison. N'avait-elle pas en Picardie et en Champagne de vastes terres sur lesquelles vivaient près de 8.000 hommes? Il serait leur pasteur ; il aurait toute liberté d'aller les voir, de leur donner des missions, d'établir parmi eux la confrérie de la Charité. Elle l'aiderait de son influence, de sa fortune, de son activité. "Quoi! ajouta-t-elle sans doute, ces âmes ne sont-elles pas aussi bien rachetées du sang précieux de Notre-Seigneur que celles de la Bresse? Ne lui sont-elles pas aussi chères?" Quand de la province il reviendrait à Paris, il serait à proximité de Clichy, sa paroisse, et rien ne l'empêcherait d'aller y exercer son ministère. Elle parla aussi, et avec quel accent! de son âme, de l'âme de son mari, de celle de ses enfants. Ceux-ci grandissaient : l'aîné avait quinze ans ; le second, six ou sept ; le troisième, âgé de quatre ans, semblait déjà supérieur à ses frères par la vivacité et la pénétration de son esprit. Vincent de Paul resterait chargé de leur formation ; mais, pour lui permettre des absences fréquentes et prolongées, leur instruction serait confiée à quelque autre.

Vaincu par les raisons, les larmes et les prières de celle qui lui parlait ainsi, le saint prêtre promit de ne pas l'abandonner tant que Dieu le laisserait au monde. Il resta près d'elle, non pas comme précepteur des enfants, les documents ne lui donnent plus ce titre, mais comme aumônier de sa maison et de ses terres.

Cet acte en appelait un autre. Du moment qu'il était retenu loin de Châtillon, Vincent de Paul devait céder à un autre la cure de cette paroisse ; il donna sa démission le 31 janvier 1618 et, le 10 juillet, son vicaire, Louis Girard, fut appelé à lui succéder.

Châtillon s'est souvenu de son saint pasteur. Le mémoire de 1665 se clôt sur ces mots : "Les soussignés disent qu'il serait impossible de marquer tout ce qui a été opéré en si peu de temps par M. Vincent et qu'ils auraient même de la peine à le croire, s'ils ne l'avaient vu et en-

tendu. Ils en ont une si haute estime qu'ils n'en parlent que comme d'un saint. Ils publient hautement que jamais ils n'ont eu et qu'ils n'auront jamais un pareil curé et qu'il les a quittés bien trop tôt pour eux. Ils croient que ce qu'il a fait à Châtillon serait suffisant pour le faire canoniser, et ils ne doutent point que, s'il s'est comporté partout comme il a fait en ce lieu, il ne le soit un jour (1)."

Quand cet espoir devint une réalité, la petite ville de Châtillon fut la première à se réjouir. Saint Vincent de Paul est aujourd'hui le second patron de la paroisse. Chaque année, sa fête s'y célèbre avec solennité. Des pèlerinages locaux viennent en ce lieu vénérer sa mémoire. Sur une des places publiques s'élève sa statue, une belle statue en bronze, sortie des ateliers d'Emilien Cabuchet et inaugurée le 29 septembre 1856 par l'évêque de Belley, devant le P. Etienne, supérieur général de la Mission. Dans l'église, une chapelle lui est dédiée et des verrières retracent son histoire.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 53.

CHAPITRE VI

CONFRERIES DE LA CHARITE ET MISSIONS

(1618-1624).

Saint Vincent à Villepreux, Joigny, Montmirail, Folleville, Joigny,
Mâcon, Beauvais ; agrégation à l'Ordre des Minimes ; mortifications.

A peine rentré à Paris, Vincent de Paul prépara un plan complet d'évangélisation des terres des Gondi. Folleville avait eu sa mission l'année précédente ; Villepreux, Joigny, Montmirail et les localités environnantes vont recevoir, à leur tour, la visite du zélé missionnaire.

Villepreux, petit village de Seine-et-Oise, faisait alors partie du diocèse de Paris. L'aumônier de Madame de Gondi s'y rendit au début de l'année 1618, accompagné de Jean Coqueret, docteur en théologie, Berger et Gontière, conseillers clercs au Parlement de Paris, et d'autres vertueux ecclésiastiques, qui voulaient prendre leur part du travail (1). Madame de Gondi était là elle aussi. Par ses abondantes aumônes, ses visites aux pauvres et aux malades, ses sages conseils à ceux qu'elle savait engagés dans des procès ou animés de sentiments de haine contre le prochain, elle contribua puissamment au succès des prédicateurs (2).

Avant de repartir, Vincent de Paul fit à Villepreux ce qu'il fera désormais dans toutes les localités qui entendront sa parole ; il y établit la Charité. Le soir du 23 février 1618, après vêpres et avant la sortie des fidèles, il

1. ABELLY, *op. cit.*, t. I, chap. X, p. 47.

2. *Ibid.*, chap. XIII, p. 53.

vint en surplis dans la chapelle de la confrérie, où se trouvaient réunies, un cierge allumé à la main, les futures servantes des pauvres, qui s'étaient préparées à cette cérémonie par la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Après le chant du *Veni Creator* et les litanies du Saint Nom de Jésus, il expliqua en quelques mots le but de l'association, énuméra les profits spirituels qu'en retireraient ses membres et ses bienfaiteurs, lut le règlement et l'acte d'approbation, fit approcher les personnes qui avaient promis leur concours, prit leur nom et procéda ensuite à l'élection des officières, à la pluralité des suffrages, exprimés à voix basse. Le chant du *Salve Regina* clôtura la cérémonie.

Le lendemain, le saint prêtre réunissait les officières en vue de déterminer, de concert avec elles, quel jour serait assigné à chaque associée pour le service des malades et pour la quête (1).

Le règlement, qu'on n'a pu retrouver, ressemblait sans doute aux règlements des associations fondées par lui la même année. L'organisation des Charités, c'est ainsi que Vincent de Paul appelait ses confréries, nous est surtout connue par le règlement général, dont l'élaboration, il est vrai, est plus tardive, mais qui reproduit des pratiques déjà en usage depuis longtemps et dont la plupart remontaient aux premiers commencements de l'oeuvre (2).

La Charité avait pour patron Jésus-Christ lui-même ; pour fin, l'assistance spirituelle et corporelle des pauvres malades ; pour membres, un nombre limité de femmes, autorisées par leurs maris, si elles étaient mariées ; par leurs parents, si elles étaient encore sous la dépendance de leur père ou de leur mère. Elle était régie par trois

1. Il ne nous reste aucun document sur la Charité de Villepreux. Les détails donnés ici sur la première réunion sont empruntés au règlement de la Charité de Paillart (septembre 1620), qui se termine par un article intitulé : Cérémonies qui se sont jusqu'à présent pratiquées le jour de l'établissement de la Charité.

2. On peut lire le règlement général et son résumé dans *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 417 et suiv.

officières : la prieure, la trésorière et la garde-meuble, élues à la pluralité des suffrages tous les deux ans, le lundi de la Pentecôte, en présence du curé. Un homme de la paroisse, pieux et charitable, choisi de la même manière, faisait fonction de procureur.

La supérieure veillait sur l'observation du règlement ; elle recevait les pauvres malades, après avis des autres officières, et les renvoyait quand ils n'avaient plus besoin des soins de la Charité. La trésorière et la garde-meubles étaient ses conseillères. La première avait la garde du coffre, qu'elle ne pouvait ouvrir seule, parce que la clef d'une des deux serrures restait aux mains de la supérieure. Elle disposait d'un écu pour les dépenses courantes. Il y avait défense formelle de prêter l'argent de la confrérie. A la fin de ses deux années, elle rendait ses comptes à la confrérie devant le curé et les habitants de la paroisse qui voulaient bien assister à la réunion.

La garde-meubles était, comme son nom l'indique, chargée de marquer, de garder, de tenir en état et de prêter les biens meubles de la Charité : linge, vaisselle, nappes, draps, couvertures et autres objets dont les pauvres pouvaient avoir besoin. Elle rendait, compte de sa gestion le jour de sa sortie d'office.

Le procureur notait le montant des quêtes et des dons ; délivrait les quittances ; aidait la trésorière à dresser ses comptes, si besoin était ; tenait à jour le registre de la confrérie, où se trouvaient entr'autres choses la copie du règlement et de l'acte d'établissement, la liste des associées avec mention des dates de leur réception et de leur décès, les procès-verbaux des élections, les actes de la reddition des comptes, le nom des assistés avec indication du jour de l'inscription et de celui de la mort ou de la guérison, enfin le récit de ce qui arrivait de plus notable au sein de la confrérie.

La confrérie avait ses dépenses : il fallait nourrir les malades, acheter les remèdes, payer le médecin et les gardes-malades, entretenir et acquérir des meubles, solder

des honoraires de messes. Pour remplir le coffre, les dons spontanés des personnes charitables n'auraient pas suffi. Les soeurs quêtaient, chacune à son tour, et à l'église et à domicile, les dimanches et les fêtes ; on avertissait les fidèles de ne pas oublier la Charité dans leurs testaments ; on allait de temps à autre secouer la torpeur des personnes de condition ; en divers lieux, les magistrats appliquaient à la Charité le produit de certaines amendes. La Charité avait dans l'église son tronc ; dans les hôtelleries, sa tirelire. Les brebis, là où la confrérie en possédait, donnaient de la laine et des agneaux ; les vaches, du lait et des veaux ; autres sources de revenus.

Quand son jour arrivait, la soeur apportait au malade le repas tout apprêté : du pain à discrétion, quatre onces de veau ou de mouton (1), un potage et un demi-setier de vin, mesure de Paris. Aux jours maigres, la viande était remplacée par deux oeufs et un peu de beurre. Aux malades dont l'estomac ne pouvait supporter la viande, étaient présentés, quatre fois par jour, des bouillons et des oeufs frais. Les Soeurs qui apportaient de la viande crue, ou se contentaient de déposer de l'argent pour permettre aux malades de se nourrir, allaient contre les règlements.

Un moribond avait-il besoin d'une garde-malades, l'association la lui procurait ; venait-il à mourir, elle assistait en corps à ses obsèques et faisait dire une messe basse pour le repos de son âme. Elle payait les gardes-malades et les considérait comme du corps.

Pour être reçu aux bons soins de la Charité, il fallait être pauvre et malade. Dans les premières années, était estimé pauvre celui qui ne possédait rien, c'est-à-dire ni biens meubles ni biens immeubles. L'expérience montra qu'il valait mieux étendre ce mot à tous ceux qui, même propriétaires de quelques lopins de terre et des meubles

1. C'est la quantité fixée par les premiers règlements ; on y ajouta plus tard une once ; le règlement général en fait déjà mention.

nécessaires, n'avaient pas de quoi manger quand ils cessaient de travailler.

La confrérie refusait de prendre à sa charge les malades atteints de maladies incurables, comme les paralytiques ; ces malheureux auraient trop vite épuisé les faibles ressources dont elle disposait. Les contagieux n'étaient pas visités ; on déposait à distance convenable, dans la rue ou au jardin, les vivres apportés pour eux, de manière à ne pas s'exposer et à ne pas devenir soi-même un danger pour les autres (1). Dans les localités où fonctionnait la confrérie de la Charité des pestiférés, la confrérie établie par saint Vincent ou ses disciples prenait le nom de confrérie de la Miséricorde et ne s'occupait pas des contagieux..

La confrérie avait sa chapelle dans l'église paroissiale et, dans cette chapelle, son tableau, représentant Notre-Seigneur, son patron, et les oeuvres d'assistance spirituelle et corporelle. Une messe se disait chaque mois, le premier ou le troisième dimanche, devant les associées, qui ne manquaient pas, ce jour-là, comme le leur recommandait le règlement, de se confesser et de communier, si elles en avaient la facilité. Le soir, entre vêpres et complies, procession, avec chant des litanies du Saint Nom de Jésus et de la Sainte Vierge. Mêmes pratiques le 14 janvier, jour du Saint Nom de Jésus, fête patronale de la confrérie.

Pour la décoration de la chapelle et l'achat du tableau, on ne puisait pas dans le coffre de la confrérie (2) ; les Soeurs se cotisaient ou tendaient la main aux bienfaiteurs.

On vient de voir que la fête du Saint Nom de Jésus était la fête patronale de la confrérie ; c'est que, partout où elle s'établissait, la confrérie de la Charité s'unissait à la confrérie du Saint-Nom-de-Jésus, alors très répandue (3).

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 133.

2. Le mot confrérie employé dans le règlement de Châtillon, est remplacé dans les règlements qui suivent, par le mot association ; il est repris dans le règlement général.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 521.

En certaines localités, elle se fondit avec la confrérie du Très-Saint-Sacrement (1) ; en d'autres, avec celle du Rosaire (2). L'union avec la confrérie du Rosaire souleva des oppositions, dont, par amour de la paix, saint Vincent dut tenir compte (3).

Rassemblées dans un même but de charité, les femmes, membres de l'association, se devaient à elles-mêmes de pratiquer cette vertu dans leurs rapports réciproques. Vincent de Paul les y invite en ces termes : "Elles s'entrecéderont comme personnes que Notre-Seigneur a unies et liées par son amour, s'entrevisiteront et consoleront en leurs afflictions et maladies, assisteront en corps à l'enterrement de celles qui décéderont, communieront à leur intention, feront chanter une haute messe pour chacune d'icelles ; elles feront de même pour M. le curé et pour leur procureur, quand ils mourront." Les honoraires de ces messes étaient à la charge, non de la confrérie, mais de ses membres.

La recommandation contenue dans les règlements primitifs de faire confesser le malade le jour où la confrérie l'adopte et de le faire communier le lendemain, n'est pas passée dans le règlement général; Vincent de Paul remarqua sans doute que cette pratique offrait plus d'inconvénients que d'avantages.

Il n'hésitait pas à supprimer ou à modifier quand il voyait quelque utilité ; c'est ainsi que, dans les premiers règlements seuls, figurent les conseils suivants aux servantes des pauvres : "Elles offriront leur coeur à Dieu le matin à leur réveil, invoquant le saint Nom de Jésus et celui de sa Sainte Mère, feront leur prière à la sortie du lit, assisteront tous les jours à la messe, si faire se peut, se comporteront humblement et s'efforceront à faire leurs actions le long de la journée en union de celles que Notre-Seigneur a exercées lorsqu'il venait sur la

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 527.

2. A Clichy.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 246 ; t. II, p. 22.

terre, feront, tous les soirs, chacun à part soi, leur examen de conscience."

Les premiers règlements ne s'étendent pas sur les attributions respectives des officières et du procureur. C'était une lacune. Pour la combler, Vincent de Paul, dans les fondations qui suivirent en ajouta un second, qui pourrait s'intituler : Règlement des offices. De la fusion de ces deux règlements est sorti le règlement général.

La Charité de Villepreux était la seconde en date. Celle de Joigny, petite ville du diocèse de Sens, fut la troisième (1). Elle commença le 9 septembre 1618. Ce jour-là, en présence du bailli, du procureur fiscal et des personnages les plus notables du lieu, réunis dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, Madame de Gondi présenta au curé de Villecien la pièce contenant l'approbation donnée par l'archevêque de Sens et lui demanda de vouloir bien prendre la direction de l'oeuvre. Le curé acquiesça volontiers, puis procéda, selon les règles ordinaires, à la fondation de la confrérie, qui comprit, dès le début, quarante-deux femmes, parmi lesquelles vingt ne surent pas signer leur nom. Madame de Gondi fut nommée prieure.

On voit, par le procès-verbal de la séance, que Vincent de Paul n'y assistait pas ; quelque empêchement, la maladie peut-être, le retenait ailleurs. Mais, s'il n'était pas là, tout se faisait suivant ses instructions. Le règlement nous est connu ; on le conserve encore dans les archives de l'hôpital de Joigny. La Charité de Joigny une fois constituée, il lui fallait des gardes-malades ; deux femmes de la localité se présentèrent dans la semaine et furent agrégées le dimanche suivant.

Pour lui assurer des ressources, Madame de Gondi eut l'idée de lui réserver le produit de l'impôt prélevé, les dimanches et fêtes, sur les marchands marinières et autres

1. ABELLY, *op. cit.*, t. I, chap. X, p. 47.

qui passaient, "par-dessous les ponts de la ville" ou sur les "levis, flottes et bateaux" (1).

La pieuse comtesse espérait tant de bien de cette institution qu'elle voulut l'établir sur toutes ses terres. A sa demande, l'évêque de Soissons approuva, le premier octobre, le règlement qui lui fut présenté et autorisa l'établissement de la Charité à Montmirail et aux autres localités de son diocèse sur lesquelles s'étendait l'autorité seigneuriale des Gondi.

La Charité de Montmirail tint sa première réunion le 11 novembre, sous la présidence de Vincent de Paul, dans la chapelle Saint-Nicolas de l'église Saint-Etienne. Tout se passa comme à Joigny. Madame de Gondi donna son nom, mais refusa de se laisser nommer officière, vu que, résidant d'ordinaire loin de Montmirail, elle ne pourrait en remplir les fonctions. Toutefois, le 13, pour tirer la confrérie d'embarras, elle accepta le titre de première assistante, à la suite de la démission de l'élue, à condition que l'office serait rempli par une suppléante.

A Montmirail, les Soeurs eurent à s'occuper, non seulement des pauvres malades, mais aussi des prisonniers. Elles les visitaient, leur distribuaient des aumônes et leur donnaient le moyen de changer de linge chaque samedi.

Vincent de Paul laissa aux membres de la confrérie un double règlement (2). Le premier était, à quelques modifications près, la reproduction textuelle de celui de Joigny ; l'autre expliquait dans les moindres détails les fonctions du recteur, de la prieure, de la trésorière, de la garde-meubles et des autres servantes des pauvres.

Chaque fois qu'il revenait à Montmirail, Vincent de Paul s'informait de l'état de la Charité et veillait sur son développement ; il catéchisait les pauvres et les enfants,

1. Le règlement de la Charité de Joigny a été publié dans *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 439.

2. Voir ces deux règlements dans *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 461 et suiv.

consolait les malades, s'enfermait des heures entières au confessionnal. Par dévotion envers la Sainte Vierge, dont il aimait à parler dans ses sermons, il établit le salut du samedi. Cette pieuse pratique, commencée en 1620, se continuait encore après sa mort.

Il avait un don tout particulier pour convaincre les hérétiques ; aussi Madame de Gondi lui adressa-t-elle trois huguenots, qu'il instruisait de la doctrine catholique chaque jour, pendant deux heures, au château même de Montmirail. Une semaine ne s'était pas écoulée que deux d'entr'eux demandaient à faire abjuration.

Le troisième, quelque peu infatué de lui-même, porté à la discussion et, par surcroit, de moeurs légères, opposa une plus longue résistance. Il venait toujours avec de nouvelles objections en bouche. "Monsieur, dit-il un jour à saint Vincent, vous m'avez enseigné que l'Eglise de Rome est conduite par le Saint-Esprit. C'est là une assertion démentie par les faits. Voyez les campagnes. Les pasteurs sont vicieux, ignorants, dépourvus de zèle. Comme conséquence inévitable, les fidèles, laissés sans instruction, ne savent même pas quels sont leurs devoirs ; si on leur demandait ce qu'est la religion chrétienne, beaucoup seraient embarrassés pour répondre. Jetez maintenant les yeux sur les villes. Elles sont pleines de prêtres

et de moines oisifs. Paris seulement en contient peut-être dix mille. Tandis que tant de prêtres perdent leur temps, les pauvres gens des champs se damnent à cause de l'ignorance dans laquelle on les laisse. Non, ne me dites pas que l'Eglise est conduite par le Saint-Esprit ; je ne vous croirais pas."

L'objection ne manquait pas de force. Vincent de Paul en fut troublé. Il répliqua toutefois, maîtrisant son émotion : "On vous a mal renseigné, on trouve dans les paroisses rurales de bons curés et de bons vicaires. Quant aux ecclésiastiques des villes, ils se rendent utiles de diverses manières ; les uns vont instruire les pauvres

gens des champs ; d'autres prient Dieu et chantent ses louanges jour et nuit ; il en est aussi qui composent des livres, prêchent, administrent les sacrements. Que sur le nombre il se trouve des oisifs, c'est inévitable, car les prêtres sont, comme les autres hommes, sujets à faillir ; mais leurs fautes leur sont personnelles et ne doivent pas retomber sur l'Eglise. Quand on dit que l'Eglise est conduite par le Saint-Esprit, il s'agit des évêques assemblés en concile, ou des fidèles qui se laissent guider par les lumières de la foi et les règles de la justice chrétienne. Ceux qui s'en éloignent résistent au Saint-Esprit ; bien que membres de l'Eglise, ils sont de ceux qui vivent selon la chair, comme parle saint Paul, et qui mourront."

Malgré la justesse de ces observations, l'hérétique refusa de se rendre. La leçon des faits allait bientôt faire sur lui plus d'impression que les paroles. L'année suivante (1621), tandis que Vincent de Paul, Duchesne, archidiacre de Beauvais et docteur de Sorbonne, Péron, archidiacre de Chartres, assistés d'autres prêtres, séculiers et réguliers, donnaient une mission à Marchais, près Montmirail, après avoir évangélisé cette dernière localité et les villages environnants, le zèle des missionnaires, leur patience, le soin qu'ils prenaient de se mettre à la portée des plus simples firent impression sur lui. Il alla trouver Vincent de Paul et lui dit : "Je vois maintenant que le Saint-Esprit conduit l'Eglise Romaine. La religion catholique est la vraie ; je désire y entrer ; je me soumettrai volontiers aux formalités que vous m'imposerez avant de me recevoir." Et il ajouta, répondant à une question qui lui était posée : "Il ne me reste plus aucune difficulté ; je crois tout ce que vous m'avez dit et, si vous le trouvez bon, je renoncerai publiquement à toutes mes erreurs."

Là-dessus, Vincent de Paul, après s'être rendu compte par un interrogatoire sommaire que le converti n'avait pas oublié les principales vérités de la religion, le prévint

qu'il recevrait son abjuration, le dimanche suivant, dans l'église de Marchais.

Au matin du jour fixé, après le sermon d'usage, Vincent de Paul appela le converti par son nom et lui demanda s'il sentait toujours en lui la résolution de rentrer dans le giron de l'Eglise. La vue d'une statue assez grossière de la Sainte Vierge venait de faire naître un doute dans l'esprit du néophyte récalcitrant. "Je persévère, répondit-il, mais je ne saurais croire qu'il y ait quelque puissance en cette pierre."

"L'Eglise n'enseigne pas, repartit Vincent de Paul, qu'il y ait quelque vertu dans ces images matérielles, sinon quand Dieu la donne miraculeusement, comme il a fait à la verge de Moïse ; et cela, les enfants eux-mêmes pourraient vous l'expliquer."

S'adressant alors à l'un des enfants les plus instruits, il lui demanda :

Que faut-il croire touchant les saintes images?

- Il est bon, répondit celui-ci, d'en avoir et de leur rendre l'honneur qui leur est dû, non à cause de la matière dont elles sont faites, mais parce qu'elles nous représentent Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa glorieuse Mère et les autres saints du Paradis, qui, ayant triomphé du monde, nous exhortent, par des figures muettes, à les suivre en leur foi et en leurs bonnes oeuvres.

Après avoir félicité l'enfant, répété ses paroles, et amené le néophyte à reconnaître publiquement que la solution donnée était excellente, Vincent de Paul, pour laisser à ce dernier le temps de s'affermir, retarda l'abjuration de quelques jours.

Le nouveau converti tint bon dans sa foi ; il fut même pour tous, le reste de sa vie, un sujet d'édification.

C'est par un entretien du saint prêtre à ses missionnaires que ces détails nous sont connus. "Oh! quel bonheur à nous, missionnaires, ajoutait-il à la fin de son récit, de vérifier la conduite du Saint-Esprit sur son

Eglise, en travaillant, comme nous faisons, à l'instruction et sanctification des pauvres! (1)"

Nul ne dépassait Vincent de Paul dans ce genre de travail. Les années 1618, 1619, 1620 et 1621 furent prises en grande partie par des missions dans les diocèses de Beauvais, de Soissons et de Sens (2). Au mois de juillet de l'année 1623, il annonçait la bonne parole dans le diocèse de Chartres, aidé, comme d'habitude, par des ecclésiastiques qu'animait un même zèle (3).

Folleville, Paillart et Sérevillers, qui formaient en Picardie le domaine des Gondi, eurent leur Charité en 1620. Ce fut le 20 septembre que l'évêque d'Amiens en approuva le règlement, et le 11 octobre que l'aumônier des Gondi l'établit, pour ces trois localités, dans la chapelle Notre-Dame de Pitié de l'église de Paillart.

Le zèle des femmes excita l'émulation des hommes. Vincent de Paul comprit de suite qu'il y avait moyen d'utiliser leur bonne volonté. Les femmes s'occupaient des pauvres malades, visitaient et secouraient les prisonniers ; pourquoi ne pas confier aux hommes les pauvres qui, sans être malades, avaient besoin d'assistance, comme les enfants, les infirmes et les vieillards ? Il prépara un règlement, que l'Ordinaire approuva le 23 octobre (4). A côté des servantes des pauvres, il y eut ainsi à Folleville, Paillart et Sérevillers, les serviteurs des pauvres.

La nouvelle Charité plaçait les enfants qui étaient en âge de travailler, nourrissait les impotents, aidait de ses aumônes les personnes qui ne gagnaient pas assez pour subvenir à leurs besoins. Pour pouvoir faire face aux dépenses, Vincent de Paul eut recours à un moyen ingénieux. La confrérie acquit des brebis, les marqua d'un

1. ABELLY, *op. cit.*, l. I, chap. XIII, p. 57.

2. COLLET, *op. cit.*, t. I, p. 88 et 98.

3. *Ibid.*, p. 111.

4. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 484 et suiv.

signe distinctif et les distribua aux associés, qui les menaient aux pâturages avec leurs propres brebis. Chaque année, aux environs du 24 juin, on vendait la laine, et le produit de la vente s'ajoutait aux fonds de l'association. Les brebis étaient remplacées tous les cinq ans.

Les serviteurs des pauvres nommaient douze assistants, qui choisissaient eux-mêmes dans leur sein, tous les deux ans, le lundi de la Pentecôte, un commandeur, un trésorier et un visiteur. Le commandeur présidait les assemblées avec le recteur, et tous deux veillaient à l'observation du règlement et à l'exécution des décisions prises en commun. Le trésorier cumulait les fonctions remplies, dans les Charités de femmes, par la trésorière et le procureur. Le visiteur recherchait les pauvres honteux, prenait des informations sur ceux qui se présentaient pour être assistés et sur la conduite de ceux que la confrérie avait adoptés ; il exigeait de ces derniers la pratique des devoirs religieux et la fidélité au catéchisme, que le recteur faisait pour eux tous les dimanches ou tous les quinze jours.

Le premier dimanche du mois, après vêpres, les directeurs de l'association, c'est-à-dire le recteur, le commandeur, le trésorier et le visiteur, se réunissaient pour délibérer. Les questions étaient résolues à la pluralité des suffrages ; le règlement interdisait à qui avait donné le sien de répliquer quand quelqu'autre se prononçait en sens contraire. Si deux voix étaient pour et deux contre, il appartenait aux neuf autres assistants, qu'on allait chercher, de faire pencher la balance. Il était rare qu'on les trouvât tous ; la présence de cinq suffisait.

Les assistants étaient la pierre angulaire de la confrérie. Ils devaient donner le bon exemple. Chaque année, le dimanche ou le lundi de la Pentecôte, ils renouvelaient leur bon propos en ces termes : "Je... serviteur des pauvres de l'association de la Charité, élu assistant d'icelle, fais bon propos, en présence de Monsieur le recteur de ladite association, d'observer le règlement d'icelle

et de procurer de tout mon pouvoir sa conservation et augmentation, moyennant l'aide de Dieu, laquelle je lui demande à cet effet."

Vincent de Paul entendait que la Charité des hommes fût étroitement liée à celle des femmes, parce que, disait-il, "toutes deux avaient même patron, même fin et mêmes exercices spirituels". Chaque année, le 2 novembre, jour de la reddition des comptes de la trésorière, les directeurs étaient admis à l'assemblée des femmes. Si celles-ci n'avaient retiré des quêtes de quoi suffire à leurs dépenses, ils ajoutaient le nécessaire.

La Charité d'hommes établie à Folleville semble avoir été la première institution de ce genre créée par saint Vincent. Ces sortes de confréries ne tardèrent pas à se répandre ; quand fut fondée, le 30 mai 1621, celle de Joigny, il y en avait déjà plusieurs en pleine activité (1). Les conditions différentes des lieux et l'expérience acquise amenèrent le fondateur à modifier sur certains points le fonctionnement de l'oeuvre. Le visiteur fut chargé de la chapelle de la confrérie. Les directeurs nommaient, pour faire les convocations, un associé servant, qui restait deux ans en charge ; quand il était envoyé aux champs ou employé plus de deux heures, la confrérie lui offrait une rémunération. Le nombre des assistants variait suivant l'importance des localités ; à Joigny, ils étaient trente, et ces trente élisaient eux-mêmes le recteur pour un temps indéterminé (2).

Dans cette ville, la Charité des femmes reçut une nouvelle organisation, calquée sur l'organisation de celle

-
1. Nous en connaissons l'existence par la supplique de M. de Gondi à l'archevêque de Sens ; il parle "de l'association d'hommes instituée en quelques endroits de ce royaume en faveur des pauvres valides". (*Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 456.)
 2. Dans les règlements de Folleville et de Joigny les dénominations ne sont pas les mêmes. Ceux que, dans le premier, Vincent de Paul appelle *serviteurs des pauvres* sont nommés, dans le second, *associés* le premier de ces titres passe aux assistants et celui d'assistant au trésorier et au visiteur. Le mot *commandeur* est remplacé par *prieur*.

des hommes. Là et à Montmirail, les deux associations furent unies sous la direction du recteur et les règlements fondus en un règlement unique.

Vincent de Paul ne prévoyait pas encore les conséquences fâcheuses qui découleront de cette fusion et qui l'obligeront à laisser de côté les Charités mixtes (1).

A la suite d'abus regrettables, Vincent de Paul jugea utile d'insérer dans le règlement la recommandation suivante : "La Charité n'étant instituée que pour les personnes vraiment pauvres et vraiment malades, les officiers n'admettront aux aumônes de l'association que ceux et celles qu'ils jugeront aussi en leur conscience vraiment pauvres et malades ; et afin que la faveur, qui est la perte des bonnes oeuvres, ne se glisse pas en celle-ci, lesdits officiers et officières, entrant en charge, promettent qu'ils ne s'emploieront directement ni indirectement pour faire administrer am aumônes de ladite association aucun de leurs parents, alliés, amis particuliers, ni recommandés, ainsi que, si quelque autre de ladite Compagnie propose quelqu'un des susdits par lui-même, qu'ils se déporteront, comme étant incapables de donner leur avis en ce point qui les regarde et en laissant le jugement aux autres."

Pour se procurer les ressources indispensables, les moyens variaient : on quêta dans les églises les dimanches et les fêtes ; on acceptait des dons ; certaines personnes charitables renouvelaient leurs offrandes chaque semaine ou chaque année ; on recevait des fondations ; dans les campagnes, l'association se rendait propriétaire de têtes de bétail ; dans les villes, elle entretenait des manufactures. A Joigny, M. de Gondi donnait annuellement cinq cents livres tournois et une certaine quantité de blé, et l'Hôtel-Dieu ajoutait quelque chose sur ses propres revenus.

Les confréries établissaient leurs manufactures dans des maisons de louage. Là, sous la direction d'un ecclé-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 71.

siastique et d'un maître ouvrier, des garçons pauvres, de huit à vingt ans, trouvaient le logement, la nourriture et le travail. Ils y vivaient en communauté, assujettis à un règlement assez rigoureux de quatre heures du matin, heure du lever, à huit heures du soir, heure du coucher. Ils assistaient tous les jours à la messe, les samedis et les dimanches à vêpres ; faisaient leur examen de conscience tous les soirs après la prière ; écoutaient une lecture en silence pendant le repas de midi ; se confessaient et communiaient les jours de fête et le premier dimanche du mois ; avaient une demi-heure de catéchisme à la manufacture le mardi et le vendredi, à l'église les jours de fête. L'ecclésiastique était chargé de leur formation morale et religieuse ; il les accompagnait à l'église, au réfectoire, en récréation et ne les laissait qu'aux heures du travail. On leur faisait promettre par serment, ainsi qu'à leurs parents, d'apprendre plus tard gratuitement leur métier aux apprentis de la manufacture.

A la fin d'un de ses règlements, Vincent de Paul se félicite des heureux résultats obtenus par ce moyen ; par là, dit-il, (1) "les riches s'acquièrent un million de bénédictions en ce monde et la vie éternelle en l'autre..., les pauvres sont instruits à la crainte de Dieu, enseignés à gagner leur vie et assistés en leurs nécessités, et... finalement leurs villes seront délivrées de plusieurs fainéants, tous vicieux, et améliorées par le commerce des ouvrages des pauvres".

Mettre fin à la mendicité, une des plaies de la France au XVIIe siècle, quel beau projet! mais aussi combien difficile! Les autorités y avaient longtemps travaillé sans succès. Les mendiants aimaient leur liberté, leur oisiveté, leur vagabondage. Leur offrait-on une occupation, ils la refusaient ; parlait-on de les enfermer, ils devenaient insaisissables ; ceux qui se laissaient amener ne

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 510.

tardaient pas à s'échapper. Supprimer la mendicité était un moyen de se rendre utile aux pauvres ; aussi Vincent de Paul ne pouvait rester indifférent à la solution d'un problème qui préoccupait alors au plus haut point les économistes les plus éminents.

Au mois de septembre de l'année 1621 (1), comme il passait par la ville de Mâcon, le nombre des mendiants, leur libertinage, leur ignorance des vérités élémentaires de la foi et leur indifférence dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux l'émurent de compassion. Il interrompit son voyage, étudia la situation et se rendit compte que les dispositions déjà prises dans le même but à Trévoux et dans les villes de la région pourraient donner à Mâcon les mêmes résultats. Il prépara un projet et le soumit aux autorités compétentes. Les échevins, les officiers du roi, ceux de l'élection et du bailliage et les notables de l'endroit se réunirent à l'Hôtel-de-ville, le 16 septembre, pour étudier la question.

L'avocat du roi prit le premier la parole. Après avoir constaté la nécessité d'une réforme et rappelé les vaines tentatives faites quelques années auparavant, il parla avec sympathie de l'essai que désirait tenter "un religieux prêtre de M. le général des galères, mû de piété et de dévotion".

Le lieutenant général trouva la proposition "louable, pieuse, dévote et recommandable". "Elle évitera l'importunité des pauvres", et cela sans demander aucune dépense supplémentaire, car ce que les habitants donneront sera inférieur à ce qu'ils donnaient aux portes des maisons et des églises ; elle permettra de relever le niveau moral des mendiants par l'instruction religieuse qu'ils recevront et la pratique des obligations auxquelles les assujettit leur caractère de chrétien. Le lieutenant de-

1. C'est bien 1621. (Voir *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 497 et p. 563.) L'Assemblée du Clergé de 1670, COLLET (*op. cit.*, t. I, p. 104), l'abbé LAPLATTE (*Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 490) et presque tous les biographes de saint Vincent de Paul datent à tort de 1623 la fondation de la charité de Mâcon.

manda ensuite que le comité directeur fût composé de un ou de deux membres de chaque corps de ville, élus pour un an ; qu'on fît une enquête générale pour établir le nombre exact des pauvres valides et des pauvres invalides ; et qu'un fonds en argent et en réserves alimentaires fût constitué au moyen des aumônes du public, dont on solliciterait la charité par des troncs placés aux églises, aux boutiques et aux hôtelleries.

Au procureur du roi la proposition parut "si pieuse et si dévote" qu'il eût souhaité une assemblée plus nombreuse pour l'accueillir.

Tous parlèrent de même. Tel vit dans le projet "une marque du soin particulier que Dieu" avait de la ville de Mâcon ; tel autre, une inspiration du Saint-Esprit.

On se sépara après avoir nommé les directeurs de l'oeuvre nouvelle, décidé qu'ils tiendraient séance chaque semaine, résolu de commencer sans retard la visite générale des pauvres, pour en dresser la liste, et fait choix de l'église Saint-Nizier comme lieu de réunion, les jours où les indigents seraient tenus d'entendre la messe et de recevoir l'instruction religieuse.

Les directeurs se concertèrent le lendemain à l'hôtel-de-ville. Ils reconnurent que deux cents écus au moins seraient nécessaires pour commencer et qu'il importait d'avoir en mains un tableau des rentes, pensions, et fondations destinées aux pauvres. Par déférence pour l'évêque de Mâcon, ils se rendirent en corps à son palais et le prièrent d'autoriser et de bénir l'oeuvre ; ce que le prélat fit volontiers (1).

Fort de ces encouragements et de ces appuis, Vincent de Paul s'occupa d'organiser une confrérie mixte d'hommes et de femmes, qu'il plaça sous la protection de saint Charles Borromée (2), de préparer la liste des pauvres, de mettre au point le règlement et de rechercher les ressources nécessaires.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 497 et suiv.

2. COLLET, *op. cit.*, t. I, p. 105.

L'enquête montra que la ville comptait trois cents pauvres. On décida de les assembler chaque dimanche dans l'église Saint-Nizier pour y entendre la messe et l'instruction, de les inviter à se confesser une fois le mois et à communier aussi souvent, si le confesseur le permettait. Après l'office, distribution de pain, d'argent et, en hiver, de bois, plus ou moins, suivant le degré de misère et les charges de famille. Celui qui avait mendié dans la semaine, manqué la messe ou donné aux Soeurs de la Charité quelque sujet de mécontentement ne recevait rien. Le règlement demandait qu'on respectât le secret dont les pauvres honteux entouraient leur misère. La confrérie ne devait exclure des aumônes ni les personnes qui tiraient de leur travail un salaire insuffisant, ni les pauvres étrangers de passage à Mâcon. Aux premiers elle donnait ce qui leur manquait ; elle logeait les seconds une nuit et les renvoyait le lendemain avec deux sols.

Les membres de la Charité convinrent de se réunir tous les mercredis à l'église Saint-Nizier pour y apporter le fruit de leur collecte, s'entendre sur les modifications que devait subir la liste des assistés de leur quartier et dénoncer ceux des pauvres qui ne s'étaient pas bien comportés. Les femmes devaient visiter deux fois par semaine les malades de leur quartier, leur apporter la nourriture et les remèdes, et ensevelir les morts (1).

Les riches prirent par écrit l'engagement de donner, chaque année, du blé, du vin, de la viande, du bois et du linge. Vincent de Paul se chargea de trouver les premières ressources.

"M. Vincent, écrit le P. Desmoulins, supérieur de l'Oratoire de Mâcon (2), sut si bien ménager les grands et les petits qu'un chacun se porta volontairement à contribuer à une si bonne oeuvre, les uns en argent, les autres en blé ou en d'autres denrées, selon leur pouvoir ; de sorte que près de trois cents pauvres étaient logés, nourris

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 490 et suiv.

2. Cité par ABELLY, *op. cit.*, l. I, chap. XV, p. 62.

et entretenus fort raisonnablement. M. Vincent donna la première aumône et puis il se retira."

Écoutons ce dernier nous dire lui-même dans quelles conditions eut lieu son départ. "Quand j'établis la Charité de Mâcon, écrivait-il le 21 juillet 1635 (1), chacun se moquait de moi et me montrait au doigt par les rues, et quand la chose fut faite, chacun fondait en larmes de joie et les échevins de la ville me firent tant d'honneur au départ que, ne le pouvant porter, je fus contraint de partir en cachette pour éviter cet applaudissement ; et c'est une des Charités les mieux établies." Trois semaines environ lui avaient suffi pour arriver à ses fins.

La Charité de Mâcon était donc en pleine prospérité en 1635. Elle vivait non seulement de ce que le clergé et les citoyens aisés lui donnaient chaque année en argent, blé, vin, bois, linge, mais aussi de certaines amendes dont la municipalité lui laissait tout le profit, des droits d'entrée de tous les officiers de la ville et des quêtes renouvelées chaque dimanche.

"Ces quatre objets réunis, écrit M. l'abbé Laplatte (2), devaient former un fonds considérable, puisque les registres ajoutent qu'on distribuait chaque dimanche, après la messe dite à Saint-Nizier, 1200 livres de pain, 18 ou 20 fr. d'argent, 12 ou 15 fr. aux dames pour les pauvres honteux, sans compter le linge, le bois et le charbon, qui faisaient un objet considérable, 100 ou 120 fr. de gages aux apothicaires pour les remèdes, 20 fr. au chirurgien, 4 fr. par mois à deux femmes qui servaient les malades, 20 fr. aux bedeaux qui empêchaient les mendiants étrangers de séjourner dans la ville. On peut juger par ce détail du bien que produisit dans la ville cet établissement. Mais les guerres qui survinrent douze ans après, et la peste de 1629 et 1630 mirent les citoyens dans l'impuissance de fournir des fonds suffisants pour continuer les aumônes avec la même étendue. On

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 833.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 490 et suiv.

vit passer leurs biens à des héritiers qui n'imitèrent pas la charité de ceux qui les avaient précédés. Dès l'année 1639 et 1640, on s'aperçut de cette diminution. Les échevins, pour y suppléer, prièrent Louis XIII de permettre qu'on mit un impôt de 5 fr. sur chaque botte de vin pour soulager les pauvres, qui commençaient à souffrir beaucoup. On ignore la réponse de la cour ; mais l'histoire de France nous apprenant que les pauvres des provinces souffrirent beaucoup depuis 1640 jusqu'en 1659 à cause des guerres civiles occasionnées par la minorité de Louis XIV, il est à présumer que ceux de Mâcon éprouvèrent le même sort."

Vincent de Paul quitta Mâcon, plus résolu que jamais à soulager les pauvres et à lutter contre la mendicité par l'établissement de Charités mixtes. En 1622, muni d'une autorisation régulière de l'évêque de Soissons, datée du 13 mai, il en érigea une dans les villages qui dépendaient de la baronnie de Montmirail, entr'autres à Courboing, où les premiers associés furent reçus le 19 juin (1).

Le succès qui couronnait partout les entreprises charitables de l'aumônier des Gondi ne s'explique pas seulement par son génie organisateur ; Dieu travaillait avec lui ; il lui donnait d'autant plus abondamment son secours que l'humble prêtre, convaincu de sa propre impuissance, attendait tout du ciel. Il comptait aussi beaucoup sur l'assistance spirituelle de ceux qui, à ses yeux, étaient plus parfaits que lui. Aussi reçut-il avec une profonde reconnaissance du général des Minimes, qui les avait signées le 25 février 1621, des lettres d'agrégation par lesquelles il devenait participant des prières, pénitences et bonnes oeuvres de tous les membres de l'Ordre (2).

Sa mortification égalait sa piété. Pendant son séjour

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 511 et suiv.

2. COLLET, *op. cit.*, t. I, p. 100.

à Mâcon, les Pères de l'Oratoire, chez lesquels il logeait, remarquèrent qu'il couchait sur la paille ; c'était chez lui une habitude déjà vieille de quelques années et qu'il continuera jusqu'à la mort (1). Il se donnait souvent la discipline, portait sur lui un cilice et des chaînes aiguës, se privait à table de tout ce qui pouvait flatter son goût (2). Son tempérament bilieux et mélancolique prenait parfois le dessus. Quand Madame de Gondi s'en apercevait, elle craignait qu'il n'eût contre sa maison quelque sujet de mécontentement, et cette pensée la contristait. Il en souffrait lui-même vivement. "Je m'adressai à Dieu, dit-il (3), et le priai instamment de me changer cette humeur sèche et rebutante et de me donner un esprit doux et bénin ; et par la grâce de Notre-Seigneur, avec un peu d'attention que j'ai faite à réprimer les bouillons de la nature, j'ai un peu quitté de mon humeur noire."

Ce fut, assure Collet (4), en 1621, au cours d'une retraite à Soissons, que son attention fut attirée sur ce défaut et les dangers qu'il présentait pour son âme. Il s'en rendit si bien maître qu'on comparera volontiers sa douceur à celle de saint François de Sales.

Cette vertu, utile à tout le monde, l'était surtout à un homme qui consacrait sa vie aux pauvres et allait bientôt entrer au service des galériens.

1. ABELLY, *op. cit.*, l. I, chap. XV, p. 63.

2. COLLET, *op. cit.*, t. I, p. 99.

3. ABELLY, *op. cit.*, l. III, chap. XII, p. 177.

4. *Op. cit.*, t. I, p. 99.

CHAPITRE VII

SAINT VINCENT DE PAUL, AUMONIER GENERAL DES GALERES.

Assistance des forçats de Paris et de Marseille ; l'aumônier général des galères ;
expéditions du général des galères ; mission sur les galères à Bordeaux ;
voyage au pays natal, mission à Pouy ; deuils dans la famille des Gondi ;
légende de de la captivité volontaire à Marseille.

La charité de Vincent de Paul s'étendait aussi loin que la misère ; elle n'exceptait personne, pas même les criminels. La place qu'il occupait auprès de Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères, lui donnait toute facilité d'entrer à la Conciergerie et dans les autres prisons de Paris, où les forçats attendaient le départ de la Chaîne pour Marseille, quartier général des galères du roi. Ce qu'il y vit le frappa d'horreur. Les misérables taudis des pauvres, qui avaient si souvent apitoyé son cœur, étaient des palais auprès de ces cachots infects, que l'humidité, la malpropreté, la vermine, le défaut d'air et de lumière rendaient dangereux aux constitutions les plus robustes. Les condamnés gisaient dans ces affreux tombeaux, minés par la fièvre, privés de tout secours spirituel et corporel et accablés sous le poids de lourdes chaînes, fixées à la muraille ; et ces souffrances, au lieu d'ouvrir leur cœur au repentir, les portaient à la révolte et au blasphème.

Comme les autres prisonniers de Paris, les galériens étaient placés sous la dépendance du procureur général. Vincent de Paul le supplia, les larmes aux yeux, d'améliorer leur sort. Grâce à lui, ils furent transférés peu

après dans une maison du faubourg Saint-Honoré, près l'église Saint-Roch, où leur fut donnée une nourriture plus saine et plus abondante (1).

"Comme cette bonne oeuvre, écrit Collet (2), n'avait d'autre fonds que celui de la Providence", le cardinal de Retz, évêque de Paris, enjoignit à son clergé, le 1er juin 1618, de recommander ces malheureux à la charité des fidèles. Non seulement ce mandement provoqua des dons généreux, mais il porta de pieuses et charitables personnes à pénétrer dans la prison pour instruire et consoler les galériens.

Vincent de Paul fut parmi les plus assidus. Parfois, sans se laisser détourner par les maladies contagieuses, au lieu d'une simple visite, il s'installait près d'eux et passait ses journées à leurs côtés. Quand ses affaires l'appelaient hors Paris, deux ecclésiastiques tenaient sa place ; c'étaient Antoine Portail et Belin, chapelain du château des Gondi à Villepreux ; ils logeaient dans la même maison et y célébraient la messe.

Les forçats, dont le coeur ne semblait connaître précédemment que des sentiments de haine et de vengeance, se laissèrent toucher par tant de dévouement. On les vit, repentants, demander au saint prêtre de vouloir bien entendre leur confession générale et leur administrer les sacrements. "A la fureur succéda la patience, écrit Chantelauze (3) ; au désespoir, la résignation ; aux jurons, la prière ; au désir de la vengeance, le repentir. Celui qui les avait tirés de leur enfer leur apparaissait comme un ange de miséricorde ; et ces yeux, qui n'avaient jamais pleuré, arrosaient ses mains de leurs larmes. Ces changements prodigieux, accomplis en si peu de temps par un humble prêtre, pauvre et sans ressources, devinrent,

1. C'est ce que reconnaît le cardinal de Retz dans son mandement du 1er juin 1618. (Cf. COLLET, *op. cit.*, t. I, p. 95, en note.) Ce mandement montre que le transfert des forçats au faubourg Saint-Honoré était déjà chose faite en 1618. Il faut donc abandonner la date de 1622, proposée par ABELLY (*op. cit.*, t. I, chap. XIV, p. 59).

2. *Op.cit.*, t. I, p.94.

3. *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, Paris, 1882, p. 117.

pendant quelques semaines, l'unique entretien de la cour et de la ville. Le nom de ce charmeur de tigres, inconnu la veille, courut dans toutes les bouches et les légendes commencèrent à naître sous ses pas."

En cette même année 1618, tandis que le procureur général donnait un peu de bien-être aux forçats de Paris, le général des galères faisait élever à Marseille, pour les galériens malades, les murs d'un hôpital, qui devait malheureusement, faute de fonds, rester inachevé pendant vingt-cinq ans (1). Ce faisant, l'un et l'autre agissaient sous l'inspiration de Vincent de Paul.

Il est vraisemblable que l'idée de cet hôpital naquit, dans l'esprit de ce dernier, lors d'un voyage fait à Marseille vers cette époque (2). Le spectacle qu'il eut sous les yeux le navra. Non contents de refuser aux malades les soins les plus élémentaires, les gardiens les traitaient avec une rigueur qui hâtait l'heure de la mort. Pour l'âme, l'abandon était complet. Rien, au dire d'Abelly (3), ne représentait mieux l'image de l'enfer que les bagnes de Marseille. Les malheureux condamnés juraient, blasphémaient, n'avaient en bouche que des paroles de haine. Pour eux, Dieu était l'ennemi ; ils le haïssaient pour le moins autant qu'ils haïssaient la société. Les nombreuses injustices qu'ils devaient supporter les entretenaient dans ces sentiments de révolte. Leurs geôliers les pillaient, leur donnaient une nourriture repoussante et se livraient à des spéculations honteuses dans la vente des vivres et autres objets de première nécessité ; on

-
1. C'est ce que dit Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille, dans une lettre datée du 5 mai 1643. (*Vie du Vénérable J.-B. Gault*, par l'abbé Payan d'AUGERY. Marseille, 1894, in-12, p. 208 ; cf. *La Vie de Monsieur le chevalier de la Coste*, par RUFFI. Aix, 1659, in-8°, p. 123).
 2. L'hypothèse d'un voyage de saint Vincent à Marseille en 1618 ne manque pas de probabilité : d'un côté, c'est en 1618 que commença la construction de l'hôpital pour les forçats malades ; de l'autre, Abelly affirme que saint Vincent revenait de Marseille quand les forçats de Paris furent transférés au faubourg Saint-Honoré ; or, on l'a vu, c'est en 1618 qu'eut lieu ce transfert. Que le saint ait revu Marseille en 1622, comme l'affirme, avec ABELLY (*op. cit.*, I. I, chap. XIV, p. 58), un ancien manuscrit (Arch. nat., S 6.707), rien ne s'y oppose. Peut-être l'hôpital fut-il cause de ce nouveau voyage.
 3. *Op. cit.*, I. I, chap. XIV, p. 58.

prolongeait leur peine des années entières, afin d'avoir un plus grand nombre de rameurs ; la durée du temps de la condamnation comptait si peu que le contrôleur, chargé des registres, négligeait de la noter (1).

Vincent de Paul se fit leur ange consolateur ; il allait souvent les voir, les embrassait avec tendresse, adoucissait les rigueurs dont ils étaient l'objet et ainsi les ramenait peu à peu au repentir de leurs crimes et à la confiance en Dieu (2).

Le bruit des merveilles qu'il accomplissait auprès des forçats vint aux oreilles du roi, qui créa pour lui, le 8 février 1619, à la demande du comte de Joigny, la charge d'aumônier réal des galères, aux gages de six cents livres par an. Par cette nomination, Louis XIII lui confiait le soin spirituel des galériens, mettait sous sa dépendance les autres aumôniers des galères et l'élevait au rang d'officier de la marine du Levant (3).

Le 12, Vincent de Paul prêtait, entre les mains de Philippe-Emmanuel de Gondi, serment de s'acquitter fidèlement de sa tâche (4). Nul serment ne fut mieux tenu. Ce qu'il faisait jusqu'alors par charité, il le continuera par devoir, muni d'une autorité qui lui permettra une plus grande initiative personnelle. Bien que ses fonctions fussent d'ordre spirituel, il ne laissera pas d'user de toute son influence pour obtenir que les forçats, ceux surtout que minait la maladie, fussent traités avec humanité. S'il ne réussit pas au gré de ses désirs, c'est qu'il était difficile de mettre un terme à la cupidité et à la brutalité des gardiens ; c'est aussi que l'action des personnes charitables est proportionnée aux ressources dont elles disposent.

1. *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, par le comte René de VOYER D'ARGENSON, éd. Beauchet-Filleau. Marseille, 1900, in-8°, p. 54.

2. ABELLY, *op. cit.*, l. I, chap. XIV, p. 59.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 55.

4. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 56.

Philippe-Emmanuel de Gondi était rarement là pour le soutenir ; le service du roi ne lui laissait pas le temps de s'attarder à Marseille, ni à Paris ; sa place était au poste de combat, où, d'ailleurs, son goût l'attirait.

Il quitta Marseille, le 28 juin 1620, à la tête de sept galères et se mit à la recherche des corsaires barbaresques. Il naviguait depuis près d'un mois quand, le 22 juillet, près d'Oran, deux navires ennemis apparurent à l'horizon ; c'étaient des vaisseaux d'Alger, armés chacun de dix-sept pièces de canon, montés par cent cinquante Turcs et conduits par quarante esclaves chrétiens. Il leur donna aussitôt la chasse et les canonna si vigoureusement qu'ils furent obligés de se rendre.

Les galères prirent alors la direction d'Alger et, sur leur route, capturèrent un brigantin. Après un peu de repos au cap Ténès, le comte de Joigny reprit la mer. Il eut la bonne fortune de découvrir un grand vaisseau défendu par quarante canons et deux cents marins, que commandait un renégat de la Rochelle, devenu un des plus fameux corsaires d'Alger, le reis Soliman. Il faisait nuit. Soliman s'enfuit en toute hâte, à la faveur du vent. Le lendemain, comme les galères continuaient la poursuite, il jeta son bâtiment sur la côte et le fit sauter.

Quelques jours après, le général des galères voguait dans la direction d'Alger quand un navire ennemi se montra au loin ; il s'élança vers lui, réussit à l'atteindre, avant que ses occupants l'aient détruit, en retira l'artillerie et les munitions, et le coula. Il aurait continué la chasse si la tempête ne l'avait obligé de chercher refuge dans le port de Majorque, puis dans celui de Barcelone. L'équipage fut livré au général des galères qui revint à Marseille, à la fin de son expédition, avec une flotte accrue de quatre vaisseaux, pris sur les barbaresques.

Philippe-Emmanuel de Gondi passa l'hiver de 1621 à

1. *Mercurie français*, t. VI, année 1620, p. 470 et suiv.

1622 à Lisbonne avec les dix galères qu'il y avait amenées (1), puis il reprit la mer et arriva, dans le courant du mois de juin, à l'embouchure de la Gironde (2), où les navires mouillèrent pendant trois mois (3).

Le roi avait fait venir les galères pour prendre part au combat que le duc de Guise devait livrer aux Rochelois. De Bordeaux elles se rendirent à Nantes dans les premiers jours de septembre et y restèrent jusqu'à la conclusion des derniers préparatifs. L'attaque commença, le 27 octobre, par un bombardement qui dura de dix heures du matin à quatre heures du soir. "Sur les cinq heures du soir, écrit un témoin (4), le feu recommença de part et d'autre, plus violent qu'il n'avait été, jusqu'à sept heures. Les Rochelois avaient alors le vent favorable ; ils s'approchèrent de nos vaisseaux pour y mettre le feu avec leurs dragons (5). M. de Gondi s'aperçut qu'il avait déjà pris à la poupe de notre Admirante (6) et y envoya soudain deux galères pour le secourir. Il s'attacha à l'arrière-garde des ennemis, qu'il continua de pousser rudement avec ses foudroyantes proues. Il y eut aussi un grand feu de mousqueterie. M. le duc de Guise avec son galion se trouvait partout où besoin avec une promptitude incroyable et combattit comme un lion. Les Rochelois se défendirent en braves gens ; mais ils furent si maltraités que, sans la nuit qui survint pour favoriser leur retraite, il ne se fût pas échappé un de leurs vaisseaux en état de porter la nouvelle. Ils en perdirent six des plus gros, qui furent brûlés ou coulés à fond, eurent deux mille hommes tués, sans compter un nombre infini de blessés, au lieu qu'il y

1. Ces galères étaient la *Royale*, la *Régine*, la *Patronne*, la *Guisarde*, l'*Esperonne*, la *Comtesse*, la *Contine*, la *Maréchale* et la *Vinseguerre*. (*Mercure français*, année 1622, p. 651.)

2. *Mercure français*, t. VIII, année 1622, p. 651.

3. *Ibid.*, p. 453-454.

4. Guillaume de Montolieu, capitaine de la *Patronne*. Il écrit ces mots à son fils le 4 novembre 1622. Nous le citons d'après CHANTELAUZE, *op. cit.*, p. 142.

5. Vaisseaux remplis de matières inflammables que l'on accrochait aux navires ennemis pour les incendier.

6. Vaisseau amiral.

eut à peine deux cent cinquante hommes de perte de notre côté. Le champ de bataille nous demeura toute la nuit. M. le général témoigna un courage fort mâle en cette occasion et parut plein de valeur et de générosité au milieu de ses officiers. Le duc de Guise se loua hautement de lui et de ses galères, leur attribuant la meilleure part à l'honneur de cette victoire et en écrivit au roi en termes avantageux."

Le lendemain, sur les neuf heures, le général des galères recommença l'attaque. Après avoir envoyé une grêle de boulets sur la flotte ennemie, sans réussir à la chasser de son refuge, il bombardâ violemment deux gros vaisseaux qui se tenaient à l'écart de la flotte, tua tout leur équipage, à l'exception de dix marins, et les mit dans un tel état, qu'ils durent s'échouer sur les bancs de Ré.

Le 29, les galères recommencèrent à tonner durant deux heures.

Le 30, l'ennemi s'avouait vaincu et demandait la paix. Philippe-Emmanuel de Gondi pouvait à juste titre se féliciter de cette victoire. "La plus grande perte des vaisseaux et les brisements des mâts, écrit le *Mercur*e français (1), ont été faits par les galères."

La saison était avancée. Au lieu de regagner Marseille, les galères allèrent hiverner à Tonnay-Charente. L'hiver passé, elles revinrent à Bordeaux, d'où elles s'éloigneront définitivement le 23 juin 1623 (2).

Pendant la longue absence du général des galères, des deuils cruels affligèrent la famille des Gondi. Ce fut d'abord, le 13 août 1621, la mort de l'évêque de Paris, son frère, Henri de Gondi, premier cardinal de Retz, emporté par une violente fièvre près de Béziers, où il avait suivi le roi (3). L'année suivante, au mois de sep-

1. T. VIII, p. 866.

2. *Mémoires et caravanes de J.-B. de Luppé de Guarrané...* publiés pour la première fois par le comte DE LUPPE, Paris, 1865, p. 144.

3. CHANTELAUZE, *op. cit.*, p. 58.

tembre, son second fils, Henri, marquis des Iles d'Or, recevait à la tête, pendant une partie de chasse, un coup de pied de cheval, qui le blessait mortellement (1). L'âme si sensible de Madame de Gondi ressentit douloureusement, cette épreuve. Dieu la soutint par la voix de Vincent de Paul, qui sut montrer, en cette occasion, combien il était rempli de foi, de coeur et de délicatesse.

Dans les plans de la famille, le jeune marquis devait succéder à Jean-François de Gondi, qui venait de monter sur le siège de Paris, érigé en archevêché. Cette mort prématurée porta le général des galères à choisir pour ce poste son troisième fils, Jean-François-Paul, alors âgé de huit ans, le futur coadjuteur qui, sous le nom de cardinal de Retz, tiendra une si grande place dans l'histoire de la Fronde. " Je ne crois pas, écrit-il dans ses Mémoires (2), qu'il y ait eu au monde un meilleur coeur que celui de mon père, et je puis dire que sa trempe était celle de la vertu. Cependant et mes duels et mes galanteries ne l'empêchèrent pas de faire tous ses efforts pour attacher à l'Eglise l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers. La prédilection pour son aîné et la vue de l'archevêché de Paris, qui était dans sa main, produisirent cet effet-là. Il ne le crut pas et ne le sentit pas lui-même. Je jurerais qu'il aurait lui-même juré dans le plus intérieur de son coeur qu'il n'avait en cela d'autre mouvement que celui qui lui était inspiré par l'appréhension des périls auxquels la profession contraire aurait exposé mon âme."

Le père du futur cardinal de Retz avait été plus heureux en désignant Vincent de Paul au roi pour les fonctions d'aumônier général des galères. Il est vrai qu'avant de le présenter au choix du monarque, il l'avait vu à

1. *Oeuvres du cardinal de Retz*, éd. Feillet-Chantelauze, 10 vol., in-8°, Paris, 1870-1896, t. I, p. 89.

2. *Op. cit.*, t. I, p. 89.

l'oeuvre et que l'expérience est la meilleure garantie contre l'erreur.

Tandis que les galériens, après leur séjour à Tonnay-Charente, attendaient à Bordeaux leur embarquement pour Marseille, Vincent de Paul eut l'heureuse pensée, afin d'occuper utilement leurs loisirs, de leur donner une mission. Secondé par des religieux de diverses communautés, il put placer deux missionnaires dans chaque galère. Nombreux furent les forçats qui se présentèrent pour leur confession générale. Un Turc se convertit et reçut au baptême le nom de Louis (1).

Après cette mission, Vincent de Paul se rendit dans son pays natal. Ce ne fut pas sans hésitation qu'il entreprit ce voyage. "Avant de partir de Paris, racontait-il plus tard (2),... je m'ouvris à deux amis... à qui je dis : "Messieurs, je m'en vas travailler proche le lieu d'où je suis ; je ne sais si je ferais bien d'aller faire un tour chez nous." Tous deux me le conseillèrent : "Allez-y, Monsieur, me dirent-ils, votre présence consolera vos proches ; vous leur parlerez de Dieu, etc." La raison que j'avais d'en douter, c'est que j'avais vu plusieurs bons ecclésiastiques qui avaient fait merveille quelque temps, éloignés de leur pays, et j'avais remarqué qu'étant allés voir leurs parents, ils en étaient revenus tout changés et devenaient inutiles au public ; ils s'adonnaient entièrement aux affaires de leurs familles ; toutes leurs pensées allaient à cela, où auparavant ils ne s'occupaient qu'aux oeuvres, détachés du sang et de la nature. J'ai peur, disais-je, de m'attacher de même aux parents."

Et pourtant Vincent de Paul n'avait pas vu les siens depuis longtemps, depuis vingt ans peut-être ; l'occasion

1. ABELLY, *op. cit.*, I. I, chap. XIV, p. 60 ; *Saint Vincent de Paul*, t. XII, p. 218. CHANTELAUZE, (*op. cit.*, p. 140, note I) estime cette mission invraisemblable, parce que, dit-il, "les galères séjournèrent à peine" à Bordeaux. Il n'a pas remarqué que cette mission est certifiée par saint Vincent lui-même et la durée du séjour des galères à Bordeaux par le *Mercure français*, t. VIII, p. 651, 853. Le Turc converti vivait encore en 1664. (ABELLY, *ibid.*).

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XII, p. 219.

s'offrait à lui de les fortifier dans la vertu, de leur dire combien ils étaient plus heureux dans leur vie simple et pauvre que les riches citadins. Pouvait-il se désintéresser du salut de leur âme, lui qui travaillait au salut de tant de personnes ?

De plus, de profondes transformations s'étaient accomplies dans le pays. A Pouy même, dans le quartier de Buglose, la Reine du ciel manifestait sa puissance ; une chapelle venait de surgir du sol, et nombreux étaient les pèlerins qui allaient implorer la miséricordieuse madone ; n'était-ce pas son devoir à lui enfant de Pouy, d'aller s'agenouiller aux pieds de la glorieuse Vierge de Buglose ? Il descendit chez son parent Dominique Dusin, curé de la paroisse. Tout le monde fut frappé du rayonnement de sainteté qui s'échappait de sa personne. On remarqua qu'il trempait beaucoup son vin, qu'il couchait sur la paille et avait un empire absolu sur ses sens. Il renouvela les promesses du baptême dans l'église où il avait reçu ce sacrement. Le jour de son départ, il se rendit, pieds nus, de l'église de Pouy à Buglose, accompagné de sa famille et d'une grande partie de la population, et chanta une messe solennelle dans la chapelle dédiée à Marie. Au repas qui suivit la cérémonie, ses parents se trouvèrent réunis avec lui autour d'une même table. Il leur donna ses derniers conseils, les bénit et les quitta (1).

Il partit le coeur gros. "Ayant passé huit ou dix jours avec eux, racontera-t-il plus tard (2), pour les informer des voies de leur salut et les éloigner du désir d'avoir des biens, jusqu'à leur dire qu'ils n'attendissent rien de moi ; que, quand j'aurais des coffres d'or et d'argent, je ne leur en donnerais rien, parce qu'un ecclésiastique qui a quelque chose le doit à Dieu et aux pauvres ; le jour que je partis, j'eus tant de douleur de quitter mes pauvres parents, que je ne fis que pleurer tout le long du chemin et quasi

1. COLLET, *op. cit.*, t. I, p. 109. Cet auteur s'inspire d'un manuscrit de Saint-Lazare aujourd'hui perdu, intitulé *Généalogie*, etc.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XII, p. 219.

pleurer sans cesse. A ces larmes succéda la pensée de les aider et de les mettre en meilleur état ; de donner à tel ceci, à telle cela. Mon esprit attendri leur partageait ainsi ce que j'avais et ce que je n'avais pas... Je fus trois mois dans cette passion importune d'avancer mes frères et mes soeurs ; c'était le poids continué de mon pauvre esprit. Parmi cela, quand je me trouvais un peu libre, je priais Dieu qu'il eût agréable de me délivrer de cette tentation, et je l'en priai tant, qu'enfin il eut pitié de moi ; il m'ôta ces tendresses pour mes parents ; et quoiqu'ils aient été à l'aumône et le soient encore, il m'a fait la grâce de les commettre à sa Providence et de les estimer plus heureux que s'ils avaient été bien accommodés."

Vincent de Paul fit toutefois quelque chose pour ses parents ou plutôt pour ses compatriotes, car, à sa sollicitation, quelques ecclésiastiques de ses amis donnèrent une mission à Pouy et dans les paroisses voisines (1).

Il avait une autre famille, plus chère à son coeur de prêtre, parce que Dieu lui-même la lui avait contée : c'étaient les forçats. Si son premier biographe dit vrai, le saint prêtre leur avait donné depuis des années un témoignage admirable de son héroïque charité.

"Longtemps avant l'institution, de sa Congrégation", écrit Abelly (2), par conséquent longtemps avant 1625, au cours d'une visite aux galériens de Marseille, il fut particulièrement impressionné par le tableau que lui fit un de ces malheureux de la misère extrême à laquelle se trouvaient réduits, par suite de sa captivité, sa femme et ses enfants. Vincent de Paul se prit à réfléchir. Comment les soulager? Il ne vit qu'un moyen : obtenir la libération du forçat et, comme elle serait refusée sans un échange, prendre lui-même les fers.

Tel est, résumé, le récit d'Abelly. Il ajoute que plusieurs personnes, dont il ne donne ni le nom ni les paroles,

1. COLLET, *op. cit.*, t. I, p. 111.

2. ABELLY, *op. cit.*, l. III, chap. XI, p. 114.

attestaient le fait du vivant même du saint prêtre et que celui-ci, questionné un jour sur ce point, au lieu de répondre, détourna la conversation "en souriant". Ces raisons ne le satisfont pas pleinement, car, après les avoir exposées, il ajoute ces mots : "Quoique cette action de charité soit fort admirable, nous pouvons dire néanmoins par des témoignages encore plus assurés, que M. Vincent, en employant son temps, ses soins, ses biens et sa vie, comme il a fait, pour le service de tous les forçats, a fait quelque chose de plus avantageux à la gloire de Dieu que d'avoir engagé sa liberté pour un seul." (1)

Remarque très juste, dont Abelly n'a pas tiré les conséquences qui s'imposaient. S' imagine-t-on le saint prêtre, après avoir touché du doigt la profonde détresse physique et morale des forçats, se mettre volontairement dans l'impossibilité de leur être utile en se substituant à l'un d'eux! Pour un qu'il secourt, il en abandonne un grand nombre. Est-ce là vraie charité, charité bien ordonnée? Personne ne le pensera.

En face des invraisemblances que présente le récit du premier biographe, il faudrait, comme preuve, autre chose qu'un simple sourire.

De deux choses l'une : ou cette substitution s'est faite en dehors des autorités, avec la seule complicité du gardien, complicité nécessaire, car lui seul avait la clef qui permettait d'enlever les liens; ou l'intendant des galères est intervenu pour approuver l'échange.

La première hypothèse ne serait guère propre à nous donner de l'admiration pour la vertu de saint Vincent. Il n'était pas assez naïf pour croire sur parole, sans enquête préalable, un forçat qui se dit innocent ou gémit sur le sort de sa malheureuse famille ; assez peu scrupuleux pour détourner un geôlier de ses devoirs ; assez imprudent pour les exposer l'un et l'autre, à des peines terribles :

1. *Etude sur la marine des galères*, par Auguste LAFORET, 1861, in-8°, p. 93.

le premier, une fois repris, à l'amputation du nez et, des oreilles ; le second, à la pendaison (telles étaient, en effet, les sanctions) ; assez peu soucieux des sentences judiciaires pour en empêcher l'exécution.

Ces objections ont paru si décisives que les partisans de la légende préfèrent en général la seconde, adoptée par Abelly. Mais que de difficultés là aussi!

Quel est donc l'intendant des galères qui aurait consenti à libérer un forçat coupable pour mettre à sa place un prêtre innocent, de ce mérite et de ce caractère ? La libération d'un condamné dépassait, d'ailleurs, les pouvoirs des autorités locales ; il aurait fallu recourir à Paris.

Supposons un instant la réalité de cette hypothèse. Il eût été facile plus tard de la démontrer : on aurait trouvé le nom de Vincent de Paul sur les registres, dans la liste des galériens ; Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères, chez qui l'héroïque captif exerçait les fonctions d'aumônier, n'aurait pas manqué d'en être informé. Et alors on ne comprendrait pas qu'Abelly n'ait eu qu'une preuve à donner ; et quelle preuve! Interrogé un jour sur ce point par un de ses confrères, Vincent de Paul, nous dit-il, détourna la conversation "en souriant". Preuve vague et fragile! Vague, pour nous du moins, la question du confrère, car nous n'en connaissons pas les termes. Vague aussi l'attitude du saint, car ce sourire charitable peut correspondre à ce que serait chez d'autres un haussement d'épaules.

Au procès de béatification, plusieurs témoins affirmèrent avoir entendu parler de la captivité volontaire du Serviteur de Dieu ; mais il n'est pas une circonstance

1. René Thieulin, prêtre de la Mission ; Nicolas Chapperon, de l'Ordre de la Merci, ancien frère de la Mission ; Nicolas Bouthillier ; Gérard Dedun, vicaire de Vendretz ; Philippe-Ignace Boucher, prêtre du diocèse d'Arras, ancien prêtre de la Mission ; Charles Doustrebau, curé de Fresnes au diocèse de Meaux ; Soeur Marie-Madeleine Le Laboureur, de la Visitation. Le fait fut signalé à la conférence qui fut faite chez les missionnaires de Toul, en novembre 1660, sur les vertus de saint Vincent de Paul.

sur laquelle s'accordent ceux qui en rapportent les détails (1).

Les difficultés que soulève le récit d'Abelly ont paru si graves à tous les historiens que les uns préfèrent rejeter le fait et que les autres le modifient à leur gré pour lui donner quelque apparence d'authenticité.

Il n'en est question ni dans l'*Histoire des Généraux des Galères*, écrite en 1640 par Antoine de Ruffi, annaliste de Marseille, ouvrage très détaillé, dans lequel on trouve une multitude de faits sans importance ; ni dans un ancien travail manuscrit conservé aux Archives nationales (2), où l'on traite de la charité de Vincent de Paul envers les galériens ; ni dans la *Vita de S. Vincenzo de Paoli*, que publia, en 1677, Dominique Acami, prêtre de l'oratoire de Rome ; ni dans l'*Abrégé de la vie et des vertus du Bienheureux Vincent de Paul*, qui parut à Paris en 1729, année de la béatification. Dans la bulle de canonisation (16 juin 1737), Clément II en parle comme d'un simple on-dit et comme d'un incident survenu pendant la captivité de Vincent de Paul en Barbarie (3).

1. Se promenant un jour sur le bord de la mer, dit M. Boucher, et ayant trouvé une femme fort éplorée et lui en ayant demandé le sujet, qui était que son fils était condamné aux galères, il se livre en sa place. Doustrebau "se souvient qu'en sa jeunesse des personnes d'une très grande piété lui ont dit que Madame la générale des galères, mère de Monseigneur le cardinal de Retz, allant un jour à Marseille voir les galères du roi, qui étaient sur le bord de la mer elle vit un prêtre de bonne physionomie à la chaîne, auquel elle demanda ce qu'il avait. Il répondit que ses péchés l'avaient réduit en cet état. Elle s'enquit en particulier des affaires de ce prêtre, lequel lui dit : "Madame, il y avait en cette galère un pauvre gentilhomme qui depuis longtemps s'ennuyait fort d'être traité en cette galère. Ce prêtre, que je ne connais pas, s'offrit pour tenir sa place et j'acquiesçai à sa demande, et il sert il y a déjà du temps." Après quoi, ladite dame générale des galères fit détacher de la chaîne ce prêtre innocent pour le mettre au nombre des gens de sa maison."

D'après la Soeur Le Laboureur on disait à la Visitation de Paris que Vincent de Paul aumônier de la générale des galères se trouvant à Marseille et rendant souvent visite aux galériens pour les exhorter, "il en remarqua un jour un fort malade, qui était à la chaîne et que le commis battait rudement ; qu'ayant dit au commis d'envoyer ce brave homme à l'hôpital et le commis lui ayant répondu qu'il le ferait s'il voulait prendre sa place, le Serviteur de Dieu accepta la condition se mit dans les fers et demeura jusqu'à ce que les gens de Madame la générale des galères, qui le cherchaient, l'eussent trouvé dans cet exercice".

2. S. 6.707.

3. *Narrant, cum forte unum a conservis suis sub gravi catenarum pondere misere laboratem conspexisset, nec ad sublevandas miseri illius angustias*

La captivité volontaire fut soutenue à Rome en 1737 par l'auteur du *Memoriale* (1), et en 1748 par Collet (2), qui, en arrangeant à sa façon le récit d'Abelly pour en supprimer les invraisemblances, réussit à les multiplier. Collet reconnaît que le fait est tenu pour impossible même dans les milieux éclairés et parmi les admirateurs de Vincent de Paul (3).

L'abbé Maury n'était pas du nombre de ces sceptiques ; il s'écria un jour en chaire dans un beau mouvement d'éloquence : "Fers honorables, sacrés trophées de la charité, que n'êtes-vous suspendus aux voûtes de ce temple comme l'un des plus beaux monuments de la gloire du christianisme! Vous orneriez dignement les autels de Vincent de Paul en rappelant à la société les citoyens que lui donne la religion de Jésus-Christ ; et la vue de ces chaînes, justement révérees comme un objet de culte public, aiderait de siècle en siècle notre ministère à lui en former encore de pareils."

En 1803, un autre panégyriste, Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, blâma discrètement l'abbé Maury d'avoir donné comme certain un fait qui ne l'était pas : "Nous ne dirons point ici que Vincent ait porté les chaînes d'un forçat qu'il voulait rendre à sa famille. Pourquoi des faits douteux dans un discours où l'orateur succombe sous le poids des merveilles authentiques, et où, pour être éloquent, il n'a besoin que d'être vrai ?" (4)

haberet quod traderet, seipsum dedisse in vincula, ut corporis sui dispendio alienam redimeret calamitatem.

1. *Memoriale cum restrictu probationum, actus heroicae virtutis qua Servus Dei Vincentius a Paulo motus se supposuit in locum damnati ad triremes, ut ipsum liberaret.*
2. *La Vie de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 101 et suiv. Collet rapporte que le fait se passa en 1622 à Marseille, où Vincent de Paul, aumônier général des galères était venu sans se faire connaître. L'échange aurait été accepté par l'officier chargé du quartier auquel appartenait le forçat libéré. Les impossibilités de la version de Collet ont été mises en lumière par Chantelauze, *op. cit.*, p. 127 et suiv.
3. *Op. cit.*, p. 102.
4. Mgr de Boulogne ajouta en note lors de l'impression de son panégyrique : "Le fait que l'abbé Maury s'est plu tant à faire valoir dans son panégyrique de saint Vincent de Paul non seulement est plus qu'invraisemblable, il est moralement impossible et dans la supposition même que le saint prêtre eut voulu pousser à ce point une humanité exagérée,

Le mot "douteux" est un euphémisme, car l'évêque de Troyes jugeait le fait moralement impossible.

Un des derniers biographes de saint Vincent, le chanoine Maynard, n'a pas eu la sagacité de Mgr de Boulogne (1). Il tient à l'histoire de la captivité volontaire, mais sent le besoin de la rajeunir, et son imagination la rajeunit si bien qu'Abelly et Collet ne la reconnaîtraient pas.

Son ouvrage rouvrit l'ère des controverses. Sa thèse, attaquée par Casimir Bousquet (2) et par Chantelauze (3), fut défendue par Bayle (4) et par Simard (5), qui, peu satisfait des détails trop fantaisistes ajoutés par le savant chanoine, les remplace par d'autres de son goût.

Toute tentative de ce genre est destinée à échouer, parce que l'impossibilité du fait ne tient pas aux circonstances dont on l'entoure, mais au fait lui-même. Mieux vaut reconnaître que l'on se trouve devant une légende.

Nul ne saurait dire avec certitude comment cette légende est née ; mais voici une hypothèse si simple et si naturelle qu'elle semble presque s'imposer. Bien que Vincent de Paul n'eût jamais parlé de son esclavage en Barbarie, on se souvenait vaguement à Marseille, d'où

il n'en avait pas été le maître, tout aumônier général des galères qu'il était." A la lecture du discours de Mgr de Boulogne, le cardinal Maury fut piqué au vif, comme le montre une lettre écrite par lui de Montefiascone, le 13 août 1803, à François Brunet, alors vicaire général des prêtres de la Mission. On peut lire dans les Oeuvres du cardinal Pacca (trad. de M. Queyras, t. I, *Mémoires sur le Pontificat de Pie VII*, 3e partie, 1809-1813, Paris, 1848, p. 219 et suiv.) le récit d'une conversation qu'eurent ensemble le cardinal et J.-B. Hanon, vicaire général de la Mission, au sujet du panégyrique de l'abbé Maury.

-
1. *Saint Vincent de Paul, sa Vie, son temps, ses oeuvres, son influence*. Paris, 1860, 4 vol. in-8°, t. I, p. 194 et suiv.
 2. *D'une erreur historique à propos de saint Vincent de Paul et de son voyage à Marseille en 1622*. Juin 1861. Réponse à l'article de l'abbé Bayle.
 3. *Op. cit.*, p. 120 et suiv.
 4. *Saint Vincent de Paul à Marseille*, dans la *Revue de Marseille et de Provence*, avril 1861, p. 183 et suiv.
 5. *Saint Vincent de Paul et ses oeuvres à Marseille*. Lyon, 1894, p. 33 et suiv. Signalons encore pour être complet, une étude de Charles LALORE, *L'opinion de M. de Boulogne, évêque de Troyes touchant la captivité volontaire de saint Vincent de Paul sur les galères de Marseille*, dans l'*Annuaire administratif et statistique du département de l'Aube*, 1875, p. 11 ; et un mélodrame historique en trois actes de M. LEMAIRE sur *Saint Vincent de Paul ou l'illustre galérien*, représenté au théâtre de la Gaieté le 7 octobre 1815.

était partie la barque capturée par les Turcs et où il était passé après sa délivrance, qu'il avait autrefois porté les fers. Mais où, quand, pourquoi, comment ? C'est ce qu'on ignorait. Sa grande charité était connue de tous, le bruit partait de Marseille (1). On en vint à croire qu'il avait pris volontairement dans cette ville la place d'un forçat. On se le dit. Le récit de cet acte héroïque trouva facilement crédit dans les milieux qui admiraient son ardente charité. Et quand, en 1658, on connut plus parfaitement par sa lettre les détails de sa captivité à Tunis, le fait authentique se superposa à la légende ; on eut deux captivités au lieu d'une. Ainsi s'explique fort bien pourquoi la légende eut surtout cours à Marseille et pourquoi le fait est donné par Abelly comme s'étant produit longtemps avant 1625 (2).

Un acte de charité de plus ou de moins dans la vie de saint Vincent de Paul, déjà si pleine d'œuvres merveilleuses, qu'importe à sa vertu et à sa gloire ! Qu'il ait ou n'ait pas sacrifié sa liberté pour sauver celle d'un galérien, il reste toujours digne de notre admiration et de nos louanges.

Cet homme auquel la Providence avait confié l'âme des criminels eut en même temps à s'occuper d'âmes pures et ferventes, que le désir d'une haute perfection avait détachées du monde ; il sut conduire les Filles de la Visitation, comme les forçats, dans le chemin de la vertu par la voie qui leur convenait.

1. ABELLY, *op. cit.*, l. III, chap. XI, sect. I, p. 114 ; COLLET, *op. cit.*, l. I, p. 103.

2. Cette hypothèse est mentionnée dans le *Panegyrique de saint Vincent de Paul*, par Mgr COTTRET, qui, n'ayant pu prononcer son discours en 1830, le jour de la Translation des reliques, à cause de la longueur de la cérémonie, se contenta de le publier avec des notes. (voir note i, p. 63.)

- 156 -
(page blanche)

CHAPITRE VIII

SAINT VINCENT DE PAUL, SAINT FRANÇOIS DE SALES ET SAINTE JEANNE DE CHANTAL.

Saint François de Sales à Paris ; sermon à l'Oratoire ; entretiens avec saint Vincent de Paul ;
fondation du premier monastère de la Visitation ; saint Vincent de Paul choisi pour supérieur ;
sa profonde vénération pour saint François de Sales ; guérison d'une religieuse de la Visitation ;
rapports avec sainte Jeanne de Chantal.

Il y avait seize ans que Paris n'avait pas vu saint François de Sales quand il accompagna dans cette ville le cardinal de Savoie, qui avait mission de négocier le mariage du prince de Piémont avec Christine de France, soeur du roi Louis XIII. C'était en 1618. Dès le lendemain de son arrivée, 11^e jour de novembre, l'évêque de Genève fut invité à donner, chez les prêtres de l'Oratoire, le panégyrique de saint Martin. Le bruit s'en répandit et, au jour fixé, une assistance d'élite se pressait dans l'église des Oratoriens, où avaient pris place le roi, sa mère, la reine, les principaux personnages de la cour, des évêques et de savants docteurs. Une foule si dense obstruait la porte de l'église longtemps avant l'heure que l'orateur lui-même ne put entrer. Il fallut appliquer une échelle au bas d'une fenêtre pour lui permettre de pénétrer par cette ouverture (1).

A la vue de cet auditoire, qui eût donné à tout autre un sentiment d'orgueil, il ne songea qu'à s'humilier ; laissant de côté tout ce qu'il avait préparé, il se contenta

1. *La vie du Vénérable Serviteur de Dieu François de Sales*, par Henri DE MAUPAS DU TOUR, Paris, 1657, in-8°, p. 370.

de résumer la Vie de saint Martin. "Oh! disait-il plus tard, que j'ai bien humilié nos Soeurs (1), qui s'attendaient que je dirais merveilles en si bonne compagnie! Une telle qui s'y est trouvée, parlait d'une demoiselle prétendante, qui fut depuis religieuse, qui disait pendant que je prêchais : "Voyez un peu ce maroufle et ce montagnard, comme il prêche bassement! Il fallait bien venir de si loin pour nous dire ce qu'il dit et exercer la patience de tant de monde!"

Vincent de Paul n'était pas alors à Paris ; parti à Montmirail avec Madame de Gondi, il y passa tout le mois et une partie du mois de décembre. Quel ne fut pas son bonheur, au retour, de pouvoir entrer en rapports avec l'illustre évêque de Genève, qu'il n'avait jamais vu jusque-là, du moins dans la capitale! François de Sales l'admit dans son intimité. Ces deux saints, si bien faits pour se comprendre et s'aimer, sentirent grandir, dans ces relations mutuelles, l'estime profonde qu'ils avaient l'un pour l'autre.

Le souvenir de ces délicieuses causeries remplit toujours le coeur de Vincent de Paul de la joie la plus pure. "La ferveur du Serviteur de Dieu, dira-t-il plus tard (2), brillait dans ses colloques intimes et familiers. Ceux qui l'entendaient demeuraient suspendus à ses lèvres. Il savait s'accommoder à la capacité d'un chacun, en s'estimant l'obligé de tous. Qu'il fût consulté sur des affaires d'importance, sur des scrupules de conscience ou sur tout autre sujet, il retenait son visiteur jusqu'à ce que celui-ci fût satisfait et consolé. En repassant dans mon esprit les paroles du Serviteur de Dieu, j'en éprouvai une telle admiration que j'étais porté à voir en lui l'homme qui a le mieux reproduit le Fils de Dieu vivant sur terre."

1. C'est saint Vincent lui-même qui rapporte ce propos (*Saint Vincent de Paul*, t. V, p. 472). Les soeurs dont parle ici saint François de Sales sont probablement des personnes qui entrèrent plus tard au couvent de la Visitation. La Visitation ne possédait encore aucun monastère à Paris.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 72.

Ce qui frappait le plus en saint François de Sales, c'était sa grande bonté. "Si suave était sa bonté, disait encore son saint ami (1), que les personnes favorisées de ses entretiens la sentaient doucement pénétrer dans leur coeur ; ce dont elles éprouvaient une joie intense. J'eus part à ces délices. Je me souviens que, retenu sur mon lit par la maladie, il y a près de six ans, je répétais en moi-même : combien grande est la bonté divine! Mon Dieu, que vous êtes bon! Mon Dieu, que vous êtes bon, puisque Monseigneur François de Sales, votre créature, est lui-même rempli de tant de bonté!

C'est dans une de ces entrevues que l'évêque de Genève raconta à Vincent de Paul, de qui nous la tenons, l'histoire de son sermon sur saint Martin. Il lui avoua, un autre jour, qu'il ne pouvait lire ses propres écrits sans pleurer, à la pensée que les pages sorties de sa plume venaient, non de son esprit, mais du Dieu de toute bonté (2). "Je remarque, disait-il aussi de ses sermons, que sans initiative personnelle, sans préméditation, par l'effet d'une impulsion divine, j'enseigne en chaire des vérités que j'ignore complètement." Et il ajoutait que, lorsque l'un de ses auditeurs était touché intérieurement, Dieu le lui manifestait à lui-même (3).

On le voit, l'évêque de Genève ouvrait à Vincent de Paul, qu'il appréciait au point de le mettre au-dessus des plus sages et des plus vertueux (4), les secrets les plus intimes de son coeur. Celui-ci, de son côté, recueillait pieusement ses paroles.

L'aumônier des Gondi eut bientôt à remercier Dieu d'une autre faveur. Le 6 avril 1619, arrivait à Paris la Mère Jeanne-Françoise Frémiot, veuve de Chantal ; elle venait, appelée par l'évêque de Genève et accompagnée

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 78.

2. *Ibid.*, p. 68.

3. *Ibid.*, p. 78.

4. ABELLY, *op. cit.*, I. II, chap. VII, p. 515.

de plusieurs religieuses de la Visitation, premier noyau du monastère qui devait s'ouvrir dans la capitale de la France. Les Soeurs furent conduites par leur fondateur lui-même dans une petite maison du faubourg Saint-Marceau, prêtée par Madame de Gouffiers. C'est là que fut inauguré, le 1er mai 1619, le premier établissement de la Visitation à Paris. Ce jour-là, saint François de Sales y dit sa messe, communia ses filles et leurs bienfaitrices et leur adressa une pieuse exhortation.

Les religieuses vécurent assez misérablement, dans cette maison, de quelques dons et de quelques emprunts. Deux livres de viande par jour pour quinze ou seize personnes, sans entrée ni dessert ; un baril de vin pour dix-huit mois. Sainte Chantal allait dire chaque jour un Pater devant le Saint Sacrement pour demander à Dieu le pain quotidien. L'hiver de 1619-1620 fut extrêmement rigoureux; il n'y eut "d'autre feu que celui de l'amour divin, qui embrase les Séraphins". Faute de place, un grenier, insuffisamment protégé contre la pluie et la neige, servait de dortoir. Celles qui n'avaient pas de lits couchaient sur une simple paille. "Il fallait souvent, racontera plus tard soeur Guérin, alors novice, partager sa couche avec des filles qui ne demeuraient point et qui avaient des infirmités fort répugnantes, toussant et crachant toute la nuit sur les pauvres novices, qui ne s'en plaignaient pas, mais se faisaient de ces mortifications un bouquet de myrrhe pour présenter à leur divin Epoux." Les sièges manquaient ; il fallait s'asseoir par terre. Chaque Soeur lavait son mouchoir à la fontaine ; car il n'y en avait pas de rechange.

La pauvreté a ses attrait. Deux mois après, sainte Chantal recevait deux postulantes. Le même jour, six Soeurs prenaient le voile et une autre faisait profession. Ce fut l'occasion d'une petite fête ; le Saint Sacrement fut exposé, et le saint fondateur monta en chaire.

Les entrées augmentaient la gêne de la petite communauté. Au mois d'août, les Soeurs se transportèrent au

faubourg Saint-Michel, dans une modeste maison, qui leur servit d'asile pendant plus d'un an.

Saint François de Sales quitta Paris le 13 septembre 1619 (1). En voyant s'éloigner celui dont la présence lui avait procuré de si douces jouissances, Vincent de Paul dut sentir les larmes lui monter aux yeux.

Sainte Chantal restait. La dot de la soeur Hélène-Angélique Lhuillier lui permit d'acheter, le 18 février 1621, à Jean Zamet, baron de Murat, l'hôtel du Petit-Bourbon, situé rue du Petit-Musc, entre la Bastille et l'île Saint-Louis. Comme l'hôtel lui paraissait trop luxueux, la supérieure consulta saint François de Sales et en reçut cette belle réponse : "L'hôtel de Messieurs Zamet n'est, ce me semble, que trop beau ; néanmoins, faute d'un assez beau, il faudra se contenter d'un trop beau."

Les travaux d'aménagement retardèrent jusqu'au 25 septembre le transfert de la communauté.

Plus rien ne manquait dans l'ordre matériel. Une question plus importante en un sens que la nourriture et le logement restait à régler. Dans les diocèses où elles étaient établies, les Filles de la Visitation reconnaissaient pour légitime supérieur l'Ordinaire du lieu, qui délégua toujours, pour remplir les fonctions de cette charge, un de ses meilleurs prêtres. D'accord avec saint François de Sales, sainte Chantal désigna au choix du cardinal de Retz, évêque de Paris, le nom de Vincent de Paul, et ce nom fut agréé dans les premiers jours de l'année 1622 (2).

Le nouveau supérieur inaugura ses fonctions par la visite canonique de l'établissement. "M. Vincent, disent les archives de la Visitation (3), témoigna beaucoup d'édification des vertus qu'il remarqua en nos premières Mères et Soeurs, surtout cet esprit de mortification et de cordiale

1. *Oeuvres de saint François de Sales*, t. XIX, p. 14, lettre du 12 septembre 1619 à la Mère Angélique.

2. ABELLY, *op. cit.*, I. II, chap. VII, p. 314.

3. *Fondation du premier monastère de la Visitation Sainte-Marie de Paris*, ms., p. 27. Ce manuscrit, composé en 1740, se conserve à la Visitation d'Angers.

union qui faisait qu'on pouvait dire de notre communauté ce que saint Luc dit des premiers chrétiens, qu'ils n'étaient qu'un coeur et qu'une âme."

Le monastère de la rue du Petit-Musc était en bonnes mains ; sainte Chantal n'avait plus de raison de prolonger son séjour à Paris. Après la visite, saint Vincent de Paul présida à l'élection de celle qui devait lui succéder. Anne-Catherine de Beaumont fut élue. Le choix ne pouvait être meilleur. La fondatrice, pleinement rassurée sur l'avenir de ses filles, fit ses adieux le 22 février et prit la route de Maubuisson (1).

Les larmes des Soeurs et des dames bienfaitrices lui montrèrent les regrets que causait son départ. On aurait voulu la retenir ; mais sa place était auprès de François de Sales, qui l'appelait.

Madame de Villeneuve, soeur d'Hélène-Angélique Lhuillier, essaya d'attendrir le coeur de l'évêque de Genève ; elle reçut cette charmante et spirituelle réponse : "Pensez donc si mon coeur n'est pas touché de tendreté sur l'appréhension que vous me témoignez par votre dernière, du retour de notre très chère Mère de Sainte-Marie en ce pays. Oh! si Dieu avait disposé que nous fussions toujours ensemble, que ce serait une chose suave! Mais quel moyen, ma très chère fille ? Nos montagnes gêneraient Paris et empêcheraient le cours de la Seine, si elles y étaient, et Paris affamerait nos vallées, s'il était parmi ces montagnes. Un jour, ou plutôt en la très sainte éternité, à laquelle nous aspirons, nous serons toujours présents les uns aux autres, si nous vivons, en ce passage, selon la volonté de Dieu (2)."

Ce fut une douce consolation, pour sainte Chantal, de revoir saint François de Sales ; mais Dieu lui demanda

1. Ces détails sur le premier monastère de Paris sont empruntés à *l'Histoire chronologique des fondations de tout l'Ordre de la Visitation de Sainte-Marie*, Bibliot. Maz., ms. 2430, et au ms. de la Visitation d'Angers.

2. *Oeuvres de saint François de Sales*, t. XX, p. 121.

bientôt une nouvelle séparation. Le 28 décembre 1622, jour des Saints Innocents, l'âme de saint François de Sales s'envolait vers le ciel. L'Eglise pleura le grand évêque de Genève, mais personne plus que Vincent de Paul.

Ce dernier témoigna, toute sa vie, une grande admiration pour les vertus de l'aimable prélat, en même temps qu'un vif attrait pour la lecture de ses ouvrages (1), et eut toujours l'intime conviction qu'un jour son nom serait inscrit au catalogue des saints. Il déposa, le 17 avril 1628, devant le tribunal constitué pour prendre des informations sur les vertus et les miracles du serviteur de Dieu (2) et fut du nombre de ceux qui demandèrent sa béatification au Pape Alexandre VII. (3)

Sa grande vénération pour François de Sales s'accrut encore à la suite d'une guérison miraculeuse dont il fut témoin, le 30 janvier 1623, au premier monastère de la Visitation de Paris. Une religieuse nouvellement reçue, Claire-Marie Amaury, sentit son âme envahie par une étrange tentation : tout lui répugnait dans la vie religieuse et même dans la religion. La pensée de l'Eucharistie, des saints, du Saint des saints lui-même lui inspirait des sentiments de haine et d'aversion. Elle en était si pleine que de sa bouche s'échappaient des paroles de malédiction et de blasphème. La ferveur de ses compagnes excitait sa rage ; au chœur, ses invectives contre le ciel se mêlaient à leurs prières et à leurs chants. Sa supérieure lui recommandait-elle de s'offrir à Dieu, elle répondait que son Dieu, c'était le diable. Elle enviait le sort des damnés, parce qu'ils maudissent éternellement Dieu, et se sentait parfois violemment tentée de se donner la mort pour aller les rejoindre plus vite. Des évêques, des religieux, des directeurs expérimentés l'examinèrent et ju-

1. Voir en particulier son appréciation du *Traité de l'Amour de Dieu* et de l'*Introduction à la vie dévote* dans sa déposition de 1628. (*Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 71, 81.)

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 66 et suiv.

3. *Ibid.*, t. VII, p. 584.

gèrent que son cas relevait de la thérapeutique naturelle. Les médecins essayèrent inutilement toutes sortes de remèdes. De guerre lasse, la supérieure toucha la malheureuse avec le rochet de saint François de Sales ; le mal empira. Quelques jours après, tandis que Vincent de Paul, faisait la visite du monastère, la malade fut subitement guérie. La santé altérée de la miraculée se rétablit ; l'appétit et le sommeil revinrent. Elle se remit si bien qu'on lui confia les principaux emplois de son monastère, entr'autres celui de maîtresse des novices, qu'elle remplissait en avril 1628.

Dans les récits qu'il nous a laissés de ce fait merveilleux (1), saint Vincent de Paul ne parle presque pas de lui-même ; il se contente de dire qu'il a vu la religieuse avant et après sa maladie. Son rôle fut certainement plus important, puisqu'il était supérieur du monastère ; et si l'on veut, avec lui, attribuer la guérison de la malade à l'intercession de saint François de Sales, rien n'empêche d'y voir en même temps un effet de ses ferventes prières et de ses mortifications.

Après l'éloignement de sainte Chantal, une correspondance épistolaire s'établit entre elle, et Vincent de Paul. La plupart de ces lettres sont malheureusement perdues ; ce qui nous reste se compose, en majeure partie, soit de copies incomplètes, soit d'autographes, que de nombreuses ratures, motivées par de regrettables scrupules, empêchent de lire en entier.

A la fin de ses retraites annuelles, la sainte avait l'habitude de faire connaître l'état de son âme à celui qu'elle considérait toujours comme son directeur. Sa lettre de novembre 1627 nous offre un spécimen de ces communications intérieures simples et confiantes. Elle s'est

1. Il y a, en effet, deux récits, l'un reproduit par ABELLY, *op. cit.*, t. II, chap. VII, p. 331 et suiv., l'autre contenu dans la déposition du 17 avril 1628. Le premier est plus complet que le second. On peut les compléter l'un et l'autre au moyen de l'*Année Sainte*, t. X, p. 225.

examinée et a reconnu qu'il lui fallait continuer de travailler à la pratique du support et de l'humilité. Sous le rapport de la soumission à la volonté divine, tout marchait pour le mieux. "Il me semble, dit-elle, que je suis dans une simple attente de ce qu'il plaira à Dieu faire de moi. Je n'ai ni désirs ni intentions ; chose aucune ne me tient que de vouloir laisser faire Dieu... Je n'ai point de vue ni de sentiment pour l'avenir, mais je fais à l'heure présente ce qui me semble être nécessaire à faire, sans penser plus loin."

Ces dispositions l'aidaient à tenir bon au milieu des épreuves. Elle en avait en effet, et beaucoup. L'horreur qu'elle éprouvait pour l'action, horreur qui lui rendait insupportable le poids de sa charge, les révoltes de la partie inférieure, les fantaisies d'une imagination toujours en travail, même pendant les exercices de piété, enfin les difficultés extérieures se succédaient et souvent s'accumulaient, tout cela l'accablait et fatiguait à la fois son esprit et son corps (1).

Cette lettre de 1627 nous fait regretter vivement la perte de presque toutes les autres. Sainte Chantal n'avait pas de secret pour M. Vincent. "A qui, lui écrivait-elle un jour (2), à qui puis-je faire voir et savoir mes infirmités qu'à mon très unique Père, qui les saura bien supporter ? J'espère de votre bonté qu'elle ne s'en lassera point."

En parcourant ses lettres, que saint Vincent ne pouvait relire sans pleurer (3), nous aurions vu, lui-même nous l'affirme, combien était belle l'âme de la sainte fondatrice, qu'ornaient magnifiquement les vertus les plus sublimes ; nous aurions aussi mieux connu son héroïsme dans la souffrance ; assaillie de pensées contre la foi et d'autres tentations abominables, elle ne pouvait supporter la vue de son intérieur, au point d'en détourner

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 34.

2. *Ibid.*, t. I, p. 314.

3. *Ibid.*, t. XIII, p. 127.

continuellement les yeux, comme si elle avait eu devant elle l'image de l'enfer.

Saint Vincent, qui la connaissait bien par ses confidences intimes, a écrit : "Je n'ai jamais remarqué en elle aucune imperfection., ains un exercice continuél de toutes sortes de vertus... Elle était une des plus saintes âmes que j'aie connues sur la terre... Je ne doute pas que Dieu ne manifeste un jour sa sainteté (1)."

La confiance de Jeanne de Chantal envers son directeur n'allait pas jusqu'à l'abandon de ses propres idées en ce qui concernait le gouvernement de la Visitation. Les monastères de l'Ordre, placés sous l'autorité de l'évêque diocésain, avaient pour supérieur le prêtre que le prélat désignait. Personne autre n'avait le droit d'intervenir. Aucun lien commun n'existait donc entre eux ; et cette indépendance constituait un grave danger pour le maintien de l'uniformité dans les règles et les usages. Les craintes étaient d'autant plus fondées que déjà Denis de Marquemont, archevêque de Lyon, avait fait dévier l'oeuvre primitive de saint François de Sales.

C'est pour obvier à cet inconvénient que, d'accord avec Octave Saint-Lary de Bellegarde, archevêque de Sens, et le commandeur de Sillery, saint Vincent conseilla de créer un nouvel organisme, à savoir des Visiteurs, qui, passant de monastère en monastère, rétabliraient les pratiques primitives négligées (2).

Ses raisons n'eurent aucune prise sur l'esprit de Jeanne de Chantal. Elle se retrancha derrière la volonté du sain évêque de Genève, qui n'admettait, disait-elle, au-dessus de l'autorité épiscopale aucune autre autorité, et elle ajouta que sa conscience lui faisait un devoir de suivre les intentions du fondateur.

Saint Vincent lui répondit : "C'est à ce coup, ma chère Mère, que vous vous êtes nettement déclarée... comme vous ne pouviez approuver l'autorité que je vous

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 125-126.

2. *Ibid.*, t. II, p. 45-47.

disais qu'il fallait au Visiteur. Béni soit Dieu de ce que cela est ainsi! Je m'y soumetts de tout mon coeur et pense que c'est la volonté de Dieu qui se fait connaître par la vôtre."

Au moment d'achever sa lettre, l'idée lui vient qu'il aurait pu mécontenter sa correspondante et aussitôt les termes d'affectueux respect se pressent sous sa plume : "Notre digne Mère, qui est tellement notre digne Mère qu'elle est la mienne unique, que j'honore et chéris plus tendrement que jamais enfant n'a aimé et honoré sa mère après Notre-Seigneur ; et me semble que cela va à un tel point que j'ai assez d'estime et d'amour pour en donner à tout un monde, et cela, certes, -sans exagération (1)."

Sainte Chantal revit Vincent de Paul en 1628, 1635 et 1641. En 1636, les Soeurs du premier monastère lui demandèrent une grande grâce, à laquelle leur piété filiale tenait beaucoup ; elles voulaient une part de son héritage, et cette part, c'était son propre coeur. La présence de son coeur à Paris et de son corps à Annecy, contribuerait, disaient-elles, à l'union des deux monastères. Cette considération la toucha. Elle leur remit, le 13 avril, un billet ainsi conçu : "Je permets et consens que nos chères Soeurs d'Annecy donnent mon coeur, après mon décès, à nos chères Soeurs de Paris du monastère de la rue Saint-Antoine..."

Le 11 novembre 1641, sur le désir des Soeurs, qui prévoyaient des difficultés, elle confirma cet acte (2).

Et puis ce fut le départ de Paris et, le mois suivant, la triste nouvelle de sa mort à Moulins, où elle s'éteignit le 13 décembre.

Saint Vincent apprit le premier la perte irréparable que venait de faire la Visitation. Dieu lui-même la lui annonça en vision. Nous le savons par une de ses lettres (3) et par le récit détaillé qu'il nous a laissé de ce fait sur-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 85-87.

2. Arch. nat., LL 1716.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 212.

naturel. Il ne se nomme pas dans ce dernier document, mais prétend tenir ses renseignements "d'une personne digne de foi", qui préférerait la mort au mensonge.

Cette personne, raconte-t-il, "ayant eu nouvelle de l'extrémité de la maladie de notre défunte, se mit à genoux pour prier Dieu pour elle, et la première pensée qui lui vint en l'esprit fut de faire un acte de contrition" de ses péchés ; "et immédiatement après, il lui parut un petit globe de feu qui s'élevait de terre et s'alla joindre, en la supérieure région de l'air, à un autre globe plus grand et plus lumineux ; et les deux, réduits en un, s'élevèrent plus haut, entrèrent et se resplendirent dans un autre globe infiniment plus grand et plus lumineux que les autres ; et il lui fut dit intérieurement que ce premier globe était l'âme de notre digne Mère, le second celle de notre bienheureux Père, et l'autre l'essence divine ; que l'âme de notre digne Mère s'était réunie à celle de notre bienheureux Père, et les deux à Dieu, leur souverain principe."

Quelques jours après, Paris apprenait que sainte Chantal n'était plus. Au lendemain du jour où fut connue cette triste nouvelle, M. Vincent célébra la messe pour la défunte. Arrivé au Memento des morts, tandis qu'il se sentait pressé de prier pour le repos de son âme, en souvenir de certaines paroles "qui semblaient tenir du péché véniel", la vision des globes se renouvela. Il en conclut que la pieuse fondatrice était au ciel.

La messe finie, il se demanda si son esprit n'avait pas été le jouet d'une illusion. La haute idée qu'il avait de la vertu de sainte Chantal le mettait en défiance. Son doute s'évanouit à la pensée qu'il n'était pas sujet aux visions et qu'il n'en avait jamais eu d'autre (1).

Il avait fallu toute l'autorité de l'évêque de Paris et les sollicitations de saint François de Sales et de sainte Chantal pour amener Vincent de Paul à prendre la direc-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 126-127.

tion du monastère de la Visitation établi à Paris. S'il s'était laissé guider par son attrait personnel, il aurait consacré tout son temps aux pauvres gens des champs, aux malades, aux prisonniers, aux âmes de ceux qui étaient dans l'abandon, la peine ou la souffrance. Les desseins de la divine Providence correspondaient à ses goûts. Elle allait bientôt faire surgir l'occasion qui lui permettrait de s'adonner plus complètement à son oeuvre de prédilection, l'oeuvre des missions dans les campagnes.

- 170 -

(page blanche)

CHAPITRE IX

PREMIERS COMMENCEMENTS DE LA CONGREGATION DE LA MISSION

Vincent de Paul, licencié en droit-canon, prieur de Saint-Nicolas à Grosse-Sauve, principal du collège des Bons-Enfants ; fondation de la congrégation de la Mission ; mort de Madame de Gondi ; l'entrée au collège des Bons-Enfants ; approbation du contrat de fondation par l'archevêque de Paris ; contrat d'association ; Antoine Portail, François du Coudray, Jean de la Salle, Belin, Louis Calon ; opposition des curés de Paris à l'approbation du contrat de fondation ; démarches à Rome.

Au milieu de ses nombreuses occupations, Vincent de Paul, supérieur de la Visitation de Paris, aumônier de la maison des Gondi, curé de Clichy-la-Garenne et aumônier général des galères de France, trouvait-il encore le temps de se livrer à l'étude ? Le diplôme de licencié en droit canon que l'Université de Paris lui délivra vers 1623 (1) pourrait le laisser supposer.

En 1624, deux autres titres s'ajoutèrent à ceux qu'il possédait déjà : il devint prieur de Saint-Nicolas de Grosse-Sauve et principal du collège des Bons-Enfants.

Le prieuré de Saint-Nicolas de Grosse-Sauve appartenait à l'ordre de Saint-Augustin. Quand Sébastien Zamet, évêque de Langres, l'unit à l'Oratoire le 23 juin 1623,

1. COLLET dit (*op. cit.*, t. I, p. 113) que Vincent de Paul s'est fait recevoir licencié "quelque temps" avant le 1er mars 1624. La première pièce qui fasse mention de ce titre est datée de ce jour ou plutôt du lendemain. Les lettres de licence étaient conservées à Saint-Lazare après la mort du saint ; elles furent produites au procès de béatification. (*Summarium ex processu ne pereant probationes*, p. 5.)

le chapitre de Saint-Mamès réclama le droit d'en disposer. Il y eut procès. Une transaction intervint, à la suite de laquelle le bénéfice fut reconnu aux Oratoriens, qui y entrèrent le 24 mars 1626. Au mois de février 1624, alors que le procès était pendant, nous voyons Vincent de Paul "pourvu du prieuré par Sa Sainteté", donner procuration pour en prendre possession en son nom (1). On ne sait si cette prise de possession eut lieu. Des compétiteurs étaient en présence. Il est vraisemblable que l'aumônier des Gondi préféra laisser tomber ses revendications pour ne pas être pris dans l'engrenage du procès.

Le principalat du collège des Bons-Enfants ne se présentait pas à lui dans les mêmes conditions. Depuis le merveilleux succès de la prédication de Folleville, Madame de Gondi ne perdait pas de vue son projet d'assurer des missions périodiques aux habitants de ses terres par une fondation de 16.000 livres. Dans son testament, qu'elle renouvelait tous les ans, elle n'avait garde d'omettre cette clause ; mais son désir ne trouvait pas d'écho. En vain son aumônier avait-il frappé à la porte des maisons religieuses de la capitale ; tous les supérieurs s'excusaient. La pieuse dame ne se décourageait pas ; elle priait Dieu de l'éclairer, et Dieu lui inspira la pensée de proposer à Vincent de Paul lui-même de remplir ses intentions en fondant une communauté de missionnaires. Le général des galères encouragea sa femme, lui promit son appui et n'eut pas de peine à obtenir l'agrément de son frère Jean-François de Gondi, archevêque de Paris (2).

La première question qui se posait était celle du logement, question facile à résoudre, puisque le collège des Bons-Enfants de la porte Saint-Victor, alors presque inhabité, était à la disposition du prélat et que le prin-

1. L'acte de procuration a été publié le 1er mai 1897 dans la *Semaine religieuse* de Langres peu de temps après sa découverte. Il était écrit sur un fragment de parchemin rogné qui rattachait à sa reliure la garde finale d'un *Missale lingonense*.

2. ABELLY, *op. cit.*, t. I, chap. XVII, p. 66 et suiv.

cipal en exercice, Louis de Guyart, docteur en théologie, protonotaire apostolique, offrait de céder sa place si on lui promettait une pension annuelle de 200 livres. Pressé à la fois par l'archevêque, M. et Mme de Gondi, Vincent de Paul consentit à tout. Quelques jours après, le 1er mars 1624, étaient signées les lettres qui le nommaient principal du collège des Bons-Enfants (1), et, le 6, il prenait, par procureur (2), possession de l'établissement.

Avec ses murs de construction légère, deux fois séculaires et restés depuis longtemps sans réparations, ce collège, qu'il ne faut pas confondre avec un collège de même nom situé au faubourg Saint-Honoré, se trouvait dans un pitoyable état de délabrement. Il occupait, à l'extrémité de la rue Saint-Victor, une superficie d'environ 1600 mètres carrés entre cette rue, sur laquelle s'ouvrait la porte d'entrée, l'enceinte de Philippe-Auguste et le collège du Cardinal-Lemoine, dont le séparait, au nord, le lit de la Bièvre et, à l'ouest, une petite cour. La chapelle s'étendait en bordure de la rue sur une longueur de 17 m. 50, le chevet adossé à l'une des deux tours qui flanquaient la porte Saint-Victor. Après avoir dépassé la chapelle, le promeneur qui pénétrait dans Paris par la rue Saint-Victor, voyait à sa droite une porte cochère, donnant directement accès dans une cour intérieure, puis passait devant deux boutiques, la seconde établie au rez-de-chaussée d'un pavillon à quatre étages. Le tout constituait la façade du collège. Au-dessus de la porte cochère et de la boutique contiguë se trouvaient deux ou trois chambres superposées, qu'éclairait une fenêtre s'ouvrant sur la rue.

Il y avait encore deux bâtiments intérieurs : l'un parallèle à la façade, l'autre formant aile en retour. Ce dernier, qui menaçait ruine, était inoccupé (3).

1. Arch. nat. H^o 3288.

2. COLLET, *op. cit.*, t. I, p. 113. Ce procureur était son fidèle collaborateur Antoine Portail, dont il sera parlé plus loin.

3. Arch. nat. H^o 3288.

Le collège des Bons-Enfants remontait au XIII^e siècle. Comme les collèges d'alors, il n'était pas un centre d'enseignement, mais un simple hôtel, où des écoliers, boursiers ou pensionnaires, trouvaient le gîte et le couvert. Ces écoliers ne furent jamais nombreux. On en comptait onze de la première catégorie en 1314 (1) et quinze de la seconde en 1336 (2), et ce sont là les plus gros chiffres que nous connaissions. Au XV^e siècle, il ne restait plus qu'un seul bousier (3).

Entre 1455 et 1478, alors qu'il semblait près de sombrer, le collège reprit une certaine vitalité grâce à l'habile administration et à la générosité de Jean Pluyette, son premier principal, ancien recteur de l'Université de Paris, qui fonda deux bourses par testament et légua, pour leur entretien, neuf maisons, un grand jardin et une rente annuelle de quatre setiers de blé. Les boursiers devaient être choisis dans la famille Pluyette, et, en cas d'extinction, parmi les habitants de Mesnil-Aubry et de Fontenay-en-France. Les marguilliers de ces paroisses les présentaient, et l'évêque de Paris les nommait. Ils étaient nourris, "comme il convient à des enfants de bon lien", de même pain, de même vin et de même viande que le maître, logés en des chambres bien aérées et chauffées en hiver. Ils poursuivaient leurs études jusqu'à la licence ès arts, ou, s'ils étaient jugés inaptes, se contentaient d'apprendre à lire et à écrire. La fondation Pluyette servit, jusqu'en 1789, à cinquante-deux boursiers, dont quarante et un du nom de Pluyette (4).

Au temps où saint Vincent prit possession du collège, les deux boursiers Pluyette, par suite de l'impossibilité d'entretenir les bourses dans leur intégrité, ne recevaient plus qu'une demi-subsistance. Le collège logeait encore et continua de loger jusqu'en 1639 sept ou huit pension-

1. Arch. nat. M 105, pièce 5.

2. Vallet de VIRIVILLE, *Sépulture de Jean Pluyette* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 3^e série, t. V, 1862.

3. Arch. nat. S 6373.

4. Arch. nat. M 105, pièce 5 ; MM 534.

naires, moyennant me redevance annuelle de 350 livres, dans les locaux qui donnaient sur la rue Saint-Victor et dans le rez-de-chaussée du bâtiment parallèle à la façade (1).

Vincent de Paul ne s'établit pas de suite aux Bons-Enfants, par considération pour Madame de Gondi qui n'aurait pas supporté son éloignement. Il convenait pourtant qu'il ne fût pas séparé des siens. L'obstacle allait bientôt tomber par la mort de la générale des galères. Peu de temps avant de disparaître, elle fonda, ainsi que son mari, la congrégation de la Mission. Le contrat fut signé le 17 avril 1625 (2). En le lisant, on reconnaît aisément la main de saint Vincent.

Celui-ci devait s'adjoindre dans l'année six ecclésiastiques, ou autant que le revenu de 45.000 livres de la fondation le permettrait, tous "de doctrine, piété et capacité connue", libres de tous liens du côté des bénéfiques, charges et dignités ecclésiastiques, pour pouvoir s'appliquer entièrement, sous le bon plaisir des évêques, au salut du pauvre peuple des champs par la prédication, les catéchismes et les confessions générales. Si les fondateurs favorisent ainsi les campagnes, c'est que les villageois sont "comme abandonnés", tandis que "quantité de docteurs et religieux prêchent, catéchisent, excitent et conservent en l'esprit de dévotion" les habitants des villes.

On trouve déjà dans cet acte quelques-uns des statuts qui doivent régir la congrégation de la Mission : vie en commun sous la direction de Vincent de Paul et, après lui, d'un supérieur élu à la pluralité des voix pour trois ans, ou "pour tel autre temps" qui sera jugé convenable ; renonciation aux charges, bénéfiques et dignités ecclésiastiques, le supérieur restant libre, si on lui demande quelqu'un pour une cure, de présenter un de ses prêtres,

1. Arch. nat. M 105, pièce n° 5 et 8 ; H^o 3288.

2. On conserve l'original aux Arch. nat. M 167. Il a été publié dans *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 197 et suiv.

membre de la Compagnie depuis huit ou dix ans ; gratuité des missions ; défense de prêcher et d'administrer les sacrements dans les localités qui ont archevêché, évêché ou présidial, "sinon en cas de nécessité", et, s'il y a un établissement, aux domestiques seuls, toutes portes closes, obligation de donner des missions de cinq en cinq ans dans toutes les terres des Gondi et d'assister spirituellement les forçats ; après un mois de travaux, récollection pendant trois ou quatre jours, et, durant une douzaine de jours, préparation de la mission suivante ; au mois de juin, vu les grandes occupations des villageois, cessation des missions, pour ne les recommencer qu'au mois d'octobre ; pendant ce temps, les missionnaires iront catéchiser dans les villages les fêtes et les dimanches, aideront les curés qui les demanderont, s'adonneront à l'étude.

Les fondateurs ne s'oublient pas. Ils entendent que Vincent de Paul "fasse sa résidence continuelle et actuelle dans leur maison" pour leur "continuer à eux et à leur famille l'assistance spirituelle" reçue de lui "depuis longues années". Ils veulent jouir à perpétuité, eux et leurs descendants, "des droits et prérogatives concédés aux patrons par les saints canons", mais renoncent au droit de nommer aux charges de la Compagnie.

En séparant le supérieur de sa communauté, le contrat risquait de compromettre gravement, dès l'origine, l'existence du nouvel Institut. Le saint prêtre se confiait en la divine Providence ; elle lui vint en aide. Deux mois après la signature du contrat, le 23 juin 1625, Madame de Gondi rendait le dernier soupir, assistée et fortifiée, comme elle l'avait désiré toute sa vie, par son pieux directeur. Son corps fut porté au couvent des Carmélites de la rue Chapon, dont elle était une des plus insignes bienfaitrices (1).

1. Après sa mort, Madame de Gondi fut louée, non sans emphase, par un certain A. DUBOIS, dans un écrit intitulé : *Lettres de consolation à Ma-*

Le général des galères était à Marseille. Vincent de Paul alla lui-même lui annoncer la triste nouvelle. Bien qu'il eût apporté dans l'accomplissement de sa délicate mission tous les ménagements possibles, M. de Gondi en éprouva une douleur si sensible et si durable que le monde n'eut désormais plus de charmes pour lui.

Dans son testament, Madame de Gondi n'avait pas oublié Vincent de Paul ; elle lui laissait une importante somme d'argent, mais aussi le suppliait "pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa Sainte Mère", de ne jamais quitter la maison des Gondi, même après la mort du général des galères. Ce fut là, jusqu'à la fin, sa grande préoccupation. Aussi recommandait-elle également à son époux de "retenir chez lui M. Vincent et de l'ordonner à ses enfants après lui, le priant de se souvenir et de suivre ses saintes instructions", en vue, de "l'utilité qu'en recevra leur âme" et de "la bénédiction qui en arrivera à eux et à toute la famille".

Cette instance montre qu'elle prévoyait les résistances de celui qu'elle tenait si jalousement à garder dans sa maison. Sans qu'elle s'en aperçût, il y avait dans ses désirs un fonds de pieux égoïsme. Le bien de la communauté naissante demandait que le supérieur fût présent au milieu des siens. M. de Gondi le comprit mieux que son épouse. Aussi laissa-t-il à son aumônier toute liberté de s'établir au collège des Bons-Enfants. Ce sacrifice lui fut facilité par la résolution que lui-même avait déjà prise d'abandonner le monde pour embrasser la vie ecclésiastique à l'Oratoire, où il entra le 6 avril 1626. Son premier dessein n'aurait-il pas été de devenir humble prêtre de

dame la marquise de Maignelay sur le décès de feu Madame la générale des galères, sa belle-soeur (13 p. in-8, s. l., 1626).

1. Le 5 juillet 1625, la châsse de sainte Geneviève fut portée processionnellement dans les rues de Paris. Le cardinal de La Rochefoucauld, qui présidait, marchait pieds nus suivi des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève mitigés et réformés et d'un grand nombre de fidèles. Saint Vincent, lisons-nous dans un manuscrit (Bibl. Ste-Geneviève, ms. 712, f° 86), écrit à un ami que tout Paris fut édifié de la piété des Génovéfains réformés. Ce récit nous paraît suspect. Si le saint était parti pour Marseille au lendemain du 23 Juin, il ne pouvait être à Paris le 5 juillet.

la Mission et son aumônier ne l'en aurait-il pas détourné ? C'est le secret de Dieu (1).

Ce fut entre le 20 octobre et le 22 décembre 1625 que Vincent de Paul quitta l'hôtel de la rue Pavée.(2) Un vertueux ecclésiastique, Antoine Portail, qu'il connaissait depuis longtemps, alla le rejoindre rue Saint-Victor.

En attendant que Dieu leur envoyât des collaborateurs, ils s'adjoignirent un bon prêtre, qui, moyennant cinquante écus par an, prit part à leurs travaux apostoliques. "Nous nous en allions tous trois prêcher et faire la mission de village en village, dira plus tard Vincent de Paul (3). En partant, nous donnions la clef à quelqu'un des voisins, ou nous-mêmes nous le priions d'aller coucher la nuit dans la maison... Je n'avais partout qu'une seule prédication, que je tournais en mille façons : c'était de la crainte de Dieu. Voilà ce que nous faisons nous autres, et Dieu cependant faisait ce qu'il avait prévu de toute éternité ; il donna quelques bénédictions à nos travaux ; ce que voyant, de bons ecclésiastiques se joignirent à nous."

Le troisième missionnaire était fort probablement M. Belin. C'est du moins ce que laissent supposer ces mots que saint Vincent lui adressait le 16 décembre 1634 : "Savez-vous pas bien que N.-S. vous a fait missionnaire, ains que c'est vous qui avez une des meilleures parts à la conception, à la grossesse, à la naissance et au progrès de la Mission, et que, n'étaient les témoignages évidents que Dieu a donnés qu'il vous voulait à Villepreux,... vous seriez à la Mission tout à fait. Pour moi, je vous regarde comme un perpétuel et très parfait missionnaire (4)."

1. ABELLY, *op. cit.*, t. 1, chap. XVIII, p. 70 et suiv.

2. Dans un reçu daté du 20 octobre, Vincent de Paul est dit résidant "rue Pavée" et dans un bail du 22 décembre "au collège des Bons-Enfants". (*Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 60.)

3. *Saint Vincent de Paul*, t. XII, p. 8.

4. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 288.

A la vue du zèle de ces trois prêtres et du nombre toujours croissant de leurs missions, l'autorité épiscopale ne pouvait qu'être favorablement disposée à leur égard. Au reste, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, n'était-il pas le frère du général des galères ? Aussi, quand le contrat de fondation lui fut soumis, il n'hésita pas à le reconnaître et même à le louer. "Nous le recevons, louons et approuvons, dit-il dans un acte daté du 24 avril 1626, consentant que lesdits ecclésiastiques s'établissent et demeurent en cette ville de Paris à la charge qu'ils n'iront en mission en notre diocèse qu'aux lieux que nous leur assignerons, et après avoir reçu notre bénédiction ou celle d'un de nos grands vicaires, et qu'ils nous rendront compte, à leur retour, de ce qu'ils auront fait auxdites missions."

Les rapports demandés par le prélat sont, hélas! perdus. Que de détails édifiants et intéressants ils devaient contenir sur ces premiers commencements !

Fort de l'autorisation épiscopale, Vincent de Paul songea à l'organisation de son Institut. Sur cinq collaborateurs, trois consentirent à rester avec lui. Il se les associa par un acte notarié, qu'il fit enregistrer au Châtelet. "Nous, Vincent de Paul, prêtre, principal du collège des Bons-Enfants..., après avoir fait preuve, un temps assez notable, de la vertu et suffisance de François du Coudray, prêtre du diocèse d'Amiens, de messire Antoine Portail, prêtre du diocèse d'Arles, et de messire Jean de la Salle, aussi prêtre dudit diocèse d'Amiens, avons iceux choisis, élus, agrégés et associés, choisissons élisons agrégeons et associons à nous et audit oeuvre, pour ensemblement vivre en manière de congrégation, compagnie ou confrérie et nous employer au salut dudit pauvre peuple des champs, conformément à ladite fondation, le tout selon la prière que lesdits du Coudray, Portail et la Salle nous en ont faite, avec promesse d'observer ladite fondation et le règlement particulier qui, selon icelui, sera dressé, et d'obéir tant à nous qu'à nos succes-

seurs supérieurs comme étant sous notre direction, conduite et juridiction. Ce que nous susnommés du Coudray, Portail et la Salle agréons, promettons et nous soumettons garder inviolablement." (1)

Et tous trois mirent leur nom au bas du document, à côté de celui du fondateur.

Quels étaient ces trois prêtres dont Dieu voulait se servir comme premières pierres du nouvel édifice ?

Antoine Portail, né à Beaucaire le 22 novembre 1590, étudiait en Sorbonne quand, vers 1610,, la divine Providence le conduisit vers Vincent de Paul. Dès les premiers rapports, ce dernier vit que le jeune homme était fait pour le sacerdoce. Il l'y prépara lui-même avec le plus grand soin. Ses exemples contribuèrent pour le moins autant que ses leçons à obtenir le résultat désiré (2).

Devenu prêtre, M. Portail se mit à sa disposition. Il fut appliqué durant plusieurs années à l'assistance des forçats et logea même dans leur maison, au faubourg Saint-Honoré. C'est de là qu'il entra au collège des Bons-Enfants. Par trop grande timidité peut-être, le pieux missionnaire hésita longtemps avant de monter en chaire ; il ne s'y décida qu'en 1630 ; nous avons encore le mot par lequel le saint fondateur le félicite de sa courageuse détermination (3). Pendant les trente-cinq années qu'il vécut dans la congrégation de la Mission, M. Portail se montra toujours l'auxiliaire dévoué de Vincent de Paul. Après avoir été son premier disciple, il devint son premier assistant et son premier collaborateur pour la direction des Filles de la Charité.

François du Coudray avait reçu une autre formation. Né dans la ville d'Amiens, ordonné prêtre en 1618, il avait appris l'hébreu et le savait assez bien pour être jugé capable de traduire la Bible hébraïque en français.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 203.

2. Manuscrit du frère Robineau. (Arch. de la Mission.)

3. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 88.

L'appel de la grâce se fit entendre un jour du mois de mars de l'année 1626, et ce ne fut pas sans un déchirement intérieur qu'il laissa de côté ses études d'érudition pour se consacrer plus directement au service des âmes sous la direction de Vincent de Paul.

Le mois suivant amena au saint fondateur un autre auxiliaire, que lui-même appellera plus tard " un grand missionnaire" et auquel Augustin Potier, évêque de Beauvais, devait rendre ce témoignage qu'à sa connaissance nul n'était "plus fort en raisonnement". Ce nouveau venu, né à Seux (Somme) le 10 septembre 1598, s'appelait Jean de la Salle. Il n'avait plus que treize ans à vivre ; mais l'ardeur de son zèle compensera la brièveté de son existence.

Au bas de l'acte d'association manquent deux signatures ; celles de Belin et de Louis Calon, docteur en Sorbonne.

De M. Belin nous savons seulement ce que dit saint Vincent dans sa lettre du 16 décembre 1634, dont on trouve plus haut un extrait.

Au dire du biographe de Jacques Gallemant (1), Louis Calon était un de ces prêtres "en qui la sainteté, la science, le zèle et la simplicité avaient fait une belle alliance". Rentré aux Bons-Enfants le 1er juillet 1626 avec l'intention de partager la vie et les travaux de ses confrères, il dut bientôt renoncer à ses projets à cause de ses infirmités. Il revint à Aumale, dont il était curé, mais il ne cessa pas pour cela de faire partie de la société et de travailler à l'oeuvre des missions. Le jour où, avec ses premiers compagnons, il signait l'engagement de travailler ensemble au service des pauvres gens des champs, Vincent de Paul déclarait par écrit devant notaire céder à ses parents tout ce qu'il

1. *Vie du Vénérable prestre M. Jacques Gallemant*, Paris, 1653, in-8°, p. 319-328.

possédait au pays natal, à savoir une somme d'argent dont ils lui étaient redevables et une métairie (1).

Cet acte d'abandon, qu'avait précédé de quelques mois tout au plus la résignation de la cure de Clichy, permettait à saint Vincent de travailler plus à son aise à l'établissement, à l'organisation et au développement de sa congrégation.

Au mois de mai 1627 étaient signées par le roi les lettres patentes par lesquelles la congrégation de la Mission recevait son existence légale. Cette approbation déplut aux curés de Paris. Ils chargèrent leur syndic, Etienne Le Tonnelier, curé de Saint-Eustache, de présenter leurs revendications au parlement avant l'entérinement des lettres royales. La nouvelle congrégation n'allait-elle pas empiéter sur leurs droits et diminuer la source de leurs revenus? Ils voulaient des garanties et demandaient à la cour de les mentionner dans sa déclaration. La première, que les prêtres de la Mission "renonceront à tout emploi dans les paroisses et églises de toutes les villes du royaume" ; la seconde, qu'ils n'entreront dans aucune église "que par mission expresse de l'évêque du diocèse" et avec la permission du curé, et "ne pourront faire aucune fonction pendant les heures ordinaires du service" divin ; enfin qu'ils n'exigeront aucun salaire ou rétribution sur le bénéfice ou les habitants.

Les prêtres de la Mission avaient souscrit d'avance à ces conditions, déjà consignées dans le contrat de fondation ; mais c'était, aux yeux des curés, une mesure de prudence de ne pas se contenter d'une promesse et d'exiger de l'autorité supérieure une défense expresse. Aussi demandent-ils "qu'il plaise à la cour obliger et astreindre" les prêtres de la Mission "et ordonner que nul d'entre eux ne pourra entrer dans ladite congrégation qu'il ne soit obligé de faire ladite renonciation très expresse, afin qu'à

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 61.

l'avenir ils ne puissent prétexter du défaut de ladite renonciation pour faire des entreprises sur les curés.

"Bien que, en effet, continue le syndic, toutes les congrégations, de prime abord et en la source de leur première institution, soient très pures et fondées dans la considération de la plus éminente piété", il arrive que, "dans la suite des années, l'ambition et l'avarice les changent entièrement". De là tant de communautés fondées "sous de pareils prétextes", qui ou demeurent inutiles et sans fruit, ou, si elles font quelque fruit, "c'est en empiétant" sur "les cures des petites villes et bourgs de la campagne", dont elles s'emparent journellement.

Avant de clore son mémoire, le syndic découvre sa véritable pensée : les prêtres de la Mission ne sont pas aussi désintéressés qu'ils le prétendent ; leur requête manque de sincérité. "Il est certain, dit-il, que, quelque prétexte qu'ils prennent... de refuser, leur intention est de parvenir insensiblement à un partage des bénéfices et à faire dire à l'avenir que le revenu des cures sera divisé et partagé pour en être baillé moitié au curé faisant le service, l'autre moitié à celui qui aura la mission de l'évêque pour prêcher et catéchiser (1)."

Le Parlement se montra moins soupçonneux ; il ordonna l'enregistrement des lettres royales, tout en exigeant les garanties demandées par le syndic et acceptées d'avance par les intéressés.

Dès que la congrégation de la Mission fut légalement autorisée à posséder, M. Vincent songea à résigner en sa faveur le collège des Bons-Enfants. Le 8 juin 1627, sur les instances du saint, après enquête préalable confiée à Denis Leblanc, vicaire général, l'archevêque de Paris unit cet établissement, avec ses biens et ses charges, à la nouvelle société (2). Cet acte d'union, dont la validité devait être contestée par l'Université dans la seconde

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 227 et suiv.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 208.

moitié du XVIII^e siècle, ne souleva alors aucune opposition.

Les yeux du fondateur se tournaient surtout du côté de Rome. C'est de là qu'il désirait voir venir le mot d'approbation qui assurerait l'avenir de son Institut. Au mois de juin de l'année 1628, il adressa au Souverain Pontife une première supplique, qu'il fit appuyer par le roi et par le nonce. Après avoir raconté l'origine de la fondation, indiqué le caractère de l'oeuvre, dit à quels besoins elle répondait, énuméré les fonctions des missionnaires et mentionné les heureux résultats déjà obtenus, il dressait la liste des faveurs dont la concession lui semblait utile ou même nécessaire : droit de se fixer partout où les évêques le demanderaient; autorité du supérieur général sur tous les membres du corps, en quelque établissement qu'ils se trouvent ; permission de recevoir des dons ; exemption des Ordinaires en ce qui concerne le placement des sujets, la discipline intérieure et l'administration financière ; faculté de prêcher, de catéchiser, de confesser et d'établir la confrérie de la Charité, partout, avec le consentement des évêques ; divers autres pouvoirs relatifs à l'absolution des censures et des cas réservés, à la commutation des voeux, aux discussions avec les hérétiques et à la lecture de leurs livres, à l'oraison des Quarante-Heures, aux autels portatifs, aux restitutions et aux indulgences (1).

Malgré les recommandations pressantes de personnages haut placés, la Propagande, à la suite des observations du cardinal rapporteur, rejeta la supplique en séance plénière le 22 août 1628, le Pape présent. Une société de vingt à vingt-cinq membres, qui ne serait ni congrégation ni confrérie, bornerait son action à la France et travaillerait sous l'autorité des Ordinaires, à cela se

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 42 et suiv.

réduisait la limite des concessions que la Propagande se disait disposée à faire (1).

Rome ne s'était pas encore prononcée sur la supplique, que Vincent de Paul en préparait et en envoyait une seconde, très peu différente de la première pour le fonds et pour la forme. Elle fut rejetée à son tour le 25 septembre (2).

Soupçonnait-il que ses projets étaient combattus en dessous par un homme qu'il aimait comme un père et vénérât comme un saint, par le cardinal de Bérulle lui-même ? Ce dernier écrivait, à la fin de l'année 1628, au Père Bertin, qui le représentait à Rome : "Le dessein que vous mandez être en ceux qui sollicitent l'affaire des missions par voies diverses et, à mon avis, obliques, le doivent rendre suspect et nous obliger à sortir hors de la retenue et simplicité en laquelle j'estime à propos de demeurer dans la conduite des affaires de Dieu, si tous les conduisaient par cet esprit (3)."

La victoire est aux persévérants, à ceux qui ne connaissent pas le découragement, surtout quand, renseignés, après mûre réflexion, sur les causes d'un premier insuccès, ils prennent les précautions nécessaires pour les éliminer. Ces mots : "La Congrégation a jugé que la demande devait être complètement rejetée", n'intimidèrent pas le fondateur. Son échec avait pour cause principale, unique peut-être, les manoeuvres de ceux qui, à Rome même, contrariaient ses démarches. L'unique moyen d'aboutir était d'avoir dans cette ville un procureur attitré. François du Coudray lui semblait le mieux désigné pour conduire les négociations ; il l'y envoya.

De Paris, saint Vincent indiquait à son confrère la tactique à suivre. "Vous devez faire entendre, lui écrit-il un jour (4), que le pauvre peuple se damne, faute de savoir

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 42, en note ; t. XIII, p. 225.

2. *Ibid.*, t. I, p. 52.

3. Arch. nat, M 216, 3e paquet, copie de lettres du cardinal de Bérulle, f° 26 V°.

4. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 115.

les choses nécessaires à salut et faute de se confesser ; que si Sa Sainteté savait cette nécessité, elle n'aurait point de repos qu'elle n'eût fait son possible pour y mettre ordre ; et que c'est la connaissance qu'on en a eue qui a fait ériger la Compagnie, pour, en quelque façon, y remédier ; que, pour ce faire, il faut vivre en congrégation et observer cinq choses comme fondamentales de ce dessein : 1° de laisser le pouvoir aux évêques d'envoyer les missionnaires dans la part de leur diocèse qu'il leur plaira; 2° que lesdits prêtres soient soumis aux curés où ils auront à faire la mission, pendant le temps d'icelle ; 3° qu'ils ne prennent rien de ces pauvres gens, mais qu'ils vivent à leurs dépens ; 4° qu'ils ne prêchent ni catéchisent ni confessent dans les villes où il y a archevêché, évêché ou présidial, excepté les ordinands et ceux qui feront les exercices dans la maison ; 5° que le supérieur de la Compagnie ait l'entière dépendance d'icelle ; et que ces cinq maximes doivent être comme fondamentales de cette congrégation. Notez que l'avis de M. Duval est qu'il ne faut point que l'on change rien du tout au dessein dont je vous envoie les mémoires. Baste pour les paroles, mais, pour la substance, il faut qu'elle demeure entière ; autrement, l'on n'y pourrait rien changer ni ôter qui ne portât un très grand préjudice. Cette pensée est de lui seul, sans que je lui en aie parlé. Tenez-y donc ferme et faites entendre qu'il y a de longues années que l'on pense à cela et qu'on en a l'expérience."

Nous devinons le contenu des mémoires envoyés de Paris à Rome par la supplique que M. du Coudray déposa pour obtenir l'autorisation du Saint-Siège. Ce document résume admirablement bien tout ce qui était de nature à donner une idée d'ensemble de la Compagnie : ses origines, son utilité, son but, ses oeuvres. On y voit que les postulants clerics devaient attendre dix-sept ans avant d'être reçus et que, pour être incorporé à la congrégation, il fallait avoir passé un an dans son sein, être jugé apte

par les supérieurs et avoir l'intention de persévérer jusqu'à la mort.

M. du Coudray se montra négociateur habile. Par la bulle *Salvatoris Nostri*, du 12 janvier 1633 (1), le Pape Urbain VIII accorda tout ce qu'il demandait. Cet acte pontifical déléguait l'archevêque de Paris et ses successeurs à perpétuité pour approuver, au nom et de l'autorité du Saint-Siège, les règles et Constitutions qui lui seraient présentées (2).

Un an avant cette date mémorable pour la congrégation de la Mission, Vincent de Paul avait transféré le siège de son Institut de l'établissement des Bons-Enfants au prieuré de Saint-Lazare, situé au nord de Paris, sur la paroisse Saint-Laurent. Cet événement important mérite plus qu'une brève mention.

1. Il est vrai, la bulle est datée du 12 janvier 1632 ; mais, l'année bullaire commençant alors le 25 mars et non le 1er janvier, son 12 janvier 1632, correspond au 12 janvier 1633 de l'année vulgaire. Au reste, les négociations en vue de l'approbation continuèrent après le 12 janvier 1632 ; cette date, prise dans son sens courant, ne saurait donc être acceptée comme exacte.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 257 et suiv.

- 188 -

(page blanche)

CHAPITRE X

UNION DU PRIEUR DE SAINT-LAZARE A LA CONGREGATION DE LA MISSION (1)

Saint-Lazare avant l'union ; l'enclos, les bâtiments, les biens ; les détenus ; les religieux ;
démarches en vue de l'union ; oppositions ; contrat ; approbation des autorités ecclésiastique et civile ;
nouvelles oppositions ; procès ; suppression de deux clauses du contrat ;
reconnaissance de Vincent de Paul envers le prieur et les chanoines ; donation de Nicolas Vivian.

Quand le saint fondateur de la Mission prit possession de sa nouvelle demeure, Saint-Lazare avait un long passé. Une charte de Louis VI signale en 1122 un pont situé "près de la maison des lépreux" (2).

De cette maison, constituée par le groupement de quelques cabanes, Louis VII se fit le protecteur. Au dire d'un témoin oculaire, le moine Odon, ce roi la visita le 11 juin 1147, jour où il alla chercher l'oriflamme de Saint-Denis. En signe de sa particulière bienveillance, il lui permit de prendre dans le bois de Vincennes tout le bois de chauffage nécessaire à ses besoins. Il en donna la direction aux chevaliers de Saint-Lazare et l'agrandit par l'annexion d'un ancien château et d'une chapelle.

Comme toutes les léproseries, l'hôpital avait pour patron saint Ladre ou saint Lazare, le ressuscité de

1. Les ouvrages ou études consultés pour ce chapitre sont surtout : du BREUIL, *Théâtre des Antiquitez de Paris*, 1612 ; *Saint Lazare*, par Jean PARRANG, dans les *Petites Annales de Saint-Vincent-de-Paul*, janvier 1903, p. 13 et suiv. ; Louis ABELLY, *La vie du vénérable serviteur de Dieu*, livre I, chap. XXII et XLI ; *Histoire des chanoines réguliers de la Congrégation de France de 1630 à 1640*, ms. 603 de la Bibl. Ste-Geneviève, 5 vol. in fol., t. III, chap. XIII, f° 57 et suiv. ; les documents publiés dans *Saint Vincent de Paul*, t. XIII.

2. Cette charte a été publiée par M. de LASTEYRIE dans le *Cartulaire Général de Paris*, t. I, p. 214.

Béthanie, que le moyen-âge confondait avec le pauvre Lazare vu par le mauvais riche dans le sein d'Abraham.

Le prieur ou maître, que l'évêque de Paris choisissait d'ordinaire parmi ses prêtres, était aidé, dans l'administration de la maison, par une sorte de confrérie, composée d'ecclésiastiques et de laïques, d'hommes et de femmes, de lépreux même, vivant tous en communauté, chacun dans sa catégorie, sans voeux et sous la règle de saint Augustin.

Les malades, tous bourgeois de Paris ou boulangers, faisaient, en entrant, voeu d'obéissance au prieur, en présence d'un notaire apostolique, et remettaient un état de tous leurs biens, que les règlements affectaient à la maison après leur mort.

La boulangerie exposait à la lèpre, croyait-on, plus que tout autre métier. Aussi les boulangers de Paris s'intéressaient-ils à la maladrerie de Saint-Lazare. Ils lui vinrent en aide en un temps de disette, lui donnèrent, chaque semaine, jusqu'aux premières années du XVIIe siècle, un petit pain par boutique, et après 1600, un denier parisis "le denier Saint-Lazare ou Saint-Ladre". Ils avaient leur chapelle dans l'église de Saint-Lazare et s'y réunissaient le dernier dimanche du mois d'août, pour un service solennel, faisant eux-mêmes, ce jour-là, les frais du pain béni.

Saint-Lazare devint une des premières seigneuries ecclésiastiques du royaume, avec armoiries, sur lesquelles figurait Lazare le ressuscité, avec droit de haute, moyenne et basse justice. Un bailli, nommé par le prieur, présidait le tribunal, qui rendait ses jugements le lundi et le jeudi de chaque semaine. Pour punir les condamnés, il y avait des prisons dans l'enclos et à Villeneuve-sur-Gravois (1) et, sur les carrefours de Villeneuve et de Saint-Lazare, des poteaux et des carcans (2).

1. Ancien quartier de Paris, situé aujourd'hui dans le deuxième arrondissement, au sud du boulevard de Bonne-Nouvelle.

2. Colliers de fer pour attacher un criminel au poteau d'exposition:.,

A leur avènement, avant leur entrée solennelle à Paris, les rois et les reines se rendaient à Saint-Lazare, s'installaient dans le bâtiment connu sous le nom de "logis du roi" et là recevaient le serment de fidélité de tous les ordres de la ville. Saint-Lazare les revoyait après leur mort. Ceux qui portaient le corps des rois défunts faisaient halte à l'église de Saint-Lazare, où le funèbre fardeau passait de leurs mains dans celles des religieux de l'abbaye de Saint-Denis. On y donnait l'absoute ; les évêques du royaume jetaient tour à tour de l'eau bénite sur le cercueil, et le cortège reprenait ensuite sa marche vers la célèbre abbaye.

La léproserie fut également bien vue des Souverains. Pontifes. Célestin III (1191) et Nicolas IV (1289) la prirent sous leur protection ; Innocent III l'exempta des dîmes (1198) ; Clément VI confirma tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs (1343). En 1521 fut établie la confrérie de Saint-Lazare avec office propre.

En 1513 ou 1514, Etienne de Poncher, évêque de Paris, enleva l'administration du prieuré aux chevaliers de Saint-Lazare pour la donner aux chanoines de Saint-Victor. Cette donation. n'avait rien d'irrévocable. Le choix de ces religieux n'impliquait pas, pour le prélat, la perte du droit de les renvoyer, quand les circonstances exigeraient un nouveau changement (1).

L'enclos de Saint-Lazare, le plus vaste de Paris, s'étendait sur une superficie d'environ 92 arpents. Il englobait tout l'espace compris aujourd'hui entre la rue du Faubourg-Poissonnière, la rue du Faubourg-Saint-Denis et le boulevard de la Chapelle, c'est-à-dire l'emplacement sur lequel s'élèvent la prison Saint-Lazare, l'église Saint-Vincent-de-Paul, la gare du Nord et l'hôpital Lariboisière. On y récoltait du blé, de l'orge et de la luzerne.

Le Saint-Lazare des premières années du XVIIe siècle,

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 255 et suiv.

tel que nous le montre le plan de 1609, comprenait deux groupes de bâtiments, séparés par un chemin qui s'engageait dans l'enclos et qui suivait à peu près le tracé de la rue Chabrol. Au nord de ce chemin s'échelonnaient, le long de la route de Saint-Denis, des maisons d'habitation isolées, séparées par des jardins, et, tout à l'extrémité, une petite chapelle. C'étaient les maisons et la chapelle des lépreux.

Au sud, dans l'intérieur du quadrilatère que forment aujourd'hui la rue du Paradis, la rue du Faubourg-Saint-Denis, la rue Chabrol et la rue d'Hauteville, s'élevait un vaste ensemble de bâtiments: une église gothique avec son cloître, la maison des chanoines, la prison de la seigneurie, une maison de force pour aliénés ou indisciplinés, un colombier, une grange, un moulin à vent, des étables, des écuries, la boucherie, divers autres édifices ; le tout entrecoupé de cours et de jardins.

L'église, de style gothique, petite et sans beauté, remontait au XIII^e siècle ; on l'avait réparée au début du XVII^e. La porte d'entrée s'ouvrait sur la route de Saint-Denis. Un cloître la longeait du côté nord. Il rencontrait, à ses deux extrémités, deux corps de logis du bâtiment principal, qui formaient carré par leur jonction, d'un côté, avec la chapelle, de l'autre, avec une troisième aile.

Les religieux de Saint-Lazare possédaient encore des biens à Paris, Argenteuil, Belleville, La Chapelle, Le Bourget, Corneilles, Drancy, Gonesse, Lagny, Marly, Rougemont et Sevrans. La foire de Saint-Laurent dépendait du prieuré. Cinquante-six maisons leur appartenaient à La Villette-Saint-Lazare, sans compter l'église, le presbytère, la maison du vicaire et le couvent de Sainte-Perrine.

S'ils touchent de gros revenus, l'entretien des bâtiments exigeait de grosses dépenses ; mais, soit négligence, soit avarice, ils renvoyaient toujours les répara-

tions à plus tard. Aussi les murailles, toutes crevassées, présentaient-elles un air de vétusté lamentable.

Les lépreux devinrent de plus en plus rares avec le temps. Saint-Lazare n'en reçut peut-être que deux dans le courant du XVII^e siècle : Antoine Langlois en 1607 (1) et un autre en 1634 ou 1635 (2). Dans les prisons étaient enfermées deux catégories de détenus ; des jeunes gens débauchés confiés au prieur par leurs parents, et trois ou quatre pauvres aliénés.

Onze religieux de Saint-Victor formaient la communauté de Saint-Lazare en 1632 : Adrien Le Bon, né à Neufchâtel-en-Brie en 1577 ou 1578, prieur depuis l'année 1611 ; Nicolas Maheut, sous-prieur ; Claude Cousin, receveur ; Claude Cothereau, dépensier ; Richard Levasseur, sacristain ; Adrien Descourtils ; Jacques Lescellier ; François Caigne ; Claude de Morennes ; Antoine Flamignon ; François Lepelletier.

Entre le prieur et ses religieux la bonne harmonie faisait défaut depuis longtemps. En 1630, le conflit s'envenima, et Adrien Le Bon, découragé, prit le parti de permuter son prieuré avec un autre bénéfice. Des offres avantageuses lui furent faites. Avant de se décider, il consulta des amis. Ceux-ci l'engagèrent à tout tenter pour aplanir les difficultés ; ils lui proposèrent de convoquer ses religieux en conférence devant quatre docteurs. La réunion se tint au domicile d'un docteur recommandable par sa science et sa vertu. Le prieur et le sous-prieur exposèrent chacun leurs griefs, le second au nom des religieux. Après avoir écouté le pour et le contre, les arbitres dressèrent un règlement, auquel tous promirent de se soumettre.

Cette solution ne modifia pas les projets du prieur. Un jour, comme on lui parlait de M. Vincent et de sa petite troupe de missionnaires, la pensée lui vint qu'en

1. Arch. nat. Y 146 f° 224, pièce du 31 mars 1607.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 292.

les établissant à Saint-Lazare, il participerait au bien fait par eux dans leurs missions. Guillaume de Lestocq, curé de Saint-Laurent, l'encouragea dans cette voie ; il accepta même de l'accompagner au collège des Bons-Enfants et de prendre part à l'entrevue avec le fondateur de la Mission. Aux premiers mots d'Adrien Le Bon, Vincent de Paul resta tout étourdi, comme un homme surpris par un coup de tonnerre imprévu. Le prieur s'en aperçut.

- Eh quoi ! Monsieur, lui dit-il, vous tremblez !

- Il est vrai, Monsieur, répondit le saint, que votre proposition m'épouvante. Elle me paraît si fort au-dessus de nous que je n'oserais y penser. Nous sommes de pauvres prêtres ; nous vivons dans la simplicité ; toute notre ambition est de servir les pauvres gens des champs. Nous sommes très touchés de votre bienveillance et vous en remercions très humblement.

- J'espère que ce n'est pas votre dernier mot, reprit le prieur. Votre Compagnie s'accroîtra ; vous serez à l'étroit dans cette maison ; le jour viendra où vous ne saurez comment loger votre communauté ; la possession de Saint-Lazare vous mettrait à l'abri de ce souci. Il est naturel que vous preniez le temps de réfléchir ; je reviendrai dans six mois ; j'espère qu'alors vous aurez mieux compris votre propre intérêt.

Adrien Le Bon tint parole. Il revint six mois après, accompagné du curé de Saint-Laurent. Toute leur éloquence échoua de nouveau devant l'humilité de M. Vincent. "Nous venons de naître et ne sommes qu'une poignée, répliquait ce dernier, nous n'aimons ni le bruit ni l'éclat ; je vous en conjure, songez à d'autres qu'à nous." La discussion continuait encore quand l'heure du repas sonna. Adrien Le Bon suivit le supérieur au réfectoire. L'ordre et la modestie de la communauté, qui écoutait en silence une pieuse lecture, l'édifièrent grandement et fortifièrent sa résolution de faire aboutir son projet.

Pendant les six mois qui suivirent, les démarches se

renouvelèrent plus fréquentes et plus pressantes. Le prieur et le curé revinrent plus de trente fois aux Bons-Enfants (1). "Je ne puis dire avec quelle instance on l'a poursuivi, raconte Guillaume de Lestocq. Jacob n'a pas eu tant de patience pour obtenir Rachel et tant insisté pour obtenir la bénédiction de l'ange, que M. le prieur et moi en avons eu pour obtenir un oui de M. Vincent, lequel nous pressions de nous accorder cette acceptation. Nous avons crié plus vivement après lui que la Chananéenne après les Apôtres. *Raucae factae sunt voces meae*. J'eusse volontiers pris sur mes épaules ce père des missionnaires pour le transporter à Saint-Lazare et l'engager à l'accepter ; mais il ne regardait pas l'extérieur ni les avantages du lieu et de tout ce qui en dépend, n'étant pas même venu le voir pendant tout ce temps-là."

Le prieur ne triompha des résistances de saint Vincent qu'en le prenant par son côté faible, par l'humilité. Il le mit en garde contre son propre sentiment et lui conseilla de s'en rapporter à celui d'autrui. "Monsieur, lui dit-il, quel homme êtes-vous donc ? J'ai le consentement de tous mes religieux ; je n'attends plus que le vôtre ; tous ceux qui s'intéressent à vous vous conseillent d'accepter. Pensez-vous avoir raison contre tous ? Remettons-nous-en à l'homme de confiance, à l'ami que vous choisirez vous-même, et suivons son avis."

En prononçant ces mots, Adrien Le Bon ne prévoyait-il pas que le saint choisirait comme arbitre André Duval, docteur en Sorbonne, son conseiller le plus écouté ? N'avait-il pas eu au préalable quelque entretien avec ce docteur pour le gagner à sa cause ? Quoi qu'il en soit, André Duval fut pour l'acceptation, et devant l'avis d'un homme qu'il considérait comme inspiré du ciel, M. Vincent s'inclina (2).

Le désintéressement de ce dernier en toute cette affaire n'est pas seulement attesté par le curé de Saint-Laurent ;

1. ABELLY, *op. cit.*, l. III, chap. XVII, p. 272.

2. ABELLY, *op. cit.*, l. I, chap. XXII.

on en trouve la preuve dans ses propres écrits. Aussi est-on surpris de lire ces lignes dans l'Histoire des chanoines réguliers de la Congrégation de France (1) : "Le P. Vincent, trouvant ce lieu fort propre et fort commode pour ses desseins, en fit parler au prieur par des personnes fort puissantes." Et plus loin : "Le P. Vincent, qui prévoyait bien la difficulté qu'il y aurait d'entrer en ce monastère sans le congé et le bon plaisir de Monsieur le cardinal (le cardinal de La Rochefoucauld) et des religieux de la Congrégation, vint découvrir simplement son dessein à Son Eminence et ensuite au Père Faure, les conjurant de ne point apporter d'obstacle à l'oeuvre de Dieu, ni empêcher le grand bien que leur Compagnie projetait de faire dans le diocèse et par toute la France."

Il est possible, probable même, qu'avant de donner son acquiescement définitif, Vincent de Paul, conseillé par André Duval, soit allé s'assurer que le cardinal de La Rochefoucauld et le Père Faure, l'un abbé, l'autre prieur de Sainte-Geneviève, ne lui feraient pas opposition ; mais affirmer qu'il a eu lui-même le premier des vues sur Saint-Lazare et qu'il a tout fait pour arriver à la possession de la maison, c'est pure légende.

La préparation du contrat ne fut pas chose aisée. Il fallait concilier les intérêts de deux communautés diverses par leur esprit, leurs pratiques et leurs fonctions, appelées à cohabiter dans une même maison ; et cette conciliation devait être l'oeuvre de deux hommes éloignés l'un de l'autre par leur formation, leurs habitudes, leur mentalité et représentant des intérêts opposés.

Fallait-il séparer les chanoines des missionnaires, ou les admettre tous ensemble dans des locaux communs, dans un même dortoir, par exemple? Le Bon était pour la seconde solution, le saint pour la première. Celui-ci craignait que les habitudes un peu libres des chanoines

1. Ms. 603 de la Bibliot. Ste-Geneviève à Paris, t. III, chap. XIII.

ne fussent un obstacle à la bonne marche de sa communauté ; celui-là espérait que le contact des missionnaires profiterait à ses chanoines. "Je crains, écrivait M. Vincent à M. de Lestocq, je crains qu'il n'arrive quelque difficulté avec le temps, si nous étions ensemble au dortoir, parce que nous observons le silence depuis le soir après la prière jusqu'au lendemain après le dîner, que nous avons une heure de récréation, et depuis la récréation jusqu'au soir après souper, auquel temps nous avons encore une heure de récréation, laquelle achevée, nous rentrons dans le silence, pendant lequel nous ne parlons que de choses nécessaires, et encore tout bas. Quiconque ôte cela d'une communauté y introduit un désordre et une confusion qui ne se peuvent dire... Or, il y a bien sujet de craindre que ces messieurs ne voulussent pas s'obliger à cela et que, ne le faisant pas, nous ne ruinassions une pratique si nécessaire..."

Et M. Vincent proposait de retirer les chanoines du dortoir et de les loger dans des chambres particulières, meublées et garnies du linge indispensable.

Pour l'assistance aux offices, il y avait également désaccord. M. Vincent trouvait tout naturel de laisser les premières places aux chanoines, comme le prieur le demandait ; mais il ne pouvait accepter d'imposer à ses missionnaires le chant quotidien de l'office et le port des insignes des canoniaux, tels que l'aumusse (1) et le domino (2). La première obligation aurait nui à leur ministère, et la seconde aurait pu faire croire qu'ils avaient tendance à devenir chanoines.

Après avoir exposé ses vues à Guillaume de Lestocq, pour qu'il en fît part au prieur, M. Vincent concluait que sa Congrégation, plutôt que "de détourner le dessein de Dieu" sur elle, aimerait mieux rester en sa pauvreté.

1. Fourrure que les chanoines portent au bras.

2. Camail.

Adrien Le Bon s'inclina devant ces raisons et surtout devant la volonté du saint prêtre (1).

Si ce dernier avait si longtemps résisté à ses instances, ce n'était pas seulement en raison de l'importance d'un bien qu'il jugeait disproportionné à la simplicité dans laquelle il voulait établir sa petite congrégation, c'était aussi à cause des oppositions qu'il prévoyait devoir rencontrer de la part de l'Ordre de Sainte-Geneviève. Dès que le Père Faure, supérieur général des Génovéfains de France, eut connaissance du projet d'union, il mit tout en jeu pour détourner Adrien Le Bon de ses desseins. Il lui envoya, pour le gagner, un des hommes qui avaient le plus d'empire sur son esprit, Charles de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans. Ce prélat eut plusieurs entretiens avec Adrien Le Bon. Il lui rappela les louables efforts accomplis par le Père Faure et le cardinal de la Rochefoucauld pour rétablir la régularité dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, les résultats obtenus et ceux qu'on attendait, lui montra combien serait blâmable un fils de saint Augustin qui, dans ces circonstances, appellerait dans sa maison des étrangers, au lieu d'y introduire des enfants légitimes, et lui conseilla fortement de laisser le prieuré à l'Ordre de Saint-Augustin, dont la congrégation de Saint-Victor était une branche.

Cependant M. Vincent, la volonté de Dieu une fois connue par la voix de M. Duval, se trouva aussi déterminé à consommer l'union qu'il s'était jusque-là montré contraire aux propositions qui lui en étaient faites. Il se rendit lui-même auprès du cardinal de La Rochefoucauld et du Père Faure pour les supplier de ne pas s'opposer aux projets du prieur. Accueilli favorablement par le premier, qui acquiesça volontiers à son désir, il ne put fléchir l'opposition du second.

Le P. Faure soutint ses intérêts dans un ample mé-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 137 et suiv.

moire, que le cardinal et Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, eurent sous les yeux. L'archevêque, au lieu de discuter ses raisons, se contenta de lui répondre que les évêques de Paris avaient toujours désigné le prieur de Saint-Lazare et qu'il tenait à conserver l'usage de ce droit. Devant l'attitude du prélat, le P. Faure préféra renoncer à ses revendications, et il le fit savoir au prieur et à M. Vincent (1).

Le contrat d'union fut signé le 7 janvier 1632, en présence de neuf religieux de la maison, du saint et de deux notaires. Les chanoines notaient dans les considérants que, depuis plusieurs années, les lépreux se faisaient de plus en plus rares, qu'il n'y en avait plus un à Saint-Lazare et qu'il en était ainsi le plus souvent. Ils ajoutaient que, par délibération capitulaire du 5 décembre 1625, la congrégation de Saint-Victor, dont ils faisaient précédemment partie, s'était déclarée dissoute et que, par conséquent, ils étaient libres de disposer à leur gré du prieuré. S'ils donnaient la préférence aux prêtres de la Mission, c'est que, les revenus du prieuré étant destinés à l'assistance corporelle des lépreux, il semblait plus "conforme à l'intention du fondateur" de les appliquer à l'assistance spirituelle du "pauvre peuple de la campagne, éloigné des villes, infecté de la lèpre du péché" et laissé dans l'ignorance des principales vérités de la religion, vocation dans laquelle se spécialisait la communauté fondée par Vincent de Paul.

Adrien Le Bon se réservait, sa vie durant, la jouissance des locaux qu'il occupait, son titre de prieur, la "liberté d'aller à l'église assister au service et y tenir son rang, de même qu'au chapitre et au réfectoire", la libre disposition de la terre de Rougemont et de toutes ses dépendances ; il demandait encore que lui fût assurée la pleine et paisible possession du prieuré simple de Sainte-Marie-

1. *Histoire des chanoines réguliers de la Congrégation de France*, t. III, chap. XIII.

Madeleine de Limouren, au diocèse de Chartres, et une pension viagère de 2100 livres. Il était stipulé de plus qu'à sa mort son corps serait inhumé avec les honneurs funèbres dus aux bienfaiteurs, que, chaque année, au jour anniversaire, un service solennel serait célébré dans l'église du prieuré pour le repos de son âme, et qu'une épitaphe y rappellerait à la postérité le souvenir de cette obligation.

Suit l'énumération des avantages consentis aux religieux : liberté d'habiter à Saint-Lazare, comme par le passé, sous la juridiction et obéissance de l'archevêque de Paris, d'y occuper les chambres qui donnaient sur la route de Saint-Denis "et autres endroits les plus convenables", pension annuelle de 300 ou de 500 livres suivant qu'ils resteraient ou ne resteraient pas dans le prieuré, gratuité des soins et des remèdes en cas de maladie, service solennel à leur mort et, au bout de l'an, droit au titre de bienfaiteurs et fondateurs, pour lesquels devaient se célébrer, chaque année, deux services solennels dans l'église de Saint-Lazare, l'un le premier jour libre après l'octave de l'Épiphanie, l'autre le lundi après la Trinité.

Moyennant ces clauses et autres dont l'énumération serait longue et fastidieuse, le prieur de Saint-Lazare, sous condition de l'approbation archiépiscopale, remettait l'administration du prieuré entre les mains du Saint-Père "pour être uni, annexé, et incorporé à perpétuité à la congrégation des prêtres de la Mission" (1).

Le lendemain de la signature du contrat, 8 janvier, l'archevêque de Paris donnait son approbation et les missionnaires prenaient possession de Saint-Lazare. Dans son acte, le prélat tint à mentionner formellement qu'il conservait toute juridiction, autorité et droit de visite, au spirituel et au temporel, sur la léproserie et les prêtres de la Mission établis dans le prieuré. Ces prêtres

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 234 et suiv.

devaient être au moins douze, dont huit occupés sans cesse, hors le temps des vacances, à donner gratuitement des missions de un à deux mois, suivant les besoins, dans le diocèse de Paris. Il imposait encore à saint Vincent l'obligation de recevoir dans l'établissement, pendant quinze jours, les clercs du diocèse envoyés par l'archevêché, de les loger, de les nourrir et de les préparer aux ordres (1).

Les lettres patentes du roi ne se firent pas attendre ; on les eut dans le courant du mois (2). Le consentement du prévôt et des échevins de Paris fut obtenu le 24 mars.

L'enregistrement des lettres patentes par le parlement fut retardé par l'opposition de l'abbé de Saint-Victor, appuyé par Louis de Mesgrigny, abbé de Quincy, et les curés de la ville, faubourgs et banlieue de Paris. Les religieux de Saint-Victor revendiquaient Saint-Lazare comme bien de leur Ordre. Leurs prétentions n'étaient pas nouvelles ; ils les formulaient déjà quand le concordat n'était qu'en projet. Si l'on avait passé outre, c'est qu'ils avaient eux-mêmes, par acte capitulaire du 3 décembre 1625, placé leurs maisons sous la juridiction des évêques. Saint-Lazare ne dépendait donc plus de l'abbaye de Saint-Victor depuis près de sept ans. Cet acte, rappelé dans le texte du concordat, leur enlevait tout droit sur le prieuré. Ils voulurent plaider quand même. M. Vincent, qui n'aimait pas les procès, fut sur le point de renoncer à la possession de Saint-Lazare. André Duval l'en détourna (3).

Pendant toute la durée des débats, il fit preuve d'un détachement admirable. Il écrivait à un ami : "Vous savez bien que les religieux de Saint-Victor nous contestent Saint-Lazare. Vous ne sauriez croire les devoirs de soumission que je leur ai rendus, selon l'ordre de

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 248.

2. *Ibid.*, p. 254.

3. ABELLY, *op. cit.*, l. III, chap. XVIII, p. 278.

l'Evangile, quoique en vérité, ils ne soient pas fondés en raison, à ce que M. Duval m'a assuré et à ce que me disent toutes les personnes qui savent de quoi il s'agit. Il en sera ce qu'il plaira à Notre-Seigneur, qui sait en vérité que sa bonté m'a rendu autant indifférent en cette occasion qu'en aucun autre affaire que j'aie jamais eu" (1).

Le jour où le jugement devait être porté, M. Vincent alla au Palais et resta prosterné dans la Sainte-Chapelle, demandant à Dieu, non le succès, mais l'accomplissement de sa sainte volonté. Le parlement déclara non fondée l'opposition des religieux de Saint-Victor. Après avoir décidé, le 21 août, qu'il verrait le concordat, il ordonna, le 7 septembre, l'enregistrement des lettres patentes (2).

A l'occasion du procès auquel donnèrent lieu les réclamations de l'abbé de Saint-Victor, M. Bignon, avocat général, grand ami de l'ordre de Sainte-Geneviève, remarqua dans le concordat des vices qui en annulaient la valeur ; il en prévint le P. Faure et lui conseilla de faire opposition. M. Vincent, averti, se hâta de conjurer ce nouveau danger. Il alla lui-même trouver le cardinal de La Rochefoucauld et le P. Faure, et leur demanda de lui renouveler la promesse qu'ils lui avaient déjà faite, de le laisser jouir paisiblement du prieuré de Saint-Lazare. D'autre part, l'abbé de Saint-Cyran parla pour lui au premier président Le Jay et à l'avocat général Bignon. Ces démarches furent suivies du résultat désiré (3).

Toutefois M. Vincent n'était pas au bout de ses peines. Deux clauses le gênaient, et il était résolu à les faire disparaître. La première, consignée dans le concordat, remettait le prieuré de Saint-Lazare au Saint-Siège pour être uni et incorporé par lui à la congrégation de la Mis-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 151.

2. ABELLY, *op. cit.*, chap. XXII, p. 101.

3. *Histoire des Chanoines réguliers de la Congrégation de France*, t. III, chap. XIII ; Interrogatoire de l'abbé de saint-Cyran (*Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 38, 105, 106, 114-115).

sion, voie bien longue, bien difficile, bien coûteuse et d'ailleurs bien inutile, puisque la léproserie dépendait de l'archevêché de Paris. La deuxième était le droit de visite que l'archevêque se réservait sur Saint-Lazare, tant au spirituel qu'au temporel.

Toucher au concordat semblait presque impossible après l'approbation donnée par les autorités ecclésiastiques et civiles. M. Vincent n'hésita pas pourtant. Il obtint du prieur, le 29 décembre 1632, un acte par lequel l'administration de Saint-Lazare était remise, non plus au Saint-Siège, mais à l'archevêque de Paris, "pour la donner, transférer et commettre aux prêtres de la Mission". Cette déclaration du prieur arrivait bien tard, et toutes les autorisations nécessaires étaient à renouveler. Saint Vincent ne s'effraya pas. Il obtint en peu de temps l'approbation de l'archevêque, du roi, du parlement et de la ville de Paris (1).

Dans son nouveau décret, Jean-François de Gondi ne parlait plus de subordonner l'union au bon plaisir du Saint-Siège, mais il maintenait le droit de visite pour le temporel. Vincent de Pani alla le trouver et le supplia d'y renoncer. "Avant que nous fussions dans Saint-Lazare, écrivait-il plus tard (2), nos devanciers rendaient compte tous les ans aux évêques de Paris ; de sorte qu'en notre établissement Monseigneur l'archevêque nous voulut obliger à faire de même ; mais je le priai instamment de nous en dispenser. Ce que ne voulant pas faire, je lui dis que nous préférions plutôt nous retirer, et l'eussions fait infailliblement, s'il eut persévéré. Il est difficile aux missionnaires qui vont et viennent d'écrire au juste ce qu'ils dépensent à la ville et aux champs, parce qu'ils font divers menus frais inévitables, qui sembleraient superflus aux auditeurs du compte. Et puis on oublie certaines choses, en sorte que pour trouver votre compte, quand vous le rendez, et égaliser la mise à la recette, il

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 267 et suiv.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 70.

faut faire des suppositions, comme font quelques Compagnies, et ces suppositions-là peuvent nuire et peuvent être péchés. Je dis cela à Monseigneur de Paris."

Si, parmi les obligations qui furent imposées à M. Vincent par le concordat du 7 janvier ou à son occasion, certaines lui pesaient, d'autres lui étaient chères. Il fut heureux de trouver dans la maison trois ou quatre aliénés confiés au prieur par leurs parents. Pendant le procès que lui firent les religieux de Saint-Victor, il se demanda un jour ce qui l'affligerait le plus si le prieuré venait à lui être enlevé, et la pensée de ces pauvres insensés lui vint de suite à l'esprit ; les abandonner eût été pour lui la pire des épreuves (1).

Un autre devoir lui tenait à coeur : celui de la reconnaissance envers ceux qui avaient donné à sa congrégation cette magnifique demeure. Il priait souvent Dieu de leur appliquer le fruit des bonnes oeuvres faites par les siens, condescendait toujours à leurs désirs, quand sa conscience le lui permettait, et leur témoignait un grand respect en toutes circonstances (2).

Le sous-prieur Nicolas Maheut, qui mourut, peu de temps après, victime de la peste, fut assisté jusqu'au dernier soupir. Le caractère contagieux du mal n'enleva rien à l'assiduité des soins. Saint Vincent alla le visiter. Entre l'imprudence et l'ingratitude il ne pouvait hésiter (3).

Quelques années plus tard, sollicité par le frère du sous-prieur d'envoyer un mot de recommandation à Jean-Jacques Olier, curé de Saint-Sulpice, il s'exécuta volontiers, "Mondit sieur Olier, disait-il à la fin du billet (4), sait l'obligation que nous avons de servir les parents de ceux qui nous ont adoptés pour leurs enfants céans."

Saint Vincent entoura tout particulièrement Adrien

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XI, p. 21.

2. ABELLY, *op. cit.*, l. III, chap. XVII, p. 270.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 185 ; ABELLY, *op. cit.*, l. III, chap. XI, sect. I, p. 114.

4. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 572.

Le Bon de ses plus délicates et affectueuses attentions. Quand il revenait de voyage, sa première visite était pour le Saint Sacrement, la seconde pour le prieur. Chaque dimanche, il prenait avec lui le repas du soir. Si une affaire l'appelait en ville, ce jour-là, l'après-midi, il se hâtait de la terminer pour ne pas se faire attendre (1). Apprenait-il qu'un des siens avait manqué de respect envers le prieur, il s'en affligeait profondément, reprochait au coupable son acte et allait présenter ses excuses à l'offensé avec autant d'humilité que s'il était lui-même pour quelque chose dans la faute commise (2).

Adrien Le Bon était d'une sensibilité extrême. Pendant les six premières années surtout, il souffrit beaucoup et fit beaucoup souffrir. Si on le blâmait d'avoir cédé le prieuré, si, au retour de la ville, la porte de la maison ne s'ouvrait pas assez vite, s'il apprenait qu'une personne du dehors était venue le voir et s'était retirée, trompée par le concierge, qui de bonne foi l'avait déclaré absent, il éprouvait un vif regret de n'avoir pas gardé l'administration du prieuré et s'en ouvrait à tout le monde. "Oh! c'était là grande pitié, racontait un jour saint Vincent (3). Et que fallait-il faire? Il fallait que je m'allasse jeter à ses pieds et lui demander pardon pour tous ceux qui lui avaient donné du mécontentement, et nous faire coupables encore. Il s'apaisait alors, et puis sur une autre occasion, c'était à recommencer. Je pense qu'il m'a vu plus de cinquante fois à ses pieds. Mais ne le fallait-il pas? Il est bien juste : ce sont là nos bienfaiteurs, qui nous ont mis le pain à la main.; c'est l'avoir à bon marché de l'avoir pour quelque petite souffrance."

En dehors de ces moments de contrariété, Adrien Le Bon était heureux de voir le prieuré entre les mains des prêtres de la Mission. Il compléta même son acte de générosité, le 12 janvier 1633, en les instituant héritiers de

1. Manuscrit du frère Robineau; ABELLY, *op. cit.*, l. III, chap. XVII, p. 270.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XI, p. 105.

3. *Ibid.*, t. XIII, p.

tous ses biens (1), et, le 11 février 1645, en leur donnant la ferme de Rougemont (2).

Le jour de son décès, 9 avril 1651, saint Vincent réunit tous les missionnaires de la maison autour du lit du malade, les fit mettre à genoux et récita les prières des agonisants avec eux. Quand la mort eut achevé son oeuvre, malgré l'émotion qui étreignait sa voix, il rappela aux siens les devoirs de reconnaissance qui les unissaient au défunt. La solennité des funérailles, l'épithaphe gravée sur un châssis de marbre dans l'église du prieuré, la lettre circulaire envoyée à cette occasion aux maisons de la Compagnie furent autant de témoignages de la sienne (3).

Le riche cadeau d'Adrien Le Bon ne laissait pas d'être onéreux pour Vincent de Paul ; car les frais d'acquisition du prieuré montèrent très haut. Un généreux bienfaiteur Nicolas Vivian, conseiller du roi et maître des comptes, lui vint en aide, le 20 janvier 1632, en lui remettant dix mille livres pour une fondation de missions dans le ressort des parlements de Toulouse, de Bordeaux ou de Provence (4). La somme était considérable ; mais aux frais d'acquisition allaient s'ajouter ceux d'aménagement et surtout les frais de réparations, qui s'annonçaient très élevés, vu le délabrement des murs.

Pour résoudre ces questions matérielles, saint Vincent se confiait en la divine Providence, qui l'avait toujours servi à souhait. Grâce à elle, sa Compagnie pouvait maintenant se développer librement, sans craindre les inconvénients d'un local trop étroit. La maison de Saint-Lazare, si vide avant 1632, devint en peu de temps un centre de vie religieuse intense, dont le rayonnement s'étendra bientôt sur la France entière et même au-delà. Les clercs du collège des Bons-Enfants s'y transportèrent avec leurs

1. Arch. nat. Y 173, f° 329 V°.

2. Arch. nat. S 6698, pièces 1 et 2.

3. ABELLY, *op. cit.*, I. I, chap. XLI, p. 189. et suiv. ; I. III, chap. XVII, p. 271.

4. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 331.

maîtres et la plus grande partie des prêtres et des frères coadjuteurs. Il y vint des laïques pour faire leur retraite, des clercs pour se préparer aux ordres, des ecclésiastiques pour prendre part aux conférences des mardis, des personnes riches pour mettre en commun leurs moyens de combattre la misère, des docteurs de Sorbonne pour délibérer sur les mesures à prendre contre les hérésies. Un édifice situé à l'extrémité de l'enclos fut transformé en petit séminaire. L'asile reçut, comme par le passé, de pauvres déments ; la prison, des fils de famille dévoyés ; la léproserie, inoccupée de 1610 environ à 1634, avait un hôte en 1635.

Saint Vincent était l'âme de la maison ; il éduquait, il formait, il dirigeait, il stimulait ; son intelligence claire voyait tout ; sa volonté ferme pourvoyait à tout ; son activité ne restait jamais au repos ; les oeuvres se développaient et se multipliaient. Le jour est proche où une fondation nouvelle, celle des Filles de la Charité, va lui mettre en main un instrument merveilleux pour venir en aide aux pauvres et soulager les malades.

- 208 -

(page blanche)

CHAPITRE XI

MADemoiselle LE GRAS, PREMIERE FILLE DE LA CHARITE

Sa famille ; ses jeunes années ; l'épouse ; rapports avec saint François de Sales, Michel de Marillac et Jean Camus, évêque de Belley ; mort d'Antoine Le Gras ; premières relations avec saint Vincent de Paul ; règlement de vie ; la direction de son âme ; visite des confréries de la Charité ; son intervention dans les Charités de Paris ; fondation des Filles de la Charité.

En quittant les Bons-Enfants pour s'établir à Saint-Lazare, saint Vincent savait qu'il imposait un sacrifice aux personnes dévotes du quartier qui avaient l'habitude de recourir à lui pour la direction de leur conscience ; il les consola sans doute en promettant de revenir au collège le plus souvent possible. Cet éloignement fut particulièrement sensible à une pieuse veuve, née Louise de Marillac et devenue, par son mariage, Mademoiselle Le Gras.

La famille des Marillac tirait son nom d'un hameau des environs de Mauriac, dont elle était originaire (1). Quelques-uns de ses membres occupèrent de hautes positions dans la diplomatie, le clergé, la magistrature et l'armée. Charles de Marillac, évêque de Vannes, puis archevêque de Vienne, fut envoyé à Constantinople en qualité d'ambassadeur ; son frère Bertrand, cordelier, monta sur le siège épiscopal de Rennes ; un de leurs neveux, Michel, devint garde des sceaux ; un autre, Louis, maréchal de France. Le frère aîné de ces deux

1. P. de VAISSIERE, *L'affaire du maréchal de Marillac*. Paris, 1924, in-12, p. 14.

derniers, qui portait également le nom de Louis, ne monta pas si haut ; sa seule gloire fut d'avoir pour fille celle qui devait être la collaboratrice de saint Vincent dans la fondation des Filles de la Charité. Seigneur de Villiers-Adam, puis coseigneur de Ferrières-en-Brie, avant de l'être de Farainvilliers (1), il portait, en 1587, le titre d' "enseigne d'une compagnie de gendarmes des ordonnances du roi" (2). Il habitait alors Ferrières, en compagnie de son épouse Marthe de la Rosière, qui mourut bientôt après sans lui laisser de postérité (3).

Louise naquit le 12 août 1591. Son premier biographe, Gobillon, lui donne comme mère Marguerite Camus (4) ; on n'ose guère le répéter après lui quand on voit ce nom absent de toutes les généalogies de la famille, même de celles qui furent dressées à la demande de ses deux oncles, contrôlées par les généalogistes officiels ou préparées pour l'usage des magistrats du Conseil et du Parlement de Paris.

Ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est que, le 12 janvier 1595, Louise, alors âgée de trois à quatre ans, eut une belle-mère en la personne d'Antoinette Le Camus, tante de l'évêque de Belley, veuve de Louis Thiboust et déjà mère de quatre enfants, trois garçons et une fille (5) ; c'est aussi que pendant ce nouveau mariage naquit, le 17 décembre 1601, Innocente, la future épouse de Jean d'Apremont, seigneur de Vendy (6).

1. Arch. nat. Y 130, f° 32 V° ; Y 134, f° 304.

2. Arch. nat. Y 130, f° 32 V°.

3. Bibliot. nat. P. o. 1855 ; Doss. bleus 428; Chérin, 130 ; ms. fr. 20.229 et 20.235 ; Arch. nat. MM 821.

4. La vie de Mademoiselle Le Gras, Paris, 1676, in-16, p. 6. Une certaine obscurité enveloppe la naissance de Louise de Marillac. Si l'on désire étudier à fond cette question, il ne faut pas négliger les éléments de solution qu'apportent les Arch. nat. sous les cotes Y 134, f° 190 V° ; Y 140, f° 491 V° ; Y 187, f° 234 ; la Bibl. nat., Doss.bleus 428, 11427, f° 8 V° et f° 53-54 ; fr. 22.445, f° 226 ; d'Hozier 75, Camus f° 13 ; p. o., Marillac 316; et les généalogies du cabinet des titres.

5. Bibl. nat., ms. f. f. 32.588, p. 127, 141, 821 ; Carrés d'Hozier 598 ; Dossiers bleus 631 ; Nouveau d'Hozier 313 ; Arch. nat. Y 135, f° 264 V° ; Y 156, f° 139 ; Y 157, f° 90 ; Y 158, f° 210 V° ; Y 159, f° 167 V° ; Y 126, f° 10, 38 V° ; 86, 246 ; Y 180, f° 111 V° ; 118 V°.

6. Bibliot. nat. fr. 32.838, p. 115.

Gobillon la dit parisienne. C'est possible ; mais notons que son père habitait encore Ferrières le 5 décembre 1591 et qu'il se fixa dans la capitale entre 1592 et 1594 (1). Ses nombreux domiciles successifs semblent indiquer quelque versatilité dans son caractère ; nous le trouvons rue Saint-Antoine, le 2 janvier 1595 ; dix jours après, rue des Fauconniers ; rue de Jouy, 1597 ; rue Saint-Antoine, entre 1597 et 1600 ; rue Saint-André-des-Arts, en mai 1601 ; sur la paroisse Saint-Gervais, à la fin de la même année ; rue d'Arcis, en 1602 ; et ce n'est probablement pas tout (2).

Nous ne savons où Louise passa ses premières années, surtout à partir du jour où sa belle-mère vint s'installer au foyer paternel avec les quatre enfants. Quand elle fut un peu plus grande, son père la mit en pension à Poissy, au monastère royal Saint-Louis, dirigé par les Dominicaines, qui avaient alors à leur tête, avec le titre de prieure, Jeanne de Gondi, soeur de l'évêque de Paris. Peut-être fut-il porté à ce choix par la présence, parmi les religieuses, d'une cousine germaine, Louise de Marillac, femme de haute vertu, puisque Hilarion de la Coste lui a réservé une place dans sa *Vie des dames illustres en piété et en doctrine* ; et d'une rare culture littéraire, puisqu'elle fut capable de composer des cantiques, des *Méditations sur toutes les fêtes de l'année*, un *Dialogue entre deux vierges sur les récréations des religieuses* et divers ouvrages en vers, comme une traduction de l'*Office de la Vierge* et des *Psaumes de la Pénitence* et un *Commentaire du Cantique des Cantiques* (3).

"Quelque temps après", nous dit Gobillon (4), sans préciser davantage, son père la changea de pension. Il la plaça dans un établissement de Paris beaucoup plus mo-

1. Arch. nat. Y 132, f° 431 V°.

2. Bibliot. nat. p. o. 60, 68, 70, 71, 76, 80, 90 ; Cabinet d'Hozier 76, f° 13 ; Arch. nat. Y 130, f° 32 V° ; Y 134, f° 104 V°, 190 V°, 304.

3. P. Hilarion DE COSTE, *Les éloges et vies des reynes, princesses, dames et demoiselles illustres en piété, courage et doctrine*. Paris, 1647, 2 vol. in-8°, t. II, p. 106.

4. *Op. cit.*, p.6.

deste, pour qu'elle y apprit, sous la direction d'une "maîtresse habile et vertueuse", ce que toute jeune fille de sa condition devait savoir. Entre la nouvelle demeure et le monastère de Poissy, le contraste était frappant. On y vivait pauvrement. Louise, voyant les embarras de la directrice, accepta de l'ouvrage du dehors et lui en laissa le bénéfice. Elle eut même assez d'influence sur ses compagnes pour les porter à l'imiter. Elle serrait le bois du bûcher et prenait pour elle d'autres gros travaux, confiés d'ordinaire aux domestiques.

Aux occupations du corps s'ajoutaient celles de l'esprit. Louise avait du goût pour la peinture. Elle prit des leçons, développa son talent et s'affectionna si bien à son art de prédilection qu'elle continuera de le cultiver au milieu de ses graves occupations de supérieure, jusqu'aux dernières années de sa vie. Seuls les sujets pieux la tentèrent. Quelques-unes de ses oeuvres artistiques allèrent à sa famille (1) ; d'autres restèrent dans sa communauté ; il y en eut à Saint-Lazare, aux Enfants trouvés et ailleurs. Il nous en reste fort peu.

On nous présente comme venant d'elle, de petites aquarelles pleines d'une grâce fraîche et naïve. C'est, assise dans un agréable paysage, une jeune fille occupée à écrire le nom de Jésus ; autour du médaillon, ces mots en légende : "C'est le nom de Celui que j'aime". C'est encore un bon pasteur entouré de ses brebis ; il en tient une sur ses genoux pour lui permettre de se désaltérer à la plaie du côté ; d'autres boivent le sang qui s'écoule des blessures faites aux pieds par les clous.

On montre encore, à la maison-mère des Filles de la Charité, un grand tableau du Sacré-Coeur, au bas duquel est écrit : "Ce tableau a été peint par Mlle Le Gras, nostre très honoré Mère et institutrice". Le Sauveur a les yeux fermés, les bras étendus, la tête inclinée du côté droit, les pieds et les mains percés ; sur la poitrine, un coeur

1. GOBILLON, *op. cit.*, p. 7.

sans flamme et sans couronne d'épines. Une sorte de manteau entoure le corps et vient former derrière l'épaule droite, qu'il dépasse largement, une bosselure disgracieuse. Oeuvre d'amateur, non d'artiste. L'examen montre que la toile primitive avait 25 cm en moins de chaque côté ; elle était trop petite pour le cadre auquel on la destinait et c'est pourquoi on a dû l'agrandir. Ce fut vraisemblablement à cette occasion que l'on ajouta l'inscription du bas.

Ce tableau orna jusqu'en 1891 la chapelle des Artisans, qui est séparée de la cathédrale de Cahors, sans toutefois en être indépendante (1). Que les rayons du coeur aient fait partie ou non du tableau primitif, que l'inscription soit exacte ou fautive, ce sont là des questions qui ne nous retiendront pas ici ; remarquons seulement que nulle part, ni dans ses écrits de piété, ni dans ses lettres, ni dans les pieuses pratiques que Mlle Le Gras a léguées à ses filles, nous ne trouvons trace de dévotion au Sacré-Coeur ; remarquons encore que la maison-mère des prêtres de la Mission possède un tableau semblable : même représentation du Sauveur, à quelques légers détails près, même inscription avec même faute d'orthographe, mais pas de coeur.

Louise apprenait facilement ; elle aimait la lecture et l'étude ; les matières abstraites ne la rebutaient pas. Son père, dit Gobillon (2), lui enseigna "la philosophie pour lui former le raisonnement et pour lui donner entrée dans les sciences plus élevées". Il s'entretenait souvent avec elle, ajoute-t-il, pour jouir de la sagesse de ses réflexions et de l'étendue de ses connaissances.

S'il en est ainsi, il faut admirer l'admirable précocité de cette enfant ; car, à la mort de son père, le 25 juillet 1604 (3), elle n'avait que treize ans. Bien que l'héritage

1. *Louise de Marillac et le Sacré-Coeur* dans les *Petites Annales de Saint Vincent de Paul*, 1900, p. 161.

2. *Op. cit.*, p. 7.

3. Date donnée par toutes les généalogies du cabinet des titres.

paternel allât à Innocente (1), Louise n'était pas oubliée dans le testament ; à elle, assure Gobillon (2), se rapportaient ces paroles : "Elle a fait ma plus grande consolation dans le monde; elle m'a été donnée de Dieu pour mon repos d'esprit dans les afflictions de la vie."

L'incertitude où nous sommes sur cette période de la vie de Louise ne nous permet pas de dire où elle se trouvait en 1604, ni ce qu'elle devint après le malheur qui la frappait. Peut-être n'avait-elle pas quitté la pension et y passa-t-elle encore quelques années.

La pensée de son avenir la préoccupa très tôt. Son père n'était pas encore mort, déclare son premier biographe (3), que déjà elle songeait au couvent. La vie des Capucines l'attirait. Ces religieuses, plus connues à Paris sous le nom de Filles de la Passion, avaient alors, rue Saint-Honoré, un monastère dû aux libéralités de la duchesse de Mercoeur. C'est là, pensait-elle, que Dieu la voulait ; elle s'engagea même par vœu à y servir Dieu toute sa vie (4). A ne regarder que les qualités morales, sa vocation n'était pas douteuse ; mais l'âme n'entre pas seule dans le cloître ; elle y entraîne le corps et il faut que celui-ci soit capable d'en supporter les austérités. Le P. Honoré de Champigny, qui fut provincial des Capucins de 1612 à 1621, estima qu'elle n'avait pas la santé, suffisante.

La déception fut cruelle. Son oncle, Michel de Marillac, la soutint dans cette pénible épreuve. Il est assez probable qu'il la prit avec lui.

Cet éminent magistrat, d'abord conseiller au Parlement, puis maître des requêtes, conseiller d'Etat, directeur des finances et enfin (1626) garde des sceaux (5), avait, avec M. de Bérulle, contribué à l'introduction du Carmel

1. Bibl. nat. P. o., Marillac, pièce 316.

2. *Op. cit.*, p.8.

3. *Op. cit.*, p. 9.

4. *Pensées de Louise de Marillac*, p. 6.

5. Quelques biographes de Mlle Le Gras lui donnent à tort le titre de chancelier.

en France. Il entendait la messe tous les jours, communiait plusieurs fois la semaine, couchait sur la dure, jeûnait fréquemment. Un de ses fils, Octavien, se fit capucin et devint évêque de Saint-Malo ; une de ses filles, Valentine, entra au Carmel de Pontoise et y vécut saintement sous le nom de Marie du Saint-Sacrement.

C'est vraisemblablement sur le conseil de son oncle que Louise épousa, le 5 février 1613, dans l'église de Saint-Gervais, Antoine Le Gras, écuyer, secrétaire des commandements de la reine régente, Marie de Médicis, originaire de Montferrand en Auvergne (1), "homme de bonne vie, fort craignant Dieu et exact à se rendre irréprochable" (2), charitable aussi envers les pauvres, l'exemple de ses ancêtres, à l'un desquels l'hôpital du Puy devait sa fondation.

La nouvelle mariée devenait Mademoiselle et non Madame Le Gras, ce dernier titre étant alors exclusivement réservé aux femmes, des chevaliers, ou à celles qui possédaient une importante seigneurie.

Les deux époux souhaitaient un enfant ; leur désir fut exaucé, le 18 octobre 1613, par la naissance de Michel-Antoine, que tinrent sur les fonts baptismaux, le lendemain, René de Marillac, conseiller du roi en son grand conseil, et Valence de Marillac, dame de messire d'Attichy, surintendant des finances du roi et de la reine-mère.

M. et Mlle Le Gras habitaient alors sur la paroisse Saint-Merry. Ils la quittèrent, avant 1623, pour s'établir sur la paroisse Saint-Sauveur, rue Courteau-Villain, représentée aujourd'hui par la partie de la rue Montmorency qui va de la rue Beaubourg à celle du Temple. Dix-huit mille livres furent dépensées pour l'agrandissement et les réparations de leur maison, qu'ils surmontèrent d'une tour.

1. Localité englobée aujourd'hui dans la commune de Clermont-Ferrand.

2. Testament de Mlle Le Gras.

Le mari, assidu à la cour, où l'appelaient ses fonctions, laissait à son épouse le soin de tout ce qui regardait l'intérieur. Celle-ci veillait sur son enfant, s'occupait des domestiques, était jalouse d'ordre et de propreté, voulait que Dieu fût honoré chez elle comme il convenait. Deux commis de M. Le Gras, touchés par les exemples qu'ils avaient sous les yeux, entrèrent en religion, l'un chez les Minimes, l'autre chez les Bénédictins de St-Maur.

Ses heures de loisir appartenaient aux malheureux. Une de ses servantes lui rendra dans la suite ce témoignage qu'elle se plaisait au service des pauvres, leur portait des confitures, des biscuits et d'autres douceurs, les peignait, nettoyait ceux qu'avait envahis la gale et la vermine, ensevelissait les morts. Les malades des hôpitaux recevaient souvent sa visite, et cette visite s'accompagnait de bonnes paroles et de cadeaux. Son exemple entraîna d'autres dames du quartier. Peut-être eut-elle alors comme émules dans l'exercice de la charité quelques-unes de ces grandes dames qui collaboreront plus tard avec elle, sous la direction de saint Vincent, comme Madame de Bragelone et Madame Bailleul.

Sa charité pour les pauvres contrastait avec sa dureté pour elle-même. Son corps était son unique ennemi : haïres, cilices, discipline, jeûnes, veilles de nuit, tout était bon pour le dompter. Loin d'elle la pensée de le parer pour l'embellir ; elle s'habillait sans recherche, avec modestie et simplicité.

Ce qu'on appelle distractions du monde n'avait, pour elle, aucun attrait ; il lui fallait les pensées sérieuses que donne la religion. Ses livres habituels étaient l'Imitation de Jésus-Christ, le Combat spirituel, les oeuvres de saint François de Sales et de Louis de Grenade.

Aux divertissements mondains elle préférait l'oraison et les retraites ; les jours de l'année que le public consacrait à des amusements, comme ceux du carnaval, elle les passait dans le monastère des Capucines, s'unissant plus intimement à Dieu par la prière.

Cette avidité des choses spirituelles avait besoin d'être modérée ; laissée à elle-même, elle aurait facilement dépassé la mesure. Et puis il y avait dans son âme un fond de mélancolie, une sorte d'inquiétude permanente, accompagnée de scrupules et de doutes, qui souvent la troublaient et parfois la tourmentaient. Ses fautes prenaient à ses yeux des proportions exagérées. Il lui fallait une direction sûre et ferme ; elle eut l'heureuse fortune de s'entretenir avec saint François de Sales et de trouver sur ses pas trois hommes de bon conseil : un laïque, un évêque et un prêtre ; Michel de Marillac, Jean Camus et saint Vincent de Paul.

L'évêque de Genève connut Mlle Le Gras pendant le séjour de quelques mois qu'il fit à Paris en 1618-1619. Ayant appris qu'elle était malade, il l'honora de ses visites. Ce que furent ces entrevues, nous pouvons le deviner. Elle ouvrit son cœur, exposa ses craintes, sollicita des conseils et, à la voix du saint prélat, pleine de charme et d'onction, sentit renaître momentanément dans son âme le calme et la paix..

François de Sales partit ; mais Michel de Marillac lui restait. Bien que laïque, ce pieux magistrat avait un ensemble de qualités qui faisait de lui un excellent directeur d'âmes. Instruit dans la science des saints, nourri aux meilleures sources de la doctrine spirituelle, saint lui-même et de plus fin psychologue, il parlait comme parlait saint François de Sales, comme parlera plus tard saint Vincent de Paul.

Nous avons de lui cinq lettres à sa nièce (1). La plus ancienne est du 1er juin 1619. "Ayez toujours, lui écrit-il, bon courage à chercher Dieu et vous conformer entièrement à ce qu'il lui plait et cheminer avec humilité et confiance en Dieu."

Humilité, confiance, conformité à la volonté divine, ces trois recommandations reviennent sans cesse sous

1. Les originaux se trouvent à la maison-mère des Filles de la Charité.

sa plume et rien ne convenait mieux à l'état d'âme de la pieuse dirigée. "Humiliez-vous devant Dieu, disait-il le 1er septembre, des manquements que vous pouvez avoir à la soumission possible de votre âme devant Dieu, attendant de lui les grâces dont vous avez besoin ; et n'entreprenez pas de forcer Dieu à vous donner plus de grâces qu'il ne veut. Demeurez tranquille et humble en la vue de vos fautes, car c'est notre partage que les fautes, et ne faut rien attendre de nous que cela."

Il faut croire que Mlle Le Gras avait besoin de ces leçons, car, sous une forme ou sous une autre, chaque lettre les reprend. "Dieu, écrivait encore le pieux magistrat, n'est pas attaché à nos desseins et propositions, et, ceux-là le trouvent partout qui le cherchent en la manière qu'il veut se communiquer et non pas en la façon qu'ils s'imaginent leur être utile et profitable, car souvent cette utilité figurée en l'esprit est le consentement de notre sentiment... L'âme pauvre qui se connaît telle se contente de se soumettre à Dieu, et non pas lui vouloir prescrire la façon de laquelle il la conduira. Elle reçoit ce qui vient, use de tout avec humilité, reconnaissance et profit et demeure toujours pauvre en soi-même, se contentant de faire le mieux qu'elle peut, sans recevoir peine aucune de ce qui lui manque ; ce qui n'est pas en sa puissance."

En scrutant sa conscience, Mlle Le Gras discernait en son âme des défauts et des misères qui lui montraient combien était fausse la bonne opinion qu'elle avait d'elle-même ; pour sortir de cette illusion, rien ne lui semblait plus profitable que de ne pas perdre de vue sa propre abjection, Le remède était bon sans doute, mais insuffisant, si n'y était jointe la conviction que la grâce de Dieu était nécessaire pour assurer son efficacité. S'il ne s'accompagnait de confiance en Dieu, c'était l'orgueil sous une autre forme. Michel de Marillac le lui fit remarquer. "Vouloir opérer cette disposition par son soin, c'est acte de puissance et de capacité, dont l'âme ne croit pas être

pauvre, puisqu'elle essaye de le faire... ; s'efforcer à faire quelque chose présuppose que l'on a créance de le pouvoir faire." C'est là s'estimer outre mesure ; regardons Dieu d'abord ; prions-le ; attendons tout de lui ; considérons-nous comme ses propres instruments. "Plus l'âme fidèle à Dieu se dépouillera de son soin et activité, plus elle verra clair en ce qu'il faut faire et laisser. Son exercice soit avec Dieu ; qu'elle cherche et aime Jésus-Christ ; qu'elle se lie à lui ; qu'elle honore sa vie, ses travaux et ses souffrances! Pour tout le reste, la seule fidélité de l'âme adhérant à Dieu, qui ne manque à rien de ce dont elle est avertie ou reprise, lui fournira assez d'occasions."

Tout en nous permettant de pénétrer dans la vie intérieure de Mlle Le Gras à cette époque de sa vie, les lettres de Michel nous apportent çà et là quelques détails sur ses relations familiales. La mort, en frappant coup sur coup, à trois ans d'intervalle, Octavien d'Attichy et sa femme, Valence de Marillac, avait fait sept orphelins, trop petits pour gérer leur important patrimoine d'Attichy, près Pontoise. Michel, devenu leur tuteur, semble s'être déchargé sur Antoine Le Gras des devoirs que lui imposait ce titre. Ce dernier répondit à cette confiance par un dévouement et un désintéressement sans bornes. Sa femme pouvait écrire de lui plus tard qu'il avait "consumé son temps et sa vie" aux affaires des d'Attichy, "négligeant entièrement les siennes propres" (1).

Ce qu'elle ne dit pas, c'est qu'elle partagea les soucis de son mari. Nous la voyons consulter son oncle sur le droit d'abattage, de vente et de replantage des arbres du domaine d'Attichy et conduire la petite Madeleine au couvent des Ursulines.

Les orphelins ne furent pas toujours corrects envers leurs bienfaiteurs. L'un d'eux s'oublia jusqu'à écrire à M. Le Gras une lettre insolente. Michel de Marillac en fut informé ; il en éprouva une peine profonde, gronda le

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 345.

coupable et demanda pardon pour lui. "Je vous prie l'un et l'autre d'excuser cela. L'âge et l'expérience modéreront son esprit, car il est bien né et il faut croire qu'il y a quelque autre passion qui a excité celle-là... Ce sont accidents qui arrivent entre les personnes à qui la familiarité donne plus de liberté. Je ne manquerai pas de lui en parler quand je le verrai."

Le coupable était ou Achille, un futur jésuite ; ou Louis, un futur minime, qui occupera successivement les sièges épiscopaux de Riez et d'Autun. Leur frère, Antoine, plus tard marquis d'Attichy, mourra jeune ; il sera tué en 1637, au cours d'un combat, à peine âgé de vingt-cinq ans. Ils avaient quatre soeurs. Geneviève deviendra duchesse d'Astri ; Anne, comtesse de Maure. Le Carmel attirera Henriette ; la dernière de toutes, Madeleine, sera ursuline.

Les incorrections d'un d'Attichy étaient de bien petites épreuves à côté de celles qui allaient fondre sur Mlle Le Gras. Après dix ans de mariage, la santé de son époux s'altéra et les soins les plus empressés n'amenèrent aucune amélioration. Et dans son esprit cette question se posa : "De quoi Dieu veut-il me punir?" Et le voeu qu'elle avait fait d'entrer chez les capucines lui revint en mémoire. Malgré cet engagement, elle s'était mariée. Evidemment, Dieu la châtiât de ce grave manquement à la parole donnée ; il ne fallait pas chercher d'autre cause aux souffrances de son mari.

Elle alla confier sa peine à Camus, évêque de Belley, qui était alors à Paris, et celui-ci lui répondit pour la tranquilliser : "Ne songez plus au passé : pour le moment, les liens sacrés du mariage vous enlèvent votre liberté ; tout ce que vous pouvez, et cela je vous le permets, c'est de faire voeu de rester en l'état de viduité si M. Le Gras quitte ce monde avant vous (1)."

1. Les originaux des lettres de Camus à Mlle Le Gras sont à la maison-mère des Filles de la Charité.

Mlle Le Gras, tout heureuse de la solution proposée, prit cet engagement sacré le 4 mai 1623, jour de sainte Monique, probablement devant le prélat et durant sa messe.

Camus lui recommanda aussi la lecture des livres saints, lui assurant qu'elle y trouverait des consolations et des lumières ; et pour l'aider à obtenir aisément la permission de l'archevêque de Paris, il lui remit le billet suivant, qui porte la date du 8 mai 1623 : "J'estime que les supérieurs pourront permettre, non seulement sans danger, mais avec utilité, à M. Le Gras et à Mlle sa femme la lecture de la sainte Bible en français, selon la traduction des docteurs de Louvain."

Le calme revint, mais ce ne fut pas pour longtemps. Le 25 mai, jour de l'Ascension, au lieu de se réjouir avec les fidèles, elle sentit les ténèbres s'épaissir autour d'elle ; un grand abattement s'ensuivit. Elle avait beau réfléchir, toujours la même pensée la poursuivait. Son voeu d'autrefois lui interdisait le mariage ; c'est donc de, suite qu'il lui fallait se séparer de son mari ; il n'y avait pas à hésiter. Si son directeur le lui défendait, son devoir le lui commandait. Et le trouble l'envahissant de plus en plus, il lui vint en l'esprit, son directeur étant sur le point de s'absenter pour longtemps, de rester sans guide ; elle se demanda même si vraiment Dieu existait, si vraiment l'âme était immortelle. Elle ressemblait à un navire désemparé, battu par la tempête, qui erre au gré des flots sur l'immensité de l'Océan, incapable de choisir sa direction et menacé de couler au fond de l'abîme (1).

Dans son désarroi, elle écrivit à Michel de Marillac, alors à Fontainebleau. Nous n'avons pas sa lettre ; ce devait être un long cri de détresse. Ce n'était peut-être pas la première fois que l'oncle recevait de sa nièce des confidences de cette nature. Il répondit, le 28 mai, ce qu'il devait répondre. Ne raisonnez pas vos doutes ;

1. Récit de Mlle Le Gras ; l'original est à la maison-mère des prêtres de la Mission.

vous vous enliseriez davantage, mais "portez l'incertitude en paix". Vous passer de directeur en un moment où vous en avez plus besoin que jamais, ce serait folie ; autant vaudrait se passer de Dieu lui-même, dont il est le représentant. "Il faut être toujours ouverte à Dieu, sans se justifier, mais trouver sa stabilité dans la paix que l'on a en l'incertitude et ne s'assurant en rien qu'en la miséricorde de Dieu". Si l'on n'a pas confiance en lui, "je ne sais où l'on peut trouver assurance au monde ; qui la trouve hors de là est, à mon avis, bien digne de compassion."

Avant de finir, Michel de Marillac ajoute un mot sur la lecture de la Bible. "Quant à la permission que vous avez, ou attestation tendant à cela, c'est chose qui se doit traiter de bouche, et ne sais pas comment se gouverne en cela notre nouvel archevêque (1). Quand je serai à Paris, je vous assisterai de tout mon pouvoir très volontiers."

Ces conseils restèrent sans effet. Pour tirer l'âme angoissée de Mlle Le Gras des ténèbres où elle s'égarait, il aurait fallu saint François de Sales, et l'évêque de Genève n'était plus. Se voyant dans l'impossibilité de le consulter, elle l'invoqua. Et la lumière vint enfin, après dix jours d'une terrible agonie.

"Le Jour de la Pentecôte, écrit-elle, oiant la sainte messe, ou faisant l'oraison à l'église, tout en un instant mon esprit fut éclairci de ses doutes." Cette église, Gobillon nous l'apprend (2), était celle, de Saint-Nicolas-des-Champs. Tandis que la pieuse femme priait, une voix intérieure lui dit de demeurer avec son mari et lui apprit qu'un temps viendrait où elle ferait partie d'une communauté vouée au service des pauvres et se lierait à Dieu, comme les autres membres, par les trois voeux de pauvreté, chasteté et obéissance. Elle voyait en esprit

1. Jean-François de Gondi archevêque de Paris.

2. GOBILLON, *op. cit.*, p. 17.

la maison, d'où les Soeurs sortaient pour rentrer ensuite. Un tel spectacle l'étonnait fort, car alors toute femme liée par les trois voeux était religieuse et toute religieuse était cloîtrée.

Elle reçut en même temps l'assurance que Dieu lui donnerait un directeur. Ce directeur, raconte-t-elle, il me le "fit voir alors, ce me semble, et je sentis répugnance de l'accepter ; néanmoins j'acquiesçai." Un an et demi devait s'écouler avant sa première confession à saint Vincent de Paul, dont il est ici question.

La persuasion où elle était que cette révélation de l'avenir venait de Dieu chassait ses doutes sur l'existence de l'Être suprême et, par voie de conséquence, l'affermissait dans la croyance à l'immortalité de l'âme.

Dans sa joie de revivre à la lumière, sa pensée se reporta sur saint François de Sales, qui lui avait, pensait-elle, obtenu cette grande grâce. Elle n'oubliera pas plus tard ce qu'elle devait, en cette circonstance, à l'intercession du grand évêque de Genève et sa confiance en lui n'en deviendra que plus forte.

Ce violent orage apaisé, une autre croix lui restait, croix bien lourde et qui s'alourdira tous les jours. La maladie de M. Le Gras était de celles qui ne guérissent pas, peuvent traîner longtemps et rendent le caractère fâcheux et chagrin. Elle supporta ses impatiences, ses exigences, ses caprices et le soigna, jour et nuit, avec un dévouement que ne lassait aucune fatigue.

A l'automne, une violente crise faillit amener une issue fatale. Alors qu'elle se réjouissait du mieux survenu et de la prochaine arrivée de l'évêque de Belley, celui-ci lui annonça qu'il ne viendrait pas : "O Dieu, ma très chère soeur, quel assaut à votre coeur! Ce mari très aimé a donc pensé mourir ; et ce chétif père qui vous écrit n'ira point à Paris cet hiver. Ne soupirez pas sur vous, ma très chère fille, mais sur moi, qui, séparé de mon pays et des miens, suis relégué dans un exil qui n'a rien d'ai-

mable que la très aimable volonté de celui qui rend tout aimable... Voilà donc que je laisse Paris et les deux premières chaires de Paris, où, pour dire la vérité, je ne méritais pas de paraître, et cela parce qu'il plaît ainsi à celui dont la volonté est notre vie. O Jésus, l'âme de nos âmes, conservez-moi ma chère fille, bénissez-la de votre douce main, et elle et son mari et son enfant et sa maison ; versez vos consolations sur cette chère âme, qui m'est en la considération que vous savez, ô mon Sauveur, puisqu'en vous je lui suis très humble frère et serviteur."

Les consolations souhaitées par Camus tardèrent longtemps. M. Le Gras ne sortait d'une crise que pour tomber dans une autre. Le petit Michel, alors âgé de dix à onze ans, était mou, paresseux, de volonté indécise et d'intelligence médiocre. Mlle Le Gras, de son côté, souffrait de ne pas trouver, dans Paris, un prêtre qui sût voir clairement dans son âme et la guider dans la voie qui convenait.

Ce fut à la fin de l'année 1624, ou dans les premiers mois de 1625, que, pour la première fois, elle confia les secrets de sa conscience à Vincent de Paul. Gobillon assure qu'elle fit ce choix, conseillée par Camus (1). Il est presque certain qu'avant de prendre une décision, elle connaissait et appréciait Vincent de Paul. Ils habitaient tous deux sur la paroisse Saint-Sauveur, à proximité l'un de l'autre ; on peut donc supposer avec vraisemblance qu'ils se sont rencontrés, au moins dans l'église paroissiale, où l'attitude recueillie du saint prêtre ne manqua pas de frapper la pieuse femme en prières. De plus, Mlle. Le Gras fréquentait le monastère de la Visitation, dont l'aumônier des Gondi était supérieur, et elle était en relations suivies avec la supérieure, la Mère Catherine de Beaumont. Il ne serait donc pas étonnant qu'elle-même eût, pris l'initiative de s'adresser à saint Vincent. Dans

1. *Op. cit.*, p. 29.

ce cas, Camus serait simplement intervenu pour approuver son choix, ou pour l'aider à obtenir le consentement de ce dernier, qui, attiré par les missions dans les campagnes, hésitait à se charger de directions particulières.

Ainsi se nouèrent entre les deux grands serviteurs de Dieu des relations que la mort seule devait briser, après trente-cinq ans d'une collaboration féconde en bonnes oeuvres.

La bonne impression du début alla s'accroissant avec le temps. Mlle Le Gras, se voyant comprise, devinée, conduite, en remerciait Dieu du fond du coeur. La direction de saint Vincent devint pour elle une vraie nécessité. Ses absences lui étaient pénibles. En apprenant de sa bouche, au mois de juin, qu'il allait à Marseille annoncer au général des galères la nouvelle du décès de Mme de Gondi, la pieuse femme s'émut et confia même sa peine à l'évêque de Belley. Elle reçut cette réponse : "Pardonnez-moi, très chère soeur, si je vous dis que vous vous attachez un peu trop à ceux qui vous conduisent et vous appuyez trop sur eux. Voilà M. Vincent éclipsé et Mlle Le Gras hors de pile et désorientée. Il faut bien regarder Dieu en vos conducteurs et directeurs et les regarder en Dieu ; mais quelquefois il faut regarder Dieu tout seul, qui, sans homme et sans piscine, nous peut guérir de nos paralysies... En cet esprit... de Mlle Le Gras..., qui me semble si clair et si fort, je n'aime pas à voir ces petites faiblesses et ces petits nuages."

Les "petits nuages" ne furent pas chassés par les reproches du prélat. Mlle voyait avec frayeur approcher le temps de sa retraite annuelle. En l'absence de son directeur, comment pourrait-elle en profiter? Camus lui conseilla de se mettre sous la direction d'un Oratorien, le Père Ménard, d'une Carmélite, la Mère Madeleine de Saint-Joseph, ou d'une Visitandine, la Mère de Beurnont. Il est probable qu'elle n'eut pas à choisir, car saint Vincent revint, semble-t-il, plus vite qu'elle n'espérait.

La mort de Madame de Gondi eut une seconde consé-

quence, tout aussi fâcheuse pour Mlle Le Gras : Vincent de Paul, devenu libre, quitta la rue Pavée, pour s'établir, de l'autre côté de la Seine, au collège des Bons-Enfants, maison-mère de sa Congrégation. Désormais, pour aller le trouver, il lui faudra traverser une grande partie de la ville. Et c'était au moment où l'état de son mari réclamait impérieusement sa présence à la maison.

Une ou deux semaines après la fête de la Toussaint, M. Le Gras eut un accès de fièvre chaude qui fit craindre pour sa raison. La crise passée, il promit à Dieu de le servir fidèlement le reste de ses jours. Ces jours devaient être une continuelle souffrance en même temps qu'une continuelle prière. Les affreuses douleurs qui torturaient tous ses membres ne lui laissaient pas un moment de repos, même la nuit. L'âme toutefois dominait le corps : sa patience forçait l'admiration de ceux qui l'approchaient ; sa pensée ne quittait guère Notre-Seigneur en croix, qu'il prenait pour modèle.

L'épouse ne cessait d'espérer, malgré la gravité du mal. Elle savait que les moyens surnaturels donnent souvent des résultats là où les remèdes ont échoué. Elle écrivit de divers côtés pour recommander le malade aux prières des personnes qu'elle savait les plus agréables à Dieu. L'évêque de Belley lui répondit : "Voilà votre croix et pourquoi me fâché-je de la voir sur l'épaule d'une fille de la croix? Pour la bien porter, vous ne manquez ni d'adresse, ni de conseil, ni de livres, ni d'esprit ; Dieu veuille qu'aussi vous ne manquiez de courage."

C'est aussi le courage, basé sur la confiance en Dieu, que lui souhaite la Mère de Beaumont : "J'espère que la main qui vous fait la blessure vous guérira. O Dieu ! soyez donc toute douce et courageuse pour supporter avec patience ce qui vous est donné avec tant d'amour. Pensez-vous que Dieu vous fasse souffrir pour un autre sujet que vous faire mériter! Il y faut laisser le pourquoi. Il ne nous appartient pas de le savoir, mais d'être bien

soumise à son bon plaisir. Soyez-le donc, ma chère fille, et ne regardez pas tant ce que vous regardez et souffrez, ains unissez votre volonté à celle du Père céleste, pour faire et souffrir tout ce qu'il lui plaira ; puis, après, faites tout ce que vous pourrez pour la santé de votre cher mari, en laissant l'événement au bon plaisir de Dieu (1)."

Nous ne savons ce que répondit saint Vincent, alors absent de Paris. Ce mot que nous trouvons dans la lettre de la mère de Beaumont : "Je n'ai point de nouvelle pour tout, de M. Vincent", laisserait supposer que Mlle Le Gras s'étonnait de son silence.

On entrait dans une année jubilaire. Mademoiselle remplit les conditions nécessaires pour le gain des indulgences. Au lieu d'une confession simple, elle préféra une confession générale. Revenir sur le passé était, chez elle, une habitude et un abus ; elle croyait obtenir par là la tranquillité dont son âme avait besoin. Camus lui reprocha aimablement cette tendance ; "Vous voilà toujours dans les confessions générales à la venue du jubilé... Ah! non, le jubilé ne vient point, pour cela pour nous, ains pour nous réjouir en Dieu, notre salutaire, et nous faire dire : Jubilemus Deo , salutari nostro."

Cependant la maladie d'Antoine Le Gras continuait son cours. De fortes hémorragies survinrent et hâtèrent le dénouement. M. Le Gras mourut le 21 décembre 1625, pendant la nuit, à la suite d'un septième vomissement de sang. Son épouse était là près de lui, tout en larmes ; elle reçut son dernier soupir, après avoir entendu cette parole, dont elle conservera le souvenir toute sa vie : "Priez Dieu pour moi ; je n'en puis plus."

La perte était grande pour la pauvre veuve. En l'âme de celui qui la quittait, elle avait trouvé l'écho de sentiments qui animaient la sienne en tout ce qui touchait à la religion. "Dès y a longtemps, écrivait-elle, il n'avait plus aucune affection pour les sujets qui peuvent porter

1. L'original cette lettre est à la maison-mère aux Filles de la Charité.

au péché mortel et avait un très grand désir de vivre dévotement." Et elle ajoute un peu plus loin que, chaque jour, il récitait les Complies.

Le matin venu, Mlle Le Gras se rendit à l'église paroissiale, vit le curé, M. Hollandre, se confessa et communia pour le repos de l'âme de celui qu'elle pleurait.

Les témoignages de sympathie ne lui manquèrent pas. Elle ne reçut qu'au mois de mars ceux de l'évêque de Belley. "Enfin, ma très chère sceur, lui disait le prélat, le Sauveur de nos âmes, après avoir mis votre époux en son sein, s'est mis dans le vôtre. O céleste Epoux, soyez à jamais celui de ma soeur, qui vous a choisi pour tel lorsqu'elle était encore divisée ; mais demeurez sur son sein, Seigneur, comme un bouquet de myrrhe, douce au sentir, mais amère au goût ; donnez-lui quelques douces consolations dans les amertumes inséparables de son veuvage. O Dieu, ma très chère amie! c'est à cette heure qu'il se faut serrer et presser auprès de la croix, puisque vous n'avez plus que cet appui en terre ; c'est maintenant qu'il faut dire à Dieu qu'il se souvienne de sa parole. Et quelle est cette parole, ma très chère fille ? C'est qu'il sera le père de l'orphelin et le juge de la veuve ; juge, ma chère soeur, pour prendre sa cause en main et pour juger ses adversaires. C'est à cette heure que nous verrons si vous aimez Dieu comme il faut, puisqu'il vous a ôté ce que vous aimiez beaucoup."

Les encouragements de Camus arrivèrent à point. Mlle Le Gras était retombée dans ses inquiétudes habituelles. L'évêque de Belley reprit la plume : "Je ne sais pourquoi votre esprit se trouble et croit être en ténèbres et en abandonnement. A quel propos ? Vous n'êtes plus divisée. Maintenant vous êtes toute à l'Epoux céleste, n'en ayant plus de terrestre. Vous êtes déterminée de longue main à ne vouloir que lui ; et à présent qu'il a rompu vos liens et que vous lui devez sacrifier une hostie de louange, vous vous étonnez. Fille de peu de foi, que

redoutez-vous? Il vous faut dire ce que Notre-Seigneur dit à Marie sur la résurrection du Lazare : si vous aviez plus de fermeté, vous verriez la gloire de Dieu sur vous."

Ces crises de faiblesse, Mlle Le Gras les sentait surtout quand M. Vincent, parti en mission, tardait à revenir. Pour l'approcher plus facilement pendant ses séjours à Paris, elle quitta, en 1626, sa maison de la rue Courteau-Villain, et s'établit rue Saint-Victor, près du collège des Bons-Enfants. Son fils était encore avec elle ; il avait treize ans ; il était temps de songer à son avenir ; elle le plaça, l'année suivante, au séminaire de M. Bourdoise, où se formait alors le futur grammairien de Port-Royal, Claude Lancelot.

La mort de son mari et l'éloignement de son fils lui laissaient des loisirs. Elle donna davantage aux exercices de piété et aux oeuvres de charité. Son règlement de vie, écrit de sa main, nous permet de la suivre heure par heure dans cette époque lointaine de son existence. Ce précieux document, sans date, semble de l'année 1628 (1) ; ce n'est qu'un projet ; il fut soumis à l'approbation de saint Vincent, qui corrigea certainement quelques détails, mais respecta l'ensemble.

"Au nom de Dieu, puissé-je vivre ainsi, s'il m'est permis !

Que toujours soit dans mon coeur le désir de la sainte pauvreté pour, libre de tout, suivre Jésus-Christ et servir en toute humilité et douceur mon prochain, vivant en obéissance et chasteté toute ma vie, honorant la pauvreté de Jésus-Christ, qu'il a parfaitement gardée."

Pauvreté, chasteté, obéissance, c'est la matière des trois voeux de religion. Mlle Le Gras attendait avec une certaine impatience, que saint Vincent modérât, le moment d'embrasser un genre de vie où elle put se conformer pleinement aux engagements pris par elle le 4 mai 1623 et renouvelés chaque année à pareil jour.

1. L'original est à la maison-mère des Filles de la Charité.

Continuons la lecture du règlement.

"Que ma première pensée, après le repos de la nuit, soit occupée en Dieu, faisant un acte d'adoration, de reconnaissance et d'abandon de ma volonté à la sienne très sainte et avec vue de ma bassesse et impuissance ; j'invoquerai la grâce du Saint-Esprit, en laquelle j'aurai une grande confiance, pour l'accomplissement, en moi, de sa très sainte volonté, qui sera le seul désir de mon coeur."

"Confiance", "accomplissement de la très sainte volonté" de Dieu, ces mots, Mlle Le Gras les connaissait bien, pour les avoir entendus souvent de la bouche de ses directeurs. Si nous prenons le recueil imprimé des lettres que lui adressa saint Vincent, nous n'avons pas à chercher longtemps pour les trouver, ils apparaissent en bonne place dans celle du 30 octobre 1626, qui vient en tête. Le saint est parti en mission dans une petite localité de la Marne, sans avoir eu le temps de la prévenir ; il s'excuse d'avoir quitté Paris sans le lui dire : "Notre-Seigneur trouvera son compte en cette petite mortification, s'il lui plait, et fera lui-même l'office de directeur ; oui certes, il le fera et de façon qu'il vous fera voir que c'est lui-même. Soyez donc, sa chère fille, tout humble, toute soumise et toute pleine de confiance et attendez toujours avec patience l'évidence de sa sainte volonté (1)."

En attendant d'être plus amplement renseignée, sur sa vocation, Mlle Le Gras vivait comme une religieuse dans le monde. Lever à 6 heures, de la Toussaint à Pâques ; à 5 h. et demie, de Pâques à la Toussaint. Prière, oraison de trois quarts d'heure à une heure sur l'évangile, l'épître et la vie du saint du jour. De suite après, prime et tierce de Notre Dame "posément, conservant les sentiments de l'oraison. Puis, s'il y a quelque ordre à donner dans le ménage, j'y pourvoirai en m'habillant (2)".

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 26.

2. Règlement de vie. (Original à la maison-mère des Filles de la Charité)

Une bonne était à son service. Outre les qualités professionnelles, Mlle Le Gras voulait qu'elle eût une grande piété. Aussi, quand la place devenait vacante, le choix n'était pas toujours facile. M. Vincent était consulté et cherchait avec elle ; il eut à se prononcer, le 5 juin 1627, entre une fille de 28 ans et une autre de 22 : la première de Bourgogne, la seconde d'Aubervillers (1). Celle qui eut les préférences resta quatre ans en place ; en 1631, on lui cherchait une remplaçante. "Pour la personne que vous désirez ôter, écrivait saint Vincent (2), il n'y a point de danger, pour en avoir une selon votre coeur ; mais celle dont vous me parlez ne vous sera pas propre, comme je pense. Il vous en faut une toute neuve ou dévote, qui vous honore et craigne, ou qui ait mêmes pensées que vous ; demandez-en une à Dieu."

La présence d'une bonne délivrait Mlle Le Gras de bien des soucis d'ordre matériel ; aussi pouvait-elle librement satisfaire son goût pour les exercices de piété.

A 8 h. et demie en été, à 9 h. en hiver, elle allait entendre la messe, "quelquefois, dit-elle, avec la seule intention de l'Eglise et quelquefois me servant des points à méditer, durant icelle, dans Philothée, ou en un autre livre nommé Dosithée". On la voyait tantôt à son église paroissiale, celle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, tantôt à la chapelle des Bons-Enfants, qui était plus proche de son logis et où l'attirait la présence de son directeur.

Elle avait l'habitude de commencer trois ou quatre fois la semaine : le dimanche, le mardi, le samedi et peut-être le vendredi. A ces jours s'ajoutaient les fêtes et divers anniversaires ; en certaines circonstances exceptionnelles, elle se permettait, avec la permission de son confesseur, des neuvaines de communions. Une inquiétude, un léger trouble de conscience la tenaient éloignée de la sainte table. Saint Vincent trouvait sa réserve excessive. "Pour la peine intérieure qui vous a fait retirer

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 29.

2. *Ibid.*, p. 109.

de la sainte communion aujourd'hui, lui écrivait-il un jour (1), vous avez un peu mal fait. Voyez-vous pas bien que c'est une tentation et faut-il, en ce cas, donner prise à l'ennemi de la sainte communion ? Pensez-vous devenir plus capable de vous approcher de Dieu en vous en éloignant qu'en vous en approchant ? Oh ! certes, c'est une illusion."

Au contraire, quand la santé était en jeu, lui-même recommandait l'abstention. "Notre-Seigneur, lui disait-il pour la consoler dans sa privation (2), est une continuelle communion à ceux qui sont unis à son vouloir et non-vouloir."

La messe finie, Mlle Le Gras achevait l'office de la Sainte Vierge, continuant à penser au "grand amour que Dieu a eu pour nous en l'institution de ce saint sacrifice."

De retour à la maison à 9 h. et demie ou 10 h., suivant la saison, elle se mettait au travail jusqu'à 11 h. Les occupations ne lui manquaient pas. C'était tantôt la confection de vêtements pour les indigents, ou de linge d'autel et ornements d'église, tantôt ce qu'elle appelait "mes petits amusements en images" (3), c'est-à-dire un peu de peinture.

Saint Vincent avait-il besoin pour ses pauvres de chemises, de linge, d'habits, c'est à elle et à Mlle du Fay qu'il s'adressait (4). Sa chapelle, pour laquelle il ne demandait jamais rien, était entretenue avec soin, grâce aux cadeaux qu'il recevait. Un remerciement délicatement tourné récompensait les pieuses donatrices. Citons ces mots adressés à Mlle Le Gras : "Ce billet sera... pour vous remercier de ce tant beau et agréable parement que votre charité nous a envoyé, lequel me pensa ravir hier le coeur d'aise, voyant le vôtre là-dedans, et cela tout à coup, entrant dans la chapelle, ne sachant pas qu'il y

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 111.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 233.

3. *Pensées de Louise de Marillac*, p. 35.

4. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 39.

fût ; et cette aise dura hier et dure encore avec une tendresse inexplicable, laquelle opère en moi plusieurs pensées, lesquelles, si Dieu l'a agréable, je vous pourrai dire, me contentant cependant de vous dire que je prie Dieu qu'il embellisse votre âme de son parfait et divin amour, pendant que vous embellissez ainsi sa maison de tant de beaux parements (1)."

A 11 h., Mlle Le Gras s'agenouillait pour lire un chapitre du Nouveau Testament ; puis venait le repas. A midi, sept ou huit minutes de récollection pour honorer l'instant où le Verbe s'est fait chair. "J'essaierai de n'être plus oisive, continue Mlle Le Gras ; c'est pourquoi, après ce demi-quart d'heure, je me mettrai à l'ouvrage, travaillant gaiement, soit pour l'Eglise ou pour les pauvres, ou bien pour l'utilité du ménage ; et le travail durera jusqu'à 4 heures. Si je suis obligée de rendre quelques visites ou d'en recevoir, ces heures-là y seront employées."

Remarquons le mot "obligée". Mlle Le Gras ne perdait pas, en effet, le temps en visites inutiles. Elle se contentait de celles qui lui étaient imposées par la nécessité, la charité, la décence ou quelque autre motif raisonnable. Saint Vincent, les membres de la famille de Marillac, les mères de la Visitation et du Carmel, quelques bonnes amies, comme Mlle du Fay, et les pauvres, à cela se réduisaient à peu près les personnes qu'elle fréquentait.

Les pauvres l'attiraient plus que les parents ou les amies ; c'était une joie, pour elle, de les consoler et de les secourir, si bien que, les jours où les sorties pouvaient nuire à sa santé, elle se laissait entraîner parfois par son cœur. Heureusement, saint Vincent veillait. Quand il le fallait, un mot de sa main venait la consigner à la maison, mot toujours appuyé sur quelque motif surnaturel, capable d'atténuer la peine que pouvait ressentir la charitable veuve. Vous honorerez, lui disait-il (2), "le non-faire du Fils de Dieu et celui de saint Joseph, lequel, ayant la puis-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 152.

2. *Ibid.*, p. 153.

sance du ciel et de la terre en sa conduite et son pouvoir, a voulu néanmoins paraître sans pouvoir" ; ou encore : Dieu vous communiquera la grâce "de quelque degré d'humilité, de compassion des infirmes ou de connaissance de vous-même, l'impuissance que vous avez de tendre à ce que votre ferveur vous fait prétendre".

Reprenons le règlement.

"Quatre heures étant venues, soit que je sois à la ville, pourvu que je ne sois pas trop engagée pour la charité ou quelque bienséance fort apparente, je me retirerai à l'église plus prochaine, pour dire vêpres de la Sainte Vierge et, durant icelles, recueillir mon esprit, pour, après, faire demi-heure d'oraison."

Mlle Le Gras rentrait ensuite chez elle. Elle travaillait jusqu'à 6 h., lisait, pendant quinze ou trente minutes, un livre de piété, et se mettait à table à 6 h. et demie. Après une demi-heure de récréation et autant de temps consacré au travail, elle reposait sa journée devant Dieu, s'humiliant profondément tant des grâces reçues que des fautes commises, se "confiant néanmoins toujours en sa miséricorde et bonté". La récitation. des matines de la Sainte Vierge précédait le coucher.

Le règlement parle encore de "fréquents élancements et prières jaculatoires", le plus souvent possible, au moins quatre fois par heure.

Elle relisait chaque semaine, une ou plusieurs fois, les lignes qu'elle avait écrites, le 4 mai 1623, pour lui servir d'aide-mémoire, après avoir pris l'engagement de servir Dieu toute sa vie.

La prose *Veni, Sancte Spiritus* s'ajoutait, chaque dimanche, à ses prières habituelles ; elle honorait toute l'année le jour de semaine sanctifié par l'occurrence de la fête de Noël, en récitant l'hymne *Jesu, nostra Redemptio*.

Mlle Le Gras aimait tendrement la Sainte Vierge. Le rosaire comptait parmi ses dévotions favorites ; elle réci-

tait, chaque jour, cinq dizaines, la pensée fixée sur les mystères joyeux, douloureux ou glorieux.

Le premier samedi de chaque mois, avant, ou après la communion, elle renouvelait ses "vœux et bonnes résolutions" par la lecture d'un acte de protestation, qui les lui remettait en mémoire : vœux du saint baptême et vœu de virginité ; résolutions de pratiquer l'humilité, l'obéissance, la pauvreté, la patience dans les souffrances, la charité, de fuir le péché et aussi de s'abandonner entièrement au dessein de la divine Providence en ce qui la concernait.

Cet "acte de protestation" était suivi d'un "acte d'oblation", qui débutait par les mots : "Très Sainte Vierge, prenez-moi, s'il vous plaît, en votre protection (1)." Dans cette seconde formule, Mlle Le Gras loue en Marie la vierge, l'épouse, la mère, la veuve. Elle passe en revue, pour les exalter, les différents états de sa vie et les vertus qui les ont sanctifiés ; son immaculée conception, fruit anticipé de la Rédemption ; sa naissance ; sa vie toute de pureté dans le temple de Jérusalem ; sa confiance en Dieu dans l'état de mariage ; son union constante avec son divin Fils, présent en elle ou vivant près d'elle ; sa résignation dans les épreuves ; son détachement de tout ce qui est ici-bas ; son zèle pour le salut des âmes ; la force de son amour, qui a brisé la vie du corps ; enfin sa triomphante Assomption. Et la contemplant au ciel, elle lui dit : "Que glorieuse soit éternellement cette belle âme, élue entre les mille millions, pour l'adhérence qu'elle a donnée aux desseins de Dieu ; et que glorieux soit sans fin ce sacré corps, uni à cette digne âme, par les témoignages d'amour que la Sainte Trinité lui donnera dans toute l'étendue de l'éternité!"

Mlle Le Gras était pieuse, mais il arrivait à sa piété d'attacher une importance excessive à certaines minu-

1. L'original de ces deux documents se trouve à la maison-mère des Filles de la Charité. Ils ont été publiés dans les *Pensées*, p. 7 et p. 10.

ties. La voyant attristée d'avoir manqué à sa résolution d'adorer l'humanité de N.-S. trente-trois fois par jour, en souvenir des trente-trois ans qu'il a passés sur terre, saint Vincent lui écrivait : "Quant à tous ces 33 actes à l'humanité sainte et aux autres, ne vous peinez pas quand vous y manquerez. Dieu est amour et veut que l'on aille par amour. Ne vous tenez donc point obligée à tous ces bons propos (1)."

"Dieu veut que l'on aille par amour" ; il veut, par conséquent, que l'on engage une lutte sans merci contre tout ce qui pourrait empêcher de l'aimer, c'est-à-dire contre les inclinations naturelles. Mlle Le Gras l'avait parfaitement compris. "Je travaillerai tant que je pourrai, continue-t-elle dans son règlement, à la mortification de mes passions et principalement à celle de la vanité et trop grande promptitude."

Pour mater son corps, elle se donnera la discipline deux ou trois fois par jour, le temps d'un Pater, d'un Ave et d'un De profundis ; elle portera à la ceinture de pénitence le matin des jours de communion et le vendredi, matin et soir ; elle jeûnera fidèlement les vendredis, les veilles des fêtes de Notre-Seigneur et des apôtres, tous les jours du carême et de l'avent ; toute l'année, elle se contentera de deux repas par jour, à moins que la nécessité ou la condescendance l'obligent à se mettre une troisième fois à table.

C'était bien rigoureux, mais saint Vincent était là pour apporter, à l'occasion, les adoucissements qui s'imposaient. Nous le voyons, en une circonstance, supprimer la discipline et remplacer la ceinture de poil de cheval par une ceinture plus douce de petites rosettes d'argent (2), et, une autre fois, exiger l'usage des aliments gras durant le carême (3). Nul doute qu'il n'ait diminué

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 86.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 101.

3. *Ibid.*, p. 145.

ou arrêté les mortifications chaque fois que sa dirigée éprouvait quelque malaise ou relevait de maladie.

C'était surtout à l'époque de ses retraites que Mlle Le Gras avait besoin d'entendre les mots : "Dieu est amour et veut que l'on aille par amour" ; car alors l'examen de sa conscience lui révélait toutes sortes de péchés, qu'elle grossissait outre mesure ; d'où des sentiments exagérés de crainte et même d'effroi qui lui faisaient redouter les effets de la justice divine.

Dans son règlement, elle exprime le désir de passer, chaque année, dans le recueillement l'intervalle de temps qui sépare l'Ascension de la Pentecôte et d'ajouter une seconde retraite, de huit à dix jours, pendant l'Avent.

Saint Vincent réduisit les huit ou dix jours à six. Il ne l'abandonnait pas à elle-même, mais la suivait de près. Il fixait le programme des exercices, choisissait les sujets d'oraison et les livres de lecture ; par la confession et la direction, il était mis au courant de tout ce qui se passait dans l'âme de sa pénitente.

Ce fut vraisemblablement en mai 1626 que celle-ci fit, pour la première fois, sa retraite sous la direction de saint Vincent et certains indices laisseraient supposer qu'à cette retraite se rapportent les conseils suivants contenus dans une lettre du saint prêtre : "Il me semble que vous ne sauriez commencer vos exercices en un temps plus propre. Les religieux et les religieuses les font pour la plupart à présent. Commencez donc demain lundi, s'il vous plait. Trois demi-heures vous suffiront par jour pour votre oraison ; les deux du matin à huit et à dix heures et demie, et l'autre à quatre heures... Vous finirez samedi au soir, irez à la messe tous les jours. Vous ferez dire que vous êtes empêchée et remettrez ceux qui auraient à faire nécessairement à vous, immédiatement après votre dîner, et couperez court... Vous communiez jeudi prochain, prendrez seulement les matières de l'oraison que M. de Genève met au commencement et à la fin de

son *Introduction* et les départirez en façon qu'elles vous suffisent et les fassiez toutes, et en pourrez faire quelques-unes deux fois, selon l'attrait que Notre-Seigneur vous donnera. Lisez le *Nouveau Testament*, outre les autres lectures que je vous ai proposées. Ecrivez-moi sommairement tous les jours ce qui se passera et votre disposition du corps et de l'esprit et tâchez sur toutes choses de ne pas vous empresser ; mais faites tout doucement, comme vous pouvez vous représenter que faisait le bon M. de Genève... Ménagez-vous tellement en cette retraite que vous nous laissiez le moyen de vous en conseiller d'autres. J'oubliais à vous dire que vous ne vous surchargiez pas de règles de pratiques, ains que vous vous affermissiez bien à faire celles que vous avez, vos actions journalières, vos emplois, bref que tout tourne à bien faire ce que vous faites. N'admettez point non plus les pensées de singularité qui vous ont tracassée d'autres fois ; c'est un change que le malin esprit vous voudrait donner (1)." Ce n'est pas sans motif que saint Vincent met en garde Mlle Le Gras contre l'empressement. Les âmes avides de Dieu comme la sienne ont à se prémunir contre un excès de ferveur, qui engendre facilement le trouble et fatigue le corps.

Ce sont encore des conseils de modération qu'il lui donne pour la retraite de mai 1632 : "Quant à votre petite retraite, faites-la tout doucement selon l'ordre de l'*Introduction* de Monsieur de Genève, mais ne faites que deux oraisons par jour : une heure le matin et demi-heure l'après-dînée ; et vous lirez, pendant l'intervalle, quelque chose de Gerson ou des vies des saintes veuves auxquelles vous avez plus particulière dévotion ; et le reste du temps, vous l'emploierez à penser à la vie passée et à celle qui vous reste. Mais faites tout cela bien doucement... et contentez-vous de faire cela six jours durant (2)."

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 383.

2. *Ibid.*, p. 155.

Nous avons quelques-unes des notes de retraite de Mlle Le Gras (1). On l'y voit les yeux fixés sur Jésus-Christ, son modèle, son maître, son roi, son tout ; c'est la pensée sur laquelle elle revient sans cesse. Si elle se regarde ensuite elle-même, c'est pour constater qu'elle n'est rien ; car dans son âme elle ne découvre autre chose que des misères et des grâces ; et la vue des grâces lui rend plus pénible celle des misères.

L'approche de Noël la porte à vénérer Jésus enfant dans sa crèche. Elle admire sa pauvreté, son obéissance et demande de partager son état d'abjection et de sujétion.

Pendant la semaine qui précède la Pentecôte, elle se retrouve en esprit au cénacle et là, mêlée aux apôtres, envie leur ferveur, leur zèle, leur "très grande et entière dépendance de la Providence de Dieu" et leur calme dans l'attente du Saint-Esprit. "Je dois, écrit-elle, persévérer dans l'attente du Saint-Esprit, bien que je ne sache pas le temps de sa venue ; mais, en acceptant cette ignorance et celle des voies par lesquelles Dieu veut que je le serve, je me dois abandonner à sa disposition pour être entièrement à lui, et, pour préparer mon âme, je dois volontairement renoncer à toute chose pour le suivre."

Au lendemain de la mort de son mari, Mlle Le Gras tenue, par son vœu du 4 mai 1623, de rester libre de tout lien matrimonial pour servir Dieu, s'était ouverte à saint Vincent de ses dispositions, et celui-ci lui avait conseillé de ne prendre aucune détermination sur son avenir sans avoir longuement réfléchi et prié. Il lui promit d'y penser lui-même et recommanda la patience.

Les années 1626, 1627, 1628 s'écoulèrent sans qu'une décision fût intervenue. Le temps semblait long à la pieuse veuve. En vain rappelait-elle souvent, dans ses lettres et ses conversations, son désir d'être fixée ; saint

1. A la maison-mère des Filles de la Charité. (cf. *Pensées*, p. 12-33).

Vincent lui répondait, sous une forme ou sous une autre, d'attendre l'heure de la Providence. "Honorez toujours le non-faire et l'état inconnu du Fils de Dieu. C'est là votre centre et ce qu'il demande de vous pour le présent et pour l'avenir, pour toujours. Si sa divine Majesté ne vous fait connaître, de la manière qui ne peut tromper, qu'il veut autre chose de vous, ne pensez point et n'occupez point votre esprit en cette autre chose-là. Rapportez-vous-en à moi ; j'y pense assez pour tous deux (1)."

Un autre jour : "Mon Dieu, ma fille, qu'il y a de grands trésors cachés dans la sainte Providence et que ceux-là honorent souverainement Notre-Seigneur qui la suivent et qui n'enjambent pas sur elle! Oui, me direz-vous, mais c'est pour Dieu que je me mets en peine. Ce n'est plus pour Dieu que vous vous mettez en peine si vous vous peinez pour le servir (2)."

Dans cette période de sa vie, Mlle Le Gras ne fut-elle pas de nouveau reprise par son ancienne inclination pour le cloître et n'offrit-elle pas quelque résistance à saint Vincent, qui, pour la délivrer de ses scrupules, préférait la sortir d'elle-même en la jetant dans la vie active et absorbante de la charité ? C'est fort possible.

Un jour, écrit Abelly (3), "cette fidèle servante de Jésus-Christ se sentit fortement touchée, en ses oraisons, de s'adonner au service des pauvres" ; elle l'écrivit à son directeur et en reçut cette réponse : "Je ne saurais vous exprimer combien mon coeur désire ardemment voir le vôtre pour savoir comment cela s'est passé en lui, mais je m'en veux bien mortifier, pour l'amour de Dieu, auquel seul je désire que le vôtre soit occupé. Or sus, je m'imagine que les paroles de l'évangile de ce jour vous ont fort touchée. Aussi sont-elles pressantes au coeur aimant d'un parfait amour. Oh! quel arbre vous avez paru aujourd'hui aux yeux de Dieu, puisque vous avez produit

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 26.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 68.

3. *Op. cit.*, l. I, chap. XXIII, p. 105.

un tel fruit ! A jamais puissiez-vous être un arbre de vie produisant des fruits d'amour (1) !"

Saint Vincent avait justement besoin d'auxiliaires, et de préférence de femmes, pour visiter les confréries de la Charité, dont le nombre commençait à grossir. Il saisit avec d'autant plus d'empressement l'offre de Mlle Le Gras que la vie contemplative était, pour elle, pleine de dangers.

Il lui mit en mains un règlement des Charités, ainsi qu'un mémoire sur la manière de les établir, de les visiter et de les organiser. Le jour du départ, après avoir communié à la messe du saint, elle allait recevoir sa bénédiction et ses conseils, puis prenait le coche, chargée de linge et de remèdes, accompagnée d'une servante et souvent de pieuses dames, ses émules en charité. Toutes les dépenses étaient à son compte personnel. Elle les limitait, il est vrai, au strict nécessaire. Tout était simple durant le trajet : et les voitures qu'elle prenait et les hôtelleries dans lesquelles elle descendait et les mets dont elle se nourrissait. Il lui eût semblé indécent, voyageant pour les pauvres, de ne pas voyager pauvrement.

La voici arrivée : elle réunit les membres de la confrérie, leur donne ses instructions, stimule leur zèle, cherche de nouveaux adhérents, anime ce qui est refroidi, relève ce qui est tombé, perfectionne ce qui est établi. Ce n'est pas tout. Elle va visiter les pauvres chez eux, distribue des aumônes, soigne les malades. Elle assemble les jeunes filles pour leur apprendre les vérités de la foi et les devoirs qui en découlent. S'il y a sur place une maîtresse d'école, elle l'instruit de ses devoirs professionnels ; s'il n'y en a pas, elle en forme une.

On a retrouvé un petit catéchisme, écrit de sa main (2) ; c'est fort probablement celui dont elle se servait dans ses tournées. Le style en est simple, clair, sobre ; l'exac-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 51.

2. Le ms. est à la maison-mère des Filles de la Charité. (Cf. *Pensées*, p. 102 et suiv.)

titude théologique, parfaite. "Est-on pour longtemps dans l'enfer ? Eternellement. - L'éternité est-ce bien cent ans ? C'est plus qu'on ne saurait dire, car jamais on n'en sort." Arrivons à l'explication du Pater et plus particulièrement des mots : "Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés." "Par cette cinquième demande, dit le catéchisme, nous nous condamnons, si nous avons quelque inimitié contre le prochain et lui refusons le pardon du mal qu'il nous a fait. C'est ainsi que, si Marie après avoir refusé du pain à Jeanne, allait dire à une autre : donnez-moi du pain comme j'en ai donné à Jeanne, ce serait tout comme si elle demandait qu'on ne lui en donnât pas. D'autres disent : je le pardonne, mais je ne le veux point voir ; or, ceux-là disent à Dieu qu'il les mette en enfer, où on ne le verra jamais."

Qui ne comprendrait ce langage ? Certaines questions rappellent des usages aujourd'hui perdus : "Que nous donne-t-on dans la tasse après la communion ? Du vin, pour rincer notre bouche." D'autres supposent un temps où la dévotion tenait une place plus importante que dans le nôtre. "Devant et après le repas, dire *Benedicite* et grâces ; de fois à d'autres, en faisant son ouvrage, penser à Dieu et dire : Dieu me voit... Le soir, avant se coucher, faut faire l'examen de sa conscience, et, après avoir demandé pardon à Dieu, disant son *Confiteor*, il faut dire en forme de pénitence cinq fois Jésus en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur."

Munie de ce petit catéchisme et du mémoire de saint Vincent, Mlle Le Gras parcourut plusieurs fois les diocèses de Paris, Beauvais, Senlis, Soissons, Meaux, Châlons, Chartres, malgré sa faible santé et ses infirmités. D'ordinaire, elle passait l'hiver à Paris auprès des pauvres de son quartier.

La première localité qui la vit à l'oeuvre fut Montmirail. Saint Vincent s'y trouvait. C'est de là qu'il lui écrivit,

avant le départ, le 6 mai 1629 ; "Je vous envoie les lettres et le mémoire qu'il vous faut pour votre voyage. Allez donc, Mademoiselle, allez, au nom de Notre-Seigneur. Je prie sa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle soit votre soulas en votre chemin, votre ombre contre l'ardeur du soleil, votre couvert à la pluie et au froid, votre lit mollet en votre lassitude, votre force en votre travail et qu'enfin il vous ramène en parfaite santé et pleine de bonnes oeuvres.

"Vous communiez le jour de votre départ pour honorer la charité de Notre-Seigneur et les voyages qu'il a faits pour cette même fin et, par la même charité, les peines, les contradictions, les lassitudes et les travaux qu'il y a soufferts, et afin qu'il lui plaise bénir votre voyage, vous donner son esprit et la grâce d'agir en ce même esprit et de supporter vos peines en la manière qu'il a supporté les siennes (1)."

Montmirail ne devait être que la première étape du voyage. Mlle Le Gras avait mission de visiter les autres confréries de la région. "Ce sera assez, ajoutait saint Vincent, d'être un jour ou deux en chaque lieu pour la première fois, sauf à y retourner l'été prochain, si Notre-Seigneur vous fait paraître que vous lui puissiez rendre quelqu'autre service. Quand je dis : deux jours, votre charité en prendra davantage, si besoin est, et nous fera celle de nous écrire."

Et ce n'est pas tout : Vincent de Paul laisse entrevoir encore un petit voyage dans le diocèse de Chartres.

Les lacunes considérables qui existent dans la correspondance imprimée ne nous permettent pas de suivre Mlle Le Gras dans ses déplacements des mois suivants. Son saint directeur l'envoyait partout où une Charité périlait. Le 19 décembre, quoique souffrante, elle partait pour Asnières (2). La Charité de Saint-Cloud reçut sa visite le 5 février 1630. C'était le jour anniversaire de ses

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 73.

2. *Pensées*, p. 123.

noces. Par esprit de pauvreté, elle n'avait osé demander, le matin, que la messe fût célébrée à son intention. Saint Vincent comprit son désir et alla même au-delà, car il dit la messe des épousailles. Au moment de la communion, la pensée lui vint qu'elle était l'épouse de Notre-Seigneur et que son devoir était de tout quitter pour le suivre.

Saint-Cloud la retint longtemps ; elle y était encore le 19 février, jour où saint Vincent lui écrivait : "Je loue Dieu de ce que vous avez la santé pour soixante personnes, au salut dequelles vous travaillez, mais je vous prie de me mander exactement si votre poumon n'est point incommodé de tant parler, ni votre tête de tant d'embarras et de bruit (1)."

Au temps où nous sommes arrivés, Paris n'avait encore qu'une Charité, celle de Saint-Sauveur, fondée en 1629. Il était naturel que Mlle Le Gras songeât à l'établir sur sa paroisse. Elle s'y appliqua dans le courant de l'année 1630, peut-être de suite après le voyage de Saint-Cloud.

On pourra s'étonner que saint Vincent ait tardé si longtemps à faire bénéficier Paris d'une institution si utile aux pauvres. Déjà, quelques années auparavant, le procureur général, Mathieu Molé, l'avait engagé à voir Froger, curé de Saint-Nicolas, et Hollandre, curé de Saint-Sauveur, pour examiner avec eux quels seraient les moyens pratiques d'aboutir. Aucun acte n'avait suivi ces délibérations. Il semble bien que Hollandre fut le principal obstacle, car son successeur, à peine installé, reprit et exécuta le projet (2).

Saint-Nicolas, paroisse du fondateur des Charités et de sa zélée collaboratrice, ne vint qu'en second lieu. Comme toujours, Vincent de Paul guida Mlle. Le Gras. Elle parlait de confier l'argent de la confrérie au vicaire ; le saint l'en détourna "à cause de quantité d'inconvénients

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 75.

2. *Ibid.*, p. 117.

qui en arriveraient". Ces inconvénients, il n'ose les coucher sur le papier, mais se contente d'ajouter quelques lignes plus bas : "L'expérience nous fait voir qu'il est absolument nécessaire que les femmes ne dépendent point en ceci des hommes, surtout pour la bourse (1)."

Dans les autres Charités, les associées se chargeaient, chacune à tour de rôle, de cuire elles-mêmes la viande avant de la livrer aux malades. Il en coûtait à Mlle Le Gras d'imposer ce travail aux membres de la confrérie de Saint-Nicolas, parmi lesquelles se trouvaient ou pourraient se trouver des dames de condition. Saint Vincent leva ses hésitations : "Si maintenant vous ôtez le soin à chacune de la Charité de faire cuire la viande, jamais plus vous ne le pourrez remettre ; et de la faire cuire ailleurs, si quelqu'une l'entreprend par charité à présent, cela lui sera à charge dans peu de temps ; et, si vous la faites apprêter pour de l'argent, il coûtera beaucoup ; puis, après quelque temps, les dames de la Charité diront qu'il faut faire apporter la marmite aux malades par la femme qui apprêtera, et par ce moyen votre Charité viendra à manquer (2)."

Les associées commencèrent à nourrir les malades, chacune son jour et à ses dépens. Quand elles atteignirent la demi-douzaine, saint Vincent. tima qu'il était temps de songer aux formalités d'érection ; cela demandait quelques dépenses ; il les réduisit au minimum. "Si vous levez la permission d'établir la Charité au greffe de Monsieur de Paris, écrivait-il à sa collaboratrice (3), il vous faudra donner quelque chose ; mais si c'est M. Guyard qui la vous délivre, rien. Vous y pourrez faire mettre le petit sceau, qui ne coûtera que cinq sols."

Mlle Le Gras fut mise à la tête de la confrérie. Elle était la première et par le rang et par le dévouement. Les maladies contagieuses ne l'effrayaient pas. Au lendemain

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 78.

2. *Ibid.*, p. 78.

3. *Ibid.*, p. 80.

d'une visite faite à une pestiférée, elle reçut ce petit mot de son directeur : "Je vous avoue, Mademoiselle, que d'abord cela m'a si fort attendri le coeur que, s'il n'eût été nuit, je fusse parti à l'heure même pour vous aller voir. Mais la bonté de Dieu sur ceux qui se donnent à lui dans l'exercice de la confrérie de la Charité, en laquelle jamais personnes qui en sont n'ont été frappées de la peste me fait avoir une très parfaite confiance que vous n'en aurez point de mal (1)."

En 1631, six paroisses de Paris avaient leur Charité : Saint-Sauveur, Saint-Nicolas, Saint-Eustache, Saint-Benoît, Saint-Sulpice et Saint-Merry. Saint-Paul, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-André ne tardèrent pas à suivre cet exemple et bientôt il n'y eut presque pas une seule paroisse de la ville et des faubourgs qui n'eût son association propre.

L'esprit de particularisme et la haute condition des dames rendaient l'établissement des confréries dans la capitale plus difficile que dans les campagnes (2).

Paris n'absorbait pas toute l'activité de Mlle Le Gras. Au mois de mai 1630, nous la trouvons à Villepreux. Un regrettable malentendu faillit interrompre ses travaux. Le curé, on ne sait pour quel motif, n'avait pas été prévenu de son arrivée, ou du moins ignorait officiellement les réunions qu'elle tenait dans sa paroisse. Il se plaignit. Saint Vincent la pria d'aller présenter ses excuses et même de quitter Villepreux, si tel était le désir de cet ecclésiastique. "Notre-Seigneur, ajoute-t-il (3), retirera peut-être plus de gloire de votre soumission que de tout le bien que vous pourriez faire. Un beau diamant vaut plus qu'une montagne de pierres et un acte de vertu d'acquiescement et de soumission vaut mieux que quantité de bonnes oeuvres qu'on pratique à l'égard d'autrui."

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 185.

2. *Ibid.*, p. 100.

3. *Ibid.*, p. 82.

Le curé, satisfait des excuses, cessa toute opposition. Mlle Le Gras reprit donc son travail, et son ardeur fut telle, que, vaincue par la fatigue, elle dut s'arrêter. Saint Vincent n'en sut rien, ou plutôt il apprit la maladie en même temps que la guérison. "Béni soit Dieu! répondit-il (1) ; je le prie qu'il vous fortifie entièrement et en façon qu'il se puisse dire un jour de vous que ces paroles de la Sainte Ecriture vous regardent : *Mulierem fortem quis inveniet?*"

Il y avait beaucoup à faire pour remettre la Charité de Villepreux sur un bon pied. Ce n'était plus le zèle et la ferveur des premières années : la visite des malades laissait à désirer et l'on ne voyait plus les associées s'approcher des sacrements aussi souvent qu'autrefois ; on se plaignait encore que la supérieure, pour la distribution de la nourriture, donnait plus à certains pauvres et moins à d'autres, suivant ses préférences. Le règlement datait de 1618 ; il avait besoin de quelques remaniements, l'expérience ayant montré l'utilité et la convenance de certaines clauses insérées dans les règlements plus récents, comme l'élection à vie des membres de l'association et la pratique de la communion le jour de leur décès (2).

L'automne venu, Mlle Le Gras reprit ses courses apostoliques, malgré les premiers froids. A Villiers-le-Bel, la madadie vint encore la visiter. Suivant sa coutume, elle attendit d'aller mieux avant d'informer saint Vincent. La réponse ne tarda pas : "La présente sera pour vous... dire la consolation que je reçois de votre amendement et que je souhaite bien fort votre parfaite guérison ; mais le moyen en parlant tant, comme il faut que vous parliez, et avec un air si subtil et votre rhume (3)!"

Le rhume n'arrêta pas la vaillante servante des pauvres. Son travail terminé à Villiers, elle alla rendre le même service à la Charité de Montmirail (4).

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 82.

2. *Ibid.*, p. 84.

3. *Ibid.*, p. 93.

4. *Ibid.*, p. 94.

De son côté, saint Vincent ne restait pas inactif. Sur l'invitation d'Augustin Potier, évêque de Beauvais, il se rendit en cette ville pour la purger des mendiants qui infestaient ses rues et ses églises. Après une étude attentive de la situation, il lui sembla que les confréries de la Charité viendraient à bout du mal. Il en établit une dans chacune des dix-huit paroisses et découpa la ville en quartiers pour faciliter la distribution des aumônes (1).

Le lieutenant du roi prit ombrage des réunions que le charitable prêtre tenait et peut-être le soupçonna-t-il de ténébreux desseins. Il prit la plume et dressa un projet de réquisitoire dans lequel il se plaignait "que depuis quinze jours environ, serait arrivé en cette ville un certain prêtre nommé Vincent, lequel, au mépris de l'autorité royale, aurait, sans en communiquer aux officiers royaux ni à aucun autre corps de la ville qui y eût intérêt, fait assembler un grand nombre de femmes, auxquelles il aurait persuadé de se mettre de la confrérie, à laquelle il donne le nom spéciaux (sic) de Charité et laquelle il désire ériger pour subvenir et fournir de vivres et autres nécessités aux pauvres malades de ladite ville de Beauvais et aller, chaque semaine, faire une quête des deniers qu'ils voudraient bailler à cet effet ; ce qui aurait été, depuis, exécuté par le dit Vincent et icelle confrérie érigée, en laquelle il aurait reçu 300 femmes ou environ, lesquelles, pour faire leurs exercices et fonctions ci-dessus, s'assemblent souvent ; ce qui ne doit pas être toléré."

Aussi, indigné de l'audace "du prêtre nommé Vincent", le lieutenant du roi requiert qu'une information soit faite et envoyée au procureur général du roi (2).

Si l'on pouvait retrouver le dossier de cette information, le trop zélé fonctionnaire aurait rendu un service

1. ABELLY, *op. cit.*, t. I, chap. XXIII, p. 108 ; DELETTRE, *Histoire du diocèse de Beauvais*. Beauvais, 1842-1843, 3 vol. in-8°, t. III, p. 407.

2. FEILLET, *La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, 5^e éd. Paris, 1886, in-12, p. 212. (D'après les Arch. du Comité d'Histoire de France).

précieux aux biographes de celui qu'il n'était pas loin de tenir pour un conspirateur.

Ce que ce dernier avait commencé, Mlle Le Gras l'acheva. Les froids de décembre ne paralysèrent pas son activité ; mais les recommandations de saint Vincent la modérèrent quelque peu. "Béni soit Dieu, lui écrivait-il (1), de ce que vous voilà arrivée en bonne santé! Oh! ayez bien soin de la conserver pour l'amour de Notre-Seigneur et de ses pauvres membres et prenez garde de n'en pas faire trop. C'est une ruse du diable, dont il trompe les bonnes âmes, que de les inciter à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puissent rien faire ; l'esprit de Dieu incite doucement à faire le bien que raisonnablement l'on peut faire, afin qu'on le fasse persévéramment et longuement. Faites donc ainsi, Mademoiselle, et vous agirez selon l'esprit de Dieu."

L'avertissement n'était pas inutile. Bien qu'il y eût beaucoup à faire, Mlle Le Gras supporta vaillamment le poids du travail. Elie s'acquitta parfaitement de sa mission, grâce à son esprit d'organisation, grâce aussi aux conseils de son directeur, qui d'un mot dissipait ses doutes et chassait ses hésitations. Les détails les plus minutieux étaient examinés et à chaque question était donnée une réponse nette, précise, fortement motivée.

Qui sera chargé de porter le vin aux malades? Pas la trésorière ; son rôle est "de vaquer à la conduite de l'oeuvre, à la réception et congédiement des malades", et cela, lui suffit. Pas l'hôtelière ; il faudrait la payer. Pas la femme de garde, car, pour ce supplément de travail, elle demande six sols par jour. "Eh! bon Dieu! elle emporterait le plus liquide de la charité!"

Est-il à propos d'établir une règle uniforme pour l'assistance aux enterrements des pauvres de la confrérie ? Nullement. "Il sera bon de mettre dans le règlement que les Soeurs du quartier de la Basse-Oeuvre assisteront

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 95.

les pauvres qui mourront en la Basse-Oeuvre et à Saint-Gilles ; mais, pour les autres quartiers..., il suffit que ce soit les dames d'une paroisse qui assistent à l'enterrement des pauvres de leur paroisse seulement, pource que les soeurs du quartier de Saint-Sauveur, de Saint-Etienne et de Saint-Martin ont trop de malades et trop de mourants, pour qu'elles y assistent à tous les enterrements, et que les autres paroisses sont des faubourgs, qui font chacun un quartier."

Suivaient d'autres questions sur les quêtes, les drogues, le logement, les rapports avec l'évêque de Beauvais. Saint Vincent n'en laisse passer aucune. Sa lettre contient même quelques mots sur l'accueil triomphal que Mlle Le Gras avait reçu à son arrivée, et ces mots sont une leçon d'humilité. "Unissez votre esprit aux moqueries, au mépris et aux mauvais traitements que le Fils de Dieu a soufferts, lorsque vous serez honorée, et estimée. Certes, Mademoiselle, un esprit vraiment humble s'humilie autant dans les honneurs que dans les mépris et fait comme la mouche à miel, qui fait son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe, que de celle qui tombe sur la rose (1)."

Les réunions organisées par Mlle Le Gras n'étaient que pour les femmes ; beaucoup répondirent à son appel. Des hommes, curieux de savoir ce qui pouvait bien se passer dans ces séances, entraient furtivement dans la maison, se faufilaient près de la salle des conférences, appliquaient l'oreille contre les cloisons et se retiraient, écrit Gobillon (2), "ravis de joie et surpris d'étonnement".

Le jour du départ, une foule considérable poursuivit Mlle Le Gras de ses acclamations jusqu'au dehors de la ville. La voiture, entourée, avançait difficilement ; un enfant tomba ; une roue lui passa sur le corps. La voyageuse poussa un cri d'effroi, leva les yeux au ciel pour implorer le Très-Haut, puis, regardant en arrière, eut la joie de voir l'enfant se relever sans aucun mal.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. 1, p. 98.

2. *Op. cit.*, p. 42.

Elle fêta vraisemblablement la naissance du divin Enfant à Paris et peut-être ne quitta-t-elle plus cette ville le reste de l'hiver. La Charité de Montreuil-sous-Bois lui prit les derniers jours du mois de mars et la première quinzaine d'avril. Avant de l'envoyer en cette localité, saint Vincent était allé, lui-même sur place se rendre compte des besoins de la confrérie. Il avait constaté qu'une réorganisation complète s'imposait : il fallait procéder à de nouvelles élections et adapter le règlement général aux circonstances particulières de l'endroit. Le curé, gagné d'avance au projet de réforme, était tout prêt à faciliter la tâche de Mlle Le Gras. Il lui chercha un logement et lui donna la permission d'instruire les petites filles (1).

Saint Vincent s'occupa de l'élaboration du règlement. Son travail fini, il la pria de l'examiner : "S'il y a quelque-chose à ôter ou à ajouter, mandez-le-moi." Il supprima les quêtes à domicile, et cela pour une curieuse raison ; "Ils sont moqueurs en ce pays-là et les femmes pourraient tout quitter." Les associées enlevées par la mort ne devaient pas être remplacées tant que le nombre des survivantes excéderait soixante. Toutes seraient censées appartenir à la confrérie da Saint-Nom-de-Jésus, même celles qui n'en avaient pas fait partie avant d'être reçues dans la Charité.

Le succès de Mlle Le Gras ne fut pas aussi complet qu'on eût pu l'espérer. Saint Vincent la rappela le lundi ou le mardi de la semaine sainte : "Il n'a point plu à Dieu que vous ayez fait autre chose pour la Charité ; il l'en faut louer, et estimer qu'il ne veut point autre chose pour encore. Or, vos filles étant instruites, que reste-t-il à faire et à quoi tiendra-t-il que vous ne reveniez demain (2)?"

Mlle Le Gras revint et ses pauvres de Saint-Nicolas

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 102.

2. *Ibid.*, p. 108.

eurent la joie de la voir fêter avec eux Notre-Seigneur ressuscité.

Les grosses chaleurs de l'été passées, saint Vincent lui proposa une nouvelle visite des confréries de Champagne : Montmirail, le Mesnil, Bergères, Loisy, Soulières, Goudron, Villeseneux. Pour lui éviter les désagréments qu'elle avait déjà rencontrés ailleurs, il annonça son arrivée au bailli des terres du P. de Gondy (1) et aux curés de ces localités. La lettre adressée au curé de Bergères nous a été conservée ; elle nous donne la substance, peut-être même le mot à mot, de celles que reçurent les autres ecclésiastiques. "Monseigneur le Révérend Père de Gondy, ayant vu le grand bien que fait Mlle Le Gras à Montmirail et à Villepreux par l'instruction des filles, a désiré procurer le même bien à celles de votre paroisse et a prié cette bonne demoiselle de prendre la peine de vous aller voir pour cela ; ce que sa charité a agréé. Elle s'en va donc, et moi je vous supplie très humblement m'assurer que vous, Monsieur, serez bien aise que Notre-Seigneur vous présente cette occasion pour le bien des âmes qu'il vous a commises, et espère que vous, Monsieur, et vos paroissiens en aurez de la consolation, s'il plaît à Dieu lui donner pareille bénédiction chez vous qu'il lui a donnée aux autres lieux où elle a été. Or, afin que votre peuple soit averti du dessein de Monseigneur le Révérend Père de Gondy, vous aurez agréable, s'il vous plaît, de les avertir au prône et de les exciter à ce qu'ils envoient leurs filles au logis, de ladite demoiselle, aux heures qu'elle vous proposera. Elle est aussi fort entendue au fait de la charité. Je vous supplie, Monsieur, de lui faire voir les femmes de la confrérie (3)."

Saint Vincent s'aperçut un peu tard que ces lettres ne suffisaient pas : il avait oublié l'évêque de Châlons, ou plutôt n'avait pas cru nécessaire de s'adresser si haut ;

1. L'ancien général des galères, devenu oratorien.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 119.

c'est de là pourtant qu'allaient venir les difficultés. Ce prélat manifesta quelque surprise d'apprendre qu'une femme avait quitté Paris pour enseigner dans son diocèse la doctrine catholique et pour organiser de Charités. A cette nouvelle, Mlle Le Gras s'empessa d'interroger saint Vincent. La réponse ne tarda pas : "Si Mgr de Châlons ne vous a envoyé quérir et qu'il soit proche, il me semble que vous ferez bien de l'aller voir et lui dire tout simplement à la bonne foi pourquoi le R. P. de Gondy vous a priée de prendre la peine d'aller en Champagne et ce que vous faites ; et offrez-vous à retrancher ce qu'il lui plaira de votre procédé, et à tout quitter s'il l'a agréable ; c'est là l'esprit de Dieu. Je ne trouve point de bénédiction qu'en cela. Monseigneur de Châlons est un saint personnage. Vous devez le regarder comme interprète de la volonté de Dieu au fait qui se présente. Que s'il trouve bon que vous changiez quelque chose en votre manière de faire, soyez-y exacte, s'il vous plaît. S'il trouve bon que vous vous en reveniez, faites-le tranquillement et gaiement, puisque vous ferez la volonté de Dieu. Que s'il est éloigné et vous laisse faire, continuez, s'il vous plaît, à enseigner les petites filles. Que s'il s'y rencontre des femmes, à la bonne heure ; mais ne faites dire au prône qu'elles le fassent, s'il vous plaît, ains seulement vous pourrez faire avertir les Soeurs de la Charité de vous voir toutes ensemble. Honorez en ce procédé l'humilité du Fils de Dieu dans le sien (1)."

Ce ne fut pas seulement, l'humilité du Fils de Dieu que Mlle Le Gras honora, mais aussi son obéissance. Les dispositions peu bienveillantes de l'évêque portèrent saint Vincent à la rappeler : "Revenez-vous-en, s'il vous plaît. Vous ne laisserez pas d'avoir la récompense que vous auriez si vous aviez instruit toutes les filles de ces quartiers-là. Oh! que vous êtes heureuse de ce que vous avez ce rapport au Fils de Dieu d'avoir été, comme lui,

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 126.

obligée de vous retirer d'une province, où, Dieu merci, vous ne faisiez pas du mal !"

Evidemment, Mlle Le Gras allait se rendre personnellement responsable de cet échec ; aussi son directeur ajoute : "Je vous prie de ne pas entrer dans l'opinion que cela se fasse par votre faute. Non, ce n'est pas cela, ains une pure disposition de Dieu, pour sa plus grande gloire et pour le plus grand bien de votre âme. Ce qui davantage est relevé en la vie de saint Louis, c'est la tranquillité avec laquelle il s'en revint de la Terre Sainte sans avoir réussi selon son dessein ; et peut-être que vous n'aurez jamais occasion en laquelle vous puissiez plus donner à Dieu qu'en celle-ci. Usez-en donc selon la mesure de la grâce que Notre-Seigneur a toujours fait paraître en vous (1)."

Il y avait deux mois que Mlle Le Gras avait quitté Paris quand elle reçut cette lettre, datée du 31 octobre, veille de la Toussaint. Elle souffrit sans doute de ce retour prématuré ; mais, par de bonnes paroles, saint Vincent avait su adoucir sa peine et la garantir du découragement.

Sa présence dans la capitale était plus nécessaire que jamais, à cause des Charités qui s'y multipliaient ; aussi ses tournées en province devinrent-elles plus rares. Villeneuve-Saint-Georges la vit en juin 1632. Elle allait infuser un sang nouveau à la Charité, qui dépérissait, organiser les petites écoles et, par la même occasion, inspecter la Charité de Crosnes, village limitrophe de Villeneuve. "Il n'y aura point danger, lui écrivait saint Vincent avant le départ (1), que vous instruisiez les filles seulement. Cela vous facilitera le moyen de gagner les mères à Dieu. Pour la Charité, vous ne trouverez que neuf Soeurs de la confrérie ; vous tâcherez d'en gagner d'autres."

Le saint prêtre n'ignorait pas les difficultés qui atten-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 134.

2. *Ibid.*, p. 159.

daient son envoyée ; c'est pourquoi il l'aida puissamment ; il lui chercha une maîtresse d'école, invita son grand ami, Nicolas Pavillon, le futur évêque d'Alet, à monter en chaire un dimanche et pressa Mme Goussault et Mlle Polalion de lui prêter leur concours. Après avoir annoncé la prochaine arrivée de ces deux grandes dames, saint Vincent ajoutait : "O Dieu! quelle bonne petite compagnie! Je prie Notre-Seigneur qu'il lie vos coeurs en un, qui soit le sien, et qu'il vous fortifie dans vos travaux (1)."

Les Charités de Villeneuve et de Crosnes ne sont certainement pas les seules que Mlle Le Gras ait visitées en 1632. Ce fut cette année-là peut-être qu'elle passa par Serain, Sannois, Franconville et Herblay (1).

La confrérie de Sannois avait bien besoin de sa présence pour revenir à sa première activité. Pas de procureur élu ; les comptes étaient tenus, depuis un an, par un brave homme sans mandat régulier. Les soeurs se déchargeaient sur la trésorière du soin de préparer le repas des malades, et celle-ci, n'écoutant que son caprice, donnait tantôt de la viande, tantôt des oeufs, tantôt un autre mets, tantôt même se contentait de remettre un peu d'argent. Les deux clefs du coffre restaient entre ses mains, alors que l'une d'elles n'aurait pas dû quitter la supérieure. Enfin, le premier dimanche du mois, très peu de soeurs s'approchaient de la sainte table..

A Franconville, ce n'était pas la trésorière, mais le procureur qui cumulait tous les pouvoirs. Il disposait de la caisse en maître absolu, prêtait sur gage, avait 25 débiteurs. La crainte qu'il inspirait arrêta sur les lèvres toute velléité d'observation. Il n'y avait pas eu d'élection depuis longtemps et ce n'étaient pas les dernières élues qui remplissaient l'office d'officières, mais les

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 161.

2. Les originaux des rapports des visites faites à Sannois, Franconville et Herblay sont à la maison-mère des Filles de la Charité. (cf. *Pensées*, p. 125 et suiv.). Il est question de la visite de la Charité de Serain dans une lettre de saint Vincent (t. I, p. 179).

précédentes. Au reste les malades étaient régulièrement visités et servis ; mais ce qu'on leur apportait dépendait du bon plaisir de celle qui venait à eux.

Herblay fut le lieu des douces consolations. Les Soeurs étaient toujours dans leur première ferveur. Deux desiderata pourtant : elles avaient peine à quêter et la trésorière ne consignait pas ses comptes dans un registre. Avant de les quitter, Mlle Le Gras leur recommanda d'être bien fidèles aux articles du règlement, en particulier de porter un cierge aux processions et aux funérailles de leurs compagnes et de communier le premier dimanche du mois.

Nouvelle tournée en 1633. C'est dans le Beauvaisis qu'elle se rend. Elle voit successivement Verneuil près Creil, Pont-Sainte-Maxence, Gournay, Neufville-le-Roy, Bulles (1).

A Verneuil, c'est un boulanger qui l'héberge. La confrérie n'a que deux malades à sa charge : un homme et une femme. Mlle Le Gras regrette qu'on ait partagé la ville en quartiers ; comme il n'y a eu de malades que dans un seul, ce sont toujours les mêmes Soeurs qui visitent. Les Soeurs attendent trop longtemps avant de parler des derniers sacrements aux malades. Le caprice préside trop souvent au choix des mets qui sont apportés à ces derniers. La trésorière tient démesurément à l'argent : très difficile pour recevoir les malades aux soins de la confrérie, elle les déclare guéris avec une extrême facilité ; par sa faute, plusieurs sont retombés. Il n'y a pas de réunions et le règlement n'est pas lu.

Voilà bien des critiques. quelques éloges les tempèrent. Les Soeurs sont en général bien unies. Elles communient aux jours fixés, assistent fidèlement les malades et rendent leurs devoirs aux morts.

La supérieure regrette que seuls soient censés de la catégorie des pauvres ceux qui ont dû vendre, tous leurs biens ; car certains sont comme ne possédant rien, par

1. La maison-mère des Soeurs conserve les rapports de ces visites. (Cf. *Pensées*, p. 127 et suiv.)

l'impossibilité où ils se trouvent de vendre leurs propriétés, couvertes d'hypothèques.

La Charité a quelque argent, et l'on se demande comment l'employer. La marquise de Verneuil serait d'avis que fût achetée une maison pour loger les malades. D'autres préféreraient l'acquisition de quelques parcelles de terre. On ne tient pas au bétail à cause des maladies qui le déciment.

Pont-Sainte-Maxence fut la seconde halte de Mlle Le Gras. Elle descendit à la *Fleur de Lys*. Son enquête lui montra que la Charité fonctionnait dans de bonnes conditions. Deux reproches seulement: le repas n'est apporté qu'à midi, et les malades reçoivent trop peu de bouillon.

Hors de là, tout va fort bien, qu'il s'agisse des devoirs envers les malades ou des devoirs envers les morts. L'union règne entre les Soeurs. C'est à qui donnera l'exemple du zèle et du dévouement ; les maris eux-mêmes stimulent leurs femmes. Depuis l'établissement de la confrérie, la paroisse entière a gagné en ferveur.

Les contagieux ne sont pas oubliés ; ils reçoivent des secours en argent ; comme il s'en trouvait qui couchaient sur la paille, on a mis six paires de draps à leur disposition. La Charité prête des meubles à ceux de ses pauvres qui n'en ont pas ; elle possède une garniture d'autel et l'utilise dans la chambre des malades qui communient. Les quêtes que l'on fait aux maisons rapportent, chaque semaine, quatre livres et plus. Les Soeurs n'osent faire fructifier leurs fonds, de crainte que les aumônes n'en souffrent.

Troisième halte à Gournay-sur-Aronde. Les Soeurs sont fidèles aux trois visites quotidiennes. Peu de malades, mais il n'en manque jamais. Vu ce petit nombre, on n'a pas jugé nécessaire de préparer les repas dans un petit pot spécial ; chacune se sert du sien. Là aussi on regrette que le règlement de la confrérie exclue de la catégorie des pauvres à secourir quiconque est propriétaire.

Les Soeurs viennent à la messe du mois, y communient

et chantent ensuite les litanies du Saint Nom de Jésus.

Une femme reçoit chez elle, moyennant cinq sols par jour, les malades sans logement. Lourde charge pour la Charité. Sa caisse est presque vide ; elle ne possède ni brebis, ni agneaux, ni autel, ni tableau. Elle acquitte sur le produit des quêtes les honoraires des messes demandées pour la confrérie ou ses membres décédés ; ce qui au dehors provoque des murmures.

Une ombre au tableau. "Les soeurs, lisons-nous dans le rapport, sont un peu plus rudes et moins liées qu'ailleurs."

Le samedi suivant, Mlle Le Gras arrive à La Neufville-Roy et s'installe à l'hôtellerie. Les Soeurs sont en général fidèles à leurs visites quotidiennes et à leurs communions. Tout n'est pas parfait, il s'en faut. On est trop difficile pour la réception des malades. Pour le choix des mets qui leur sont apportés, chaque Soeur agit à sa guise. La messe mensuelle n'est pas chantée, les litanies du Saint Nom de Jésus non plus ; le curé se retranche derrière une prétendue défense de l'évêque de Beauvais. La confrérie possède quinze ou seize livres en argent, six brebis et six agneaux, entretenus pour moitié à ses frais.

A La Neufville, comme ailleurs, on regrette que la Charité réserve ses soins aux malades qui ne possèdent rien. A ceux qui lui marquaient leur étonnement sur ce point, Mlle Le Gras répondait : "La confrérie a peu ; et ce peu, il faut qu'elle le réserve aux plus malheureux ; les propriétaires peuvent se tirer d'embarras ; s'ils ont un champ, qu'ils vendent leur grain avant la moisson ; s'ils ont une maison, qu'ils cherchent acquéreur, s'y réservant un logement leur vie durant, et que, sur l'argent touché, ils s'acquittent de leurs dettes, l'excédent leur restant pour vivre."

Les malades essayaient parfois de forcer les portes de la confrérie par la ruse. Une femme donna tout son bien à ses parents. Dépouillée de tout, elle remplissait les conditions pour être admise. Son espoir fut vraisemblable-

ment déçu ; car on estima sans doute qu'il ne convenait pas d'encourager la fraude.

De La Neufville, Mlle Le Gras se rend à Bulles. Elle y apprend que les Soeurs font leurs trois visites quotidiennes et apportent le petit ordinaire tout apprêté ; mais là aussi, note le rapport, chacune " veut prendre chez elle ce que bon lui semble, pour contenter " les malades. Pour le moment, elles n'ont pas de souci de ce côté, car aucun malade n'est à leur charge.

Elles négligent et la communion mensuelle et la communion pour les Soeurs décédées. Le culte des morts est pourtant en honneur parmi elles, puisque, pour toute Soeur morte, elles commandent un service complet avec matines, laudes, messe haute et *libera* ; ce que le peuple trouve exagéré.

La division s'est mise dans leurs rangs ; lès rapports entre certaines sont si tendus qu'elles refusent d'aller voir les malades ensemble.

Elles désirent des médailles, car elles n'en ont pas. Mlle Le Gras espère que le gain des indulgences leur donnera plus d'attrait pour la communion. Elle n'a que des éloges pour le procureur, homme très charitable, " fort entendu et affectionné ".

La confrérie possède 15 ou 16 écus, des paillasses, des matelas, des traversins, des couvertures, du linge en quantité, 15 ou 16 brebis, 10 ou 12 agneaux, nourris à son profit chez des particuliers. Les six premiers agneaux sont morts ; on en achètera d'autres.

Pour se maintenir dans la ferveur ou pour sortir du relâchement dans lequel elles tombaient avec le temps, les confréries avaient besoin de ces visites périodiques. Comme Mlle Le Gras ne pouvait être partout, saint Vincent faisait appel au dévouement des pieuses dames de sa connaissance, et il n'en manquait pas autour de lui. Contentons-nous de nommer Mlle du Fay, Mlle de Pollalion, Mlle Sevin, Mme Goussault, Mlle Guérin, Mlle Du-

fresne, Mme Laurent. Lui-même ne restait pas inactif en ce genre de travail et il y employait encore ses missionnaires.

Certaines lacunes se manifestèrent à lui de bonne heure. Dans ses tournées, nous l'avons vu, Mlle Le Gras réunissait les petites filles pour leur apprendre le catéchisme ; mais à quoi servaient ces instructions, puisque, elle partie, les leçons prenaient fin ? Il aurait fallu dans chaque village une institutrice à demeure.

De ce côté, la capitale était plus favorisée que les campagnes ; mais des obstacles d'un autre genre y entravaient le bon fonctionnement des Charités. Les dames qui en faisaient partie, recrutées la plupart dans le monde de l'aristocratie ou de la haute bourgeoisie, n'avaient pas l'habitude du travail. Beaucoup avaient donné leur nom par pur entraînement de la mode. On ne pouvait guère songer à leur demander de préparer elles-mêmes le pot des pauvres de la confrérie, de le porter dans les rues et de monter les escaliers étroits qui conduisaient aux taudis des malades. L'auraient-elles voulu, leur famille s'y serait opposée.

Ces occupations retombaient sur leurs servantes. Il en résultait que les malheureux étaient rudoyés, mal servis, parfois même exploités.

Comment remédier à cette situation ? Saint Vincent entrevit de suite la véritable solution ; il pensa qu'en mettant à la disposition des dames des servantes bénévoles, attirées par l'amour des pauvres et le désir de se donner à eux, toute difficulté serait aplanie. Dieu lui mit entre les mains les instruments dont il avait besoin.

La première jeune fille qui vint à lui pour cette mission de charité s'appelait Marguerite Naseau. Ce qu'elle était, il l'a lui-même raconté maintes fois en termes simples et émouvants. Écoutons-le : “ Marguerite Naseau, de Suresnes, est la première Soeur qui ait eu le bonheur de montrer le chemin aux autres, tant pour enseigner les

jeunes filles que pour assister les pauvres malades, quoiqu'elle n'ait eu quasi d'autre maître ou maîtresse que Dieu. Ce n'était qu'une pauvre vachère sans instruction. Mue par une forte inspiration du ciel, elle eut la pensée d'instruire la jeunesse, acheta un alphabet et, ne pouvant se rendre à l'école pour apprendre, elle allait prier M. le curé ou le vicaire de lui dire quelles lettres étaient les quatre premières. Une autre fois, elle interrogeait sur les quatre suivantes, et ainsi pour le reste. Après, tout en gardant ses vaches, elle étudiait sa leçon. Voyait-elle passer quelqu'un qui avait l'air de savoir lire, elle lui demandait : " Monsieur, comment faut-il prononcer ce mot-là (1) ? " .

Ainsi, à force de ténacité, cette jeune bergère réussit à comprendre le langage des livres. Et dès qu'elle sut lire, la pensée lui vint de tenir école. Avant de se décider elle alla trouver Vincent de Paul, qui donnait une mission près de là. " Monsieur, lui dit-elle, après lui avoir raconté comment elle s'était formée, j'ai grand désir d'instruire d'autres filles des champs ; serait-ce bien ? - Oui-da, lui répondit le saint, je vous le conseille. "

Elle commença ses leçons et eut la joie de voir deux ou trois de ses élèves se vouer, à son exemple, à l'instruction des enfants, tantôt dans un village, tantôt dans un autre. Ce fut à Villepreux surtout qu'elle se dépensa. Son auditoire s'accrut. De grandes filles se joignirent aux petites. A celles qui ne pouvaient venir de jour, elle consacrait ses nuits. " Et cela sans motif de vanité ou d'intérêt, sans autre dessein que celui de la gloire de Dieu, lequel pourvoyait à ses grands besoins sans qu'elle y pensât. Elle a elle-même raconté à Mlle Le Gras qu'une fois, après avoir été privée de pain pendant plusieurs jours et sans avoir mis personne au courant de sa détresse, il lui arriva, au retour de la messe, de trouver de quoi se nourrir pour bien longtemps. "

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 77.

Ces gêteries de la Providence étaient l'exception. Sa vie était faite de privations. " Elle jeûna souvent des journées entières, habita des lieux où il n'y avait que des murs. " Il lui eût été facile de vivre plus commodément ; mais elle préférait se dépouiller pour faciliter à des jeunes gens, en leur donnant les moyens d'étudier, l'entrée de la carrière ecclésiastique. Grâce à elle, plusieurs devinrent de bons prêtres.

Les épreuves accompagnent d'ordinaire la vertu ; elle n'en manqua pas. " Plus elle travaillait à l'instruction de la jeunesse, plus les villageois se moquaient d'elle et la calomniaient. Son zèle n'en devenait que plus ardent...

" Dès qu'elle sut qu'il y avait à Paris une confrérie de la Charité pour les pauvres malades, elle y alla, poussée du désir d'y être employée ; et quoiqu'elle eût grande affection à continuer l'instruction de la jeunesse, elle quitta néanmoins cet exercice de charité pour embrasser l'autre, qu'elle jugeait plus parfait et nécessaire ; et Dieu le voulait ainsi pour qu'elle fût la première fille de la Charité servante des pauvres malades de la ville de Paris. Elle y attira d'autres filles, qu'elle avait aidées à se détacher de toutes les vanités et à se mettre dans la dévotion.

La confrérie de Saint-Sauveur commençait à peine. Elle en devint la cheville ouvrière. Après un apprentissage de courte durée, elle sut tout ce que les infirmières d'alors avaient besoin de savoir.

Sa présence fut jugée nécessaire à Saint-Nicolas-du Chardonnet, lorsque la Charité fut établie dans cette paroisse, puis à Saint-Benoît. Revenue à Saint-Nicolas, elle y fut, jusqu'à sa mort le bras droit de Mlle Le Gras.

" Dans les paroisses, continue saint Vincent, elle se montra toujours aussi charitable qu'à la campagne, donna tout ce qu'elle pouvait avoir, quand l'occasion s'en présentait. Elle ne pouvait rien refuser et eût voulu, retirer tout le monde chez elle...

" Elle avait une grande patience, ne murmurait jamais.

Tout le monde l'aimait, pource qu'il n'y avait rien qui ne fût aimable en elle.

"Sa charité a été si grande qu'elle est morte pour avoir fait coucher avec elle une pauvre fille, malade de la peste. Atteinte de ce mal, elle dit adieu à la Soeur qui était avec elle, comme si elle eût prévu sa mort, et s'en alla à Saint-Louis, le coeur plein de joie et de conformité à la volonté de Dieu."

Ce fut dans les derniers jours de février ou les premiers jours de mars, en l'année 1633, qu'elle fut emportée par le fléau (1). Marguerite Naseau méritait d'avoir pour panégyriste saint Vincent lui-même. Elle restera, dans les siècles, le type idéal de la vraie Fille de la Charité.

Nous voudrions connaître les noms de celles qui furent entraînées par son exemple et ses conseils vers les Charités de Paris ou vers les écoles des villages. Il est probable que "la bonne Germaine" dont saint Vincent parle assez souvent dans ses lettres à Mlle Le Gras, était du nombre de ses élèves. Germaine remplaça Marguerite à Villepreux ; elle y tint école pendant cinq ou six ans. Dans une de ses tournées en Champagne, Mlle Le Gras la prit avec elle, peut-être pour l'étudier, peut-être aussi pour la distraire. La jeune fille avait, en effet, ses jours d'ennui dans son petit village et, par moments, lui venait l'envie d'aller ailleurs. Une phrase de saint Vincent nous montre qu'elle avait le caractère difficile. "Mon Dieu! Monsieur, écrivait-il à M. Belin, aumônier de la maison de Gondi à Villepreux (2), que je vous plains! Oh bien! Notre-Seigneur vous récompensera de tout ce que vous souffrez et supportez à l'entour d'elle." Germaine était loin de valoir Marguerite.

Marie Joly fut présentée par Mme Goussault. Saint Vincent la vit et fut charmé. "Marie, écrivait-il à Mlle Le Gras (3), m'a fort industrieusement, affectionnément et hum-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 187.

2. *Ibid.*, p. 406.

3. *Ibid.*, p. 212.

blement répondu qu'elle est prête à faire ce que vous voudrez et en la manière que vous voudrez, qu'elle est seulement marrie de ce qu'elle n'a pas assez de jugement, de force et d'humilité pour servir à cela, mais que vous lui direz ce qu'il faudra qu'elle fasse et qu'elle suivra entièrement vos intentions. Oh ! qu'elle me paraît bonne fille ! Certes, Mademoiselle, je pense que Notre-Seigneur la vous a donnée lui-même pour s'en servir par vous."

On ne sait d'où était Marie Joly. Une des servantes bénévoles des pauvres venait de Montdidier (1), une autre de Beauvais (2).

A l'automne de l'année 1633, les Charités de Paris avaient un personnel suffisant ; ce qui manquait alors, c'étaient les institutrices de village (3).

La nouvelle venue n'entrait en fonctions qu'après quatre jours de retraite. On la préparait sérieusement à sa nouvelle vocation. Deux méditations le matin, autant le soir, dans Busée, des lectures spirituelles dans *La guide des pécheurs* de Grenade et dans la vie des saintes les plus connues par leur grande charité, une confession générale et la préparation d'un règlement de vie ; tels étaient les principaux actes de ces pieuses journées. La prière remplissait le temps libre. Parmi ces bonnes filles, plusieurs, la plupart peut-être, ne savaient pas lire. Mlle Le Gras cumulait les fonctions de lectrice et de directrice. Le règlement de vie ou ordre de la journée était arrêté sous son inspiration ; les méditations, quel que fût le sujet, tendaient toutes au service des pauvres (4).

La retraite finie et la vie des oeuvres commencée, saint Vincent veillait sur la formation morale et l'instruction religieuse de ses jeunes collaboratrices, qu'il recommandait au clergé paroissial (5).

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 215.

2. *Ibid.*, p. 218.

3. *Ibid.*, p. 218.

4. *Ibid.*, p. 197.

5. *Ibid.*, p. 220.

La vie de dévouement envers les pauvres requiert un ensemble de vertus qui se perdent facilement au contact du monde, si l'on ne multiplie les précautions pour les protéger. La persévérance dans cette vocation suppose donc le souci constant de travailler à sa propre perfection. Saint Vincent attachait une importance capitale à cet élan permanent vers la sainteté.

Hélas ! les dangers étaient grands pour les jeunes filles venues de la campagne, et quatre jours de retraite ne pouvaient affermir suffisamment leur volonté contre les séductions d'une grande ville comme Paris. Les amener à prendre de bonnes résolutions, c'était peu de chose ; il fallait sur leur âme une action plus profonde et par conséquent une action prolongée, une véritable transformation de leur être intérieur. Par là seulement pourraient être évitées ou plutôt diminuées les défaillances et les défections. Cette transformation supposait une formation préalable de quelques mois.

La formation aurait un second avantage : celui de constituer un fonds de réserve pour les confréries. Grâce à ce stage, il serait facile de combler les vides qui se produiraient dans les Charités, ou de procurer des infirmières à celles qui se fonderaient.

Cette réforme en appelait une autre. Les filles n'étaient unies par aucun lien. Attachées à des confréries différentes, elles dépendaient des dames qui les employaient. Mademoiselle n'avait d'autorité que sur celles de Saint-Nicolas. L'union de toutes en communauté, sous la direction d'une même supérieure, offrait des avantages incontestables.

Le 29 novembre 1633, saint Vincent estima que le moment était venu d'ajouter ce perfectionnement à son oeuvre. Il choisit trois ou quatre filles et les plaça sous la conduite de Mlle Le Gras. La maison de celle-ci, située près de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, devint leur maison ; et là, sous l'oeil de Dieu, commença leur probation (1).

1. GOBILLON, *op. cit.*, p. 51.

Depuis la mort de son mari, la pieuse veuve se sentait portée vers la vie de communauté ; saint Vincent avait eu toutes les peines du monde à calmer ses impatiences. "Vous êtes à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère, lui écrivait-il un jour (1) ; tenez-vous à eux et à l'état auquel ils vous ont mise, en attendant qu'ils témoignent qu'ils désirent autre chose de vous."

"Résistez courageusement, lui disait-il encore (2), à tous les sentiments qui vous arriveront contraires à celui-ci et assurez-vous que vous serez, par ce moyen, dans l'état que Dieu vous demande pour vous faire passer à un autre, pour sa plus grande gloire, s'il le juge ainsi expédient."

"Laissez faire Dieu", c'est la leçon qu'il lui donnait sans cesse : "Fiez-vous en lui, je vous en supplie, et vous aurez l'accomplissement de ce que votre coeur désire (3)."

Ses exhortations prenaient parfois le ton du reproche : "Je vous prie une fois pour toutes de n'y point penser, jusques à ce que Notre-Seigneur fasse paraître qu'il le veut, qui donne maintenant les sentiments contraires à cela. L'on désire plusieurs bonnes choses d'un désir qui semble être selon Dieu et néanmoins ne l'est pas toujours. Ains Dieu permet cela pour la préparation de l'esprit à être selon ce qu'on désire. Saül cherchait une ânesse, il trouva un royaume ; saint Louis, la conquête de la Terre Sainte, et il trouva la conquête de soi-même et la couronne du ciel. Vous cherchez à devenir la servante de ces pauvres filles, et Dieu veut que vous soyez la sienne et peut-être de plus de personnes que vous ne le seriez en cette façon ; et quand vous ne seriez que la sienne, n'est-ce pas assez pour Dieu que votre coeur honore la tranquillité de celui de Notre-Seigneur ? Et il sera propre et en état de le servir. Le royaume de Dieu est la paix au Saint-Esprit ; il régnera en vous, si votre coeur est en

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 79.

2. *Ibid.*, p. 87.

3. *Ibid.*, p. 90.

paix. Soyez-le donc, Mademoiselle, et vous honorerez souverainement le Dieu de paix et de dilection (1)."

Plus l'heure des réalisations approchait et plus le langage de saint Vincent devenait catégorique. "Notre-Seigneur veut se servir de vous pour quelque chose qui garde sa gloire et j'estime qu'il vous conservera pour cela (2)."

Le moment n'était pas loin où les aspirations de Mlle Le Gras allaient enfin être satisfaites. Si saint Vincent tardait à prendre une décision, c'est que le terrain n'était pas complètement déblayé. Un doute lui restait. "Pour le regard de l'affaire de votre emploi, écrivait-il au mois de mai de l'année 1633 (3), je n'ai pas encore le coeur assez éclairci devant Dieu touchant une difficulté, qui m'empêche de voir si c'est la volonté de sa divine Majesté."

Quelle était au juste cette difficulté ? N'avait-il pas en vue l'opposition que les préjugés du temps mettaient entre ces deux termes "communauté de femmes" et "liberté d'aller dans les rues et dans les maisons?" Religieuses et cloîtrées, c'était alors tout un ; et l'on était porté à voir des religieuses dans les membres de toute communauté de femmes.

Saint François de Sales avait essayé de réagir ; il n'avait pas réussi. Les Filles de la Visitation, fondées principalement pour la visite des pauvres à domicile, avaient dû, sous la pression de l'archevêque de Lyon, abandonner cette oeuvre et se renfermer dans le cloître. On avait vu, il est vrai, bien avant lui, et même on voyait encore, dans les Pays-Bas, dans les Flandres, en Picardie et jusqu'en Lorraine, des religieuses du Tiers-Ordre régulier de Saint-François d'Assise : Soeurs de la Celle, Soeurs de la Faille et Soeurs grises, liées pourtant par des voeux solennels, sortir librement de leurs couvents pour secourir les ma-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 113.

2. *Ibid.*, p. 186.

3. *Ibid.*, p. 200.

lades chez eux (1). Mais ces communautés avaient cessé leur ministère extérieur en bien des établissements ; elles étaient, d'ailleurs, si peu connues que saint Vincent les ignorait ; il affirme cent fois que les religieuses de par leur condition, sont cloîtrées. Quoi, par exemple, de plus catégorique que ces mots : "L'on ne peut dire que les Filles de la Charité soient religieuses, parce qu'elles ne pourraient pas être Filles de la Charité, si elles l'étaient, puisque, pour être religieuse, il faut être cloîtrée (2)."

Autour de lui, on les ignorait également, et c'est pourquoi son oeuvre fut considérée comme une innovation. Le procureur général, Blaise Méliand, sollicité de donner son approbation à l'Institut et apprenant que les Soeurs ne voulaient pas être religieuses pour garder la liberté d'aller dans les taudis des pauvres, répondit : "C'est sans exemple (3)."

Telle est vraisemblablement la difficulté qui arrêta M. Vincent. Il ne la jugea pas insoluble : les Soeurs garderaient leur habit séculier : elles n'auraient ni voeux, ni voile, ni grille. De leur vocabulaire seraient exclus les mots en usage parmi les religieuses : les supérieures ne seraient pas appelées Mères ; on dirait "maisons", au lieu de "couvents" ; les mois de formation seraient le temps du séminaire et non celui du noviciat. Pas de messe chez elles, pas de chapelle avec la Sainte Réserve, pas d'aumôniers non plus. Pour les offices, elles se mêlèrent à la foule des fidèles dans l'église paroissiale. Ainsi, on serait moins porté à les prendre pour des religieuses ; ce seraient des séculières, des filles de paroisse, rien de plus.

Les mois suivants se passèrent en réflexions et en pourparlers. Avant de commencer, il y avait mille points de détail à régler. Les lettres, succédaient aux lettres, les entrevues aux entrevues et peu à peu se précisaient les

1. Henri LEMAITRE, *Les Soeurs hospitalières à domicile* dans la *Revue d'Histoire Franciscaine*, t. I, n° 2, avril 1924 ; HELYOT, *Histoire des ordres religieux et militaires*, nouv. éd., Paris, 1792, 8 vol. in-8°, t. VII, p. 301.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 662.

3. *Ibid.*, t. IV, p. 4.

modalités du projet. Au mois d'août ou de septembre, saint Vincent écrivait encore à Mlle Le Gras : "Je pense que votre bon ange a fait ce que vous me mandez par celle que vous m'écrivîtes. Il y a quatre ou cinq jours qu'il a communiqué avec le mien touchant la Charité de vos filles, car il est vrai qu'il m'en a suggéré souvent le ressouvenir et que j'ai pensé souvent à ce bon oeuvre ; nous en parlerons, Dieu aidant, vendredi ou samedi, si vous ne me mandez plus tôt (1)."

Le jour choisi par la divine Providence n'est plus loin ; on le sent tout proche dans ce passage d'une autre lettre : "Il faut... se voir avant que d'arrêter les filles, et cela ne se peut que vers la fin de la semaine ; renvoyez-les cependant, s'il vous plaît, pour d'ici à douze ou quinze jours... Il sera bon cependant de leur faire connaître qu'il faut être dans l'esprit d'indifférence. Mais quoi! il faut les dresser à la connaissance des solides vertus, avant de les employer (2)."

Et le 29 novembre 1633 arriva, jour mémorable pour la Compagnie des Filles de la Charité, puisque c'est celui de sa naissance ; mais aussi jour enveloppé de mystère, car tout renseignement nous manque sur ce qui se passa.

Dans les préliminaires de cette fondation, saint Vincent avait fidèlement suivi les indications de la divine Providence au fur et à mesure qu'elles lui étaient manifestées par les résultats obtenus et les difficultés rencontrées ; c'est pourquoi il pouvait dire plus tard devant les Soeurs réunies : "Qui eût pensé qu'il y aurait des Filles de la Charité quand les premières vinrent en quelques paroisses de Paris? Oh ! non, mes filles, je n'y pensais pas ; votre Soeur servante Mlle Le Gras n'y pensait pas non plus, ni M. Portail. Dieu y pensait pour nous. C'est lui, mes filles, que nous pouvons dire auteur de votre Compagnie ; il l'est plus véritablement que personne autre (3)."

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 218.

2. *Ibid.*, t. I, p. 219.

3. *Ibid.*, t. IX, p. zz3.

- 270 -

(page blanche)

CHAPITRE XII

FONDATION D'UNE CHARITE POUR L'HOTEL-DIEU DE PARIS

Etat de l'Hôtel-Dieu ; démarche de Madame Goussault auprès de saint Vincent ; intervention de l'archevêque de Paris ; premières réunions des dames ; visites aux malades.

Le jour où les premières Filles de la Charité se réunirent dans la maison de Mlle Le Gras pour commencer leur probation, saint Vincent ne soupçonnait pas que, trois mois après, il serait amené à poser les premières bases d'une confrérie d'un nouveau genre, appelée à répandre ses bienfaits sur des milliers et des milliers de malheureux, non plus dans une seule paroisse, mais dans de vastes provinces.

Cette confrérie limita d'abord son action aux malades de l'Hôtel-Dieu de Paris. Avant d'aborder ce sujet, jetons un coup d'oeil rapide sur ce qu'était, à cette époque, surtout au point de vue religieux, l'organisation de ce vaste établissement.

Le plus petit de nos hôpitaux modernes serait une merveille à côté des grands hôpitaux de ce temps. Tandis qu'aujourd'hui le souci d'hygiène domine tous les autres, alors on était peut-être plus préoccupé d'économiser la place pour recevoir le plus de monde possible. Les lits se touchaient presque et en plusieurs étaient étendus, dans un sens ou dans un autre, deux, trois, quatre, parfois même six malades. Un premier progrès fut réalisé

en 1612 quand on isola les mourants (1) ; ce fut en 1786 seulement que chaque malade fut couché à part (2).

L'autorité spirituelle était sous l'entière dépendance du chapitre, qui l'exerçait par l'intermédiaire de deux de ses membres, élus le jour de la saint Jean jusqu'à la saint Jean suivante. Ces deux délégués, qu'on nommait visiteurs, avaient trouvé le moyen de simplifier leur tâche en se déchargeant de tout souci sur le prêtre mis par eux à la tête du corps des chapelains, ou, comme on disait alors, sur "le maître au spirituel". Ils n'intervenaient guère que pour apaiser les conflits qui s'élevaient entre ce dernier et les administrateurs, et pour la visite annuelle. Chaque année, le jour des Saints Innocents, ils inspectaient, en compagnie du doyen du chapitre, l'église, la sacristie, les registres, la chapelle du Légat et les locaux occupés par les Augustines employées à l'hôpital. A cette occasion, ils voyaient ces religieuses, s'informaient de leur fidélité aux règlements, les rappelaient à leurs devoirs, s'il en était besoin, et prenaient toutes mesures utiles pour le bon ordre (3).

On comptait, en 1652, quatorze chapelains. Si l'on songe que six étaient chargés spécialement de l'église, des offices et de la confession des religieuses, un de recevoir les malades et de tenir les registres, un autre de porter la sainte communion et d'administrer les sacrements de baptême et d'extrême onction, il n'en restait pas plus de six pour instruire et confesser (4). Nombre dérisoire, car, chaque jour, les entrées à l'hôpital étaient de cinquante à quatre-vingts et, tous les ans, de vingt à vingt-cinq mille (5).

Les chapelains étaient, d'ailleurs, esclaves d'habitudes anciennes qu'ils avaient trouvées en commençant leur

1. *L'Hôtel-Dieu de Paris et les Soeurs Augustines*, par Alexis CHEVALIER. Paris, 1901, p. 254.

2. *Registres de l'Académie des Sciences*, 22 novembre 1786.

3. FOSSEYEUX, *L'Hôtel-Dieu de Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Paris, 1912, in-8°, p. 3 et suiv.

4. *Ibid.*, p. 8.

5. ABELLY, *op. cit.*, I. I, chap. XXIX, p. 133.

service et qu'ils ne tenaient pas à modifier. On parlait de confession aux malades à la porte de l'Hôtel-Dieu, quand ils entraient, puis de nouveau à l'approche de la mort, et c'était tout (1). Mieux valait évidemment, avant de les engager à purifier leur conscience, prendre le temps de les instruire, de les préparer et laisser s'atténuer le trouble où les jetait forcément la séparation de la famille ; mieux valait surtout ne pas donner l'occasion de penser que le séjour à l'hôpital était subordonné à la réception du sacrement de pénitence. D'autre part, il était imprudent d'attendre les derniers moments ; car rien n'est plus incertain que l'heure de la mort, et personne ne sait s'il gardera jusqu'au bout un esprit capable de comprendre et de se repentir.

La Compagnie du Saint-Sacrement, émue d'apprendre que beaucoup de malades mouraient sans confession, résolut, en 1632, d'envoyer, chaque lundi, à l'Hôtel-Dieu deux de ses membres : un ecclésiastique et un laïque. Tandis que le prêtre entendait un malade, le laïque en préparait un autre à l'accusation de ses fautes (2). Le baron de Renty et Boudon, futur archidiacre d'Evreux, se signalèrent entre tous les confrères par leur assiduité et leur zèle.

La Compagnie fit mieux l'année suivante. Sur son initiative, sept communautés de Paris, les minimes, les jésuites, les pères de la Doctrine Chrétienne, les carmes déchaussés, les jacobins réformés, les feuillants et les oratoriens, acceptèrent de laisser deux de leurs religieux auprès des malades un jour par semaine (3). Si elles étaient restées fidèles à cette pratique, le remède eût donné d'excellents résultats, mais la persévérance manqua.

Nicolas Lesecq, maître au spirituel, avait d'autres préoccupations que d'assurer une mort chrétienne aux moribonds. Il avait ruiné ses parents avant de s'en-

1. ABELLY, *op. cit.*, I, I, chap. XXIX, p. 139.

2. *Annales de la Compagnie de Saint-Sacrement*, par René DE VOYER D'ARGENSON. Marseille, 1900, p. 32 et 33.

3. *Ibid.*, p. 46.

detter lui-même ; ce qui lui valut la saisie par ministère d'huissier et la bastonnade par les soldats. Il jouait, jurait, volait, frappait. Sa maison, située rue Plâtrière, était voisine de celle du duc d'Épernon, alors en disgrâce. Il y établit une galerie pour l'espionner à son aise. Après avoir tout tenté pour le maintenir à son poste malgré les administrateurs, le chapitre se vit obligé de le congédier en 1635 (1).

Les Augustines de l'Hôtel-Dieu n'avaient rien à gagner sous un tel directeur. Leur conduite se ressentait et des mauvais exemples qu'elles avaient sous les yeux et d'une formation incomplète et mal comprise. Pas de noviciat. La prieure confiait la nouvelle venue à une ancienne. Ce choix donnait lieu à des rivalités et à des brigues, car chaque religieuse aimait bien avoir sa petite novice. De la multiplicité des mères naissait, on le devine, la multiplicité d'esprit.

Deux tendances se partageaient les Augustines : la contemplation et l'action. Les unes se plaignaient que les autres donnaient trop de temps à l'oraison et pas assez au travail. Celles-ci, à leur tour, blâmaient les premières de n'être pas assez intérieures. Les administrateurs intervinrent dans le débat, et ce ne fut pas en faveur des contemplatives. Ils trouvent que "la méditation est un exercice pénible", ne convient qu'à de "forts et rares esprits", est un danger pour "les âmes faibles", qui s'y "égarent bien souvent et quelquefois s'y perdent" et n'est pas "convenable aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, qui ont choisi pour leur part l'exercice de la charité... ; en quoi leur vœu les oblige de vaquer et non à la méditation". Ils reprochent encore aux religieuses de fréquenter les sacrements, de communier tous les jours, d'être avides de conférences spirituelles et de passer un temps infini avec leurs confesseurs au lieu de se trouver au milieu des malades. "Les unes, disent-ils, ne font que lever les

1. FOSSEYEUX, *op. cit.*, p. 14 et 15.

mains et les yeux au ciel", tandis que "les autres suent le travail de la charité". "On ne se soucie guère maintenant de soulager les malades, pourvu qu'on soit dans le couvent jusqu'à 10 heures du soir en méditations et conférences spirituelles."

Les administrateurs n'auraient pas ainsi parlé s'ils avaient mieux compris l'influence de la vie intérieure sur la vie active. La contemplation, maintenue dans certaines limites, n'enlève rien au travail extérieur, mais, au contraire, le favorise, en inculquant à l'âme un sentiment plus profond du devoir et un amour plus intense du pauvre. Mais il semble bien que, sur ce point, certaines Augustines exagéraient. Si elles s'en étaient tenues à ce que demandaient leurs règles, demi-heure de méditation chaque matin, les administrateurs ne se seraient pas plaints vraisemblablement de l'empiétement des exercices de piété sur le temps dû au service des malades.

Chez les religieuses, les deux tendances extrêmes étaient représentées ; ce qui ne se serait pas produit, au moins à ce degré, s'il y avait eu chez elles unité de formation.

Le noviciat en commun, sous une directrice expérimentée, aurait prévenu d'autres maux. Les Soeurs que l'on savait n'avoir pas les qualités requises étaient, comme les autres, reçues à la profession, en raison de leurs services passés. La vie de communauté se relâchait de plus en plus. Chaque Soeur avait ses vêtements, son linge, son bien personnel, caché chez elle ou confié à quelque personne de la ville. Elles ne couchaient pas en dortoir.

Du côté du chapitre comme du côté de l'administration, on sentait le besoin d'une réforme. Les administrateurs préparèrent un nouveau règlement et l'imposèrent en 1634. Le chapitre protesta, car le temps laissé aux exercices de piété était vraiment insuffisant. La lutte prit une tournure aiguë. Les religieuses la suivaient avec intérêt et même avec passion. Deux camps se formèrent : celui des anciennes, ennemies des innovations ; et celui

des nouvelles, gagnées d'avance à ce qui renversait les vieilles traditions. Les novices "font tellement les entendues, déclaraient leurs aînées, qu'on ne peut plus les supporter".

Il appartenait au chapitre d'élaborer un projet de réforme. Un de ses membres les plus éminents, François Ladvocat, abbé d'Humblières et aumônier du roi, fut choisi pour ce travail le 2 janvier 1635.

Ladvocat était un homme d'action ; il alla vite : en 1636, le noviciat était constitué, sous la direction de la Mère Geneviève Bouquet ; la vie en commun avait repris et tout était réglé en ce qui concernait les élections triennales aux divers offices et l'admission à la profession.

Quand les nouveaux statuts furent publiés, en 1652, six ans après la mort de leur auteur, ils consacraient un état de choses déjà existant ; grâce à ses fonctions de visiteur, qu'il garda de 1634 à 1646, Ladvocat avait eu toute facilité d'appliquer lui-même la réforme (1).

Ce bref aperçu nous permettra d'avoir une idée sommaire de ce qu'était le grand hôpital parisien en 1634, quand saint Vincent, cédant aux sollicitations de Madame Goussault, créa la Compagnie des dames.

Madame Goussault visitait souvent l'Hôtel-Dieu ; elle parlait aux malades de leur religion et voyait avec étonnement que la plupart ignoraient tout de leur foi et de leurs devoirs. En face de cette douloureuse constatation, la Compagnie du Saint-Sacrement avait mobilisé ses membres et obtenu le concours de communautés religieuses. Mme Goussault estima que, dans cette oeuvre de charité, les femmes avaient aussi leur rôle à remplir et elle chercha un homme qui pût les grouper, les organiser et les stimuler. Le nom de Vincent de Paul vint à sa pensée ; elle alla le trouver pour lui communiquer son dessein.

1. FOSSEYEUX, *op. cit.*, p. 23-26.

Après l'avoir écoutée avec attention, ce dernier demanda le temps de réfléchir. Il entrevit sans peine les difficultés de l'entreprise. L'Hôtel-Dieu dépendait, pour le temporel, des administrateurs ; pour le spirituel, du chapitre ; il avait ses chapelains et ses Soeurs hospitalières. Il appartenait aux autorités constituées de remédier, par des mesures appropriées, à ce qui n'était pas dans l'ordre. Intervenir lui semblait "porter la faux dans la moisson d'autrui" (1).

Peut-être se souvenait-il d'essais antérieurs, qu'il avait fallu interrompre après un temps très court. Si l'on ouvre le registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu, on lit à la date du 25 janvier 1608 : "Un des gouverneurs a été prié de dire aux honnêtes dames qui se sont offertes venir à l'Hôtel-Dieu pour voir dîner et souper les pauvres, qu'elles y seront bien venues toutes fois et quantes qu'elles voudront, et que, si elles désirent, par charité, y distribuer de la viande, qu'elles l'envoient toute crue à la cuisine dudit Hôtel-Dieu pour la faire cuire, afin de la voir distribuer en leur présence, avec des confitures, si leur charité s'entend d'en distribuer."

Une fois dans la maison, les dames se mêlèrent de ce qui ne les regardait pas et les religieuses furent les premières à souffrir de leurs ingérences. Les plaintes affluèrent au Bureau, et un avertissement mérité fut donné aux pieuses visiteuses. "Les dames et demoiselles qui ont entrepris par dévotion de voir et observer le traitement fait aux malades dedans la maison, lisons-nous dans le procès-verbal de la délibération du 16 juillet, seront. priées de laisser faire aux religieuses leurs charges et se contenter de prendre garde que lesdites religieuses fassent leur devoir."

Les abus continuèrent ; et, le 11 avril 1612, le bureau défendit aux religieuses de recevoir, pour les malades, du pain, du vin et de la viande ; ces dons, déclare-t-il,

1. ABELLY, *op. cit.*, l. I, chap. XXIX, p. 131 et suiv.

"apportent plus d'incommodité que de profit, avec beaucoup de confusion (1)."

Vincent de Paul se rappelait peut-être cet essai malheureux quand Madame Goussault le pria d'organiser une Compagnie de dames pour instruire et exhorter les malades de l'Hôtel-Dieu. Il répondit que, l'assistance spirituelle des malades dépendant du chapitre, c'est au chapitre qu'il convenait de prendre, si bon lui semblait, la mesure proposée. La charitable dame eut beau insister ; elle trouva devant elle une volonté inflexible.

Le proverbe : "Ce que femme veut, Dieu le veut", eut une fois de plus son application. Madame Goussault prit un chemin détourné pour arriver à ses fins. Elle alla trouver Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, lui exposa son plan et fut assez persuasive pour l'amener à partager ses vues. "Laissez-moi faire, lui répondit le prélat ; je verrai M. Vincent et, au besoin, je lui donnerai ordre d'établir la confrérie dont vous me parlez."

La cause était gagnée. Devant la volonté formelle de l'archevêque, saint Vincent ne pouvait que s'incliner.

Réunir quelques dames de bonne volonté fut chose facile. La première assemblée se tint rue du Roi-de-Sicile, dans l'hôtel même de Madame Goussault. On y vit Madame de Villesabin, veuve d'un secrétaire des commandements de Marie de Médicis ; Madame Bailleul, épouse du seigneur de Vattetot-sur-Mer et de Soisy-sur-Seine ; Madame Dumecq ; Madame Saintot, veuve d'un ancien trésorier de France ; Mlle de Pollalion, la future fondatrice des Filles de la Providence. Après avoir expliqué le but de l'oeuvre et recueilli leur adhésion, saint Vincent leur recommanda de recourir à Dieu, par la prière et la communion, pour obtenir sa protection et de recruter d'autres adhérentes. On se sépara après s'être donné rendez-vous pour le lundi suivant.

1. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 253.

Dans l'intervalle, les dames agirent auprès de leurs amies et en attirèrent plusieurs; en particulier Madame de Traversay, soeur du président Méliand ; Madame Séguier, épouse du chancelier ; et Madame Fouquet, mère du fameux surintendant de même nom.

Il y eut plus de monde à la seconde assemblée qu'à la première. Saint Vincent reçut le titre de directeur perpétuel ; Madame Goussault, celui de présidente ; on fit choix d'une assistante et d'une trésorière. Le directeur parla et fut pieusement écouté. Il ne dissimula rien des difficultés de l'entreprise, mais montra qu'elles s'évanouiraient toutes si les dames savaient rester à leur place, c'est-à-dire se garder d'empiéter sur les droits des autorités, de s'immiscer dans l'office des Augustines, et user envers elles de condescendance, de support et même de déférence. Il leur dit alors sous une autre forme ce qu'il leur répétera plus tard : "Nous prétendons... contribuer au salut et au soulagement des pauvres, et c'est chose qui ne se peut sans l'aide et l'agrément de ces bonnes religieuses qui les gouvernent. Il est donc juste de les prévenir d'honneur, comme vos mères, et les traiter comme les épouses de Notre-Seigneur et les dames de la maison ; car c'est le propre de l'esprit de Dieu d'agir suavement, et c'est le moyen le plus assuré de réussir de l'imiter en cette manière d'agir."

Les dames sortirent de l'assemblée, disposées à profiter de ces sages conseils.

Restait à obtenir l'assentiment des administrateurs de l'hôpital ; saint Vincent s'en chargea. Dès qu'ils le surent investi d'une mission de l'archevêque de Paris, ils lui déclarèrent que toute facilité serait donnée aux dames de visiter les malades.

Nous venons de raconter, nous appuyant sur Abelly et les écrits de saint Vincent, comment commença la confrérie de l'Hôtel-Dieu. Dans ces dernières années, quelques historiens, trop portés à penser que l'oeuvre de Vincent de Paul a été démesurément grossie par son

premier biographe, ont préféré attribuer la paternité de l'association à la Compagnie du Saint-Sacrement. Ils acceptent le récit d'Abelly, mais le complètent en prétendant que la célèbre société secrète menait Madame Goussault, sans en avoir l'air, et, par Madame Goussault, saint Vincent lui-même. Ces deux derniers, qui passaient jusqu'ici pour fondateurs, seraient simplement des instruments, mus par une main invisible. Raoul Allier a le premier défendu cette manière de voir, sans toutefois la trouver absolument démontrée. Il soupçonne plus qu'il n'affirme. Quelques-uns de ses disciples, faisant un pas plus avant, se prononcent sans hésiter. Les arguments sur lesquels s'appuie cette thèse semblent pourtant bien fragiles, et l'on peut s'étonner que des hommes tels que l'auteur de *La cabale des dévots* y aient attaché quelque importance (1).

1. Ces arguments, les voici (*La cabale des dévots*, par Raoul ALLIER, Paris, 1902, in-8°, p. 56-59) :

- 1° "Beaucoup de noms de dames de la Charité rappellent la Compagnie du Saint-Sacrement, comme ceux de Madame de Lamoignon, de Morangis, d'Argenson, ou sont portés par ses plus ordinaires collaboratrices Mesdames d'Aiguillon de Pollalion ou Fouquet." - Il y a dans ces lignes mélange d'erreur et de confusion. Mesdames de Morangis et d'Argenson ne furent jamais dames de la Charité ; Mesdames de Lamoignon et d'Aiguillon ne le devinrent que plus tard ; quant à Mlle de Pollalion et à Madame Fouquet, il n'est nullement établi que, dès 1634,, elles étaient les collaboratrices des confrères du Saint-Sacrement.
- 2° "Exactement à la date où la Compagnie du Saint-Sacrement s'efforçait d'assurer l'assistance spirituelle aux malades de l'Hôtel-Dieu, Madame de Goussault faisait, auprès de Vincent de Paul, la démarche qui devait procurer aux mêmes malades un secours plus matériel." - La coïncidence n'est pas si frappante qu'on semble le supposer, puisque les messieurs organisèrent leurs visites en 1632 et les dames en 1634. Elle s'explique, du reste, aisément du fait de l'abandon où étaient laissés les malades en temps-là. Madame Goussault avait des yeux pour voir ce que voyaient ces messieurs du Saint-Sacrement. Le premier but de son association fut d'ordre purement spirituel.
- 3° "Il faut noter que les confrères étaient préoccupés d'organiser et de diriger l'activité charitable des femmes. Dès 1631, on proposa de former une assemblée de dames et de lui donner des statuts pareils à ceux de la Compagnie." - Les confrères n'avaient alors aucune envie de créer des groupements féminins, puisque la seule proposition de ce genre faite jusque-là, celle de 1631, fut rejetée. Il est vrai, en 1645, la Compagnie du Saint-Sacrement favorisa en province des associations semblables à celle de l'Hôtel-Dieu ; mais peut-on de cette attitude tardive conclure, même sous forme de simple probabilité, qu'elle a été pour quelque chose dans la création des dames de la Charité en 1634 ?

Au reste, qu'un membre de la Compagnie du Saint-Sacrement ou quelqu'autre ait suggéré à Madame Goussault la démarche faite auprès de saint

Mais passons là-dessus. Il fut décidé que quatre dames visiteraient chaque jour les malades de l'Hôtel-Dieu, habillées simplement. En entrant, leur première pensée serait pour Notre-Seigneur, le vrai père des pauvres, qu'elles invoqueraient par l'entremise de la très sainte Vierge et de saint Louis, fondateur de la maison. Elles iraient ensuite trouver les religieuses et s'offriraient pour servir les pauvres en leur compagnie. Ce qu'elles venaient apporter, c'était avant tout des consolations, des encouragements, des exhortations à se mettre en grâce avec Dieu.

Saint Vincent condensa, pour elles, dans un petit livre imprimé, les points principaux qui devaient servir de matière à leurs entretiens. Une lecture lui semblait plus convenable qu'une sorte de prédication. Voici ce qu'il suggérait de dire pour préparer les malades à la confession générale : "Ma bonne Soeur, y a-t-il longtemps que vous ne vous êtes point confessée? N'auriez-vous point la dévotion de faire une confession générale, si l'on vous disait comme il la faut faire? On m'a dit à moi qu'il était important pour mon salut d'en faire une bonne avant que de mourir, tant pour réparer les défauts des confessions ordinaires, que j'ai peut-être mal faites, que pour concevoir un plus grand regret de mes péchés en me représentant les plus griefs que j'ai commis en toute ma vie et la grande miséricorde avec laquelle Dieu m'a supportée, ne m'ayant pas condamnée, ni envoyée au feu d'enfer lorsque je l'ai mérité, mais m'ayant attendue à pénitence pour me les pardonner et pour me donner enfin le paradis si je me convertissais à lui de tout mon coeur, comme j'ai un bon désir de le faire, avec le secours de sa grâce.

"Or, vous pouvez avoir les mêmes raisons que moi de faire cette confession générale et de vous donner à Dieu

Vincent, c'est là un fait sans importance ; l'action de ce dernier n'en est aucunement diminuée ; il reste, au même degré de vérité, vrai fondateur de la Compagnie des dames.

pour bien vivre à l'avenir. Et si vous voulez savoir ce que vous avez à faire pour vous ressouvenir de vos péchés et ensuite pour vous bien confesser, on m'a appris à moi-même à m'examiner comme je vais vous le dire." Cet examen fini, la dame reprenait : "On m'a aussi appris comment il fallait former en mon coeur une vraie contrition de mes péchés et à en faire des actes en cette manière..." Suivait la formule de l'acte de contrition ; puis les actes de foi, d'espérance et de charité, après les mots : "On m'a aussi enseigné à faire des actes de foi, d'espérance et de charité en cette manière..."

La malade acceptait-elle de se confesser, un ecclésiastique était prévenu et se présentait. Ce premier acte accompli, la charitable visiteuse revenait pour la préparer à la sainte communion.

Les dames ne tardèrent pas à comprendre qu'elles gagneraient plus facilement les coeurs si aux exhortations s'ajoutaient quelques douceurs. Des bouillons au lait furent distribués le matin ; l'après-midi, à l'heure de la collation, étaient apportés du pain blanc, des biscuits, des confitures, de la gelée ; des raisins et des cerises pendant la saison ; des citrons et des poires cuites en hiver.

Toute la Cour connut bientôt la Charité de l'Hôtel-Dieu ; une sainte émulation se mit parmi les dames de haute qualité, et on en vit un grand nombre s'inscrire parmi les servantes des pauvres malades. La Compagnie, née dans les trois premiers mois de l'année 1634 (1), comprenait déjà, le 25 juillet, de cent à cent vingt membres, presque tous portant de grands noms (2).

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 229.

2. *Ibid.*, p. 253.

CHAPITRE XIII

LA REFORME DU CLERGE

Nécessité d'une réforme ; ce qui a été fait avant saint Vincent de Paul ;
les retraites des Ordinands ; les séminaires ; les Conférences des mardis.

L'assistance des malheureux n'absorbait pas toute l'activité de saint Vincent de Paul ; il travaillait encore à la réforme du clergé. Ses prêtres, par les missions données dans les campagnes, fortifiaient les fervents, réchauffaient les tièdes, ramenaient les pécheurs. Ils allumaient un feu qui brûlait tant qu'ils étaient sur place ; mais, après leur départ, qui donc l'entretiendrait ? S'ils ne laissaient dans la localité un pasteur zélé, des fruits de la mission, au bout d'un certain temps, il ne resterait plus rien. Pour faire oeuvre utile et durable, à l'oeuvre des missions saint Vincent devait ajouter celle des séminaires. Il y songea de bonne heure, mais, en homme avisé, il procéda par étapes ; l'oeuvre des ordinands le rapprochait du but ; c'est par là qu'il commença.

Depuis la mission de Folleville surtout, le saint prêtre appelait de ses voeux le jour où un vaste courant de réforme donnerait à l'Eglise de France des pasteurs instruits, actifs, pieux et désintéressés, capables de comprendre la grandeur de leur vocation et l'importance de leurs devoirs. L'expérience lui avait appris que le meilleur moyen d'aboutir était, laissant là l'ancien clergé, sur lequel, vu l'âge et les habitudes, toute action réformatrice serait inutile ou superficielle, d'apporter un soin tout particulier au choix et à la préparation de

ceux qui se présenteraient pour entrer dans les ordres sacrés.

Le mal était grand. A certains égards, il serait préférable de jeter un voile sur les lamentables scandales que donnait une partie du clergé avant la réforme religieuse dont saint Vincent fut un des principaux artisans. Mais, si l'on cache au lecteur la situation de l'Eglise à cette époque, en France et ailleurs, comment pourra-t-il apprécier la grandeur de l'oeuvre accomplie et le mérite de ceux qui l'ont entreprise ? De leur temps, Bérulle, Bourdoise, Olier, Vincent de Paul ; après eux, leurs biographes et bon nombre d'historiens n'ont pas craint de dire la vérité, malgré l'impression pénible qu'ils savaient devoir provoquer ; pourquoi se condamner au silence trois siècles après les événements, en un temps où le clergé, depuis longtemps régénéré, tient noblement sa place parmi les autres classes de la société ?

Au lendemain des guerres de religion, qui avaient semé partout des ruines et supprimé toute trace d'organisation, comment la situation religieuse aurait-elle pu être satisfaisante ? " C'était presque partout, écrit Abelly (1), un renversement de tout ordre et de toute discipline ecclésiastique." L'auteur de la première vie de M. Bourdoise ajoute : "Les églises qui avaient échappé à la fureur des impies, principalement à la campagne, n'étaient plus couvertes que de chaume, ruinées pour la plupart, sans livres, sans ornements et plusieurs sans tabernacles. Le Fils de Dieu y était logé en des ciboires de cuivre tout verdis et à demi pourris, les hosties quelques fois pleines de vers ou mangées de souris (2)."

L'état ecclésiastique était un métier, et le plus facile des métiers ; y entrait qui voulait, sans vocation et sans préparation. Sans vocation, car l'appât des bénéfices et la volonté des parents remplaçaient presque toujours

1. ABELLY, *op. cit.*, I, I, chap. I, p. 3.

2. *La vie du Vénérable Serviteur de Dieu messire Adrien Bourdoise*, par COURTIN, 1698, ms. 2.453 de la biblioth. maz., p. 23.

l'appel de Dieu ; c'était la règle, dans les familles nobles, que l'aîné, s'il était disgracié par la nature, devenait homme d'Eglise, et, s'il était normal, laissait cette carrière au cadet. Sans préparation, car les décrets du Concile de Trente n'étaient pas encore appliqués. "Plusieurs prélats, écrit encore Courtin, élevaient au sacerdoce le dernier de la lie du peuple ; et quiconque le voulait, on le consacrait et on le faisait prêtre du Très-Haut, sans examiner ni sa capacité, ni ses moeurs, ni sa conduite."

Avec une telle méthode de recrutement, le clergé, on le comprend, ne pouvait faire bonne figure dans la société. "L'Eglise va à la ruine, en beaucoup de lieux, par la mauvaise vie des prêtres, disait un jour Vincent de Paul (1) ; ce sont eux qui la perdent et la détruisent ;... la dépravation de l'état ecclésiastique est la cause principale de la ruine de l'Eglise de Dieu."

Le saint prêtre parlait de ce qu'il avait vu ; il se faisait aussi l'écho de ce que d'autres lui racontaient. "En ce diocèse-ci, lui écrivait un chanoine (2), le clergé est sans discipline, le peuple sans crainte et les prêtres sans dévotion et sans charité, les chaires sans prédicateur, la science sans honneur, le vice sans châtement ; la vertu y est persécutée, l'autorité de l'Eglise haïe ou méprisée ; l'intérêt particulier y est le poids ordinaire du sanctuaire ; les plus scandaleux sont les plus puissants, et la chair et le sang y ont comme supplanté l'évangile et l'esprit de Jésus-Christ."

Ils ne manquaient pas les diocèses auxquels pouvaient s'appliquer ces paroles. Après s'être dépensé sans compter avec ses grands vicaires pour réformer son troupeau, un évêque avouait avec douleur qu'il n'avait pas réussi, et cela à cause du "grand et inexplicable nombre de prêtres ignorants et vicieux" que ni les paroles ni les exemples ne pouvaient arracher à leurs mauvaises habi-

1. ABELLY, *op. cit.* L. II, chap. II, sect. IV, p. 287.

2. *Ibid.*, sect. I, p. 213.

tudes. Dans son diocèse, lui-même l'écrit (1), près de 7000 prêtres oubliaient le vœu de leur sous-diaconat et déshonoraient leur caractère sacré par des habitudes d'intempérance. Quel spectacle pour les fidèles ! Il fallait que leur foi fût bien solide pour résister à de pareils scandales.

Les évêques de toute une province durent se réunir afin de chercher ensemble le remède le plus efficace pour combattre le vice de l'ivrognerie, dans lequel tombaient la plupart de leurs prêtres (2).

Parmi les conversions que saint Vincent de Paul eut la joie de faire à Châtillon-les-Dombes, on signale celle de six vieux prêtres, qui partageaient leur temps entre les cabarets, les maisons de jeu et leur propre logis, où leurs fréquentations n'étaient pas à l'abri de toute critique (3).

Ici le curé quittait l'église, revêtu de son surplis, suivait ses paroissiens au cabaret, y causait et buvait avec eux ; là, l'office à peine terminé, il enfourchait sa monture et allait rejoindre les chasseurs dans la forêt voisine (4).

Quand mourut Charles de Noailles, évêque de Rodez, les ecclésiastiques du diocèse quittèrent l'habit clérical. "Les uns, écrit Alain de Solminihac, évêque de Cahors (5), pendaient leur soutane aux fenêtres des cabarets ; les autres buvaient à sa santé." La plupart revinrent à leurs désordres passés. " La première action que firent les vicaires généraux fut de casser toutes les ordonnances que le prélat avait faites pour la réforme."

L'ignorance allait de pair avec le vice. "Le bon M. Bourdoise, disait saint Vincent (6), a été le premier à qui Dieu a inspiré de faire un séminaire pour y apprendre l'admi-

1. ABELLY, *op. cit.*, I. II, chap. II, sect. I, p. 214.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XII, p. 9. Sur ces déplorables habitudes d'ivrognerie et d'impudicité, voir encore COURTIN, *op. cit.*, p. 26-27.

3. *Saint Vincent de Paul* t. XIII, 46 et 50.

4. *Homélie des désordres des trois ordres*, par CAMUS, Paris 1615, in-8, p. 34.

5. *Saint Vincent de Paul*, t. III, p. 294.

6. *Saint Vincent de Paul*, t. XII, p. 289.

nistration des sacrements et toutes les rubriques ; avant lui, on ne savait guère ce que c'était ; il n'y avait pas d'établissement particulier où on les enseignât ; un homme, après sa théologie, après sa philosophie, après de moindres études, après un peu de latin, s'en allait dans une cure et y administrait les sacrements à sa mode."

Courtin tient le même langage : "C'était beaucoup alors demander d'un prêtre qu'il sût lire, écrire et un peu de plain-chant... M. Bourdoise rapporte que, s'étant trouvé dans une assemblée d'ecclésiastiques, il ne s'en trouva pas un qui pût expliquer ce verset du Magnificat : *Dispersit superbos mente cordis sui...* Ils étaient si ignorants dans nos mystères qu'on en rencontrait qui ne connaissaient pas même Jésus-Christ et ne pouvaient dire combien il y avait en lui de natures (1)."

Des curés confessaient sans savoir les paroles sacramentelles de l'absolution. Madame de Gondi et saint Vincent s'en rendirent compte par eux-mêmes ; pour avoir la certitude d'être absoute, la pieuse dame avait soin d'apporter une formule écrite, que le confesseur se contentait de lire (2).

Plus d'un ignorait que, pour confesser, il fallait y être autorisé par l'autorité compétente. Quand les Filles de la Charité arrivèrent à Belle-Ile-en-Mer pour s'occuper des malades de l'hôpital, elles ne trouvèrent dans l'île aucun prêtre qui pût dire de qui il tenait ses pouvoirs. Au reste, tous, sauf un, donnaient scandale à la population (3).

Que dire de la célébration de la sainte messe ? Laissons encore la parole à saint Vincent : "Oh! si vous aviez vu, je ne veux pas dire la laideur, mais la diversité des cérémonies de la messe il y a quarante ans, elles vous auraient fait honte ! Il me semble qu'il n'y avait rien de plus laid

1. *Op. Cit.*, p. 26.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XI, p. 170.

3. *Ibid.*, t. VIII, p. 383.

au monde que les diverses manières dont on la célébrait ; aucuns commençaient la messe par le *Pater noster* ; d'autres prenaient la chasuble entre leurs mains et disaient l'*Introibo*, et puis ils mettaient sur eux cette chasuble. J'étais une fois à Saint-Germain-en-Laye, où je remarquai sept ou huit prêtres qui dirent tous la messe différemment ; l'un faisait d'une façon, l'autre d'une autre ; c'était une variété digne de larmes (1)."

Écoutons Courtin compléter ce tableau : "Il n'était plus alors mention de soutane, ni d'habit ecclésiastique ; c'était beaucoup qu'on parût à l'autel autrement vêtu qu'en public ; encore en voyait-on quantité, et très communément, qui administraient dans l'église même les sacrements en pourpoint et qui célébraient revêtus des ornements sur des justaucorps et quelquefois sur la mandille d'un laquais (2)."

Ces tristes exemples jetaient comme une éclaboussure sur la dignité de l'état sacerdotal. "Le sacerdoce était sans honneur", écrit Abelly (3) ; et il ajoute qu'en certains lieux les ecclésiastiques de qualité rougissaient d'être appelés prêtres ; la honte les aurait éloignés des ordres si les revenus d'un bénéfice considérable ne les y avaient attirés (4).

Si le niveau moral et intellectuel de nombreux membres du clergé était tombé si bas, cela tenait à plusieurs causes : le grand nombre d'évêchés, de bénéfices laissés sans titulaires ; l'abus de ce qu'on appelait alors "la confidence", convention secrète et illicite par laquelle une personne donnait ou faisait donner un bénéfice à une autre à la charge que le titulaire lui en laisserait la disposition ou le revenu ; le mauvais choix des évêques et autres bénéficiaires, qui s'inspirait le plus souvent,

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XII, p. 258.

2. *Op. cit.*, p. 27. Après ces mots, Courtin ajoute : "L'on sait que ceux qui voient le clergé d'à présent auront peine de croire ces choses ; mais ceux qui l'ont vu de leurs yeux nous les ont raconté, et nous n'en rapportons pas la centième partie."

3. *Op. cit.*, Introduction, t. I, p. 3.

4. Courtin ne parle pas autrement. (Cf. *op. cit.*, p. 27.)

non des mérites ou de la vocation de l'élu, mais de raisons de famille ou d'intérêt ; le peu de fidélité de la plupart au devoir de la résidence ; enfin les entraves apportées par le pouvoir civil à l'autorité épiscopale.

"Les trois quarts des bergeries et troupeaux sont dépourvus de légitimes et vrais pasteurs", disait en 1596 Claude d'Angennes, évêque du Mans (1).

L'année suivante, le cardinal archevêque de Florence, en mission en France, écrivait au Pape : "Sur cent quarante évêchés, il y en a quarante-trois dépourvus de titulaires. Plusieurs prélats qui étaient enclins au schisme sont revenus. Il n'y en a pas beaucoup d'intelligents... ; ils sont très négligents pour les ordinations ; et de là viennent tant de prêtres ignorants et mendiants, sans titre, tant de personnes entrées dans les ordres avant l'âge et sans préparation, surtout parmi les religieux... Comme ils sont prêtres, ils confessent sans autre approbation de l'Ordinaire... Les revenus de plusieurs évêchés vacants vont à des femmes, à des soldats, à des princes ; ce qui est abominable (2)..."

Dans le discours de clôture prononcé au sein de l'Assemblée du Clergé de France le 1er juin 1596, les mêmes plaintes se firent entendre sur "le désordre et le dérèglement" de la discipline ecclésiastique. L'orateur remarque avec affliction que quarante archevêchés ou évêchés sont vacants, beaucoup d'autres tenus en confidence, trois ou quatre cents abbayes dans le même cas, et presque toutes sans religieux, la plupart des prieurés et des cures occupés ou usurpés par des laïques, souvent même par des hérétiques et des ministres.

L'abbaye de Fontgombaut appartint, durant plus d'un siècle, à des gentilshommes de la religion réformée ; celle de Saint-Léonard-de-Chaumes, que l'archevêque

1. Palma CAYET, *Chron. nov.*, l. VIII, p. 723.

2. Arch. du Vatican, *Lettere di Francia*, t. XLV, p. 23. Notre texte est extrait du résumé que donne de cette pièce Henri de l'Épinois dans un article de la *Revue des Questions historiques*, intitulé *Les derniers jours de la Ligue* (t. XXXIV, p. 111).

d'Aix vendit à saint Vincent, était possédée précédemment par des huguenots. Sully, ministre protestant d'Henri IV, en avait plusieurs. Et comme la présentation à la plus grande partie des cures dépendait des abbés, on devine les abus qui découlaient de cet état de choses. Des enfants encore au berceau avaient leur part des abbayes, des prieurés et des cures du royaume.

L'autorité de l'évêque était souvent contrariée par les pouvoirs civils. Frappait-il un prêtre rebelle, celui-ci trouvait un appui soit dans le gouverneur de la province, soit dans le parlement. Les démêlés du cardinal de Sourdis et du duc d'Epéron ne sont qu'un exemple entre mille. Les appels au parlement par le clergé ou par le chapitre contre les mesures que croyait devoir prendre le chef du diocèse étaient d'un usage courant.

Il est temps de clore un sujet si pénible, sur lequel il fallait bien s'étendre, quoiqu'avec tristesse, pour mieux marquer la nécessité d'une réforme et les difficultés rencontrées par ceux qui l'ont accomplie (1). Saint Vincent n'a pas eu sans doute l'initiative du mouvement qui devait aboutir à la régénération et à l'organisation du clergé

1. Sur l'état du clergé de France à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, on peut consulter utilement, outre les ouvrages déjà cités, *l'Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le XVII^e siècle*, par PICOT. Paris 1824, 2 vol. in-8°, t. I, p. 10-52 ; *La renaissance catholique et la dévotion féminine dans la première moitié du XVII^e siècle*, par G. FAGNIEZ dans la *Revue des Questions Historiques*, 1^{er} avril 1927, p. 305-332 ; *Le cardinal de Richelieu et la Réforme des monastères bénédictins*, par Paul DENIS. Paris, in-8°, 1913, p. 1 et suiv. ; *Prêtres, soldats et juges sous Richelieu*, par D'AVENEL. Paris, in-18, p. 1-90 ; *Le saint abbé Bourdoise*, par Jean DARCHE. Paris 1883, 2 vol. in-8°, t. I, p. LXXV et suiv. ; *Le Père de Bérulle et l'oratoire de Jésus*, par l'abbé HOUSSAYE. Paris, 1874, p. 3 et suiv. ; *La vie du P. Charles de Condren*, par le P. AMELOTTE. Paris, 1643, 2^eme partie, chap. VII, p. 94-101 ; *Histoire du cardinal F. de Sourdis*, par L. W. RAVENEZ. Bordeaux, 1867 ; *Avertissement à Messieurs les députés du clergé sur la décadence de l'Eglise gallicane*, 1614 ; *Traité des séminaires*, par A. GODEAU. Aix, 1660 ; *Traité des superstitions qui regardent les sacrements*, par J.-B. THIERS. Paris 1703 ; *Vie de Mgr A. De Solminihac*, par le P. Léonard CHASTENET, nouv. Ed. Saint-Brieuc, 1817, in-12, I. II, chap. VI, p. 204 et suiv. ; *La vie de César de Bus*, par P. DUMAS. 1713 ; le discours prononcé par Godeau en 1666 dans l'assemblée de l'Oratoire ; les deux sermons du P. LE JEUNE : *De l'intempérance des clerics* et *Des devoirs des pasteurs dans l'Eglise* ; *la vie du P. Romillion* par l'abbé BOURGUIGNON. Marseille, 1649, in-4° ; *L'Ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*, par DESLANDRES. Toulouse, 1903, 2 vol. in-8°.

de France, mais il a été, dans les mains de Dieu; l'instrument qui a contribué le plus efficacement au succès.

La question de la formation du clergé était trop importante pour ne pas retenir l'attention des Pères du concile de Trente. La résolution prise fit l'objet d'un décret, le décret *Cum adolescentium aetas*, inséré au chapitre XVIIIe de la session XXIII. "Le saint concile ordonne, y est-il dit, que toutes les églises cathédrales, métropolitaines et autres supérieures à celle-ci, chacune selon la mesure de ses facultés et l'étendue de son diocèse, seront tenues de nourrir, de former à la piété et d'instruire dans la profession et discipline ecclésiastiques un certain nombre d'enfants de leur ville et diocèse ou de leur province, si, dans le lieu, il ne s'en trouve pas suffisamment. L'évêque les élèvera dans un collège situé près de ces églises, ou en quelque autre endroit commode." Il choisira, de préférence dans les classes pauvres, des enfants d'au moins douze ans, nés de légitime mariage, capables de lire et d'écrire, d'un bon naturel et disposés à servir Dieu, toute leur vie, dans les fonctions ecclésiastiques. Ne sont pas exclus les enfants des riches, "pourvu qu'ils y soient nourris et entretenus à leurs dépens et qu'ils témoignent désir et affection pour le service de Dieu et de l'Eglise... On leur donnera tout d'abord, en entrant, la tonsure et ils porteront l'habit clérical. Ils y apprendront la grammaire, le chant, le calcul ecclésiastique et tout ce qui regarde les bonnes lettres, et s'appliqueront à l'étude de l'Ecriture Sainte, des livres qui traitent de matières ecclésiastiques, des homélies des saints, et à ce qui concerne la manière d'administrer les sacrements, et à tout ce qu'on jugera à propos de leur enseigner pour les rendre capables d'entendre les confessions ; enfin ils s'y instruiront de toutes les cérémonies et des usages de l'Eglise." Ils assisteront tous les matins à la messe, se confesseront tous les mois et communieront autant de fois que leur confesseur le permettra. Les jours de fête, ils seront

employés dans la cathédrale ou autres églises. Pour se procurer les ressources nécessaires, l'évêque affectera au séminaire les fondations destinées à l'instruction. et à l'entretien des jeunes clercs, là où il y en a, unira des bénéfices simples, ou établira sur tous les revenus ecclésiastiques un impôt dont il fixera le montant dans un conseil composé de deux chanoines et de deux membres du clergé de la ville.

Telles sont, en substance, les instructions du concile de Trente concernant les séminaires. Ce décret reçut en France un accueil favorable, mais, malheureusement, les circonstances en retardèrent longtemps l'exécution (1).

Les Remontrances présentées à Charles IX à la suite de l'Assemblée du Clergé de 1573 recommandent les séminaires comme une institution sainte et nécessaire au bien de l'Eglise. En réponse aux demandes formulées par le clergé aux Etats de Blois (1579), Henri III enjoint aux évêques d'en instituer dans leurs diocèses. La même nécessité est reconnue, quelques mois après, par l'Assemblée du Clergé, puis, les années suivantes, par les conciles provinciaux de Rouen (1581), Bordeaux (1581), Reims (1583), Bourges (1584), Aix (1585), Toulouse (1590), Avignon (1594).

Avant ces conciles, le concile provincial de Cambrai (1565), préoccupé de donner aux clercs les moyens de s'instruire et de se sanctifier, avait décidé de suivre sans retard les intentions du concile de Trente. Cette ville eut son séminaire très peu de temps après. On en fut peu satisfait et un nouveau concile, tenu en 1586, ordonna l'établissement, à Douai, d'un séminaire provincial où l'archevêque enverrait au moins vingt élèves et les évêques suffragants douze, tous choisis au concours.

1. Dans son *Histoire des Séminaires Français* (2 vol. in-12, 1912, Paris, t. I, p. 41 et suiv.) M. le chanoine Degert a fort bien traité la question de l'origine des séminaires en France. Nous renvoyons à son ouvrage ceux qui désireraient de plus amples renseignements. On peut aussi consulter avec profit Augustin THEINER, *Histoire des institutions d'éducation ecclésiastique*, 2 vol, in-8°, Paris, 1841, t. I, p. 272-273, 288-294, 303-306, 311-357.

Le premier séminaire conciliaire créé en France s'ouvrit à Reims en 1567 sous la direction des jésuites. Pont-à-Mousson suivit l'exemple ; puis ce furent Metz, Bordeaux, Sarlat, Bazas, Valence, Aix, Avignon, Toulouse, Carpentras, Rouen, Rodez, Agen, Auch, Luçon, Dieppe, Mâcon, Langres, Lyon, Limoges. La plupart de ces établissements durèrent fort peu. Ceux de Reims, Pont-à-Mousson, Rouen, Mâcon et Langres furent les seuls qui dépassèrent leur vingtième année, et leur vie, relativement longue, fut une vie de langueur, sans grand profit pour les diocèses. "Au bout de vingt ans, écrit Courtin au sujet du séminaire de Reims, il dégénéra si fort que les ecclésiastiques qu'on y élevait ne servaient plus que de laquais à MM. les chanoines pour leur porter la queue lorsqu'ils allaient au chœur, d'où ils prirent le nom de caudataires." En vain essayait-on de le relever en 1625 ; sa déchéance était complète en 1641. En vingt ans, le séminaire de Rouen ne donna que six prêtres. En un temps presque égal, il n'en sortit pas un seul de celui de Limoges.

Ces insuccès eurent pour cause principale le mauvais choix des maîtres et des élèves : des maîtres, car les brigues décidaient des nominations plus souvent que le mérite ; des élèves, car les bourgeois des villes épiscopales, pour éviter de payer à des collèges des pensions onéreuses, obtenaient facilement, par le moyen de recommandations, l'entrée de leurs enfants dans les séminaires, bien qu'ils eussent en vue pour eux une carrière civile ; et ainsi les enfants des pauvres se trouvaient évincés.

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, qui fut une période de guerres religieuses entre le parti protestant et le parti catholique, les circonstances favorisaient mal l'érection et l'entretien des séminaires. Ce n'était partout que pillage et incendies de biens d'Eglise. Quand il fallait subvenir aux besoins généraux des diocèses ruinés, était-ce le moment d'imposer ces diocèses pour créer et entretenir des établissements aussi coûteux. que les séminaires ? Mieux valait recourir à des moyens plus éco-

nomiques, et c'est ce qu'on fit un peu partout dans les villes, où, faute d'université, ne se donnait pas l'enseignement théologique, en annexant des chaires de théologie à des collèges existants, tenus par des prêtres séculiers ou par des religieux..

Ce n'était qu'un demi-remède ; par là était assurée l'instruction, non la formation. Ce qui fait le séminaire, ce n'est pas uniquement l'étude des sciences ecclésiastiques, c'est encore la vie en commun, à l'abri des dangers du monde, dans la pratique des vertus chrétiennes et dans des habitudes de piété, sous la direction et la surveillance de prêtres éclairés, capables de discerner les âmes sacerdotales de celles qu'il faut écarter du sanctuaire.

En 1615, les canons disciplinaires du concile de Trente furent officiellement reçus en France. L'année précédente, l'Assemblée du Clergé avait reconnu l'urgente nécessité des séminaires. Une autre voix se fit entendre en 1624 : celle du concile provincial de Bordeaux. En portant les actes de ce concile à l'Assemblée du Clergé de 1625, le cardinal de Sourdis se proposait d'obtenir son approbation et son appui. Il réussit pleinement. Cette Assemblée s'occupa longuement de l'institution des séminaires et des moyens pratiques d'aboutir. Les principales difficultés venaient du côté matériel. Elle ne les juge pas insurmontables, pourvu que les évêques veuillent bien s'en donner la peine. "Achetez, dit-elle en substance, achetez des logements commodes, ou unissez de vieux collèges inutiles ; procurez-vous les ressources dont vous avez besoin, soit par un impôt sur tous les bénéfices qui touchent un revenu supérieur à deux cents livres, soit par l'union aux séminaires de bénéfices réguliers ou séculiers."

L'Assemblée de 1625 envisagea trois sortes de séminaires : les uns, pour instruire la jeunesse ; d'autres, d'une durée de six mois, pour préparer les clercs à la réception des ordres sacrés ; d'autres enfin, pour permettre aux curés et autres ecclésiastiques de se retrem-

per annuellement dans les exercices d'une retraite.

Un prêtre du diocèse de Coutances, Charles Godeffroy, présenta son plan à l'Assemblée. Il proposait d'établir quinze collèges archiépiscopaux, dirigés chacun par six anciens curés, pourvus de bénéfices simples. Là des ecclésiastiques, curés ou autres, seraient instruits de la manière de s'acquitter comme il convient des devoirs de leur charge ; ils y apprendraient à dire dévotement la sainte messe, à tenir les autels bien parés, les églises bien propres ; on leur inculquerait l'amour de leur vocation et le respect des choses sacrées. Là pourraient être reçus les ordinands pour une retraite de huit Jours. Pour les prêtres coupables, ces établissements remplaceraient avantageusement la prison. Au carême et à l'automne, tandis que les curés retourneraient dans leurs paroisses pour s'occuper des âmes et récolter les dîmes, de jeunes ecclésiastiques, jugés aptes à servir un jour l'Eglise, seraient mis à leur place.

L'Assemblée encouragea l'auteur de ce projet et l'engagea fortement à le mettre lui-même à exécution en fondant une congrégation de prêtres qui travaillerait, sous le bon plaisir des évêques, à l'oeuvre des retraites. Godeffroy mourut peu après. Était-il de taille à faire passer dans la réalité le projet que son esprit avait conçu (1) ?.

Quoi qu'il en soit, le temps était propice pour les hommes d'action, et les hommes d'action ne manquaient pas ; Dieu en avait suscité de puissants en oeuvres et en paroles, que préoccupait par-dessus tout le relèvement de l'état ecclésiastique. Ces hommes n'étaient plus paralysés par les difficultés d'autrefois. Les guerres de religion étaient finies ; l'Eglise de France s'était relevée de ses ruines ; à la tête de certains diocèses se trouvaient des évêques pleins de zèle et d'initiative.

1. Le mémoire de M. Godeffroy fut publié en 1625 sous ce titre : *Le collège des saints exercices, où est donné le moyen unique, très aisé et très efficace de porter, maintenir et eslever les pasteurs et le corps universel de l'Eglise en leur perfection.*

En fondant l'Oratoire, Pierre de Bérulle avait donné pour fin principale à ses disciples de "réaliser dans toutes leurs actions la perfection de l'esprit sacerdotal, demeurer soumis aux évêques pour les travaux du saint ministère, s'appliquer à la formation des clercs et leur faire cultiver la science, moins pour la science elle-même que pour les services qu'elle permet de rendre au prochain (1)".

Les Oratoriens répondirent au dessein de leur fondateur en acceptant, en 1612, le séminaire établi à Paris par l'archevêque de Rouen et plus tard transféré à Dieppe, puis à Rouen ; en 1616, celui de Langres ; en 1617, ceux de Mâcon et de Luçon ; en commençant, en 1620, celui de Saint-Magloire à Paris ; et même en donnant dans leurs collèges l'enseignement théologique aux clercs.

La réforme du clergé fut la préoccupation constante de Bourdoise ; c'était son idée fixe, sa passion. Sa méthode n'était pas celle de Bérulle ; elle consistait à organiser dans les paroisses des communautés de prêtres, pour assurer, sous la dépendance du curé, l'exercice du ministère paroissial. Dès 1612, simple clerc au collège de Reims, il avait formé avec dix ecclésiastiques une association qui tendait à un triple but : s'instruire des devoirs de l'état, apprendre les cérémonies et veiller à la décoration des églises. L'ordination sacerdotale redoubla son zèle. Son action s'étendit. Sous la vigoureuse impulsion de sa parole de feu, bien des prêtres prirent les signes extérieurs de l'état ecclésiastique. En 1618, sa communauté, composée de sept membres, accepta des jeunes clercs pour les instruire ; et deux ans après, elle se fixait dans la maison de l'un d'eux., près l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris. Ce séminaire, approuvé comme tel par l'archevêque de Paris en 1631, fut reconnu par le roi en 1632.

Bourdoise créa des communautés de prêtres dans les paroisses. Il en établit à Orléans, à Chartres, Boinvilliers.

1. D'après la Bulle d'approbation. Voir DEGERT, *op. cit.*, t. I, p. 133.

Arles, Lyon et en beaucoup d'autres lieux, surtout dans les diocèses de Meaux, de Senlis et de Beauvais. Ces groupements recevaient les clercs et les prêtres qui désiraient se consacrer aux petites écoles, ou s'initier à la pratique du ministère. Ils rendaient en partie les services des séminaires, sans en porter le nom ; ils pouvaient même, comme il advint à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, s'acheminer insensiblement vers l'organisation de vrais séminaires.

Pénétré, tout autant que M. Bourdoise, de la nécessité de travailler à la réformation du clergé, saint Vincent de Paul prit une autre voie pour aboutir. Dans ses entretiens avec Augustin Potier, évêque de Beauvais, cette question revenait fréquemment. "Il ne faut pas songer, dit-il un jour au prélat, à ramener dans le chemin du devoir les prêtres qui ont vieilli dans l'habitude du vice ; ce serait, courir à un échec certain. Mieux vaut appliquer le remède à la source même du mal et, pour cela, s'efforcer de donner l'esprit ecclésiastique et d'enseigner les devoirs de leur état à ceux qui veulent entrer dans les ordres, et refuser impitoyablement tous ceux qui n'auraient pas cet esprit et ne connaîtraient pas ces devoirs."

Ce n'était là qu'un principe ; restait à trouver les moyens d'exécution. Dans le courant du mois de juillet de l'année 1628, l'évêque et M. Vincent voyageaient ensemble. Le premier semblait dormir. Après un long moment d'immobilité, il ouvrit les yeux.

- Enfin, dit-il, j'entrevois un moyen court et efficace de préparer les clercs aux saints ordres. Je les recevrai chez moi pendant :plusieurs jours ; ils s'y livreront à des exercices de piété et y seront instruits de leurs devoirs et de leurs fonctions...

- Cette pensée vient de Dieu., Monseigneur, répondit le saint prêtre ; je ne vois rien de mieux, moi non plus,

pour mettre peu à peu le clergé de votre diocèse dans le bon chemin.

Heureux de cette approbation, le prélat ajouta :

- Il serait bon de commencer au plus tôt. Tracez un programme, préparez la liste des sujets qui feront la matière des entretiens et, quinze ou vingt jours avant l'ordination de septembre, revenez à Beauvais, afin de tout disposer pour la retraite.

Vincent de Paul obéit. Ces paroles, tombées de la bouche d'un évêque, n'étaient-elles pas, pour lui, un ordre émané de Dieu lui-même ? Arrivé à Beauvais le 12 septembre, il commença, le 14, l'examen des ordinands et le continua le 15 et le 16. Le dimanche 17 fut le premier jour de la retraite. L'évêque de Beauvais prononça l'exhortation d'ouverture ; Vincent de Paul expliqua le décalogue ; Louis Messier et Jérôme Duchesne, tous deux docteurs de Sorbonne, donnèrent les autres entretiens ; Bernard Duchesne et un bachelier exercèrent aux cérémonies. Saint Vincent fut le plus écouté ; tous les ordinands lui demandèrent d'entendre la confession générale, et Jérôme Duchesne se joignit à eux pour obtenir la même faveur (1).

Ravi des grâces répandues par Dieu sur cette première retraite, l'évêque de Beauvais pressa ses collègues dans l'épiscopat d'introduire chez eux une pratique si facile et si efficace. Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, écouta ses conseils. Il publia, le 21 février 1631, un mandement aux termes duquel tous les clercs qui voudraient recevoir les ordres sacrés étaient tenus de "se présenter quinze jours auparavant pour être interrogés et instruits gratuitement de leurs obligations et des fonctions de leurs ordres". S'il n'était fait aucune mention du lieu, c'est que, sur ce point, rien encore n'était fixé. L'archevêque, à ce qu'assure le premier biographe

1. ABELLY, *op. cit.*, l. L., chap. XXV, p. 116-119 ; *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 65.

de M. Bourdoise, voulait réunir les ordinands au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et, de son côté, M. Bourdoise objectait l'exigüité du local. Il fut finalement convenu que le séminaire des Bons-Enfants les recevrait,

Pressé de diriger lui-même ces exercices, ou de désigner un de ses prêtres, saint Vincent objecta que sa Compagnie n'avait d'autre oeuvre que les missions dans les campagnes. Jérôme Duchesne fut choisi. Il parla deux fois par jour devant les ordinands, auxquels s'étaient unis de pieux ecclésiastiques, attirés par une pieuse curiosité. L'archevêque de Paris lui-même était présent au premier entretien (1).

L'acte par lequel prélat unissait, l'année suivante, le prieuré de Saint-Lazare à la Congrégation de la Mission comportait, pour Vincent de Paul et ses successeurs, l'obligation de recevoir gratuitement, chaque année, aux temps accoutumés, les ordinands du diocèse pour les préparer aux ordres sacrés par une retraite de quinze jours (2).

La mesure fut étendue, en 1639, à la demande de quelques dames de la Charité, à tous les clercs du royaume en résidence dans le diocèse (3), et, en 1647, à ceux qui étaient appelé, s aux ordres mineurs (4). Sur le conseil de l'évêque de Beauvais, les évêques des diocèses, voisins de Paris envoyèrent leurs clercs à Saint-Lazare pour prendre part aux retraites (5).

L'obligation, pour tous les ordinands, quelle que fût leur science, d'aller écouter dans cette maison les entretiens donnés pendant les exercices souleva quelques murmures, particulièrement parmi les docteurs de Sorbonne. Pour les apaiser, ce fut à la Sorbonne même que saint Vincent alla souvent chercher ses prédicateurs (6).

1. COURTIN, *op. cit.*, p. 474.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 252.

3. *Ibid.*, t. II, p. 27.

4. *Ibid.*, t. III, p. 233.

5. *Ibid.*, t. I, p. 541.

6. *Ibid.*, t. I, p. 525.

Les retraites des ordinands n'étaient évidemment qu'un moyen insuffisant pour donner au clergé une solide formation intellectuelle et morale. Que pouvait-on apprendre en dix jours et comment pouvait-on acquérir des habitudes de piété ? Les retraites n'avaient pas, d'ailleurs, pour but d'aider à discerner les vraies vocations sacerdotales ; c'était là pourtant un point de la plus haute importance. Leur institution ne dispensait pas de poursuivre la réalisation du plan tracé par les Pères du concile de Trente et si souvent recommandé par les Assemblées du clergé de France et les conciles provinciaux.

Saint Vincent de Paul se sentait d'autant plus incité à marcher dans cette voie que l'oeuvre des séminaires était le complément de l'oeuvre des missions. Il aurait volontiers fait siennes ces paroles de M. Bourdoise : "Les missions que l'on fait de côté et d'autre dans un diocèse sont quelque chose, mais le séminaire est tout ce qu'il y a de plus nécessaire. Faire une mission, c'est comme donner un repas à un pauvre affamé, mais faire un séminaire, c'est prétendre le nourrir toute sa vie. Faire une mission en un lieu et ne lui pas fournir ensuite des prêtres, tels qu'ils seraient à désirer, pour continuer les biens de cette mission, c'est faire comme un prince qui, ayant pris une ville sur son ennemi, s'en irait en attaquer une autre sans laisser de garnison en la première... Comme il n'y a pas de supérieurs d'Ordres qui puissent remplir leurs couvents de bons religieux s'ils n'ont de bons noviciats, il n'y a pas non plus de prélat qui puisse remplir ses églises de bons prêtres pour maintenir le bien des missions (qui autrement n'est que passager) sans un excellent séminaire (1)."

Travailler aux séminaires, c'était donc, pour saint Vincent, assurer le fruit des missions. Instituée et approuvée pour les missions, sa Compagnie ne sortait pas de sa voie en ajoutant à son oeuvre première la formation des curés de campagne.

1. COURTIN, *op. cit.*, p. 983.

Vers l'année 1636, le collège des Bons-Enfants ouvrit ses portes à un certain nombre de jeunes enfants qui se sentaient appelés de Dieu au sacerdoce. Ils y furent formés à la piété et y apprirent le latin et les diverses matières qui constituaient alors les humanités. Nous ne savons rien des premiers commencements de ce séminaire. Saint Vincent en parle pour la première fois le 13 mai 1644, et c'est pour dire combien il était peu satisfait des résultats obtenus. "L'ordonnance du concile, écrit-il à M. Codoing (1), est à respecter comme venant du Saint-Esprit. L'expérience fait voir néanmoins que, de la façon qu'on l'exécute à l'égard de l'âge des séminaristes, la chose ne réussit pas ni en Italie ni en France ; les uns se retirant avant le temps, les autres n'ayant pas d'inclination à l'état ecclésiastique, les autres se retirant dans les communautés et d'autres fuyant les lieux auxquels ils sont liés d'obligation par leur élèvement et aimant mieux risquer fortune ailleurs."

Cet exode quasi général des séminaristes, avant la fin de leurs études nous semble étrange à nous qui vivons en un temps où le clergé est formé en grande partie de prêtres entrés jeunes dans les séminaires. Pourquoi ce qui donne aujourd'hui des résultats n'en donnait-il presque aucun autrefois ? C'est qu'il y avait deux voies pour aller au sacerdoce : d'une part, la discipline, la règle et les privations du séminaire ; de l'autre, la vie facile et libre du monde. Quand les séminaristes arrivaient à l'âge adulte, la nature parlait plus haut que la grâce ; ils quittaient la première voie pour entrer dans la seconde. Si aujourd'hui le grand séminaire n'était imposé à tous les clercs, n'aurions-nous pas les mêmes déboires ?

Dans sa lettre à M. Codoing, saint Vincent continue, parlant des séminaires : "Il y en a quatre dans le royaume : à Bordeaux, à Reims, à Rouen et ci-devant un à Agen. Ni l'un ni l'autre de ces diocèses en reçoivent

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 459.

aucun bon effet, et je crains que, hors Milan et Rome, les choses ne soient de même en Italie. C'est autre chose que de les prendre âgés de vingt jusques à vingt-cinq ou trente ans. Nous en avons vingt-deux dans notre séminaire des écoliers des Bons-Enfants, entre lesquels l'on n'en voit que trois ou quatre qui soient passables, ni qu'on espère qu'ils persévèrent, quelque soin qu'on y apporte, dont j'infère la raison de douter, pour ne pas dire la conséquence vraisemblable, que la chose ne réussira pas comme l'on se le propose."

D'autres aveux de ce genre, échappés à la plume de M. Vincent, avant 1644, sur l'infécondité des séminaires d'écoliers montrent bien que, dès les premières années, celui des Bons-Enfants donna peu de satisfaction. Le saint comprit que, sans détruire cet organisme, il serait à propos d'en créer un autre pour de jeunes ecclésiastiques déjà liés à l'Eglise par les ordres, ou sur le point de les recevoir. Entre vingt et trente ans, le jugement est plus mûr, la persévérance plus assurée. Et d'ailleurs, ne convenait-il pas de préparer aux fonctions sacerdotales ces membres du clergé déjà prêtres, ou plus près du sacerdoce que ne l'étaient des enfants ? Il y avait là une lacune à combler. Il est probable que, depuis longtemps, dans l'esprit de saint Vincent, les retraites des ordinands étaient une première étape vers la création des grands séminaires. Mais lent à se déterminer et se défiant de ses propres impulsions, il attendait que la divine Providence lui indiquât le moment d'agir par la voix d'une personne autorisée. Cette personne fut le cardinal de Richelieu lui-même.

Le puissant ministre le consultait volontiers sur les affaires ecclésiastiques et particulièrement sur les mesures à prendre pour mettre le clergé à la hauteur de sa tâche et le rendre digne de sa sainte vocation. Un jour qu'ils causaient ensemble sur ce sujet, Vincent de Paul lui dit combien serait souhaitable l'établissement de séminaires

diocésains, non pas de jeunes enfants, car leurs fruits seraient un peu tardifs, mais des séminaires de sous-diacres, diacres ou prêtres, ou de clercs sur le point d'entrer dans les ordres sacrés, afin de les y former, pendant un ou deux ans, à la vertu, à l'oraison, au service divin, aux cérémonies, au chant, à l'administration des sacrements, au catéchisme, à la prédication et aux autres fonctions ecclésiastiques, de les exercer à la solution des cas de conscience et de leur apprendre les parties les plus importantes de la théologie. Après les exercices des ordinands et les conférences spirituelles déjà en usage dans plusieurs diocèses, c'était, à ses yeux, l'oeuvre qui s'imposait. Sans cette préparation, comment les clercs acquerraient-ils les qualités nécessaires pour servir et édifier l'Eglise ? Comment ne seraient-ils pas, comme beaucoup de leurs prédécesseurs, vicieux, ignorants et scandaleux ?

Le cardinal, convaincu, pressa saint Vincent de commencer lui-même un séminaire de ce genre et, pour l'y aider, il lui remit mille écus (1). Ainsi, dès le début de l'année 1642, le collège des Bons-Enfants abrita dans ses murs une double institution : un séminaire d'écoliers ou petit séminaire et un séminaire d'ecclésiastiques ou grand séminaire. Au grand séminaire furent reçus, logés et nourris gratuitement pour une durée de deux ans douze ecclésiastiques. D'autres demandèrent leur admission moyennant pension. On exigeait d'eux la promesse de rester au moins un an (2).

De ce que les écoliers et les ecclésiastiques étaient réunis sous un même toit, certains auteurs ont conclu que le séminaire des Bons-Enfants continuait d'être un séminaire-collège, comme par le passé. Non, à partir de 1642, nous n'avons plus une seule institution, mais deux. Les ecclésiastiques vivaient séparés des écoliers,

1. ABELLY, *op. cit.*, t. I, chap. XXXI, p. 125 et suiv.

2. Règlement du séminaire des Bons-Enfants. (Recueil Thoisy, t. II, biblioth. nat., ms., f° 28.)

sous un autre règlement et d'autres maîtres ; l'enseignement qu'ils recevaient était d'une autre nature. Si, de nos jours, un évêque disposait d'un bâtiment assez vaste pour transférer dans une aile son grand séminaire, dans une autre le petit, en conservant à chaque catégorie son autonomie, le grand séminaire cesserait-il pour cela d'être vrai grand séminaire dans toute la rigueur du terme ? Plusieurs évêques en France et en Algérie, logent leurs séminaristes, grands et petits, dans une même maison ; on les étonnerait fort si on leur disait qu'ils n'ont pas de vrai grand séminaire. La distance plus ou moins grande qui sépare les petits des grands séminaristes n'a rien à voir avec les éléments qui constituent le grand séminaire comme tel. De ce que, dans tel établissement, les séminaristes apprennent les humanités, on ne saurait donc conclure qu'il n'y a point là de grand séminaire proprement dit.

Qu'on nous permette de signaler ici une confusion trop commune. La grande innovation du XVII^e siècle dans l'oeuvre des séminaires en France n'a pas été précisément de séparer les uns des autres, en les groupant dans des établissements distincts, les grands et les petits séminaristes, mais bien d'ouvrir les portes des séminaires aux ecclésiastiques, alors que précédemment seuls les enfants y entraient. La séparation des séminaires n'a été qu'une conséquence de cette réforme ; heureuse conséquence sans doute, mais conséquence tout de même. Chez saint Vincent, la séparation s'imposa en 1645 quand, par suite du grand nombre d'élèves, le collège des Bons-Enfants devint insuffisant. Alors les écoliers en furent retirés et transférés au petit Saint-Lazare, édifice situé à l'extrémité de l'enclos, dont on changea le nom pour lui donner celui de Saint-Charles, en souvenir du grand évêque de Milan.

Chez M. Olier, l'isolement des grands séminaristes se trouva réalisé naturellement du fait qu'il ne reçut pas d'autre catégorie d'élèves. Si comme saint Vincent, il s'était trouvé avant 1642 à la tête d'un séminaire d'en-

fants assez spacieux pour contenir ses premiers jeunes gens, il n'aurait pas fait l'acquisition d'un autre local pour les y placer.

On sait par saint Vincent (1) que les exercices du grand séminaire des Bons-Enfants commencèrent quelques jours après le 9 février ; mais évidemment les séminaristes étaient présents avant l'ouverture des exercices. Nous ignorons quand les premiers se présentèrent pour être admis. Dès le mois de janvier peut-être. Ce qui donne quelque probabilité à cette conjecture, c'est qu'un contemporain, M. Durand, prêtre de la Mission, fait remonter le nouveau séminaire au 22 janvier 1642 (2).

Former des prêtres ne pouvait suffire à un homme comme saint Vincent ; il voyait plus loin. Le prêtre dans l'exercice du ministère n'a pas moins besoin de secours que le jeune clerc sur le point d'entrer dans les ordres. Que faire pour affermir sa volonté et pour éclairer son intelligence ?

Pour éclairer son intelligence, des évêques zélés avaient établi, depuis plusieurs années, des réunions périodiques de prêtres par cantons ou par archiprêtres, pour chercher ensemble la solution de cas de conscience ou étudier divers points de théologie morale. Au début du XVII^e siècle, le cardinal de Sourdis avait mis cette pratique en vigueur dans le diocèse de Bordeaux. Sous la forte impulsion de M. Bourdoise, les conférences ecclésiastiques s'introduisirent à Saint-Nicolas en 1615, puis dans les diocèses de Chartres et de Meaux, en 1620 dans celui de Beauvais et dans les diocèses limitrophes, avant 1633 dans plusieurs évêchés de Normandie et ailleurs (3).

Dès les premières années de son existence, comme on le voit dans sa Bulle d'institution, la Congrégation de

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 225.

2. Coutumier manuscrit de la paroisse de Fontainebleau. (Arch. du presbytère.)

3. *Le saint abbé Bourdoise*, par DARCHE, 1 vol. in-8°. Paris 1883-1884, t. I, p. 213, 273, 372-373, 378, 488.

la Mission fit cette oeuvre sienne. La maison-mère recevait gratuitement, à cette fin, des curés du diocèse de Paris et, au cours des missions, les missionnaires rassemblaient les curés des environs pour leur montrer la méthode à suivre dans ces sortes de réunions (1).

Pour affermir les volontés, il y avait déjà la pratique des retraites annuelles dont saint Vincent cherchait à répandre l'usage, donnant gratuitement asile chez lui à toute personne pieuse qui désirait y passer huit ou dix jours dans le recueillement.

Mais cela ne lui suffisait pas ; la volonté est de sa nature chancelante ; d'une année à l'autre les bonnes résolutions avaient le temps de s'affaiblir et de disparaître ; il lui fallait quelque chose de plus. Il réfléchit. Plusieurs projets lui vinrent à l'esprit.

Il demandait à l'Esprit-Saint de l'éclairer quand un vertueux prêtre vint lui soumettre un plan. Il s'agissait de choisir parmi les ecclésiastiques qui avaient pris part à la retraite des ordinands les mieux disposés à vivre saintement, d'établir entr'eux "quelque sorte d'union" et de les assembler de temps à autre à Saint-Lazare pour s'entretenir ensemble sur les vertus de leur état et les fonctions propres à leur ministère. Puisque des réunions de ce genre avaient lieu pour traiter de sujets d'ordre intellectuel, pourquoi n'en tiendrait-on pas pour s'occuper de sujets d'ordre moral ? Dans ces pieuses causeries on ne manquerait pas de découvrir de nouveaux moyens de travailler à sa perfection, on les discuterait et, si tel était l'avis commun, on les adopterait.

L'idée plut à saint Vincent. Il se souvint que les Pères des déserts d'Egypte se fortifiaient par là contre les attaques de leurs ennemis invisibles et que cette pratique donnait d'excellents résultats dans les communautés religieuses. Son extension au clergé séculier présenterait certainement de nombreux avantages. Il recommanda

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 261, 262.

de nouveau son affaire à Dieu et, sa décision prise, alla se jeter aux pieds de l'archevêque de Paris pour lui demander l'approbation.

La divine Providence lui vint en aide pour le choix des membres qui devaient former le premier noyau de la nouvelle association. Une ordination venait d'avoir lieu à Notre-Dame le 21 mai, veille de la Trinité. Après avoir élevé au diaconat François Perrochel, l'abbé de Coulanges et d'autres clers, dont les noms nous sont inconnus, Etienne Puget, alors suffragant de Metz et plus tard évêque de Marseille, avait donné l'onction sacerdotale à un groupe de diacres, parmi lesquels se signalaient par leur ferveur Jean-Baptiste Olier, abbé de Pébrac, et Balthazar Brandon, abbé de Bassancourt. En guise de remerciement pour l'hospitalité reçue à Saint-Lazare pendant la retraite préparatoire, plusieurs de ceux qui avaient pris part à l'ordination demandèrent à M. Vincent de les employer à quelque oeuvre de son choix.

Noël Brulard de Sillery, tout dévoué aux religieuses de la Visitation, faisait alors construire à ses frais pour elles, près du premier monastère, une magnifique église. En passant devant les ouvriers, car ses fonctions de supérieur l'attiraient souvent de ce côté, le saint les avait sans doute interrogés plus d'une fois sur le catéchisme et peut-être avait-il été douloureusement surpris de leur ignorance religieuse. Il estima qu'une mission leur serait utile ; et cette mission, pourquoi ne pas la confier aux

jeunes ecclésiastiques qui venaient le prier de disposer de leur bonne volonté ?

On était en l'année 1633 et dans les premiers jours de juin. Le 11, fête de saint Barnabé, il vit en particulier chaque missionnaire, leur parla de l'association qu'il se proposait de créer et leur demanda d'en faire partie. Tous acceptèrent..

Quelques jours après, ils étaient réunis à Saint-Lazare, où saint Vincent leur expliquait son dessein et leur en montrait les avantages. On ne nous a conservé que le

sens de son discours. "Messieurs, dit-il en substance, c'est un devoir pour vous de conserver et de cultiver les saintes dispositions que Dieu a mises en vous le jour de l'ordination. Il importe que vous vous donniez à sa divine Majesté pour continuer toute votre vie ce que vous avez si bien commencé par sa grâce. Ne soyez pas de ceux dont on peut dire : *Iste homo coepit aedificare et non potuit consummare*, ou auxquels s'appliquent ces paroles du prophète Jérémie : *quando obscuratum est aurum, mutatus est color optimus ; dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum*. Ceux-là- méritent ces reproches qui, choisis par Jésus-Christ pour être les ministres de son Eglise, déchoient de la charité et de la perfection requises par leur état, ou qui, placés par leur condition près de son sanctuaire et devenus par vocation dispensateurs de ses mystères, se laissent aller à la dissipation dans les grands chemins du monde et se rendent méprisables par la dépravation de leurs moeurs. Le meilleur moyen de vous préserver est de vous associer ensemble. Je ne vous demande pas de vous retirer du monde pour vivre en commun dans une même maison ; il suffit qu'il y ait entre vous un lien particulier de charité et une certaine conformité dans vos fonctions et dans votre règlement de vie. Tout en restant chez vous ou chez vos parents, vous serez comme ces étoiles dont parle le prophète : *Stellae dederunt lumen in custodiis suis et vocatae dixerunt: adsumus, et luxerunt illi cum jucunditate qui fecit illas* ; vous répandrez la lumière de vos bons exemples dans vos familles et vivrez dans la disposition continuelle d'aller travailler aux lieux et aux emplois où vous serez appelés."

Le prêtre qui avait suggéré la première pensée de cette association n'assistait pas à la réunion (1) ; une mission le retenait hors Paris. Saint Vincent lui écrivit le 9 juillet :

1. Ce n'était donc pas M. Olier, comme certains l'ont supposé. M. Olier passa le mois de juin à Paris, où il dit sa première messe le jour de saint Jean-Baptiste. Il fut fort probablement un des missionnaires du premier monastère de la Visitation.

"Oh ! que la pensée que vous me fîtes l'honneur de me communiquer ces jours passés a été bien reçue de messieurs les ecclésiastiques... Nous les vîmes, il y a quinze jours, ensemble et ils résolurent ce que vous me proposâtes, dans une uniformité d'esprit qui paraît toute de Dieu. Je commençai mon discours par les paroles que vous me dîtes, sans vous nommer, sinon lorsqu'il fallut vous mettre de leur nombre et retenir votre place parmi eux. Ils se doivent encore assembler aujourd'hui. O monsieur, qu'il y a sujet d'espérer beaucoup de bien de cette compagnie ! Vous en êtes le promoteur et vous avez intérêt qu'elle réussisse à la gloire de Dieu. Priez-le pour cela, s'il vous plaît, Monsieur (1)."

Dans cette seconde réunion furent étudiés et fixés les détails principaux d'organisation. On arrêta l'ordre à suivre dans les assemblées ; le bureau fut constitué, et il fut décidé qu'on se retrouverait, à Saint-Lazare ou aux Bons-Enfants le mardi de chaque semaine.

Le mardi suivant, 19 juillet (2), commença la série des conférences. Le sujet traité fut de l'esprit ecclésiastique : pourquoi il importe aux prêtres et aux clercs engagés dans les ordres sacrés d'avoir cet esprit ; en quoi il consiste ; les moyens de l'acquérir, de le conserver et de s'y perfectionner. On peut conjecturer que la résolution prise, vers ce temps, par les membres de la Conférence de faire, chaque année, leur retraite en commun fut la conséquence des réflexions entendues, ce jour-là, sur l'esprit ecclésiastique (3).

Nous venons d'assister à la naissance des associations créées par saint Vincent pour se multiplier en quelque sorte lui-même dans l'intérêt de ses oeuvres ; suivons-les maintenant une à une dans leur croissance et leur expansion.

1. ABELLY, *op. cit.*, l. II, chap. III, sect. I, p. 248.

2. Abelly écrit "16 juillet" mais, comme le 16 juillet était un samedi, il y a lieu de croire que le 6 est un 9 renversé. Simple coquille typographique.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 205.

- 310 -
(page blanche)

CHAPITRE XIV

LES CONFRERIES DE LA CHARITE.

Divers types de Charités ; expansion des Charités féminines ; Charité de la Cour ; perfectionnements ; tableaux ; approbation.

Depuis Châtillon, nous avons déjà trouvé plusieurs fois les confréries de la Charité sur notre chemin ; nous avons vu le bien qu'elles faisaient, les difficultés qu'elles rencontraient, comment, par des visites périodiques, on portait remède aux abus qui s'y glissaient. Revenons sur ce sujet pour le compléter.

Il y eut tout d'abord trois sortes de Charités : les unes, de femmes ; d'autres, d'hommes ; et enfin les Charités mixtes. Après la période des tâtonnements, Vincent de Paul, instruit par l'expérience, résolut de ne plus s'occuper, que des Charités féminines. Les Charités d'hommes ne donnaient pas les résultats espérés ; quant aux Charités mixtes, elles portaient en elles-mêmes un germe funeste de division. "Les hommes et les femmes ensemble, écrit-il dans une de ses lettres (1), ne s'accordent point en matière d'administration ; ceux-là se la veulent arroger entièrement et celles-ci ne le peuvent supporter. Les Charités de Joigny et de Montmirail furent, du commencement, gouvernées par l'un et l'autre sexe ; on chargea les hommes du soin des pauvres valides et les femmes des invalides ; mais, parce qu'il y avait communauté de bourse, on fut contraint d'ôter les hommes ; et je puis porter ce témoignage en faveur des femmes qu'il n'y a

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 11.

rien à redire en leur administration, tant elles ont de soin et de fidélité."

Après la fondation de sa Compagnie de missionnaires surtout, les Charités se multiplièrent avec une étonnante rapidité. Saint Vincent avait donné à ses prêtres comme mot d'ordre : "Etablissez la confrérie partout où vous irez en mission ; là où vous la trouverez déjà établie, visitez-la, ranimez la ferveur de ses membres, recrutez-lui de nombreux adhérents ; que votre passage lui donne un renouveau de vie." Et les missionnaires, dociles aux instructions de leur fondateur, à leurs règles (1) et à la bulle d'institution de leur Compagnie (2), propageaient partout cette association, dont tout le monde admirait la merveilleuse fécondité.

A la mort de Vincent de Paul, les Charités étaient répandues dans toute la France. Il y en avait dans quinze paroisses de Paris ; on les voyait dans la banlieue : à Villejuif, Vanves, Issy, Gentilly, Vincennes, Montreuil, Champigny, La Chapelle, Clichy, Asnières, Auteuil, Saint-Cloud, Saint-Germain-en-Laye, Argenteuil, Sannois (3). En province, des villes telles que Amiens, Arras, Beauvais, Saintes, Fontainebleau, Joigny, Muret, Neufchâtel-en-Bray, Rethel, Sedan et une multitude de bourgs et de villages étaient entrés dans le mouvement. De France, les Charités, pénétrant en Italie, n'avaient pas eu de peine à s'y implanter, particulièrement dans les régions de Gênes et de Turin (4).

Les villes offraient un terrain moins favorable que les campagnes. Saint Vincent, soucieux d'éviter les difficultés, avait réglé, dans sa sage prévoyance, qu'aucune Charité n'étendrait son action sur plusieurs paroisses

1. *Regulae seu Constitutiones Communes Congregationis Missionis*, chap. I, n° 2.

2. Bulle *Salvatoris Nostri*, du 12 janvier 1633 : *In locis ubi catechismi et praedicationis munus exercuerint, confraternitates quas vocant Charitatis, Ordinarii auctoritate, institui procurent, ut pauperibus aegrotis subveniatur.*

3. Nous notons ici les Charités que nous trouvons signalé dans divers ouvrages ; nul doute qu'il n'y en ait eu d'autres.

4. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 71 ; t. VI, p. 22, 174 ; t. VII, p. 257.

réunies (1) ; mais il n'était pas en son pouvoir d'écartier tous les obstacles, car certains dépendaient de causes auxquelles il ne pouvait se soustraire : de la condition des dames, moins préparées que les paysannes à remplir le rôle de servantes des pauvres ; de la complexité du milieu ; de l'absence de contrôle, due à ce que les missionnaires, de par leurs statuts, se réservaient pour les travaux des champs ; enfin de l'esprit de particularisme, plus développé chez les citadins que chez les villageois.

Dès les premiers temps, saint Vincent avait remarqué la tendance de chaque Charité parisienne à suivre une voie divergente. "Nous sommes après à mettre la Charité à Saint-Benoît, écrivait-il à Mlle Le Gras en 1630 ou 1631 (1), mais je ne sais par quel esprit cela se fait que chaque paroisse de Paris veut avoir quelque chose de particulier et ne veulent point avoir rapports avec les autres. C'est quasi leur faire peine que de dire : l'on fait ailleurs comme cela. Ou bien elles veulent faire un salmigondis, en prenant quelque chose de Saint-Sauveur, quelque'autre de Saint-Nicolas, notre paroisse, et quelque'autre chose de Saint-Eustache."

La tendance dont se plaint ici saint Vincent alla s'accroissant.

En 1634 commença la première Charité d'hôpital. C'est l'Hôtel-Dieu de Paris qui ouvre la série ; les Quinze-Vingts eurent la leur ; plusieurs villes de province, comme Angers, suivirent l'exemple. Mais n'empêtons pas sur ce sujet, que nous retrouverons plus loin.

Saint Vincent rêva plus grand. Il eut l'idée d'établir, à la cour, sous la présidence de la reine Anne d'Autriche, une Charité qui couvrirait de son manteau protecteur toutes les récentes institutions charitables de femmes. Il en dressa les statuts, mais, comme il ne nous est resté aucune trace de son action, ni dans ses écrits, ni dans les

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 225.

2. *Ibid.*, t. I, p. 100.

mémoires du temps, nous pouvons conjecturer que le projet rencontra des obstacles qui l'empêchèrent de passer dans la réalité.

Le règlement nous permet de voir comment le saint prêtre envisageait cette nouvelle fondation (1).

Le but d'abord.

"La Compagnie des dames de la Charité sera instituée pour honorer celle de Notre-Seigneur et celle de sa sainte Mère et des dames qui l'ont suivi et administré les choses nécessaires à sa personne, à sa compagnie et parfois aux troupes qui le suivaient et aux pauvres, en protégeant et assistant les Compagnies de la Charité de l'Hôtel-Dieu, des Enfants trouvés, des forçats, des petites filles de Mesdemoiselles Poulailhon et de Lestang, des pauvres filles servantes de la Charité des paroisses, des filles de la Madeleine et tous les bons oeuvres institués par des femmes en ce siècle."

C'était beaucoup entreprendre ; aussi était-il bon de diviser le travail ; saint Vincent y songea.

La Compagnie "sera composée de la personne sacrée de la reine et d'un petit nombre certain et limité des dames qu'il lui plaira choisir à cet effet, lesquelles seront députées trois à trois pour avoir soin de chacune desdites Compagnies, et en rapporteront l'état et les besoins qu'elles auront trouvés, à la pluralité des voix, qui seront colligées et résolues par Sa Majesté ; et auront ces départements un an durant, au bout duquel elles en changeront au sort ; et la reine aura la direction perpétuelle de ladite Compagnie."

Saint Vincent n'a pas l'habitude de séparer la sanctification personnelle des oeuvres de charité ; il voit même dans cette sanctification la condition du dévouement et du zèle.

Lesdites dames s'étudieront à acquérir la perfection chrétienne et de leur condition, feront oraison mentale

1. Le règlement a été publié dans *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 821.

une demi-heure pour le moins et entendront la sainte messe, liront un chapitre de *l'Introduction à la vie dévote* ou de *l'Amour de Dieu*, feront l'examen général chaque jour et se confesseront et communieront au moins tous les huit jours.

"Elles s'assembleront où la reine commandera, tous les premiers vendredis du mois, et s'y entretiendront humblement et dévotement, une demi-heure durant, des choses que Notre-Seigneur leur aura données à l'oraison, le matin du jour de l'assemblée, sur le sujet qui leur aura été donné des vertus chrétiennes et propres à leur condition."

Excellent préambule pour délibérer sagement, en dehors et au-dessus de toute préoccupation personnelle.

Les dames "rapporteront ensuite par ordre les difficultés et les besoins qu'elles auront trouvés chacune dans la Compagnie qui leur aura été destinée ; et Sa Majesté, les ayant ouïes et fait opiner lesdites dames sur ce sujet, colligera les opinions de chacune d'icelles et commandera ce qu'elle trouvera pour le mieux devant Dieu ; ce qui sera écrit dans un registre et exécuté ensuite par chacune des dames en leur département; lesquelles s'assembleront le 15 de chaque mois, trois à trois, pour traiter des mêmes affaires des Compagnies qui leur auront été commises et les résoudre, et se contenteront de rapporter les principales à l'assemblée qui se fera en la présence de la reine."

Trois dangers étaient à craindre : que l'on ne profitât de ces réunions pour demander des faveurs à la reine Anne d'Autriche, que l'on ne perdit le temps en bavardages inutiles ou étrangers et que le secret des délibérations ne fût pas bien gardé. Saint Vincent met les dames en garde contre ces écueils : "Elles auront pour maxime de ne pas traiter là des affaires particulières, ni des générales, notamment de celles, d'Etat, ni de se servir de cette occasion pour faire les leurs, honoreront la reine et affectionneront son service d'une affection toute particulière,

et s'entrecériront les unes les autres comme des soeurs que Notre-Seigneur a liées du lien de son amour, s'entrevisiteront et consoleront en leurs maladies et afflictions, communieront à l'intention des malades et de celles qui décéderont, et honoreront enfin le silence de Notre-Seigneur en toutes les choses qui regarderont ladite Compagnie, pource que le Prince du monde se joue des choses saintes qui se divulguent dans le monde."

On ne sait rien des causes qui provoquèrent l'abandon de ce projet ; il est probable que Mazarin n'y fut pas étranger.

La rapide diffusion des Charités et l'impossibilité où se trouvait saint Vincent de s'en occuper lui-même comme il fallait, le portèrent à leur choisir un directeur général. Il passa en revue dans son esprit ses meilleurs prêtres et il lui sembla que Lambert aux Couteaux, supérieur des missionnaires. de Richelieu, avait les qualités de l'emploi (1). C'était en 1641. M. Lambert étant alors nécessaire à sa maison, la décision définitive fut renvoyée à plus tard. Ce plus tard ne vint pas : l'élu, appliqué dans la suite à d'autres fonctions, puis enlevé prématurément par la mort, ne connut peut-être jamais les desseins de son supérieur sur sa personne.

Saint Vincent fut plus heureux dans un autre projet : celui qui consistait à mettre à la disposition des confréries des filles zélées, exercées au soin des malades ou à l'éducation des enfants. Sans les Filles de la Charité, les Charités parisiennes auraient languie et se seraient bien vite éteintes. De la fondation du nouvel Institut résulta, partout où la collaboration fut possible, une meilleure organisation du service des pauvres et, dans les campagnes, la possibilité de donner des maîtresses d'école aux petites filles. Les petites écoles devinrent une fonction des Charités, si bien que, dans certains règlements

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 146.

parisiens, nous trouvons des clauses fixant les attributions et les devoirs des maîtresses d'école.

Saint Vincent avait mis les Charités sous la protection de Jésus-Christ et cette protection se manifestait visiblement. Jésus-Christ, présidait les réunions. Là-haut, sur le tableau suspendu au mur de leur chapelle, les associées pouvaient le voir, les bras étendus, les mains et les pieds percés, leur rappelant, par cette pose et par la marque de ses plaies, qu'il est un modèle parfait de charité. Il est fait pour la première fois mention du tableau de la confrérie dans une lettre de Mlle Le Gras, écrite, semble-t-il, quelques jours après l'arrivée des deux premières Filles de la Charité dans la paroisse Saint-Paul, c'est-à-dire en 1634. "Voilà, dit-elle (1), deux images que je vous envoie : un Seigneur de la Charité est pour mettre en votre salle des pauvres et un autre pour votre chambre."

Le "Seigneur de la Charité", c'est évidemment Jésus-Christ ; mais était-il seul ? N'y avait-il pas près de lui des pauvres, assistés spirituellement et corporellement ? C'est bien vraisemblable.

Avec la multiplication des Charités, il fallut multiplier les images. Saint Vincent eut recours à un graveur. Lui-même nous l'apprend par une lettre adressée, le 28 janvier 1640, à Mlle Le Gras. "Voici, lui écrit-il (1), une image qu'on a fait imprimer à la Charité. Vous êtes la première à qui j'en envoie. C'est un peintre qui l'a fait graver ; il lui coûte quatre-vingts écus."

Nous connaissons actuellement cinq anciens tableaux, tous peints, représentant le "Seigneur de la Charité" : l'un d'eux orne la salle de communauté des Soeurs à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye ; les autres sont conservés comme de pieux souvenirs en diverses églises de l'Aube : à Boulages, Mailly, Chavanges et Lhuitre (3).

1. *Lettres*, éd. aut., p. 5.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 10.

3. On a signalé un sixième tableau à Bouilly (Aube), un septième et un huitième à la maison-mère des Filles de la Charité (Voir *Louise de*

Le tableau de Saint-Germain-en-Laye est de grandes dimensions. Au-dessous des pieds du Sauveur, on lit la devise si chère aux Filles de la Charité : "La Charité de Jésus-Christ nous presse." Plus bas, ces paroles de saint Jean : "Dieu est charité, et qui demeure en charité demeure en Dieu et Dieu en lui." Sous la main droite du Sauveur, un prêtre, assisté d'un enfant de chœur, qui tient une torche allumée, donne la communion à une malade, tandis que quatre Soeurs de la Charité prient au pied du lit, agenouillées et les mains jointes. Sous la main gauche, cinq femmes entourent une malade couchée et l'une d'elles lui donne à manger. Plus bas, une Soeur porte une soucoupe à la bouche d'une autre malade étendue sur un grabat. Tout en haut, de chaque côté, deux anges, dont l'un tient une grande banderole. Sur celle de gauche sont écrits les mots : "Venez, les bien ayez de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde." Sur

*Marillac et le Sacré-Coeur dans le Bulletin de Saint-Vincent-de-Paul, 15 juin 1900, p. 171-172.) L'un de ces derniers tableaux au bas duquel se lit l'inscription : "Ce tableau a été peint par Mlle Le Gras, notre honoré Mère et institutrice", représente simplement le Sacré-Coeur de Jésus. Sur l'autre, un Sauveur semblable au précédent, mais le coeur en moins ; au-dessus de la tête les mots : *Deus charitas est* ; à droite un prêtre assisté d'un enfant de chœur, donne la communion à une Fille de la Charité malade ; à gauche, également coiffée de sa cornette, une autre Fille de la Charité, debout, tient un verre à la main.*

Il a fallu beaucoup de bonne volonté pour voir dans le Sacré-Coeur attribué à Louise de Marillac un tableau de confrérie ; rien de plus arbitraire.

Il ne nous semble pas que le huitième tableau ait été destiné à une confrérie, mais plutôt à une maison de Fille de la Charité car il n'est question que d'elles là dedans. La cornette indique une époque postérieure à 1685.

Le tableau de Bouilly n'existe plus, ou plutôt la toile a été grattée par un curé peintre, qui a remplacé le "Seigneur de la Charité" par une Vierge. L'abbé Prévost nous en donne la description suivante (*Saint Vincent de Paul et ses institutions en Champagne méridionale. Bar-sur-Seine, 1928, in-8°, p. 237*) : " Au milieu, Notre-Seigneur, les bras étendus ; à droite, en bas, une femme malade était au lit, assise sur son séant ; une religieuse lui soutenait la tête ; une grande dame ayant un vase dans la main gauche lui présentait de la main droite une cuillerée de nourriture ou une potion ; trois autres femmes étaient placées autour du lit ; l'une d'elles, qui semblait une religieuse, tenait un assez grand vase en forme d'amphore à large panse. Au-dessous de cette scène, une autre femme donnait à boire dans une soucoupe à un malheureux étendu sur la terre. En face, à gauche, un malade au lit recevait le saint viatique des mains d'un prêtre vêtu d'un surplis à larges manches et d'une étole, et accompagné d'un clerc, portant un cierge. Au pied du lit, un homme et trois femmes étaient à genoux."

celle de droite est écrit : "Pour ce que j'ay eu faim et vous m'avez donné à manger ; J'ay eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'ay esté malade et vous m'avez visité."

Les autres tableaux s'inspirent dans l'ensemble d'un même modèle, particulièrement ceux de Mailly et de Boulages. Ce dernier, signé *Duviert* et daté de 1666 (1), a ceci de spécial qu'un coeur est peint sur la poitrine du Sauveur. Il est fort possible que le coeur fût sur le tableau primitif, mais la comparaison avec celui de Saint-Germain laisserait plutôt supposer qu'il a été ajouté après coup. Les tableaux de Lhuitre et de Chavanges (2), le premier des environs de 1650, l'autre daté de 1642, présentent quelques particularités : dans le haut, le Père éternel et l'Esprit-Saint, sous forme de colombe, dominent la tête rayonnante du Sauveur ; le manteau du Sauveur retombe naturellement sur son corps, sans former, à hauteur de l'épaule, du côté gauche ou du côté droit, cette bosselure disgracieuse que présentent beaucoup de Sauveurs du temps ; à gauche du Sauveur, le malade du bas est un homme. A Lhuitre, le prêtre qui donne la communion ressemble étrangement à saint Vincent lui-même.

Stimulées par l'exemple de celui qui est charité, les personnes affiliées aux confréries se dépensaient autour des pauvres avec un zèle qui provoquait non seulement de l'édification, mais aussi de l'admiration. Un jésuite écrivait en 1643 : "Si la charité se peut glorifier, au dire de Guillaume de Paris, d'être la reine des vertus, on doit lui donner un train sortable à sa grandeur et dire quelle est sa ville royale, quelles sont ses dames d'honneur et ses filles de cour. Pour moi, je crois que sa ville royale n'est autre que Paris, où elle règne avec tant de pompe et de magnificence qu'à peine se trouvera-t-il ville en l'Europe où elle soit plus estimée et honorée. Les dames

1. PREVOST, *op. cit.*, p. 232.

2. Celui-ci a été reproduit dans l'ouvrage de M. l'abbé Prévost entre les pages 232 et 233.

et ses filles d'honneur sont ces nobles et Vertueuses dames et filles de Paris qui, en diverses paroisses de cette ville, ont institué une Compagnie qu'on appelle la Compagnie de la Charité, qui fait profession de Visiter, consoler, et assister corporellement et spirituellement les pauvres honteux, ou malades ou sains, qui sont dispersés dans la paroisse (1)."

Une association aussi utile méritait d'être approuvée par le Saint-Siège. Elle le fut indirectement en 1633 par la bulle *Salvatoris Nostri*, qui charge les missionnaires d'instituer des confréries de la Charité partout où ils vont prêcher. Saint Vincent aurait désiré de plus l'approbation du règlement lui-même (2) et quelques indulgences (3). Ses démarches n'aboutirent pas ; il était mort depuis longtemps quand, en 1693, Innocent XII accorda une indulgence plénière aux confréries de la Charité.

La création des Charités paroissiales pour pauvres malades marque l'origine d'un mouvement que rien n'arrêtera. Dès le milieu du XVII^e siècle, se formèrent, en diverses paroisses de Paris, à Saint-Paul, Saint-Eustache, Saint-Séverin, Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Sulpice, des Charités pour pauvres honteux, puis d'autres pour ménages indigents (4). Il y eut aussi des Charités pour prisonniers, celles-ci hors du cadre de la paroisse.

Les personnes pieuses prirent de plus en plus l'habitude de se grouper pour soulager plus efficacement les différentes catégories d'infortune. Nous assistons aujourd'hui

-
1. Amable BONNEFONS, *Le Chrestien charitable*. Paris, 1643, p. 180. Nous ignorons si ces lignes se trouvaient dans la première édition, publiée en 1637. Le P. Bonnefons donne ensuite le règlement composé par saint Vincent pour les Charités.
 2. *Saint Vincent de Paul*, t. VIII, p. 49.
 3. *Ibid.*, t. I, p. 253.
 4. On trouve les règlements imprimés de ces confréries à la Biblioth. de l'Arsenal 2565, et à la Biblioth. nat. R 26.016-26.018 ; R 27.201-27.208. Emmanuel BRUNET en a donné de larges extraits dans son livre : *La Charité paroissiale à Paris au XVII^e siècle* (Caen, 1906, in-8°). Cet ouvrage mérite d'être lu, mais avec précaution. Ses qualités sont gâtées par un parti-pris manifeste de rapetisser saint Vincent. L'auteur ferait bien de nous en donner une nouvelle édition après avoir lu attentivement les quatorze volumes de la collection *Saint Vincent de Paul*.

à un magnifique épanouissement de Charités, connues sous des noms divers ; nous ne pouvons les désigner toutes ; elles sont trop nombreuses ; qu'il nous suffise de rappeler l'une des plus belles, la plus belle peut-être : les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

- 322 -

(page blanche)

CHAPITRE XV

LES DAMES DE LA CHARITE DE L'HOTEL-DIEU.

Organisation ; aumôniers ; collation des malades ; collaboration des Filles de la Charité ; résultats consolants ; développements de la confrérie ; réunions ; entretiens de saint Vincent ; protection divine ; méthode de recrutement : règlement de 1660.

De toutes les Charités, la plus importante soit par la haute condition de ses membres, soit par l'étendue de son champ d'action, soit par l'abondance des secours recueillis et distribués, est sans contredit la Charité de l'Hôtel-Dieu. Elle commença petitement et ne visa tout d'abord qu'à être utile aux malades de ce grand hôpital. Les dames prirent ensuite à leur charge l'oeuvre des Enfants trouvés de Paris, puis elles envoyèrent leurs aumônes à de vastes provinces ruinées par la guerre. Leurs libéralités s'étendirent aux prisonniers, aux galériens, aux esclaves ; elles aidèrent pécuniairement les missionnaires qui propageaient la foi dans les pays hérétiques ou infidèles : aux Iles Hébrides, à Madagascar, en Chine, au Tonkin.

La Compagnie avait à sa tête un directeur à vie, une supérieure, une assistante et une trésorière. Le titre de directeur resta toujours uni à celui de supérieur général de la Congrégation de la Mission.

Chaque année, le lundi saint, avait lieu, en assemblée plénière et à la pluralité des voix, l'élection d'une officière. Les dames avaient à choisir entre deux noms proposés par le conseil des officières, tenu huit ou dix jours auparavant. Elles s'approchaient une à une du

prêtre de la Mission qui présidait et lui disaient tout bas celui qui avait leurs préférences. Les dames mariées étaient inéligibles. L'élue restait en place pendant trois ans, davantage même, si, ce laps de temps écoulé, les suffrages se portaient de nouveau sur elle. Au terme de son mandat, elle rendait compte de sa gestion et présentait le cahier des recettes et des dépenses.

La supérieure veillait sur l'observation du règlement, prenait des informations. sur les postulantes, prévenait ses compagnes des faits qui les intéressaient : grave maladie ou mort d'une dame, date des obsèques, jour des réunions. "Elle animera le corps de la Compagnie, dit le règlement (1), et le conduira par l'avis du prêtre de la Mission et de ses deux, assistantes."

Le titre de supérieure choquait la modestie de Madame Goussault ; elle demanda d'être appelée "servante" (2), et son désir fut exaucé. L'usage ne continua pas après sa mort. Toutes les supérieures du XVIIe siècle, sauf la seconde, moururent en charge. La présidente Goussault ouvre la série (1634-1639) ; viennent ensuite Madame de Souscarrière (1639-1643), Madame de Lamoignon (1643-1651), la duchesse d'Aiguillon (1652-1675), la présidente Nicolay (1675-1683), la duchesse de Ventadour (1683-1701).

L'assistante et la trésorière formaient le conseil de la supérieure et la suppléaient en son absence. L'oeuvre des Enfants trouvés accrut tellement le travail de la trésorière que celle-ci se déchargea de tout le reste sur sa compagne. On ne les distingua plus désormais par les noms d'assistante et de trésorière, mais par ceux de première et deuxième assistante. Chaque année, toutes deux présentaient leurs comptes à la Compagnie. Mlle Viole fut assistante pendant quarante-deux ans : première de 1636 ou environ à 1669 et de 1673 à 1678 ; deuxième, de 1669 à 1673. L'union de l'hospice des En-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 825.

2. *Ibid.*, t. IX, p. 69.

fants trouvés à l'hôpital général en 1670 déchargea la seconde assistante de ses plus gros soucis ; il ne lui restait plus qu'à recueillir les aumônes pour l'oeuvre des Enfants. Aussi vint-elle en aide à la première assistante en lui prenant tout ce qui ne regardait pas l'Hôtel-Dieu. Supprimé en 1680, l'office de seconde assistante reparut en 1692 sous le nom de trésorière des pauvres des provinces (1).

Il y eut encore au sein de la Compagnie, à partir de l'année 1636, ce qu'on appelait le groupe des quatorze, composé exclusivement de dames veuves ou mariées. C'est à elles que revenait le soin de préparer les malades à la confession générale de leurs fautes. Les quatorze étaient élues par les officières, le samedi des quatre-temps, pour une durée de trois mois, la durée de six mois, fixée tout au début, ayant, après une courte expérience, paru trop longue (2). La journée d'élection commençait par l'assistance à la messe, à Notre-Dame, où toutes les dames communiaient de la main de saint Vincent, pour demander à Dieu de donner de bons prêtres à son Eglise. Les officières se réunissaient ensuite pour le choix des quatorze. Les anciennes pouvaient être maintenues, si elles y consentaient. La séance terminée, les déposées et les élues allaient rejoindre les officières dans le local que les dames avaient à leur disposition près de l'Hôtel-Dieu. Là se tenait ce qu'on appelait l'assemblée des quatorze ou petite assemblée. Le directeur donnait ses avis ; on échangeait des observations, et les nouvelles s'initiaient à leurs fonctions.

Chacune des dames qui composaient le groupe des quatorze devait donner aux malades quelques heures, un jour par semaine. Leur visite, commencée à deux

1. *Recueil de diverses prières appartenantes à la conduite et direction des Dames de la Charité de Paris*, ms. (Arch. de la Mission).

2. ABELLY, *op. cit.*, t. I, chap. XXIX, p. 203 ; *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 766, 769, 826.

heures de l'après-midi (1), durait jusqu'à quatre heures en hiver, jusqu'à cinq heures en été. Elle était préparée par une pieuse communion, faite à la messe du matin, et par une halte à la chapelle de l'hôpital pour adorer Jésus-Christ dans le Saint Sacrement de l'autel et lui demander de disposer lui-même les âmes à recevoir favorablement les exhortations qui allaient leur être faites. Les dames étaient toujours au nombre de deux. Une ou deux Soeurs augustines les attendaient pour leur signaler les plus malades et ceux qui avaient particulièrement besoin d'être assistés (2). Un nouvel arrêt à la chapelle suivait la visites (3).

Après avoir ainsi organisé la préparation des femmes malades à la confession générale de leurs fautes, la Compagnie se mit en quête de confesseurs. Un ou deux chapelains étaient postés d'ordinaire à la porte de l'Hôtel-Dieu pour confesser les malades qui entraient ; d'autres se tenaient dans les salles à la disposition des mourants. Il ne fallait pas leur demander davantage (4). L'office de

confesseur n'était pas convoité. Les ecclésiastiques auxquels on le proposait répondaient que le travail était trop assujettissant et qu'ils ne tenaient pas à exposer leur santé, en respirant, toute la journée, un air contaminé par la présence des malades.

Deux prêtres se laissèrent gagner par les instances de saint Vincent ou des dames. L'un parlait plusieurs langues. Mais qu'était-ce que deux prêtres ? Le 29 mars 1642, leur nombre put être porté à six. Une

-
1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 766, 826. Il y eut pendant quelque temps, semble-t-il, une double visite aux malades. (*Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 817).
 2. On lit dans les *Constitutions des Augustines de l'Hôtel-Dieu*, éd. de 1652, chap. X, p. 82 : "Quand les dames viendront pour donner la collation aux malades, les Soeurs les recevront religieusement et civilement, avec affabilité, et leur montreront les plus malades et ceux qui auront le plus de nécessités, pour qu'elles les assistent plus particulièrement ; puis elles se retireront pour s'occuper de leur service ordinaire."
 3. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 762 et suiv.
 4. *Ibid.*, p. 772, 773 ; ABELLY, *op. cit.*, I. I, chap. XXIX, p. 139-140.

retraite à Saint-Lazare précédait l'entrée en fonctions ; une retraite annuelle au même lieu entretenait la ferveur. Les confesseurs instruisaient les hommes et administraient les sacrements. Ils étaient dispensés de la présence aux offices pour pouvoir consacrer tout leur temps à l'assistance des malades. Ils allaient, tous les matins, dire leur messe à Notre-Dame. L'Hôtel-Dieu les logeait et les nourrissait. Les dames donnaient annuellement à chacun un traitement de quarante écus, sans compter les honoraires de toutes leurs messes (1).

Malgré ces avantages, quand un confesseur mourait ou démissionnait, de patientes recherches étaient nécessaires pour lui trouver un successeur. Le chapitre ou plutôt ses deux délégués, les dames, saint Vincent se donnaient bien du mal avant d'aboutir. Le 20 mai 1655, ce dernier s'entretint longuement avec un ecclésiastique pour le fléchir ; on peut voir, par la lecture de son exhortation, dont un résumé nous a été conservé, quelles objections il lui fallait résoudre pour vaincre les résistances (2).

Comme leurs compagnes du groupe des quatorze, les dames de la collation préparaient, quoique plus indirectement peut-être, l'action des confesseurs sur les âmes. On en voyait arriver tous les jours quatre ou cinq à l'Hôtel-Dieu, à deux heures de l'après-midi, s'arrêter un instant à la chapelle, puis aller de là dans la chambre où les Soeurs augustines avaient disposé, pour les visiteuses, des tabliers de toile. Une fois habillées, elles se partageaient entr'elles ce qui était destiné aux malades : telle prenait le pain ; telle autre, un bassin rempli de pommes ou poires cuites ; une troisième, un grand plat de gelée ; la quatrième, des confitures ; et toutes, la fourchette à la main, se présentaient aux malades, hommes ou femmes, et les laissaient choisir. Si les malades n'avaient pas la force de porter la nourriture à la bouche, elles les

1. ABELLY, *op. cit.*, p. 139 ; A. CHEVALIER, *op. cit.*, p. 320.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 163 et suiv.

aidaient à manger. Et tout en les servant, elles disaient quelques paroles de consolation et d'encouragement, pour que l'âme eût sa part dans cet acte de charité (1).

Les dames de l'Hôtel-Dieu s'étaient groupées principalement dans un but d'assistance spirituelle ; la collation était plutôt regardée comme un moyen de gagner les âmes à Dieu. Quelques-unes n'en avaient pas saisi l'importance et, sous prétexte que les dépenses grevaient lourdement le budget de la Compagnie, en demandaient la suppression (2). Il est vrai, les sacrifices pécuniaires étaient considérables. Rien que pour l'année 1657, ils atteignaient 5.000 livres (3). Et pourtant le pain et les bouillons au lait n'étaient plus alors à la charge des dames, l'administration ayant accepté d'en supporter les frais. Mais, à côté de cet inconvénient matériel, les avantages moraux étaient grands ; et c'est, pourquoi saint Vincent tenait à la collation. Il avait supprimé les poires cuites aux convalescents, qui parfois les jetaient à terre, au lieu de les manger ; on n'offrait plus ni biscuits ni citrons par raison d'économie (4) ; on avait limité la collation aux plus malades (5). Ces suppressions lui suffisaient. Il constatait avec joie, entre 1635 et 1640, qu'elle avait continué sans interruption depuis 1634, excepté pendant trois semaines exception motivée par les cas de peste constatés à l'Hôtel-Dieu (6).

La collation établie, d'autres réformes devenaient nécessaires : il fallait un local où seraient déposés les ustensiles et les provisions ; il fallait des aides pour la préparation, la propreté et la répartition des portions offertes aux malades.

Dès la première assemblée, les dames avaient songé

1. ABELLY, *op. cit.*, p. 135, 136 ; Amable BONEFONS, *Le Chrestien charitable*, p. 256.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 773.

3. *Ibid.*, p. 803.

4. *Ibid.*, p. 772 ; ABELLY, *op. cit.*, l. I, chap. XXIX, p. 136.

5. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 773.

6. *Ibid.*, p 771.

à demander quatre Filles de la Charité (1) ; se ravisant ensuite, probablement sur les observations de saint Vincent lui-même, elles avaient estimé que des filles ignorantes de la campagne seraient peu propres à les "représenter" en leur absence (2). On leur proposa des filles de la ville, et leurs préférences allèrent de ce côté. Rien ne prouve cependant que les démarches aient abouti ; car des Filles de la Charité étaient à leur service avant le 31 juillet 1634 (3).

Les Soeurs employées appartenaient à la maison de Saint-Nicolas, où elles revenaient coucher chaque soir. Le transfert de la maison-mère à La Chapelle en 1636 ne leur laissait pas les mêmes facilités d'aller et de venir ; on leur aménagea près de l'Hôtel-Dieu un local, qui devint leur logis (4).

Mlle Le Gras allait elle-même prêter main forte à ses filles. Elle se dépensait avec tant de zèle que saint Vincent, inquiet, ne cessait de lui donner des conseils de modération. "Mon Dieu, Mademoiselle ! lui écrivait-il (5). que j'ai de la peine de vous voir si longtemps sans aller prendre l'air et dans le travail continuel que vous faites à l'Hôtel-Dieu !" Et une autre fois : "Pour l'Hôtel-Dieu, d'y être toujours, il n'est pas expédient, mais d'y aller et venir, il est à propos de le faire: Ne craignez pas de

trop entreprendre de ce que vous pourrez faire sans aller et venir, mais craignez seulement la pensée de faire plus que vous ne faites et que Dieu ne vous donne le moyen de faire ; et donnez-vous à sa divine Majesté pour

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 230.

2. *Ibid.*, p. 231.

3. *Ibid.*, t. IX, p. 8. Saint Vincent écrivait à Mlle Le Gras le 30 décembre 1636 (*ibid.*, t. I, p. 371) : "Dieu vous bénisse, Mademoiselle, de ce que vous êtes allée mettre vos filles en faction à l'Hôtel-Dieu et de tout ce qui s'en est suivi. Mais, au nom de Dieu conservez-vous ; vous voyez le besoin qu'on a de votre chétiveté." Abelly entend ces mots (*op. cit.*, I, I, chap. XXIX, p. 135) de la première participation des Filles de la Charité à la collation de l'Hôtel-Dieu. La collaboration des Soeurs à l'oeuvre des dames est pourtant signalée dans des documents antérieurs. (*Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 235, 300, 304, 325, 331 ; t. IX, p. 8).

4. *Ibid.*, t. I, p. 491.

5. *Ibid.*, p. 325.

ne faire jamais que ce que vous faites. La pensée contraire me fait trembler de peur, pource qu'elle me semble un crime aux enfants de la Providence (1)."

Saint Vincent se souciait également de la santé des dames. Il y allait de l'existence même de son oeuvre. A la mort d'une dame de la Charité, Madame Ligin, de mauvaises langues répandirent le bruit qu'elle avait pris son mal à l'Hôtel-Dieu ; il en fut un moment troublé ; les dames, heureusement, n'attachèrent aucune importance à ces rumeurs (2). S'il lui répugnait de les exposer, il ne tenait pas, d'autre part, à laisser sans secours les malades de la salle des contagieux. Que faire ? Il chercha de "bonnes filles dévotes" pour visiter ces derniers, mais nous ne savons s'il les trouva ; peut-être demanda-t-il ce service à ses Filles de la Charité (3).

Au milieu de leurs travaux, les dames eurent de grandes consolations. Dès la première année, 760 protestants ou turcs, affirme Abelly (4), abjurèrent leurs erreurs. Une riche bourgeoise de Paris, qui avait touté facilité d'être soignée chez elle, se fit transporter à l'Hôtel-Dieu, afin de recevoir la visite quotidienne des dames de la Charité. Et ce ne fut pas le seul cas de ce genre (5).

Personne n'était plus heureux que saint Vincent à la vue de l'élan de charité qui attirait tant de personnes haut placées vers cet asile de la souffrance. "Combien, écrivait-il le 20 septembre 1650 à son confrère M. Cornaire (6), combien pensez-vous qu'il y a à Paris de personnes de grande condition, de l'un et de l'autre sexe, qui visitent, instruisent et exhortent les malades de l'Hôtel-Dieu tous les jours, qui s'y portent d'une manière admirable, même avec persévérance ? Certes, ceux qui n'ont pas vu

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 304.

2. *Ibid.*, p. 365.

3. *Ibid.*, p. 459.

4. Ce chiffre semble exagéré ; saint Vincent disait entre 1638 et 1640 : "Il y a deux cents hérétiques depuis que vos deux prêtres y sont, tous lesquels se sont convertis, excepté six, qui sont morts en leur erreur, et environ vingt-cinq, qui s'en sont retournés, guéris, hérétiques."

5. ABELLY, *op. cit.*, t. I, chap. XXIX, p. 140.

6. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 85.

cela ont peine à le croire et ceux qui le voient en sont tout édifiés ; car, en effet, cette vie-là est la vie des saints qui servent Notre-Seigneur en ses membres et dans la meilleure manière qu'il est possible."

Vie des saints, en effet. Mais qui donc entretenait ce beau mouvement vers les mahheureux sinon saint Vincent lui-même ? Si le feu sacré de la charité continuait de brûler sans arrêt et avec la même intensité dans le coeur des dames, c'est que, chaque semaine, il se retrouvait avec elles et leur communiquait, par ses discours émus, cet amour du pauvre dont son propre coeur était rempli.

Les réunions se tenaient chez la supérieure, à Saint-Lazare ou chez les Soeurs, sous la présidence de saint Vincent ou du missionnaire qu'il délégait. Les dames parlaient familièrement de ce qu'elles avaient fait, des difficultés rencontrées, des fruits obtenus, des besoins constatés, des remèdes envisagés ; elles discutaient courtoisement ; les résolutions, prises à la pluralité des voix, étaient consignées dans un registre.

Il semblait à certaines que saint Vincent ne tenait pas assez ferme à son sentiment quand un avis différent du sien était émis. L'une d'elles lui en fit la remarque ; il répondit : "A Dieu ne plaise, Madame, que mes chétives pensées prévalent sur celles des autres! Je suis bien aise que le bon Dieu fasse ses affaires sans moi, qui ne suis qu'un misérable (1)."

Le règlement contient d'excellents conseils sur la manière de délibérer : dire courtement sa pensée ; ne jamais interrompre celle qui parle ; attendre qu'un sujet soit épuisé avant d'en aborder un autre ; laisser de côté toute considération de lieu et de personne pour ne songer qu'au plus grand bien à faire et ne s'inspirer que du pur amour

1. ABELLY, *op. cit.*, l. III, chap. XIII, sect. I, p. 205.

de Dieu ; honorer le silence de Notre-Seigneur sur les sujets traités (1). Saint Vincent avait l'habitude d'écrire sur des feuilles volantes, format d'agenda, le plan de ses entretiens aux dames. Tous ces autographes se sont perdus, sauf treize, et ceux-ci, à l'exception d'un seul, ont été publiés (2). Abelly nous a conservé, de plus, le texte du discours prononcé le 11 juillet 1657 (3).

L'entretien portait d'ordinaire sur les oeuvres de la Compagnie. Saint Vincent proposait les initiatives qui lui venaient à l'esprit, expliquait la manière de bien remplir son emploi, signalait les défauts à corriger. Les défauts, hélas ! où donc n'en trouve-t-on pas ? Quelques dames n'étaient pas fidèles à leur jour de visite (4) ; d'autres servaient la collation en courant ; d'autres, mues par une excessive générosité, donnaient indistinctement à tous les pauvres malades (5). Il y avait aussi celles qui manquaient trop souvent aux réunions (6) ; celles qui froissaient les confesseurs, les Augustines et les Filles de la Charité par des avertissements intempestifs ou des procédés trop brusques (7) ; celles qui se fatiguaient de donner, de quêter pour les pauvres, ou même négligeaient de verser la redevance mensuelle de cinq sols⁸. Pour aider les dames à faire elles-mêmes leur examen de conscience, saint Vincent les interrogeait publiquement sur leur fidélité aux pratiques de la Compagnie (9).

Dans ses discours, pas de considération superflue ou stérile. Ce qui était dit reposait toujours sur de solides motifs, fortifiés par des raisons d'ordre surnaturel, comme l'exemple de Jésus-Christ, ses enseignements, la parole divine contenue dans la Sainte Ecriture, les récompenses

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 827, 828.

2. *Ibid.*, t. XIII, p. 761-802.

3. *Op. cit.*, l. II, chap. X, p. 358 et suiv.

4. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 786, 797.

5. *Ibid.*, p. 773.

6. *Ibid.*, p. 769, 770-771.

7. *Ibid.*, p. 773, 787.

8. *Ibid.*, p. 788, 791.

9. *Ibid.*, t. X, p. 565.

promises, en cette vie et en l'autre, à ceux qui se consacrent aux oeuvres de charité.

Saint Vincent n'oubliait rien de ce qui pouvait attacher les dames à leur belle vocation. "Il y a huit cents ans ou environ, leur disait-il (1), que les femmes n'ont point eu d'emploi public dans l'Eglise ; il y en avait auparavant qu'on appelait diaconesses, qui avaient soin de faire ranger les femmes dans les églises et de les instruire des cérémonies qui étaient pour lors en usage. Mais, vers le temps de Charlemagne, par une conduite secrète de la divine Providence, cet usage cessa et votre sexe fut privé de tout emploi, sans que, depuis, il y en ait eu aucun ; et voilà que cette même Providence s'adresse aujourd'hui à quelques-unes d'entre vous pour suppléer à ce qui manquait aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu."

Et ailleurs : "Sa Providence s'est adressée à quelques dames de Paris pour assister deux provinces désolées ; cela ne vous paraît-il pas singulier et nouveau ? L'histoire ne dit pas que chose semblable soit arrivée aux dames d'Espagne, d'Italie ou de quelque autre pays ; cela était réservé à vous autres, Mesdames (2)."

Les dames de la Charité étaient donc des privilégiées, des privilégiées dont Dieu bénissait et étendait les oeuvres au-delà de toute espérance : "Voilà la collation et l'instruction des pauvres de l'Hôtel-Dieu, la nourriture et l'éducation des enfants trouvés, la contribution aux Missions d'Orient, du Septentrion et du Midi. Ce sont là, Mesdames, les emplois de votre Compagnie. Quoi ! des dames faire tout cela ! Oui, voilà ce que, depuis vingt ans, Dieu vous a fait la grâce d'entreprendre et de soutenir (3)."

Si saint Vincent avait pu lire dans un avenir assez proche, il aurait vu les dames participer à d'autres oeuvres et particulièrement à celle de la *Bourse cléricale*, établie au séminaire Saint-Nicolas pour aider cette maison à

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 810.

2. *Ibid.*, p. 806.

3. *Ibid.*, t. XIII, p. 818.

couvrir ses dépenses. La présidente de Nesmond, la présidente de Herse, Mlle de Lamoignon, Madame Traversay, Madame de Miramion comptèrent parmi les plus zélées. Une trésorière gardait les fonds recueillis à cet effet et rendait compte de l'état de la caisse dans les réunions qui se tenaient au séminaire tous les trois mois (1).

Privilégiées, les dames l'étaient encore parce que Dieu les entourait d'une spéciale protection. Saint Vincent était persuadé qu'une Providence particulière veillait sur les servantes des pauvres. Il en donnait comme preuve l'immunité dont elles semblaient jouir à l'égard des maladies contagieuses et des accidents (2). Un fait providentiel vint fortifier sa conviction. Après avoir reçu le billet qui les convoquait pour une réunion dans une salle de la maison-mère des Soeurs, les dames furent avisées que, pour une cause imprévue, la réunion n'aurait pas lieu. Or, à l'heure même où aurait dû se tenir l'assemblée, une poutre craqua et le plafond s'écroula (3).

Les traits de ce genre, racontés par saint Vincent, attachaient plus étroitement les dames à la Compagnie. Il estimait avec raison que, si l'esprit de piété venait à diminuer en elles, les liens se relâcheraient. Aussi leur demandait-il, pour chaque jour de l'année, demi-heure au moins d'oraison mentale, l'assistance à la sainte messe, la lecture d'un chapitre de quelque livre de spiritualité et l'examen général du soir (4).

Si Dieu rapproche du pauvre, le monde en éloigne. Se rapprocher de Dieu, s'éloigner du monde, tels étaient les deux grands moyens de persévérer. Mais persévérer n'est pas tout ; il faut recruter, car la mort fait des vides. Chaque dame était invitée à chercher, dans sa parenté ou ailleurs, une personne pieuse qui ne fréquentât "ni le jeu, ni la comédie, ni d'autres passe-temps dangereux",

1. *La vie de Madame de Miramion*, par l'abbé DE CHOISY. Paris, 1706, in-16, p. 118.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 185 ; t. IX, p. 247.

3. *Ibid.*, t. IX, p. 248.

4. *Ibid.*, p. 827.

"qui ne fit pas la vaine en voulant faire la dévote" et qui fût vraiment digne de lui succéder (1). Une fois agréée par les officières et acceptée par l'assemblée ordinaire, la candidate n'avait qu'à patienter ; la mort de celle qui l'avait patronnée lui ouvrait automatiquement la porte de la Compagnie (2).

Malgré cette précaution, le nombre des dames oscilla dans d'assez fortes proportions : quelques mois après la fondation, il atteignait 120 (3) ; bientôt après, il dépassait les 200 (4) ; en 1656, il était tombé au-dessous de 50 (5) ; le 11 juillet 1657, il était remonté à 150 (6).

La Compagnie du Saint-Sacrement engagea ses filiales de province à établir dans leurs villes des associations semblables à celle de l'Hôtel-Dieu de Paris et, pour les y aider, elle leur envoya le règlement (7) des dames, imprimé par ses soins. Marseille, Caen, Alençon, pour ne nommer que les villes mentionnées dans les Annales de Voyer d'Argenson, imitèrent la capitale (8).

Le règlement répandu par la célèbre société secrète à partir de l'année 1645 diffère peu de celui que les dames reçurent de saint Vincent en 1660 ; l'un et l'autre se ressemblent parce qu'ils sont tous deux la reproduction des mêmes règles vécues. Les dames n'avaient pas encore de règles écrites en 1656. Fidèle à ses habitudes, le fondateur tenait à soumettre le plus longtemps possible ses règlements au contrôle de l'expérience avant de les cristalliser en formules définitives. En 1660, la maladie l'avertit qu'il était temps de mettre la dernière main

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 813.

2. *Ibid.*, p. 769, 819, 828.

3. *Ibid.*, t. I, p. 253.

4. *Ibid.*, t. XIII, p. 807.

5. *Ibid.*, t. VI, p. 52.

6. *Ibid.*, t. XIII, p. 807.

7. Un exemplaire se trouve à la biblioth. de l'Arsenal, ms. 2.565 ; il a pour titre : *Mémoire de ce qui est observé par la compagne des dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu de Paris pour en former d'autres semblables ès autres villes du royaume.*

8. Voir p. 20, 96, 113. Les deux Compagnies ont collaboré ensemble en plusieurs circonstances. (Voir *Annales* p. 223, 232, 235).

9. *Saint Vincent de Paul*, t. VI, p. 52.

à son oeuvre. Ce fut vraisemblablement pour procéder à ce travail que, peu de temps avant sa mort, vu l'impossibilité où le mettaient ses infirmités de descendre au parloir, il autorisa pour la première fois l'entrée des dames dans la maison. De l'église de Saint-Lazare elles montèrent à sa chambre, accompagnées par quelques missionnaires ; et, la séance terminée, elles descendirent sous la direction des mêmes guides. A la demande expresse de saint Vincent, procès-Verbal fut dressé de cette dérogation à une règle constamment suivie jusqu'alors, et l'on prit soin de noter que, la gravité des circonstances ayant nécessité cette exception, la règle ne perdait rien de sa rigueur antérieure (1).

Sans nul doute, les dames parlèrent à leur saint directeur de sa santé. Leurs prières, leurs recommandations, le régime fortifiant qu'elles réussirent à lui faire imposer (2) n'empêchèrent pas la mort de leur ravir le vénéré malade.

Les oeuvres de saint Vincent étaient trop solidement établies pour disparaître avec lui. Celle des dames continua de se développer sous la direction des supérieurs généraux de la Mission. Elle reçut, le 8 août 1712, un bref élogieux du Pape Clément XI (3). Sa longue carrière se serait prolongée au-delà du XVIIIe siècle si la grande Révolution n'était venue interrompre le cours de ses travaux. Elle ressuscita sous une autre forme en 1840, avec l'approbation de l'archevêque de Paris, par l'action combinée de la vicomtesse de Le Vasseur et de M. Etienne, supérieur général de la Congrégation de la Mission. Elle a grandi depuis lors. Ses filiales sont nombreuses et disséminées dans toutes les parties du monde. Dieu seul connaît le nombre des pauvres assistés par ses membres. A côté de tant d'oeuvres qui engagent une lutte impitoyable contre la misère, elle occupe une place d'honneur ; souhaitons qu'elle la garde toujours !

1. Lettre de M. Edme Jolly, 20 juillet 1682. (Arch. de la Mission.)

2. Ms. du frère Robineau, p. 117.

3. Biblioth. Maz. A 10.694, 49° pièce.

CHAPITRE XVI

LES DAMES DE LA CHARITE DE L'HOTEL-DIEU (suite).

Madame Goussault ; Mlle Le Gras ; Mlle du Fay ; Mlle de Pollalion ; Madame de Villeneuve ; Madame de Miramion ; Madame de Lamoignon ; Mlle de Lamoignon ; Madame Fouquet ; Madame Séguier ; Madame de Brienne ;

Madame de Herse ; Madame de Traversay ; Mlle Viole ; la duchesse d'Aiguillon ; la princesse de Condé ;
la duchesse de Nemours ; Louise-Marie de Gonzague, reine de Pologne.

Nous n'aurions qu'une idée bien incomplète de la confrérie de l'Hôtel-Dieu si nous ne faisons connaissance avec les dames qui la composaient. Nous en avons déjà nommé quelques-unes : Madame Goussault ; l'aimable, mais trop obséquieuse, Madame de Villesabin, que, dans son entourage, on surnommait, pour imiter son genre, "la très humble servante du genre humain" ; Madame de Bailleul ; Madame du Mecq ; Madame Séguier ; Madame Fouquet ; Madame de Traversay ; Madame de Souscarrière ; Madame de Lamoignon ; la duchesse d'Aiguillon ; Madame Nicolay ; la duchesse de Ventadour ; Mademoiselle Viole ; Madame de Saintot, très liée avec les gens de lettres, surtout avec Voiture, qui lui dédia sa traduction du *Roland furieux*, et avec le père de Blaise Pascal, qui lui confia sa fille Jacqueline.

A elle seule, la Compagnie des dames de la Charité compte quatre fondatrices : Mlle Le Gras, Mlle de Pollalion ; Madame de Villeneuve et Madame de Miramion. Grâce à ces pieuses dames, on vit surgir dans l'Eglise de France quatre nouveaux groupements de filles ou veuves,

consacrés, chacun à sa manière, au service des pauvres : les Filles de la Charité, les Filles de la Providence, les Filles de la Croix et les Filles de la Sainte-Famille, qui, après leur union avec les Filles de Sainte-Geneviève, dont elles prirent le nom, s'appelèrent aussi Miramiones.

La Compagnie reçut encore dans son sein des princesses du plus haut rang : Louise-Marie de Gonzague, plus tard reine de Pologne, la mère du grand Condé, la duchesse de Nemours. Tous les degrés de l'aristocratie étaient représentés parmi les dames ; on y voyait des duchesses : Madame de Sully, depuis duchesse de Verneuil, et Madame de Lude ; des baronnes : Mesdames de Renty et de Mirepoix ; des comtesses : Mesdames de Brienne et de Bragelonne ; des marquises : Mesdames de Laval, du Vigean, de Pienne et de Palaiseau.

Il y avait une maréchale : Madame de Schomberg ; des présidentes : Mesdames de Nesmond, Tubeuf, de Brou, Amelot, de Maupeou, du Sault.

Signalons encore parmi les membres de la Compagnie d'autres dames de haute condition : Mesdames Chevalier, Joly, Ponbuisson, Fortia, Lamy, Mussot, Le Roux, de Romilly, de Beaufort, de Ligin, de Verthamon, Trulin, Loujat, Pelletier ; Mlle de Richelieu, plus tard duchesse d'Aiguillon, Mme et Mlle de Lamoignon, Mlle du Fresne et la petite Françoise de Pontcarré, qui, par une faveur exceptionnelle, fut reçue à l'âge de treize ou quatorze ans (1).

Cette liste est longue, trop longue peut-être, et pourtant elle est loin d'être complète (2). Quelques-unes de ces dames ont eu leur biographe ; d'autres auraient mérité le même honneur ; le silence de l'histoire enveloppe ces

1. Circulaire de Jean Bonnet, supérieur général, aux dames de la Charité, du 20 août 1723.

2. Nous avons établi cette liste au moyen des lettres de saint Vincent et de Mlle Le Gras et du *Recueil de diverses pièces*, qui donne, au chapitre VII, le "Catalogue des dames reçues dans la Compagnie" jusqu'à l'année 1705, date du manuscrit. Nous n'avons voulu insérer ici que les noms des dames admises au temps de saint Vincent ; mais, l'année d'admission, n'étant pas indiquée dans le *Recueil*, peut-être quelques noms devraient-ils être retranchés de notre liste et d'autres ajoutés.

dernières comme d'un voile funèbre. Arrêtons-nous un peu sur certains noms.

Commençons par Madame Goussault. Celle qui, par sa pieuse et louable obstination, amena saint Vincent à poser les fondements de la Compagnie des dames, dont elle fut la première supérieure, mérite la place d'honneur. Nicolas Fayet, seigneur de Souvigny, son père, et Antoine Goussault, son mari, mort en 1631, après dix-huit ans de vie commune, étaient tous deux présidents à la cour des Comptes. Elle eut quatre fils : Antoine, Guillaume, Jacques et Michel ; et une fille : Marie-Marthe.

Antoine devint maître des Comptes ; il épousa Marguerite Grangier de Souscarrière, fille peut-être de cette Madame de Souscarrière que la Compagnie des dames mit à sa tête après la mort de Madame Goussault.

Guillaume était sur le point d'être nommé conseiller du roi quand la mort l'enleva.

Jacques entra dans le clergé, reçut en Sorbonne le bonnet de docteur et fut conseiller d'Eglise au Parlement de Paris.

De Michel nous savons seulement qu'il eut pour femme Elisabeth Compaing.

Marie-Marthe épousa Nicolas Lotin, plus tard maître des requêtes et président au grand conseil.

Nicolas Pelletier, maître des Comptes, et René d'Alméras étaient les beaux-frères de Madame Goussault. Elle eut pour neveux : dans la première branche, des conseillers et des maîtres des requêtes ; dans la seconde un capitaine aux gardes, un chef d'escadre et celui qui devait succéder à saint Vincent comme supérieur général de Saint-Lazare (1).

Sa fortune était considérable. Elle menait un grand

1. Les détails donnés ici sur la famille Goussault nous sont connus par une lettre de son fils Jacques, qu'a bien voulu nous communiquer M. l'abbé Uzureau.

train de maison, avec intendant, laquais, serviteurs et servantes. La réception qui lui était faite à Angers, pays natal de son grand-père paternel, quand elle s'y rendait, montre combien sa famille était considérée dans cette ville. "A mon arrivée ici, dit-elle dans une de ses lettres, il vint deux Messieurs au devant de moi... J'arrivai droit céans, où je trouvai un souper magnifique et tant de monde à me recevoir qu'enfin l'on me traita du grand. Le lendemain, je n'eus le loisir que d'entendre la messe. MM. de la justice et tous les principaux de la ville me vinrent visiter ; et encore le jour d'après, j'eus grand peine à me dérober pour visiter l'Hôtel-Dieu."

Cette lettre peint au naturel la tendre dévotion et la grande charité de Madame Goussault. Tout le long du trajet qui mène de Paris à Angers, ce sont des lectures pieuses, des prières, des oraisons, des cantiques ; à chaque arrêt, halte à l'église pour assister à la messe ou adorer le Saint-Sacrement ; visite de l'Hôtel-Dieu, s'il y en a un ; catéchisme aux enfants qu'elle peut rencontrer et grouper.

A Angers, elle se rend deux fois à la prison, distribue des images, des chapelets, et délivre plusieurs détenus. Elle rassemble des demoiselles pour leur enseigner le catéchisme, en allant, avec elles, interroger les enfants des fermes. Parfois cent personnes et plus l'écoutent, ravies de ce qu'elles entendent. Et les témoignages d'admiration ne lui sont pas ménagés. "L'on voit, lui dit une dame, que vous aimez bien les pauvres et que vous êtes à la joie de votre coeur parmi eux. Vous paraissez deux fois plus belle en leur parlant." Et une autre : "Si vous étiez ici un an, vous convertiriez toute la ville". Un ecclésiastique lui déclare naïvement : "Je m'estimerai heureux de pouvoir finir mes jours auprès de vous, sans gage ni récompense, pour ouïr les paroles qui sortiront de votre bouche."

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 191 et suiv.

Madame Goussault s'amusait de ces réflexions, tout en se réjouissant du bien qui se faisait autour d'elle. A l'entendre, son influence tenait à trois causes : elle ne se donnait pas l'air d'une réformatrice, savait unir la gaieté à la dévotion et fréquentait l'église de sa paroisse.

On la presse de poser devant un peintre de talent, elle refuse, puis se repent d'avoir, "par fausse humilité", manqué de condescendance.

Sa vertu n'avait rien d'austère. Pendant son voyage, elle joue à ne dire ni oui ni non ; une heure de trictrac ne l'effarouche pas ; elle rit de bon coeur des naïvetés qu'elle entend. "Il est aisé de servir Dieu à ce prix-là", dit-elle dans sa lettre.

Cette lettre, datée du 16 avril 1633, est adressée, à saint Vincent lui-même. Déjà, depuis un an au moins, Madame Goussault était du nombre des pieuses dames qui, comme Mlle Le Gras et Mlle de Pollalion, et parfois avec elles, visitaient les confréries de la Charité (1).

La Compagnie des Filles de la Charité n'eut pas, à ses débuts, de protectrice plus dévouée. Nous la voyons chercher et former des postulantes (2), proposer des fondations (3), se mettre en quête d'une nouvelle demeure quand la maison-mère devient insuffisante (4). Saint Vincent veut que ses désirs soient suivis ; il les impose à Mlle le Gras elle-même. "Je vous dirai, écrivait-il un jour à cette dernière (5), que l'intention de Madame Goussault est que cette bonne fille de Montdidier soit de la Charité. Regardez-la donc comme cela, s'il vous plait."

Rien n'égale l'estime qu'il avait pour elle. Les termes les plus élogieux viennent naturellement sous sa plume quand il en parle. Il la charge de rétablir la concorde dans l'abbaye d'Estival (6). Il recommande à ses filles d'avoir

1. Le nom de Madame Goussault apparaît pour la première fois dans une lettre de juin 1632. (Cf. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 158.)

2. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 172, 328, 469, 495.

3. *Ibid.*, t. I, p. 479.

4. *Ibid.*, p. 235, 315, 318, 320.

5. *Ibid.*, p.215.

6. *Ibid.*, t. I, p. 347. Estival en Charny (Sarthe) possédait une abbaye de bénédictines.

beaucoup de dévotion à cette "grande servante de Dieu" (1), à cette "grande sainte" (2). Il racontait qu'elle s'était habituée à garder le silence le matin en s'habillant et que, pour se débarrasser des questions importunes, elle écoutait, pendant ce temps, une lecture de piété (3). Chaque année, elle devenait l'hôte de Mlle Le Gras pour sa retraite annuelle (4) et, à cette occasion, elle voyait longuement saint Vincent pour sa direction.

Son zèle était grand, mais les forces ne lui permettaient pas de se dévouer autant qu'elle y était portée. Une première maladie donna quelques inquiétudes pendant les derniers mois de l'année 1637 et les premiers de l'année suivante (5). Elle ne s'en releva que pour retomber en 1639. Le mois de juillet fut mauvais (6) ; il fallut bientôt se rendre à l'évidence : la mort approchait. Le matin du 20 septembre, saint Vincent, prévenu que la fin était imminente, se trouvait à son chevet. " O Monsieur, lui dit la malade (7), j'ai vu, toute cette nuit, les Filles de la Charité devant Dieu ; ah! qu'elles se multiplieront et feront du bien! Ah! qu'elles seront heureuses! Si vous saviez en quelle estime je les ai!" Le soir, Madame Goussault n'était plus.

Ces quelques lignes sont trop peu de chose pour une si noble figure. Il n'est plus temps, hélas! de composer une biographie ; les contemporains ne nous en ont pas laissé les matériaux.. Il faut nous résigner à ignorer presque tout d'une vie que nous devinons pleine de belles actions et même d'actions héroïques.

Il serait injuste, dans cette galerie des dames de la Charité, de ne pas réserver une place, et une place de choix, à Mlle Le Gras. Elle était dans la Compagnie, le mot est

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 533.

2. *Ibid.*, p.533 ; t. X, p. 115.

3. *Ibid.*, t. IX, p. 219.

4. *Ibid.*, t. I, p. 381, 383, 455.

5. *Ibid.*, t. I, p. 398, 400, 408, 417, 435, 461, 468.

6. *Ibid.*, t. I, p. 561.

7. *Ibid.*, t. IX, p. 212, 607.

de saint Vincent lui-même, une "des plus considérables" (1). Sans l'aide apportée aux oeuvres de la Compagnie, Hôtel-Dieu, Enfants trouvés, forçats, par les Soeurs qui travaillaient sous sa conduite, la bonne volonté des dames eût été réduite à l'impuissance. Dans toute organisation, l'argent est nécessaire évidemment, mais il faut aussi le cerveau qui conçoit et les bras qui exécutent. Le cerveau, ce fut surtout saint Vincent ; les bras, ce furent surtout les Filles de la Charité, préparées, aidées, dirigées par leur supérieure.

Aucune dame n'a montré autant de zèle que Mlle Le Gras pour les oeuvres de la Compagnie ; aucune n'a souffert davantage des difficultés qui parfois en entravèrent la marche ; aucune n'a plus fait pour secouer l'indifférence, ranimer les courages, stimuler les énergies Elle était de toutes les réunions ; elle prenait une part active à toutes les oeuvres. Saint Vincent prononçait les discours, mais souvent c'était elle qui suggérait les pensées. Remarquait-elle quelque défaut à signaler, quelque réforme à proposer, un mot était envoyé à Saint-Lazare avant l'assemblée (2). Une de ses lettres pourrait porter pour titre: "Observations à faire aux dames de la Charité qui visitent les malades de l'Hôtel-Dieu (3)." Dans un autre écrit, elle expose les raisons qu'ont les dames de continuer leurs bonnes oeuvres et de se laisser conduire par celui que Dieu a mis à leur tête (4).

L'attitude et les décisions des dames n'étaient pas toujours de son goût. Elle leur reproche de se défier des Soeurs (5), d'imposer un travail trop pénible (6), de ne pas donner les moyens suffisants pour entretenir les oeuvres (7), de prendre des dispositions peu compatibles avec la vie de communauté (8). Saint Vincent écoutait ses plaintes

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 581.

2. *Ibid.*, t. III, p. 510.

3. *Ibid.*, p. 262.

4. *Pensées de Louise de Marillac*, p. 141.

5. *Saint Vincent de Paul*, t. VIII, p. 228.

6. *Ibid.*, t. III, p. 211.

7. *Ibid.*, p. 509, 512, 523.

8. *Ibid.*, p. 211.

et la consolait, tout en lui disant de s'attendre à d'autres contrariétés. "Vous aurez bien d'autres querelles de la part des officières de la charité", lui écrivait-il un jour (1).

Il y eut, en effet, d'autres nuages, mais cela ne durait pas. L'entente était la règle ; le désaccord, l'exception. Les dames savaient bien qu'elles ne pouvaient se passer de Mlle Le Gras. Saint Vincent l'ayant laissée partir en voyage en un temps où son état de santé demandait des ménagements, elles s'en émurent : "Les dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu, lui écrivit-il (2), me font une rude guerre pour vous avoir laissée aller, particulièrement Madame de Nesmond. Si vous revenez en santé, comme je l'espère de la bonté de Dieu, la paix sera bientôt faite."

Mlle Le Gras n'eut peut-être jamais, parmi les dames de la Charité, d'amie plus intime et plus dévouée que sa cousine, Mlle du Fay, en qui se réunissaient les plus belles qualités de coeur et d'esprit, femme aussi riche que vertueuse, mais de santé délicate. Vincent de Paul disait un jour devant ses missionnaires : "Nous avons vu la bonne Mademoiselle du Fay, la soeur de M. de Vincy, pour une disgrâce de la nature, ayant une cuisse deux ou trois fois plus grosse que l'autre, s'être unie à Dieu jusqu'au point que je ne sais si jamais j'ai vu une âme si unie à Dieu que celle-là. Elle avait coutume d'appeler sa cuisse *sa bénite cuisse* ; car elle l'avait détournée des compagnies et du mariage même, où peut-être elle se serait perdue (3)." Saint Vincent connaissait bien cette pieuse demoiselle, puisqu'il était son directeur de conscience. Devait-il s'absenter de Paris, il la prévenait ; et quand les circonstances l'obligeaient à partir sans la voir, un mot d'excuse venait la consoler. "Je ne vous ai point donné avis de mon départ. Me le pardonnerez-vous pas bien? Mais, je vous

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 218.

2. *Ibid.*, t. III, p. 13.

3. *Ibid.*, t. XI, p. 131.

en prie, comment votre coeur a-t-il reçu cela? N'a-t-il point tancé le mien de rudesse? Or sus, j'espère qu'ils s'accorderont bien ensemble en celui qui les contient, qui est celui de Notre-Seigneur (1)."

Ce qui affligeait Mlle du Fay, c'était, son directeur absent, de rester seule, sans remède, en face de ses inquiétudes intérieures. Saint Vincent lui recommandait la confiance en Dieu : "Tenez-vous... toute gaie, Mademoiselle, je vous en prie, et honorez, à cet effet, la sainte tranquillité de l'âme de Notre-Seigneur et soyez toute pleine de confiance qu'il dirigera votre saint coeur par la sainte dilection du sien (2)."

Si les manuscrits ne mentionnaient pas les destinataires des lettres de saint Vincent, nous serions souvent bien embarrassés pour discerner celles qu'il adressait à Mlle du Fay de celles qui allaient à Mlle Le Gras, car le ton est le même.

Avait-il besoin d'argent, de vêtements, d'objets de piété ou autres pour ses pauvres, voire même d'instruments de pénitence, il recourait à Mlle du Fay, dont la main s'ouvrait toujours pour donner (3). Elle-même avait ses indigents à secourir : ceux, de son quartier, ceux de ses terres et plus particulièrement ceux de la paroisse sur laquelle était établie sa confrérie de la Charité (4).

Mlle du Fay appartient à la Compagnie des dames de la Charité dès l'année de sa fondation ; elle en fut même une des premières officières (5). Sa frêle santé et une mort précoce ne lui permirent pas d'y donner sa pleine mesure. Le silence qui se fait sur son nom à partir de l'année 1634 nous autorise à croire que le ciel la ravit à la terre un ou deux ans après son admission.

Après Mlle du Fay, la meilleure amie de Mlle Le Gras

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 27.

2. *Ibid.*, t. I, p. 28.

3. *Ibid.*, t. I, p. 30, 31, 33, 39.

4. *Ibid.*, p. 34, 73.

5. *Ibid.*, p. 280.

semble avoir été Mlle de Pollalion, que saint Vincent appelle toujours, suivant l'usage du temps, Mlle Poulaillon (1). Marie Lumague, née à Paris le 29 novembre 1599, mariée le 25 août 1617 avec François Pollalion, mère d'une fille tendrement aimée, dame d'honneur de la duchesse d'Orléans et gouvernante des enfants de cette princesse, avait quitté la cour après son veuvage pour avoir plus de temps à consacrer à l'éducation de sa petite fille et aux oeuvres de charité. Les filles perdues ou exposées à se perdre l'intéressaient tout particulièrement. Sur sa demande, l'hôpital de la Pitié en reçut quarante, toutes disposées à changer de vie. Elle subvint à leurs besoins, s'efforça, par ses entretiens, de fortifier leurs bonnes dispositions et leur procura des situations qui les mettaient à l'abri du danger. Rien n'arrêtait l'ardeur de son zèle : ni les maisons de prostitution, dans lesquelles elle ne craignait pas d'entrer, ni la peur des injures et des coups. Était-il utile de se déguiser pour avoir plus facilement accès dans certains milieux, elle n'hésitait pas.

Son biographe nous assure "qu'elle n'entreprenait rien...sans l'aveu" de M. Vincent, son directeur (2). Ce dernier l'envoyait aux champs pour catéchiser les enfants et pour établir ou visiter des Charités. Madame, Goussault et Mlle Le Gras l'accompagnaient parfois dans ses courses apostoliques.

Le saint prêtre l'admettait en quelque sorte dans ses conseils pour ce qui regardait la Compagnie des Filles

-
1. Ouvrages consultés sur Mlle Pollalion : *Vie de la Vénérable Servante de Dieu Marie Lumague, veuve de M. Pollalion*, par COLLIN. Paris, 1744, in-12 ; *Oraison funèbre de Mad. Lumague, veuve de M. Pollalion*, par le P. Dominique LE BRUN. Paris 1658 ; *La lumière cachée sous le muid, mise au jour ou l'esprit de défunte L. M. lumague* (par Victor FAIDEAU). Paris, 1659, in-8° ; *Histoire de la Congrégation de l'Union chétienne de Fontenay-le-Comte*, par l'abbé TEILLET, Fontenay-le-Comte, 1898, in-8° ; *Histoire des Ordres religieux et Militaires*, par HELYOT. Paris, 1792, 8 vol. In-8°, t. VIII, p. 142 et suiv.
 2. COLLIN, *op. cit.*, p. 55 ; ABELLY dit également (*op. cit.*, I. III, chap. XX, p. 307) que Mlle Pollalion était "sous la direction particulière de M. Vincent".

de la Charité. "Il sera bon, écrivait-il un jour à Mlle Le Gras (1), que vous communiquiez avec Madame Goussault et Mademoiselle Poulailion touchant Germaine, pour avoir leur avis. Il n'y a que deux jours que j'ai fait attention à cette manière d'agir, qui me semble de cordialité et de déférence. Peut-être leur ai-je pu faire de la peine en vous faisant prendre la dernière résolution de votre emploi sans le leur dire."

Un autre jour, invitant Mlle Le Gras à passer une semaine à Grigny, il ajoute pour la rassurer : "Mademoiselle Poulailion pourra... voir parfois vos filles (2)."

Quand fut établie la Charité de l'Hôtel-Dieu, cette dernière donna volontiers son nom. La charge de trésorière lui fut confiée. Si elle ne la garda que trois ou quatre ans, c'est que son temps appartenait avant tout à la communauté dont elle était la fondatrice.

Mlle de Pollalion avait, en effet, son oeuvre à elle ; et à cette oeuvre elle donnait le meilleur de son activité. Vivement émue à la vue de jeunes filles exposées à perdre leur innocence par la négligence ou la pauvreté de leur famille, elle avait eu la pensée de leur procurer des asiles pour les mettre à l'abri du danger. Saint Vincent, consulté, l'avait encouragée, tout en lui recommandant de tenir compte, dans l'exécution, des ressources dont elle disposait, c'est-à-dire de tenter un essai fort modeste.

Forte de cette approbation, confiante en la Providence et aussi dans la charité de son gendre, qui possédait une grosse fortune, Mlle de Pollalion estima pouvoir porter à trente-trois le nombre de ses auxiliaires. Les deux premières qui s'offrirent venaient de Lyon.

Maîtresses et filles d'adoption s'installèrent provisoirement à Fontenay-aux-Roses, près Paris, en 1630, dans la maison de la fondatrice. Avisées qu'un immeuble plus vaste et plus commode était disponible à Charonne, elles le louèrent et s'y transportèrent. La générosité des

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 165.

2. *Ibid.*, t. I, p. 325.

dames de la Charité leur donna plus tard les moyens de l'acheter.

L'oeuvre prospéra. Les deux maîtresses s'en adjoignirent d'abord une troisième, puis une quatrième et bientôt on atteignit la trentaine. Ce n'était pas trop pour le nombre toujours croissant des jeunes filles.

Des demoiselles de condition se présentèrent pour être maîtresses d'école. De crainte d'être refusée à cause de la noblesse de sa famille, Renée de Grammont usa de ruse. Quand on vit arriver, affublée des humbles habits de servante, une postulante qui disait s'appeler Renée Desbordes, personne ne soupçonna une parente de la duchesse douairière de Lorraine.

Signalons aussi Catherine Maréchal, qui se signalait par une autre noblesse, celle de la sainteté. Le nonce lui-même la connaissait, admirait ses vertus et venait parfois s'édifier en causant avec elle.

L'oeuvre de la Providence était de celles que les dames de la Charité pouvaient considérer comme leur. Fondée par une de leurs coassociées, elle ne se soutenait que par leurs aumônes. Les années de la Fronde furent des années critiques. Privées d'une grande partie de leurs revenus, ou éloignées de Paris, les dames diminuèrent leurs libéralités, et ce fut la détresse. Les oeuvres continuèrent quand même, mais plus modestement et au prix de mille privations. Quand tout leur manquait, les Soeurs se confiaient en la divine Providence, qu'elles honoraient comme leur céleste patronne, et la Providence leur réservait, souvent à l'improviste, d'agréables surprises.

Saint Vincent aussi veillait sur elles. Il leur obtint et les lettres patentes en juillet 1643 et l'approbation archiépiscopale le 25 avril 1652 et la faveur de la reine Anne d'Autriche. Les lettres patentes leur donnaient l'autorisation de s'établir à Paris. Elles vinrent occuper provisoirement, rue d'Enfer, une maison construite pour les Feuillants. La reine leur offrit, en 1651, l'ancien hôpital de la Santé, où les malades de l'Hôtel-Dieu passaient le temps de leur

convalescence, sous la conduite de religieuses augustines. Les convalescents furent transférés près du Champ-de-l'Alouette, les murs abattus et un nouvel édifice s'éleva pour recevoir les nouveaux hôtes. La prise de possession se fit avec grande solennité, le 11 juin 1652, en présence d'Anne d'Autriche et des dames de sa cour.

La Société n'avait pas encore de Constitutions écrites ; saint Vincent les prépara, et M. du Saussay, vicaire général, les approuva le 2 juin 1656.

Mademoiselle de Pollalion était, pour ses compagnes, un modèle vivant. Elle ne leur imposait rien de pénible sans en prendre sa part. "Monsieur, écrivait-elle à saint Vincent à la fin de l'année 1656 (1), [dans] la crainte que nous avons que les voleurs ne viennent la nuit en notre église à cause qu'il n'y a que des vitres aux fenêtres et que notre clôture est très basse, nous avons eu la pensée, pour garder le Saint-Sacrement, qui est notre trésor, de faire qu'il y ait toujours deux de nos bonnes filles tour à tour la nuit, comme il y en doit avoir le jour, et ayant fait choix des plus dévotes, elles ne veilleront qu'une fois la semaine, ou, pour mieux dire, elles ne dormiront cette nuit que cinq heures ; et, quoique je ne sois pas des bonnes, je vous demande, Monsieur, la permission de veiller à mon tour ; et je vous assure que cela ne me fera point de mal ; car de commander aux autres et de ne pas le faire, cela leur donnerait occasion de se relâcher. Et puis vous savez, Monsieur, que, aurais-je mille vies, je les devrais employer pour réparer toutes mes communions faites si indignement."

Mademoiselle de Pollalion avait raison de dire qu'elle n'était pas "des bonnes", car sa santé délabrée donnait alors les plus vives inquiétudes ; aussi est-il bien probable que saint Vincent fut sourd à sa demande.

Quand il vit la communauté nombreuse et composée de filles ferventes, le moment lui sembla venu d'intro-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 519.

duire une réforme à laquelle il songeait depuis longtemps. Il vit à part les meilleures et leur proposa de se mettre entièrement entre les mains de leurs supérieurs, à l'effet d'aller partout où l'obéissance les enverrait, au delà des mers, s'il le fallait, pour le service de Dieu et du prochain.

Au début de l'année 1647, en présence de saint Vincent, de M. Olier et d'autres ecclésiastiques, tous émus jusqu'aux larmes, les sept élues prirent l'engagement, de s'unir pour marcher dans la voie qui leur était indiquée.

Les troubles de la Fronde retardèrent l'exécution du projet. Quand la paix fut revenue, les sept Soeurs, auxquelles une huitième s'ajouta, renouvelèrent l'acte de 1647, après une retraite de dix jours (1).

Les progrès de la Société furent rapides. L'archevêque s'en déclara le protecteur. Il l'établit dans l'île Notre-Dame, dans les faubourgs Saint-Germain et de Ville-Neuve et dans l'hospice de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. A son exemple, des évêques de province appelèrent les Filles de la Providence dans leurs diocèses, soit pour l'instruction des jeunes filles, soit pour la conversion des hérétiques.

Le P. Hyacinthe, célèbre prédicateur capucin, avait fondé à Paris en 1632, sous le nom de "Congrégation de l'Exaltation Sainte-Croix pour la propagation de la foi" (2), en vue de travailler à la conversion des hérétiques et à la persévérance des convertis, une association dont saint Vincent fut un des premiers membres (3). Les statuts

1. HELYOT, *op. cit.*, t. VIII, p. 145.

2. Cette association nous est connue et par le ms. fr. 2.786 de la Biblioth. Nat., qui raconte l'histoire de la fondation et des premiers développements de cette oeuvre ; et par l'ouvrage intitulé : *Commencement, institution, règles et statuts de la Congrégation de l'Exaltation-Sainte-Croix pour la propagation de la Foy, établie en cette ville de Paris le quatorzième septembre de l'année mil six cents trente deux* (Paris, Séb. Cramoisy, 1635, in-8°). M. Faillon a raconté (*op. cit.*, t. II, p. 458-462) comment M. Olier sut empêcher l'invasion de cette Société par les jansénistes et comment elle finit, dissoute par Mazarin.

3. Après avoir dit que l'archevêque d'Arles donna son nom à la Société, l'auteur du ms. 2.786 ajoute : "Ce prélat a esté suivy de plusieurs personnes de grande vertu, doctrine et mérite, particulièrement de M. Vincent, général des prestres de la Mission ; M. Croiset, bénéficié ; M. Lamy, auditeur des comptes ; et M. Centeuil, advocat en Parlement."

prévoient l'acquisition ou la location d'une maison où les nouvelles converties trouveraient un refuge assuré contre les persécutions de leurs parents et de leurs amis, en même temps que le nécessaire pour vivre, l'instruction religieuse et un milieu favorable pour la formation aux vertus chrétiennes. Les *Nouvelles Catholiques* s'établirent rue des Fossoyeurs, puis rue Sainte-Avoie, rue Neuve-Saint-Eustache et enfin rue Sainte-Anne. Une Fille de la Providence, Soeur Garnier, en fut nommée supérieure par saint Vincent. Une autre, Soeur Desbordes, alla commencer à Metz une oeuvre semblable. Les *Nouvelles Catholiques* de Sedan eurent aussi leur asile dans cette ville. Comme sans doute l'institution périssait, celles qui se trouvaient à sa tête implorèrent l'aide de Soeur Desbordes, et celle-ci envoya six de ses filles, sous la conduite de Soeur Anne Charmoise.

La Propagation de la Foi rendit d'immenses services dans la lutte contre le judaïsme et l'hérésie, et Vincent de Paul, on le voit, n'y fut pas étranger.

Tout marchait à souhait quand, le 4 septembre 1657, Mademoiselle de Pollalion fut emportée par la maladie qui la minait. Il s'en fallut de peu que cette mort ne fût fatale à l'oeuvre de la Providence. Sans la vigilante et confiante fermeté de saint Vincent, la Providence n'aurait pas survécu à sa fondatrice. Il convoqua chez la duchesse d'Aiguillon M. Duplessis, M. Drouard, Madame Séguier, Madame de Brienne et Mademoiselle Viole et leur posa deux questions : convient-il de fermer la maison de la Providence et de mettre un terme au bien qui s'y fait? Si, comme il semble, ce serait lâcheté d'abandonner l'oeuvre de Dieu, que faire pour en assurer la conservation? Il parla si éloquemment sur la nécessité de continuer l'oeuvre de Mademoiselle de Pollalion, que tous adoptèrent sa conclusion. Il fut décidé qu'une assemblée de dames fondatrices serait convoquée sans retard pour rechercher les moyens de trouver les ressources nécessaires et qu'en attendant on inviterait les religieuses,

pensionnaires et jeunes filles à se retirer dans leur famille ou ailleurs, si elles le pouvaient, et cela jusqu'à réduction de la communauté à quarante membres, quitte à reprendre le mouvement ascendant dès que les circonstances le permettraient. Les éliminations commencèrent aussitôt. Il ne restait plus, le 18 octobre, que quatre-vingts personnes dans la maison. Et ce nombre lui-même fut bientôt réduit de moitié.

Le sort de la Providence était entre les mains des dames. Saint Vincent se fit suppliant auprès d'elles. Il recourut à toutes, même à celles qui ne lui pardonnaient pas son attitude contre le jansénisme. Nous avons encore sa lettre à Madame de Liancourt. "Vous avez pu savoir, Madame, lui écrit-il (1), le décès de cette bonne servante de Dieu et comme, peu de jours après, l'on s'assembla chez Madame la duchesse d'Aiguillon... pour voir s'il était expédient que l'on entreprit de soutenir et de régler cet oeuvre-là, et, supposé qu'il le fallût, comme quoi il s'y fallait prendre. Or, le résultat fut, après avoir fait lecture desdites règles approuvées, qu'on tâcherait de soutenir ce bon oeuvre et de le diriger selon l'intention desdites règles, et que l'on convoquerait une assemblée de mesdites dames insignes bienfaitrices de cet oeuvre, dont la reine est la première, vous, Madame, Madame la chancelière, Madame de Sénecey, mesdites dames d'Aiguillon et de Brienne, pour traiter de cet affaire et commencer l'harmonie de cette conduite, pour la perpétuer, avec l'aide de Dieu, qui vous a choisie des premières, Madame, avec feu Madame la marquise de Maignelay, et lequel vraisemblablement veut que vous soyez, pour le temps et l'éternité, l'un des principaux instruments dont il s'est servi pour conserver la pureté et la sainteté à plusieurs vierges, qui adoreront et glorifieront sa divine bonté dans le temps et l'éternité, et qui peut-être l'offenseraient et le maudiraient sans cela... Pource que mesdites dames

1. *Saint Vincent de Paul*, t. VI, p. 534.

ont jugé à propos que je me donne l'honneur de vous donner avis de tout cela, je le fais, Madame, avec la joie que votre bonté peut penser. Et c'est, Madame, à trois fins : l'une, qu'il vous plaise me mander si vous avez agréable d'honorer ce bon oeuvre de la continuation de votre protection ; et, cela posé, si vous avez agréable, Madame, de vous rendre en cette ville un jour de la semaine prochaine ; et, au cas que vous ne le puissiez pas, d'envoyer une procuration en blanc, portant permission à celle du nom de laquelle vous aurez agréable que le nom soit rempli, de déclarer que vous désirez continuer l'assistance que vous avez donnée à cette maison-là jusques à maintenant, depuis le commencement de son institution, en qualité de bienfaitrice de cette maison-là, ou, pour le moins, d'écrire conformément à cela."

Bien qu'il ne fût plus supérieur de la Providence depuis le 7 septembre 1657, saint Vincent ne voulut pas laisser à son successeur, M. Feydeau, le soin de résoudre les graves difficultés qu'entraînait la mort de Mademoiselle de Pollalion. Il s'en occupa lui-même très activement, aidé en cela par les dames de la Charité. C'est dans leurs rangs que furent choisies les supérieures de l'oeuvre : Mlle Le Pilleur d'abord, puis Mlle Viole, Madame de Miramion, la présidente de Nesmond, la marquise de Nangis, la présidente Le Pelletier.

Les circonstances n'avaient pas permis à saint Vincent et à Mademoiselle de Pollalion de donner son autonomie à l'oeuvre des *Nouvelles Catholiques*. En 1661, un prêtre zélé, M. Vachet, reprit leur projet et l'exécuta. Ce qui manquait, c'était une maison-mère. La difficulté fut résolue par un héritage. Une des Soeurs, Anne de Croze, se trouva propriétaire, par droit de succession, d'un immeuble sis à Charonne. Elle le mit à la disposition de M. Vachet. Là se groupèrent, sous la direction de Soeur Renée Desbordes, quelques Soeurs de la Providence. Ainsi commença le séminaire de l'Union-Chrétienne. Transféré en 1685 dans l'hôtel de Saint-Chaumont, près

la porte Saint-Denis, il y resta jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. L'Union-Chrétienne peut être mise, comme la Providence, au nombre des oeuvres de saint Vincent ; si la mort ne lui a pas laissé le temps de la développer, c'est du moins lui qui l'a conçue.

Dans cette revue des principales dames de la Charité, nous ne pouvons passer sous silence le nom de Madame de Villeneuve, née Marie Lhuillier, fille de François Lhuillier, seigneur d'Interville, et d'Anne Brachet, dame de Frouville ; épouse de Claude Marcel, seigneur de Villeneuve-le-Roi ; soeur d'Hélène-Angélique Lhuillier, qui fut une des colonnes de la Visitation de Paris ; belle-soeur d'Etienne d'Aligre, chancelier de France, et de Michel de Tambonneau, président en la Chambre des Comptes (1).

Le mari que ses parents lui imposèrent le 22 janvier 1613 aimait le jeu, les plaisirs et le grand luxe ; il avait quarante-cinq ans. Ce n'était pas l'homme qui convenait à une jeune fille de seize ans, pieuse et sérieuse, à laquelle les joies du monde n'inspiraient que lassitude et dégoût. Elle porta sa croix patiemment. La naissance de deux filles adoucit l'amertume de cette union.

Madame de Villeneuve n'était pas, d'ailleurs, de ces personnes qui s'isolent pour pleurer en silence leur infortune. Elle cherchait ses consolations dans ses entretiens avec Dieu, la pratique des oeuvres de charité, ses séjours prolongés à la Visitation, près de sa soeur Hélène-Angélique, qu'elle avait elle-même ramenée à Dieu, et ses relations avec les personnes en renom de sainteté. Elle trouva sur ses pas saint François de Sales, sainte Chantal, saint Vincent de Paul et le P. Suffren, qui devint son directeur. Elle eut plusieurs entrevues, à Paris, avec l'évêque de Genève, lui ouvrit son âme et continua dans la suite de lui exposer ses doutes et de lui confier ses peines.

1. *Madame de Villeneuve, née Marie L'Huillier d'Interville*, par le P. A. DE SALINIS. Paris, 1918, in-8°.

La correspondance imprimée du grand prélat contient quelques lettres adressées à Madame de Villeneuve, et certainement toutes ne nous ont pas été conservées. Le ton en est tendre, de cette tendresse spirituelle qu'il avait envers ses meilleures dirigées. Écoutons-le : "Certes, ma très chère fille, quand, en m'écrivant, vous me dites parfois : " Votre très chère fille vous chérit ", et que vous me parlez en cette qualité, je confesse que j'en reçois un contentement admirable. Croyez-le bien et dites-le bien, je vous en supplie, que vous êtes très assurément ma très chère fille, et n'en doutez jamais."

C'est parfois aux deux soeurs ensemble que le saint évêque s'adresse : "Soyez, leur dit-il, comme des avettes spirituelles qui ne portent que miel et cire dans leurs actes." "Elles faisaient toutes deux, c'est encore lui qui parle, une même senteur et suavité."

Sainte Chantal ne séparait pas non plus les deux soeurs dans ses lettres à saint François de Sales. "La petite soeur de Villeneuve, lui écrivait-elle un jour, se porte mieux. Mon Dieu ! que ce sont des esprits bien faits que ces deux soeurs ! Cela est si parfaitement à nous que rien plus."

Si Hélène-Angélique était visitandine de vocation, Madame de Villeneuve l'était d'affection. Elle habita, quinze ans durant, le couvent de la rue Saint-Antoine, le combla de ses largesses et fut pour beaucoup dans la fondation du second monastère.

Les pauvres avaient aussi leur part, et une large part, dans ses aumônes, surtout ceux des paroisses Saint-Jacques-de-la-Boucherie et Saint-Paul, qu'elle habita successivement. Pendant les misères de la Fronde, la marmite établie par ses soins dans son quartier attira une multitude d'affamés. On la voyait quêter dans les églises pour procurer des secours aux malheureux.

Saint Vincent n'eut pas de peine à lui persuader de s'unir aux dames de l'Hôtel-Dieu. Si elle n'y remplit aucune charge importante., c'est que son temps était pris

par la communauté des Filles de la Croix, dont elle était la supérieure et le principal soutien.

Remontons quelque peu en arrière pour retracer l'origine de cette Société. En 1624 s'ouvrait à Roye, en Picardie, une école de petites filles sous la direction du clergé local et avec le concours de quatre institutrices improvisées. On y apprenait à lire, à écrire, à coudre et à prier Dieu. Le dimanche même n'était pas jour de repos pour les maîtresses, car la surveillance des enfants du patronage prenait leur temps. La maison était encore un lieu de rendez-vous pour les personnes de la ville ou des villages qui désiraient s'instruire des vérités de la foi. On en voyait beaucoup au grand catéchisme du mardi. Les institutrices suivaient un même règlement et portaient un même costume. Les violentes attaques dont leur oeuvre fut l'objet leur valurent, de la part du peuple, le nom de "Filles de la Croix", qui leur resta (1).

Deux de leurs fondateurs, et protecteurs, Pierre Guérin et Claude Bucquet, tous deux curés à Roye, furent accusés d'illuminisme, enfermés dans les cachots de l'officialité d'Amiens, transférés à la Bastille et soumis à l'examen de plusieurs théologiens. Saint Vincent les questionna sur tous les points en litige et, ne trouvant rien à reprendre à leur doctrine et à leurs moeurs, leur délivra un certificat d'orthodoxie, qui leur permit de rentrer en possession de leurs cures (2).

L'oeuvre de Roye fut évoquée maintes fois au cours du procès. Quand, après leur libération, les deux ecclésiastiques demandèrent à Vincent de Paul s'ils devaient l'abandonner, la réponse fut négative. "L'institution

-
1. Il ne faut confondre les Filles de la Croix issues de la fondation de Roye ni avec les Soeurs de Saint-André, ni avec les dominicaines de la rue de Charonne, qui portaient aussi le nom de Filles de la Croix.
 2. Les historiens continuent à regarder Guérin comme le chef de la secte des Illuminés connus sous le nom de Guérinets. (Voir BERGIER, *Dictionnaire de théologie*, t. III, art. Illuminés.) Sa défense a été prise par l'abbé CORBLET au t. II, 3^e série, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, dans l'article *Origines royennes de l'Institut des Filles de la Croix*, p. 317 et suiv. ; et par M. l'abbé Henri BREMOND (*Les Illuminés de Picardie dans la Vie intellectuelle*, 10 octobre 1930, t. IX, p. 8-21).

est excellente, leur dit le saint ; mettez d'autant plus d'ardeur à la soutenir que ses ennemis en mettent à la combattre. Si, comme j'espère, cet arbre prend racine, ses rameaux porteront des fruits salutaires, et il prendra racine si vous avez soin de conserver parmi les filles l'esprit qui les anime, esprit de pauvreté, de simplicité, de mortification, de piété, d'obéissance et de charité. Ces filles méritent bien le nom de Filles de la Croix, car elles sont entées sur la croix du Sauveur, en partageant ses opprobres, ses contradictions et ses persécutions."

Une des institutrices, Marie Samier, était venue à Paris pour se rendre utile aux inculpés pendant toute la durée du procès. En l'entendant parler de l'école de Roye, Madame de Villeneuve (1), qui lui avait donné asile dans sa maison, s'était laissé séduire par la beauté de cette oeuvre. L'idée lui vint d'en établir une semblable à Paris. Elle se serait servie à cette fin de Marie Samier si celle-ci, attirée vers la vie religieuse, n'avait sollicité son admission au premier monastère de la Visitation. On lui céda Charlotte de Lancy, qui vint de Roye se mettre à sa disposition.

Madame de Villeneuve, conseillée par saint Vincent, se proposait de perfectionner l'oeuvre existante. Elle songeait à établir une vraie communauté, sur le modèle de la Visitation primitive, soumise aux mêmes Constitutions, à peu de chose près, et liée par des voeux simples.

Son projet était encore à l'étude en juillet 1636, quand les habitants de Roye, effrayés par l'approche de l'armée espagnole, refluèrent sur Paris. Cinq Filles de la Croix et une partie de leurs pensionnaires se trouvaient au nombre des réfugiés. Le commandeur de Sillery leur offrit l'hospitalité dans son château de Panfou, près Brie-Comte-Robert, à six ou sept lieues de Paris. Elles y restèrent quelque temps avant de se transporter à Brie.

1. Voir *Madame de Villeneuve*, par A. DE SALINIS. C'est dans la deuxième partie de cette vie que nous puisons la plupart des détails donnés ici sur la Société des Filles de la Croix.

Il n'entre pas dans notre sujet de raconter ici par quelles tribulations passa l'oeuvre de Madame de Villeneuve : l'opposition qui lui vint de M. Guérin et d'un certain nombre de filles ; la scission de la Société en deux tronçons, celui de Paris, d'un côté ; celui de Roye et de Brie, de l'autre ; les obstacles qui retardèrent l'approbation archiépiscopale et l'entérinement des lettres patentes par le Parlement. Nous n'avons pas à dire non plus par quelle suite de circonstances les soeurs émigrèrent au village de Vaugirard, puis rentrèrent à Paris, après l'achat de l'hôtel des Tournelles, situé rue Saint-Antoine, vis-à-vis des Visitandines. Ce qui nous importe, c'est la part prise par saint Vincent dans la fondation et la consolidation de la nouvelle Société.

Cette part fut considérable, comme nous le laisse entrevoir cette lettre que Madame de Villeneuve lui adressait en 1642 : "Avez-vous résolu devant Dieu de laisser périr son oeuvre, pour l'indignité de celle qui s'y emploie ? Si Dieu vous l'inspire et qu'il vous commette pour cela, je m'y veux joindre avec vous. Dès que sa bonté me fit la grâce de commencer, je fis cette proposition à votre Révérence de le laisser, si vous me le commandiez ; ce que vous ne jugeâtes pas à propos mais seulement m'ordonnâtes d'apporter quelques circonstances en travaillant à ce benit uvre, que j'ai suivies, par la grâce de Dieu, au pied de la lettre, et qui a entièrement réussi pour son acheminement.

"Et nous voilà sur le point de sa perfection et accomplissement. Nous déniez-vous cette grâce de couronner l'oeuvre par votre conseil, comme vous l'avez commencé? Non, je ne crois pas que vous en ayez le courage. Vousm'avez toujours secouru à point nommé dans mes infirmités corporelles et spirituelles. Dieu vous a fait entrevoir à vous l'excès de mes souffrances, comme la volonté de les soulager. Peut-être sera-ce ainsi en cette occasion. Venez donc voir, mon très cher Père, si cela est comme je le pense. Et serait-il bien possible que notre bon Dieu

m'eût laissé décevoir à mes sens et que je n'eusse pas travaillé à sa gloire par son ordre jusques ici? Non, je ne le puis croire, si vous ne me le dites absolument, après l'avoir bien recommandé à Dieu, au nom duquel je supplie Votre Révérence de venir au plus tôt pour m'assurer de ses saintes volontés et m'aider à les accomplir, à l'exception de tout ce qui n'est point lui (1)."

Huit mois après, courbée sous le poids des difficultés qui l'accablaient, elle reprenait la plume. Après s'être excusée, sur "l'extrémité" où se trouvait la maison, de la liberté qu'elle osait prendre de déranger un homme débordé d'occupations, elle ajoutait : "C'est tout de bon... qu'il faut venir au secours contre les attaques de Satan et de ses suppôts, qui ont juré sa ruine. Je ne sais ce que Dieu veut faire de moi, pauvre roseau agité de vents de persécution, sans qu'aucun jusques ici l'ait pu renverser, pas même ébranler."

Elle s'étonne que le démon mette en campagne "un escadron de gens d'armes pour vaincre un chétif petit soldat" et se rassure à la pensée que "nul ne peut nuire à celui que Dieu protège et qui ne croit aux causes secondes non plus qu'au diable". "Votre Révérence, conclut-elle, m'a appris cette leçon depuis environ quatre ans, et je l'ai expérimentée, de sorte que j'en suis maintenant sûre (2)."

La douloureuse épreuve par laquelle passa l'Institut en 1642 n'était pas comparable à celle qui s'abattit sur lui lors de la disparition de Madame de Villeneuve, morte le 15 janvier 1650. Le sentiment général était qu'il valait mieux le dissoudre, ou l'unir à une autre Société, telle que les Filles de la Providence. Personne, dans la communauté, ne semblait apte à tenir le premier rang et à la tirer de la triste situation pécuniaire où les dettes l'avaient plongée.

Saint Vincent cependant ne perdit pas confiance. Il

1. *Saint Vincent de Paul*, t. VIII, p. 522.

2. *Ibid.*, t. VIII, p. 525.

se tourna une fois de plus vers les dames de la Charité et obtint d'elles les secours nécessaires. Madame de Traversay se signala entre toutes ; elle consentit à devenir la protectrice et comme la tutrice de l'oeuvre. Abelly de son côté, accepta la charge de supérieur, et cela d'autant plus facilement que le saint lui promit de prendre une part active à l'administration de la Société en détresse.

Ces mesures amenèrent le résultat espéré : les dettes diminuèrent ; des secours plus abondants furent attribués aux pauvres sur les biens de la communauté, et les Soeurs purent donner un nouvel essor à leurs oeuvres.

Ces oeuvres n'étaient pas uniquement scolaires. La maison-mère ne cessait de s'emplier de femmes de tout âge, de femmes pauvres surtout. Celles-ci venaient s'instruire des vérités de la religion, se disposer à faire leur confession générale, ou même se recueillir, pendant quelques jours, dans les exercices d'une retraite. On comprend que saint Vincent ait fait l'impossible pour conserver la vie à une Société aussi utile à l'Eglise et aux âmes.

Les Filles de la Croix n'oublièrent pas la dette de reconnaissance qu'elles avaient contractée envers lui. "Comme, après Dieu, écrit Abelly (1), c'est M. Vincent qui leur a tendu la main pour les soutenir et. pour garantir leur Congrégation d'une chute dont elle n'eût peut-être jamais pu se relever ; et comme c'est lui qui a, d'ailleurs grandement contribué, par ses sages conseils, à les mettre dans le bon état où elles se trouvent, elles sont obligées de le reconnaître, sinon pour leur fondateur et instituteur, au moins pour leur restaurateur et conservateur, et de remercier Dieu de toutes les assistances et secours temporels et spirituels qu'elles ont reçus par ses charitables entremises."

La Révolution française n'a pu éteindre la Congrégation des Filles de la Croix, car la France n'était pas le seul théâtre de leur zèle ; elles travaillaient aussi au

1. *Op. cit.*, t. I, chap. XXXVIII, p. 179.

Canada. Malgré les bouleversements du XIXe et du XXe siècle, leur vitalité reste toujours la même ; dans les Filles de la Croix d'aujourd'hui, toujours occupées au service des pauvres, on retrouve celles de Madame de Villeneuve.

En Madame de Miramion, il y avait également l'étoffe d'une fondatrice (1). Elle vint au monde à Paris le 26 novembre 1629. Son père, Jacques Bonneau, était écuyer, seigneur de Rubelle, conseiller et secrétaire du roi. Mariée toute jeune à Jean-Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion, elle le perdit le 2 novembre 1645. Quatre mois après, le 7 mars 1646, lui naissait une fille, qui fut appelée Marie. A seize ans, la voilà déjà mère et veuve ; il lui était facile de trouver un nouveau parti ; les offres ne lui manquèrent pas ; sa jeunesse, sa beauté, ses richesses, ses qualités de cœur et d'esprit lui attirèrent plus d'un prétendant. Elle repoussa toutes les avances ; Dieu et les pauvres lui suffisaient.

Pour fixer plus fortement sa résolution, elle se lia par le voeu de chasteté, le 2 février 1649, après une retraite faite à la maison-mère des Filles de la Charité.

L'année 1651 fut, pour elle, une année de recueillement et d'union à Dieu dans la solitude et le silence. Elle examina sa vocation et acheva sa longue retraite, décidée à se donner tout entière au soulagement des malheureux. Si elle n'appartenait pas déjà à la Compagnie des dames de la Charité, ce fut très peu de temps après qu'elle fut admise aux réunions. Sa grande jeunesse l'éloigna tout d'abord des postes importants ; aussi dans la correspondance de saint Vincent et de Mlle Le Gras, n'y a-t-il pas une seule fois son nom. Elle était pourtant des premières par le zèle et par l'assiduité aux assemblées, surtout à

1. Les détails que nous donnons sur Madame de Miramion sont presque tous empruntés à *la Vie de Madame de Miramion*, par l'abbé DE CHOISY. Paris, 1900, in-16. La vie de cette pieuse dame a encore été écrite par le comte DE BONNEAU-AVENANT (*Madame de Beauharnais de Miramion*. Paris, 1868, in-8°).

celles qui se tenaient pour l'oeuvre des Enfants trouvés.

Elle donnait sa matinée aux pauvres de Saint-Nicolas-des-Champs, sa paroisse ; on la voyait l'après-midi dans les salles de l'Hôtel-Dieu ou dans les prisons. Elle vendit pour les pauvres ses bijoux, y compris un magnifique collier de perles, qui lui rapporta 24.000 livres. Après la mort de Mlle de Lamoignon, Louis XIV lui confia la distribution de ses aumônes.

A l'Hôtel-Dieu, les prêtres malades étaient confondus avec les gens du peuple et traités de même. Elle obtint du président de Lamoignon qu'une salle spéciale leur fût réservée. Ses libéralités personnelles et des quêtes lui permirent de fonder douze lits et de payer le salaire d'un valet.

La famine de l'année 1694 ruina bien des santés ; 6.000 malades s'entassaient dans les salles de l'Hôtel-Dieu ; tous les lits étaient pleins, et pleins à déborder, puisque douze personnes à la fois étaient couchés ensemble. On devine les conséquences de ce mépris des règles de l'hygiène. Madame de Miramion demanda au premier président, M. de Harlay, d'ouvrir l'hôpital Saint-Louis ; elle se chargea elle-même de l'aménagement et, par cette mesure, l'Hôtel-Dieu, fut décongestionné et la mortalité diminua.

Le recrutement du clergé fut une de ses grandes préoccupations. Personne peut-être n'aida plus puissamment le séminaire Saint-Nicolas. L'immeuble appartenait à la famille Compaign ; elle obtint du prince de Conti les 36.000 fr. nécessaires pour l'acheter. Les lettres patentes n'autorisaient aucun legs, aucune fondation à moins que le fondateur ne s'en réservât l'usufruit ; grâce à elle encore, cette restriction fut supprimée. La liste de ses libéralités envers le séminaire serait longue : fondation de trois bourses à perpétuité pour la formation de trois séminaristes ; autant pour l'entretien de trois prêtres, qui s'engageaient à donner des missions dans les paroisses les plus abandonnées du diocèse ; fondation à perpétuité

d'une messe basse quotidienne dans la chapelle ; don de calices, d'ornements, d'habits séculiers aux prêtres qui sortaient du séminaire pour aller en Irlande ; entretien des surplis et de tout le linge d'église ; réparations ; bâtisses ; etc.

Son zèle s'étendait jusque dans les pays hérétiques ou infidèles. Nous venons de voir ce que l'Irlande lui doit. De sa cassette fut tiré tout l'argent nécessaire pour couvrir les dépenses occasionnées par le sacre de M. de la Mothe-Lambert. Elle l'hébergea pendant dix-huit mois dans sa maison, lui, les deux prélats et, les vingt ecclésiastiques qui devaient le suivre en Orient. La Compagnie naissante des Missions-Etrangères eut aussi une part très importante à ses libéralités.

Madame de Miramion eut ses oeuvres propres, fruit de son initiative personnelle. Et tout d'abord un orphelinat, composé de vingt petites filles sans père ni mère. La maison de location qu'elles habitaient près de Saint-Nicolas-des-Champs, s'appelait maison de la Sainte-Enfance. Elle allait souvent se récréer avec ses enfants, les instruire et manger à leur table. L'orphelinat prit fin quand sa fille se maria.

Un autre immeuble, loué au faubourg Saint-Antoine, reçut sept ou huit filles de moeurs légères, que les magistrats se proposaient d'enfermer. Madame de Miramion avait plus de confiance dans les moyens moraux, comme exhortations, exercices de piété, que dans la contrainte. Ce Refuge, transféré peu après rue Copeau, près l'hôpital de la Pitié, passa plus tard sous la direction des administrateurs de l'Hôpital Général et prit le nom de Sainte-Pélagie.

Ces fondations furent complété par d'autres. Signalons une chambre de travail pour les jeunes filles de la paroisse Saint-Nicolas ; une maison de retraites, où venaient se recueillir, deux fois l'an, pendant sept jours, cinquante dames du monde ; et quatre fois l'an, pendant

cinq jours, cent vingt femmes de condition modeste ou pauvre, ces dernières gratuitement.

N'oublions pas la Sainte-Famille, dont les membres étaient voués à l'instruction des petites filles et au soulagement des malades. Saint Vincent en avait préparé lui-même le règlement ; mais la mort l'empêcha de voir les premiers commencements de l'oeuvre. Sur les instances de son directeur, Hippolyte Féret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et supérieur des Filles de Sainte-Geneviève, fondées trente ans auparavant par Mlle de Blosset et alors en voie d'extinction, Madame de Miramion consentit à l'union des deux communautés, dont les oeuvres se ressemblaient.

A ces charges déjà bien lourdes, Madame de Miramion ajouta, en 1678, la conduite des Filles de la Providence, que la mort de Mlle Viole, leur supérieure, venait de rendre orphelines.

On était d'autant plus étonné de la voir tenir bon, au milieu de tant d'occupations, qu'elle vivait de privations. Son lit consistait en deux petits ais, attachés par des ficelles ; ses repas du vendredi se composaient de pain et d'eau ; un jour par semaine, elle serrait autour de son corps une lourde chaîne de fer, large de quatre doigts.

Edme Jolly, second successeur de saint Vincent de Paul, fut, après M. Féret, le confident et le directeur de celle que Madame de Sévigné appelait une *Mère de l'Eglise*. Il recueillit son dernier soupir le 24 mars 1696. Cette mort fut, pour employer le mot de la célèbre épistolière, "une perte publique".

Madame de Miramion était très liée à la famille de Lamoignon, qu'illustrèrent par leur charité la mère et une soeur du premier président, Guillaume de Lamoignon, toutes deux membres de la confrérie de l'Hôtel-Dieu.

La première, Marie des Landes, épouse de Chrétien de Lamoignon, président à mortier au Parlement de Paris,

avait reçu du peuple le glorieux titre de *Mère des pauvres* (1). Saint François de Sales, son ancien directeur, avait rendu d'elle ce témoignage : "C'est une des plus saintes femmes que je connaisse."

Les pauvres fréquentaient l'hôtel de Lamoignon. Ils savaient que là leur seraient fournis des vivres, des vêtements, des remèdes. La maîtresse du logis les servait elle-même, le sourire aux lèvres, sans jamais manifester la moindre impatience des plaintes proférées par ceux qui n'étaient pas satisfaits de leur aumône. Chrétien de Lamoignon, effrayé de ses largesses, lui disait parfois : "Vous allez nous réduire à la mendicité." Il laissait faire quand même, sachant bien que la vertu est préférable à la richesse.

Madame de Lamoignon n'entra pas des premières dans la Compagnie des dames de l'Hôtel-Dieu. Il est vraisemblable qu'elle y fut reçue après la mort de son mari, en 1636 ou un peu plus tard. Ses belles qualités la désignèrent aux suffrages de ses Compagnes quand la retraite de Madame de Souscarrière laissa le poste de présidente vacant. Elle occupa cette place une dizaine d'années, de 1643 ou environ à 1652.

"Etant dans l'assemblée des dames, qui se tenait pour l'ordinaire en sa maison, écrit Abelly (2), elle embrasait les coeurs par les ardeurs du sien, tout brûlant de l'amour de Dieu et du prochain ; et ses exemples, joints à ses paroles, donnaient le branle à ses plus saintes entreprises."

Elle aurait pu prendre, à son compte cette parole de Saint Paul : "La charité de Jésus-Christ nous presse." La récitation de l'office divin était une de ses pratiques de la journée : jamais elle n'y manquait. Un matin de l'année 1645 ou 1646, après la sainte communion, elle tomba inerte, foudroyée par une attaque d'apoplexie.

1. Ce que nous disons ici sur Madame de Lamoignon est emprunté en grande partie à *la Vie de Mademoiselle de Lamoignon*, par Mlle Louise MASSON, 1893, in-12.

2. *Op. cit.*, t. I, p. 228.

On aperçut, en la déshabillant, une haire et une ceinture de fer, hérissée de pointes aiguës, qui lacéraient la chair. Sa vie ne fut plus désormais qu'une Vie de souffrances. Elle mourut le 30 décembre 1651, à l'âge de soixante-quinze ans. Pour conserver son corps près d'eux dans l'église Saint-Leu, ses pauvres empêchèrent de force le transfert du cercueil au couvent des Récollets de Saint-Denis, qu'elle avait elle-même choisi pour le lieu de sa sépulture.

Les habitants des provinces ruinées pleurèrent leur grande bienfaitrice, qu'une lettre venue de Rethel appelle "la mère commune des affligés" (1). Un service fut célébré dans cette ville pour le repos de son âme.

Cette mort fut particulièrement sensible à Mlle Le Gras. Elle l'annonçait en ces termes à l'une de ses filles : "Je vous recommande l'âme de la bonne Madame la présidente de Lamoignon, que Dieu nous a retirée de ce monde cette nuit, pour la faire jouir de la gloire que le Fils de Dieu a méritée pour récompenser ses trois principales vertus de simplicité sainte, humilité parfaite et d'une très grande charité et libéralité (2)."

Les pauvres de Madame de Lamoignon trouvèrent dans sa fille une nouvelle mère. Madeleine de Lamoignon s'était formée au sein de sa famille, où elle apprit à aimer les malheureux ; au contact de saint François de Sales, qui avait entendu sa première confession ; du P. Suffren, qui l'avait préparée à sa première communion ; et de saint Vincent de Paul, qui l'avait initiée aux oeuvres charitables (3).

Elle quittait le lit de grand matin pour avoir le temps de faire ses exercices de piété, avant de donner son temps aux pauvres. Les taudis les plus abjects l'attiraient. Elle

1. *Recueil des Relations*, relation de février 1652.

2. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 563.

3. La vie de Madeleine de Lamoignon a été écrite par le P. D'ORLEANS (*Vie de Mademoiselle de Lamoignon*, ms., Biblioth. nat. ff. 23.985) et par Mlle Louise MASSON (*Madeline de Lamoignon*, Lyon, 1896, in-12).

servait des bouillons aux malades, pansait leurs plaies, faisait leur ménage, habillait et lavait leurs enfants, rappelait aussi le souvenir du bon Dieu, le grand bienfaiteur des affligés et des indigents.

Sa nature ardente la portait à ne pas se ménager.

Quand ses parents la voyaient arriver à la maison, épuisée de fatigue, ils la grondaient doucement. La promesse d'être plus raisonnable, souvent renouvelée, était, aussi, souvent oubliée. "Elle va si vite en oeuvres, disait saint Vincent, que personne ne peut la suivre."

Elle avait ses procédés à elle. Tout ce qu'on voulait lui donner pour les pauvres était accepté. Sa maison devint un bazar. Il y avait un magasin d'alimentation, où s'entassaient blé, vin, huile et autres comestibles ; un magasin d'habillements, de meubles et autres objets utiles ; dans le troisième magasin s'étaient des cabinets en marqueterie, des tableaux, des bijoux, des garnitures de rubans, des dentelles, des tapisseries, des broderies, etc. Les pauvres étaient introduits dans les deux premiers pour y prendre ce qui leur était nécessaire ; les acheteurs entraient dans le troisième et l'argent déboursé par eux alimentait la caisse des aumônes. Ainsi, directement ou indirectement, tout allait aux pauvres. "Ma soeur organise un commerce de friperie", disait en riant Guillaume de Lamoignon à ceux de ses visiteurs qui remarquaient le va-et-vient provoqué par ce charitable commerce.

Madeleine de Lamoignon fut, parmi les dames de la Charité, l'une des plus actives, des plus influentes, des plus généreuses et des plus assidues aux assemblées. Elle aida sa mère malade dans l'exercice des fonctions de présidente. Son nom revient souvent dans les lettres de saint Vincent et de Mlle Le Gras.

Si peu attrayant qu'il fût, le métier de quêteuse ne la rebutait pas ; c'était pour ses pauvres. Pendant quatre années consécutives, elle put rassembler cinq cents pistoles chaque semaine. Les personnages les plus haut placés recevaient sa visite. Louis XIV ne la renvoyait jamais

les mains vides. "Vous êtes peut-être la seule à laquelle je refuse si peu, lui disait-il ; le motif, vous le devinez, c'est que vous seule ne demandez jamais rien pour vous." Ayant reçu d'Anne-Marie Martinozzi une parure magnifique, Mlle de Lamoignon se présenta chez le roi pour la lui vendre. Celui-ci en offrit 30.000 écus. Ce fut une bonne journée pour la charitable visiteuse, ou plutôt pour ses pauvres. Louis XIV lui envoyait quatre fois l'an, des aumônes considérables. Il estimait à ce point sa vertu qu'il lui écrivit plusieurs fois de sa main pour se recommander à ses prières.

Mlle de Lamoignon était toujours sûre de trouver bon accueil auprès de la reine-mère, du prince et de la princesse de Conti, dont elle reçut beaucoup. Madame de Bullion lui donna jusqu'à 80.000 écus pour l'hôpital général.

Tout manquement à la charité l'affligeait profondément ; aussi la lecture des satires de Boileau lui fut-elle désagréable. Elle se plaignit au poète.

Me permettez-vous au moins, lui répondit ce dernier, de faire une satire contre le grand turc, cet affreux mécréant, ennemi mortel de notre sainte religion ?

- Non, Monsieur, non, c'est une tête couronnée et on doit toujours respecter les souverains.

- Eh bien! contre le diable? Ah! vous me permettrez bien de dire du mal du diable, il en fait assez!

- Le diable, Monsieur, est assez puni sans que nous nous y mettions ; occupons-nous seulement de ne dire du mal de personne, pour ne pas l'aller trouver.

Madeleine de Lamoignon mourut le 14 avril 1687, âgée de 78 ans. Racine composa son épitaphe, et Boileau les vers qui furent mis au-dessous de son portrait.

Mademoiselle de Lamoignon se rencontra souvent aux assemblées des dames de la Charité avec Marie de Maupeou, veuve de François Fouquet, conseiller au Parlement de Paris, mère du fameux surintendant des finances, de deux évêques et de cinq religieuses de la Visitation.

Saint Vincent estimait profondément cette noble dame. Il disait à son sujet que, "si, par malheur, l'Évangile se perdait, on en retrouverait l'esprit et les maximes dans ses murs et ses sentiments". Et il ajoutait : "Elle rend la piété si aimable qu'elle anime tout le monde à s'y attacher (1)." A la nouvelle de la disgrâce du surintendant, elle leva les yeux au ciel, et de son cœur sortit cette touchante prière: "Je vous remercie, ô mon Dieu! Je vous ai toujours demandé le salut de mon fils ; en voilà le chemin."

Elle composa, dans l'intérêt des malades, un recueil des remèdes les plus pratiques et les plus efficaces. Cet écrit, imprimé après sa mort, eut de nombreuses éditions. On lui donna pour titre : *Recueil de Receptes choisies, expérimentées et approuvées contre quantité de maux fort communs, tant internes qu'externes, invétérés et difficiles à guérir* (2).

A ce premier recueil un second s'ajouta, destiné à conserver la santé de l'âme ; c'était un *Recueil de pensées pieuses tirées des réflexions morales du Nouveau Testament* (3).

Madame Fouquet dirigea, comme supérieure, les Filles de la Propagation de la Foi. Retirée, sur la fin de sa vie, dans les dépendances du Val-de-Grâce, elle y occupa un appartement petit et tranquille. C'est là qu'elle mourut, à 90 ans passés, pleurée des malheureux.

Outre la mère du surintendant des finances, saint Vincent avait su attirer parmi les dames de la Charité l'épouse du chancelier Pierre Séguier, Madeleine Fabri, née, le 22 novembre 1597, de Jean Fabri, seigneur de Champauze, trésorier de l'extraordinaire des guerres (4). La

1. *Année Sainte de la Visitation Sainte-Marie*, Annecy, 1867-1871, 12 vol. in-8°, t. I, p. 627.

2. Villefranche, 1675, 2 t. en 1 vol. In-16.

3. Paris, 1711, in-12.

4. Les annotateurs d'Abelly (éd. de 1891) et des *Lettres* de Mlle Le Gras ont cru à tort, à la suite de COLLET (*La Vie de saint Vincent de Paul*, Nancy, 1748, 2 vol. In-4°, t. 1, p. 234), que, par ces mots "Madame la chancelière" le saint et Mlle Le Gras entendaient parler d'Elisabeth

charité de Madame Séguier inspira ces deux quatrains à Bouchateau :

*Vous êtes plus souvent parmi les malheureux
Et chez ceux que le chaume et la paille recouvre
Que parmi les appas pompeux
qu'en vain vous étale le Louvre.*

*Rien n'égale ici-bas votre rare bonté ;
Vous faites de vos biens un entier sacrifice ;
Et votre époux étant l'âme de la justice,
Vous l'êtes de la charité (1).*

Madame Séguier mourut à Paris, le 6 février 1683, après une vie consacrée aux bonnes oeuvres. Tallemant, qui ne sait parler de personne sans le salir, lui reproche son avarice ; la pieuse servante des pauvres est au-dessus des calomnies de ses diffamateurs (2).

La Compagnie des dames comptait encore parmi ses membres la femme d'un sous-secrétaire d'Etat, Louise de Béon, fille de Louise de Luxembourg et de Bernard de Béon, gouverneur de Saintonge, d'Angoulême et du pays d'Aunis. Grande, fut sa piété dès la plus tendre jeunesse ; aussi, après s'être enquis de ce qui pourrait lui être agréable, son fiancé, Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne et de Montbron, seigneur de la Ville-aux-Clercs, lui offrit-il, comme premier cadeau, les oeuvres du Père Louis de Grenade.

Madame de Brienne fonda une maison de Filles de la Charité à Brienne. Toute dévouée à saint Vincent et à ses oeuvres, elle lui rendit tous les services que sa position lui permettait de rendre. "Son esprit égalait sa

d'Aligre, épouse du chancelier d'Aligre. Le *Recueil de diverses pièces* contredit Collet sur ce point (chap. VII).

1. *Le Chancelier Pierre Séguier*, par KERVILLER. Paris, 1874, in-8°, p. 79.

2. Les *Historiettes* de TALLEMANT DES REAUX. Paris, 1834-1835, 6 vol. in-8°, t. III, p. 60.

naissance, dit le P. Senault (1), mais sa vertu les surpassait toutes deux. Jamais dame ne s'expliqua avec plus de grâce et de facilité ; mais jamais dame ne fut plus généreuse et n'embrassa avec plus de chaleur les occasions de servir toutes sortes de personnes. Elle avait une bonne part aux bonnes grâces de la feuë reine-mère du roi, Anne d'Autriche ; elle était la confidente de la plupart de ses secrets ; elle était de tous ses innocents divertissements et l'accompagnait dans tous les monastères qu'elle honorait de sa présence. Mais elle ne se servait du crédit qu'elle avait auprès de cette grande princesse, que pour la porter aux actions de piété et pour la conduire dans les hôpitaux et dans les prisons, afin que, voyant les malades et les prisonniers, son coeur en fût attendri et qu'elle essayât de leur procurer quelque soulagement dans leurs misères. Elle était, pour le dire en peu de paroles, l'intendante de toutes les bonnes oeuvres et l'avocate de tous les ecclésiastiques et de tous les religieux."

La comtesse mourut avant son mari, le 2 septembre 1665.

Comme Madame de Brienne, Madame de Herse, née Charlotte de Ligny, cousine de M. Olier et "fille très aimée" de saint François de Sales, était très influente à la cour (2). Son époux, Michel Vialart, seigneur de la Forest de Herse, conseiller du roi en sa cour de parlement, président aux requêtes du Palais, puis ambassadeur en Suisse, mourut à Soleure le 26 octobre 1634. Son fils, Félix Vialart, évêque de Châlons, reçut, tout enfant, la bénédiction de l'évêque de Genève, ami de la famille.

Sa charité pour les pauvres la mit en rapports avec saint Vincent de Paul, auquel elle voua une confiance et un dévouement sans bornes. Elle lui donna deux fermes

1. *Oraison funèbre de Messire Henry-Auguste de Loménie, comte de Brienne*. Paris 1667, in-4°, p. 25.

2. Ce que nous disons ici sur Madame de Herse est emprunté le plus souvent à *la Vie de Messire Félix Vialart de Herse*, Utrecht, 1738, in-16.

situées près d'Etampes (1), fonda une maison de Filles de la Charité à Chars (2), dota largement l'établissement des prêtres de la Mission de Rome (3) et dépensa sans compter pour l'oeuvre des ordinands (4).

Elle fut du nombre des premières dames de la Charité, et toujours au premier rang par l'activité et la générosité, aussi bien pour les Enfants trouvés que pour l'assistance des provinces ruinées. Pendant les guerres qui désolèrent la capitale, la reine la choisit, avec d'autres dames, pour distribuer ses aumônes. Des gardes l'accompagnaient pour la protéger au besoin, tandis qu'elle allait de porte en porte remplir sa mission de charité. Sa modeste offrande était toujours accompagnée de paroles de réconfort et parfois d'une petite leçon d'instruction religieuse.

Un jour, comme elle voulait entrer dans les appartements de la reine, un garde l'arrêta au passage, sous prétexte qu'elle était habillée trop simplement. " A quoi pensez-vous, mon ami ? dit la duchesse d'Aiguillon, qui l'accompagnait. Cette dame est plus considérée de la reine dans l'état où vous la voyez, que nous ne le sommes avec nos vains ajustements."

Cette grande bienfaitrice des pauvres mourut en 1662.

Un autre nom se retrouve souvent dans la correspondance de saint Vincent de Paul : celui de Madame de Traversay, née Anne Petau, veuve de messire Regnauld, seigneur de Traversay, conseiller au Parlement de Paris. Depuis la mort de son mari, la pieuse dame habitait chez son frère, le président Méliand, rue Saint-Martin. Elle prit une part active aux oeuvres de la Compagnie de l'Hôtel-Dieu, remplaça Madame de Villeneuve à la tête des Filles de la Croix et fonda, rue Saint-Honoré, le monastère de la Conception.

1. ABELLY, *op. cit.*, I. I, chap. XXXIX, p. 181 ; *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 305.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. VI, p. 639 ; t. XIII, p. 735.

3. *Ibid.*, t. II, p. 236, 241.

4. ABELLY, *op. cit.*, I. II, chap. II, sect. II, p. 217.

Saint Vincent de Paul pouvait encore compter sur le concours dévoué de Madeleine Deffita, ou plutôt de Mlle Viole, soeur d'un grand avocat de Paris, veuve de Jacques Viole, conseiller au Châtelet.

Dès 1636, il écrivait à Mlle Le Gras : " Oh ! que je suis consolé et édifié, de cette bonne demoiselle (1)" Mlle Viole ne tarda pas à être choisie pour remplir les fonctions de trésorière. Elle s'en acquitta si bien que les dames la réélurent tous les trois ans jusqu'à sa mort. De trésorière de l'Hôtel-Dieu, elle devint, en 1669, trésorière des Enfants trouvés, à cause, dit un manuscrit (2), de "l'accès qu'elle avait auprès du procureur général", qui se proposait alors d'enlever aux dames l'oeuvre des Enfants trouvés pour la confier aux administrateurs de l'Hôpital général. Ce projet réalisé en 1671, elle resta chargée de recueillir les aumônes pour les Enfants trouvés et fut nommée trésorière de toutes les bonnes oeuvres de la Compagnie, l'Hôtel-Dieu excepté. L'office de trésorière de l'Hôtel-Dieu lui échut de nouveau en 1673 et lui fut renouvelé en 1676. Arrêtée par la maladie l'année d'après, elle traîna jusqu'au 4 avril 1678, jour de sa mort. Sa disparition fut une grande perte pour la Compagnie et aussi pour les Filles de la Providence, dont elle était supérieure depuis plusieurs années.

Mademoiselle Viole était déjà trésorière de la Compagnie quand la nièce préférée du cardinal de Richelieu, Marie de Wignerod de Pontcourlay, marquise de Combalet et duchesse d'Aiguillon, en fut nommée présidente (3). Pendant de nombreuses années, toutes deux collaborèrent en parfait accord dans l'exercice de la charité. La duchesse d'Aiguillon n'eut pas une jeunesse heureuse. Née en 1604 au château de Glenay, près de Bressuire, elle fut obligée d'épouser, le 26 novembre 1620, dans la

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 320.

2. *Recueil de diverses pièces*, chap. III.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 284.

chambre de la reine Anne d'Autriche, un neveu du duc de Luynes, le marquis de Combalet, qui perdit la vie au combat de Saint-Denis le 3 septembre 1622. Cette mort la soulagea d'un grand poids en lui redonnant la liberté de suivre ses inclinations, qui la poussaient vers le cloître. Elle choisit le Carmel. Mais cette détermination déplut à son oncle, qui la voulait dans le monde. En 1624, après un an de vie religieuse, ordre lui vint de Rome de quitter son monastère. De novice, elle devint dame d'atours de la reine Marie de Médicis.

Du vivant de Richelieu, la duchesse d'Aiguillon fut toute-puissante à la cour. Après la mort du cardinal, l'amitié de la reine Anne d'Autriche maintint son prestige. Son magnifique château de Rueil servit maintes fois de résidence à la famille royale. Le jour où fut proclamée solennellement au Parlement la majorité, de Louis XIV, la reine la prit à ses côtés dans son carrosse pour aller à la cérémonie et la fit asseoir près d'elle au lit de justice tenu par le roi.

Grande par son rang, son influence et sa fortune, la duchesse d'Aiguillon l'était plus encore par sa charité, et sa piété. Saint Vincent profita largement, pour ses oeuvres, de son crédit et de ses richesses. Avait-il quelque difficulté du côté, des autorités civiles ou quelque faveur à demander, c'est vers elle qu'il se tournait. Elle fonda une maison de missions à La Rose (Lot-et-Garonne), dota magnifiquement l'hôpital des forçats de Marseille (1) et la maison des missionnaires établis en cette ville (2), procura les fonds nécessaires pour l'acquisition d'une maison à Rome, acheta les consulats de Tunis et d'Alger (3). La paroisse Saint-Sulpice, la communauté de M. Olier, la Société des Missions Etrangères, le Carmel de Paris, les Filles du Saint-Sacrement, de la Miséricorde, de la

1. *Saint Vincent de Paul*, t. III, p. 271, 273, etc. ; ABELLY, *op. cit.*, l. I, chap. XXVIII, p. 129-130.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 298-301 ; ABELLY, *op. cit.*, l. I., chap. XLVI, p. 221.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. III, p. 404 ; ABELLY, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VII, et I, p. 96.

Croix et de la Providence, les religieuses du Précieux-Sang de Notre-Seigneur, les Missions du Canada, l'oeuvre de la Bourse cléricale, les provinces ruinées et plus particulièrement la Lorraine, l'oeuvre des Enfants trouvés, l'Hôpital Général reçurent beaucoup de sa main.

Elle fréquentait le Refuge fondé par Madame de Miramion et servait les pénitentes. A quelqu'un qui s'en étonnait, elle répondit : "Ce n'est pas merveille, Monsieur, qu'une grande pécheresse en serve d'autres (1)."

Son biographe a pu écrire avec raison : "Il n'y avait pas d'oeuvre de piété ou de charité à laquelle elle n'eût le désir de prendre part (2)."

Elle donnait, chaque année, deux cents écus pour la collation des malades de l'Hôtel-Dieu et, par son testament, elle assura la continuation de cette aumône après sa mort (3).

Les dames de la charité la mirent à leur tête en 1652, après Madame de Lamoignon, et la conservèrent à ce poste jusqu'à son décès, c'est-à-dire pendant vingt-trois ans, malgré ses instances pour être déchargée. Sous sa direction, les oeuvres de la Compagnie prospérèrent.

Peu de personnes ont compris aussi bien qu'elle ce qu'était saint Vincent. Elle veillait sur sa santé avec un soin jaloux. C'est elle qui lui avait procuré les chevaux et le carrosse dont il se servait dans ses vieux jours (4). Apprenant, en un temps de grosse chaleur, son prochain départ pour Sevran (5), avec l'intention d'y donner une mission, elle manifesta par lettre son mécontentement de ce que, à Saint-Lazare, on appréciait si peu la santé d'un homme si utile à l'Eglise (6).

Saint Vincent vécut encore sept ans après cette mission.

-
1. *Discours funèbre pour Madame la duchesse d'Aiguillon*, par M. DE BRISACIER, 3e éd., Paris, 1675, p. 44.
 2. *La duchesse d'Aiguillon*, par le comte DE BONNEAU-AVENANT. Paris, 1882, in-16, p. 129.
 3. *Discours funèbre*, etc., p. 23.
 4. ABELLY, *op. cit.*, l. I, chap. XXXIX, p. 186.
 5. Localité de Seine-et-Oise.
 6. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 587, en note.

La duchesse d'Aiguillon assistait à ses obsèques. Elle donna aux prêtres de la Mission, pour y enfermer le coeur de leur père, un coeur de vermeil, surmonté d'une flamme (1).

La mort de celui qu'elle avait tant vénéré et tant aidé n'arrêta pas le zèle de la duchesse. Elle s'éloigna de plus en plus de la cour pour se rapprocher davantage des pauvres. "On vit cette femme, élevée naguère avec tant de luxe par son oncle, dit un contemporain (2), qu'il ne lui permettait pas de poser le pied par terre, de crainte de toucher la boue, s'en aller par les rues de Paris, non plus en carrosse doré, traîné par quatre chevaux rapides, mais à pied, pour chercher les plus indigentes demeures et les misères les plus cachées. Car ceux qui avaient ses préférences, c'étaient surtout les malades. Quand elle apprenait que quelqu'un allait mourir, elle accourait, et, sans être effrayée du spectacle de l'agonie, elle consolait le mourant, lui parlait de Dieu, arrêtait le blasphème sur ses lèvres, ouvrait son âme à l'espérance et l'aidait à mériter, par une bonne mort, une vie meilleure."

Cette vie meilleure lui fut accordée à elle-même le 17 avril 1675. Son corps fut porté au Carmel, revêtu de l'habit de carmélite, qu'elle avait tant désiré porter de son vivant. Le nonce du Pape donna l'absoute, et Fléchier prononça l'oraison funèbre.

La famille royale était représentée parmi les dames de la Charité. Mentionnons tout d'abord Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, fille du connétable Henri de Montmorency ; épouse d'Henri II de Bourbon, prince de Condé ; mère du grand Condé, duc d'Enghien, d'Armand de Bourbon, prince de Conti et de l'intrigante duchesse de Longueville, qui sut si bien attiser le feu de la révolte pendant les troubles de la Fronde (3).

1. ABELLY, *op. cit.*, t. I, chap. LII, p. 258.

2. Cité par le comte DE BONNEAU-AVENANT, *op. cit.*, p. 446.

3. Sa vie a été écrite par le comte DE NOAILLES (*La mère du grand Condé, Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé*, 1594-1650. Paris, 1924, in-8°).

Peu de vies, furent aussi agitées que la sienne. Quand arriva, pour elle, l'âge du mariage, les plus grandes familles de la cour se la disputèrent : la marquise de Sourdis la convoita pour son fils ; Sully proposa le sien. Le père préféra le baron de Bassompierre ; les fiançailles eurent même lieu ; mais Henri IV, gagné lui-même par le charme et les bonnes grâces de la jeune fille, imposa le prince de Condé, avec l'espoir de conserver près de lui celle qu'il aimait.

Condé n'eut pas la complaisance que son royal ami lui supposait. A peine marié, il se hâta de mettre la frontière entre le monarque et son épouse. Cette solution déplut à la princesse. La brouille s'ensuivit. Le prince partit en Italie, laissant sa femme aux Pays-Bas espagnols ; il demanda même au Parlement la rupture du mariage. L'assassinat d'Henri IV, tombé sous le fer de Ravaillac, supprimait le danger qui le retenait en exil. Il revint à Paris, mais continua de vivre éloigné de sa femme, rentrée quelque temps après lui.

Comme premier prince du sang, il se croyait en droit d'avoir pendant la régence plus de pouvoir que Marie de Médicis ne lui en laissait. Son mécontentement se manifesta par une opposition systématique aux actes de la reine. Cette dernière, excédée, donna ordre de l'enfermer à la Bastille, puis de le transférer à Vincennes. Disgrâce providentielle, car elle réunit les coeurs des deux époux. Après des instances réitérées, la princesse obtint de rester auprès de son mari, dont elle partagea la captivité pendant deux ans et demi.

Les années qui suivirent la délivrance comptèrent parmi les plus douloureuses de sa vie. Elles furent assombries par la condamnation de son frère, exécuté à Toulouse, sur l'ordre de Richelieu, la longue maladie et la mort de son mari, les légèretés et les intrigues de la duchesse de Longueville, la difformité du prince de Conti, son séjour forcé à Chantilly, puis en Berry. Quelques joies, il est vrai, celle que lui apporta, par exemple, la nouvelle

de la victoire de Rocroy, dilatèrent son coeur maternel ; mais les sujets d'affliction dissipèrent bien vite ces trop courts instants de bonheur.

Elle se consolait près de Dieu par la prière, et près des pauvres par la pratique de la charité. Sa piété l'attirait vers les lieux de pèlerinage et vers les monastères. Sa présence aux assemblées des dames de la Charité est signalée pour la première fois le 12 janvier 1640 (1). Elle s'y montrait généreuse. A la fin de l'année 1649, alors que l'ouvre des Enfants trouvés menaçait de sombrer faute de ressources, Mlle Le Gras, déplorant dans une de ses lettres la négligence des dames, ajoutait ces mots, qui sont un hommage rendu au coeur compatissant de Madame de Condé : "Je crois que, si l'on allait parler à Madame la princesse sur ces extrêmes besoins, elle donnerait quelque chose (2)."

Saint Vincent la proposa plus d'une fois en exemple à ses filles dans ses conférences. "On rapporte, leur disait-il un jour (3), que Madame la princesse, allant voir les malades, monta, en un jour, quatre-vingts degrés et que, étant revenue, sa robe était tellement crottée que ses gens en étaient étonnés."

La charitable princesse finit ses jours, le 2 décembre 1650, dans sa retraite de Châtillon-sur-Loing, où l'avait reléguée un ordre du roi.

La Compagnie des dames de la Charité eut encore l'honneur de compter parmi ses membres la duchesse de Nemours, de son premier nom Marie d'Orléans, née à Paris, le 5 mars 1625, d'Henri II, duc de Longueville, et de Louise de Bourbon-Soissons. Pendant les troubles de la Fronde, alors que son père prenait parti pour les princes et que la duchesse de Longueville, sa belle-mère, était l'idole des Frondeurs, elle s'éloigna de toute intrigue.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 6.

2. *Ibid.*, t. III, p. 512.

3. *Ibid.*, t. X, p. 398.

"Elle avait beaucoup d'esprit et de mérite, écrit Madame de Motteville (1). Sa vertu et la tranquillité de sa vie la mirent à couvert des orages de la cour."

Séparée de son père, qui venait d'être jeté en prison, brouillée avec sa belle-mère, qui supportait mal ses avis, elle se retira à Dieppe, puis à Coulommiers ; et là, donnant libre cours à la bonté de son coeur, elle se voua aux oeuvres de bienfaisance.

Après avoir refusé la main du duc de Mantoue, elle accepta celle d'Henri de Savoie, duc de Nemours, ancien archevêque de Reims, qui n'avait jamais été dans les ordres sacrés. Le mariage eut lieu le 22 mai 1657. Peu après la cérémonie, le duc fut indisposé. La maladie dont il sentit alors les premières atteintes le conduisit au tombeau le 2 janvier 1659. Avant de renoncer à l'archevêché de Reims, il avait présidé plusieurs fois l'assemblée des dames (2). Ce fut lui peut-être qui engagea son épouse à devenir membre de la Compagnie. La duchesse de Nemours assistait à la réunion du 11 juillet 1657, au cours de laquelle saint Vincent prononça le beau discours dont Abelly nous a conservé le texte (3).

Cette princesse, très fine, très spirituelle, possédait une fortune immense et vivait magnifiquement à Paris dans son hôtel de Soissons. Ses vastes domaines excitèrent l'envie des puissants, qui lui en ravirent une partie. Frédéric, premier roi de Prusse, lui enleva la principauté de Neuchâtel en Suisse, dont elle était souveraine.

On raconte qu'un jour, comme elle parlait au confessionnal, avec une vive irritation, des injustices commises à son égard, le confesseur, dont elle n'était pas connue, lui adressa une petite exhortation sur le pardon des injures.

- Non, répondit-elle, je ne pardonnerai jamais à mes trois ennemis.

1. *Mémoires de Madame de Motteville*, éd. Michaud et Poujoulat, 2e série, Paris, in-8°, t. X, p. 336.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 197, 398.

3. L. II, chap. X, p. 358 et suiv.

- Quels sont-ils ?

- Le roi de France, le roi de Prusse et le duc de Savoie.

Le confesseur la prit pour une folle ; qui donc, à sa place, aurait pensé autrement ?

La duchesse de Nemours a publié des mémoires pleins de piquantes observations et de peintures intéressantes de moeurs et de caractères (1). Elle mourut à Paris le 16 juin 1707.

Une autre dame de la Charité occupa dans le monde un rang encore plus élevé que la duchesse de Nemours ; c'était Louise-Marie de Gonzague, fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, et de Catherine de Lorraine (2). Son éclatante beauté, l'amabilité de son caractère, la pénétration de son intelligence, la vivacité et les agréments de son esprit lui valurent, à la cour de France, où elle fut amenée de bonne heure, un grand nombre d'admirateurs.

L'hôtel de Nevers, qu'elle habitait avec ses soeurs Anne et Bénédicte, eut son heure de célébrité ; des gentilshommes, des artistes, des écrivains y venaient parler littérature, arts et sciences. La galanterie n'en était pas exclue.

L'esprit mondain se conciliait alors facilement avec la dévotion et la charité. Louise-Marie de Gonzague se laissa facilement entraîner vers les pauvres par le courant de charité auquel avaient cédé tant de dames de la cour. Elle vint aux assemblées des dames de l'Hôtel-Dieu et fut ravie d'entendre saint Vincent.

- Eh bien, Madame! lui dit un jour Madame de La-

1. Ces *Mémoires* furent publiés à Cologne en 1709 en 1 vol. in-12. Michaud et Poujoulat les ont réimprimés dans la *Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, t. IX, p. 609 et suiv.

2. Bien que cela ne soit dit ni dans l'ouvrage d'Abelly, ni dans la correspondance de saint Vincent et de Mlle Le Gras, et que son nom ne se trouve même pas dans le catalogue des dames, d'ailleurs incomplet, que nous a conservé le *Recueil de diverses pièces*, Collet admet que Louise-Marie de Gonzague fit partie des dames de la Charité avant son élévation sur le trône de Pologne (*op. cit.*, t. I, p. 235, en note ; t. II, p. 112).

moignon, ne pouvons-nous pas, à l'imitation des disciples qui allaient à Emmaüs, dire que nos coeurs ressentaient les ardeurs de l'amour de Dieu pendant que M. Vincent nous parlait ? Pour moi, quoique je sois fort peu sensible pour toutes les choses qui regardent Dieu, je vous avoue néanmoins que j'ai le coeur tout embaumé de ce que ce saint homme nous vient de dire.

- Il ne faut pas s'en étonner, répondit Louise-Marie de Gonzague, il est l'ange du Seigneur qui porte sur ses lèvres les charbons ardents de l'amour divin qui brûle dans son coeur.

- Cela est très véritable, ajouta une troisième dame, et il ne tiendra qu'à nous de participer aux ardeurs de ce même amour (1).

Les circonstances allaient bientôt éloigner la princesse de saint Vincent. Malgré ses 49 ans et ses infirmités, qui lui faisaient paraître un âge plus avancé, Wladislas IV, roi de Pologne, veuf de Cécile Renée d'Autriche, aspirait à se remarier. Gagné par Mazarin, il tourna ses regards vers la France. Mlle de Montpensier fut jugée trop jeune ; Mlle d'Epéron, trop dédaigneuse : Mlle de Guise, trop sage. Le nom de Mlle de Nevers ne souleva pas d'objection sérieuse.

Le contrat fut signé à Fontainebleau le 26 septembre 1645, après dix-huit mois de négociations, et le mariage, célébré par procuration, le 5 novembre, en la chapelle du Palais-Royal. La nouvelle reine était ornée des diamants apportés par les ambassadeurs du roi de Pologne et des pierreries de la couronne de France et d'Henriette d'Angleterre. "Eblouissante dans sa robe de toile d'argent, Mlle de Gonzague provoqua l'admiration générale à son entrée dans la chapelle, ayant Louis XIV à sa droite et la régente à sa gauche. L'évêque de Warmie officia pontificalement. On utilisa, comme

1. Abelly, qui nous a conservé ces paroles (*op. cit.*, l. III, chap. IV, p. 30), ne désigne pas les dames qui prirent part à l'entretien : l'omission a été réparée par Collet (*op. cit.*, t. II, p. 112).

étant les plus beaux que l'on eût, les vases sacrés et les vêtements sacerdotaux légués au roi par le cardinal duc. Le 27 novembre, Louis XIV et sa mère viennent prendre la reine de Pologne à l'Hôtel de Nevers et l'accompagnent jusqu'au village de la Chapelle, sur la route de Saint-Denis. Alors se font de touchants adieux... La maréchale de Guébriant et Jean-Vincent de Tulle de Villefranche, évêque d'Orange, sont désignés pour l'accompagner jusqu'à destination (1)."

Partout, où elle passa, les populations en fête lui firent un accueil triomphal (2). Trois ans après, le roi mourait et, en 1649, son frère et successeur, Jean-Casimir, demandait la main de la jeune veuve.

Elle appela près d'elle les prêtres de la Mission, les Filles de la Charité et les religieuses de la Visitation. Pendant toute la durée de son règne, elle eut pour les pauvres et les petits des tendresses de mère.

"Nous savons bien, lui écrivait un jour saint Vincent (3), que l'histoire nous fait voir une princesse qui filait, tous les jours, le fil qu'il fallait pour ensevelir son corps, mais je ne me ressouviens point d'avoir lu que la piété d'aucune l'ait portée, comme Votre Majesté, à employer l'ouvrage de ses mains au service des pauvres ; et c'est, Madame, ce que je pense que Notre-Seigneur a fait voir aux anges et aux âmes bienheureuses avec admiration, et ce que l'Eglise verra un jour en ce même esprit."

Bien que son royaume fût dans une grande détresse, la reine de Pologne, envoya des aumônes en France quand elle sut les extrêmes misères où se trouvaient réduites, dans Paris même, les populations chassées de leurs foyers par les armées du roi et des princes (4).

Les sympathies de la reine de Pologne pour Port-Royal

1. *La mère du grand Condé*, par le vicomte DE NOAILLES. Paris, 1924, in-8°, p. 314.

2. *Histoire et Relation du voyage de la reine de Pologne Marie de Gonzague, de son mariage avec le roi Vladislas IV*, etc., par Jean LE LABOUREUR. Paris, 1649, in-4°.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. VIII, p. 93.

4. *Ibid.*, t. IV, p. 445.

et particulièrement pour la Mère Marie-Angélique Arnauld, qu'elle consultait souvent (1), n'affaiblirent pas celle que son coeur avait toujours sentie pour saint Vincent de Paul.

Celui-ci, de son côté, lui rendait tous les services qui dépendaient de lui. Il alla même jusqu'à demander à Mlle Le Gras de garder chez elle un petit chien destiné à la reine. Cette petite bête faisait la joie des Soeurs et était, pour le saint, une leçon et un exemple. C'est lui-même qui le dit. "Mlle Le Gras a amené à notre parloir le petit chien que l'on envoie à la reine, écrivait-il un jour à l'un de ses prêtres de Pologne (2). Il aime tellement l'une des Soeurs de la Charité qu'il ne regarde pas seulement les autres, ni qui que ce soit ; et dès qu'elle sort la porte, il ne fait que se plaindre et n'a point de repos. Cette petite créature m'a bien donné de la confusion voyant son unique affection pour celui qui lui donne à manger, me voyant si peu uniquement attaché à mon souverain bienfaiteur et si peu détaché de toutes les autres choses. Vous pourrez assurer Sa Majesté que les filles en auront un très grand soin."

Vincent de Paul s'aperçut bientôt que le petit chien s'habitua à sa figure ; il écrivait tout joyeux quelques jours après : "Vous direz à Mlle de Villers que le petit favori daigne commencer à me regarder (3)."

Quand elle apprit la mort de l'aimable saint, la reine de Pologne en fut vivement affligée. " J'ai bien de la douleur pour la perte que nous avons faite du bon M. Vincent, disait-elle dans une lettre. J'aurai toujours une très grande estime pour sa mémoire (4)." Elle demanda des souvenirs ; on lui envoya le crucifix du saint homme et une partie de son chapelet, qu'elle conserva pieusement.

Comme reine de Pologne, Louise-Marie de Gonzague

1. *Lettres de la Révérende Mère Marie-Angélique Arnauld*. Utrecht, 1742-1744, 3 vol. in-12.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. V, p. 360.

3. *Ibid.*, p. 377.

4. Collet, *op. cit.*, t. II, p. 87.

goûta peu de consolations. Elle vit ce malheureux pays ravagé par les armées des Russes et des Suédois, une partie des seigneurs en pleine révolte contre le roi, la capitale envahie par l'ennemi, tandis qu'elle-même était obligée de chercher un refuge en Silésie.

Une autre épreuve vint mettre le comble à sa douleur. La mort lui enleva, en 1652, l'enfant dont la nation avait, quelques jours auparavant, salué la naissance avec enthousiasme, parce qu'elle voyait en lui le futur roi de Pologne. Privée d'héritier, elle aurait bien voulu que le trône passât, après la mort de son mari, à un prince de France et, dans ce but, elle négocia le mariage de sa fille Anne de Bavière avec le duc d'Enghien. La diète empêcha son projet d'aboutir.

La princesse fut emportée, le 9 mai 1667, par une attaque d'apoplexie.

Plus estimable que la noblesse du sang est celle de la vertu. Louise-Marie de Gonzague posséda l'une et l'autre. Les filles de village employées aux confréries de la Charité se contentèrent de la seconde ; mais certaines l'eurent à un degré qui les éleva bien au-dessus des reines elles-mêmes. Revenons à ces humbles servantes des pauvres.

CHAPITRE XVII

LES FILLES DE LA CHARITE

Développements de la Compagnie ; les premières soeurs ; comment on les appelait ; renvois ; décès ; formation ; pauvreté ; habillement et coiffure ; usages ; occupations ; caractère séculier de l'Institut ; voeux ; approbation de l'archevêque ; règlement et emploi de la journée ; lettres patentes ; le supérieur général ; les officières ; le directeur général ; les supérieures des maisons particulières ; les règles communes et particulières ; les conférences ; l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres ; protection divine ; fondations.

Comme il a été dit plus haut, c'est du désir d'aider les dames de la Charité de Paris dans leurs emplois auprès des pauvres et aussi de former de bonnes maîtresses d'école pour les campagnes, qu'est née la Compagnie des Filles de la Charité, composée, à ses premiers débuts, de trois ou quatre membres seulement.

Après plusieurs années d'hésitations et de tâtonnements, Mlle Le Gras trouvait enfin le repos d'esprit que donne la certitude d'avancer dans la voie tracée par la divine Providence. Elle renouvela son voeu de virginité le 25 mars 1634, jour de l'Annonciation, et promit à Dieu de lui offrir une de ses communions, chaque mois, en remerciement de la grâce obtenue (1).

Les lettres du fondateur et de la première supérieure nous permettent de suivre pas à pas les développements lents, mais continus, du nouvel Institut. L'une après l'autre, les confréries parisiennes demandèrent les Soeurs.

Saint-Sauveur, Saint-Nicolas et Saint-Paul avaient com-

1. Gobillon, *op. cit.*, p. 52.

mencé ; ce fut ensuite, dans l'ordre des fondations, Saint-Sulpice, Saint-Laurent, Saint-Leu, Saint- Jacques-de-la-Boucherie, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Etienne, Saint-Barthélémy, Saint-Roch, Saint-Gervais, Saint-Séverin, Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Saint-André, Saint-Martin, Saint-Jean-en-Grève.

Le 31 juillet 1634, c'est-à-dire après huit mois, la petite communauté ne comprenait encore qu'une douzaine de filles. C'étaient Marie et Nicole à Saint-Sauveur ; Michelle et Barbe à Saint-Nicolas ; Jeanne à Saint-Benoît ; Marguerite et deux compagnes à Saint-Paul ; Jacqueline et deux ou trois autres à l'Hôtel-Dieu (1).

Madeleine (2) et "une bonne grosse fille" (3), que M. Vincent ne désigne pas autrement, faisaient partie de l'un des deux derniers groupes.

Marie n'est autre que Marie Joly. Nous l'avons déjà rencontrée ; nous la rencontrerons encore, car saint Vincent et Mlle Le Gras l'honorèrent de leur confiance. Les dames de Saint-Sauveur, de l'Hôtel-Dieu, de Saint-Paul, de Saint-Germain l'eurent pour auxiliaire (4) ; quand Sedan demanda des Soeurs, c'est elle qui fut envoyée pour supérieure. Son rappel à Paris après une absence de treize ans, fut, pour elle, l'occasion d'une terrible épreuve. Elle se reprit avec courage, consacra ses dernières forces aux pauvres de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas (5) et mourut le 3 avril 1675.

Nicole n'avait ni la santé ni la valeur de Marie. Son âge et ses infirmités, auxquels s'ajoutait une indolence naturelle, la rendaient presque inutile à Saint-Paul. Les dames demandèrent son rappel, puis consentirent à la garder encore. Marie se multiplia pour que les pauvres

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 1 et 8.

2. *Ibid.*, t. I, p. 238.

3. *Ibid.*, t. I, p. 235.

4. *Ibid.*, t. I, p. 300, 328, 387, 390. 610 ; t. II, p. 19.

5. Elle signe, le 5 août 1672, en prenant le titre de soeur servante, l'acte d'acceptation des *Règles communes et particulières*.

n'eussent pas trop à souffrir de l'impuissance de sa compagne (1).

La plus belle conquête de saint Vincent fut Barbe Angiboust, entrée le 1er juillet 1634, à l'âge de vingt-neuf ans (2). En elle s'unissait, dans une agréable harmonie, tout ce qu'on peut souhaiter à une Fille de la Charité : une vertu capable d'actes héroïques, une tendre compassion pour les pauvres et un jugement d'une rectitude parfaite. Après avoir occupé le premier rang dans les maisons de Saint-Germain-en-Laye, Richelieu, Saint-Denis, Fontainebleau, Brienne, Bernay, elle fut envoyée, comme supérieure, à l'hôpital de Châteaudun. C'est là qu'elle mourut, encore dans la force de l'âge, le 27 décembre 1658.

Saint Vincent appréciait aussi beaucoup Jeanne Lepeintre, qu'il estimait "une fort bonne fille, judicieuse et douce" (3). Il l'envoya, comme maîtresse d'école, à Saint-Germain-en-Laye (4), la donna, comme première assistante, à Mlle Le Gras et lui confia successivement la direction des établissements de Nantes, Châteaudun et Saint-Fargeau. On la trouve ensuite à la Salpêtrière, toujours comme supérieure. Ses qualités étaient malheureusement gâtées par de graves défauts, particulièrement par un certain esprit d'indépendance, mêlé d'obstination. "Dès le vivant de Mlle Le Gras, lisons-nous dans un manuscrit du XVIIe siècle (5), elle parut hypocondriaque et on ne pouvait point lui faire faire ce qui ne lui agréait point, ni lui donner d'autres sentiments que ceux qui occupaient sa pensée." En cela, elle n'était peut-être pas tout à fait responsable. Ses dernières années se passèrent tristement au Nom-de-Jésus, où l'égarement de sa raison l'avait fait reléguer.

Marguerite était laborieuse, mais sa bonne volonté ne

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 232-235, 366, 397.

2. *Ibid.*, t. X, p. 637 et suiv.

3. *Ibid.*, t. III, p. 432.

4. *Ibid.*, t. II, p. 166.

5. *Recueil de pièces relatives aux Filles de la Charité*, ms., p. 24. (Arch. de la maison-mère des Soeurs).

pouvait suffire à tout dans une paroisse étendue, pleine de malades et trop négligée par les dames de la confrérie (1).

Jacqueline avait beaucoup à faire pour corriger les défauts de son caractère. Après l'avoir longtemps supportée, saint Vincent mit son renvoi en délibération. Tout en traçant d'elle un tableau peu flatteur, il reconnaissait, au conseil du 28 juin 1646, qu'elle "avait rendu beaucoup de services aux pauvres" (2).

De Madeleine nous ne savons rien, sinon ce que saint Vincent, consulté sur son admission, répondit à Mlle Le Gras : "Je pense qu'il y aura un peu à travailler..., que ses passions sont fortes. Mais quoi ! quand elles ont la force de se surmonter, elles font, après, des merveilles. Vous la recevrez donc, s'il vous plaît (3)."

La plupart des postulantes étaient de pauvres paysannes sans instruction. Parfois elles arrivaient par groupes : il en vint trois ensemble d'Argenteuil, envoyées par un ecclésiastique (4) ; trois autres de Colombes, présentées par Jeanne Lepeintre (5).

Elles n'entraient à la maison de Mlle Le Gras qu'après avoir servi dans une confrérie paroissiale ou chez une dame de la Charité. Ce stage préalable permettait une première sélection. Une veuve, reconnue "rude, fort mélancolique et grossière, fut écartée" (6). Vincent de Paul n'aimait pas l'humeur mélancolique ; il écrivait à Mlle Le Gras au sujet d'une fille d'Argenteuil sujette à ce défaut : "Je pense que vous avez raison de faire difficulté de la recevoir, car c'est un étrange esprit que celui de la mélancolie" (7) Une veuve de Colombes avait deux enfants. "Quel moyen de la recevoir, cela étant ?" écrit encore le saint prêtre (8). Une religieuse sortie du couvent trouve

1. *Vincent de Paul*, t. XIII, p. 834-835.

2. *Ibid.*, t. XIII, p. 592-596.

3. *Ibid.*, t. I, p. 238.

4. *Ibid.*, t. I, p. 232.

5. *Ibid.*, t. I, p. 274.

6. *Ibid.*, t. I, p. 315.

7. *Ibid.*, t. I, p. 238.

8. *Ibid.*, t. I, p. 278.

grâce à ses yeux, parce qu'elle a "assez bon esprit et bonne volonté" et aussi parce que, en entrant en religion, elle avait déjà "son coeur à la Charité" (1).

Parmi les postulantes reçues au cours des cinq premières années, notons, en passant, Henriette Gesseume, qui comptait parmi les plus intelligentes et les plus dévouées, mais se laissait trop facilement entraîner par l'indépendance de son caractère ; Isabelle ou Elisabeth Martin, une des meilleures auxiliaires de Mlle Le Gras, aussi bonne peut-être que Barbe Angiboust, sujette, malheureusement, à de fréquentes indispositions et enlevée par une mort prématurée ; Marie-Denyse, qui refusa de servir la duchesse d'Aiguillon pour ne pas se séparer des pauvres ; Madame Turgis, née Elisabeth Le Goutteux, qui n'hésita pas à sacrifier son rang et ses amis pour partager la vie des Filles de la Charité ; Geneviève Poisson, une des principales colonnes de l'Institut naissant, longtemps supérieure aux Enfants trouvés ; Madame Pelletier, qui tenait trop au monde pour persévérer dans une vie de pauvreté et d'humilité ; Cécile-Agnès Angiboust, moins accomplie que sa soeur Barbe, bien qu'elle fut fort bien douée sous le double rapport de l'esprit et du coeur.

Il n'était pas dans les habitudes de saint Vincent de désigner ses filles par leur nom de famille, que peut-être il ne connaissait pas toujours. Quand plusieurs portaient le même prénom, il ajoutait soit le nom du lieu : "Marie, de Saint-Laurent" ; soit un qualificatif tiré de l'apparence extérieure : "la petite Barbe", "la grande Barbe", "la petite Jeanne", "la grande Jeanne", "la grosse Jeanne" (2). La grande Barbe n'est autre que Barbe Angiboust ; la petite Jeanne, Jeanne Lepeintre.

La grande Jeanne n'avait pas la patience en partage, ni la douceur non plus, et ce n'était pas seulement par

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 315.

2. *Ibid.*, p. 330, 408, 422, 494, 571, 572.

des paroles fâcheuses qu'elle montrait sa mauvaise humeur. On dut la congédier (1).

Il y eut d'autres renvois ; c'était inévitable ; quelle est la communauté qui garde tous ses membres ? Dans les meilleures, une épuration s'impose ; et c'est un bien, car les mauvais exemples ont toujours un caractère contagieux. Les premières Filles de la charité n'étaient, d'ailleurs, retenues par aucun voeu, ni aucune promesse ; entrées librement, elles étaient tout aussi libres de sortir ; mais de cette liberté ne profitaient que celles dont le coeur était attaché au monde.

La mort aussi faisait des vides, et ces vides étaient plus douloureux, car les meilleures ne trouvaient pas grâce devant ses coups. Mlle Le Gras confiait sa peine à saint Vincent et recevait, en retour, la parole de consolation qui l'aidait à supporter l'épreuve. La première lettre nous a été conservée : "Voilà donc enfin la première victime que Notre-Seigneur a voulu prendre de vos Filles de la Charité. Béni en soit-il à jamais ! J'espère, Mademoiselle, qu'elle est très heureuse, puisqu'elle est morte dans l'exercice d'une vertu avec laquelle elle ne s'est pu perdre, car elle est morte dans l'exercice du divin amour, puisqu'elle est morte dans l'exercice de la charité. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit là-dedans votre consolation et celle de nos très chères Soeurs (2)."

Saint Vincent ne pouvait rien contre la mort, puisque c'est une loi de la nature, mais il pouvait prévenir les défections, ou plutôt en diminuer le nombre, par une formation sérieuse et une vigilance continue. Les commençantes étaient l'objet de soins tout particuliers. Il recommandait à Mlle le Gras, leur supérieure et directrice, de leur inspirer, plus que toute autre chose, l'amour des "vertus solides" (3), c'est-à-dire des vertus qui rendent

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 458, 569, 572, 573.

2. *Ibid.*, p. 248.

3. *Ibid.*, p. 219, 278.

capable d'abnégation et de mortification. "Il sera bon, lui écrivait-il un jour (1), que vous leur disiez en quoi consistent les solides vertus, notamment celle de la mortification intérieure et extérieure de notre jugement, de notre volonté, des ressouvenirs du voir, de l'écouter, du parler et des autres sens ; des affections que nous avons aux choses nouvelles, inutiles et même des bonnes, pour l'amour de Notre-Seigneur, qui en a usé de la sorte ; et faudra les fort affermir là-dessus, notamment à la vertu de l'obéissance et à celle de l'indifférence... Il sera bon que vous leur disiez qu'il faut qu'elles soient aidées à acquérir cette vertu de mortification et exercées ; et je leur dirai aussi, afin qu'elles y soient disposées."

Il fallait être, en effet, sérieusement exercé à la pratique des "solides vertus" pour supporter les privations inhérentes à la vie des Filles de la Charité. Ces filles étaient, par vocation, les servantes des pauvres et il ne convient pas que les servantes soient plus avantagées que leurs maîtres. Saint Vincent leur donna la pauvreté en partage. Pauvreté dans la nourriture. "O mes filles, leur dira-t-il le 25 janvier 1643 (2), que la sobriété est nécessaire aux Filles de la Charité ! En cela vous connaîtrez que vous en êtes vraiment, si vous conservez bien cette sobriété des filles de village et particulièrement de celles qui ont été, dès le commencement, appelées à servir les pauvres, car elles vivaient dans une grande sobriété...

Ne serait-ce pas une honte aux Filles de la Charité, servantes des pauvres malades, si elles aidaient à faire bonne chère, tandis que leurs maîtres souffrent de cette sorte !... Si vous voulez être vraies et bonnes Filles de la Charité, il faut que vous soyez sobres, que vous ne cherchiez point des ragoûts, autant celles qui sont veuves de grande condition, que celles qui sont vraiment des villages. Point de distinction, mes filles, point de différence quand on est vraie Fille de la Charité. Et savez-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 278.

2. *Ibid.*, t. IX, p. 84.

vous, mes chères Soeurs, de quoi vivait la Sainte Vierge, quand elle était sur terre ; de quoi vivait Notre-Seigneur ? De pain. Il est entré chez le pharisien, dit la Sainte Ecriture, pour manger du pain (1); et en plusieurs autres lieux, de même. Il n'est dit qu'une fois qu'il ait mangé de la viande ; ce fut lorsqu'il mangea l'agneau pascal avec ses apôtres ; et une autre fois, du poisson rôti."

Le vin était interdit, même aux plus chétives (2). Madame de Ventadour ayant demandé en 1657 que du rôti fût servi aux Soeurs le jour de Pâques, Mlle Le Gras n'osa prendre sur elle d'accepter cette proposition. Saint Vincent fut consulté ; nous ne savons quelle fut sa réponse (3).

La pauvreté qu'il souhaitait à ses filles s'étendait à tout sans exception. "A la maison, leur disait-il un jour (4), vous avez pauvreté en tout : vous êtes vêtues de la moindre étoffe, aucune coiffure n'est plus simple que la vôtre, dans votre vivre se remarque la frugalité... ; et tout le reste est dans une très grande pauvreté."

Les filles portaient une robe de serge grise, un collet et un toquois de toile blanche enserrant la tête et cachant les cheveux. Les femmes des environs de la capitale n'étaient pas vêtues autrement. En recevant ses premières postulantes, presque toutes de la banlieue, parisienne, saint Vincent leur avait laissé leur habit ; et cet habit était devenu, par raison d'uniformité, celui des filles qui venaient d'autres régions (5).

Les innovations qui provenaient de caprices individuels étaient réprimées avec sévérité ; la santé seule autorisait des exceptions, et encore dans les limites fixées par les supérieurs.

Malgré son désir d'empêcher les singularités, le saint

1. Saint Vincent prend trop à la lettre le mot "pain" qui, dans la Sainte Ecriture, a le sens large de "nourriture".

2. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 367 ; t. X, p. 360.

3. *Ibid.*, t. VI, p. 263.

4. *Ibid.*, t. IX, p. 314.

5. *Ibid.*, t. II, p. 174, 208, 510 ; t. XIII, p. 554.

6. *Ibid.*, t. II, p. 180, 183, 260.

fondateur n'avait pu se résoudre à laisser Mlle Le Gras s'habiller comme ses filles. Celle-ci souffrait de ne pouvoir donner l'exemple en cela. N'y tenant plus, elle résolut, en 1639, de tenter un essai. On la vit à l'église paroissiale, le jour de la Pentecôte, vêtue aussi simplement que ses filles, mais la tête recouverte de la cornette de toile blanche en usage dans la classe pauvre, parmi les femmes de complexion délicate. Malgré cette précaution, que saint Vincent avait estimée nécessaire, elle tomba malade et traîna longtemps avant de se remettre (1).

La leçon fut cruelle, mais elle l'oublia vite. Vers la fin de l'année, à la veille du grand voyage que lui imposait la fondation d'Angers, elle quitta de nouveau son voile et ses gants pour s'endurcir au froid. Une nouvelle maladie la convainquit que recommencer serait tenter la Providence (2).

Instruite par sa propre expérience des inconvénients qui pouvaient découler du fait d'avoir le visage exposé aux rigueurs de la température, elle obtint de saint Vincent que les Soeurs nouvellement coiffées porteraient sur la tête, en cas de besoin, la cornette de toile blanche qu'elle-même avait précédemment essayée (3). C'était ouvrir la porte aux exceptions. Avec le temps, ils devinrent nombreux les visages que l'air incommodait, si bien que, pour rétablir l'uniformité, M. Jolly, troisième supérieur général, dut imposer la cornette à toutes les Soeurs : une circulaire la rendit obligatoire en 1685.

La cornette d'alors ressemblait peu à celle d'aujourd'hui. Ses extrémités descendaient jusqu'aux épaules. Ce fut seulement vers 1750 que les ailes commencèrent à se déplier et à s'étendre ; pour les empêcher de retomber, fut introduit, un peu plus tard, l'usage de l'empois.

A la maison-mère, ou même à Paris, sous les yeux des supérieurs, les Soeurs n'osaient suivre leurs fantaisies

1. *Louise de Marillac. Sa vie, ses vertus, son esprit*, 4 vol. in-12, t. I, p. 228.

2. *Ibid.*, p. 224.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 620.

dans la manière de s'habiller ; il était plus facile en province d'avoir ses "petites façons de s'agencer". Certaines portaient un voile, d'autres se procuraient une cape, on en voyait circuler avec un mouchoir sur la tête ; parfois les cheveux s'échappaient de dessous le toquois. Mais saint Vincent veillait (1). "Si l'on n'y tenait la main, disait-il (2), Vous les verriez tantôt avec un habit fait d'une façon, tantôt d'une autre, du linge plus fin, la coiffure un peu plus propre, puis on tirerait les cheveux."

Ces défauts ne furent pas ceux d'un grand nombre ; en général, les filles se contentaient de l'habit pauvre et simple qu'on leur donnait, sans rechercher les singularités. Ainsi vêtues, elles attiraient moins l'attention des hommes, et c'était une sauvegarde pour leur vertu ; mais, si elles n'avaient pas cette beauté artificielle que la femme sait si habilement se donner, tout danger n'était pas écarté. Saint Vincent multipliait les précautions autour d'elles par de sages règlements : défense de sortir seules, défense de converser avec des hommes par les chemins, défense d'introduire ceux-ci dans le local réservé à la communauté.

Sur la plupart des points, la discipline des premiers temps n'avait pas la rigueur qu'elle acquit plus tard. Toute liberté fut laissée à une ancienne tertiaire de continuer les pratiques du tiers-ordre, auxquelles elle tenait (3). Les premiers mois, peut-être même la première année, la règle du silence n'était pas connue (4). Les visites à la famille à l'occasion d'un mariage, ou pour d'autres motifs, s'accordaient facilement. Jacqueline, Marguerite, Barbe, de Saint-Leu, allèrent aux noces de leurs frères (5). Barbe en revint ébranlée dans sa vocation (6) ; Henriette dépassa la limite de temps qu'on lui avait fixée (7); et ces consé-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 18, 187-188, 285, 295-299, 350.

2. *Ibid.*, t. X, p. 314.

3. *Ibid.*, t. I, p. 378.

4. *Pensées de Louise de Marillac*, p. 140.

5. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 232, 397.

6. *Ibid.*, 397.

7. *Ibid.*, t. I, p. 610.

quences ou ces fautes firent qu'on devint de plus en plus difficile pour accorder les voyages chez les siens.

De cinq heures et demie à dix heures du soir, heures du lever et du coucher, la journée des filles était utilement remplie. Une large part était faite aux exercices de piété : oraison, messe, audition de lectures faites dans les saints évangiles et autres livres édifiants, prières du matin et du soir, prières avant et après les repas, examens particuliers et généraux. Mlle Le Gras note dans un de ses écrits que les filles "désiraient bien communier les fêtes et dimanches quelquefois". On lui en demandait la permission avant d'en parler au confesseur lui-même, et c'était, pour elle, l'occasion d'attirer leur attention sur les fautes qui leur échappaient.

Après Dieu, les pauvres, en qui Dieu se retrouve sous une autre forme. Une fille allait porter les médecines après l'oraison ; une autre se rendait chez la personne chargée de cuire les aliments et prenait le pot, à neuf heures et demie, pour la distribution à domicile. Toutes deux sortaient de nouveau l'après-midi : la première, pour prendre les ordonnances chez le médecin ; la seconde, pour prévenir la femme qui devait, le lendemain, préparer les repas des malades.

Le temps libre que ces visites laissaient aux filles était employé à divers travaux. Elles suivaient des leçons d'instruction religieuse, apprenaient à lire, faisaient le ménage, cousaient, raccommodaient, prenaient soin du linge, du bois, préparaient la confiture et les tisanes destinées aux pauvres (1). Certaines visitaient les Charités de la ville et de la banlieue et montraient aux femmes qui en faisaient partie comment il fallait s'y prendre pour assister les malades, panser les plaies, apprêter et donner les médicaments. A la campagne, elles instruisaient les petites filles et cherchaient sur place une personne dévouée qui voulût bien tenir école après leur départ.

1. *Pensées de Louise de Marillac*, p. 138-140.

Tandis que la Compagnie se développait en nombre et s'étendait, saint Vincent sentait le besoin de lui donner une organisation de plus en plus forte.

Comme on l'a vu précédemment, le nouvel Institut représentait un type presque nouveau de vie religieuse. Les Filles de la Charité ne restaient pas enfermées dans leurs maisons, comme les membres des autres communautés de femmes ; elles avaient toute liberté de sortir dans les rues : c'était même, pour elles, un devoir, car leurs fonctions les appelaient hors de leur propre demeure, dans celle des pauvres. "Vous avez pour monastère les maisons des malades, leur disait saint Vincent (1) ; pour cellule, votre chambre de louage ; pour chapelle, l'église paroissiale ; pour cloître, les rues de la ville ; pour clôture, l'obéissance ; pour grille, la crainte de Dieu ; pour voile, la sainte modestie."

Il les voulait séculières, non régulières, filles de paroisse, non isolées du commun des fidèles ; sous la domination de leur curé, sans toutefois exclure celle de leurs supérieurs légitimes ; unies par les liens d'une simple confrérie, bien que vivant ensemble de la vie de communauté (2).

Il leur recommandait souvent et fortement de ne pas changer d'état : "S'il se présentait parmi vous quelque esprit brouillon qui dit : il faudrait être religieuses, cela serait bien plus beau, ah! mes Soeurs, la Compagnie serait à l'extrême-onction. Craignez, mes Soeurs, et, si vous êtes encore en vie, empêchez cela. Pleurez, gémissiez, représentez-le au supérieur, car qui dit religieuse dit cloîtrée, et les Filles de la Charité doivent aller partout (3)."

Pour éviter le malheur qu'il redoutait, saint Vincent multipliait les précautions et dénonçait les dangers. Il entendait, nous l'avons déjà dit, que rien, dans la maison, dans les habits, dans le langage, ne rappelât le cloître ;

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 661.

2. *Ibid.*, t. VIII, p. 237 ; t. IX, p. 533, 662 ; t. X, p. 651, 658, 661-667, t. XIII, p. 603.

3. *Ibid.*, t. X, p. 658.

il défendait à ses Filles de se mettre sous la direction de religieux et leur déconseillait les visites aux monastères. "Laissez là, leur disait-il, la grandeur des religieuses ; estimez-les beaucoup et n'en cherchez pas la fréquentation : la communication de leur esprit particulier ne vous est pas propre. Ceci est vrai des religieux comme des religieuses. Vous ne devez jamais vous adresser ni aux uns ni aux autres dans vos besoins, tant vous devez craindre de participer à un autre esprit que celui donné par Dieu à votre Compagnie. Et comment pourriez-vous recevoir conseil d'une personne religieuse dont la vie est toute différente de la vôtre et qui ne peut conseiller, pour l'ordinaire, que selon ses maximes et son esprit ?"

Ce disant, saint Vincent se souvint avoir reçu un jour, à la Visitation, la visite de deux Filles de la Charité, qui venaient lui demander l'autorisation d'assister à la profession d'une religieuse. La permission obtenue, l'une d'elles avait ajouté, prise de remords :

- Mon Père, autrefois, Mademoiselle Le Gras nous a dit de n'avoir point de curiosité et de ne point fréquenter les religieuses.

- Comment donc, ma Soeur ! n'auriez-vous pas de peine de n'y point aller ?

- Pour moi, mon Père, je suis indifférente, je ferai tout ce que vous m'ordonnerez.

- Puisqu'il en est ainsi, ma Soeur, mortifiez-vous en cela.

Après avoir rapporté ce trait, saint Vincent ajoutait : "Il importe donc, mes Soeurs, que vous n'ayez point de communication avec les personnes religieuses. Mais, voyez-vous, il ne leur faut pas dire ; car peut-être penseraient-elles que c'est par mépris. Oh ! nenni, au contraire... Que pourraient-elles penser, ne sachant pas les raisons que nous avons de vous donner cet avis (1) ?"

Un autre danger venait de la séduction qu'exerce sur

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 584.

les âmes pieuses la pensée du plus parfait: une communauté séculière, c'est bien peu de chose; les religieux représentent un échelon plus élevé dans la vie spirituelle! Pour combattre cette illusion, née d'une certaine mystique, saint Vincent répète à ses filles qu'elles n'ont rien à envier aux religieuses : "Il n'y a point de religieuses de qui Dieu demande tant que de vous autres... Dieu veut plus de perfection de vous que d'elles... Pensez-vous qu'il n'y ait que les religieux et religieuses qui doivent aspirer à la perfection ?... Tous les chrétiens y sont obligés et vous encore plus que les religieuses. Ce n'est pas la religion qui fait les saints ; c'est le soin que les personnes qui y sont prennent de se perfectionner (1)."

Les Filles de la Charité formaient un simple groupement de personnes séculières, filles ou veuves, mises à la disposition des dames des confréries pour les aider auprès des pauvres. Malgré sa volonté bien arrêtée d'établir une ligne de démarcation très large et très nette entre la communauté des Filles de la Charité et les Ordres religieux, saint Vincent préféra ne pas priver ses filles des avantages spirituels qui découlent des saints voeux.

Le 19 juillet 1640, parlant du service des pauvres, il lut incidemment la formule des voeux en usage dans une communauté hospitalière d'Italie : "Je fais voeu et promets à Dieu de garder, toute ma vie, la pauvreté, la chasteté et l'obéissance et de servir nos seigneurs les pauvres." Il prononça ces mots avec tant d'onction que les Soeurs ne purent retenir leurs larmes. Elles lui demandèrent :

- Et nous, ne pourrions-nous pas nous donner à Dieu de la même manière ?

- Oui-da, mes filles, leur répondit-il, mais avec cette différence que les voeux de ces bons religieux étant solennels, ne peuvent être dispensés, non pas même du Pape ; mais, pour ceux que vous pourriez faire, l'évêque pour-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 143.

rait en dispenser. Il vaudrait néanmoins mieux ne les pas faire que d'avoir l'intention de vous en dispenser quand vous voudriez.

Et le dialogue se poursuivit :

- Pourrions-nous, du moins, faire ces voeux en notre particulier, selon notre dévotion ?

- Gardez-vous-en bien. Si quelqu'une est dans cette disposition, qu'elle voie ses supérieurs, leur découvre son désir et accepte avec indifférence la décision qui sera prise.

Et alors du coeur de saint Vincent, dont les yeux fixaient le ciel, s'échappa cette belle prière : "O mon Dieu, nous nous donnons tout à vous. Faites-nous la grâce de vivre et de mourir dans une parfaite observance d'une vraie pauvreté. Je vous la demande pour toutes nos Soeurs, présentes et éloignées. Ne le voulez-vous pas, mes filles ? Faites-nous aussi pareïïement la grâce de vivre et de mourir chastement. Je vous demande cette miséricorde pour toutes les Soeurs de la Charité et pour moi, et celle de vivre dans une parfaite observance de l'obéissance. Nous nous donnons aussi à vous, mon Dieu, pour honorer et servir, toute notre vie, nos seigneurs les pauvres, et vous demandons cette grâce, par votre saint amour. Ne le voulez-vous pas aussi, mes chères Soeurs ?"

Toutes firent des signes d'assentiment. Elles tombèrent à genoux et leur Père vénéré les bénit, demandant à Dieu d'accomplir ses desseins éternels sur elles (1).

Le conseil qu'il leur donna, ce jour-là, de s'entendre avec leurs supérieurs, semble bien indiquer que l'usage des voeux privés pour un temps limité ne tarda pas à s'introduire.

- Deux ans plus tard, saint Vincent autorisa les premiers voeux perpétuels. Le 25 mars 1642, Mademoiselle Le Gras, Soeur Barbe Angiboust et trois autres privilégiées, vrai-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 25.

semblablement Madame Turgis, Marie-Denyse et Henriette Gesseume, s'engagèrent, pendant la messe, pour toute la durée de leur vie (1).

La même faveur fut accordée dans la suite, par saint Vincent ou M. Portail, aux Soeurs qui, après quatre ou cinq ans de séjour dans la Compagnie, en étaient reconnues dignes (2). Il semble bien que très peu l'obtinrent. Quoi qu'il en soit, après la mort du fondateur, il n'est plus trace de voeux perpétuels et l'on peut assurer qu'en 1718 l'usage des voeux annuels était universellement établi (3).

Par le caractère sacré de l'engagement pris, les voeux affermissaient les Filles de la Charité dans leur vocation ; il importait aussi de consolider la Compagnie elle-même en l'établissant sur des bases fermes et, à cet effet, de lui obtenir l'autorisation des autorités, civile et religieuse.

En 1645, le fondateur comprit que le moment était venu de commencer ses démarches. Dieu avait béni la Compagnie, accru le nombre de ses sujets, multiplié ses établissements. Neuf paroisses de Paris voyaient à l'oeuvre les Filles de la Charité. Il y en avait deux ou trois à Saint-Germain-l'Auxerrois, autant à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Saint-Leu, Saint-Sauveur, Saint-Merry, Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Sulpice, Saint-Gervais et Saint-Paul. Elles remplissaient auprès des pauvres, sous la direction des dames des confréries, les "basses et viles fonctions" qui ne convenaient pas aux personnes de condition, comme porter le pot par la ville, pratiquer les saignées, préparer et donner les lavements, panser les plaies, faire les lits et veiller les malades. Elles instruisaient aussi quelquefois les petites filles pauvres. Leur entretien était à la charge des Charités ; charge bien minime, car, pour leur nourriture et leur habillement, elles ne dépensaient

1. *Saint Vincent de Paul*, t. V, p. 353 ; t. X, p. 638.

2. *Ibid.*, t. VII, p. 393 ; t. VIII, p. 188, 207 ; t. IX, p. 534.

3. *Statuts et Règlements généraux de la Compagnie des Filles de la Charité*, article 7.

pas plus de cent livres par an et même, en quelques paroisses, pas plus de vingt-cinq écus.

Trois Filles de la Charité étaient employées à l'Hôtel-Dieu, dix ou douze aux Enfants trouvés, deux ou trois aux Forçats.

Elles desservaient les hôpitaux d'Angers, de Nantes et de Saint-Denis ; elles étaient à Saint-Germain-en-Laye, Richelieu, Sedan et en d'autres localités de moindre importance.

La maison-mère, établie à Saint-Laurent, près Paris, rendait service aux petites filles de la paroisse par une école, aux pauvres malades par un dispensaire et des visites à domicile. Là, sous l'oeil de Mademoiselle Le Gras, plus de trente Soeurs du séminaire ou commençantes se formaient aux vertus et aux emplois de l'Institut. Les plus ignorantes recevaient des leçons de couture, de lecture et d'écriture ; les plus instruites étaient utilisées à l'école ; toutes prenaient leur part des soins donnés aux pauvres. Les dépenses nécessitées par leur entretien étaient couvertes partie par leur travail manuel, partie par des aumônes, partie par les 2000 livres de revenu annuel qui venaient des libéralités du roi, de la reine et de la duchesse d'Aiguillon.

Tel était le développement pris par la Compagnie quand M. Vincent résolut de demander à Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, de l'ériger en confrérie et d'en approuver le règlement.

Le premier projet de supplique date de 1645 (1). Le texte, légèrement retouché une première fois, à la suite d'observations présentées par Mademoiselle Le Gras, subit une nouvelle révision, l'année suivante, avant d'être mis sous les yeux du prélat (2).

L'approbation ne souffrit aucune difficulté ; ce fut le coadjuteur qui la donna, au nom de son oncle : "Nous avons érigé et érigeons par ces présentes l'assemblée

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 548.

2. *Ibid.*, t. III, p. 53.

desdites filles et veuves de ce diocèse en forme de confrérie particulière sous le titre de Servantes des pauvres de la Charité ; voulons et ordonnons que celles qui y sont à présent admises et qui ci-après y seront reçues puissent librement exercer tout ce qui pourra soulager et consoler lesdits pauvres malades, à la charge que ladite confrérie sera et demeurera à perpétuité sous l'autorité et dépendance de mondit seigneur l'archevêque et ses successeurs, et dans l'exacte observance des statuts ci-attachés, que nous avons approuvés et approuvons par ces présentes. Et d'autant que Dieu a béni le soin et le travail que notre cher et bien-aimé Vincent de Paul a pris pour faire réussir ce pieux dessein, nous lui avons confié et commis la conduite et direction de la susdite société et confrérie, tant qu'il plaira à Dieu lui conserver la vie (1)."

La Compagnie est appelée "Confrérie de la Charité des Servantes des pauvres malades des paroisses". Ce mot de confrérie choquait "quelques esprits délicats" (2). Saint Vincent et Mademoiselle Le Gras le préféraient à tout autre, parce qu'il avait l'avantage de classer plus clairement le nouvel Institut parmi les associations séculières.

Les filles et les veuves qui la composent, est-il dit (3), se feront un devoir de plaire à Jésus-Christ, leur patron, en toutes leurs actions et de l'imiter particulièrement en sa charité, sa pauvreté, son humilité, sa simplicité, sa sobriété, sa douceur.

Elles sont réunies pour assister "les pauvres malades des paroisses et des hôpitaux, les forçats et les pauvres enfants trouvés, corporellement et spirituellement" : corporellement, en procurant gratuitement la nourriture et les remèdes ; spirituellement, en préparant les malades à mourir et à vivre chrétiennement, suivant que Dieu les appelle à lui, ou les laisse encore sur cette terre.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 558.

2. *Ibid.*, t. V, p. 406 ; t. VII, p. 440.

3. *Ibid.*, t. XIII, p. 559 et suiv.

La Compagnie garde de l'organisation des confréries de la Charité ce qui est compatible avec sa nature propre. A la tête, saint Vincent et, quand il ne sera plus là, un directeur choisi par l'archevêque ; une supérieure, une assistante, une trésorière et une dépensière, élues à la pluralité des voix, le lundi de la Pentecôte, en présence du supérieur, ces trois dernières pour un an, la première pour trois ans, rééligible pour un nouveau triennium, pas davantage, sauf interruption dans l'exercice de la charge.

"La supérieure aura l'entière direction de ladite confrérie avec le susdit ecclésiastique ; elle sera comme l'âme qui animera ce corps, fera observer le présent règlement, recevra en ladite confrérie celles qu'elle trouvera propres, après en avoir conféré avec le directeur et de l'avis des autres officières, et les dressera en tout ce qui regarde leurs emplois, mais particulièrement en la pratique des vertus chrétiennes et propres à leur état, les instruisant plutôt par son exemple que par ses paroles, les enverra, rappellera, retiendra et emploiera en tout ce qui regarde la fin de ladite confrérie, non seulement en la paroisse où ladite confrérie sera établie, mais encore en tous les lieux où elle les enverra, le tout de l'avis dudit ecclésiastique."

Les trois autres officières seront ses conseillères ; si elle vient à s'absenter, l'assistante la remplacera ; si l'assistante manque également , ce sera la trésorière ; et si toutes trois font défaut, les pouvoirs passeront à la dépensière.

La dépensière tiendra la comptabilité ; ses registres seront mis, chaque mois, sous les yeux de la supérieure ; tous les ans, sous les yeux du directeur, en présence des officières. Sauf cent livres qui seront à sa disposition pour les dépenses courantes, tout l'argent restera enfermé dans le coffre-fort, dont elle aura la garde, mais qu'elle ne pourra ouvrir seule, car la supérieure conservera la clef d'une des deux serrures.

"La dépensière pourvoira aux nécessités communes de la Compagnie" ; la supérieure contrôlera ses comptes chaque semaine.

Le règlement énumère ensuite les devoirs des membres de la confrérie.

D'abord l'obéissance : obéissance à la supérieure et aux officières qui la remplaceront ; au directeur, en ce qui regarde leur conduite ; aux officières de la confrérie de la Charité ; aux médecins, pour les soins à donner aux pauvres malades ; au règlement écrit ou au règlement vécu exprimé par les usages ; obéissance également au curé, qu'elles entoureront d'honneur et de respect et devant lequel elles se prosterneront, pour recevoir sa bénédiction, quand elles arriveront dans une paroisse.

Vis-à-vis des pauvres, support, compassion et cordialité. Elles les édifieront, les consoleront, les exhorteront à la résignation. Quand la nécessité ou l'obéissance les appellera auprès des pauvres, elles ne craindront pas de laisser là leurs pratiques de dévotion, "se représentant que, ce faisant, elles quittent Dieu pour Dieu". Si à leurs bons offices ils répondent par des reproches, des grossièretés ou des injures, elles demanderont à Notre-Seigneur la patience qu'il a montrée "envers ceux qui le calomniaient, souffletaient, flagellaient et crucifiaient. A la mort de leurs pauvres, elles iront aux obsèques, si elles le peuvent, "et prieront Dieu pour le repos de leurs âmes".

Vis-à-vis de leurs compagnes, union parfaite des coeurs. "Elles s'entrecéderont et respecteront comme soeurs que Notre-Seigneur a liées et unies par son amour, assisteront à l'enterrement de celles qui décéderont, communieront à leur intention." Ni froideurs, ni aversions, ni amitiés particulières, "ces deux extrémités vicieuses, étant les sources de la division et ruine d'une Compagnie et des particuliers qui s'y entretiennent et s'y amusent". S'il y a eu dans la journée des froissements, même involontaires, "elles s'entredemanderont pardon au plus tard le soir avant de se coucher".

Le principal devoir, ou plutôt celui qui les contient tous, est d'être attentif à tenir sa conscience pure de tout

péché, même véniel. Eviter tout particulièrement ce qui pourrait ternir la vertu de chasteté. Pour prévenir ce malheur, le règlement entoure les Soeurs d'un réseau de précautions ; ne jamais sortir seule et sans permission, grande modestie dans les rues, ni visites, ni conversations inutiles, ne jamais introduire d'homme dans sa chambre, remettre à la supérieure ses lettres ouvertes et lui laisser prendre connaissance des lettres reçues, ne recevoir et ne faire aucun cadeau.

L'uniformité est recommandée "à l'égard du vivre, du vêtir, du parler, du service des pauvres et particulièrement de la coiffure".

Si, en fin d'année, dans une maison particulière, les recettes l'emportent sur les dépenses, l'argent restant ira grossir, à la maison-mère, la bourse qui sert aux dépenses communes, comme l'achat des habits.

Les statuts qui accompagnent les lettres épiscopales sont muets sur l'emploi de la journée ; ils se contentent de recommander en général la fidélité au règlement en usage, "nommément pour les heures du lever et du coucher, de l'oraison, des examens, tant généraux que particuliers, des lectures spirituelles, confessions et communions et du silence".

Le règlement que saint Vincent avait envoyé à l'archevêché pour approbation entrait dans les détails (1).

Lever à quatre heures ; oraison en commun dans un même local pendant une demi-heure ; messe à l'église paroissiale en deux bandes, les unes sortant après que les autres sont rentrées.

A onze heures et demie, examen particulier sur la vertu choisie pour pratique ; puis dîner en commun et en silence, l'esprit attentif à la lecture qui se fait ; ensuite, pendant une demi-heure, récréation "modestement gaie", tout en cousant, filant ou s'occupant utilement d'une autre manière.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 551 et suiv.

A deux heures de l'après-midi, silence ; on écoute, tout en travaillant, quelques pages d'un livre de spiritualité.

A trois heures, on se sépare ; chacune va où ses occupations l'appellent.

A six heures, nouvel examen sur la pratique ; repas ; seconde récréation, prise dans les mêmes conditions que la première.

A huit heures, examen général, lecture des points de l'oraison du lendemain et coucher.

Cet ordre du jour, suivi tel quel par les Soeurs de la maison-mère, n'était pas si rigide qu'on ne pût le modifier ailleurs dans la mesure où la bonne marche des oeuvres l'exigeait.

L'heure du lever n'avait pas toujours été la même ; elle était passée successivement de cinq heures et demie à cinq, puis de cinq à quatre (1), pour permettre aux Soeurs de terminer leur oraison avant d'aller aux malades. Ce changement en avait entraîné un autre dans l'heure du coucher, fixé à dix heures avant de l'être à neuf.

Il y avait un horaire spécial pour les dimanches et les jours de fête. Ces jours-là, les Soeurs se confessaient et communiaient.

La retraite annuelle se faisait à la maison-mère, et la confession qui l'accompagnait portait sur les fautes de toute l'année.

L'approbation archiépiscopale est datée du 20 novembre 1646, et ce fut seulement le 30 mai 1647 que saint Vincent en donna connaissance à ses filles.

"Jusques à présent, leur dit-il (2), vous avez travaillé par vous-même et sans aucune obligation, de la part de Dieu, que de satisfaire à l'ordre qui vous était prescrit et à la manière de vie qui vous était donnée ; jusques à présent vous n'avez point été un corps séparé du corps des dames de la confrérie de la Charité ; et maintenant,

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 50.

2. *Ibid.*, p. 323.

mes filles, Dieu veut que vous soyez un corps particulier, qui, sans être séparé pourtant de celui des dames, ne laisse pas d'avoir ses exercices et fonctions particulières. Jusques ici, vous avez travaillé sans autre obligation, et maintenant Dieu veut vous lier plus étroitement par l'approbation qu'il a permise être faite de votre manière de vie et de vos règles par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime archevêque de Paris."

Alors Vincent de Paul donna lecture de l'acte archiépiscopal et commença celle des règles.

"La confrérie de la Charité des servantes des pauvres malades des paroisses..." Ah ! le beau titre, mes filles ! s'écria-t-il sans aller plus loin. Mon Dieu ! le beau titre et la belle qualité ! Qu'avez-vous fait à Dieu pour mériter cela ? Servantes des pauvres, c'est comme si l'on disait : servantes de Jésus-Christ, puisqu'il répute fait à lui-même ce qui leur est fait et que ce sont ses membres. Et qu'a-t-il fait en ce monde sinon servir les pauvres ? Ah! mes chères filles, conservez bien cette qualité, car elle est la plus belle et la plus avantageuse que vous puissiez avoir."

Et la lecture continua. Arrivé à la phrase : "La Compagnie est composée de filles et de veuves, lesquelles éliront une supérieure d'entre elles pour trois ans", il ajouta : "Cela s'entend après que Dieu aura disposé de Mademoiselle."

A ces mots, Mademoiselle Le Gras, tombant à genoux, supplia le saint prêtre de ne faire aucune exception en sa faveur.

"Vos Soeurs et moi, Mademoiselle, répondit ce dernier, avons à prier Dieu qu'il vous laisse encore longues années. C'est l'ordinaire de Dieu de conserver par des moyens extraordinaires ceux qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses oeuvres ; et si vous y prenez garde, Mademoiselle, il y a plus de dix ans que vous ne vivez plus, au moins de la manière ordinaire."

Un peu plus loin, au sujet de la règle du silence, saint Vincent reconnut qu'il n'était pas toujours facile de l'ob-

server aux heures indiquées, l'office mettant parfois en rapport avec les personnes du dehors. "En ce cas, ajouta-t-il, souvenez-vous de ce que je vous disais tantôt touchant l'oraison, que servir un malade, c'est faire oraison. Il en est de même du silence, mais au moins le faut-il garder exactement depuis la lecture du soir et depuis le lever du matin jusques à la fin des prières. Et si vous y prenez garde, rien ne vous en peut empêcher ; il ne faut qu'un peu de soin et de réflexion, mais surtout de désir de satisfaire à la règle."

Le passage sur la bourse commune eut aussi son petit commentaire. Après avoir dit que les Soeurs de la maison-mère y seraient nourries du peu de revenu de ladite maison et du travail et de l'épargne des Soeurs, saint Vincent s'écria : "Mes filles, voilà qui est beau ! De vos épargnes, c'est-à-dire de ce que vous mettez en réserve par votre frugalité de vie. Et de votre travail manuel, voyez-vous ; travail manuel, cela s'entend de ce que vous faites hors les heures où vous êtes employées pour les malades. Dans les temps que vous avez de reste, vous gagnez de quoi contribuer à en instruire d'autres, qui feront, après, le même bien que vous. Oh ! que Dieu vous bénisse, mes filles, et vous donne abondance de grâces ?"

Nouvel arrêt à propos des précautions à prendre pour conserver la chasteté. Saint Vincent insista sur les dangers que présentaient les rapports avec les hommes : "Mes filles, vous ne vous arrêterez jamais dans la rue pour leur parler que par un besoin extrême. Il vous faut couper court. Dites ce que vous avez à dire le plus succinctement qu'il se pourra, et puis congédiez-les."

La lecture du règlement achevée, saint Vincent recommanda aux Soeurs la plus grande fidélité à chacun des articles : "Nous avons voulu, mes filles, qu'il fut dit de vous ce qui a été dit de Notre-Seigneur, qu'il commença à faire, puis à dire. Ce que vous venez d'entendre, n'est-ce pas ce que vous faites? Y a-t-il quelque chose que vous n'avez pas fait? Non, par la miséricorde de Dieu ; ce qui

vous est commandé aujourd'hui, vous le faisiez avant. Il est vrai, j'en avais reçu ordre du feu Pape ; mais vous n'en aviez point encore eu commandement exprès.

"Des milliers d'années avant que Notre-Seigneur vînt au monde, Dieu avait envoyé Moïse, à qui il avait donné une loi, figure de celle que Notre-Seigneur devait apporter. Le peuple l'observa toujours. Mais, quand Notre-Seigneur eut donné la sienne, chacun s'y rangea.

"Vous devez considérer ces règles comme vous étant données de la main de Dieu même, puisque c'est par l'ordre de Monseigneur l'archevêque, de qui vous dépendez. Quelle consolation, mes filles, ne devez-vous, pas avoir de voir un tel effet de la conduite et de l'esprit de Dieu sur vous! Rendez-lui grâces de ce que vous les avez déjà gardées, rendez-lui grâces de ce que maintenant vous êtes encore plus obligées à les observer et de ce qu'il a plu à sa divine bonté vous en faire donner ordre et, par cela même, témoignage et assurance, qu'il l'agrée."

Et ici saint Vincent rappela ce que Moïse dit au peuple d'Israël en lui remettant la loi de Dieu : "Peuple, cette loi vous est donnée de la part de Dieu. Si vous l'observez, je vous promets, de sa même part, mille bénédictions en toutes vos oeuvres quand vous serez en vos maisons, bénédiction quand vous en sortirez, bénédiction en votre travail, bénédiction en votre repos, bénédiction en ce que vous ferez, bénédiction en ce que vous ne ferez pas ; bref, toutes bénédictions abonderont en vous et sur vous. Si, au lieu de la garder, vous la méprisez, je vous promets tout le contraire de ce que je viens de dire ; car vous aurez malédiction dans vos maisons, malédiction hors de vos maisons, malédiction quand vous entrerez, malédiction en ce que vous ferez et malédiction en ce que vous ne ferez pas ; bref, toutes malédictions viendront en vous et sur vous."

"Ce que Moïse dit au peuple de Dieu, ajoute saint Vincent, je vous le dis, mes filles. Voici des règles qui vous sont envoyées de la part de Dieu. Si vous êtes fidèles

à les observer, toutes les bénédictions du ciel se répandront sur vous : vous aurez bénédiction dans le travail, bénédiction dans le repos, bénédiction en entrant, bénédiction en sortant, bénédiction en ce que vous ferez, bénédiction en ce que vous ne ferez pas, et tout sera rempli de bénédiction par vous.

"Si, ce qu'à Dieu ne plaise! quelqu'une n'était pas dans ce dessein, je lui dis ce que Moïse disait à ceux qui n'accompliraient pas la loi qu'il leur enseignait de la part de Dieu : vous aurez malédiction dans la maison, malédiction dehors, malédiction en ce que vous ferez et malédiction en ce que vous ne ferez pas.

Je vous ai déjà dit d'autres fois, mes filles, que celui qui se met dans un navire pour faire un long voyage doit s'assujettir à tout ce qui se fait dans le navire ; s'il ne s'assujettissait à toutes les lois qui s'y gardent, il serait en danger de périr. De même, celles qui sont appelées de Dieu pour vivre en une sainte communauté doivent en observer toutes les règles.

Je crois que chacune de vous est dans le dessein de les mettre en pratique. N'êtes-vous pas toutes dans ce sentiment-là ?"

Les Soeurs, qui écoutaient à genoux, répondirent d'une voix tremblante d'émotion :

- Oui, mon Père.

Saint Vincent continua :

"J'espère que sa miséricorde secondera vos désirs en vous faisant accomplir ce qu'il demande de vous. Ne vous donnez-vous pas de bon coeur à lui, mes filles, pour vivre dans l'obéissance de vos saintes règles?"

- Oui, volontiers.

- Ne voulez-vous pas de tout votre coeur y vivre et y mourir?"

- Nous le voulons.

- Oh! je prie la souveraine bonté de Dieu qu'il lui plaise verser abondamment toutes sortes de grâces et de bénédictions sur vous, à ce que vous puissiez accomplir,

parfaitement et en tout, le bon plaisir de sa très sainte volonté dans la pratique de vos règles."

Une Soeur prit alors la parole pour s'accuser d'infractions au règlement ; d'autres l'imitèrent; et quand cette accusation publique fut terminée, saint Vincent reprit :

"Je prie Dieu de tout mon coeur, mes filles, qu'il vous pardonne vos manquements. Et moi misérable, qui ne garde pas mes règles! Je vous en demande pardon. Je suis bien coupable envers vous en ce qui concerne votre oeuvre. Priez Dieu, je vous supplie, qu'il me fasse miséricorde. De mon côté, je prierai Notre-Seigneur Jésus-Christ de vous donner lui-même sa sainte bénédiction et n'en prononcerai point les paroles aujourd'hui, parce que les fautes que j'ai faites à votre égard m'en rendent indigne. Je prie donc Notre-Seigneur que ce soit lui."

Et s'agenouillant, il baisa la terre. Au nom de toutes les Soeurs, Mademoiselle le supplia de ne pas leur refuser sa bénédiction ; elle insista si bien que le saint prêtre se laissa fléchir. "Priez donc Dieu, leur dit-il, qu'il ne regarde point à mon indignité, ni aux péchés dont je suis coupable, mais que, me faisant miséricorde, il verse ses bénédictions sur vous, en même temps que j'en prononcerai les paroles."

La conférence du 30 mai 1647, une des plus belles et des plus émouvantes que renferme le recueil des entretiens de saint Vincent aux Filles de la Charité, s'acheva sur ces mots.

L'approbation archiépiscopale ouvrait la voie à l'approbation civile. Les démarches commencèrent sans retard. Il ne fut pas difficile d'obtenir les lettres patentes. Ces lettres, selon l'usage, devaient être enregistrées au Parlement ; elles furent déposées chez Blaise Méliand, Procureur général, pour qu'il préparât ses conclusions.

Un jour du mois d'avril de l'année 1650, Mademoiselle Le Gras alla le trouver.

- Vous venez pour votre affaire ? lui demanda le magistrat.

- Je viens, en effet, Monsieur, pour vous en rafraîchir la mémoire.

- Voyons, que prétendez-vous être : régulières ou séculières?

- Séculières.

- Y pensez-vous ? Mais il n'y a pas une seule communauté de femmes qui ne soit régulière.

- Monsieur, j'en connais une qui ne l'est pas ; les filles de Madame de Villeneuve ne sont pas cloîtrées; elles sortent librement de leurs maisons.

- Je suis loin de désapprouver votre dessein ; j'apprécie beaucoup votre Compagnie ; mais l'affaire est de telle importance que j'aurais tort de la traiter, à la légère. Prenez donc patience.

- Monsieur, je vous remercie de l'intérêt que vous nous portez. Si notre petite Compagnie ne mérite pas de vivre, détruisez-la complètement ; si le dessein est louable, établissez-la solidement. Voilà douze à quinze ans qu'elle existe et, grâce à Dieu, il ne s'en est en, suivi que de bons effets.

- Laissez-moi réfléchir encore, je ne dis pas des mois, mais quelques semaines.

Là-dessus, le procureur général accompagna Mademoiselle Le Gras jusqu'à son carrosse. Et comme celle-ci le remerciait de la bienveillance avec laquelle il écoutait les Soeurs des forçats et des Enfants trouvés, quand elles avaient recours à lui, il répondit : "Je serais usurier si j'acceptais vos remerciements." Et la conversation s'acheva sur ces mots : "Je vous prie de vouloir bien saluer Monsieur Vincent de ma part (1)."

La solution semblait donc assez proche. Malheureusement, M. Méliand mourut, son secrétaire le suivit dans la tombe et, quand le nouveau procureur général, M. Pou-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 4-5.

quet, voulut voir les documents, on ne put les retrouver. Les recherches effectuées dans son bureau, à Saint-Lazare, chez les Soeurs restèrent sans résultat (1).

Une nouvelle approbation ecclésiastique devenait nécessaire. Mademoiselle Le Gras s'en réjouit. C'est que, dans les lettres épiscopales de 1646, une phrase l'alarmait : celle qui plaçait la Compagnie "sous l'autorité et dépendance" des archevêques de Paris (2). Il est vrai, Jean-François de Gondi nommait Vincent de Paul directeur à vie. Mais après? Mademoiselle Le Gras aurait préféré que le saint fondateur eût pour successeur dans cette charge les supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission et que ce point fût statué dans l'acte d'approbation. Il y allait, pensait-elle, de la vie ou de la mort du nouvel Institut (3).

Fut-elle pour quelque chose dans la disparition des documents égarés si mystérieusement et si heureusement ? On l'a supposé. Il est hors de doute que ses relations d'amitié avec la mère du procureur général Nicolas Fouquet, lui permettaient d'obtenir facilement de ce dernier un acte de complaisance. Mais cette supposition semble peu conciliable avec sa lettre du 25 novembre 1651, qui nous la montre ignorant où se trouvaient les pièces recherchées et plutôt portée à croire qu'on les avait à Saint-Lazare (4).

Quoi qu'il en soit, elle remua ciel et terre pour aboutir, et l'on peut supposer sans témérité qu'elle a elle-même inspiré, directement ou indirectement, la supplique adressée par la reine-mère au Pape en 1647 pour obtenir de l'autorité suprême ce que l'archevêque de Paris refusait d'accorder (5).

Dans cette supplique, Anne d'Autriche, après avoir rappelé que le prélat a donné son approbation "à la charge

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 570-571, 581.

2. *Ibid.*, t. XIII, p. 558.

3. *Ibid.*, t. III, p. 121, 255 ; t. IV, p. 221.

4. *Ibid.*, t. IV, p. 274-275.

5. *Ibid.*, t. XIII, p. 566.

que ladite confrérie ou société demeurera à perpétuité sous son autorité et dépendance", ajoute ces mots : "Or, d'autant que ce bon oeuvre s'est étendu en plusieurs Evêchés de ce royaume, comme Angers, Nantes, Poitiers, Sens, Rouen, Beauvais, Reims, etc., et que les autres prélats ne voudront pas le recevoir sous cette condition, et que ce bon oeuvre a été commencé et cultivé depuis près de quatorze ans par le Général de ladite Congrégation de la Mission, et qu'à présent, par l'établissement de ladite confrérie ou société, Monsieur de Paris l'en constitue le directeur pendant sa vie, la reine fait supplier Sa Sainteté de nommer pour directeurs perpétuels de ladite confrérie ou société... ledit supérieur général de ladite Congrégation. de la Mission et ses successeurs en la même charge."

Mademoiselle Le Gras eut là consolation de voir ses démarches couronnées de succès. Elle dut tressaillir de bonheur le jour où, lisant le nouvel acte d'approbation signé à Rome par le cardinal de Retz, ses yeux tombèrent sur les mots : "D'autant que, Dieu a béni le travail que notredit cher et bien-aimé Vincent de Paul a pris pour faire réussir ce pieux dessein, nous lui avons derechef confié et commis et, par ces présentes, confions et mettons la conduite et direction de la susdite société et confrérie, sa vie durant, et, après lui, à ses successeurs, Généraux de ladite Congrégation de la Mission (1)."

Entre l'acte du 20 novembre 1646 et celui du 18 janvier 1655, c'est la seule différence notable ; les autres sont insignifiantes.

Toutefois il restait une légère crainte : qu'un archevêque de Paris a établi, un autre peut le détruire. Mademoiselle Le Gras aurait préféré que le souverain Pontife lui-même se prononçât. Elle serait complètement rassurée aujourd'hui, le Saint-Siège. ayant déclaré officiellement qu'il ne fallait rien changer aux usages établis en

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 572.

ce qui concerne la direction des Filles de la Charité (1).

Il ne restait plus qu'à obtenir l'approbation des autorités civiles. Ce ne fut pas difficile. Les lettres patentes du roi furent signées en novembre 1657 (2) et enregistrées au Parlement le 16 décembre 1658 (3).

Saint Vincent n'attendit pas jusqu'alors pour donner à la Compagnie l'organisation fixée par les lettres épiscopales. Le 8 août 1655, à l'issue de la conférence, il lut les deux actes d'approbation, l'ancien et le nouveau, puis les règles, et insista une fois de plus sur le caractère séculier de l'Institut : "Mes Soeurs, on a jugé à propos que le nom de société ou confrérie vous demeurât, et Monseigneur l'archevêque lui-même l'a ainsi ordonné, de peur que, si le nom de Congrégation vous était donné, il s'en trouvât qui voulussent à l'avenir changer la maison en cloître et se faire religieuses, comme ont fait les filles de Sainte-Marie. Dieu a permis que de pauvres filles ont succédé à la place de ces dames. Et comme il est à craindre qu'il se trouvât avec le temps quelque esprit mal fait qui voulût apporter en cette Société et Compagnie de pauvres filles du changement ou en leurs habits ou en leur façon de vivre, quelqu'un qui voulût vous faire changer votre coiffure ou votre habit, ou qui vous dit: "Quoi ! être coiffée de la sorte pour aller voir les pauvres ! Il faudrait avoir une coiffe et un mouchoir de col pour vous couvrir" ; que si jamais on voulait vous persuader ces choses, rejetez cela bien loin et dites que vous voulez avoir la couronne que Dieu avait préparée aux filles de Sainte-Marie. Ne consentez jamais au changement de quoi que ce soit ; fuyez cela comme un poison et dites que ce nom de confrérie ou société vous est donné afin que vous soyez

1. *Nihil esse innovandum quoad regimen enuntiatae associationis Puellarum Caritatis, quod per Pontificia undulta Superiori generali Congregationis Missionis, vulgo Lazzaristi, a S. Vincentio a Paulo institutae pertinet.* (Décision de la S. C. des Religieux, 25 juin 1882.)

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 578.

3. *Ibid.*, p.585.

stables à demeurer dans le premier esprit que Dieu a donné à votre Congrégation dès son berceau mes Soeurs, je vous en conjure, par toutes les entrailles de mon coeur (1)."

Régulièrement, les officières auraient dû être élues à la pluralité des voix et la supérieure pour trois ans. Saint Vincent estima qu'il n'était pas encore temps d'observer complètement ces clauses des statuts. Il maintint Mademoiselle Le Gras à son poste sa vie durant, et de sa propre autorité nomma Julienne Loret première assistante ; Mathurine Guérin, seconde assistante et trésorière ; Jeanne Grassier, dépensière (2).

Cela fait, l'acte d'établissement fut dressé et soumis à la signature de toutes les Soeurs ; les neuf ou dix qui ne savaient pas écrire se contentèrent de tracer une croix. La liste des signataires s'ouvre par le nom de Louise de Marillac et se ferme sur celui de Vincent Depaul, qui, par humilité, voulut la dernière place. On eut l'heureuse inspiration d'ajouter à la suite les noms des Soeurs absentes, qui signaient, elles aussi, mais de coeur seulement, le précieux document (3).

Avant de se séparer de ses filles, le saint fondateur leur dit encore quelques mots pour leur recommander la fidélité aux règles : "Vous avez été choisies pour être les fondements de votre Compagnie. Il faut tout de bon se donner à Dieu pour observer vos règles. Il reste à savoir si vous voulez persévérer toutes dans cette observance. Est-ce bien votre intention ?"

A cette question les Soeurs répondirent unanimement :

- Oui, mon Père.

Et saint Vincent reprit :

- Acceptez-vous ces règlements ?

- Nous les acceptons volontiers.

Et s'adressant alors à la Mère de Dieu, il lui fit cette

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 102.

2. *Ibid.*, t. XIII, p. 574.

3. *Ibid.*, p. 575.

prière : "Sainte Vierge, qui parlez pour ceux qui n'ont point de langue et ne peuvent parler, nous vous supplions, ces bonnes filles et moi, d'assister cette petite Compagnie... Je vous le demande pour les présentes et pour les absentes. Et à vous, mon Dieu, je vous fais cette demande par les mérites de votre Fils Jésus-Christ, que vous acheviez l'oeuvre que vous avez commencée. Continuez votre sainte protection sur cette petite Compagnie et toutes les bénédictions dont il vous a plu la combler jusqu'à présent, et donnez, s'il vous plaît, à ces bonnes filles la grâce de la persévérance finale, sans laquelle elles ne pourront jamais jouir du mérite que j'espère, mon Dieu, que votre bonté donnera à celles qui seront fidèles à leur vocation (1)."

Les trois officières données à Mademoiselle Le Gras méritaient la confiance que saint Vincent leur témoignait. La première, Julienne Loret, fille adoptive des parents de Jacques de la Fosse, prêtre de la Mission, appartenait à la Communauté depuis le 9 juin 1644. "Son petit corps, a dit un contemporain, renfermait une grande âme." Les postes qu'elle avait occupés la préparaient à celui que ses supérieurs venaient de lui choisir. Seconde assistante en 1646, première assistante et directrice des nouvelles en 1647, secrétaire en 1650, supérieure à Chars en 1651, à Fontenay-aux-Roses en 1653, elle avait rempli à la perfection tous ces emplois. En raison des infirmités de Mademoiselle Le Gras, les fonctions de première assistante empiétaient quelque peu sur celles de la supérieure ; à elle revenait le soin de présider les exercices de la communauté et de dire les prières. Julienne Loret se vit appelée à la même fonction une troisième fois, sous la Mère Chétif, et une quatrième, sous la Mère Haran. Elle mourut à Fontainebleau le 9 août 1699. M. Durand, prêtre de la Mission, a écrit sa biographie

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 104.

pour conserver à la postérité le souvenir de ses vertus (1).

Quelles que fussent les qualités de Julienne Loret, Mathurine Guérin, née à Moncontour (Côtes du Nord) le 16 mai 1631, semblait encore mieux douée. Jeune fille, elle avait entendu des prêtres de Saint-Méen, membres de la Congrégation de la Mission, prêcher près de son village natal, et, séduite par ce qu'on lui avait dit de la vocation de servante des pauvres, elle s'était rendue à Paris avec quelques compagnes. Mademoiselle Le Gras l'avait reçue au nombre de ses filles, le 12 septembre 1648, et, les trois mois de probation terminés, l'avait prêtée à la confrérie de Saint-Jean-en-Grève. A la suite d'une grave maladie, son éloignement de la capitale fut décidé. Elle partit à Liancourt, où une série d'épreuves douloureuses fortifia et manifesta sa vertu. Rappelée à Paris en 1653, elle cumula les fonctions de secrétaire, d'économe et de directrice des commençantes. Quelques mois de supériorité à l'hôpital de La Fère (1659-1660) et plusieurs années passées dans celui de Belle-Ile, dont elle eut aussi la direction, achevèrent de la former. En 1667, quand la Mère Chétif eut terminé ses deux triennats, les suffrages se portèrent sur Mathurine Guérin, alors âgée de trente-six ans. Jusqu'en l'année 1694, elle fut réélue aussi souvent que les Constitutions le permettaient, c'est-à-dire six fois. Jamais supérieure élue des Filles de la Charité n'est restée aussi longtemps au premier rang. Quand ses jambes ulcérées mirent sa vie en danger, des prières ferventes furent adressées par les Soeurs à Vincent de Paul. Elle recouvra subitement la santé, et la guérison, officiellement reconnue comme miraculeuse par la Congrégation des Rites, servit à la béatification du saint fondateur. Le jour de sa mort, 18 octobre 1704, fut un jour de deuil pour la communauté tout entière (2).

1. Notice de Soeur Julienne Loret dans *les Circulaires des Supérieurs Généraux et des Soeurs supérieures aux Filles de la Charité et Remarques ou Notices sur les Soeurs défunttes de la Communauté*, t. II, p. 524 et suiv.

2. Notice sur Soeur Mathurine Guérin dans *les Circulaires des Supérieurs Généraux...*, p. 556 et suiv.

On n'est pas aussi bien renseigné sur la dépendière, Jeanne Gressier, qui était originaire de Senlis et devait plus tard occuper le poste de première assistante.

Les élues de l'année 1655 restèrent deux ans en charge. Elles furent remplacées, en 1657, par Jeanne de la Croix, Geneviève Poisson et Madeleine Ménage (1).

Ce n'était pas la première fois que Jeanne de la Croix entraît au Conseil des officières. A la mort d'Elisabeth Hellot, dépendière (1651), Mademoiselle Le Gras l'avait elle-même proposée pour cet emploi, la représentant comme "une fille de vertu et de grand exemple", très douce, très charitable et très laborieuse (2). Jeanne de la Croix avait fait ses preuves à Serqueux ; ses rares qualités se manifesteront encore à l'hôpital de Châteaudun, où elle sera également supérieure.

Geneviève Poisson, née à Chars (Seine-et-Oise), avait passé ses années de communauté à l'Hôtel-Dieu et aux Enfants trouvés ; mise au premier rang dans cette dernière maison, elle s'y était comportée avec beaucoup de sagesse, de coeur et d'intelligence.

Madeleine Ménage, de Serqueux, soeur de trois Filles de la Charité, ne nous est guère connue ; l'estime que lui témoigne saint Vincent est son meilleur éloge.

Les élections de 1658 élevèrent au rang d'officières Mathurine Guérin, Françoise Paule et Jeanne Gressier ; c'est du moins ce que nous croyons pouvoir déduire, d'une requête officielle au nom de la communauté, signée de ces trois noms (3).

Nous ne saurions pas quelles furent les élues de 1659 si les lettres de saint Vincent ne nous apprenaient que Jeanne Gressier était première assistante quand mourut Mademoiselle Le Gras (4).

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 270.

2. *Ibid.*, t. XIII, p. 672.

3. Arch. Nat. Q1 1200.

4. *Saint Vincent de Paul*, t. VIII, p.277, 297.

Après ce décès, Vincent de Paul ne jugea pas que le moment fût venu de laisser aux Soeurs, comme les statuts le demandaient, le choix de la supérieure ; il nomma lui-même Marguerite Chétif. Leur liberté fut limitée pour les autres élections ; car deux noms leur furent proposés pour chaque poste d'officière et sur ces noms seuls pouvaient se porter leurs suffrages. Julienne Loret venait en tête pour l'office de première assistante ; Louise-Christine Rideau, pour celui de trésorière ; Philippe Bailly, pour celui de dépensière.

Saint Vincent pensait que le premier nom aurait la majorité ; il eut la surprise de voir préférer Jeanne-Christine Prévost à Julienne Loret. Ce vote renversait ses plans ; il ne l'accepta pas. "Mes Soeurs, dit-il, la pluralité des voix va à ma Soeur Jeanne-Christine ; mais il faut que vous sachiez que nous aurons grande peine et difficulté de la retirer de là, car les messieurs de Sedan ne la laisseront point aller, d'autant que, depuis peu, ils ont encore un emploi extraordinaire, qui est le soin des personnes nouvelles converties. Or, le moyen de l'arracher de là ? Les messieurs ne le permettront pas. Que fera-t-on ? C'est, mes Soeurs, que, quand une fille qui est élue ne peut pas, pour ses infirmités ou autres raisons, le sort va à celle qui est proposée avec elle. C'est donc ma Soeur Julienne pour assistante, ma Soeur Louise-Christine trésorière et ma Soeur Philippe dépensière. Pour celles-là, il s'en faut tenir là. Pour supérieure, ma Soeur Marguerite Chétif (1)."

Saint Vincent s'était demandé pendant longtemps si, à la mort de Mademoiselle Le Gras, il ne conviendrait pas de mettre à la tête de la communauté la présidente des dames de la Charité, ou quelqu'autre dame de l'Hôtel-Dieu. D'une part, il trouvait que "la simplicité" de ses filles se conciliait difficilement avec un poste si important ; de l'autre, il se rendait compte qu'une personne

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 740 et suiv.

du dehors serait incapable, ne le possédant pas elle-même, de conserver au sein de la Compagnie l'esprit dont celle-ci devait rester animée. Il pria, consulta, tint plusieurs assemblées et acquit la conviction que le second inconvénient l'emportait sur le premier (1).

Ce point arrêté, il restait à voir qui, parmi les Soeurs, serait capable de tenir le premier rang. La question se posa plus pressante un jour, alors qu'on craignait de perdre Mademoiselle Le Gras. Saint Vincent interrogea la malade : "Mademoiselle, ne jetez-vous point les yeux sur quelqu'une de vos filles pour être en votre place ?" Mademoiselle réfléchit, passa plusieurs noms en revue et finit par dire : "Je trouve que ma Soeur Marguerite Chétif serait bien propre. C'est une fille qui a paru sage partout et a réussi partout ; et où elle est, à Arras, elle a bien fait et a été fort courageuse parmi les soldats." Et la malade ajouta : "Monsieur, comme vous m'avez choisie par la divine Providence, il me semble que, pour la première fois, il est expédient que ce ne soit point à la pluralité des voix, mais que vous la nommiez, pour une fois seulement (2)."

Cette nomination de Marguerite Chétif n'était pas conforme aux statuts approuvés par l'archevêque de Paris ; mais on comprend qu'en ces premières années d'une Compagnie encore en enfance, saint Vincent n'ait pas voulu livrer aux hasards d'une élection le choix de la supérieure.

Un autre article des statuts lui parut présenter de graves inconvénients : celui qui limitait à un an la durée du mandat des officières. Il annonça que désormais, pour celles-ci, comme pour la supérieure, l'élection serait triennale, spécifiant qu'il y aurait quand même élection chaque année, mais pour l'une d'elles seulement (3).

1. *Saint Vincent de Paul*, t. V, p. 228 ; t. X, p. 723.

2. *Ibid.*, t. X, p. 740.

3. *Ibid.*, p. 743.

Outre le supérieur, la supérieure, l'assistante, la trésorière et la dépenrière, le Conseil comprenait encore un directeur, choisi par saint Vincent ; c'était M. Portail, que M. Dehorgny remplacera en 1660.

Dans les maisons particulières, l'autorité se trouvait entre les mains des supérieures locales. Saint Vincent ne tenait pas à laisser celles-ci longtemps en charge ; il craignait qu'avec l'habitude de commander ne s'émoussât, chez elles, l'habitude d'obéir (1). A Paris, dans les commencements, la supérieure était nommée pour un mois (2). Ce qui était possible alors cessa de l'être dans la suite ; les dépositions se firent moins fréquentes, mais restèrent fréquentes quand même.

Pour rappeler aux supérieures que leurs fonctions ne consistent pas précisément à dominer, mais à servir, saint Vincent voulut que le nom de supérieure fût remplacé par celui de Soeur servante. "Un de ces jours, leur dit-il en 1642 (3), étant en un monastère de filles, celui des Annonciades, ce me semble, je vis que leur supérieure était appelée *ancelle*. Cela me fit songer à vous. Ce mot d'*ancelle*, mes chères Soeurs, vient du mot *Ancilla*, qui veut dire servante ; et c'est la qualité que la Sainte Vierge prit quand elle donna son consentement à l'ange pour l'accomplissement de la volonté de Dieu au mystère de l'Incarnation de son Fils ; ce qui m'a fait penser, mes chères Soeurs, qu'au lieu d'appeler les Soeurs supérieures de ce nom de *supérieure*, nous n'userons plus que de ce mot de *Soeur servante*. Que vous en semble ?"

La proposition fut adoptée à l'unanimité, l'usage s'établit et il est encore en vigueur.

Les statuts de 1646 n'exposent que très incomplètement les devoirs des Filles de la Charité ; saint Vincent condensa dans le livre des Règles l'ensemble de leurs

1. *Saint Vincent de Paul*, t. V, p. 260.

2. *Ibid.*, t. IX, p. 8.

3. *Ibid.*, p. 68.

obligations de communauté, générales et particulières, celles qui s'étendaient à toutes les Soeurs et celles qui concernaient seulement les Soeurs employées dans certaines maisons ou à certains offices. Les Soeurs des confréries parisiennes avaient leurs règles propres ; de même, les Soeurs des confréries de villages, celles des Forçats, de l'Hôtel-Dieu, des hôpitaux, des écoles. Les règles des hôpitaux contenaient, outre une partie générale, des avis spéciaux pour les différents emplois : la supérieure, la cuisinière, les veilleuses, les buandières, les Soeurs qui portaient le pain et le vin, servaient les débiles, étaient employées à la vaisselle, ensevelissaient les morts ou prenaient soin de leurs habits.

L'auteur du livre des Règles communes est indubitablement saint Vincent lui-même ; c'est bien son style, sa pensée, son esprit ; la comparaison avec les règlements des confréries paroissiales ou ceux des prêtres de la Mission le désigne clairement.

Il ne se hâta pas de donner au manuscrit sa forme définitive, préférant garder le plus longtemps possible, la faculté de corriger, de retrancher ou de compléter d'après les leçons de l'expérience. Parmi les personnes qu'il consultait, Mademoiselle Le Gras venait au premier rang. Elle lui répondait avec franchise et modestie. "Voilà, mon très honoré Père, ce que j'ai remarqué, lui écrivait-elle un jour (1), après avoir signalé quelques passages qu'il lui semblait bon de modifier ; mais, au nom de Dieu, n'ayez égard ni aux mémoires, ni aux remarques, mais ordonnez ce que Dieu demande de nous."

On vécut jusqu'en 1655 sur des règlements provisoires.

Le premier, tout entier de la main de Mademoiselle Le Gras, avec quelques retouches de saint Vincent, semble de l'année 1633, peut-être des premiers mois de 1634 (2).

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 472.

2. *Pensées de Louise de Marillac*, p. 138 et suiv

Le second est celui qu'explique la conférence du 31 juillet 1634 (1).

Il est question d'un autre règlement, en mai 1636, dans une lettre à Mademoiselle Le Gras : "Je vous renvoie les règles des filles, lui écrivait saint Vincent (2) ; cela est si bien que je n'y ai voulu rien ajouter."

Ces règles ne circulaient pas probablement parmi les Soeurs, car, dans sa conférence du 19 juillet 1640, après avoir constaté qu'à l'imitation du "Fils de Dieu en l'établissement de son Eglise", les Filles de la Charité, depuis leur origine, ont eu pour guide la tradition, non des écrits, il ajoute : " Dieu aidant, pour l'avenir vous aurez vos petites règles (3)."

Les petites règles promises ce jour-là, les Soeurs les attendirent encore longtemps. Mademoiselle Le Gras écrivait, en 1643, en tête de la conférence du 14 juin : "M. Vincent... nous fit la charité de nous entretenir sur le règlement et la manière de vie des Filles de la Charité, en suite de ce qu'une Soeur de paroisse lui avait demandé par écrit la pratique de ce qui se faisait en la maison. Notre très honoré Père n'avait pu encore se résoudre à la rédiger par écrit ; en quoi nous avons sujet de reconnaître que la divine Providence s'est réservé la conduite de cette oeuvre, qu'elle avance et recule comme il lui plait (4)."

Les règles expliquées dans cette conférence formaient deux chapitres, qui portaient ou auraient pu porter pour titres : emploi de la journée, avis pour bien faire les exercices. Elles étaient au nombre de trente-deux : quinze dans la première partie ; dix-sept dans la seconde. Saint Vincent ordonna de les lire à la maison-mère au moins une fois chaque mois.

On s'en tint là ; nous le savons par la conférence du 22 janvier 1645 : "Encore que jusques à présent, disait

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 1 et suiv.

2. *Ibid.*, t. I, p. 326.

3. *Ibid.*, t. IX, p. 18.

4. *Ibid.*, p. 113.

saint Vincent (1), vous n'avez pas eu vosdites règles par écrit, néanmoins la coutume des premières Soeurs vous y oblige." Et cette parole concorde avec ce qu'écrivait alors Mademoiselle Le Gras : "Il y a longtemps que la Compagnie désire et demande que la manière de vie soit rédigée en forme de règlement, afin que, par la lecture d'icelui, nous soyons encouragées à la pratiquer (2)."

D'où venaient ces retards ? On le devine. M. Vincent voulait livrer à ses filles un texte définitif ; et comment aurait-il pu tenir pour tel un règlement qui n'avait pas encore été présenté à l'approbation des autorités, ecclésiastique et civile. Il en dressa un nouveau en 1645 pour accompagner la requête destinée à l'archevêque de Paris (3). Les statuts, examinés et approuvés avec des modifications, passèrent de l'archevêché chez le procureur général. Nous avons vu comment les pièces se perdirent ; il fallut recommencer les formalités.

Cependant les Soeurs se désolaient d'attendre si longtemps sans recevoir leurs règles. Mademoiselle Le Gras se fait leur interprète, le 5 juillet 1651, en demandant à M. Vincent que "la manière de vie soit rédigée par écrit, donnée aux lieux où sont des Soeurs capables d'en faire lecture" et, à Paris, "lue tous tes mois par la Soeur servante, les Soeurs des paroisses s'y assemblant pour ce sujet, une partie tous les quinze jours et l'autre partie tous les quinze jours après (4)"

Saint Vincent ne demandait pas mieux, mais la parole était d'abord à l'archevêque de Paris. Avant de commencer la lecture et le commentaire des règles, il attendit que le cardinal de Retz eût approuvé les statuts de 1646 modifiés. Avant cette approbation, il n'aurait pu écrire ces lignes, qui commencent l'article 20 : "Elles rendront honneur et obéissance au supérieur général de la Mission.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 213.

2. *Ibid.*, p. 213.

3. *Ibid.*, t. XIII, p. 551 et suiv.

4. *Ibid.*, t. IV, p. 221.

comme étant supérieur et directeur général de leur Compagnie."

Sa première conférence sur les règles est du 29 septembre 1655 ; la dernière, du 25 novembre 1659. Ce n'est pas à dire que, le 29 septembre 1655, le texte des règles fût définitivement arrêté, car à l'un de ses prêtres, qui en demandait communication, il répondait le 26 août 1659 : "Le règlement que vous demandez des Filles de la Charité n'est pas encore en état d'être montré (1)."

Quand tout fut bien au point, saint Vincent résolut d'en multiplier les exemplaires pour que chaque maison pût avoir le sien. Il se demandait encore, le 11 août 1659, s'il valait mieux l'imprimer ou se contenter de le transcrire à la main (2), et peut-être son hésitation persista-t-elle jusqu'à sa mort. Quoi qu'il en soit, le second projet prévalut. Ses inconvénients apparurent quelques années après, quand, comparant les copies prises par les unes et par les autres, on remarqua de nombreuses et parfois d'importantes variantes de texte. Si l'on continuait de donner toute liberté aux copistes, ces fâcheuses divergences ne pourraient que se multiplier avec le temps. M. Alméras décida que dorénavant seuls feraient foi les exemplaires signés du nom de la supérieure et d'une des officières en charge et scellés du sceau de la Compagnie, et qu'il y en aurait un seul par établissement, toujours tenu sous clef.

Cette mesure en entraînait une autre. Il fallait fixer le manuscrit type qui servirait de modèle à tous les autres. M. Alméras chargea de ce travail délicat son secrétaire général, M. Fournier. On avait le choix entre reconstituer le texte primitif, ou faire oeuvre nouvelle quant à l'ordre et au style. La première solution était la meilleure ; on lui préféra la seconde. Les soixante-dix règles de saint

1. *Saint Vincent de Paul*, t. VI, p. 66. Nous savons pourtant que les Soeurs envoyées à Arras le 31 août 1656 ou l'un des jours suivants emportèrent avec elles un exemplaire des Règles communes. (*Pensées de Louise de Marillac*, p. 223.)

2. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 656.

Vincent devinrent soixante-quinze, réparties entre neuf chapitres. Nous voyons par la notice de Mathurine Guérin que cette manière un peu libre de traiter un texte regardé en quelque sorte comme sacré provoqua des mécontentements et des murmures (1).

Dans le livre des règles, M. Vincent n'envisage pas seulement le côté extérieur des obligations imposées ; il dit aussi quel esprit doit animer les actes ; c'est même sur ce point principalement qu'il insiste. Ce code des obligations est en même temps un code de perfection, un idéal vers lequel les Filles de la Charité doivent tendre, mais qu'elles ne réussiront jamais à réaliser pleinement dans leur conduite, tant il est élevé.

Trois vertus leur sont plus spécialement recommandées : la charité, l'humilité, la simplicité. "Elles feront tous leurs exercices, dit l'article 3,... en esprit d'humilité, de simplicité et de charité et... sauront que ces trois vertus sont comme les trois facultés de l'âme qui doit animer le corps et chaque membre de leur communauté, et qu'en un mot c'est l'esprit de leur Compagnie."

Il n'est pas, il ne sera jamais de meilleur commentaire des règles que les conférences du saint fondateur. Pourrait-on trouver parole plus autorisée que la sienne pour expliquer ce qu'il a lui-même conçu et écrit ? Ces conférences, annoncées plusieurs jours d'avance par un billet, qui énumérait les points à traiter, étaient écoutées, les dernières du moins, par quatre-vingts ou cent auditrices venues des divers établissements de Paris et de la banlieue. Plusieurs Soeurs étaient interrogées. Certaines répondaient avec aisance ; les plus timides lisaient le papier qu'elles avaient préparé ; quelques-unes même, paralysées par l'émotion, le tendaient à saint Vincent.

1. Attestation ajoutée à la suite des *Règles communes et particulières* ; notice de Soeur Guérin dans les *Circulaires des Supérieurs Généraux...* p. 565.

Celui-ci encourageait d'un mot, d'un geste, aidait celles qui semblaient embarrassées, rectifiait, sans en avoir l'air, celles qui se trompaient et, à la fin, témoignait sa satisfaction par les mots : "Dieu vous bénisse, ma fille !" ; ou, lorsqu'il avait particulièrement goûté les pensées exprimées, par quelque formule plus laudative, comme : "Oh ! vous dites vrai, ma fille ! Dieu vous bénisse ! - Ah ! ma fille, que ce que vous dites est vrai et important !

- Mon Dieu ? c'est bien dit, ah ! que c'est bien dit ?

- Oh ! la bonne parole, la bonne parole !" Et le bon saint qui ne se rassasiait jamais d'entendre ses filles, en interrogeait une seconde : "Continuez, vous, ma Soeur, qui suivez." Puis c'était le tour d'une troisième, d'une quatrième, parfois d'autres encore. Mademoiselle Le Gras n'était pas oubliée. M. Vincent lui témoignait plus d'égards qu'aux autres Soeurs ; son ton était plus déférent quand il la questionnait. "Mademoiselle, vous plaît-il nous dire vos pensées sur ce sujet ?" Et quand elle avait fini, les remerciements s'exprimaient toujours par quelque éloge : "Voilà qui est beau ! Dieu vous bénisse, Mademoiselle ?"

C'est leur Père vénéré surtout que les Soeurs venaient écouter. Pendant une demi-heure, pendant une heure même, suivant que le temps le lui permettait, elles restaient sous le charme de sa parole simple et familière.

Quand il les entretenait sur leur vocation, leurs règles, l'esprit de leur état, les grâces répandues par Dieu sur la Compagnie, son coeur s'échauffait, sa voix s'animait, les souvenirs affluaient ; son émotion gagnait l'auditoire, et toutes, la séance levée, quittaient la salle, pleines de bonnes résolutions.

Sa conférence sur les vertus des villageoises, qu'il proposait à ses filles comme, modèles, est ravissante (1). Arrêtons-nous un instant au beau portrait qu'il trace des "véritables Filles de village". "Leur esprit est extrê-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 79 et suiv.

mement simple : point de finesse, point de paroles à double entente ; elles ne sont point entières, ni attachées à leur sens ; car leur simplicité leur fait croire tout simplement ce qu'on leur dit... Il se remarque dans les vraies filles des champs une grande humilité. Elles ne se glorifient point de ce qu'elles ont, ne parlent point de leur parenté, ne pensent point avoir de l'esprit, vont tout bonnement, et, quoique quelques-unes aient du bien plus que les autres, elles ne sont point les suffisantes, mais vivent également avec toutes... L'humilité des bonnes filles des champs empêche aussi qu'elles n'aient de l'ambition... Elles ne veulent que ce que Dieu leur a donné, n'ambitionnent ni plus de grandeur ni plus de richesses que ce qu'elles ont, et se contentent de leur vivre et vêtir. Encore moins songent-elles à dire de belles paroles, mais parlent avec humilité. Si on leur donne des louanges, elles ne savent ce que c'est ; aussi ne les écoutent-elles pas. Leur parler est tout simple et tout véritable... Les filles de village, mes très chères Soeurs, ont une grande sobriété en leur manger. La plupart se contentent souvent de pain et de potage, quoiqu'elles travaillent incessamment et en ouvrages pénibles... En quantité d'endroits, on mange rarement du pain. Dans le Limousin et en d'autres lieux, on vit, la plupart du temps, de pain fait de châtaignes... Au pays dont je suis... on est nourri d'une petite graine appelée millet, que l'on met cuire dans un pot ; à l'heure du repas, elle est versée dans un vaisseau, et ceux de la maison viennent autour prendre leur réfection, et, après, ils vont à l'ouvrage... Les filles des champs... ont encore une grande pureté ; elles ne se trouvent jamais seules avec les hommes, ne les regardent jamais au visage, n'écoutent pas leurs cajoleries. Elles ne savent pas ce que c'est qu'être cajolé. Si l'on disait à une bonne fille de village qu'elle est belle et gentille, sa pudeur ne le pourrait souffrir, et même elle ne comprendrait pas ce que l'on dirait... Les vraies filles des champs sont extrêmement modestes en leur habit,

qui est vil et grossier... Vouloir avoir ce que l'on n'a pas, ô mes filles, ce n'est pas la pauvreté des vraies filles des champs, qui se contentent de ce qu'elles ont, soit au vêtir ou pour la nourriture. Et pour ce qui est de leurs biens, jamais elles n'y songent, et même elles ne font pas état de ce qu'elles ont, mais sont affectionnées à la pauvreté ; elles travaillent comme si elles n'avaient rien... Il n'y a pas plus grande obéissance que celle des vraies filles des villages. Reviennent-elles, de leur travail à la maison pour prendre un maigre repas, lassées et fatiguées, toutes mouillées et crottées, à peine y sont-elles, si le temps est propre au travail, ou, si leur père et mère leur commandent de retourner, aussitôt elles s'en retournent, sans s'arrêter à leur lassitude, ni à leurs crottes, et sans regarder comme elles sont agencées."

Ces pages sont de celles qu'on relit toujours avec plaisir ; il ne serait pas difficile d'en trouver d'autres d'aussi belle tenue dans les deux volumes des conférences. Saint Vincent savait peindre au naturel ; il apportait dans la description des défauts la même aisance, la même force que dans celle des qualités. Cette fille, par exemple, "qui achète des souliers mignons, fait faire un corps piqué", porte des gants, tire ses cheveux de dessous le toquois pour montrer qu'elle en a, et, mécontente de sa chemisette aux manches un peu usées, commande une étoffe plus fine que celle de la communauté, cette fille n'est-elle pas le type bien réussi de la vaniteuse et de la coquette (1) ?

Les conférences étaient émaillé de traits variés, souvent personnels, histoires tirées des saintes lettres, des vies des Pères du désert, de l'hagiographie. C'étaient souvent des riens, mais des riens contés avec agrément et exploités avec habileté. Écoutons l'histoire de la dame et du chien. Il s'agissait de montrer aux Soeurs à quels dangers s'exposeraient celles qui se laisseraient peu à peu

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 652 ; t. X, 187, 296.

dominer par quelque inclination. "J'ai connu, leur dit-il (1), une dame qui n'aimait qu'un chien, mais elle l'aimait passionnément. Il vint à mourir comme il faisait voyage avec elle. La voilà à hauts cris pour avoir perdu son chien. Elle disait : "Qui viendra me caresser quand je reviendrai au logis, puisque mon chien, qui était mon divertissement, est mort!" Pauvre créature! Elle faisait des soupirs dans son carrosse! Pourquoi? Pour un chien! Elle était tellement affligée qu'elle pensa perdre l'esprit, et les médecins lui conseillèrent d'entreprendre un voyage exprès pour se divertir."

Et voici maintenant la morale : "O mes Soeurs! ô mon Sauveur! si l'amour pour une chétive créature a fait cela, en quel danger ne sommes-nous pas?"

Aux traits tirés des défauts du prochain, saint Vincent préférait ceux que lui suggéraient les actes des personnes vertueuses, surtout quand c'étaient les actes d'une Soeur. Il fut tout heureux un jour de porter à la connaissance de ses filles une lettre édifiante adressée par une Soeur de province à sa supérieure, qui était alors de passage à Paris : "Ma très chère Soeur, je vous salue au pied de la croix de notre cher Sauveur souffrant pour nous. Je vous fais ce petit mot pour vous prier de me tant obliger que de dire toutes mes fautes à Mademoiselle, sans lui en rien celer du tout ; ce sera le plus grand témoignage d'amour que vous me puissiez jamais montrer ; car, si vous m'aimez, vous aimerez aussi ma perfection et, ce faisant, vous ne me refuserez pas ce qui y peut beaucoup contribuer. Et pour vous obliger davantage à faire ce dont je vous prie, voilà une petite Vierge que je vous envoie, laquelle vous convie, par les mérites de son Fils Jésus-Christ, de ne me pas refuser une chose si juste comme est celle-là ; car vous savez, ma chère Soeur, le bien que l'on vous a fait lorsque l'on vous en a fait

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 399.

autant ; et croyez donc, s'il vous plaît, qu'avec l'aide de Dieu cela me sera profitable (1)."

Ces lignes émouvaient Vincent de Paul jusqu'aux larmes ; il les commenta pour en faire ressortir la beauté : "Voilà, mes filles, quels sont les sentiments d'une d'entre vous. Que dites-vous de cela, mes Soeurs? Peut-elle, pour demander quelque chose qui lui serait plus avantageux, mettre plus d'instance qu'elle ne fait pour supplier que l'on dit ses fautes? Et pour vous obliger, dit-elle, voilà une image que je vous envoie, qui vous y conviera, par les mérites de son Fils. Remarquez cela : donner pour obliger une personne à dire ses fautes, et donner une Vierge, image qui lui était peut-être bien chère, afin que, si sa Soeur oubliait, elle s'en ressouvint à cette vue. Oh! que Dieu la bénisse!"

Ces traits édifiaient l'auditoire tout en l'intéressant. L'attention des Soeurs était encore tenue en éveil par les questions que saint Vincent posait aux unes et aux autres, soit pour s'assurer qu'elles comprenaient, soit pour mieux fixer dans les mémoires, en le répétant sous forme dialoguée, ce qui venait d'être dit. C'étaient, dans le sens vrai du mot, des entretiens ; questions et réponses se succédaient, courtes, rapides. Ouvrons la conférence sur les amitiés particulières. M. Vincent interroge :

- Ma fille, les amitiés particulières sont-elles bonnes?

- Non, mon Père, c'est un amour de bête.

- Combien, Ma Soeur, y a-t-il de sortes d'amitiés?

- Il y en a de deux sortes : l'une fait aimer également toutes les Soeurs pour l'amour de Dieu; l'autre est l'amour d'inclination.

- Faut-il aimer de cette dernière sorte?

- Non, mon Père, c'est n'aimer qu'une personne.

- Cela est fort dangereux?

- Oui, mon Père, et peut faire tort à la maison.

- Que faut-il faire pour redresser cela?

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 321.

- Mon Père, il faut s'abstenir de parler à celle qu'on aime, ou, si on lui parle, il faut que ce soit de fort bonnes choses.

- Avez-vous envie de faire cela?

- Oui, oui, mon Père, moyennant la grâce de Dieu (1).

La conférence avait-elle pour objet un point de règle, comme le lever de quatre heures ou l'oraison, l'interrogatoire portait sur la fidélité à cette pratique. Saint Vincent faisait son enquête aussi amplement que possible en s'adressant aux Soeurs des diverses maisons et en les questionnant, non précisément sur leur conduite personnelle, mais en général sur la manière dont on se comportait chez elles. "Aux Enfants trouvés, ma Soeur, se lève-t-on à quatre heures? - A Saint-Paul, ma Soeur, faites-vous l'oraison le matin?" Des Soeurs s'excusaient : "Il est impossible de se coucher avant dix heures, comment se lever à quatre? Il faut aller voir les malades de grand matin ; après l'oraison, ce serait trop tard." Saint Vincent discutait ces empêchements et montrait que tout pouvait s'arranger sans sacrifier la règle (2).

Les manifestations collectives de bonne volonté n'étaient pas rares au cours des conférences; il les provoquait volontiers par ses questions. Il se plaisait à recueillir de la bouche de ses filles des témoignages unanimes d'acceptation quand il leur proposait quelque mesure mortifiante pour la nature, comme d'agréer que leurs défauts fussent rapportés à Mademoiselle Le Gras, ou leur fussent signalés à elles-mêmes, ou, plus généralement, quand il leur demandait d'être dans la disposition de répondre à l'appel de la grâce (3).

Les Soeurs avaient, de leur côté, toute liberté d'interroger saint Vincent. Elles lui soumettaient simplement leurs cas de conscience et acceptaient sa solution avec confiance, sans discuter. Ces questions étaient, d'ailleurs,

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 498.

2. *Ibid.*, t. X, p. 583, 584, 594, 604.

3. *Ibid.*, t. IX, p. 43, 108, 329, 371 ; t. X, p. 154.

on le devine, de celles qu'il lui était facile de résoudre : Est-il permis de recevoir des femmes dans sa chambre et même, si on les connaît intimement, de les inviter à y coucher? Si l'on n'a que le temps de faire oraison ou d'assister à la messe, lequel de ces deux exercices choisir ? Si les dames officières commandent ce que la Soeur servante défend, à qui obéir ?

Il y eut - qui s'en étonnera ? - des questions d'une amusante naïveté, par exemple : "Est-il méritoire de s'abstenir de mettre des senteurs dans son linge ou sur ses habits ?" M. Vincent, écrit Mademoiselle Le Gras (1), " ne pouvant concevoir que jamais personne eût la pensée d'une aussi grande vanité, témoigna un grand étonnement et cet étonnement fut presque toute sa réponse. Il ajouta toutefois que ce serait une très grande faute à une Fille de la Charité d'en avoir seulement la pensée".

L'intérêt des conférences tenait encore aux humiliations qu'il était d'usage d'y pratiquer. Les Soeurs qui se rappelaient quelque manquement à la vertu ou à la règle particulière dont on parlait, pouvaient s'agenouiller pour demander pardon à la communauté ; c'était reçu ; c'était même conseillé.. Telle avouait qu'elle dormait à l'oraison ; telle autre qu'elle avait accepté un livre sans permission ; une troisième qu'elle en prenait et en laissait avec les règles ; ainsi de suite.

Ces coupes publiques donnaient lieu à des scènes qui édifiaient profondément. "Je fus si orgueilleuse dernièrement, dit un jour une Soeur (2), qu'avertie de mes fautes par une de mes Soeurs, à qui j'avais demandé moi-même la charité, je témoignai que je ne le trouvais pas bon. Je vous en demande pardon, et à vous, ma Soeur, qui m'avez fait cette charité."

A ces mots, la Soeur interpellée se mit à genoux. "Ma Soeur, répondit-elle, c'est moi qui vous demande pardon ;

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 23.

2. *Ibid.*, p. 381.

je ne vous fis pas l'avertissement à propos, parce qu'il y avait du monde présent."

"Oh! voilà qui va bien, conclut saint Vincent ravi ; l'une ,s'accuse de n'avoir pas bien pris l'avertissement ; l'autre de ne l'avoir pas bien donné ; et ainsi chacune veut mettre la faute sur soi... Levez-vous, mes filles... Mais la sainte coutume est de baiser la terre quand on dit sa coulpe... Oh! voilà qui va bien! Tant que les Filles de la Charité... s'entr'avertiront en esprit de charité, qu'elles s'humilieront et demeureront dans la connaissance et dans l'aveu de leurs fautes, ah! tout l'enfer ne prévaudra pas contre elles et ne leur saura nuire."

L'exemple venait de haut, car saint Vincent et Mademoiselle Le Gras saisissaient eux-mêmes avec empressement l'occasion de confesser devant leurs filles leurs moindres négligences. C'est par là surtout qu'ils entretenaient toujours vivace la pratique des humiliations, une des plus utiles et des plus édifiantes de la communauté.

Au sortir des conférences, les Soeurs se sentaient plus attachées à leur belle vocation et plus fortes pour en remplir les devoirs ; elles comprenaient mieux quelle grande grâce Dieu leur avait faite en les appelant au service des pauvres.

Servantes des pauvres, c'était leur titre ; les riches n'avaient pas à compter sur elles ; elles avaient d'autres maîtres, à qui appartenait leur temps et vers qui allait leur dévouement. Saint Vincent tenait beaucoup à l'observance de cette règle, qu'il mit en tête des règles communes : "Elles penseront souvent que la fin principale pour laquelle Dieu les a appelées et assemblées est pour honorer Notre-Seigneur leur, patron, le servant corporellement et spirituellement en la personne des pauvres, tantôt comme enfant, tantôt comme nécessaire, tantôt comme malade et tantôt comme prisonnier."

Comme enfant : aux écoles paroissiales, aux Enfants

trouvés, à l'orphelinat d'Etampes pendant la Fronde et plus tard à celui de Cahors ; comme nécessaire, à l'hospice du Nom-de-Jésus et dans les paroisses, surtout pendant les calamités publiques ; comme malade, à domicile, dans les hôpitaux et dans les ambulances militaires ; comme prisonnier, aux Forçats. Ces quelques mots résument l'ensemble des oeuvres charitables entreprises par saint Vincent, oeuvres que le temps a étendues et développées.

Toutes tendaient au même but : aider les pauvres. Si quelque fille semblait s'oublier, il lui rappelait son devoir. "Nous sommes souvent pressés à Paris, écrivait-il à une supérieure (1), pour permettre que des Soeurs aillent à d'autres malades que des pauvres, mais nous ne pouvons consentir qu'elles les servent, non pas même leurs confesseurs, tant parce qu'elles ne sont que pour ceux qui n'ont personne qui les assiste, que pour les inconvénients qui pourraient en arriver."

Jamais il ne souffrit la moindre exception à cette règle, sauf pour faire acte d'obéissance à la reine Anne d'Autriche. Il dut, en effet, à la demande de cette princesse, prêter deux filles pour soigner, dans sa maladie, la soeur du cardinal Mazarin (2).

La duchesse d'Aiguillon usa de toute son influence pour obtenir une faveur semblable. "Monsieur, dit-elle à saint Vincent, j'aime tant les Filles de la Charité que j'en veux avoir une auprès de moi ; je vous prie de m'en faire venir quelqu'une." Il était difficile de résister à la nièce du cardinal Richelieu. Après délibération avec Mademoiselle Le Gras, il fut décidé qu'une Soeur serait prêtée, mais à la condition de consacrer une partie de son temps aux pauvres de la paroisse.

Marie-Denyse semblait avoir les qualités voulues pour ce poste délicat. Elle fut pressentie. "J'ai quitté mon père et ma mère pour me donner au service des pauvres,

1. *Saint Vincent de Paul*, t. VI, p. 41.

2. *Ibid.*, t. X, p. 258.

répondit-elle ; rien ne me détournera de mon dessein ; excusez-moi si je ne puis me mettre au service de cette grande dame."

Il convenait de ne pas insister ; mieux valait s'adresser ailleurs. On jeta les yeux sur Barbe Angiboust. "Ma Soeur, lui dit M. Vincent, une grande dame désire avoir une Soeur de Charité avec elle ; nous avons pensé à vous ; acceptez-vous, ma fille ?" De grosses larmes roulèrent sur les joues de Barbe ; ce fut toute sa réponse. Le saint prêtre se contenta d'ajouter : " Oh bien! ma fille, offrez ces larmes à Notre-Seigneur ; il en saura bien tirer sa gloire quelque jour."

Et il attendit, pensant peut-être que la duchesse d'Aiguillon finirait par oublier. Il n'en fut rien. A la suite de nouvelles demandes, Barbe reçut l'ordre de se rendre à l'Hôtel du Petit-Luxembourg (1), où Vincent de Paul alla la rejoindre. Elle pleurait. Il la consola et l'encouragea jusqu'au moment où deux demoiselles vinrent la chercher pour l'introduire auprès de sa nouvelle maîtresse. "Ma Soeur, lui dirent-elles, soyez la bienvenue, Madame vous demande." Comme elle hésitait, M. Vincent ajouta : "Allez, ma fille". Et Barbe suivit, refoulant ses larmes. La vue de la cour, alors pleine de carrosses, la troubla. Elle s'arrêta et, prétextant un conseil à demander, elle revint sur ses pas pour retrouver Monsieur Vincent. " Ah! Monsieur, où m'envoyez-vous? s'écria-t-elle en le voyant ; c'est une cour que cela. - Allez, ma Soeur, lui répondit le saint prêtre, vous serez en compagnie d'une personne

qui aime bien les pauvres ; si, dans quatre ou cinq jours, vous continuez de désirer votre retour à Saint-Nicolas, on vous reprendra."

Consolée par ces paroles, elle rejoignit les demoiselles. La duchesse la reçut avec affection, l'embrassa et, quand toutes deux furent seules, lui expliqua les occupations qui l'attendaient dans la maison.

1. Aujourd'hui palais du Sénat.

Cette bonté ne changea pas ses sentiments. Sa tristesse peinte sur ses traits, ses soupirs, son peu d'appétit manifestaient les souffrances intérieures qui la minaient. La duchesse lui demanda:

- Ma fille, pourquoi ne vous plaisez-vous pas avec moi ?

- Madame, répondit-elle, je suis sortie de chez mon père pour servir les pauvres, et vous êtes une grande dame, puissante et riche! Si vous étiez pauvre, Madame, je vous servirais volontiers.

Et à tous ceux qui l'interrogeaient sur les causes de sa tristesse, elle parlait de même : "Si Madame était pauvre, je me donnerais de tout coeur à son service, mais elle est riche !"

Il eût été cruel de prolonger l'expérience au delà de quatre ou cinq jours ; ce temps passé, Barbe quitta le somptueux palais de la duchesse d'Aiguillon.

"Que vous en semble? Ecrivait saint Vincent à Mademoiselle Le Gras. Etes-vous point ravie de voir la force de l'esprit de Dieu dans ces deux pauvres filles et le mépris qu'il leur fait faire du monde et de ses grandeurs? Vous ne sauriez croire le courage que cela m'a donné pour la Charité (1)."

Un fait semblable se produisit en Pologne, en 1652, peu après l'arrivée des trois Soeurs envoyées dans ce pays, comme on le verra plus loin (2).

Cet amour des pauvres remplissait le coeur de toutes les Filles de la Charité. Si elles s'abstinrent des veillées de nuit, si elles laissèrent à d'autres infirmières les femmes en couche et les personnes atteintes de maladies honteuses, ce n'est pas faute de zèle, mais parce que, pour des motifs faciles à deviner, la règle le leur interdisait (3).

L'assistance corporelle ne constituait qu'une partie de leur tâche ; la règle leur demandait de servir les pauvres

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 329-331 ; t. X, p. 643-644.

2. *Ibid.*, t. IX, p. 588.

3. *Ibid.*, t. X, p. 682.

"corporellement et spirituellement" ; ainsi, d'ailleurs, le voulait la charité. "C'est bien quelque chose, leur disait saint Vincent, que d'assister les pauvres quant à leur corps ; mais, en vérité, ce n'a jamais été le dessein de Notre-Seigneur, en faisant votre Compagnie, que vous ayez soin du corps seulement ; car il ne manquera pas de personnes pour ce sujet ; mais l'intention de Notre-Seigneur est que vous assistiez l'âme des pauvres malades... Un bon mot qui part du coeur et dit dans l'esprit qu'il faut, leur suffira pour les porter à Dieu... Ce bon mot... doit tendre à les exciter à la patience, ou à faire une confession générale, ou à bien mourir, ou à bien vivre, s'ils reviennent en santé, et à leur enseigner les choses nécessaires à salut."

On est porté à se choquer, dans certains milieux, de voir saint Vincent mêler la question religieuse à la charité. Rien pourtant ne se justifie plus aisément. L'esprit profondément attaché à la doctrine catholique, il croyait, comme tout chrétien, à la vie future : vie de bonheur éternel pour ceux qui meurent en état de grâce ; vie de souffrances, de larmes et de remords sans fin pour ceux qui se laissent surprendre par la mort en état de péché mortel. Cela étant, aurait-il été vraiment, complètement charitable s'il n'avait fait son possible pour préparer les malades à paraître purs devant Dieu ; si, préoccupé de libérer les corps des maux de cette terre, il s'était désintéressé du triste sort dans lequel tombent, d'après les Saintes Ecritures, les âmes des pécheurs après la mort?

Au reste, entre la charité corporelle et la charité spirituelle il ne mettait aucun lien de dépendance ; pour lui, l'une et l'autre se complétaient sans se subordonner. Il n'a jamais dit à ses filles : "Si un malade refuse de se confesser, refusez de le soigner." Cette parole, si un autre l'avait prononcée devant lui, l'eût fait rougir de honte. Tout en admettant que la charité doit s'étendre à tous les besoins, à ceux de l'âme comme à ceux du corps, à ceux de l'éternité comme à ceux du temps, il recon-

naissait fort bien que, si, du fait des résistances individuelles ou pour tout autre motif, l'on ne peut pourvoir aux premiers, l'obligation de pourvoir aux seconds n'en est aucunement diminuée.

Ses filles, instruites à son école, se conduisaient conformément à ces principes. Si elles exhortaient les malades à la pratique de leurs devoirs religieux, c'était avec tact et prudence ; conseil amical plutôt que pression importune. Si elles parlaient aux incroyants et aux hérétiques de la vérité et de la supériorité de la religion catholique, c'était dans la mesure où ceux-ci les écoutaient volontiers, sans vouloir froisser leurs convictions personnelles. Et leurs paroles étaient toujours inspirées par l'esprit de charité, c'est-à-dire par le désir de faire du bien à ceux dont elles se disaient les servantes et qu'elles appelaient leurs "chers maîtres".

Cet amour ardent pour les pauvres, saint Vincent le constata dans ses filles en maintes circonstances. Appelé un jour pour voir une Soeur mourante, il l'interrogea : "Votre conscience est-elle tranquille? Examinez bien votre passé ; ne voyez-vous rien qui vous cause peine ou remords ?" La malade répondit : " Non, Monsieur, rien du tout, sinon que j'avais trop de satisfaction quand j'allais dans les villages voir ces bonnes gens ; je volais tant j'avais de joie à les servir (1)."

La joie de servir les pauvres était partagée par toutes les Soeurs, par celles de la ville, comme par celles des campagnes. Les premières ne pouvaient pas "voler" aussi facilement que les secondes ; elles s'avançaient dans les rues, modestes, recueillies, le pot au bras et la hotte sur le dos. Rencontraient-elles sur leur chemin quelqu'une de ces attractions qui arrêtent les badauds, elles continuaient leur chemin sans détourner les yeux. Soeur Marguerite Lauraine raconta pendant une conférence que,

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 683-684.

passant, un jour de foire, sur la place Saint-Laurent, "où se faisaient des sottises et des jeux", elle eut, un moment, la curiosité de regarder, puis, se ravisant, elle prit la croix de son chapelet et dit intérieurement : "Il vaut mieux vous regarder, vous, que les folies du monde (1)."

Sur leurs pas les Soeurs rencontraient d'autres dangers que les "folies" dont ce monde est le théâtre. Le 10 février 1646, une Soeur montait du premier au second étage d'une maison pour aller visiter un pauvre. Tout à coup un craquement sinistre se fait entendre, et un cri déchirant retentit : "Nous sommes perdus" ; cri poussé par un porteur d'eau qui marchait devant elle. D'un mouvement instinctif, elle se rejeta contre la muraille comme pour y trouver un appui. Et voilà que, dans un fracas épouvantable, la maison s'écroule, ensevelissant sous ses ruines trente-huit personnes environ. Le pan de mur qui soutenait l'escalier et la Soeur était resté debout. Celle-ci n'eut aucun mal. On accourut à son secours ; des manteaux furent tendus ; une perche surmontée d'un crochet s'éleva du bas et saisit la marmite. Les manteaux la reçurent, elle reprit son récipient et continua sa tournée. Elle et un enfant eurent seuls la vie sauve.

Quelques jours après, les Soeurs avaient leur conférence ordinaire. Saint Vincent l'interrogea ; excellente occasion, pour lui, d'engager ses filles à remercier Dieu des grâces répandues sur la Compagnie. Le récit terminé, il conclut : "Pensez-vous, mes filles, que Dieu ait permis sans dessein que cette maison neuve soit tombée? Pensez-vous que ce soit par hasard qu'elle soit tombée à l'heure que notre Soeur était là et pensez-vous encore que ce soit par fortune qu'elle en soit sortie sans mal? Oh! que nenni, mes filles! Tout cela est miraculeux. Dieu avait ordonné tout cela pour faire connaître à votre Compagnie le soin qu'il prend d'elle. Ce n'est point à notre Soeur toute seule que s'adresse une grâce si signalée, c'est à

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 37.

vous toutes, c'est pour vous confirmer dans la créance que vous devez avoir, qu'il a vos services agréables ; c'est pour vous faire voir que vous lui êtes chères comme la prunelle de ses yeux ; c'est pour vous obliger à avoir une confiance assurée en sa Providence, qui ne vous abandonne point du tout (1)."

Cette confiance en la Providence portait ses fruits. Des filles, des veuves se présentèrent en grand nombre à la porte de Mademoiselle Le Gras, demandant d'être admises parmi les servantes des pauvres. Quand saint Vincent mourut, la Compagnie possédait des établissements aux quatre extrémités de la France ; elle s'étendait au midi, jusqu'à Narbonne ; à l'est, jusqu'à Metz ; au nord, jusqu'à Arras ; à l'ouest, jusqu'à Belle-Ile en mer ; elle avait même passé la frontière pour répondre à l'appel de la reine de Pologne. Hors Paris, elle desservait les hôpitaux d'Angers, de Nantes, Saint-Denis, Ussel, Belle-Ile, Bernay, Châteaudun, Hennebont ; tenait un orphelinat à Cahors ; et, en une vingtaine d'autres localités, entretenait deux Soeurs : une infirmière et une maîtresse d'école.

Une Soeur ne restait jamais sans compagne ; isolée dans un village, privée de la vie de communauté, comment aurait-elle conservé l'esprit de son état ! S'il n'y avait pas assez de travail pour deux, elles blanchissaient, filaient, cousaient, et le salaire qu'elles touchaient servait à couvrir, une partie de leurs dépenses. Ainsi se réalisait le vœu que saint Vincent leur exprimait un jour dans un de ses entretiens : "S'il plaît à Dieu, mes chères Soeurs, vous faire cette grâce que vous puissiez un jour gagner vos vies et parvenir à servir les villages qui n'ont pas le moyen de vous avoir, je ne vois rien de plus beau. Quoi ! Des filles, en travaillant pour autrui, seront en un lieu où elles serviront les pauvres et instruiront les filles, sans

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 241.

que personne y contribue, et cela grâce au travail des Soeurs qui seront aux autres endroits, grâce aussi au travail qu'elles auront fait elles-mêmes dans leurs moments de relâche!... Si les abeilles cueillent le miel sur les fleurs et le portent à la ruche pour la nourriture des autres, pourquoi vous, qui devez être des abeilles toutes célestes, ne le feriez-vous pas (1) ?"

Travailler ainsi, c'était encore travailler pour les pauvres.

Les Soeurs des villages travaillaient aussi pour Dieu, aidant les curés dans la tenue de la sacristie et de l'église, quand on avait besoin de leurs services, et veillant à ce que la lampe du sanctuaire restât toujours allumée (2).

Saint Vincent redoutait pour elles les dangers de l'oisiveté et en particulier ces longues conversations avec les villageois, où il est si facile de prendre part à des médisances, à des plaintes, de découvrir ses défauts par une trop grande familiarité et de mettre les externes au courant des petits dissentiments de la famille (3).

Les Charités des villes étaient beaucoup plus surchargées que celles des campagnes et pourtant c'est à celles-ci qu'allaient ses préférences. Il constatait que le bien opéré y était plus sérieux et plus solide. "Il faut principalement regarder les pauvres villages, écrivait-il un jour à Mademoiselle Le Gras (4), car, pour les villes, il n'en sera jamais autre chose ; c'est se flatter que de s'y amuser."

C'était toujours pour répondre aux désirs d'une dame de la Charité ou d'un haut personnage que saint Vincent envoyait ses filles en quelque localité. On s'entendait à l'amiable, sans contrat, quand il s'agissait de maisons de Charité.

Les Soeurs choisies pour le nouvel établissement ne partaient pas sans avoir reçu la bénédiction et les avis de saint Vincent. Mademoiselle Le Gras leur rappelait

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 494-495.

2. *Ibid.*, t. XIII, p. 758-760.

3. *Règles particulières pour les soeurs des villages*, art. 11.

4. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 357.

les pratiques en usage dans la communauté pour les voyages. "Prenez pour voile la sainte modestie, leur disait-elle en substance (1). Edifiez vos compagnons de route ; ils auront l'oeil sur vous. Dans le coche, placez-vous côte à côte ; il est bon que vous puissiez converser ensemble et que les choses dites à l'une soient entendues de l'autre. Soyez fidèles à votre règlement autant que les circonstances vous le permettront. Quand vous traversez un village, adorez le Saint-Sacrement en passant devant l'église, saluez les bons anges de tous les habitants du lieu. Aux haltes, retenez, pour vous seules, une petite chambre. Rendez-vous à l'église pour y prier ; à l'hospice, s'il y en a un, pour visiter et catéchiser les pauvres. Instruisez les pauvres et les enfants qui se trouveront sur vos pas et même les servantes de l'hôtellerie ; distribuez-leur des images. Allez chercher votre pain chez le boulanger ; il y est moins cher. Achetez vos provisions pour le lendemain. Prenez votre repas, non à table d'hôte, mais à part. Assistez à la messe chaque fois que vous le pourrez. Communiez les jours de fête, après avoir pris la précaution de vous confesser la veille. En toutes choses, veillez à ne pas gêner vos compagnons de route et soyez présentes au départ du coche."

Avant de suivre les voyageuses en province, attardons-nous quelque peu à Paris. Dans la revue des établissements, la première place revient naturellement à la maison-mère.

1. *Pensées de Louise de Marillac*, p. 191.

CHAPITRE XVIII

LES FILLES DE LA CHARITE (suite)

LA MAISON-MERE.

Les divers logis ; concession d'eau ; les postulantes; le temps de formation ; les oeuvres.

Mademoiselle Le Gras logea ses premières filles dans sa propre demeure, sur la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, non loin du collège des Bons-Enfants, en attendant que fût trouvée ou aménagée une maison plus vaste (1). Aucun document ne nous permet de déterminer avec certitude le lieu où la Compagnie commença. Quand il écrit à sa collaboratrice, saint Vincent ne marque jamais l'adresse ; jamais, c'est trop dire ; il y a une exception. Une de ses lettres, que le contenu permet de placer entre 1632 et 1636, porte au dos : "A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras, rue de Versailles, vis-à-vis de l'Epée Royale (2)."

La petite rue de Versailles, aujourd'hui disparue, était parallèle à la rue d'Arras et reliait, comme elle, la rue Saint-Victor à la rue Traversière. La maison à l'enseigne de l'Epée Royale se trouvait à peu près à égale distance des extrémités ; d'où nous pouvons conclure, par la comparaison des plans, qu'elle occupait l'emplacement de celle qui porte aujourd'hui le nom dans la rue Monge.

En 1636, se présenta de nouveau la question du changement de demeure, la communauté de Saint-Nicolas ne pouvant plus tenir dans une maison devenue trop

1. Gobillon, *op. cit.*, p. 51.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 215.

petite. Le quartier Saint-Lazare semblait naturellement indiqué pour le transfert. On y songea, mais saint Vincent formula des objections. "Nous sommes, écrivait-il à Mademoiselle Le Gras (1), au milieu de gens qui regardent tout et jugent tout. L'on ne nous verrait pas entrer trois fois chez vous qu'on ne trouvât à parler et à tirer conséquence qu'on ne doit pas trouver à redire où qu'ils aillent."

On chercha un peu plus loin. Les maisons en vente ne manquaient pas. Madame Goussault en signala une, de quarante à cinquante mille livres. Une autre, plus modeste, était d'un prix abordable : sept ou huit, mille livres seulement. Vincent de Paul pesa le pour et le contre et répondit à Mademoiselle Le Gras : "La première serait scandaleuse pour de pauvres filles et la seconde trop éloignée de l'église. Vous verrez. Je ne trouve point d'inconvénient d'honorer également la prudence comme la simplicité de Notre-Seigneur ; mais il y a moins d'inconvénients de faillir à la dernière pratique qu'à la première, notamment à vous (2)."

Somme toute, les deux propositions lui déplaisaient. On y renonça. Quelques jours après, M. Vincent apprenait qu'une maison était en location à La Chapelle. La Chapelle était alors un village de la banlieue parisienne. Il y avait avantage à ce que Mademoiselle Le Gras et ses filles pussent respirer l'air des champs ; d'autre part, Saint-Lazare était à proximité. Restait à savoir ce que le propriétaire exigerait comme loyer. Il ne fut sans doute pas très exigeant, car on accepta. Madame Goussault passa elle-même le contrat et, au mois de mai, la communauté de Saint-Nicolas se transportait à la nouvelle maison-mère, à l'exception de quelques Soeurs, restées dans l'ancienne pour continuer les oeuvres paroissiales (3).

Rien, dans le récit de Gobillon, ni dans la correspon-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 316.

2. *Ibid.*, p. 318.

3. *Ibid.*, p. 319, 320, 322, 324.

dance de saint Vincent et de sa collaboratrice, ne montre que celle-ci soit allée à La Chapelle à son corps défendant. Mgr Baunard le croit pourtant et il cite à l'appui de son affirmation ces mots de Mademoiselle Le Gras : "Plus de volonté propre, mon Dieu,... et que la vôtre règne seule en moi. Faites-moi cette grâce, ô mon Jésus, par l'amour que vous avez pour moi et par l'intercession de votre sainte Mère, qui a aimé si parfaitement tous les effets de votre aimable volonté. Je vous demande cette grâce de tout mon coeur et me donne à vous entièrement, suppliant votre bonté de n'avoir point égard aux dispositions contraires qui sont en moi, désirant que la force de votre amour exige, par la douceur de sa violence, le consentement de tous mes sens qui pourraient le contrarier. Aller au nouveau logement avec dessein d'honorer la divine Providence, qui y conduit et se mettre dans la disposition d'y faire ce que cette même Providence permettra y avoir à faire. Par ce changement de demeure, y honorer celui de Jésus et de la Sainte Vierge de Bethléem en Egypte et, depuis, en autres lieux, ne voulant, non plus qu'eux, avoir de demeures propres en terre (1)."

Evidemment, ces paroles montrent que le déménagement coûtait à la nature, mais rien ne prouve que cette note soit de 1636 ; elle pourrait aussi bien s'appliquer à un changement de demeure plus ancien, même antérieur à la fondation de la Compagnie. En allant à La Chapelle, Mademoiselle Le Gras n'avait aucun motif de se désoler ; elle se rapprochait de Saint-Lazare, c'est-à-dire de saint Vincent ; sa communauté serait plus au large ; l'air de la campagne serait favorable aux santés. Sans doute on ne serait pas chez soi, et cette servitude serait une source d'ennuis ; mais de là aussi découlerait une plus grande facilité de s'établir ailleurs quand un nouveau transfert serait estimé utile. Saint Vincent n'aurait pas imposé à Mademoiselle Le Gras le séjour de La Chapelle, s'il avait vu en elle quelque répugnance pour ce choix.

1. *Pensées de Louise de Marillac*, p. 41.

Les répugnances se manifestèrent après trois ans de séjour. Dès qu'elles lui furent connues, il commença de nouvelles recherches. Le curé de La Villette offrit son presbytère (1). Le 1er novembre 1640, était à vendre, à l'extrémité de ce même village, du côté de Saint-Lazare et assez près de l'église, une petite maison rurale, composée d'un corps de logis ou deux, avec grange, étable, jardin, le tout de l'étendue d'un arpent et d'une valeur de quatre à cinq mille livres (2).

Ces deux propositions furent écartées pour des raisons que nous ne connaissons pas. Une maison en vente au faubourg Saint-Martin fut également signalée ; on alla voir ; elle était trop exigüe (3).

Cependant il fallait une solution ; puisqu'il était si difficile de trouver un immeuble à sa convenance, on parla de louer, en attendant mieux. Le temps passait, et la petite maison de La Chapelle devenait de plus en plus inhabitable. Mademoiselle Le Gras s'inquiétait ; saint Vincent lui écrivit : "Il faut continuer à prier pour la maison, pour laquelle je ne me mets pas tant en peine que du moyen présent de vous établir ici par louage. O Jésus! Mademoiselle, votre affaire ne dépend pas d'une maison, mais bien de la continuation de la bénédiction de Dieu sur l'oeuvre (4)."

Les dames de la Charité avaient pris une part active aux recherches ; elles se préoccupèrent également des dépenses. "Madame la duchesse d'Aiguillon, lisons-nous dans une autre lettre (5), me dit hier que la proposition que Madame de Lamoignon lui a faite de mettre les 45.000 livres à rente et de louer cependant une maison lui revient. Nous vous verrons avec les dames officières samedi à l'après-dînée."

Enfin la solution si longtemps attendue se présenta.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 18.

2. *Ibid.*, p. 133.

3. *Ibid.*, p. 156.

4. *Ibid.*, p. 166.

5. *Ibid.*, p. 182.

Deux bourgeois de Paris, Jean du Marez et Claude Sadot, et leurs femmes louèrent aux Soeurs, vis-à-vis de l'église de Saint-Lazare, sur la rue du faubourg Saint-Denis, deux maisons, attenantes l'une à l'autre, dans lesquelles donnait entrée une même porte cochère. La première possédait cave, deux salles basses, quatre chambres, deux à chaque étage, galetas et des dépendances : étable, cour et puits. La deuxième se composait d'une cuisine, d'une grande chambre, de deux chambres lambrissées et d'un grenier couvert de tuiles. Il y avait, de plus, un petit appentis en forme de pavillon, derrière lequel s'étendait un jardin. Le tout, clos de murailles (1).

De ces habitations, il ne reste plus rien aujourd'hui ; la percée du boulevard Magenta en a balayé les derniers vestiges.

On ne sait quel jour, ni même quel mois, les Soeurs s'établirent dans leur nouvelle demeure ; ce qui est hors de doute, c'est qu'elles l'occupaient le 9 mai 1641 (2).

Il est assez probable que, faute de place, ou pour quelque autre raison, une partie de la communauté continua de séjourner à La Chapelle jusqu'aux derniers jours de 1641, ou même jusqu'en 1642 (3).

Saint Vincent aurait désiré plus qu'une simple location. Les propriétaires, répondant à ses désirs, consentirent à vendre leur bien le 6 septembre 1641, non à la Compagnie des Filles de la Charité, qui n'avait pas encore d'existence officielle et, par conséquent, ne pouvait posséder, mais à la Congrégation de la Mission. Il paya 6.600 livres comptant et prit l'engagement de verser annuellement 300 livres, rente des 5.400 qui lui restaient à déboursier (4).

Ces dépenses se grossirent de ce que coûtèrent les amé-

1. Arch. nat. S 6.608.

2. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 63-64.

3. Il est sûr qu'il y avait encore des Soeurs à La Chapelle au mois d'octobre. (Cf. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 130.)

4. Arch. nat. S 6.608.

nagements, les réparations et l'addition d'un troisième corps de logis, c'est-à-dire de 5.000 livres. Les bâtiments étaient vieux ; la chute d'un plancher, survenue le 7 juin 1642, montra qu'on n'y était pas en complète sécurité (1).

En achetant la maison, saint Vincent se proposait de la revendre, dès qu'il le pourrait, aux Filles de la Charité. Elle fut mise en adjudication le 1er avril 1653, au prix de 17.000 livres. Mademoiselle Le Gras poussa jusqu'à 17.650 et, personne n'ayant dépassé ce chiffre, la propriété lui fut adjugée (2).

Madame Goussault avait laissé à la Compagnie, en 1639, 9.000 livres pour l'achat d'une maison (3) ; ce furent vraisemblablement les dons d'autres dames de la Charité qui permirent aux Soeurs de parfaire cette somme pour atteindre le prix d'achat.

Les travaux d'agrandissement reprirent en 1658. Un écrit de Mademoiselle Le Gras nous dit quels étaient ses projets : "En suite du fournil, l'école ; et après la salle à panser les malades ; et ensuite, la grande porte ; puis, une basse-cour, s'il se peut, dans laquelle sera l'étable, le poulailler et un toit à cochons et un puits ou fontaine, s'il se peut, et une fosse. Au-dessus, en suite du parloir, y faire un dortoir ; au-dessus du dortoir, l'infirmierie ; et au-dessus de l'infirmierie, un grenier. Il faut trouver moyen d'aller en tous ces lieux hauts par le grand degré de l'ancien bâtiment et, s'il se peut, y faire, contre le dortoir, un cabinet ou petite chambre (4)."

Que la maison eût toutes les pièces nécessaires pour les oeuvres et la bonne marche de la communauté, tout ce qui est indispensable ou utile à la vie matérielle, à cela se réduisaient les préoccupations de Mademoiselle Le Gras. Non seulement elle ne faisait dans son projet aucune place à ce qui relève de l'art ou de la beauté, mais elle

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 258, 528 ; t. IX, p. 57.

2. Arch. Nat. S 6.608.

3. GOBILLON, *op. cit.*, p. 98 ; *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 547-548

4. *Pensées de Louise de Marillac*, p. 258.

excluait positivement toute prétention de cette nature, pensant avec raison que les servantes des pauvres doivent être pauvrement logées..

Le 27 avril 1656, peu de temps avant le commencement des travaux, au cours d'une assemblée, des officières, elle s'exprima là-dessus avec force. "S'il était possible, dit-elle, d'avoir des pierres noircies pour bâtir, afin qu'il ne parût point de bâtiment neuf, il le faudrait faire." Et saint Vincent, heureux d'entendre ce langage, ajouta : "Il est vrai qu'il serait à souhaiter de laisser à la postérité, si l'on pouvait, des marques de l'amour de la pauvreté. Monsieur le lieutenant... me fait toujours la guerre, quand il vient ici, de ce que je ne fais point refaire notre pavillon. Quand il me le dit, je ris avec lui, sans dire ce qui m'empêche de le faire raccommoder, mais au fond c'est cela : c'est que je désire que la Compagnie s'établisse sur ce fondement d'humilité et qu'elle soit conforme, autant qu'il est possible, à la façon de faire de la vie du Fils de Dieu. Or, j'apprends fort que, si vous aviez une belle maison, cela n'attirât des personnes de condition ; ce qui serait désavantageux (1)."

Les instructions que l'architecte reçut de Mademoiselle Le Gras s'inspirent de ce culte de la sainte pauvreté. "Monsieur, lui écrivait-elle (2), il est absolument nécessaire que le bâtiment paraisse à la villageoise et le moins spécieux qu'il se pourra. Je sais que vous ne sauriez vous ravalier jusqu'à ce point sans peine, pour l'habitude que vous avez à faire toutes choses grandes et relevées. Mais, quand vous aurez fait réflexion sur... le besoin que la Compagnie a, pour durer, qu'elle paraisse, en toutes choses, pauvre et humble, vous verrez bien, Monsieur, que c'est l'oeuvre de Notre-Seigneur."

Au reste, l'argent manquait pour faire beau. Les réserves mises de côté s'épuisèrent en moins de temps qu'il n'en fallait pour terminer les travaux. On tendit lit main aux

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 716.

2. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 652.

bienfaiteurs ; on mit sa confiance en la Providence, qui se montra secourable. Mais, dans cette confiance, on n'alla pas jusqu'à l'imprudance. Le jour vint où il eût été téméraire de continuer ; on s'arrêta. Et plus tard, le 1er juin 1657, quand les ressources le permirent, on reprit les travaux interrompus (1).

On nous a conservé le nom de la Soeur qui entra et mourut la première dans la nouvelle infirmerie : ce fut Soeur Jeanne-Marie, qui s'éteignit pieusement le 24 avril 1658 (2).

A la fin du projet cité plus haut, Mademoiselle Le Gras exprimait un voeu : "Si l'on pouvait avoir une fontaine (3)!" Rien n'était plus nécessaire, en effet, si l'on en juge par les termes de la requête adressée au prévôt des marchands de Paris pour obtenir une concession d'eau. "Supplie humblement les Filles de la Charité... disant... que leur pauvreté leur a ôté le moyen d'acheter de l'eau et les oblige à l'aller quérir elles-mêmes à ladite fontaine [la fontaine publique], où elles entendent les discours sales et vilains qui se tiennent entre les porteurs d'eau, lesquels leur disent souvent des injures et les maltraitent et empêchent d'approcher pour puiser de l'eau (4)."

Un jour, Soeur Marie de la Ruelle, fatiguée d'entendre les mauvais propos de quelques insolents, alla porter ses deux seaux à la porte de Saint-Lazare, pour qu'on les remplit dans la maison. Saint Vincent se trouvait là ; il consola la Soeur qui pleurait, prit lui-même les seaux et les lui rendit pleins d'eau (5).

Le prévôt et les échevins ne pouvaient que se rendre à d'aussi puissantes raisons. Sur avis favorable de l'architecte, l'acte de concession fut signé le 19 août 1659. "Nous, y est-il dit (6), ayant en considération le service

1. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 846 ; *Louise de Marillac, veuve M. Le Gras. Sa vie, ses vertus, son Esprit*, t. I, p. 251.

2. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 915.

3. *Pensées de Louise de Marillac*, p. 2588.

4. Arch. nat. Q I 1200.

5. Déposition au procès de béatification de saint Vincent de Paul.

6. Arch. nat. Q I 1200.

que rendent au public lesdites Filles de la Charité, leur avons donné, concédé et octroyé par ces présentes un cours d'eau à prendre au regard qui est proche de la maison qu'elles habitent."

Bien que le tuyau de la fontaine publique passât contre la maison des Soeurs, les travaux de canalisation durèrent jusqu'à la fin de l'année. Mademoiselle Le Gras eut, avant de mourir, la joie de voir la réalisation d'un de ses voeux les plus chers (1).

Mais c'est assez s'étendre sur ce qui constituait le côté purement matériel de la maison-mère. Par ce mot de maison-mère, on entendait non seulement un lieu de séjour déterminé, mais plus encore le groupe des personnes qui vivaient là, sous la direction de Mademoiselle Le Gras : les officières, les commençantes, les infirmes, les Soeurs indispensables au bon fonctionnement des services intérieurs et des oeuvres.

C'est là que les postulantes venaient étudier leur vocation et se former. Avant de les admettre, saint Vincent prenait des renseignements sur leurs qualités de corps et d'esprit. Les conditions exigées sont toutes énumérées dans ce passage d'une lettre à son confrère M. Delville : "Si vous trouvez des filles saines et robustes, disposées pour la Charité, de vie irréprochable, résolues de se bien humilier, de travailler à la vertu et de servir les pauvres pour l'amour de Dieu, vous pourrez leur donner espérance qu'elles seront reçues... Il faut qu'elles aient pour le moins dix-huit ou vingt ans et qu'elles apportent de quoi s'habiller pour la première fois avec leur linge et leurs petites hardes, ensemble quelque argent pour s'en retourner, en cas qu'elles ne se puissent accommoder à la manière de vie de cette petite Compagnie, ou qu'on ne les juge pas propres (2)."

Saint Vincent les veut "saines et robustes", parce que

1. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 1009.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. VI, p. 189.

le travail d'une Fille de la Charité près des pauvres est dur et pénible ; "disposées pour la Charité", c'est-à-dire attirées uniquement par le désir de s'incorporer à la communauté en vue du soulagement des malheureux, et non par la curiosité de voir la capitale, ou par la secrète pensée de s'assurer leur pain pour le reste de leurs jours ; "résolues de se bien humilier", car, sans humilité, il est impossible de persévérer dans les fonctions de servante des pauvres.

La porte de la communauté était fermée aux femmes mariées (1), aux veuves chargées de famille (2) et aux anciennes religieuses restées longtemps en communauté (3). La plupart des postulantes étaient de la campagne et de condition modeste. Celles qui venaient des villes ou quittaient la condition de servante avaient plus de peine à se former. "Néanmoins l'esprit de Dieu s'épand partout", disait Mademoiselle Le Gras (4), après en avoir fait la remarque.

La vie pauvre, frugale et laborieuse des Filles de la Charité ne convenait pas aux personnes élevées dans le bien-être et l'oisiveté. Les riches, disait Saint Vincent, "veulent que toutes choses aillent noblement et que rien ne manque" (5). Aussi craignait-il que, si la Compagnie venait à se recruter dans ce milieu, la perte de l'esprit de pauvreté n'en, fût la conséquence. "Dieu s'étant adressé à une pauvre fille de village, ajoutait-il (6), il veut que la Compagnie soit formée de pauvres filles de village. S'il s'en trouve dans les villes, à la bonne heure, vous devez croire que c'est Dieu qui les y attire ; mais, s'il mettait des filles de condition avec vous, vous devriez craindre que ce ne fût pour perdre la compagnie, si ce n'est qu'elles eussent l'esprit d'une pauvre fille de village, car il se pourrait faire que Dieu leur donnât cet esprit. S'il venait

1. *Saint Vincent de Paul*, t. VII, p. 203.

2. *Ibid.*, t. I, p. 278.

3. *Ibid.*, t. XIII, p. 679.

4. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 72.

5. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 755.

6. *Ibid.*, t. IX, p. 602.

des demoiselles ou des dames, il faudrait craindre, et les bien éprouver, pour voir si c'est l'esprit de Dieu qui les y veut."

Le saint fondateur appréhendait qu'un jour on ne vînt à dire : "Ah! il faudrait des demoiselles qui apportassent du bien, pour avoir moyen d'accommoder la maison!" Et il s'indignait contre ceux qui seraient tentés de chercher l'argent par cette voie, au risque de ruiner l'esprit de la Compagnie (1). Ce n'est pas lui qui donna ce mauvais exemple, car, si l'on compte les "demoiselles" ou les "dames" qu'il reçut parmi les Filles de la Charité, on n'en trouve pas plus d'une demi-douzaine.

Les postulantes commençaient leur probation ou séminaire par une retraite de quelques jours. Avant de les envoyer en maison pour se rendre utiles aux pauvres, il était nécessaire de développer en elles les qualités propres à leur nouvelle condition, en les formant aux vertus solides et à l'oraison.

Mademoiselle Le Gras fut elle-même la première directrice du séminaire. La diminution de ses forces, jointe au surcroît de travail provoqué par le nombre de plus en plus élevé des nouvelles l'obligea en 1647, à se démettre de cet emploi, dans lequel elle fut remplacée par son assistante Julienne Loret (2).

Au contact des plus anciennes et même en collaboration avec elles, les commençantes apprenaient ce qu'était la vie des oeuvres. A ce point de vue, la maison-mère était une excellente école ; car à la visite des pauvres s'ajoutaient un dispensaire (3), des classes pour petites filles et des retraites pour externes.

Pendant les cinq premières années du séjour des Soeurs sur la paroisse Saint-Laurent, les visites à domicile

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 358.

2. *Ibid.*, t. XIII, p. 658.

3. *Ibid.*, t.II, p.550 ; t. III, p.55.

n'eurent lieu que le matin. Au conseil du 5 juillet 1646, fut posée la question s'il ne conviendrait pas d'envoyer également des visiteuses l'après-midi, plusieurs fois la semaine, en vue d'instruire et de consoler les malades. Dans Paris, les dames des confréries se chargeaient elles-mêmes de cet acte de charité spirituelle ; à Saint-Laurent, il était impossible de compter sur la confrérie paroissiale, qui se recrutait dans des milieux plus modestes. D'autre part, les Soeurs qui, le matin, portaient les remèdes ou le pot étaient trop absorbées par le travail matériel pour avoir du temps à donner à l'instruction religieuse et aux exhortations.

Cette visite de l'après-midi répondait à un autre besoin ; elle permettrait aux jeunes Soeurs de se former à un emploi qu'elles auraient plus tard l'occasion d'exercer dans les campagnes.

Mais la solution envisagée donnait prise à une objection : le clergé paroissial, qui avait déjà montré quelque susceptibilité en une autre circonstance, n'allait-il pas se formaliser de voir les Soeurs se substituer aux ecclésiastiques dans l'exercice d'une des fonctions de leur ministère ?

Cette dernière considération conseillait la prudence ; aussi fut-il décidé que les visiteuses de l'après-midi ne se consacraient pas uniquement à leur office spirituel, mais porteraient des remèdes, comme celles du matin (1).

La maison-mère avait encore ses écoles. A peine arrivée à La Chapelle, Mademoiselle Le Gras, après avoir dédommagé l'instituteur en fonction, s'était chargée de l'instruction des petites filles pauvres du village (2). L'un de ses premiers soins, en arrivant à Saint-Laurent, fut d'écrire à Michel Le Masle, chanoine, prieur et seigneur des Roches, de qui relevaient les petites écoles de Paris et de la banlieue ; et celui-ci lui accorda tout ce qu'elle demandait, à savoir d'enseigner et d'élever les filles

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 607 et suiv.

2. GOBILLON, *op. cit.*, p. 75.

pauvres "dans les bonnes moeurs, lettres grammaticales et autres pieux et honnêtes exercices (1)."

Cependant, les maîtresses elles-mêmes avaient besoin d'être instruites, au moins sur la manière d'enseigner. Plusieurs projets furent examinés. Saint Vincent proposa d'utiliser l'expérience d'une fille, que les Ursulines avaient employée, six ans, comme institutrice. "Elle sait, écrivait-il, ce que ces bonnes religieuses enseignent, et excellemment à travailler en tapisserie. Il m'est tombé en la pensée que peut-être elle pourra servir utilement, deux ou trois mois, aux filles de La Chapelle, notamment pour les enseigner à faire les écoles. Que vous en semble, Mademoiselle?"

Mademoiselle Le Gras, de son côté, eut l'idée d'envoyer ses filles au couvent des Ursulines ; elle reçut cette réponse : "Je n'attends pas grand'chose de cette manière de communiquer des Ursulines avec vos Soeurs. Vous les enverrez néanmoins, si cela vous plait (3)."

Dès 1636 ou 1637, la maison-mère ouvrit aussi ses portes aux femmes du monde qui avaient l'intention de se recueillir dans les exercices d'une retraite. Elles y étaient reçues gratuitement, comme les hommes à Saint-Lazare, mais en plus petit nombre, car on était plus à l'étroit (4). Quelques noms nous sont connus : Madame de Liancourt, Madame Goussault, Mademoiselle Lamy, Madame de Mirepoix, Madame Lotin, Madame Le Roux, Madame Caregré, Madame de Miramion. On y vit aussi au moins une religieuse et une comédienne. On venait à la veille d'un mariage, pour se préparer ; au lendemain d'une épreuve, pour se fortifier. Parfois l'époux et l'épouse profitaient simultanément de la grâce de la retraite : l'un à Saint-Lazare ; l'autre chez les Soeurs. Les curés

1. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 62 et suiv,

2. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 164.

3. *Ibid.*, t. I, p. 437.

4. GOBILLON, *op. cit.*, p. 76 et suiv.

de Paris recommandaient ce pieux refuge aux personnes qui cherchaient les moyens de se sanctifier.

L'horaire des exercices était mis entre les mains des retraitantes. Le règlement imposait la lecture à table, permettait une récréation "gaie et modeste" après les repas, défendait de causer hors ce temps de délasserment. Les livres les plus recommandés pour la lecture spirituelle étaient les Evangiles, l'Imitation et les ouvrages de Grenade (1).

Mademoiselle Le Gras était la conseillère et le guide des retraitantes. "Je vous prie, lui écrivait un jour saint Vincent (2), qui savait Madame Goussault et Mademoiselle Lamy chez elle, je vous prie de leur marquer le sujet de leurs oraisons, d'écouter le rapport qu'elles vous feront de leurs bonnes pensées en présence l'une de l'autre... Vous veillerez à ce qu'elles ne se pressent pas trop âprement en ces exercices. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne son esprit pour cela. Il sera bon qu'elles écrivent les principaux sentiments qu'elles auront eus en l'oraison et qu'elles disposent leur confession générale pour mercredi."

Mademoiselle Le Gras aidait encore les retraitantes à prendre leurs résolutions. Résolutions précises et pratiques, tel était le mot d'ordre de saint Vincent. " Le reste, ajoutait-il (3), n'est que production de l'esprit, lequel, ayant trouvé quelque facilité et même quelque douceur en la considération d'une vertu, se flatte en la pensée d'être bien vertueux. Néanmoins, pour le devenir solidement, il est expédient de faire des bonnes résolutions de pratique sur les actes particuliers des vertus et être après, fidèle à les accomplir ; sans cela, on ne l'est souvent que par imagination."

C'était donc de la direction, dans le sens strict du mot, que faisait Mademoiselle Le Gras ; et cette direction, elle

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 382 ; t. II, p. 162.

2. *Ibid.*, t. I, p. 382.

3. *Ibid.*, t. II, p. 190.

la continuait après la retraite, car nous avons, signées de son nom, des lettres pleines de conseils utiles à des âmes dont elle connaissait les dispositions les plus intimes.

La gratuité n'était pas du goût de toutes les retraitantes. Comme on refusait d'accepter les dix écus qu'elle offrait, la baronne de Mirepoix prit le parti de les déposer sur le seuil de la porte en se retirant. Ils furent portés à Mademoiselle Le Gras, qui se trouva dans un grand embarras : il lui en coûtait de garder cet argent, que les règles lui défendaient de recevoir ; et aussi de le renvoyer, de peur d'offenser la baronne. Saint Vincent fut consulté ; sa réponse ne nous est pas connue (1).

Outre les oeuvres permanentes, il y eut à la maison-mère des oeuvres provisoires de la durée des événements qui les provoquaient. Pendant les guerres de Picardie et de Lorraine, Mademoiselle Le Gras hospitalisa chez elle des filles chassées de leur pays par la disette ou l'approche des armées (2). Des secours furent distribués à sa porte, sous forme de potage ou de vêtements, pendant les mauvais jours de la Fronde, alors que la famine sévissait dans Paris. Et pourtant la maison-mère n'était pas riche ; si les autres établissements n'avaient eu la louable habitude d'y envoyer le surplus de leurs recettes, elle n'aurait pu nourrir son personnel (3).

C'est encore à la maison-mère que les Soeurs des maisons les plus proches venaient pour leur retraite annuelle. Elles étaient même invité à se présenter chaque mois pour leur communication et leur confession. "Vous aurez soin de venir tous les mois au moins à la maison, leur disait saint Vincent (4), et cela à l'heure la plus commode. Et pourquoi, mes filles? Pour parler un peu de votre état à la Soeur servante, et cela tout cordialement,

1. *Saint Vincent de Paul*, t. VII, p. 475.

2. Gobillon, *op. cit.*, p. 94.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 89.

4. *Ibid.*, t. IX, p. 124.

comme un enfant qui viendrait chercher auprès de sa mère quelque soulagement, pour lui dire vos peines, petites et grandes, lui demander des avis, selon vos besoins, lui rendre compte de la pratique de vos règles, de votre conduite, de vos petits différends, s'il en était arrivé, et cela tout sincèrement et cordialement et sans aucune feinte."

Les Soeurs des confréries parisiennes, de l'Hôtel-Dieu, des Enfants trouvés, du Nom-de-Jésus, des Petites-Maisons venaient aussi, dans la mesure où le travail le leur permettait, écouter leur père vénéré, les jours de conférence. Elles appréciaient toutes leur bonheur de pouvoir si facilement remonter à la source pour entretenir en elles l'esprit de la Compagnie dans toute sa pureté.

Moins favorisées étaient les Soeurs éloignées de Paris ; celles-ci toutefois n'étaient pas complètement isolées de la maison-mère et de Saint-Lazare ; un lien les unissait au centre : la correspondance ; et c'est surtout par ce qui nous reste de cette correspondance que nous connaissons leur histoire.

CHAPITRE XIX

LES FILLES DE LA CHARITE (suite)

LES ETABLISSEMENTS.

Saint-Germain-en-Laye ; Richelieu ; Angers ; Sedan ; Fontenay-aux-Roses ; Nanteuil-le-Haudouin ; Liancourt ; Issy ; Saint-Denis ; Serqueux ; Maule ; Crespières ; Le Mans ; Nantes ; Fontainebleau ; Chantilly ; Montreuil-sur-Mer ; Chars ; Valpuiseaux ; Montmirail ; Hennebont ; Brienne-le-Château ; Varsovie ; Varize ; La Roche-Guyon ; Bernay ; Châteaudun ; Paris, les Petites Maisons ; La Fère ; Arras ; Paris, la Salpêtrière ; Saint-Fargeau ; Ussel ; Metz ; Cahors ; Narbonne ; Vaux-le-Vicomte ; Belle-Ile en mer ; autres établissements.

Le premier établissement offert aux Soeurs hors Paris et sa banlieue immédiate fut celui de Saint-Germain-en-Laye, localité située à quelques kilomètres de la capitale. Une confrérie de la Charité venait d'y être créée, et Madame de Chaumont, supérieure des dames, pensait que, pour initier celles-ci au service des pauvres, la présence d'une Soeur serait utile. On lui en donna deux ; Barbe Angiboust était du nombre. Elles arrivèrent peu après le 15 février 1638 (1).

Pour réussir dans ce milieu difficile, il fallait des qualités peu communes. Barbe montra qu'elle les avait ; avec ses manières simples, cette fille de village réussit admirablement auprès des dames de la cour.

Mais on avait besoin d'elle ailleurs. Déjà l'année précédente, on avait prononcé son nom à propos d'une maison de Charité que Madame de Combalet, la future duchesse d'Aiguillon, se proposait d'établir à Richelieu, dans une paroisse confiée aux prêtres de la Mission (2).

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 421, 433.

2. *Ibid.*, t. I, p. 411.

On avait retardé le départ dans l'espoir que Mademoiselle Le Gras pourrait elle-même, au printemps suivant, conduire les Soeurs à leur poste. Le printemps passa, puis l'été ; vint l'automne, les instances se firent plus répétées et plus pressantes. Barbe Angiboust et Louise Ganset furent choisies. Elles auraient bien voulu, avant de partir, demander à M. Vincent de les bénir ; elles ne purent le voir, mais une lettre les consola. "Très volontiers, écrivit-il à Mademoiselle Le Gras dans les premiers jours d'octobre (1), je prie Notre-Seigneur qu'il donne sa sainte bénédiction à nos chères Soeurs et qu'il leur fasse part de l'esprit qu'il a donné aux saintes dames qui l'accompagnaient et coopéraient avec lui à l'assistance des pauvres malades et à l'instruction des enfants. Bon Dieu, Mademoiselle! quel bonheur à ces bonnes filles de s'en aller continuer la charité ,que Notre-Seigneur exerçait sur la terre, au-lieu où elles vont!... Oh! que le ciel se réjouira de voir cela et que les louanges qu'elles en auront en l'autre monde seront admirables! Qu'elles iront la tête levée au jour du jugement! Certes, il me semble que les couronnes et les empires sont de la boue en comparaison de celles dont elles seront couronnées."

Après ce préambule, empreint d'une certaine solennité, Vincent de Paul donne ses conseils pour le temps du voyage : "Il ne reste qu'à aviser qu'elles se comportent dans l'esprit de la Sainte Vierge en leur voyage et en leur action ; qu'elles la voient souvent comme devant leurs yeux, devant ou à côté d'elles ; qu'elles fassent comme elles s'imagineront que pourrait faire la Sainte Vierge ; qu'elles considèrent sa charité et son humilité, et qu'elles soient bien humbles à l'égard de Dieu et cordiales entre elles-mêmes, bienfaisantes à tout le monde et à mésédification à nul ; qu'elles fassent leurs petits exercices tous les matins, ou avant que le coche parte, ou par les chemins ; qu'elles apportent quelque petit

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 513.

livre pour lire parfois, et que d'autres [fois] elles disent le chapelet ; qu'elles contribuent aux entretiens qui se feront de Dieu et nullement à ceux du monde, moins encore aux gaillards, et qu'elles soient des rochers contre les familiarités que des hommes voudraient prendre avec elles. Elles coucheront à part dans une chambre, qu'elles demanderont d'abord aux hôtelleries, ou dans celle de quelques honnêtes femmes, s'il y en a dans le coche ; que s'il n'y en a aux hôtelleries des coches, qu'elles se logent auprès, si elles y trouvent cette commodité."

Saint Vincent ne quitte pas les deux voyageuses après leur arrivée à destination ; il les suit ou plutôt les guide encore sur le lieu qui va devenir le théâtre de leur charité : "A Richelieu, elles iront saluer le Saint-Sacrement d'abord, verront M. Lambert, recevront ses ordres et tâcheront de les accomplir à l'égard des malades et des enfants qui iront à l'école, observant les petits exercices journaliers qu'elles pratiquent à présent ; se confesseront tous les huit jours seulement, s'il n'arrive quelque fête principale un jour de la semaine ; tâcheront de profiter aux âmes, tandis qu'elles traiteront les corps des pauvres ;... obéiront aux officières de la Charité et respecteront beaucoup les autres et les animeront à s'affectionner à leur saint exercice ; et, continuant de la sorte, il se trouvera devant Dieu qu'elles auront mené une fort sainte vie et que, de pauvres filles, elles deviendront de grandes reines au ciel."

Par son ton plein d'une majestueuse gravité, cette lettre rappelle celle que saint Vincent écrira plus tard à M. Nacquart, le premier des missionnaires envoyés à Madagascar. Richelieu n'était pas une île de l'Afrique ; mais ce premier départ de Soeurs pour une localité éloignée de Paris marquait, quand même, une date importante dans l'histoire de la Compagnie. Le saint fondateur y voyait sans doute le commencement de la dispersion de ses filles à travers la France et peut-être à travers le monde.

Le mois suivant, il était lui-même à Richelieu et constatait avec satisfaction les heureux effets de l'activité charitable de Barbe et de Louise. "La Charité (de Richelieu) va fort bien, écrivait-il à l'un de ses confrères dès son retour à Paris (1). Elle a traité soixante malades depuis Pâques, sans qu'il en [soit] mort qu'une seule fille, et auparavant il n'en échappait point. Les deux Soeurs servantes des pauvres que nous y avons envoyées d'ici y font des merveilles : l'une à l'égard des malades et l'autre à l'égard de l'instruction des filles."

Barbe et Louise ne méritèrent pas que des éloges. Un an s'était à peine écoulé depuis leur arrivée à Richelieu que Mademoiselle Le Gras essayait de rapprocher leurs cœurs divisés. A la première, elle reproche son "peu de cordialité", ses "petits dédains", son "peu de support" ; à la seconde, son esprit d'indépendance et ses manquements à la pauvreté. Et la lettre s'achève sur ces mots : "Savez-vous, mes chères Soeurs, ce que j'attends de votre réconciliation, après un renouvellement d'affection ? C'est que vous ayez le cœur ouvert l'une à l'autre ;... vous vous garderez d'amitiés particulières avec les dames, ne leur faisant point de visites du tout, n'aimant rien tant que votre chambre, en la compagnie l'une de l'autre ; je ne dis pas que vous refusiez les visites que d'honnêtes femmes vous feraient la charité de vous rendre. Une vraie humilité accommodera tout (2)."

Barbe était sincèrement humble ; Louise aussi ; c'est pourquoi ces petites misères n'eurent pas longue durée. Quand, le mois suivant, saint Vincent vint à Richelieu, il constata que plus rien ne restait des dissentiments passés. Sa visite acheva de sceller l'union. Il mit le comble à leur bonheur en leur apprenant une nouvelle qu'elles n'attendaient pas : la visite prochaine de Mademoiselle Le Gras (3).

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 526.

2. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 20.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 602.

Il était question, en effet, d'envoyer des Filles de la Charité à l'hôpital Saint-Jean d'Angers, et Mademoiselle avait laissé espérer qu'elle serait du voyage. Depuis longtemps, les malades ne trouvaient pas, dans cet hôpital, les soins qu'exigeait leur état ; on accusait les infirmières et les aumôniers de négliger leurs devoirs et l'on avait raison ; mais le mal n'était pas que là ; il fallait le chercher à tous les degrés de l'échelle administrative. "Il se trouvait environ trente ou quarante malades, lisons-nous dans un mémoire de 1675 (1), et trois douzaines de chemises en tout. Il y avait très peu de pauvres ; ceux de la ville ne se faisaient pas porter volontiers à l'hôpital ; et s'il s'en trouvait quelques-uns qui y fussent contraints, ils se faisaient apporter des chemises blanches de chez eux ou de chez leurs amis."

Les aumôniers, tous chanoines réguliers de Saint-Augustin, se désintéressaient si bien de leur ministère que, aux termes d'une requête adressée au roi en 1639 par les administrateurs, les échevins et la population, "les malades étaient destitués de tout secours" (2).

Madame Goussault n'ignorait rien de ce désordre. Elle avait supplié saint Vincent, pendant sa dernière maladie, de se laisser fléchir par l'appel qui lui serait adressé (3). Ce fut vraisemblablement sous l'influence de cette dame que le maire, les échevins et les administrateurs lui demandèrent quelques Soeurs et lui délèguèrent Guy Lasnier, abbé de Vaux, vicaire général du diocèse, son grand ami, pour négocier l'affaire.

Pressé de tous côtés, il céda. Il était utile sans aucun doute que Mademoiselle Le Gras accompagnât ses filles à leur poste. Mais c'était l'hiver ; sa santé avait besoin de grands ménagements. Il hésita, puis consentit. "Puisque

1. Arch. Nat. S 6.160. Ce mémoire s'achève sur les mots : "Les Soeurs Claude Carré, Marguerite Lavallo, dite l'ancienne, et Barbe Rouelle sont des témoins oculaires de tout ce qui est écrit ci-dessus, ayant été des premières qui furent envoyées en cet hôpital, lesquelles y sont encore à présent."

2. Arch. Nat. S 6.160.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 479.

Notre-Seigneur vous donne mouvement d'aller à Angers, lui écrivit-il de Richelieu (1), allez-y, *in nomine Domini* ; ce qu'il garde est bien gardé."

Et il lui trace minutieusement son itinéraire, évitant tout ce qui pourrait la fatiguer, notant les lieux de dévotion qu'elle trouvera sur son chemin.

Une indisposition faillit la retenir à Paris. Elle partit avec deux Soeurs, s'agenouilla dans les sanctuaires de Chartres, Notre-Dame de Cléry, Notre-Dame des Ardilliers et, après quatorze jours de coche ou de bateau, parvint, exténuée, au terme de son voyage (2).

Saint Vincent cependant quittait Richelieu et, après une halte de deux jours à Valpuseaux, arrivait, le 11 décembre, à Saint-Lazare., convaincu que Mademoiselle Le Gras soignait son mal à Paris. Il trouva une de ses lettres et lui répondit le lendemain : "O mon Dieu! que je suis en peine de vous et de vos filles! J'espérais vous trouver ici à cause de la défluxion que vous m'avez mandé qui vous avait prise. Nous verrons au ciel pourquoi la Providence en a disposé de la sorte. Cependant je vous supplie sur toutes choses de vous bien conserver parmi les grands dangers que vous rencontrerez à Angers (3)."

Cette ville était alors ravagée par la peste (4), et la contagion rendait le séjour de l'hôpital particulièrement dangereux ; sur le conseil de M. Vincent, Mademoiselle Le Gras accepta l'hospitalité que l'abbé de Vaux lui offrit dans sa propre demeure ; mais, après quelques jours, elle n'y tint plus et alla rejoindre ses filles à l'hôpital (5).

Les lettres du saint fondateur nous permettent de suivre pas à pas sa collaboratrice dans la cité angevine. On propose de lui rembourser le prix du voyage ; il lui dit de refuser. On veut laisser à l'hôpital une demoiselle,

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 603.

2. GOBILLON, *op. cit.*, p. 89.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 605.

4. *Ibid.*, t. IX, p. 40.

5. Gobillon, *op. cit.*, p. 89.

dont la présence serait une gêne pour les Soeurs ; il lui demande de s'y opposer. On la presse de préparer les articles du contrat ; il lui répond qu'avant d'en venir là, il faut faire "un essai du bon plaisir de Dieu" (1).

Cet essai ne dura que quelques jours. "Vu que ces Messieurs veulent traiter par écrit, lisons-nous dans une lettre datée du 11 janvier 1640 (2), vous le ferez, *in nomine Domini*, et ferez faire le traité à votre nom, comme directrice des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades des hôpitaux et des paroisses, sous le bon plaisir du supérieur général de la Congrégation des prêtres de la Mission, directeur desdites Filles de la Charité... Que si l'on vous demande les lettres de l'érection de ce corps, vous direz qu'on n'en a point d'autres que celles du pouvoir qui a été donné audit supérieur, directeur de la confrérie de la Charité."

Plusieurs articles prêtèrent à discussion. Mademoiselle Le Gras aurait désiré l'insertion d'un article stipulant que les administrateurs auraient la liberté de renvoyer les Filles de la Charité ; et les supérieurs de Paris, celle de les retirer. Elle ne réussit pas.

Les Soeurs furent officiellement installées le 1er février, jour où fut passé le traité (3). Au bas du procès-verbal de l'installation, dressé au nom du lieutenant général en la sénéchaussée d'Anjou et siège présidial d'Angers, apposèrent leur signature, avec Mademoiselle Le Gras, huit Filles de la Charité : Isabelle Martin, Cécile-Agnès Angiboust, Marguerite François, Marie Matrilonneau, Barbe Toussaint, Clémence Ferre, Madeleine Mongel et Geneviève Caillou. Toutes les huit devaient rester à l'hôpital sous la conduite de Soeur Turgis. Si cette dernière ne signe pas, c'est peut-être que l'on hésitait encore à la laisser sur place.

Des conditions de vie nouvelle réclamaient un règle-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. 1, p. 605.

2. *Ibid.*, t. II, p. 1.

3. Ce traité se trouve aux Arch. Nat. S 6.160.

ment nouveau. Saint Vincent le prépara. Certaines dispositions rappellent les obligations communes à toutes les Filles de la Charité ; ce qui nous intéresse ici, ce sont les particularités.

Il importait avant tout de délimiter les pouvoirs des administrateurs sur les Soeurs ; c'est à quoi tendent ces lignes : "Elles obéiront à leurs supérieurs de cette ville de Paris pour la discipline et conduite intérieure, et à Messieurs les administrateurs pour l'extérieur, qui regarde leurs règlements de l'hôpital pour l'assistance des pauvres, et à la supérieure d'entre elles pour l'exécution desdits règlements, et généralement en tout ce qu'elle leur ordonnera."

Les deux premières heures de la journée leur appartiennent ; elles les consacreront à leur petite toilette et à leurs exercices de piété. "A six heures, lisons-nous ensuite, elles se rendront à la salle des malades", après avoir pris " un peu de pain et un doigt de vin", et, les jours de communion, après avoir senti un peu de vinaigre ou s'en être frotté les mains, et là elles feront les lits, balayeront les salles, nettoieront tout ce qui a besoin de l'être et donneront les médecines.

A sept heures, déjeuner des malades, puis messe pour celles qui n'ont pu assister à celle de cinq heures ; ensuite déjeuner pour les Soeurs qui en auraient besoin ; retour auprès des malades pour les consoler, les exhorter, les instruire des vérités de la foi, les faire prier, leur parler de leurs devoirs religieux et, si la dernière heure approche, de la nécessité de se préparer à la mort par la réception des derniers sacrements, et tout cela sans oublier les soins que réclame le corps : des potions à ceux qui auront soif "et parfois quelques petites douceurs de bouche".

Le repas des malades était précédé du *Benedicite* et suivi des grâces.

La collation de deux heures après-midi se composait de poires et pommes cuites et peut-être aussi (ceci était

subordonné au bon vouloir des administrateurs) de confitures et de rôties au sucre.

On sait que les trois grands remèdes du temps consistaient en saignées, purgations et lavements. Il y avait une heure fixée pour ce dernier : quatre heures de l'après-midi. C'était aussi le moment où les Soeurs changeaient les draps des gâteux, arrangeaient les lits des malades restés couchés et leur rendaient d'autres soins plus humbles et d'autant plus méritoires.

A six heures et demie, continue le règlement, les Soeurs "feront coucher les malades qui seront debout, donneront ordre qu'il y ait du vin et quelques petites douceurs pour subvenir aux besoins des plus malades. A sept heures et demie, toutes les Soeurs se rendront à l'infirmerie, feront l'examen général et le feront faire aux malades qui le pourront, lisant les points tout haut par l'une d'entre elles au milieu de l'infirmerie, puis diront les litanies de la Vierge et liront les points de l'oraison, et la supérieure donnera de l'eau bénite à tous les malades et aux Soeurs."

Les malades n'étaient jamais seuls ; une Soeur restait auprès d'eux pendant les exercices de la communauté et pendant la nuit.

Le règlement se termine par quelques recommandations, parmi lesquelles nous relevons celle-ci : "Elles... s'éloigneront de la communication du monde, notamment des religieux de la maison, auxquels elles ne parleront jamais que deux ensemble, et encore courtement et pour choses nécessaires, ni jamais des leurs, même sous prétexte de charité, ni de leurs petites affaires et difficultés à personne, si ce n'est à la supérieure,... liront tous les vendredis à table le présent règlement et enfin se représenteront le bonheur de leur condition : comme elles servent Notre-Seigneur en la personne de ses pauvres, comme il reconnaîtra que c'est à lui qu'elles rendent le service qu'elles rendent aux pauvres malades, et comme elles iront la tête levée au jour du jugement, comme elles accomplissent entièrement la loi de Dieu en faisant

ce qu'elles font, et comme enfin elles seront toujours en Dieu, et Dieu toujours en elles, tandis qu'elles demeureront en la charité (1)."

Le contrat passé, l'installation faite, le règlement appliqué, il ne restait plus à Mademoiselle Le Gras qu'à reprendre le chemin de Paris. Elle avait hâte de repartir, car sa santé, gravement éprouvée dès l'arrivée, avait peine à se remettre sous le ciel angevin, au milieu du tracas des affaires. Saint Vincent s'inquiétait et, pensant aux fatigues du retour, il cherchait les moyens de les diminuer. "Que me dites-vous de revenir par eau, Mademoiselle? lui écrivait-il le 31 janvier (2). O Jésus! il s'en faut bien garder! Je vous prie de faire faire un brancard et de louer ou acheter plutôt deux bons chevaux (nous baillerons ici ce qu'ils coûteront) et de vous en venir de la sorte."

Elle se mit en route le 25 février, après avoir promis à l'abbé de Vaux d'ajouter trois Soeurs aux neuf que possédait déjà l'hôpital.

Il serait facile de reconstituer en détail l'histoire des vingt premières années de cette fondation, grâce aux cent et quelques lettres qui nous restent de Mademoiselle Le Gras à l'abbé de Vaux et grâce à d'autres documents.

"Nos bonnes Soeurs d'Angers, rappelait saint Vincent le 16 août 1641 (3), entrèrent à l'hôpital dans un air contagieux et même ont assisté des malades de peste avec autant de facilité que d'autres malades. Il semblait que ce mal s'appropriât avec elle ; car elles les soignaient tous sans exception."

Les nouvelles venues ne déçurent pas les espoirs qu'on avait mis en elles. "Les malades augmentèrent, écrira plus tard une Soeur (4), les salles furent accrues et les lits à proportion, qui sont encore à présent au nombre de

1. Outre le règlement général, il y eut des règles particulières pour chaque office. On les trouve aux Arch. Nat. S 6.160.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 11.

3. *Ibid.*, t. IX, p. 40.

4. Mémoire. (Arch. Nat. S 6.160.)

cent dix pour les hommes et quatre-vingt-dix pour les femmes, sans compter ceux qu'on est obligé de dresser, dans certains besoins qui surviennent."

Guidées par deux saints prêtres, l'abbé de Vaux et M. Ratier, leur confesseur, les Soeurs d'Angers conservèrent l'esprit de leur état et l'estime de la ville et des autorités.

Les administrateurs se félicitaient de les posséder ; les missionnaires envoyés pour les visiter adressaient à Paris des rapports élogieux (1) ; les autorités angevines les voulaient pour l'hôpital des pauvres Enfermés ; enfin M. Vincent, de passage dans la ville en 1649, écrivait à Mademoiselle Le Gras ; "Je ne puis que vous répéter la consolation que j'ai reçue dans la visite de nos chères Soeurs d'Angers. O Mademoiselle, qu'il y a grand sujet de louer Dieu de son admirable conduite sur ces bonnes filles (2) !"

L'effort accompli pour envoyer douze Soeurs à l'hôpital d'Angers avait, pour un temps, épuisé les réserves. On put toutefois, l'année suivante, trouver le contingent nécessaire pour un autre établissement. : la Charité de Sedan.

Saint Vincent écrivait à Mademoiselle Le Gras le 28 octobre 1640 : "Voici une lettre qu'un bon ecclésiastique m'écrit de Sedan. Voyez si nous pouvons envoyer quelque excellente fille. C'est nouvelle chrétienté. M. le duc et Madame la duchesse sont catholiques depuis peu. Il y a 90 ans que l'hérésie avait établi son trône en cette principauté-là. Oh! que je souhaiterais que vous fussiez en bonne santé! Mais quoi! voici l'hiver ; il n'y faut pas penser (3)."

N'y pas penser, c'était difficile, car on pressait fort de Sedan. Pour une localité si éloignée, il fallait une Soeur

1. M. Portail visita les Soeurs en 1646. Les avis qu'il leur donna le 15 juin "de la part de M. Vincent" se trouvent aux Arch. Nat. S 6.160.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. III, p. 428.

3. *Ibid.*, t. II, p. 131.

sur laquelle on pût compter. Marie Joly, alors à Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse de Paris, fut choisie. Il était question de l'envoyer seule. Cette perspective l'effraya. Mademoiselle Le Gras plaida sa cause ; elle écrivait à saint Vincent le 9 février 1641 : "La résolution qu'il me semblait que vous aviez prise, de ne jamais envoyer seule, m'est si fortement demeurée en l'esprit qu'il me paraît nécessaire d'envoyer quelqu'un avec elle. Elle peut devenir malade sur les chemins... Elle peut avoir beaucoup de chagrin et, ne se pouvant soulager l'esprit, il y a à craindre du découragement. Et je crains aussi que cela nuise aux autres, disant qu'on ne se soucie pas beaucoup des filles, puisqu'on les laisse aller toutes seules." Et Mademoiselle Le Gras propose comme compagne "la grosse Soeur Claire. C'est une humeur assez docile, et je crois qu'elles seront bien ensemble". De plus, sachant lire, elle pourrait tenir l'école (1).

Vincent de Paul entra dans les vues de sa correspondante ; toutefois il émit des doutes sur le degré d'instruction de Soeur Claire et conseilla de se renseigner (2). Marie Joly partit. Elle devait rester à Sedan jusqu'en 1654. Ces trente ans passés au même poste, fait unique dans l'histoire de ce premier quart de siècle, nous montrent, à défaut de documents, que ses supérieurs ne s'étaient pas trompés sur son mérite.

Saint Vincent avait pour principe de changer souvent les Soeurs servantes, même celles qui réussissaient le mieux. S'il fit exception pour Soeur Joly, c'est qu'il ne fut pas tout à fait libre ; il y a lieu de croire qu'il eut la main forcée par les grandes dames de Sedan, qui tenaient beaucoup à la conserver. Le jour vint où il se repentit d'avoir tant tardé, et la Soeur fut rappelée. "Pour la Soeur Marie, écrivait-il au curé de Sedan quelques jours après (3), il faut espérer que petit à petit le mécontentement que

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 159.

2. *Ibid.*, t. V, p. 260.

3. *Ibid.*, p. 160.

Monsieur et Mademoiselle de Santeuil ont reçu de son retour ici se passera, ayant été trouvé à propos de la retirer de Sedan, à cause du long temps qu'elle y était ; ce qui passait l'ordre établi parmi les Filles de la Charité, lesquelles doivent être changées plus souvent, et j'espère que, pendant que je vivrai, il n'en arrivera plus de la sorte. Que si Monsieur de Santeuil ou Mademoiselle sa femme vous en reparlent encore et qu'ils vous disent que l'on a bien laissé, comme l'on fait encore, la Soeur Gillette à Sedan depuis ce temps-là, vous lui répondrez qu'on l'a fait à cause que personne qu'elle ne pouvait s'accommoder avec la Soeur Marie ; mais, à présent qu'elle n'y est plus, l'on va rappeler la Soeur Gillette au premier jour."

Soeur Marie avait son coeur à Sedan. A peine arrivée à Paris, elle disparut un jour, mue par un désir violent de se fixer au lieu d'où elle venait. La réflexion la calma ; elle rentra le soir à la maison-mère, accepta de se mettre en retraite et répara ce moment d'oubli par une vie exemplaire (1).

Pour prendre la succession de Marie Joly, on choisit Soeur Jeanne-Christine, "fille fort vertueuse, douce et intelligente, que Dieu avait bénie partout" (2). Bien que la majorité des suffrages l'eût désignée, le 27 août 1660, pour le poste d'assistante à Paris, Vincent de Paul, nous l'avons vu plus haut, refusa de la nommer, par crainte des résistances que susciterait son rappel de Sedan. Cette crainte montre la place qu'elle avait su prendre dans le coeur des habitants par son dévouement pour les pauvres.

L'année 1641 vit encore commencer deux autres fondations : celles de Fontenay-aux-Roses et de Nanteuil-le-Haudouin.

C'est dans une lettre d'octobre 1641 que, pour la

1. *Saint Vincent de Paul*, t. V, p. 222-224.

2. *Ibid.*, p. 207.

première fois, mention est faite des Soeurs de Fontenay. "Un homme de Fontenay, écrit saint Vincent à Mademoiselle Le Gras (1), me dit hier des merveilles de vos pauvres filles." Elles étaient donc à leur devoir et il est vraisemblable qu'elles continuèrent, car, le 30 mars 1649, un bourgeois de Paris, Denis Béguin, légua une somme importante pour leurs oeuvres : école et service des malades (2). Ce legs ne pouvait leur revenir que si elles présentaient le contrat de fondation ; ce contrat fut passé devant notaire l'année suivante (3).

Julienne Loret fut mise à la tête du petit établissement en 1654 ; elle y resta un an. Mademoiselle Le Gras lui écrivait souvent ; les six lettres qui nous restent nous tiennent au courant des menus incidents de la maison pendant cette courte période (4).

Quelques mois avant que s'ouvrît la maison de Sedan, Madame de Maignelay avait demandé à Mademoiselle Le Gras une institutrice pour Nanteuil-le-Haudouin qui possédait alors une école mixte sous la direction d'un régent, et Mademoiselle Le Gras avait proposé deux Soeurs, la seconde pour le service des pauvres malades. Une lettre de la marquise à saint Vincent, du 26 août 1640, dit sa hâte d'être exaucée : "Le besoin de notre Charité presse, car la servante que nous avons... nous veut quitter... Depuis Pâques, nous avons eu, Dieu merci, peu de pauvres ; le plus a été douze ; aujourd'hui, je crois que c'est neuf... Nous donnons cent livres de gages. Les médecines et les lavements se font céans... Si cette fille que nous aurons... par votre moyen est bonne fille, nous essayerons de la loger sans qu'il lui en coûte rien... Quand elle ne saurait pas saigner, il n'importe, elle pourra l'apprendre ; celle que nous avons l'a "appris en peu de temps" (5).

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 192.

2. Voir aux Arch. Nat. S 6.167 un extrait du testament.

3. L'original est aux Arch. Nat. S 6.167.

4. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 190.

5. *Ibid.*, t. II, p. 94.

Trois jours après, une nouvelle lettre de la marquise venait informer saint Vincent qu'une "bonne veuve" s'était présentée pour avoir soin des malades (1). La Soeur demandée le 26 devenait donc inutile. La "bonne veuve" abandonna bientôt, et il fallut revenir à la première solution. Deux Soeurs partirent pour Nanteuil au mois d'octobre de l'année 1641 : Agnès et Marguerite. Agnès tomba malade. "Une troisième Soeur est nécessaire", écrivit Madame de Maignelay (2). Ce fut alors probablement que Soeur Jeanne Dalmagne fut envoyée.

Le coeur de Jeanne était plein de charité. Bien que sans expérience, elle opérait des guérisons merveilleuses. Il avait à Nanteuil une pauvre fille rongée d'écrouelles. Son mal dégageait une odeur si infecte que personne n'osait l'approcher. On s'éloignait même de sa mère, tant la répugnance était grande. Dans ces conditions, comment vivre? Heureusement, Soeur Jeanne était là. Elle pourvut à leurs besoins. Deux fois le jour, elle allait panser et nettoyer les plaies de la malade. Son coeur se soulevait, elle éprouvait des nausées, vomissait, perdait connaissance. Les sens revenus, elle s'accusait de manquer de courage et reprenait son travail. De grand matin, avant même que la mère et la fille fussent levées, elle était à leur porte avec quelques aumônes.

Les Soeurs logeaient à l'hôpital ; elles étaient en contact journalier avec les pauvres passants, qui n'avaient pas d'autre refuge. Soeur Jeanne avait pris l'habitude de les catéchiser. L'un d'eux lui ayant demandé du pain, elle alla trouver sa supérieure ; et comme celle-ci tendait un morceau de pain dur, elle refusa : "Il ne le faut pas, ma Soeur, je le mangerai bien ; il ne faut rien donner à Dieu que de bon" (3).

Après la marquise de Maignelay, ce fut la maréchale de Schomberg qui protégea la Charité de Nanteuil (4).

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 108.

2. Lettre à Mlle Le Gras. (Orig. aux arch. des Filles de la Charité.)

3. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 190.

4. *Ibid.*, t. IV, p. 298.

Ces deux charitables dames témoignèrent aux Soeurs la plus grande bienveillance et surent les défendre, à l'occasion, quand leurs droits étaient violés ou simplement contestés.

A une trentaine de kilomètres au nord de Nanteuil, s'élevait le magnifique château de Liancourt. Un jour de l'année 1635, Mademoiselle Le Gras était, dans cette localité, l'hôte de la duchesse du lieu. Son illustre amie lui confia ses projets ; elle désirait une confrérie de la Charité pour venir en aide aux pauvres malades de la petite ville et de trois localités voisines : La Bruyère, Cauffry et Rantigny ; un hôpital serait bâti et placé sous la protection du Saint-Esprit, dont il prendrait le nom ; deux filles gardes-malades, choisies par elle, le desserviraient et, deux fois par semaine, porteraient des médicaments aux pauvres dans leur propre demeure (1).

Ce plan ne sourit pas à saint Vincent. Il était à prévoir qu'avec le temps se produirait à Liancourt ce qui était arrivé à Joigny : on engagerait les malades à se faire soigner à l'hôpital, on y organiserait des distributions de secours et de remèdes et, cela étant, les visites à domicile seraient jugées inutiles ; ainsi l'hôpital tuerait la Charité (2).

Une lettre nous apprend que, dès 1636, une Soeur, nommée Geneviève, fut enlevée à une paroisse de Paris pour être envoyée à Liancourt (3). Allait-elle commencer une nouvelle fondation, ou simplement prêter provisoirement aux membres de la nouvelle Charité l'appui de son expérience? De ces deux hypothèses, la seconde semble la meilleure, car, en 1652, la maison, de Liancourt, c'est Mademoiselle Le Gras elle-même qui l'affirme (4), n'avait que dix ans d'existence ; nous n'en trouvons

1. *Saint Vincent de Paul*, t. I, p. 273.

2. *Ibid.*, p. 244-245.

3. *Ibid.*, t. I, p. 363.

4. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 1065. La lettre qui renferme cette affirmation n'est pas datée mais son contenu semble la placer en 1652.

d'ailleurs aucune trace avant 1645, soit dans les lettres, soit dans d'autres documents (1). A moins de supposer que l'établissement, à peine commencé, fut abandonné, sans qu'on sache pourquoi, peut-être à la suite de la panique provoquée dans la population par la prise de Corbie, puis réoccupé plus tard.

Quoi qu'il en soit, les Soeurs étaient, en 1652, au nombre de trois, et Mademoiselle Le Gras pouvait alors écrire : "Depuis que nous avons des Soeurs à Liancourt, je n'ai jamais vu de contradictions, par la grâce de Dieu (2)."

La suite ne répondit pas à un si consolant commencement. L'heure de l'épreuve sonna et cela, reconnaissons-le, par la faute de la Soeur servante, Jeanne Pangoy, qui aurait eu besoin d'aller puiser à sa source l'esprit d'une bonne Fille de la Charité. Elle avait ses défauts, la calomnie lui découvrit des vices et la boue jetée sur elle éclaboussa ses deux compagnes. On les représenta toutes trois comme des filles de mauvaise vie. Elles recevaient chez elles, disait-on, la visite de deux hommes pendant la nuit et aussi les dimanches et les fêtes, à l'heure des offices. Deux jeunes gens allaient partout colportant ces bruits infamants. Ils avaient tout vu, prétendaient-ils, et leur récit, plein de détails précis, présentait toutes les apparences de la sincérité. Les Nicolaïtes de Liancourt (3) eux-mêmes, convaincus par leurs affirmations, déploraient les scandales donnés par les Soeurs.

Celles-ci furent les dernières à connaître ces abominables calomnies. Ce fut le jour de saint Joseph et par leur confesseur qu'elles en eurent un premier écho. Soeur Mathurine Guérin se présenta la première au confessionnal.

Le prêtre ne fut pas tendre. "Allez, lui dit-il, vous êtes une fourbe, vous venez vous accuser de petites fautes et vous cachez d'énormes péchés ; cherchez un autre con-

1. Le contrat d'établissement est du 31 décembre 1645 ; et le règlement, de 1648. (Arch. Nat. S 6.169.)

2. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 1066.

3. Les prêtres de la communauté de M. Bourdoise ou de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

fesseur, car, pour moi, je n'ai pas d'absolution à vous donner, ni à vos deux compagnes."

Ces dernières entendirent le même langage. Toutes trois se retirèrent confuses, se reposant sur Dieu du soin de manifester leur innocence. Quatre mois se passèrent ainsi, sans confession, sans communion, sans autorisation de remplir leur devoir pascal. Soeur Mathurine n'y tint plus; elle prit la plume et mit saint Vincent au courant de ce qui se passait.

Madame de Liancourt était alors à Paris. Prévenue par Mademoiselle Le Gras de la dure épreuve qui affligeait les trois Filles de la Charité, elle accourut sur place et commença son enquête.

Le supérieur des Nicolaïtes lui déclara qu'il n'avait aucun doute sur la culpabilité des Soeurs. Soeur Mathurine, interrogée, se contenta de répondre : "Madame, je mets toute ma confiance en Dieu et j'espère de lui seul toute ma justification ; c'est plus son affaire que la mienne, et ma cause est la sienne."

Il restait à voir les accusateurs. Madame de Liancourt les questionna séparément, puis ensemble, tandis que le supérieur des Nicolaïtes, caché dans une chambre voisine, écoutait leurs réponses. Leurs contradictions les trahirent. Poussés à bout, ils finirent par reconnaître qu'ils avaient menti. Soeur Mathurine, prise de pitié, demanda grâce pour eux. Ce fut sa vengeance.

Peu de temps après, elle était appelée à Paris et placée auprès de Mademoiselle Le Gras comme secrétaire. L'épreuve avait mis en évidence ses rares qualités d'esprit et de coeur (1).

La maison d'Issy, fondée en 1642, connut, comme celle de Liancourt, de grandes difficultés, mais d'un autre genre. Les Soeurs, abandonnées par ceux qui avaient promis de les aider, étaient elles-mêmes plus pauvres

1. Notice de Soeur Mathurine Guérin dans *Circulaires des Supérieurs Généraux...*, t. II, p. 561-562.

que leurs pauvres. Dans une de ses lettres, datée du 9 février 1643, Mademoiselle Le Gras constatait qu'elles n'avaient pas de quoi vivre (1). Ce fut vraisemblablement le manque de ressources qui les mit dans la pénible obligation de se retirer en 1649 (2).

Les premiers mots de la lettre du 9 février 1643 laissent entrevoir comme prochaine une autre fondation : celle de Saint-Denis. "Madame de Lamoignon et Madame de Nesmond, y lisons-nous, sont venues ici, au retour de visiter l'hôpital de Saint-Denis, pour lequel elles doivent demander des Soeurs de la Charité, au cas que les religieuses hospitalières n'acceptent pas les conditions qu'on leur veut proposer."

Les hospitalières s'excusant, les administrateurs s'adressèrent à saint Vincent. Trois Soeurs y furent envoyées : Elisabeth Turgis, Françoise-Paule Nolet et Marguerite Le Soin ; elles prirent possession de leur poste le 22 août 1645, jour où fut passé le contrat (3). Par cet acte, les Pères des pauvres s'engageaient à traiter les Soeurs, non en mercenaires, mais comme des religieuses hospitalières. Le règlement d'Angers fut adopté, avec, toutefois, quelques particularités. Une autorité plus grande fut donnée à la supérieure de Saint-Denis. Elle recevait et congédiait les malades. Il lui est recommandé de ne les renvoyer qu'après les avoir "purgés et fortifiés" et de ne pas céder "à une certaine timidité naturelle qui ferait retenir trop longtemps les fainéants et paresseux". On la chargeait aussi de chercher des places pour les filles guéries qui n'en avaient pas. La Soeur de la pharmacie, ou, comme on disait alors, de l'apothicairerie, était, en

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 364.

2. *Ibid.*, t. V, p. 39 ; Lettres de Louise de Marillac, p. 410.

3. Arch. Nat. S 6.166. Parmi les autographes de Mlle Le Gras se trouvent deux écrits concernant l'hôpital Saint-Denis ; l'un intitulé *Manière de traiter les malades de l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis* ; l'autre : *Projet de l'ordre que les Filles de la Charité doivent garder à l'hôpital de la ville de Saint-Denis de France*.

fait, son assistante, sans en avoir le titre : elle la conseillait et la remplaçait.

Soeur Barbe Angiboust fut, de 1649 à 1651, supérieure à l'hôpital de Saint-Denis. Elle fut goûtée comme partout. Ses instructions attiraient les filles et les femmes de la ville. Il y en avait parfois jusqu'à soixante autour d'elle, qu'elle expliquât le catéchisme ou lût la vie des saints. Le réunion terminée, elle disait souvent : " Maintenant, mettons-nous à genoux et méditons sur ce que nous venons d'entendre", et on lui obéissait docilement.

Les troubles de 1649 privèrent l'hôpital de tout secours ; l'administration renvoya les pauvres et fit démonter les lits. Soeur Barbe s'émut : elle alla frapper à la porte des riches, implora leur pitié et recueillit assez pour empêcher la fermeture (1).

L'établissement de Serqueux (Seine-Inférieure) commença la même année que celui de Saint-Denis (1645). Les Soeurs y furent appelées par François du Marché, curé, qui leur donna, le 3 novembre 1645, des terrains et des édifices, à charge, pour elles, de faire l'école et de soigner les malades de la localité et des environs (2). Nous ignorons presque tout de l'histoire de cette petite communauté. Il en est très peu question dans la correspondance de Saint Vincent. Nous y lisons que, pour humilier les garçons coupables de quelque faute, l'instituteur de Forges, localité située près de là, avait imaginé de les conduire à l'école des filles pour être fouettés par la Soeur. Le saint, consulté, désapprouva ce dessein (3).

Deux autres établissements, ceux de Maule et de Crespières, remontent vraisemblablement à l'année 1645 ou aux environs, car la première lettre qui en parle est du 20 juillet 1646, et elle en parle comme d'établissements

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 640, 649.

2. Arch. Nat. S 6.176.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 468.

en pleine activité (1). Le premier durait encore en 1658 (2) ; du second nous ne trouvons aucune mention après l'année 1649 (3).

Le bon ordre qui régnait à l'hôpital d'Angers donna des Filles de la Charité une si bonne opinion que deux autres hôpitaux de la région de l'ouest leur furent offerts.

Celui du Mans d'abord. Il avait pour aumônier un prêtre de la Mission ; un autre prêtre de la Mission, supérieur du séminaire diocésain, avait certains droits dans l'administration de l'établissement. Il semblait donc naturel qu'on préférât les filles de saint Vincent de Paul à d'autres religieuses hospitalières. M. Portail, premier assistant, était justement de passage au Mans ; il fut chargé de négocier l'affaire.

Les choses allèrent bon train pour commencer, si bien qu'il pouvait écrire à Mademoiselle Le Gras le 18 mars 1646 : "Nous attendons ici de vos filles avec grande impatience... Les administrateurs nous pressent, les Soeurs (hospitalières) qui y sont s'y attendent, les malades et les enfants trouvés ont besoin de votre secours ; les grands désordres passés disent assez qu'il faut un remède."

M. Portail voyait d'avance tout en beau. "Le pouvoir que nous avons en cette maison, joint à celui des administrateurs, fera que les difficultés seront bientôt ôtées, surtout si votre personne y vient avec deux ou trois de nos Soeurs."

Même optimisme dans la lettre suivante. Le règlement d'Angers a plu aux administrateurs. Les religieuses hospitalières se soumettront à la supérieure, par crainte de renvoi. De même, les serviteurs. Dans l'hôpital logent, outre les malades, une ancienne employée, qui touche

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 612.

2. *Ibid.*, t. X, p. 584.

3. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 405.

une retraite, et quatre ou cinq pensionnaires ; il sera facile de s'arranger avec la première et de renvoyer les autres après leur avoir rendu leur argent. Il faudrait six Soeurs, mais on ne les exigera pas ; on se contentera de trois pour commencer. Ainsi aucun obstacle sérieux ne se voyait à l'horizon. Quand on lui eut écrit que les trois Soeurs désignées pour Le Mans étaient Jeanne Lepeintre, Claude et Andrée, M. Portail, ravi, répondit à Paris qu'il eût été, difficile de faire un meilleur choix (1).

Ainsi tout allait pour le mieux, et la décision qui fut prise d'ajouter une quatrième Soeur dut combler son coeur de joie.

Saint Vincent voulut voir les quatre partantes le 3 mai, veille du départ, pour leur donner ses avis (2). Mademoiselle Le Gras y ajouta les siens par écrit. "Ma Soeur Jeanne Lepeintre, commence-t-elle (3), portera au Mans un coeur plein de charité tant pour les pauvres malades que pour les Soeurs qu'elle mène et celles qu'elle trouvera." Suit une série de conseils sur leurs rapports réciproques et leurs relations avec les personnes qu'elles approcheront : Soeurs hospitalières, administrateurs et supérieur des missionnaires.

Saint Vincent se préoccupait surtout du choix du confesseur ; il pria M. Portail par lettre d'en choisir un qui fût "bien spirituel, âgé et prudent" et qui consentit à "suivre la manière de les diriger qui leur est propre". "Nul que lui, ajoutait-il, ne leur parlera qu'en passant, ni lui-même ailleurs que dans l'église seulement (4)."

Il ne semble pas qu'à Paris on ait partagé le bel optimisme de M. Portail. On savait que les principaux de la ville n'étaient pas favorables à l'entrée des Filles de la Charité à l'hôpital, et cette pensée ne laissait pas que d'inquiéter. "Il faut bien prier pour cet établissement, à ce

1. Archives des Filles de la Charité.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 587.

3. *Pensées de Louise de Marillac*, p. 214.

4. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 588.

que je vois", écrivait Mademoiselle Le Gras le 2 mai (1).

M. Portail finit par se rendre compte que les difficultés ne se résoudre pas facilement. Ses lettres commencèrent à laisser percer quelques doutes sur l'issue des pourparlers. Mademoiselle Le Gras lui répondait le 25 mai : "Si sa Providence ne nous veut pas là, nos Soeurs d'Angers en recevront du soulagement., car je crois que Messieurs les administrateurs sont résolus d'en demander encore quatre (2)."

Tandis que l'on cherchait les moyens d'aboutir, les Soeurs attendaient au Mans dans une inaction fatigante. Une lettre, datée du 1er juin, vint annoncer à Paris que tout était rompu. "Enfin, Mademoiselle, écrivait M. Portail voici vos chères filles qui vont pour vous revoir, selon vos ordres. Je crois qu'elles ne sont pas moins chargées de mérites par leur non-faire que si elles avaient produit des actions héroïques. Quand elles n'auraient fait d'autre bien que d'avoir prêché par leur modestie et par leur égalité d'esprit dans les tempêtes, ce n'est pas mal avoir employé le temps et l'argent de leur voyage, joint que Dieu saura bien, en son temps, en payer l'intérêt, au grand avantage de... toute votre petite Compagnie." Les ennemis des Soeurs avaient répandu en ville toutes sortes de bruits. On y disait que du noviciat de Paris les jeunes Soeurs étaient expédiées au Canada et qu'on les mariait à des sauvages pour propager la vraie religion dans ce pays. Ces rumeurs étaient d'autant plus fâcheuses que plusieurs jeunes filles du Mans étaient à la maison-mère. On comprend l'angoisse de leurs familles. "Tout ce qu'il y a à faire, conseillait M. Portail, est qu'elles-mêmes écrivent le contraire, disant le contentement qu'elles ont de leur état (3)."

Saint Vincent se résigna d'autant plus facilement à

1. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 213.

2. *Ibid.*, p. 223.

3. Ces lettres de M. Portail se trouvent aux archives des Filles de la Charité.

cet insuccès que d'un autre hôpital, celui de Nantes, on lui demandait six filles. Pressé d'abord par l'aumônier du maréchal de La Meilleraye, puis par une lettre des trois principaux administrateurs, il accepta volontiers, ceux-ci s'engageant à passer un traité semblable à celui d'Angers (1).

Les Soeurs destinées à la nouvelle fondation furent choisies, le 28 juin, au Conseil des officières (2). "Nous avons maintenant, dit saint Vincent, à parler de filles pour envoyer à Nantes. Mademoiselle propose en premier lieu ma Soeur Elisabeth, de Liancourt, ou ma Soeur Barbe, qui est maintenant à la visite des Enfants trouvés, pour être Soeur servante ; laquelle vous semble-t-il, ma Soeur, qui soit la plus propre ?".

Toutes donnèrent leur voix à Soeur Elisabeth.

"Et au cas, ma fille, continua M. Vincent, que nous ne la puissions avoir, vous semble-t-il que l'on y dût envoyer ma Soeur Barbe ?"

Il y eut pour l'affirmative la même unanimité.

Ce point réglé, Mademoiselle Le Gras présenta la liste des six Soeurs qui devaient accompagner Soeur Elisabeth Martin.

Là-dessus encore l'accord fut complet.

Le Conseil suivant eut lieu le 5 juillet. Sur l'ordre de Vincent de Paul, on alla chercher Elisabeth Martin. Il l'accueillit avec son sourire paternel.

- Asseyez-vous, ma Soeur Elisabeth ; pourquoi venez-vous ici ?

- Pour faire la volonté de Dieu.

- Eh bien! reprit-il, tourné vers son assistant M. Alméras, en voulez-vous davantage ?

Et regardant Soeur Elisabeth :

"Oh bien, ma fille! Dieu soit béni de ce que vous êtes venue pour faire sa volonté! Il s'en présente une grande

1. *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 591. Voir le contrat aux Archives nationales S 6.172.

2. *Ibid.*, t. XIII, p. 600-601.

occasion, qui est l'établissement qui doit se faire de votre Compagnie pour servir un hôpital dans une des fameuses villes du royaume, et la Providence divine vous a choisie pour être Soeur servante."

Soeur Elisabeth, troublée, dit son étonnement d'être désignée à un poste si important.

Après une délibération assez prolongée sur les Soeurs qui lui seraient données pour conseillères, saint Vincent reprit :

"Que donnerons-nous à ma Soeur Elisabeth pour son voyage? Il faut que chacune lui fasse un présent."

Et s'adressant à l'une des Soeurs :

"Voyons, ma Soeur quelle vertu avez-vous à lui bailler ?"

Et chacune lui offrit son cadeau. L'amour de Dieu, dit l'une ; la charité envers Dieu, les pauvres et les Soeurs, dit une autre ; une troisième ajouta l'humilité ; une quatrième, la patience dans les traverses ; Mademoiselle Le Gras, le support cordial envers les Soeurs. M. Alméras hésita. Il avait pensé à la charité, puis à la patience ; devancé dans l'attribution de ces dons, il choisit la patience gaie, sans chagrin et même joyeuse, de cette joie que procure la certitude de souffrir ce que Dieu veut et comme il veut.

Saint Vincent conclut : "Voilà, ma fille, bien des richesses, dont je vous souhaite la plénitude. Ce que je vous désire très particulièrement est l'accomplissement de la volonté de Dieu, qui ne consiste pas seulement à suivre ce que vos supérieurs vous prescrivent, quoique... ce soit un chemin assuré pour le faire, mais à répondre à tous les mouvements intérieurs que Dieu nous envoie."

Le Conseil fini, il donna sa bénédiction. La pensée lui vint alors qu'il avait oublié de parler du confesseur. Son candidat était M. des Jonchères, ancien lieutenant général de Nantes, entré dans les ordres par dévotion, qui avait eu la bienveillance d'offrir spontanément ses services au cas où l'on en aurait besoin. "Voyez, mes

filles, dit-il, s'il est à propos qu'il soit leur confesseur ordinaire, ou que, d'ordinaire, elles aillent à un autre et que, de temps à autre, elles se servent de celui-ci. C'est un grand homme de bien, homme d'oraison et très affectionné à votre Compagnie." Cette proposition fut adoptée (1).

Mademoiselle Le Gras prit le coche, avec huit Soeurs : Françoise Noret, qui lui était donnée pour compagne de voyage ; Elisabeth Turgis, qui allait rejoindre son poste à Richelieu, et les Soeurs destinées à Nantes, savoir : Elisabeth Martin, supérieure, Claude, Marguerite Noret, Catherine Bagart, Perrette, de Sedan et Antoinette Larcher.

Sur l'invitation de saint Vincent, Mademoiselle Le Gras retraça par écrit les incidents de son voyage. Nous avons encore son récit (2). Elle salue au passage les bons anges des localités qu'elle traverse, vénère les patrons des églises qu'elle aperçoit et, de sa voiture, adore le Saint-Sacrement ; aux arrêts, elle entre dans les églises pour prier ; dans les hôpitaux, pour parler de Dieu aux malades.

Elle prend le bateau à Orléans, couche à Meung-sur-Loire, se sépare, au Port d'Ablevoie, de Soeur Turgis, qui continue sur Richelieu, s'arrête six heures à Tours et occupe ce temps en visites : visite des lieux de dévotion, des parents et des amis des Soeurs originaires de cette ville. A Saumur, pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers. Aux Ponts-de-Cé, l'hôtelière propose de tuer des poulets pour le repas ; Mademoiselle Le Gras refuse, car c'est jeudi et les restes pourraient bien être servis le lendemain vendredi. Fureur de l'hôtelière. Les Soeurs, chassées de la maison, trouvent asile chez la femme d'un chirurgien.

Angers les retient du vendredi au lundi. Arrivée à Nantes le mercredi 8 août. Réception magnifique ou plutôt triomphale. Des dames, des ecclésiastiques, une foule considérable les attendent A la sortie du bateau. Tout ce monde

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 611-617.

2. Il a été reproduit dans les *Lettres de Louise de Marillac*, p. 261 et suiv.

les accompagne jusqu'à l'église des Ursulines. Elles demandent à Dieu de bénir le temps de leur séjour dans cette ville, puis se laissent mener chez Mademoiselle des Rochers. Un carrosse vient les y chercher pour les conduire à l'hôpital Saint-René. On a préparé une chambre particulière pour Mademoiselle Le Gras ; elle refuse, préférant ne pas se séparer de ses compagnes.

Les administrateurs introduisent eux-mêmes les Soeurs dans l'hôpital et leur déclarent qu'elles y ont tout pouvoir. Toutes précautions sont prises pour que leur tâche soit facilitée ; les servantes ont reçu leur congé et l'aumônier, qui commandait en maître, a été remplacé par M. des Jonchères.

Dans la ville et sa banlieue, le bruit s'est aussitôt répandu que les Soeurs sont là. Il n'est pas une dame de condition, pas un supérieur de communauté qui ne veuille les voir. Les religieuses, désolées de ne pouvoir quitter leurs cloîtres, supplient les dames amies de leur amener les nouvelles venues, et leurs désirs sont satisfaits.

Dès le lendemain de leur arrivée, les Soeurs se mettent au travail : elles nettoient, rangent, cachent ce qu'il ne convient pas de montrer, mettent de côté ce qui ne doit plus servir ; les salles sont vite transformées ; partout l'ordre et la propreté charment l'oeil. On vient admirer du dehors. L'affluence est telle à l'heure des repas, que les Soeurs elles-mêmes ont peine à s'approcher et des tables et des lits des malades.

Une autre organisation s'impose : celle de la charité. Il y a longtemps que les dames de la haute société nantaise ont pris l'habitude de venir à l'hôpital, les mains pleines de provisions. Mademoiselle Le Gras leur parle des dames de l'Hôtel-Dieu de Paris, leur explique le règlement de la confrérie, leur demande de l'adopter et les rallie toutes à ses vues.

Les lettres qu'elle fait adresser à Paris tenaient M. Vincent au courant de ce qui se passait à Nantes. Elles la montraient heureuse des résultats obtenus et en même

temps confuse des honneurs dont on la comblait. "Si votre charité, écrivait-elle le 11 août (1), savait les assistances de la divine conduite, qu'elle en serait reconnaissante ! Je ne sais ce qui arrivera de cet établissement, auquel je n'ai point encore vu d'épines que de petits murmures populaires, mais tant d'applaudissements de tout le monde que cela n'est pas croyable."

Autre lettre le 22 août : "Je me prends un peu à votre charité des honneurs que l'on nous rend ici. Au nom de Dieu, ne trompez plus personne en mon sujet. L'on me prend pour grande dame... Oh! que je brûlerai un jour et que je recevrai de grandes confusions (2)!" Mademoiselle Le Gras s'était rendu compte que le nombre des Soeurs était insuffisant ; deux autres furent envoyées au mois d'octobre : Marie et Henriette Gesseume, cette dernière très entendue en pharmacie (3).

La maison de Nantes, qui commençait si heureusement, fut dans la suite la maison des croix et des épreuves. Aucune peut-être ne donna plus de soucis à saint Vincent et à Mademoiselle Le Gras.

Ce furent d'abord des tiraillements entre la supérieure et le confesseur, dont la direction ne s'accordait pas suffisamment avec les usages de la communauté. Chacun eut ses partisans et au dedans et au dehors de l'hôpital : les Soeurs elles-mêmes furent divisées. La passion s'en mêla, la calomnie se donna libre jeu ; le scandale suivit.

"Dites à nos Soeurs, écrivait Mademoiselle Le Gras (4), que le monde de Nantes claboude contre elles plus qu'elles ne sauraient penser, et en choses de grande importance ; mais c'est le malin qui joue ces jeux, qu'il ne gagnera pas, pourvu qu'elles se ramassent et unissent bien entre elles auprès de la croix, ainsi que les poussins sous leur mère, lorsque le huet (5) les guette."

1. *Saint Vincent de Paul*, t. III, p. 6.

2. *Ibid.*, p. 19.

3. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 276.

4. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 316.

5. *Huet*, chat-huant.

"Il ne faut pas, ajoutait-elle quelques jours après (1), empêcher entièrement les médisances et calomnies, mais les souffrir, puisque notre Maître a vécu et est mort en si grande paix parmi ses calomniateurs."

Comme la division se prolongeait, les supérieurs de Paris résolurent d'employer les grands remèdes : une double visite fut décidée, l'une par Jeanne Lepeintre, l'autre par Lambert aux Couteaux. De plus, saint Vincent et Mademoiselle Le Gras écrivirent, chacun de son côté, à la petite communauté de Nantes. "Je ne pense jamais à vous, commençait le premier (2), et au bonheur que vous avez d'être filles de la Charité et d'être employées les premières, au lieu où vous êtes, pour l'assistance des pauvres, qu'avec consolation. Mais, quand j'entends dire que vous vivez en vraies filles de Dieu, qui est à dire en vraies filles de la Charité, c'est ce qui m'augmente la consolation jusqu'au point qu'il n'y a que Dieu seul qui vous la puisse faire connaître. Continuez, mes chères Soeurs, et perfectionnez-vous de plus en plus dans votre saint état."

Après avoir énuméré les raisons qu'elles avaient de se rendre de plus en plus dignes du bienfait de leur sainte vocation, il examine les objections qui pourraient leur venir à l'esprit : "Je supporte... volontiers des personnes externes ;... mais que ce soit de mes propres Soeurs, qui me devraient être à consolation et qui me sont à peine, à croix et affliction, et cela en tout ce qu'elles disent, en tout ce qu'elles font et ne font pas", alors non! Moins encore "les peines qui m'arrivent... de la part de notre Soeur servante, sa froideur, ses incommodités, sa taciturnité, et de ce qu'elle ne dit jamais une parole gracieuse, et, si elle me parle, c'est toujours avec une parole sèche et fâcheuse ; c'est ce que je ne puis supporter et qui me fait chercher ma consolation parmi quelques-unes de nos Soeurs, qui ont la même peine que

1. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 320.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. III, p. 174.

moi, et qui me fait entretenir le plus que je puis avec mon confesseur et dire mes peines à des externes."

Quoique sous une forme indirecte, saint Vincent montrait qu'il était bien renseigné sur les causes du malaise qui régnait parmi les Soeurs de Nantes. Mademoiselle Le Gras reçut sa lettre, la lut et en fut émue jusqu'aux larmes. "O mes Soeurs, disait-elle dans la sienne (1), la douceur du style, la remarque des grâces que Dieu vous a faites et à nous, et les instructions que sa charité vous donne si suavement, m'ont donné un tel effroi que je ne le vous puis dire, me souvenant que tant de fois Dieu nous a fait avertir par lui de nos obligations, tant de fois a su et voulu oublier nos fautes et manquements, ne se lassant point de nous exciter, ni d'avoir des soins de nous tout paternels, prenant pour cela des peines comme si nous étions des sujets de mérite."

Elle disait aussi : "Ma Soeur Jeanne Lepeintre va vous trouver de la part de M. Vincent, et je crois que sa charité m'y aurait envoyée si j'avais repris assez de forces depuis ma dernière maladie ; et savez-vous pourquoi ?... C'est pour apprendre de vos bouches mêmes les dispositions de vos esprits et d'où peuvent venir les petits troubles qui paraissent en votre compagnie et comment s'est pu introduire la zizanie, qui semble offusquer le bon grain." La mission de Jeanne Lepeintre était délicate ; saint Vincent s'en rendait compte ; aussi disait-il devant elle au Conseil du 20 juin 1647 : "Or ça, pour ma Soeur Jeanne, il lui faudrait bien quatre esprits. Si elle pouvait emporter celui de Mademoiselle Le Gras, cela lui ferait bien plaisir, n'est-il pas vrai, ma fille (2) ?"

Jeanne Lepeintre et Lambert aux Couteaux étudièrent mûrement sur place les causes du malaise. Le résultat de leur enquête fut le déplacement de trois Soeurs et le changement du confesseur (3).

1. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 296.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 643.

3. *Ibid.*, t. III, p.214.

La paix revint pour un temps ; temps bien court, car, au mois d'avril de l'année 1649, quand saint Vincent passa par Nantes, il trouva ses filles dans les larmes et l'inquiétude. Le corps de ville, le chapitre et le présidial s'étaient réunis pour prendre connaissance des accusations portées contre elles : vol du bien des pauvres et autres faits tout aussi graves ; une enquête avait eu lieu ; on avait conclu unanimement à leur innocence. Mais l'évêque, Gabriel de Beauvau de Rivarennes, continuait de leur être hostile ; il avait recommencé l'enquête avec le secret désir de les trouver coupables et d'obtenir leur expulsion. M. Vincent fit la visite canonique, vit les principaux personnages de la ville et, dans le tête à tête des conversations, s'efforça de dissiper les préjugés (1). Il ne réussit qu'en partie. Les lettres qui suivirent son départ continuent d'envisager la possibilité du renvoi (2). Les Soeurs auraient sans doute regardé cette solution comme une délivrance. Vincent de Paul préférait la patience. Sa lettre du 23 février 1650 à Jeanne Lepeintre nous révèle quelques-uns des ennuis qu'éprouvaient les Soeurs. "Si l'entrée des garçons dans votre cuisine, lui écrivait-il, est un mal nécessaire, il le faut supporter, pour l'amour de Dieu, qui le permet ; s'il se peut éviter, il faut attendre cela du soin de messieurs les Pères. Vous dites que l'on vous a donné un espion qui vous fait de la peine. J'avoue que cela est fâcheux : mais, après l'effort que vous avez fait pour vous rédimier de cette sujétion, il faut avoir patience. Hélas! ma fille, je ne sais qui n'a point de surveillant ; les plus grands en ont jusque dans leurs chambres ; et la misère est aujourd'hui si grande dans le monde que quasi autant de personnes que nous voyons, ce sont autant d'espions, dont nous devons tirer cet avertissement que nous devons agir avec grande retenue et présence de Dieu (3)."

1. *Saint Vincent de Paul*, p. 430-433.

2. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 417.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. III, p. 615.

L'année 1651 se passa tranquille. Aux lettres de Jeanne Lepeintre, heureuse de lui annoncer que le calme avait succédé à l'orage, M. Vincent répondait que le calme n'est jamais définitif ici-bas : "Il nous faut beaucoup aimer Notre-Seigneur et, avec cela, nous tenir prêts à souffrir d'autres secousses et de nouvelles traverses. L'état de l'homme n'est jamais semblable ; il est humilié puis exalté ; tantôt en paix, tantôt persécuté ; aujourd'hui il est éclairé et demain il sera plein de ténèbres. Que faut-il faire? Se préparer, comme j'ai dit, à tous les événements ; quand nous souffrons, espérer que Dieu nous délivrera, et, lorsqu'il nous traite doucement, faire provision de douceur et de patience pour bien user des peines qui succéderont (1)."

Saint Vincent parlait en homme sage et en prophète. L'accalmie relative des années 1651 et 1652 avait pris fin avant le 20 août 1653, ainsi que nous l'apprend une de ses lettres, datée de ce jour, à Jeanne Lepeintre : "J'ai grande affliction de ce qui se passe parmi nos Soeurs. C'est donner beau jeu au monde et à l'esprit malin pour se défaire de vous et d'elles. Dieu pardonne à ceux ou celles qui causent cette division ! Lorsque le dehors vous laisse en paix, vous vous faites la guerre au dedans. Oh! quelle pitié! Je sais bien que ce n'est pas votre faute et qu'il ne tiendra pas à vous que la mésintelligence ne cesse. Pour y remédier, j'ai prié M. Alméras de vous aller voir (2)."

M. Alméras comprit que des changements s'imposaient dans le personnel des Soeurs ; il demanda le rappel de Jeanne Lepeintre et de deux autres Soeurs et fit donner à Soeur Henriette Gesseume une réprimande méritée sur la facilité avec laquelle elle entretenait les externes des faits et gestes de ses compagnes (3).

Marie-Marthe Trumeau fut choisie pour succéder à

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 279.

2. *Ibid.*, t. V, p. 6.

3. *Ibid.*, t. V, p. 51 ; t. XIII, p. 680.

Jeanne Lepeintre. Avant de partir, les trois Soeurs désignées pour Nantes allèrent saluer saint Vincent ; et celui-ci jugea utile de leur exposer en toute franchise les difficultés de la situation, afin que, connaissant les écueils, leur attention fût attirée sur les moyens de s'en préserver. "Le diable a eu tant de pouvoir que de mettre par ses ruses de la discorde parmi nos Soeurs, et vous remédieriez à cela par l'union et la concorde qui sera entre vous. Il ne se faut pas étonner si le diable a fait cette rude bataille, car c'est son ordinaire d'en vouloir particulièrement aux serviteurs et servantes de Dieu ; il attaque les plus saintes compagnies par la haine qu'il leur porte."

Le second danger venait des pensionnaires. "Quelques ecclésiastiques sont en pension à l'hôpital. Il est un peu difficile de vous dire la manière dont vous vous comporterez à leur égard. Parce qu'ils désirent être nourris autrement que les pères des pauvres (1) ne l'entendent, ils s'en prennent aux Soeurs de n'avoir pas la nourriture qu'ils désirent. Cela est un peu fâcheux, mes filles, et de là est venue une partie de la peine et du désordre. Mais, quoi que l'on dise, encore que les ecclésiastiques veuillent être nourris autrement et mieux que les pères des pauvres n'entendent, ne vous laissez point aller et ne faites rien contre l'ordre des supérieurs. Tâchez de condescendre à ces pensionnaires et de les satisfaire de parole au mieux que vous pourrez. Si les pères des pauvres vous disent : il faut faire telle chose, et que les prêtres voulussent que vous fassiez autrement, oh! il faudrait faire ce que les pères désirent."

Ce ne fut pas sans hésitation que saint Vincent parla aussi d'un personnage qu'il vénérât, l'évêque de Nantes : "Il dit que vous faites des voeux. S'il vous en parle, répondez-lui que vous n'êtes pas religieuses." C'est court, mais sous ce peu de mots, on sent que, n'était la qualité du prélat, le saint se serait étendu davantage (2).

1. Les administrateurs.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 658 et suiv.

La division entre les Soeurs avait pour cause principale l'une d'elles : Henriette Gesseume, qui gâtait ses grandes qualités par de fâcheux défauts : esprit frondeur, caractère indépendant, langage trop libre. Il ne l'ignorait pas. "La maison, lisons-nous dans une lettre, ne sera jamais en repos tant qu'elle y sera ; c'est un esprit qui trouble tout, qui est toujours contre la supérieure et fait que les autres font de même."

Saint Vincent l'aurait déplacée depuis longtemps s'il n'avait su combien les administrateurs tenaient à la conserver. Le jour vint où cette mesure fut jugée nécessaire.

Le rappel de Soeur Henriette à Paris provoqua, chez les administrateurs, une vive irritation. A les entendre le contrat de fondation était trois fois violé : on ne leur avait pas donné avis du rappel, les frais du voyage à Paris étaient laissés à leur charge, enfin Soeur Henriette recevait l'ordre de partir avant que fût arrivée sa remplaçante, qu'on voulait de même capacité et de même expérience. Cela étant, ils déclaraient que Soeur Henriette ne partirait pas.

A Paris, on s'émut de cette attitude. On se demanda s'il ne valait pas mieux dénoncer le contrat et rappeler toutes les Soeurs. La question se posa au Conseil des officières le 8 avril 1655. Mademoiselle Le Gras prit la parole pour se défendre contre les griefs des administrateurs. Il est vrai, par oubli, Soeur Henriette n'avait pas reçu d'argent pour son retour ; mais ces messieurs n'avaient-ils pas renvoyé deux Soeurs à Paris, deux ans auparavant, sans payer les frais du voyage, comme le contrat leur en faisait un devoir ? Ils étaient donc en dette. Pour ce qui est du préavis, on n'avait rien à lui reprocher, car elle avait chargé le directeur spirituel des Soeurs de prévenir les administrateurs de ses intentions au sujet de Soeur Henriette.

Ces explications entendues, chacun donna, son avis sur le rappel des Soeurs. Mademoiselle Le Gras et M. Alméras le demandèrent. Les trois officières et M. Portail

préférèrent mettre la bonne volonté des administrateurs à l'épreuve : on leur écrivait pour leur proposer une Soeur en remplacement de Soeur Henriette ; s'ils refusaient, tout serait rompu.

Saint Vincent conclut : "Vous êtes tous d'avis du rappel de nos Soeurs, et moi aussi ; mais, pour ne rien omettre en une affaire de telle importance, je crois qu'il sera à propos de recommander cela à Dieu... Je pense, Mademoiselle, qu'il sera bon que vous communiiez, et vous aussi, mes Soeurs, afin d'obtenir de Notre-Seigneur les grâces dont nous avons besoin en ce sujet. Nous dirons aussi la sainte messe pour cela, et, de plus, il sera bon de faire oraison là-dessus pour bien penser s'il est expédient pour la gloire de Dieu de rappeler nos Soeurs ; et, à la première assemblée, chacun dira ses pensées (1)."

Cette solution était la plus sage. Nous n'avons pas le compte-rendu de l'assemblée suivante, mais nous savons que l'esprit de conciliation prévalut. Mademoiselle Le Gras envoya des Soeurs et de l'argent ; les administrateurs laissèrent partir Soeur Henriette, et la supérieure, Marie-Marthe Trumeau, fut remplacée par Nicole Haran.

La crise de 1655 fut la dernière. "J'espère beaucoup de l'établissement de Nantes, écrivait Mademoiselle Le Gras le 22 mai (2), puisque une des marques de la bonté d'une oeuvre est la persécution."

La persécution avait assez duré, et une longue ère de calme commença.

La maison de Nantes avait à peine trois mois d'existence qu'une autre demande de fondation parvenait à saint Vincent : il fallait deux Soeurs pour la Charité de Fontainebleau, et c'était Anne d'Autriche elle-même qui les appelait. Barbe Angiboust partit avec Anne Scolière, que remplacera bientôt Soeur Marguerite (3). Ces

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 687 et suiv.

2. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 709-710.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. III, p. 17.

deux dernières furent chargées successivement de l'école des petites filles, dont le nombre atteignait soixante-dix le 3 mars 1647 (1).

La reine, fondatrice du nouvel établissement, oubliait trop souvent qu'il ne pouvait vivre que de ses libéralités ; elle ne donna rien de 1651 à 1653 (2) et, dans la suite, se montra très parcimonieuse, si nous en jugeons par le cri de détresse poussé par Mademoiselle Le Gras dans une lettre datée du 20 novembre 1657 (3). Cet abandon explique pourquoi, au lieu de détourner ses filles de Fontainebleau de la fréquentation des grands, cette dernière leur recommandait de tendre la main en faveur de leurs pauvres et même de s'estimer heureuses de pouvoir être reçues par la reine. " Si Sa Majesté veut vous parler, écrivait-elle à la Soeur servante (4), n'en faites point de difficulté, quoique le respect que vous devez à sa personne vous donne crainte de l'approcher. Sa vertu et charité donne confiance aux plus petits de lui dire leurs besoins ; ne manquez pas surtout de lui dire ceux des pauvres selon la vérité. Il n'est pas besoin, mes chères Soeurs, que je vous recommande la modestie et la retenue avec ce grand monde ; je sais que ces vertus vous sont en très grande recommandation ; mais faites bien, pour vos pauvres, tout ce que vous pourrez."

Ce fut aussi pour répondre aux désirs de la reine qu'en 1647 fut fondé l'établissement de Chantilly en vue de subvenir aux besoins des pauvres de la localité et de trois villages voisins (5). Là, comme à Fontainebleau, les Soeurs vécurent de privations. Sur 200 livres de pension, il ne leur en fut donné que 77 en 1653 ; le 24 octobre 1654, elles n'en avaient touché que 61, au lieu des 172 qu'elles auraient dû recevoir depuis le 1er janvier. Depuis quatre

1. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 355.

2. *Ibid.*, p. 603.

3. *Ibid.*, p. 886.

4. *Ibid.*, p. 708.

5. Voir aux Arch. Nat. le règlement des Soeurs de Chantilly, écrit de la main de Soeur Hellot.

ans, elles n'avaient pu payer le loyer de leur maison, loyer très modeste pourtant ; leurs meubles venaient d'être saisis, et l'on se préparait à les mettre en vente (1).

Les Filles de la Charité montèrent plus haut dans le nord. Ce fut, semble-t-il, sans grand enthousiasme que saint Vincent accepta d'envoyer deux de ses filles, Anne Hardemont et Marie Lullen, à Montreuil-sur-Mer, à la demande du gouverneur lui-même, le comte Charles de Lannoi, pour assister les pauvres honteux de la ville et s'occuper des malades et des orphelines d'un hôpital (2).

Ce qui l'inquiétait par-dessus tout, c'était le caractère du comte, homme très liant et très expansif. Il prévoyait que ce dernier verrait souvent les Soeurs, leur parlerait à coeur ouvert, les mettrait à l'aise par sa bonhomie et son laisser-aller, et que peu à peu les Soeurs, gagnées par sa liberté et sa familiarité, traiteraient avec lui d'égal à égal, le tiendraient au courant des menus incidents de leur vie de famille, y compris les froissements, les dissentiments, les petites querelles. Il était impossible qu'après ces confidences inévitables le comte gardât, pour les Soeurs, l'estime et la vénération dont il les entourait ; il verrait en elles des femmes semblables aux autres, sujettes aux mêmes défauts, remuées par les mêmes passions et, à la première occasion, il les congédierait.

Un second danger venait de ce que les Soeurs auraient à se défendre contre la jalousie des personnes qu'elles allaient aider ou former. L'hôpital de Montreuil avait ses infirmières ; les orphelines, leurs maîtresses. Qu'allaient dire les unes et les autres à la vue des nouvelles venues ? Il fallait s'attendre à des révoltes de l'amour propre humilié. La situation s'annonçait d'autant plus délicate qu'il n'était pas question de donner aux Soeurs sur leurs collaboratrices une autorité véritable (3).

1. *Pensées de Louise de Marillac*, p. 194.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 629.

3. *Ibid.*, p. 635 et suiv.

Vincent de Paul pensait à tout cela le 20 juin 1647, jour où Anne Hardemont et Marie Lullen se présentèrent à lui pour recevoir ses avis. "Mes Soeurs, leur dit-il, parlant du comte de Lannoï, il vous déboutonnera son coeur et vous dira tout ; et ce que vous avez à faire, c'est de l'écouter en tout respect et de lui rendre toujours compte de ce qui se passe pour votre établissement. Mais ne lui faites jamais plainte de votre Soeur ; qu'il voie toujours une bonne intelligence entre vous... Je ne vous puis assez recommander le respect et la discrétion à son égard... Il faut avoir grand soin de le contenter et édifier, et écouter ce qu'il vous dira de faire, comme si c'était Dieu."

Et passant aux maîtresses d'école, saint Vincent, continua : "Il les faut traiter avec une grande douceur, grande cordialité et tout souffrir... Il faut entrer dans leurs sentiments et croire que, si leur coeur n'est point dans le dépit, au moins il est affligé. C'est pourquoi il faudra souffrir tout ce que le ressentiment et la douleur leur pourra faire dire et faire contre vous. Où l'on va, il y a toujours quelque chose d'amer à boire et il faut s'y résoudre."

Anne Hardemont et sa compagne quittèrent Paris le 26 juin 1647, sans avoir reçu la bénédiction de M. Vincent, alors à Fréneville, mais emportant le souvenir de ses sages conseils (1) et les avis écrits de Mademoiselle Le Gras (2).

Un logement leur était préparé à l'hôpital de Montreuil. Elles y trouvèrent des malades, des orphelines et aussi un personnel de maîtresses et d'infirmières, inquiètes et jalouses, qu'elles devaient former et surveiller, sans aucune autorité sur leurs personnes. Rôle ingrat certes, qui devint plus ingrat encore quand les administrateurs, pensant remédier au désordre, nommèrent une supé-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. III, p. 206, 208.

2. *Pensées de Louise de Marillac*, p. 211.

rieure (1). Les Soeurs se soumirent humblement à celle qui était mise à leur tête ; mais la liberté d'appliquer leurs méthodes, de suivre leurs règles et de remplir convenablement la mission qui leur était confiée à l'hôpital souffrit de cette mesure.

Leurs occupations ne se restreignaient pas aux malades et aux écoières ; on les avait encore chargées de la basse-cour et de l'étable ; il est probable qu'elles réussirent assez tôt à se dégager de ce dernier emploi. Le catéchisme rentrait dans leurs attributions. Tous les hospitalisés de la maison y assistaient ; le dimanche, l'auditoire comprenait, de plus, les grandes filles de la ville (2).

Les consolations que leur donnaient leurs pauvres et leurs enfants les dédommageaient des contrariétés qu'elles trouvaient d'autre part. "Nos Soeurs de Montreuil font merveille, écrivait Mademoiselle Le Gras (3). M. le comte est très content." Elle les mettait en garde dans ses lettres contre "l'applaudissement de tout le peuple" (4).

La situation empira tellement vis-à-vis du personnel hospitalier que le rappel s'imposa. Le 9 mai 1650, saint Vincent écrivit à Soeur Anne de revenir à Paris avec sa compagne : "Le peu d'intelligence qui a été jusques à présent entre l'ancienne communauté de l'hôpital, disait-il dans les premières lignes, nous donnent sujet de craindre que vous ne trouviez assez de paix là-dedans, nous avons pensé qu'il est expédient... de vous retirer (5)."

La maison de Chars, commencée, à la demande de Madame de Herse, la même année que celle de Montreuil, ne dura que sept ou huit ans de plus. Quand la marquise d'O mourut, en 1651, Chars tomba sous la dépendance du duc de Luynes, un des partisans les plus résolus de Port-Royal (6). Sous l'influence de ce seigneur, le jansénisme s'y

1. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 1085.

2. *Ibid.*, p. 1087.

3. *Ibid.*, p. 322.

4. *Ibid.*, p. 1084.

5. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 20.

6. *Ibid.*, t. XIII, p. 678.

implanta : un ecclésiastique janséniste en fut nommé curé et, peu après, des Oratoriens du faubourg St-Jacques, attachés, eux aussi, aux doctrines du parti, y établirent une résidence.

Les Soeurs avaient un bon confesseur ; le curé l'écarta et se mit à sa place. Leurs règles ne comptaient pas pour lui ; il ne connaissait d'autre directoire que celui de la nouvelle Eglise : examens de conscience minutieux, confessions générales répétées, suppression des confessions bihebdomadaires, même quand une grande fête tombait sur semaine, défense d'accuser des péchés déjà pardonnés, permission aux fidèles en état de grâce de communier tous les huit jours, tout en restant, des mois entiers, éloignés du sacrement de pénitence, sous prétexte que l'accusation des péchés véniels est chose superflue ; avec cela, des pénitences publiques, comme l'interdiction d'entrer dans l'église et le refus de communion à la sainte table. Les Soeurs elles-mêmes furent menacées de la première peine et soumises à la seconde.

Les exigences du curé s'étendaient plus loin que les pratiques sacramentelles. Il donna ordre aux Soeurs de fouetter devant lui une fillette de onze à treize ans, ce qui lui fut refusé, et de recevoir à l'Hôtel-Dieu, où elles logeaient, pour manger, boire et dormir, toute personne de l'un et de l'autre sexe qu'il y enverrait. Les administrateurs entraient chez les Soeurs à volonté, même pendant leurs exercices de communauté, et y restaient aussi longtemps que bon leur semblait. Il en résultait des discussions fâcheuses, et les éclats de voix s'entendaient parfois de la rue (1).

La rigidité janséniste du clergé de Chars se limitait, on le voit, à la doctrine ; mieux eût valu, de sa part, une vertu plus austère et surtout une charité plus accommodante.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 733 et suiv. ; *Lettres de Louise de Marillac*, appendice, lettres 527 bis et 529 bis.

Saint Vincent patienta le plus possible. Il choisit, pour l'établissement de Chars, le 15 juillet 1651, une supérieure douce, ferme et prudente, Julienne Loret, qui était, à la maison-mère, le bras droit de Mademoiselle Le Gras (1). Pendant près de deux ans, Soeur Julienne sut tenir le curé dans une certaine réserve. Les autres supérieures furent moins heureuses. Il est vrai, l'arrivée des Pères de l'Oratoire rendit la situation plus délicate. Inectivée en pleine rue par l'un d'eux, Soeur Marie répondit avec quelque vivacité (2). Bien que les torts fussent surtout du côté opposé, elle demanda pardon, à la prière de Mademoiselle Le Gras (3).

Les rapports devinrent plus tendus en 1657. De part et d'autre, on comprit que le moment était venu de se séparer. Saint Vincent hésitait encore, surtout par peur de déplaire à Madame de Herse, quand il apprit que le duc de Luynes avait décidé de congédier les Soeurs, pour les remplacer, à l'Hôtel-Dieu, par des personnes qui fussent complètement à la dévotion du clergé local (4). Il posa la question du rappel à l'assemblée des officières le 21 juillet et, après avoir écouté les avis exprimés, il conclut : "Je crois que, tant que ces ecclésiastiques seront là, il ne faut pas espérer autre chose, et il est à craindre qu'ils ne gagnent quelques-unes de nos Soeurs, leur persuadant leurs opinions. C'est pourquoi il se faut disposer à quitter ce lieu (5)."

Mademoiselle Le Gras se chargea d'annoncer elle-même cette nouvelle à Madame de Herse et au curé de Chars par deux lettres fortement motivées, aussi fermes que respectueuses (6).

Les Soeurs de Valpuseaux menaient dans leur petite

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 679.

2. *Lettres de Louise de Marillac*, appendice, lettre 527 bis.

3. *Ibid.*, p. 854.

4. *Ibid.*, appendice, lettre 527 bis.

5. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII p. 736.

6. *Ibid.*, t. VI, p. 639 et 640 ; *Lettres de Louise de Marillac*, appendice, lettre 527 bis et 529 bis.

maison une vie plus tranquille que celles de Chars. Elles y étaient venues en 1648 ; c'est du moins cette année-là que nous les y rencontrons pour la première fois, et s'y occupaient des oeuvres ordinaires des Charités : la visite des malades et l'école aux petites filles (1). Saint Vincent les voyait quand il allait prendre un peu de repos dans sa ferme de Fréneville. De ce lieu, il écrivait à Mademoiselle Le Gras le 4 février 1649 : "Nos chères Soeurs me paraissent de plus en plus unies et aimant leur vocation, et s'en acquittent bien, Dieu merci. Elles nous donnent de leur pain bis, où le fermier mêle de l'orge dans le sien ; cela est venu de leur charité; nous leur donnerons du blé en récompense. Elles nous ont aussi envoyé des pommes, que les bonnes gens leur ont données (2)."

Les craintes qu'inspirait le passage des armées obligèrent les Soeurs de Valpuiseaux à quitter leur demeure en 1652 : elles se rendirent utiles en soignant les blessés et les malades, et, le calme revenu, rentrèrent au logis, épuisées de fatigue. "Je vous prie, mes Soeurs, leur écrivit saint Vincent (3), de faire ce que vous pourrez pour vous bien porter. Mademoiselle Le Gras vous envoie, à cet effet, des sirops et des drogues, et moi je prie la pauvre veuve de feu Pierre Charpentier de vous fournir l'argent dont vous aurez besoin. Je vous prie de ne rien épargner pour vous remettre. Nous vous enverrions une Soeur pour vous aider, mais vous savez quelle est la difficulté des chemins."

Comme Valpuiseaux, Montmirail eut deux Soeurs, toutes deux logées à l'hôpital. Jeanne-Baptiste et Nicole Haran y furent envoyées de Paris en octobre 1650 (4) ; il n'y en eut vraisemblablement pas d'autres avant elles, car, dans les documents antérieurs, il n'est jamais question de cet établissement.

1. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 397.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. III, p. 405.

3. *Ibid.*, t. IV, p. 409.

4. *Ibid.*, t. IX, p. 531.

Les avis qu'elles reçurent de saint Vincent avant leur départ s'adressaient aussi à deux autres groupes de voyageuses : Marthe Dauteuil, Françoise Ménage et Louise Michel, destinées à Nantes ; Anne Hardemont et Geneviève Doinel, choisies pour desservir l'hôpital d'Hennebont en Bretagne.

C'est à l'appel de Louis Eudo de Kerlivio, vicaire général du diocèse, que les deux Soeurs se rendaient dans cette dernière localité. Deux, c'était trop peu, car il y avait du travail pour trois. Une fille les aida jusqu'au jour où Paris leur envoya la Soeur attendue, c'est-à-dire jusqu'au mois d'avril (1).

Dans le courant de l'année 1653, saint Vincent, voyant les Soeurs d'Hennebont surchargées, pria Soeur Jeanne Lepeintre, supérieure à Nantes, de détacher une Soeur de sa maison pour leur venir en aide. Les administrateurs ne l'entendaient pas ainsi ; aussi leur mécontentement fut grand quand ils apprirent que Marthe Dauteuil, une de leurs meilleures Soeurs, était partie pour Hennebont sans les prévenir. Pour obtenir son retour, tout leur sembla bon, même la calomnie. Ils écrivirent aux administrateurs de l'hôpital d'Hennebont, réclamant la Soeur Marthe et les objets qu'elle avait, disaient-ils, dérobés et emportés avec elle.

L'accusation émut ces derniers. La supérieure dut comparaître devant le corps de ville pour entendre lecture de la lettre venue de Nantes ; invitée à présenter ses observations, elle répondit en souriant : "Messieurs, Soeur Marthe est une bonne servante de Dieu et des pauvres ; elle n'a emporté avec elle ni obole, ni même ses petites hardes ; tout son bien consistait en quelques médecines, qu'elle a laissées aux malades de là-bas. Si vous aimez votre hôpital, comme ces Messieurs de Nantes aiment le leur, vous serez aussi tenaces pour conserver cette Soeur qu'ils le sont pour vous la ravir. Elle est venue ici par charité ; ne la renvoyez pas."

1. *Saint Vincent de Paul*, XIII, p. 677.

A ces mots, les membres du corps de ville devinèrent le stratagème. "Tenez-vous tranquille, repartit l'un d'eux ; ces Messieurs auront la réponse qu'ils méritent.

Soeur Marthe resta. Si le peuple l'aimait, les médecins de la localité lui en voulaient, car elle leur enlevait la clientèle. Trouvait-elle dans ses visites un pauvre malade incapable de marcher, elle le prenait sur son dos. Un jour, à la vue de deux hommes qui se battaient, elle s'interposa, au risque de recevoir les coups ; ils la suivirent, se prosternèrent avec elle devant une statue de la Sainte Vierge et, à sa prière, se demandèrent mutuellement pardon et promirent de vivre désormais en bons amis (1).

Les grandes qualités de Soeur Marthe frappèrent M. Berthe, prêtre de la Mission, quand, en 1657, il visita la maison d'Hennebont. Soeur Marthe, écrivait-il à Paris (2), "ne peut être assez estimée.. Elle contente tellement et ceux du dedans et ceux du dehors qu'elle est le refuge de tous les pauvres qui ont besoin d'assistance. Elle est merveilleusement agissante. Mais ce en quoi je l'estime davantage, c'est pour sa charité, pour sa générosité et courage, pour sa prudence et adresse et pour l'affection à sa vocation."

Parmi les fondations de l'année 1652, signalons encore celle de Brienne-le-Château, due aux libéralités de la comtesse de Brienne, dame de la Charité.

Jusqu'alors les Soeurs n'avaient pas franchi les frontières ; le moment était venu où les frontières allaient s'ouvrir pour les laisser passer. Madagascar et la Pologne les appelaient. Saint Vincent disait aux Soeurs le 14 juillet 1650 : "Je ne sache point qu'il soit encore arrivé qu'une seule d'entre vous ait refusé d'aller où on l'a envoyée ; non, je ne le sache point... Je sais... mes filles, que l'on vous demande de plus de six cents lieues d'ici.

1. Notice de Soeur Marthe Dauteuil dans les *Circulaires des Supérieurs Généraux*, etc..., t. II, p. 321.

2. Arch. Des Filles de la charité.

et j'en ai des lettres ; oui, de plus de six cents lieues on pense à vous ; et si là ce sont des reines qui vous demandent, je sais d'autres personnes qui vous demandent au-delà des mers."

La reine s'appelait Louise-Marie de Gonzague. Son désir était d'avoir près d'elle, dans sa capitale, les prêtres de la Mission, les Filles de la Charité et les religieuses de la Visitation. Les missionnaires arrivèrent les premiers ; ils étaient en Pologne en 1651, au début du mois de novembre. L'intervention de l'archevêque de Paris retarda le départ des Visitandines et, par contre-coup, celui des Filles de la Charité. Enfin, à l'automne de l'année 1652, tout était prêt pour le voyage de ces dernières. Le 5 septembre, saint Vincent avertit les Soeurs Marguerite Moreau, Madeleine Drugeon et Françoise Douelle de se tenir prêtes pour le lendemain. "Combien peu de femmes et de filles, leur dit-il (1), sont appelées à faire le bien spirituel et corporel dont vous recevez aujourd'hui la mission! Ce fut autrefois la mission d'un saint François Xavier... Oh! la grande vocation que la vôtre, mes chères filles! Enfanter des saints et des saintes à Jésus-Christ dans ce nouveau royaume où la foi est bien en péril, mais bien abritée à l'ombre de ce beau trône qui vous couvrira! Vous ne réussirez que si vous avez l'esprit d'abnégation, si vous mettez la gloire de Dieu avant tout, si vous conservez entre vous une union parfaite... Quelle grande grâce que celle de votre vocation! Qui la peut exprimer? Ce ne sont pas les anges ; il n'y a que Dieu. Je supplie sa bonté de vous donner les grandes bénédictions qui s'étendent, non de l'Orient à l'Occident, mais du temps à l'éternité, pour vous faire avancer de vertu en vertu. Attachez-vous aux règles comme le limaçon s'attache à sa coquille et meurt s'il vient à la quitter."

Le départ, d'abord fixé au 6, fut différé d'un jour (2).

1. Autographes de Louise de Marillac, aut. 1056. (Arch. des Filles de la Charité.)

2. Note inachevée de Mlle Le Gras. (Arch. des Filles de la Charité.)

Les Soeurs allèrent en Pologne par la Baltique et l'Allemagne. La reine les reçut dans son château de Lowicz, à quelques heures de Varsovie. L'impression que lui laissèrent les Soeurs fut excellente. "Il y a deux jours que vos Filles de la Charité sont arrivées, écrivait-elle à saint Vincent (1)... Elles me semblent très bonnes filles."

Après leur avoir donné quelque temps pour se familiariser avec la langue du pays, la reine les revit. "Mes Soeurs, leur dit-elle, vous voilà trois ; j'en veux retenir une auprès de moi, et c'est vous, ma Soeur Marguerite ; les deux autres iront à Cracovie servir les pauvres."

La pensée de rester à la cour, séparée de ses compagnes, émut Soeur Marguerite. Elle répliqua : "Ah! Madame, que dites-vous! Nous ne sommes que trois pour servir les pauvres et vous avez dans votre royaume tant d'autres personnes plus capables que nous pour servir Votre Majesté! Permettez-nous, Madame, de faire ici ce que Dieu demande de nous, comme nous faisons ailleurs."

La reine ne s'attendait pas à cette résistance ; elle reprit : "Quoi! ma Soeur, vous ne me voulez point servir! - Pardonnez-moi, Madame, lui répondit Soeur Marguerite Moreau, mais c'est que Dieu nous a appelées pour servir les pauvres (2) !"

La reine garda deux Soeurs à Lowicz. La troisième fut envoyée à quatre-vingts lieues de là, où elle ouvrit une école. Elle y trouva des élèves bien disposées, qui déjà, dans leur ardeur naïve, parlaient de se faire Filles de la Charité (3).

La reine voyait souvent les deux Soeurs restées à Lowicz et passait même avec elles des journées entières. On causait de la Pologne et aussi de la France, de M. Vincent et de Mademoiselle Le Gras. La conversation tomba un jour sur les Enfants trouvés de Paris. "Vous devez vous estimer heureuses d'être chargées de cette oeuvre,

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 487.

2. *Ibid.*, t. IX, p. 588.

3. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 608.

observa la reine (1), car de là pourront sortir de bonnes Filles de la Charité. - Pardonnez-moi, Madame, répondit Soeur Marguerite sans trop réfléchir, notre Compagnie n'est pas composée de ces sortes de personnes ; on n'y reçoit que des vierges."

Quand tout danger de contagion fut écarté, la Cour revint à Varsovie et les trois Soeurs l'y suivirent. Leur maison, située près de la demeure des missionnaires, devint l'asile des malheureux que la reine, ou plutôt Mademoiselle de Villers, sa demoiselle d'honneur, leur envoya. Elles parlent elles-mêmes, dans une lettre, de dix-sept pensionnaires : une mère et sa fille, toutes deux de caractère très difficile, enfermées dans la maison par ordre supérieur, avec défense d'en sortir, sinon accompagnées d'une Soeur ; quelques petites filles ; deux petits garçons, de cinq ans environ, dont l'un déjà bien avancé dans le vice ; des teigneux ; enfin quelques malades, punis dans leur corps pour avoir trop facilement cédé à leurs passions honteuses. Pas de pauvres au dehors, donc pas de visites à domicile. Les Soeurs en étaient réduites à surveiller ce groupement bizarre d'enfants et de grandes personnes, de malades et de bien portants, de vicieux et d'honnêtes gens. L'ennui s'empara d'elles. On leur suggéra la pensée de retourner en France. Elles préférèrent exposer la situation à saint Vincent et attendre sa réponse. "La grande peine que nous ayons, lui disaient-elles (2), c'est de n'avoir point d'emploi ; ce qui nous donne bien sujet de nous humilier et de penser souvent, aux bonnes paroles. que vous nous avez dites partant de votre présence, principalement l'humilité, la charité et l'union, principalement entre nous trois... Nous pouvons dire avec vérité que l'union est telle entre nous trois que les trois ne sont qu'une."

Dans leur lassitude morale, les Soeurs ne trouvaient autour d'elles aucun appui, pas même du côté de la reine.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IX, p. 589.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 602.

Au lieu de paroles d'encouragement, celle-ci leur adressait des reproches ; et ces reproches, elle voulut que Paris les connût. "Je vous avoue, écrivait-elle à M. Vincent (1), que je ne suis point satisfaite entièrement de la conduite de l'une de celles qui sont ici, non pas que ce ne soit une bonne fille, mais c'est une humeur un peu trop rude et prompte. Les personnes qui se retirent chez elle ont peine de la souffrir, n'ayant nulle condescendance ; et tout ce qu'on lui propose, excepté de recevoir des enfants, la choque à chaque fois ; et vous savez que la charité ne doit être bornée... Je n'ai nulle passion que de voir la dépense que je fais bien employée ; autrement, je ne la pourrais plus en cette matière continuer."

Et la reine de conclure qu'il fallait envoyer de France au plus tôt d'autres Filles de la Charité et, parmi elles, une Soeur capable de remplir les fonctions de supérieure et de caractère assez conciliant pour s'entendre avec Mademoiselle de Villers. "Il y a quatre ans, continue-t-elle, que cette demoiselle est à la cour, sans que jamais une seule personne s'en soit plainte, et tous ont éprouvé sa charité. Son humilité est au plus haut point que l'on la saurait désirer en une personne."

On le voit, les Soeurs de Pologne n'étaient pas à l'abri des épreuves. Elles les supportaient toutes avec générosité, soutenues par l'union qui régnait entre elles. Or, il arriva que cette union elle-même vint à se relâcher, et alors le découragement eut facilement prise sur leur âme. Saint Vincent intervint : "Vous êtes Filles de la Charité, leur écrivit-il (2), mais vous ne le seriez plus si vous viviez dans la mésintelligence, l'aversion ou la défiance les unes des autres. A Dieu ne plaise que cela se trouve parmi vous! C'est le propre des filles du monde qui ont l'esprit mal fait ; mais le devoir des filles de Notre-Seigneur, qui vivent et qui servent ensemble et qui n'ont qu'une même intention de se rendre agréables

1. *Saint Vincent de Paul*, t. V, p. 163.

2. *Ibid.*, p. 167.

aux yeux de Dieu, est de s'entrecéder, de se supporter, de se respecter et de s'aider mutuellement. Je vous prie, mes chères Soeurs, d'en user de la sorte, sans jamais vous plaindre ni murmurer, sans vous contredire ni harceler ; car, hélas! si vous vous faisiez de la peine l'une à l'autre, ce serait grande pitié. Vous avez assez à souffrir des personnes du dehors et de vos emplois sans vous faire au dedans de nouvelles croix, qui sont les plus fâcheuses et qui feraient de votre maison un petit purgatoire, au lieu que l'amour en fera un petit paradis."

Ce n'était pas tout de consoler et d'exhorter ; il fallait appliquer, et le plus rapidement possible, les remèdes propres à enrayer le mal. La reine avait demandé trois autres Soeurs ; là était la solution. Saint Vincent comptait les envoyer avec trois missionnaires. Des difficultés imprévues retardèrent la réalisation de ce projet. Le départ, d'abord fixé à l'année 1654, puis différé jusqu'au printemps de l'année suivante, fut enfin reporté à l'été (1). Au mois d'août, les nouvelles de la Pologne étaient plus rassurantes, les deux groupes se mirent en route pour Rouen, où devait se faire l'embarquement. Du côté des missionnaires, M. Berthe et deux frères coadjuteurs ; du côté des Soeurs, Marguerite Chétif, choisie pour être supérieure, Madeleine Raportebled et Jeanne Lemeret.

Mademoiselle Le Gras présentait ainsi Marguerite Chétif à M. Ozenne, supérieur de la Mission de Varsovie : "C'est grand dommage que la Soeur servante n'ait un peu plus d'extérieur ; si cela était, je crois qu'il ne lui manquerait guère de chose ; tout ce que j'apprends, c'est qu'elle n'est pas accoutumée à l'air de la cour, ni beaucoup accoutumée aux civilités mondaines. Elle va tout bonnement, quoiqu'elle ne manque pas d'esprit ni de jugement, ayant autant de prudence qu'elle en a besoin, et en sait user, de sorte qu'elle paraît n'agir que dans une grande simplicité (2)."

1. *Saint Vincent de Paul*, t. V, p. 185.

2. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 727-729.

Les Soeurs de Varsovie eurent aussi leur lettre, pleine d'excellents conseils : "Vous m'avez toujours mandé que vous n'étiez qu'un coeur en vos trois personnes... Je vous prie de l'élargir et que vos trois Soeurs entrent dans cette cordiale union, de telle sorte qu'il ne paraisse point trois premières ou trois dernières... Ne parlez. jamais ensemble polonais sans faire entendre à nos Soeurs ce que vous dites ; cela leur aidera à apprendre plus tôt la langue et empêchera d'autres inconvénients... Il n'y aura point de secret pour vous six, et tout sera secret de ce qui se passera en votre maison parmi vous six pour le dehors (1)."

L'embarquement était imminent quand M. Berthe , reçût une lettre de Paris : on lui donnait ordre de revenir, lui et ses compagnons de route (2) ; l'invasion de la Pologne par les armées ennemies coupait les voies de passage. Les Moscovites et les Cosaques avançaient sur Varsovie. La Cour s'enfuit, et les Soeurs la suivirent, d'abord à Cracovie, puis en Silésie. L'année 1655 s'écoula sans amener de solution ; 1656 aussi ; enfin en 1657 les troupes polonaises reconquirent leur capitale. Pendant le siège, les Soeurs soignèrent les Soldats blessés (3). Rentrées à Varsovie, elles reprirent leurs oeuvres avec une ardeur accrue par la vue des misères qui s'étaient étalées autour d'elles.

Dès l'année 1654, la reine avait manifesté l'intention de leur acheter une maison pour elles et leurs orphelines. Ce projet, retardé par les troubles, fut mis en exécution en 1659. Saint Vincent ne voulut pas laisser passer ce bienfait sans témoigner sa reconnaissance à celle d'où il provenait ; il la remercia, ce sont ses propres termes, d'avoir "acheté un grand hôtel pour y faire élever les pauvres filles par celles de la Charité (4)".

Ce "grand hôtel", vaste maison formant carré, avec

1. Arch. des Filles de la Charité.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. V, p. 412, 417.

3. *Ibid.*, t. X, p. 326.

4. *Ibid.*, t. VIII, p. 92.

grande cour au milieu, allait devenir, avec ses dépendances, jardin, cour et terrains, l'institut Saint-Casimir, plus tard maison centrale. de la grande province polonaise. Là, comme dans leur ancienne demeure, les Soeurs reçurent souvent la visite de la reine. "On me mande de nos Soeurs de Pologne, disait saint Vincent dans sa conférence du 24 juillet 1660 (1), qu'elles ont, en une maison, quantité de filles à gouverner et qu'elles le font avec tant d'édification que le roi et la reine, de retour d'un long voyage, ont voulu passer une journée dans cette maison, tant ils étaient ravis de cela."

La reine travaillait avec les Soeurs. Elle "filait et dévidait" en leur compagnie le fil nécessaire "pour coudre le linge des pauvres et le leur (2)". Les froissements du début ne se reproduisirent plus, peut-être parce que Mademoiselle de Villers, enlevée par la mort en 1658, ne servait plus d'intermédiaire entre la princesse et les Soeurs.

La disparition même de cette demoiselle faillit avoir de graves conséquences pour ces dernières. La reine sentait le besoin d'avoir une Française à ses côtés, au moins pendant ses voyages ; elle se plaisait en compagnie de Soeur Marguerite ; c'est de ce côté qu'allèrent ses préférences. La Soeur étonnée, demanda la permission de consulter Paris. "J'ai été bien surprise, écrivait-elle à Mademoiselle Le Gras, quand la reine m'a dit qu'elle voulait que je la suivisse quand elle ferait de grands voyages. Je n'ai su que répondre à Sa Majesté, sinon que je croyais qu'elle n'en ferait plus de si longs. Et néanmoins on parle d'en faire un d'environ cent lieues."

Ce n'était pas tout. L'humble habit des Filles de la Charité ne convenait pas à une compagne de la reine ; Soeur Marguerite fut invitée à mettre sur sa tête une coiffe, autour de son cou un mouchoir et à accepter, pour son habit, une étoffe de qualité supérieure. Elle prit

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 732.

2. *Ibid.*, t. XIII, p. 93.

peur. A la Cour et habillée autrement que les Filles de la Charité de Paris, n'allait-elle pas se laisser gagner par l'esprit du monde et perdre sa vocation ? "S'il était à mon choix, écrivait-elle, j'aimerais beaucoup mieux que Dieu permît qu'il me vint une grande maladie plutôt que de me mettre en ce danger."

Deux petits morceaux de camelotine accompagnaient sa lettre ; c'étaient les échantillons de l'étoffe que la reine proposait pour la saison d'été.

Ce fut le 23 mars 1659 que saint Vincent soumit aux officières les deux questions posées par Soeur Marguerite. La délibération ne fut pas longue. En vertu de son pouvoir absolu, la reine avait le droit d'exiger ce qu'elle lui demandait ; de plus, en Pologne, la coiffe et le mouchoir du cou s'imposaient pour raison de nécessité et de bienséance : de nécessité, à cause du froid rigoureux de l'hiver et des chaleurs excessives de l'été ; de bienséance, à cause de l'usage du pays, où l'on considérait comme indécent, pour une femme, d'avoir la tête et le cou découverts. Cela étant, il n'y avait qu'à s'incliner devant la volonté de la reine. Toutefois la camelotine proposée fut trouvée trop belle , et l'on résolut d'envoyer un échantillon d'étoffe semblable à celle qui constituait l'habit des Soeurs, mais plus légère (1).

Nous ignorons si Soeur Marguerite suivit Louise-Marie de Gonzague dans ses déplacements ; ce qui est sûr, c'est que la reine était à Dantzig le 28 février 1660 et Soeur Françoise Douelle avec elle. Ce n'était certes pas de gaieté de coeur que cette dernière avait répondu aux avances de son illustre maîtresse. Une lettre à Mademoiselle Le Gras nous dit sa peine, ses ennuis et son découragement (2).

Cependant, saint Vincent songeait toujours à l'envoi de trois Soeurs en Pologne. Les oeuvres s'y développaient ; il devenait nécessaire d'accroître le nombre des ouvrières.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 668 ; t. XIII, p. 747, 750.

2. Arch. des Filles de la Charité.

Cette pensée le préoccupa tout particulièrement pendant sa dernière maladie. Les Soeurs désignées en 1655 n'étaient plus disponibles ; on choisit à leur place Barbe Bailly, Catherine Baucher et Catherine Gouy. Celles-ci ne savaient encore rien le 15 septembre. M. Dehorgny, directeur de la communauté, s'approcha de M. Vincent et lui demanda :

"L'on n'a encore rien dit aux trois Soeurs qui doivent aller en Pologne ; quand vous plaît-il qu'on les avertisse ?

- Il est temps, répondit le malade, faites-le aujourd'hui. Les pauvres filles sont dans une soumission et souplesse admirables ; elles feront tout ce qu'on leur commandera."

Sa commission remplie, M. Dehorgny revint. "Celles qu'on a averties pour la Pologne, dit-il, sont prêtes et demandent seulement quand l'on partira."

Cette parole ravit Vincent de Paul : "Dites-leur que ce sera vendredi prochain. Que Dieu soit béni, qui a ainsi disposé le coeur de ces filles! En Pologne, des filles! et les voilà prêtes! Il faut que je leur parle et que je leur dépeigne les choses comme elles les trouveront de delà et que je leur dise surtout ce qu'elles auront à faire à l'égard de la reine et du roi, à l'égard des prêtres de la Mission, à l'égard des pauvres, à l'égard des filles, etc. (1)"

Les Soeurs partirent le 17, et saint Vincent mourut le 27. De son lit de mort, il suivit sans doute ses enfants, par la pensée, sur la route de Pologne, ce pays qu'il avait tant aimé et où reposaient en paix les cendres de celui de ses missionnaires qu'il avait le plus admiré, M. Lambert.

Revenons en France. Les Filles de la Charité continuaient de s'y répandre. Madame de Varize en obtint deux, en 1652, pour Varize (2). En 1653, s'ouvrit l'hospice du Nom-de-Jésus, dont nous parlons ailleurs. Elles s'éta-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 181, 588.

2. La première lettre qui fasse mention de cet établissement est de 1652. (*Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 425.)

blirent, en 1654, à La Roche-Guyon, Bernay et Châteaudun.

La Roche-Guyon reçut trois Soeurs pour les écoles, la visite des malades et un patronage de jeunes filles (1).

A Bernay, Madame de Brou ne put offrir aux Soeurs qu'un logis très petit et très pauvre (2), d'où elles sortirent, en 1656, à la demande de la ville, pour desservir un nouvel hôpital, beau et vaste (3). Mademoiselle Le Gras éprouva quelques craintes : d'abord, que dans ce milieu ne s'altérât peu à peu, chez ses filles, l'amour de la simplicité et de l'humilité ; ensuite, que la visite à domicile ne souffrit du nouvel état de choses. "Que deviendra l'exercice des dames de la Charité, écrivait-elle à la supérieure (4), soeur Barbe Angiboust, si on contraint leurs malades à se ranger à l'hôpital? Vous verrez que les pauvres honteux seront délaissés du secours qui leur vient de la nourriture apprêtée et des remèdes, et le peu d'argent qu'on leur donne ne sera pas employé à leurs nécessités. Nous sommes obligés, en tant que nous le pouvons, d'empêcher cela par de très humbles et charitables remontrances."

Les dames de la Charité continuèrent la visite de leurs pauvres, mais leur bourse étant la même que celle de l'hôpital, il s'ensuivit des tiraillements entre elles et les Soeurs. Mademoiselle Le Gras s'attendait à cette fâcheuse conséquence d'une organisation défectueuse. "Je ne m'étonne pas de toutes vos difficultés avec les dames, lisons-nous dans une autre lettre (5) ; c'est l'ordinaire que, partout où il y a des hôpitaux unis avec la Charité des paroisses, partout il y a des différends, sans qu'il y ait de la faute des uns ou des autres, parce que chacun se sent obligé à procurer l'avantage de ce dont il a soin."

1. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 694, 704, 975.

2. *Ibid.*, p. 690, 769.

3. *Ibid.*, p. 779-780.

4. *Ibid.*, p. 805.

5. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 903.

Ce fut le 11 juin 1654, au Conseil des officières, que saint Vincent mit aux voix le nom des trois Soeurs destinées à l'hôpital Saint-Nicolas de Châteaudun (1). Comme il énumérait les qualités nécessaires aux Soeurs choisies pour les nouveaux établissements, Mademoiselle Le Gras remarqua qu'il serait bien difficile de trouver des filles aussi parfaites. Cette réflexion lui suggéra cette belle réponse : "Quand Salomon fit construire le Temple, il fit mettre pour fondement des pierres précieuses, des émeraudes, des rubis, des topazes et des métaux précieux. Et pourquoi, mes Soeurs, ne mettait-on pas ces belles pierres au milieu ou au frontispice, afin qu'elles fussent vues? Ah! c'est que, quand on veut faire un bel édifice, il faut mettre les meilleures pierres. Ainsi, Mademoiselle, il faut tenir pour maxime qu'il faut toujours envoyer des filles vertueuses aux nouveaux établissements."

La plupart des suffrages se portèrent sur Jeanne Lepointre, qui était présente. Saint Vincent se tourna vers elle : "C'est donc vous, ma Soeur, que la divine Providence a choisie, avec les deux autres qui ont été nommées, puisque c'est vous qui avez eu le plus de voix. Car c'est ainsi, mes Soeurs, qu'on a accoutumé de faire ; on choisit celles qui ont le plus de voix. Eh bien! ma Soeur, serez-vous pierre précieuse? Serez-vous rubis ou émeraude?"

- Mon Père, je ne sais ce que je serai ; j'ai bien peur de n'être que de la boue (2)."

Elle fut plus que cela. Toutefois sa conduite à Châteaudun ne fut pas sans reproche. Saint Vincent la blâma dans une lettre d'avoir sans permission fait un voyage à Orléans pour quelques achats et soigné, dans sa dernière maladie, M. de Franqueville, contrairement aux règles de la Compagnie, qui demandent aux Soeurs de se réserver pour les pauvres (3).

1. On trouve aux Arch. Nat. S 6.164 : *Règles particulières pour les Soeurs de Châteaudun et Avis aux Soeurs de Châteaudun.*

2. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 682 et suiv.

3. *Ibid.*, t. X, p. 675-677.

Les principales difficultés lui vinrent de la position défectueuse du local dans lequel les Filles de la Charité avaient l'habitude de se retirer pour leurs repas, leur repos et leurs exercices de communauté. Y pénétrait qui voulait : il fallait être constamment sur ses gardes pour arrêter les audacieux qui tentaient d'ouvrir la porte. Les administrateurs avaient promis d'assurer une meilleure clôture ; mais ils ne semblaient guère pressés de tenir leur promesse. Soeur Jeanne ne sut pas repousser les indiscrets, et c'est peut-être ce qui provoqua son rappel.

Soeur Barbe Angiboust vint de Brienne pour la remplacer. Elle réussit admirablement. Son énergie finit par avoir raison des visiteurs indiscrets. Quelle que fût la qualité de la personne, elle la tirait par le bras et la mettait dehors. A un prêtre, qui résistait, elle dit, tout émue : "Quoi! Monsieur, voudriez-vous bien entrer où il n'y a que des filles!" Un bourgeois du lieu eut le même sort. Un des garçons au service des prêtres de l'hôpital ouvrit un jour la porte pour allumer sa chandelle. La Soeur le repoussa ; il se jeta sur elle et la battit.

Ces procédés un peu brusques choquèrent tout d'abord ; on en fit même quelque bruit ; mais le blâme se changea vite en admiration.

Le jour où elle mourut fut un jour de deuil pour toute la ville. "Après sa mort, raconte une de ses compagnes, tout le monde vint en foule le long de la journée, pour lui jeter de l'eau bénite. Elle était si belle que quelques personnes me demandèrent si on l'avait fardée. A l'enterrement, tous les messieurs et commissaires y assistèrent avec très grande affluence de peuple. Même on lui faisait toucher des chapelets (1)."

Témoignage émouvant dans sa simplicité. Soeur Barbe méritait bien ces regrets et cette respectueuse vénération. Partout où elle avait passé, on gardait de sa grande charité un souvenir reconnaissant.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 675-677.

De Bernay, cette charité rayonna sur un autre établissement de Normandie, celui de Sainte-Marie-du-Mont, fondé en 1655 par la duchesse de Ventadour. Les Soeurs établies dans cette localité y vivaient comme dans un désert. Aucun messenger ne passait à proximité. Les lettres venues de Paris ou envoyées à Paris se perdaient souvent et, quand elles arrivaient, c'était avec un long retard, qui atteignait parfois trois mois. Grâce à Soeur Barbe, les difficultés de communication furent diminuées (1). C'était d'autant plus heureux que les Soeurs de Sainte-Marie avaient besoin d'encouragements. "Leur emploi paraît très difficile, écrivait Mademoiselle Le Gras (2). C'est par les travaux de cette sorte que l'on peut témoigner la fidélité que l'on doit à Dieu, et il me paraît qu'elles s'y prennent bien".

En suivant l'ordre chronologique des fondations, nous trouvons sur nos pas les Petites-Maisons à Paris (1655), l'hôpital de La Fère (1656) et la Charité d'Arras (1656). Il sera question plus loin des deux premiers établissements ; arrêtons-nous un instant au troisième.

Une fille dévote envoyée par l'évêque d'Arras et d'autres personnages haut placés, vint un jour de cette dernière ville à Paris exposer aux officières de l'Hôtel-Dieu la grande misère de ses concitoyens, éprouvés par les déprédations des armées en campagne. Madame d'Aiguillon et les autres dames furent touchées ; elles communiquèrent leur émotion à saint Vincent, et l'envoi de deux Soeurs fut décidé (3). Marguerite Chétif et Radegonde Lenfantin reçurent ordre de se préparer au voyage.

Avant leur départ, elles se présentèrent devant leur supérieur, selon l'usage, pour recevoir sa bénédiction et ses instructions. "L'on vous demande, leur dit-il, pour un an, ou pour six mois, ou peut-être pour toujours." Le

1. *Lettres de Louise de Marillac*, p. 720.

2. *Ibid.*, appendice, lettre 463 bis.

3. Notice de soeur Marguerite Chétif dans les *Circulaires des Supérieurs Généraux*, t. II, p. 473.

peuple que vous trouverez "sert bien Dieu et est très charitable ;... ce sont de très bonnes gens. On vous proposera d'établir la Charité, soit une seule pour toute la ville, soit, ce qui est préférable, une en chaque paroisse.

La première méthode n'a pas réussi à Beauvais ; on adopta la seconde et tout alla mieux. "Vous verrez leur dessein et leur direz comme vous avez accoutumé de faire ailleurs." Si c'est une en chaque "paroisse, vous choisirez la meilleure pour commencer, avec l'avis de M. l'évêque, et puis après [vous passerez] à une autre et enfin vous verrez. Ne vous chargez pas de beaucoup de malades à la fois tout d'un coup : huit ou dix seulement suffisent. Vous ferez en tout comme vous avez accoutumé de faire ici."

Si quelques filles veulent visiter les pauvres avec vous, contentez-vous de deux. "Chacune la sienne, c'est assez." Mais qu'elles ne soient pas dans votre chambre pendant vos prières et vos exercices. Soyez fidèles à votre règlement, à moins que le service des malades ne vous appelle ; alors, "c'est quitter Dieu pour Dieu".

Encore quelques mots sur le choix du confesseur, sur M. Delville, prêtre de la Mission, en résidence à Arras, et Vincent de Paul conclut en énumérant les moyens de bien réussir : la charité et l'humilité. "Aimez le mépris que l'on pourrait faire de vous... Si l'on vous disait que vous prenez l'argent des pauvres, ou que vous ne donnez pas tout ce que l'on vous donne pour les pauvres, humiliez-vous, car, si vous portiez des perles au col, l'on dirait que c'est au dépens des pauvres (1)."

Encouragé par ces conseils et aussi par les avis que leur donna Mademoiselle Le Gras (2), Soeurs Marguerite et Radegonde se mirent en route, le 31 août, en compagnie de la fille venue d'Arras (3). Cette dernière supporta mal les fatigues du voyage. La fièvre la prit en chemin. On

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p224.

2. *Pensées de Louise de Marillac*, p. 219 ; Arch. Nat. S 6.160.

3. Le texte de leur obédience a été publié dans *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p.577.

atteignit Amiens avec peine. Il fallut s'y arrêter. Quinze jours après, la malade expirait. Les Soeurs, laissées à elles-mêmes, se trouvèrent dans un grand embarras quand elles furent arrivées à destination. Où loger? Une dame les prit chez elle par charité pendant quinze jours. Les semaines suivantes, elles allèrent de maison en maison, mendiant et leur nourriture et une chambre pour le repos de la nuit.

"Nous trouvâmes, raconte Soeur Radegonde, grande quantité de pauvres, abandonnés de tout le monde, remplis d'infection et de vermine. Ma Soeur Chétif nettoyait, sans s'épargner et sans montrer de répugnance, toutes les saletés qu'elle trouvait chez ces pauvres gens, lesquels faisaient bondir le coeur seulement à les voir... Elle était cependant d'une grande sensibilité. Je l'ai vue vomir plusieurs fois en pensant une fille qui avait une jambe si pourrie que les vers en sortaient (1)." Il lui eût été facile d'envoyer sa compagne ; elle préféra s'en charger elle-même.

Tout en admirant la charité des Soeurs, les habitants d'Arras s'étonnaient et même se choquaient de la singularité de leur costume. Soeur Marguerite, honteuse d'être regardée et raillée, essaya d'obtenir la permission de se coiffer de serge, selon la coutume du pays. Saint Vincent n'eut pas de peine à lui montrer que l'uniformité d'habit est chose très importante dans une communauté et que ce qui paraît étrange dans les commencements n'attire plus l'attention dans la suite (2).

Quelque temps après, Soeur Marguerite passa par une longue crise intérieure, accompagnée de dégoûts pour sa vocation et les règles. Les encouragements de ses supérieurs de Paris la soutinrent dans cette épreuve passagère (3).

L'année 1657 vit deux fondations nouvelles : celle de la

1. Notice de Soeur Marguerite Chétif dans les *Circulaires des Supérieurs Généraux*, etc., t. II, p. 473-474.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. VI, p. 113.

3. *Ibid.*, p. 100, 190.

Salpêtrière, dont nous parlerons ailleurs, et celle de Saint-Fargeau. Mademoiselle Le Gras écrivait à saint Vincent le 29 mars 1657 : "Je vous demande de penser devant Dieu à la réponse que nous devons faire à Mademoiselle, qui demande deux de nos Soeurs pour son hôpital de Saint-Fargeau. Il y a longtemps qu'elle en a demandé... et l'on dit que ce quartier-là a grand besoin de secours spirituel et corporel (1)."

Rien ne pouvait être refusé à la duchesse de Montpensier. Les Soeurs partirent. Quelques mois après, la supérieure annonçait qu'elle avait beaucoup d'écolières et deux petites pensionnaires. Saint Vincent ne fut pas satisfait de ces renseignements : "Je vous prie de me mander, répondit-il (2), si vous avez des malades en votre hôpital et combien, si vous avez soin des pauvres malades de la ville et des environs, s'ils sont en grand ou petit nombre, quelles sont vos principales occupations et pourquoi vous demandez une troisième Soeur."

En prenant des pensionnaires, la supérieure avait gravement manqué aux usages de la Compagnie. Elle en fut fortement blâmée.

Une autre duchesse, la duchesse de Ventadour, eut l'idée d'établir à Ussel un séminaire de Soeurs. Quand elle parla de son projet, saint Vincent lui en montra les difficultés : on manquait de Soeurs propres à former les nouvelles venues ; de plus, faute de maison de missionnaires à proximité, la direction serait laissée à des prêtres qui ne connaissaient pas l'esprit des Filles de la Charité.

La duchesse, obligée de renoncer au séminaire, offrit un hôpital. Saint Vincent accepta. Il vit les Soeurs Anne Hardemont et Avoie Vigneron la veille de leur départ, un jour du mois de mai 1658, et leur dit qu'elles trouveraient à Ussel un peuple "très bon, docile et fort porté au bien, mais dans la plus grande ignorance qui se puisse

1. *Saint Vincent de Paul*, p. 263.

2. *Ibid.*, t. VII, p.50-51.

dire ; et en cela consiste, ajouta-t-il, l'exercice de votre emploi, puisqu'il s'agit de faire votre possible pour faire connaître et aimer Dieu (1)."

Les débuts de l'établissement furent difficiles : très peu de pauvres, mésintelligence entre les Soeurs ; les usages locaux déconcertaient, et les estomacs ne pouvaient s'habituer à la nourriture du pays, ni les oreilles au langage. De là des peines, des dégoûts, un vif mécontentement contre les supérieurs, surtout contre Mademoiselle Le Gras, des lettres irrespectueuses et même insolentes, des murmures au dedans et au dehors, des demandes réitérées de rappel à Paris (2). Soeur Anne se mit en tête que son envoi à Ussel était une disgrâce. Saint Vincent avait beaucoup à faire pour calmer leurs esprits aigris. Il consolait, encourageait, grondait. "Vous avez quelquefois perdu le respect que vous devez à Mademoiselle, écrivait-il à l'une (3)... Vos paroles ont été trop libres... Ecrivez-lui humblement et cordialement." Et à l'autre : "Mademoiselle Le Gras est votre mère, qui a droit de vous donner les instructions qu'elle juge à propos... Cependant vous vous en êtes tellement rebutée que vous ne voulez plus lui écrire, à ce que vous dites. Prenez garde, ma Soeur : c'est une résolution d'un esprit mutin et orgueilleux (4)." Même reproche dans la lettre suivante : "Ne faites pas la mutine vers Mademoiselle Le Gras en refusant de lui écrire (5)."

Pour ce qui était du pays, pourquoi ne pas chercher à s'adapter? "Personne ne se plaît dans les pays étrangers, et pourtant on y va et on y demeure. Combien y a-t-il de filles qu'on a mariées bien loin, qui sont mécontentes et de leur demeure et de leur mari! Mais, pour cela, elles ne retournent pas en la maison de leurs pères. Il faut bien qu'elles mortifient leur inclination (6)."

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 475.

2. *Ibid.*, t. VII, p. 232 ; 429-430 ; *Lettres de Louise de Marillac*, p. 923.

3. *Saint Vincent de Paul*, t. VII, p. 429.

4. *Ibid.*, t. VII, p. 433.

5. *Ibid.*, p. 453.

6. *Ibid.*, p. 431.

Tout finit par s'arranger. Les deux Soeurs retrouvèrent la paix, le calme et l'union ; et quand Soeur Anne fut rappelée à Paris en 1660, ce départ brisa le coeur de Soeur Avoie (1).

Après le Limousin, voici la Lorraine. Anne d'Autriche s'intéressait beaucoup au progrès du catholicisme à Metz. Au lendemain de la grande mission que, pour lui obéir, les prêtres de la Conférence des mardis avaient donnée en cette ville avec tant de fruit, elle appela de nouveau Vincent de Paul. "Monsieur Vincent, lui dit-elle, que ferons-nous pour Metz? Vous savez en quel pitoyable état est cette ville ; il faut aller à son secours. Que ferons-nous pour Metz?"

L'envoi de quatre Filles de la Charité fut décidé. Le 26 août 1658, veille du départ, Soeur Madeleine Raportebled et ses trois compagnes de route allèrent à St-Lazare faire leurs adieux à saint Vincent et écouter ses recommandations. En vérité, leur dit-il, "les Lorrains ne sont pas mauvais, mais il y a en l'esprit de ces pauvres gens quelque grossièreté pour les choses divines... contractée par la fréquentation des huguenots et des Juifs" dont la ville est remplie ; et cette grossièreté est un obstacle à la piété. Vos bonnes oeuvres leur manifesteront la sainteté et la bonté de Dieu. "Quand ils verront que le bon Dieu... a fait une Compagnie de personnes qui se donnent pour le service des pauvres, ce qui ne se trouve point dans leurs religions, ils seront forcés d'avouer que Dieu est un bon père."

Les Lorrains ont un autre défaut : l'avarice. "Les prêtres même y baillent l'argent à intérêt, non par eux-mêmes, comme le reste du peuple," mais par intermédiaire, pour ne pas paraître. Ce vice, vous le combattrez aussi par vos exemples. "Quand on verra des filles travailler comme de bonnes filles de la Charité, pour le prochain, sans espérer, ni rechercher autre récompense que

1. *Saint Vincent de Paul*, t. VIII, p. 410-411.

de Dieu, ils connaîtront l'aveuglement où ils sont de faire tant d'état des biens de ce monde."

A la fin de son exhortation, saint Vincent donna des conseils pratiques pour le voyage. A Toul, "vous ssaluez très humblement, de notre part, Monsieur le premier président, et je m'assure qu'il faudra que vous logiez chez eux, car ils m'ont mandé qu'ils vous étaient venus attendre deux lieues par delà Toul, ayant ouï dire que vous étiez sur les chemins."

Mademoiselle Le Gras interrompit : "Ne serait-il à propos, mon Père, que nos Soeurs fissent leur possible pour s'exempter au moins de coucher chez ce bon monsieur?"

- Comme ces personnes, Mademoiselle, affectionnent beaucoup la Compagnie, un refus les mortifierait trop.

- Le président, mon Père, les invitera peut-être à prendre leur repas chez lui ; devront-elles accepter?

- Si le président leur offre sa maison pour la nuit et que l'heure de leur arrivée soit très tardive, il vaut mieux qu'elles acceptent ; sinon, qu'elles s'excusent, car ce n'est pas la coutume à de pauvres filles de se trouver à la table des grands (1)."

Descendons maintenant dans le midi. Parmi les évêques de cette région, saint Vincent comptait deux grands amis : Alain de Solminihac, évêque de Cahors, et François Fouquet, archevêque de Narbonne. Tous deux lui demandèrent des Soeurs pour leur ville épiscopale.

Le premier attendit quatre ans avant de les avoir. Il leur offrait un hôpital et un orphelinat (2) ; seul l'orphelinat fut accepté. Au mois d'avril de l'année 1657, tout semblait prêt pour le départ. Mademoiselle Le Gras avait choisi aux Enfants trouvés une Soeur instruite pour accompagner celle qui devait faire fonction de supérieure (3) ; au dernier moment, l'une des deux, prise de peur à la

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 556 et suiv.

2. *Ibid.*, t. XI, p. 363.

3. *Ibid.*, t. VI, p. 271-272.

pensée d'aller si loin, disparut et ne revint plus (1).

Cet incident désagréable retarda de plus d'un an la réalisation des vœux de l'évêque de Cahors. Il était réservé aux Soeurs Adrienne Plouvier et Louise Boucher de commencer le nouvel établissement. Le 4 novembre 1658, veille de leur départ, saint Vincent leur signala les difficultés qu'elles allaient rencontrer. La première venait du caractère des Cadurciens. "Vous allez combattre le démon de ce pays, qui est l'orgueil ; le démon qui domine en ce lieu-là, c'est un démon d'orgueil, de colère, d'emportement et de suffisance... Vous y verrez des personnes qui sont presque toujours en colère, qui s'emportent à la moindre occasion... Ce sont des esprits suffisants, qui aiment beaucoup à parler."

Il y avait aussi le caractère un peu rude du saint évêque de Cahors. "Vous auriez encore besoin de mortification, si Monseigneur de Cahors ne trouvait pas que vous vous acquittiez bien de votre devoir... pour recevoir humblement ses avis et ses corrections ; car cette grande austérité qu'il a pour lui-même, peut-être le rend un peu sévère. Ce seigneur, c'est une personne qui ferait conscience de dire une parole de complaisance (2)."

L'oeuvre était nouvelle ; il fallait donc un règlement nouveau ; M. Vincent l'avait préparé ; les Soeurs l'emportèrent avec elles à Cahors ; nous en reparlerons plus loin.

Arrivées dans cette ville, elles y trouvèrent un travail au-dessus de leurs forces ; c'est qu'il ne s'agissait pas seulement d'élever des orphelines, mais aussi de visiter les pauvres à domicile. L'observance des règles souffrit du surcroît d'occupations, si bien que saint Vincent jugea bon de leur envoyer de l'aide (3). Marie-Marthe Trumeau leur arriva, en 1659, avec le titre de supérieure (4).

1. *Louise de Marillac, veuve de M. Le Gras. Sa vie, ses vertus, son esprit*, t. I, p. 239.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 665.

3. Lettre de M. Fournier à Mlle Le Gras, du 21 déc 1659. (Arch. des Filles de la Charité.)

4. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 665.

François Fouquet, archevêque de Narbonne, attendait, de son côté, les Soeurs qu'on lui avait promises. Déjà, au temps où il occupait le siège d'Agde, c'est-à-dire en 1656 au plus tôt, il en avait demandé (1). Le temps vint enfin où l'on put répondre à ses désirs. Françoise Carcireux, Anne Denoual et Marie Chesse lui furent destinées. Nous les trouvons toutes trois autour de saint Vincent le 11 septembre 1659, veille de leur départ. Qu'allaient-elles faire là-bas? Il ne le savait pas bien lui-même et il se demandait si l'archevêque de Narbonne était mieux renseigné. Peut-être ce prélat "fera-t-il un hôpital ; je crois aussi qu'il fera établir la Charité dans la ville." Rien de sûr sinon qu'elles travailleront pour la gloire de Dieu et le service du prochain et que les difficultés ne leur manqueront pas. C'est que les Narbonnais avaient des défauts, et de gros défauts. "Ne pensez pas n'avoir que des roses, il y a des épines. Ce peuple est d'esprit subtil et délicat. Il vous faut attendre d'en être moquées. Il est bon, mais toutes leurs inclinations sont portées au mal. Sur tout vice, celui de l'impureté y est... Soyez donc fort modestes et retenues tant à regarder qu'à parler, et ne jamais, en l'un et en l'autre, faire paraître aucune affecterie, cela étant très dangereux (2)."

Les difficultés furent plus grandes que ne les prévoyait saint Vincent. Les Soeurs furent logées, les premières années, dans une maison de détention pour femmes de mauvaise vie. Elles y souffrirent tout ce qu'on peut souffrir : injures immondes, mauvais traitements, coups et même tentative d'assassinat (3). Ce fut pire, pour Soeur Marie, la plus jeune, quand Soeur Anne fut employée en un autre point de la ville (4) et quand Soeur Françoise, sur l'ordre de l'archevêque, partit pour le diocèse d'Alet.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, p. 751.

2. *Ibid.*, t. X, p. 665 et suiv.

3. Notice de Soeur Marie Chesse dans les *Circulaires des Supérieurs Généraux*, etc., t. II, p. 509.

4. *Lettres de Louise de Marillac*, appendice, lettre 647 bis.

Restée seule, elle fut privée de la consolation que lui donnait la présence de ses compagnes. Ce fut un grand soulagement quand elle les vit revenir.

Une parole de saint Vincent nous apprend qu'elles surent s'imposer à la population par leur modestie et leurs autres vertus. "On m'a écrit, ces jours passés, de Narbonne, disait-il le 9 juillet 1660 (1), et on me mande des merveilles de nos Soeurs. Ma Soeur Françoise a été à une ville bien loin de là, où M. de Narbonne l'a envoyée pour apprendre une excellente méthode que l'on y tient pour l'instruction de la jeunesse. Elle l'a apprise et l'applique avec grande édification de tout le monde."

Madame Fouquet, dame de la Charité, dont l'influence s'était fait sentir pour l'établissement de Narbonne, ne fut pas étrangère non plus à la fondation de deux autres établissements, situés sur les terres de son fils Nicolas Fouquet, surintendant des finances : l'un à Vaux-le-Vicomte, dans la commune de Maincy (Seine-et-Marne), où les Soeurs arrivèrent dans le courant de septembre de l'année 1659 (2) ; l'autre, à Belle-Ile en mer.

Soeur Mathurine Guérin fut envoyée dans ce dernier, l'année suivante, au mois de mai. Un hôpital fort délabré lui fut confié (3). Elle trouva dans l'île un clergé sans instruction et sans vertu. Les prêtres ne prenaient pas la peine de demander les pouvoirs pour confesser ; peut-être ignoraient-ils qu'il en fallait. "Il y a seulement un prêtre en l'île en bonne réputation", écrivait-elle le 20 août 1660, et cet ecclésiastique habitait à deux lieues.

Quand le surintendant tomba en disgrâce, ses affaires commerciales périclitèrent et Belle-Ile se dépeupla. Soeur Guérin, privée de son unique protecteur, comprit que les Soeurs aussi devaient se retirer. Elle alla faire ses adieux à M. Chevigny, lieutenant du roi à la citadelle. Mais celui-

1. *Saint Vincent de Paul*, t. VIII, p. 315.

2. *Ibid.*, p. 310.

3. *Ibid.*, p. 286.

4. *Ibid.*, p. 384.

ci la supplia de rester. "Comptez sur moi, lui dit-il, je vous procurerai ce qu'il faut pour entretenir et restaurer votre hôpital." Il tint parole. Non seulement il fut possible d'effectuer les réparations nécessaires, mais aussi de bâtir une chapelle, qui fut dédiée à Notre-Dame. Soeur Mathurine portait elle-même, comme un manoeuvre, les pierres et autres matériaux de construction.

M. de Chevigny entra plus tard à l'Oratoire ; sa conversion était due, affirmait-il, à l'édification que lui donnait la modestie angélique de Soeur Mathurine. Il conserva toujours la plus profonde estime pour la vertu de celle qu'il appelait sa mère spirituelle et qu'il continua de voir et de consulter à Paris dans ses vieux jours (1).

Dans cette énumération des localités qui virent les Filles de la Charité à l'oeuvre, nous n'avons rien dit des établissements où elles furent appelées pendant les guerres, pour soulager des besoins passagers, comme l'orphelinat d'Etampes, les Charités de Bazoches et de Mouzon, les hôpitaux civils de Rethel et de Saint-Etienne-à-Arnes, les hôpitaux militaires de Châlons, Sainte-Menehould, Sedan, Stenay, Montmédy et Calais. Ce sujet sera mieux à sa place dans le chapitre réservé aux troubles de la Fronde.

Si le nombre des sujets n'avait imposé une limite au nombre des établissements, la Compagnie se serait beaucoup plus dilatée. "On vous demande de tous côtés, disait saint Vincent à ses filles en 1656 (2), et j'ai grande peine à me défaire des personnes à qui on ne peut pas en donner si promptement qu'elles désirent." Ces personnes, c'étaient les évêques de Saint-Malo, Tréguier, Toulouse, qui les auraient reçues volontiers dans leur ville épiscopale ; c'était l'évêque d'Angers, qui leur offrait l'hôpital des Enfermés ; l'évêque d'Agde, qui les attendait à Agde

1. Notice de Soeur Mathurine Guérin dans *Circulaires des Supérieurs Généraux*, etc., t. II, p. 563.

2. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 222.

et à Pézenas (1) ; c'étaient aussi les missionnaires de Madagascar.

"A Madagascar, disait saint Vincent dans sa conférence du 29 septembre 1655 (2), nos Messieurs prient que nous leur envoyions des Filles de la Charité pour aider à attirer les âmes. Messieurs Mousnier et Bourdaise me mandent qu'ils croient que ce sera le vrai moyen pour faire que ceux du pays reçoivent la foi ; qu'on, pourrait faire un hôpital pour les malades et un séminaire (3) pour instruire les filles... C'est pourquoi disposez-vous..... Il y a 4.500 lieues, et il faut six mois pour les faire... Disposez-vous donc, mes filles, et donnez-vous à Notre-Seigneur pour aller où il lui plaira."

A ces mots, un dialogue émouvant s'engagea.

- Etes-vous dans cette résolution d'aller partout sans exception ?

- Oui, mon Père.

- Vous sentez-vous bien toutes dans cette disposition? Si vous l'êtes, dites-le-moi.

Toutes les Soeurs se levèrent spontanément, affirmant de nouveau qu'elles étaient prêtes à servir Dieu partout dans ses pauvres.

Dieu se contenta de leur bonne volonté ; le temps n'était pas encore venu, pour elles, de traverser l'Océan pour aider les missionnaires dans leur oeuvre d'apostolat. La grande île africaine ne les possédera que plus tard. Elles y sont aujourd'hui, et leur charité se multiplie au contact des misères.

1. *Saint Vincent de Paul*, t. V, p. 631-632, 640 ; t. VI, p. 122 ; t. X, p. 195, 222.

2. *Ibid.*, t. X, p. 117.

3. Ce mot désignait alors, comme aujourd'hui encore hors de France, toute maison de formation ecclésiastique, ou autre.

CHAPITRE XX

LA MORT DE MADEMOISELLE LE GRAS.

Sa frêle santé ; ses maladies ; les derniers sacrements ; ses adieux ; adieux de M. Vincent ;
les derniers moments ; les funérailles ; la tombe ; conférences sur ses vertus.

Dans l'énumération des fondations, nous nous sommes arrêtés à 1660, parce que 1660 marque le terme de la vie de saint Vincent. Avant lui avaient disparu, la même année, à un mois d'intervalle, M. Portail, directeur des Soeurs, et Mademoiselle, leur supérieure.

Celle-ci avait toujours traîné un corps frêle et chétif. "Je la considère comme morte naturellement depuis dix ans, écrivait saint Vincent en 1647 (1) ; à la voir, on dirait qu'elle sort du tombeau, tant son corps est faible et son visage pâle ; mais Dieu sait quelle force d'esprit elle n'a pas... Sans les maladies fréquentes qu'elle a et le respect qu'elle porte à l'obéissance, elle irait souvent d'un côté et d'autre visiter ses filles et travailler avec elles, quoiqu'elle n'ait de vie que celle qu'elle reçoit de la grâce."

Il en fut de même jusqu'en 1660 (2). On avait dû lui imposer le régime des exceptions soit pour l'habillement, soit pour la nourriture, soit même pour les exercices (3). Julienne Loret, dit l'auteur de sa notice (4), "conduisait toute la communauté, à laquelle elle présidait souvent,

1. *Saint Vincent de Paul*, t. III, p. 256.

2. *Ibid.*, t. IX, p. 324 ; t. X, p. 374.

3. *Ibid.*, t. II, p. 176 ; t. III, p. 263 ; t. IV, p. 274 ; t. IX, p. 169 ; t. X, p. 374, 722 ; t. XIII, p. 659, 694.

4. Notice de Soeur Julienne Loret dans les *Circulaires des Supérieurs Généraux*, t. II, p. 525.

Mademoiselle étant malade et se reposant sur sa sage conduite."

A lire la correspondance de Mademoiselle Le Gras, il semble que sa faiblesse habituelle et ses indispositions venaient d'un estomac délabré. De là ses douleurs de tête, des retours fréquents de fièvre, le dégoût de toute nourriture. On eut bien peur de la perdre en 1652 (1). Une chute survenue en 1656 lui laissa longtemps des douleurs intolérables (2). L'année 1657 fut encore marquée par une grave maladie (3). Ses lettres, à partir de 1658, montrent que la pensée de la mort ne quittait plus son esprit. En 1659, ses forces déclinaient rapidement ; l'assistance à la messe du matin devint souvent, pour elle, une impossibilité.

Plus que jamais, elle aurait désiré approcher son directeur pour lui confier ses inquiétudes de conscience ; mais ce dernier, retenu en chambre par ses infirmités, ne pouvait la recevoir. Dur sacrifice, qu'elle acceptait avec sa résignation habituelle. "Mon impuissance à faire aucun bien, écrivait-elle (4), m'empêche d'avoir aucune chose agréable pour offrir à Notre-Seigneur... sinon la privation de la seule consolation que sa bonté m'a donnée depuis trente-cinq ans, que j'accepte, pour son amour en la manière que sa Providence l'ordonne."

Sa seule ressource était la correspondance. Elle attendait la réponse à ses lettres avec une certaine impatience ; et quand la réponse n'arrivait pas, elle en souffrait profondément. Ainsi son âme achevait de se purifier et sa volonté de s'attacher à la volonté de Dieu, auquel elle se donnait tout entière, en attendant l'heure du suprême abandon.

Le 4 février 1660, une inflammation aiguë se déclara au bras gauche. Une fièvre violente s'ensuivit. Devant

1. *Saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 334.

2. *Ibid.*, t. VI, p. 195.

3. *Ibid.*, t. VI, p. 404.

4. *Ibid.*, t. VIII, p. 207.

les rapides progrès du mal, on jugea prudent de lui donner les derniers sacrements. Quand Guillaume de Lestocq, curé de la paroisse, arriva avec les saintes huiles, la chambre était pleine; il y avait là sa double famille : sa famille spirituelle et les trois Le Gras, le fils, la belle-fille et la petite-fille.

La cérémonie finie, Mademoiselle Le Gras adressa quelques mots à ses enfants : "Je prie le Père, le Fils et le Saint-Esprit, par le pouvoir qu'il a donné aux pères et aux mères de bénir leurs enfants, qu'il vous donne sa bénédiction et vous détache des choses de la terre et vous attache à lui. Vivez en bons chrétiens."

Puis, tournée vers les Soeurs, elle les bénit aussi et leur recommanda d'aimer leur vocation et de servir fidèlement les pauvres.

Celles-ci n'avaient pas perdu tout espoir. Sans doute, les remèdes humains restaient sans effet, mais elles comptaient encore plus sur les remèdes surnaturels. On apporta une étole de saint Charles et une parcelle du coeur de saint François de Sales, enfermée dans un reliquaire, et on mit ces reliques au contact du bras malade. La foi des Soeurs reçut sa récompense. La fièvre tomba, et la fluxion diminua.

Le 3 mars, saint Vincent écrivait ces lignes, dans lesquelles on sent un mélange de satisfaction et de crainte : "Grâces à Dieu, Mademoiselle se porte mieux. Il a fallu faire trois incisions sur le bras gauche... Elle souffrit beaucoup, comme vous pouvez le penser, et, quoiqu'elle n'ait plus de fièvre, elle n'est pourtant pas tout à fait hors de danger, à cause de son âge et de sa faiblesse. On fait ce qu'on peut pour la conserver, mais c'est l'ouvrage de Dieu, qui, l'ayant conservée durant vingt ans contre les apparences humaines, la conservera encore autant qu'il sera expédient pour sa gloire (1)."

Le mal, sans qu'on s'en aperçût, continuait son oeuvre

1. *Saint Vincent de Paul*, t. VIII, p. 255.

de destruction. La fièvre reprit le 9 mars, et la nature de la maladie se précisa : c'était la gangrène sénile.

Le 12, la malade fit demander au curé de Saint-Laurent de vouloir bien lui apporter la sainte communion le lendemain. Quand on lui apprit que son désir serait satisfait, son coeur déborda de joie et de reconnaissance... "Dieu soit loué! Dieu soit béni!" s'écria-t-elle à plusieurs reprises. La nuit, elle répétait encore : "Quel bonheur, mon Dieu! Si je vis, je vous recevrai demain."

Elle le reçut avec de tels sentiments de dévotion que les témoins furent émus jusqu'aux larmes. Sur l'invitation du curé, elle consentit à bénir de nouveau ses filles : "Mes chères Soeurs, leur dit-elle, je continue de demander à Dieu pour vous sa bénédiction et je le prie qu'il vous fasse la grâce de persévérer en votre vocation pour le servir en la manière qu'il demande de vous. Ayez bien soin du service des pauvres et surtout de bien vivre ensemble dans une grande union et cordialité, vous aimant les unes les autres pour imiter l'union et la vie de Notre-Seigneur, et priez bien la Sainte Vierge qu'elle soit votre unique Mère. Je meurs dans une haute estime de notre vocation ; vivrais-je cent ans, je ne saurais vous demander autre chose que d'y demeurer fidèles."

Ces conseils donnés à ses filles, Mademoiselle Le Gras pensa au père de son âme ; elle le supplia de lui envoyer quelques mots de consolation, écrits de sa main. Saint Vincent préféra lui imposer un nouveau sacrifice, pour la préparer sans doute au grand passage. Il chargea le messager venu vers lui de dire à la malade de sa part : "Vous partez la première ; si Dieu me pardonne mes péchés, j'espère aller vous rejoindre bientôt au ciel." Cette communication, purement verbale et par intermédiaire, n'était pas ce qu'elle avait souhaité ; elle se résigna sans laisser paraître de regret.

Plusieurs dames de la Charité entrèrent ensuite dans sa chambre. L'une d'elles lui demanda : "N'êtes-vous pas heureuse d'aller au ciel ? - Ah! répondit-elle, c'est une

chose qui ne se peut exprimer, mais je n'en suis pas digne."

La duchesse de Ventadour resta près de son lit une partie de la nuit du 14 au 15, en compagnie des Soeurs Julienne, Barbe et Françoise de Paule. Vers six heures du matin, Mademoiselle supplia ses veilleses de se retirer, promettant de les avertir quand le moment serait venu.

Elle ne cessait de prier. Ces paroles de Job lui revenaient souvent en bouche : *Miseremini mei quia manus Domini tetigit me* ; et aussi ces autres de David : *Respice in me et miserere mei, quia unicus et pauper sum ego*.

Un moment, son esprit fut envahi par le trouble ; on l'entendit murmurer : "Otez-moi d'ici". Le missionnaire qui l'assistait, c'était probablement M. Dehorgny, lui dit, montrant le crucifix : "Jésus-Christ n'a pas demandé à descendre de sa croix." "Oh! non, répondit-elle, il y est demeuré." Et quelques instants après : "Allons, puisque Notre-Seigneur m'est venu quérir."

Les sentiments de confiance et de crainte se succédaient en elle suivant les pensées qui se présentaient à son esprit. La pensée du jugement dernier l'effraya. "O mon Dieu, dit-elle, il faut paraître devant son juge?" Le prêtre lui ayant alors rappelé ce verset du psaume : *Ad te levavi animam, Deus meus, in te confido*, elle ajouta d'elle-même : *Non erubescam*.

On prévint les Soeurs de Paris que le dénouement était proche. Celles des Enfants trouvés accoururent dans la matinée pour voir une dernière fois leur mère et s'agenouiller près de son lit. Elle les supplia de se relever, leur fit ses adieux et leur recommanda d'avoir bien soin de leurs pauvres petits.

A onze heures, elle fit écarter les rideaux pour avertir ses filles que l'heure du grand départ approchait. Pendant son agonie, qui dura demi-heure environ, ses yeux restèrent levés vers le ciel. Le prêtre lut les prières de la recommandation de l'âme en présence de la duchesse de Ventadour, qui tenait le cierge béni. Puis la mourante,

ramassant ses forces, donna, une dernière bénédiction à ses filles prosternées.

Le prêtre lui proposa la bénédiction apostolique pour l'article de la mort. "Il n'est pas encore temps", murmura-t-elle tout bas. Quelques minutes s'écoulèrent ; à une nouvelle question elle répondit : "Oui", en se frappant trois fois la poitrine. Ce fut sa dernière parole. Elle rendit sa belle âme à Dieu le lundi de la Passion, 15 mars 1660, entre onze heures et midi, devant le curé de Saint-Laurent, qui s'écria : "Oh! la belle âme! Elle emporte avec elle la grâce de son baptême!"

De nombreux visiteurs vinrent prier, ce jour-là et le lendemain, devant son corps exposé. De modestes funérailles lui furent faites le mercredi. Elle avait demandé par testament "qu'on n'en usât pas pour elle d'une autre manière que pour ses filles, ce qui serait la déclarer indigne d'être morte en vraie Soeur de la Charité et servante des membres de Jésus-Christ."

Il y avait près de l'église de Saint-Lazare une petite cour qui avait servi jadis de cimetière ; c'est là qu'elle aurait voulu être ensevelie, sous le bon plaisir de saint Vincent. Celui-ci et le curé de Saint-Laurent préférèrent, pour elle, les caveaux de l'église paroissiale. Son corps fut inhumé dans la chapelle de la Visitation, où elle avait l'habitude de se mettre pour prier. De l'autre côté du mur, au dehors, s'alignaient les tombes des Soeurs mortes sur la paroisse. Une croix portant l'inscription *Spes unica* fut attachée vis-à-vis, sur la partie extérieure du mur de la chapelle, pour servir comme de devise commune à toutes celles qui reposaient en ce petit coin de terre.

De son tombeau sortait de temps à autre, raconte son premier biographe, "une odeur semblable à celle de la violette et de l'iris", et il arriva plus d'une fois que des Soeurs, venues pour prier sur la tombe, embaumèrent à leur retour, les malades de l'infirmierie.

De quelque qualité que soit cette odeur, ajoute Go-

billon, "il en sort une toute spirituelle des exemples de sa vie... qui est un ouvrage miraculeux de la grâce et la marque la plus assurée de sa sainteté."

Ce parfum spirituel, les Soeurs le sentirent plus fortement les 3 et 24 juillet, jours où saint Vincent les réunit. autour de lui pour les édifier par le récit des vertus de leur mère. La première Soeur interrogée se laissa gagner par l'émotion, et les larmes étouffèrent sa voix ; il fallut passer à une autre. L'ensemble de leurs témoignages forme une oraison funèbre d'un genre nouveau, touchante et éloquente dans sa simplicité. Saint Vincent ne se lassait pas d'écouter. Il parla lui-même plus longtemps que ses filles. "Qu'as-tu vu depuis trente-huit ans que tu la connais? se demandait-il ; qu'as-tu vu en elle?" Et il répondait : "Il m'est venu quelque petit moucheron d'imperfection ; mais des péchés mortels, oh! jamais! Le moindre atome de mouvement de la chair lui était insupportable. C'était une âme pure en toute chose : pure en sa jeunesse, en son mariage, en son veuvage. Elle s'épluchait pour dire ses péchés avec toutes ses imaginations. Elle se confessait avec beaucoup de netteté ; jamais je n'ai vu personne s'accuser avec tant de pureté. Elle pleurait, en sorte que l'on avait bien de la peine à l'apaiser (1)."

L'Eglise a reconnu officiellement la vérité de cet éloge, puisque, le 9 mai 1920, après trente-quatre ans d'enquêtes et de procédures, elle a placé le nom de Louise de Marillac, veuve Le Gras, dans le catalogue des Bienheureux (2).

1. *Saint Vincent de Paul*, t. X, p. 716.

2. Pour ce chapitre, nous nous sommes inspirés surtout de GOBILLON, *op. cit.*, p. 169 et suiv.

FIN DU PREMIER VOLUME

(page blanche)

TABLE DES MATIERES

Introduction	7
Avant-Propos	15

LA PREPARATION

CHAP. I - *Enfance et jeunesse (1581-1605).*

Année et lieu de naissance ; nom et prénom ; la famille : le baptême ; le village natal ; usages et occupations ; Buglose; premières charités ; premières études à Dax ; premières ordinations ; études de théologie à Toulouse ; mort du père ; voyage à Saragosse ; pensionnat de Buzet ; les ordres sacrés ; la première messe ; la cure de Tilh ; pèlerinage à Rome ; grades.	17
---	----

CHAP. II - *TUNIS, AVIGNON, ROME (1605-1608).*

Legs ; voyage à Marseille ; combat sur mer ; captivité ; délivrance ; Pierre Montorio, vice-légat d'Avignon ; Rome ; retour en France.	43
--	----

CHAP. III - *Les premières années de séjour à Paris.*

Direction de M. de Bérulle ; accusation de vol ; lettre à sa mère ; chez la reine Marguerite de Valois ; l'abbé de Saint-Léonard-de-Chaumes ; tentation d'un docteur ; l'hôpital de la Charité ; l'Oratoire ; la cure de Clichy.	61
--	----

CHAP. IV - *Premier séjour chez les Gondi (1613-1617)*

Les Gondi ; occupations ; duel ; grave maladie de Madame de Gondi et de saint Vincent ; le canoniat d'Ecouis ; résignation de l'abbaye de Saint-Léonard-de-Chaume ; mission de Folleville.	79
--	----

LA PERIODE DES FONDATIONS

CHAP. V - *Châtillon-les-Dombes (1617)*

Etat de la paroisse ; prise de possession de la cure ; zèle du nouveau curé ; conversions; fondation de la première confrérie de la Charité ; retour à Paris.	93
---	----

CHAP. VI - *Confréries de la Charité et missions (1618-1624).*

Saint Vincent à Villepreux, Joigny, Montmirail, Folleville, Joigny, Mâcon, Beauvais ; agrégation à l'Ordre des Minimes ; mortifications.	117
--	-----

CHAP. VII - *L'aumônier général des galères (1619).*

Assistance des forçats de Paris et de Marseille ; l'aumônier général des galères ; expéditions du général des galères ; mission sur les galères à Bordeaux ; voyage au pays natal, mission à Pouy ; deuils dans la famille des Gondi ; légende de de la captivité volontaire à Marseille. 139

CHAP. VIII - *Saint François de Sales, sainte Jeanne de Chantal et la Visitation.*

Saint François de Sales à Paris ; sermon à l'Oratoire ; entretiens avec saint Vincent de Paul ; fondation du premier monastère de la Visitation ; saint Vincent de Paul choisi pour supérieur ; sa profonde vénération pour saint François de Sales ; guérison d'une religieuse de la Visitation ; rapports avec sainte Jeanne de Chantal. 157

CHAP. IX - *Premiers commencements de la Congrégation de la Mission.*

Vincent de Paul, licencié en droit-canon, prieur de Saint-Nicolas à Grosse-Sauve, principal du collège des Bons-Enfants ; fondation de la congrégation de la Mission ; mort de Madame de Gondi ; l'entrée au collège des Bons-Enfants ; approbation du contrat de fondation par l'archevêque de Paris ; contrat d'association ; Antoine Portail, François du Coudray, Jean de la Salle, Belin, Louis Calon ; opposition des curés de Paris à l'approbation du contrat de fondation ; démarches à Rome. 171

CHAP. X - *Union du prieuré de Saint-Lazare à la Congrégation de la Mission.*

Saint-Lazare avant l'union ; l'enclos, les bâtiments, les biens ; les détenus ; les religieux ; démarches en vue de l'union ; oppositions ; contrat ; approbation des autorités ecclésiastique et civile ; nouvelles oppositions ; procès ; suppression de deux clauses du contrat ; reconnaissance de Vincent de Paul envers le prieur et les chanoines ; donation de Nicolas Vivian. 189

CHAP. XI - *Mlle Le Gras, première Fille de la Charité.*

Sa famille ; ses jeunes années ; l'épouse ; rapports avec saint François de Sales, Michel de Marillac et Jean Camus, évêque de Belley ; mort d'Antoine Le Gras ; premières relations avec saint Vincent de Paul ; règlement de vie ; la direction de son âme ; visite des confréries de la Charité ; son intervention dans les Charités de Paris ; fondation des Filles de la Charité. 209

CHAP. XII - *Fondation d'une Charité pour l'Hôtel-Dieu de Paris.*

Etat de l'Hôtel-Dieu ; démarche de Madame Goussault auprès de saint Vincent ; intervention de l'archevêque de Paris ; premières réunions des dames ; visites aux malades. 271

CHAP. XIII - *La réforme du clergé.*

Nécessité d'une réforme ; ce qui a été fait avant saint Vincent de Paul ; les retraites des Ordinands ; les séminaires ; les Conférences des mardis. 283

LES INSTITUTIONS

CHAP. XIV - *Les confréries de la Charité.*

Divers types de Charités ; expansion des Charités féminines ; Charité de la Cour ; perfectionnements ; tableaux ; approbation. 311

CHAP. XV - *Les Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu.*

Organisation ; aumôniers ; collation des malades ; collaboration des Filles de la Charité ; résultats consolants ; développements de la confrérie ; réunions ; entretiens de saint Vincent ; protection divine ; méthode de recrutement : règlement de 1660. 323

CHAP. XVI - *Les Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu (suite).*

Madame Goussault ; Mlle Le Gras ; Mlle du Fay ; Mlle de Pollalion ; Madame de Villeneuve ; Madame de Miramion ; Madame de Lamoignon ; Mlle de Lamoignon ; Madame Fouquet ; Madame Séguier ; Madame de Brienne ; Madame de Herse ; Madame de Traversay ; Mlle Viole ; la duchesse d'Aiguillon ; la princesse de Condé ; la duchesse de Nemours ; Louise-Marie de Gonzague, reine de Pologne. 337

CHAP. XVII - *Les Filles de la Charité.*

Développements de la Compagnie ; les premières soeurs ; comment on les appelait ; renvois ; décès ; formation ; pauvreté ; habillement et coiffure ; usages ; occupations ; caractère séculier de l'Institut ; vœux ; approbation de l'archevêque ; règlement et emploi de la journée ; lettres patentes ; le supérieur général ; les officières ; le directeur général ; les supérieures des maisons particulières ; les règles communes et particulières ; les conférences ; l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres ; protection divine ; fondations. 385

CHAP. XVIII - *Les Filles de la Charité (suite)*. - *La maison-mère*.

Les divers logis ; concession d'eau ; les postulantes ; le temps de formation ; les oeuvres. 445

CHAP. XIX - *Les Filles de la Charité (suite)*. - *Les établissements (suite)*.

Saint-Germain-en-Laye ; Richelieu ; Angers ; Sedan ; Fontenay-aux-Roses ; Nanteuil-le-Haudouin ; Liancourt ; Issy ; Saint-Denis ; Serqueux ; Maule ; Crespières ; Le Mans ; Nantes ; Fontainebleau ; Chantilly ; Montreuil-sur-Mer ; Chars ; Valpuiseaux ; Montmirail ; Hennebont ; Brienne-le-Château ; Varsovie ; Varize ; La Roche-Guyon ; Bernay ; Châteaudun ; Paris, les Petites Maisons ; La Fère ; Arras ; Paris, la Salpêtrière ; Saint-Fargeau ; Ussel ; Metz ; Cahors ; Narbonne ; Vaux-le-Vicomte ; Belle-Ile en mer ; autres établissements. 461

CHAP. XX - *Mort de Mlle Le Gras*.

Sa frêle santé ; ses maladies ; les derniers sacrements ; ses adieux ; adieux de M. Vincent ; les derniers moments ; les funérailles ; la tombe ; conférences sur ses vertus. 529

LE GRAND SAINT DU GRAND SIECLE : Monsieur VINCENT,
Pierre COSTE, Tome I.

Edition informatique réalisée par Jean-Marie LESBATS cm. TOULOUSE.